



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Diagnostic et tendances à horizon 2040

Décembre 2019



« Occitanie 2040 »

Diagnostic

&

Tendances à l'horizon 2040



SOMMAIRE

Introduction	5
Partie 1 « Occitanie 2040 » Diagnostic	7
CHAPITRE 1 : UNE RÉGION AU PATRIMOINE REMARQUABLE	8
1.1. Des ancrages historiques.....	8
1.2. Des espaces géographiques spécifiques.....	10
1.3. Un riche patrimoine culturel	19
1.4. Des ressources naturelles abondantes et diversifiées	25
1.5. Une région au fort potentiel d'énergies renouvelables	50
Zoom sur le Canal du Midi	61
L'enjeu de l'accueil et de l'excellence environnementale	62
CHAPITRE 2 UNE RÉGION DYNAMIQUE ET OUVERTE SUR LE MONDE	63
2.1. Une croissance économique soutenue	63
2.2. Un tissu économique régional fort	65
2.3 Des filières et des secteurs économiques brillants.....	71
2.4 L'attractivité des énergies renouvelables en pointe	94
2.5 Une économie tournée vers l'avenir	95
2.6. Le sport et ses dimensions.....	98
2.7 Une région rayonnante mais partiellement enclavée	103
Zoom : L'économie du littoral	119
L'enjeu du rayonnement	121
CHAPITRE 3 UNE RÉGION ATTRACTIVE AUX DYNAMIQUES D'URBANISATION VARIABLES SELON LES TERRITOIRES	125
3.1. Un fort dynamisme démographique lié à l'attractivité résidentielle	125
3.2 Une population aux profils variés	129
3.3 Une région qui se structure autour de systèmes complexes	140
3.4 La prédominance des espaces de faible densité	149
Zoom : l'attractivité et la cohésion territoriale	151
L'enjeu de la cohésion territoriale, de l'accueil et de la promotion sociale	151
CHAPITRE 4 : FACE A LA FORTE ATTRACTIVITE DE LA REGION, DES TENSIONS FORTES SUR L'ENVIRONNEMENT, LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES	153
4.1. Les tensions sur les espaces naturels et la biodiversité	153



4.2. Les risques de pollution	164
4.3. La production de déchets	172
4.4. La ressource en eau perturbée.....	179
4.5 Des territoires vulnérables aux risques majeurs.....	183
4.6. Des tensions sur les ressources énergétiques	194
Zoom sur les émissions de gaz à effet de serre.....	197
L'enjeu de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.....	198
CHAPITRE 5 UNE QUALITE DE VIE INEGALE.....	201
5.1. L'éducation et la formation tout au long de la vie	201
5.2. Les ressources des ménages	212
5.3. Le logement.....	219
5.4. La politique de la ville en région.....	226
5.5. L'accessibilité aux services	230
5.6 La santé	235
5.7. La précarité et l'alimentation.....	243
5.8. Les personnes en situation de handicap	245
5.9. Les mobilités au quotidien.....	250
Zoom : L'intermodalité en Occitanie	255
L'enjeu de la réduction du trafic sur les routes et de la mobilité	257

Partie 2 Tendances à l'horizon 2040 258

CHAPITRE 1 : LE RENFORCEMENT DE DESEQUILIBRES ET DE PRESSIONS LIES AUX MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES.....	259
1.1. Le vieillissement de la population	259
1.2. Les dynamiques migratoires.....	263
1.3. Une croissance démographique qui pourrait être plus importante encore	266
CHAPITRE 2 : QUELLES ATTRACTIVITES EN OCCITANIE ? Sur quel territoire, pour quels acteurs économiques, pour quelle population ?.....	267
2.1. Le contexte de l'attractivité de l'Occitanie.....	267
2.2. Les problématiques de l'attractivité et de la compétitivité de l'Occitanie	268
2.3. Les éléments d'interpellation stratégique.....	269
2.4. La mutation des facteurs d'attractivité.....	272
CHAPITRE 3 : L'ACCELERATION DU PHENOMENE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	273



3.1. Les tendances prospectives.....	273
3.2. Et en Occitanie ? Des territoires et des défis	277
CHAPITRE 4 : LA MUTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE ET LA STRATEGIE REPOS.....	282
4.1. Le contexte énergétique de l'Occitanie	282
4.2. Les problématiques énergétiques de l'Occitanie	284
4.3. La stratégie RéPOS	286
4.4. Des éléments d'interpellation stratégique	290
CHAPITRE 5 : LES NOUVELLES MOBILITES	294
5.1. Des mobilités en mutation	294
5.2. Les éléments d'interpellation stratégique.....	299
CHAPITRE 6 : LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE	301
6.1. Les effets possibles et les enjeux nationaux et locaux de la transformation numérique et technologique	301
6.2. Des territoires et des défis	308
CHAPITRE 7 : LES EVOLUTIONS DE L'EUROPE.....	311
7.1. L'Europe en tant qu'institution	311
7.2. L'Europe en tant qu'espace socio-économique	315
7.3. La Région en tant qu'espace frontalier européen.....	315



Introduction

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un « **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** » (SRADDET), qui remplace le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), créé en 1995.

Dans ce cadre et dans une vision plus large, le SRADDET de la Région dénommé « Occitanie 2040 » doit fixer les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. »¹

Par la loi, la Région est désormais chef de file de l'aménagement de son territoire. A ce titre, elle doit d'une part, accroître son rôle de stratège et d'incubateur d'innovation et d'autre part, exercer au plus près des territoires, pour prendre en compte au mieux leur spécificité et leur diversité.

Un des enjeux majeurs sera l'équité et le développement territorial, notamment pour assurer à tous, les mêmes conditions d'accès aux services et à l'emploi.

« Occitanie 2040 » aura plusieurs actions, dont : enrichir aux côtés de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, le projet régional et faciliter la construction d'une identité commune. Il fera de la cohésion et la lisibilité de la nouvelle Région un enjeu majeur. Il servira de socle à nos futures politiques contractuelles et alimentera plusieurs autres chantiers opérationnels stratégiques (plan littoral 21, revoyure CPER [Contrat de Plan Etat-Région] et fonds européens...). Il préparera la territorialisation de notre action publique au plus près des besoins des territoires. Enfin, il constituera un puissant outil d'animation territoriale autour d'une large concertation avec toutes les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques mais aussi les citoyens.

« Occitanie 2040 » met en lumière deux priorités régionales : **le rééquilibrage territorial et le changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique**. Ces 2 priorités se déclinent en 3 défis :

- **Le défi de l'attractivité** portant l'enjeu d'accueillir bien et durablement, pour faire de la région un territoire d'opportunités pour tous les habitants, et pour concilier l'accueil de populations et l'excellence environnementale de notre territoire ;

¹

Article 10 de la loi NOTRe :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000030985887&cidTexte=JORFTEXT00030985460&categorieLien=id>



- **Le défi des coopérations territoriales** pour que les relations entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires ;
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la cohésion et la visibilité de la région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local

Ce diagnostic, élaboré à partir de notes, d'analyses ou de travaux effectués par l'Etat, l'Insee, les agences de l'eau, les agences d'urbanisme... constitue un premier jalon du SRADDET de la région Occitanie. Non exhaustif mais destiné à faire émerger les dynamiques majeures et les évolutions actuelles, il dégage les tendances lourdes observées ces dernières années en Occitanie, notamment en ce qui concerne les différents processus et dynamiques qui impactent le développement et l'organisation du territoire. Sa finalité est de dégager un certain nombre de problématiques et de questions pour ensuite construire des scénarios de développement (1^{ère} partie).

Dans une 2^{ème} partie, des tendances prospectives globales, effectuées par une mobilisation des expertises du groupement de consultants Edater et Futuribles, complètent ces éléments.



Partie 1

« Occitanie 2040 »

Diagnostic



CHAPITRE 1 : UNE RÉGION AU PATRIMOINE REMARQUABLE

1.1. Des ancrages historiques

Cet espace sud européen a vu se côtoyer et s'entremêler des peuples aux cultures et spiritualités différentes.

C'est la conquête romaine qui, au II^{ème} siècle avant J.-C, donne au futur Languedoc sa première forme organisée. Premier foyer de la romanité gauloise, Narbonne devient le centre d'une province, la Narbonnaise, qui s'étend de l'ouest de Toulouse à la Provence.

Durant le Bas-Empire, Toulouse supplante Narbonne et devient, au début du V^{ème} siècle, la capitale du royaume Wisigoth, qui couvre le sud-ouest de la Gaule.

Un siècle plus tard, les Wisigoths, défaits par les Francs, se replient en Espagne et ne conservent en Gaule que la Septimanie, un territoire qui correspond à l'ancienne région Languedoc-Roussillon sans la Lozère. « Pour la première fois depuis longtemps, le Languedoc toulousain est séparé du Languedoc méditerranéen. »²

Sous les Carolingiens, le comté de Toulouse couvre un territoire qui s'étend jusqu'au Rhône. Ce Languedoc, encore morcelé, connaît un essor important au XI^{ème} siècle. Des villes surgissent, comme Montpellier. Une langue littéraire se forme, l'Occitan, dans laquelle s'épanouit la poésie des troubadours.

Paradoxalement, c'est le rattachement à la couronne de France, en 1271, qui permettra au Languedoc d'affirmer son unité. La Province est placée sous l'autorité d'un gouverneur, mais les notables locaux sont représentés par une assemblée délibérative, les États du Languedoc. En 1444, le Languedoc est doté d'une cour de justice, le Parlement de Toulouse.

La Révolution marque la fin du Languedoc comme entité administrative. Son territoire est alors découpé en huit départements : Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Aude, Tarn et Haute-Garonne. Le haut Languedoc et le bas Languedoc retrouveront une unité dans les années 1960, mais séparément, sous la forme des régions administratives.

En 1972, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sont créés en tant que établissements publics. Elles deviennent ensuite des collectivités à part entière comme les départements et les communes.

Et, en 2016, les deux régions administratives Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées font une seule et même région, l'« Occitanie Pyrénées-Méditerranées ». Elle se compose de 4 565 communes et de treize départements ; L'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault, le Lot, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

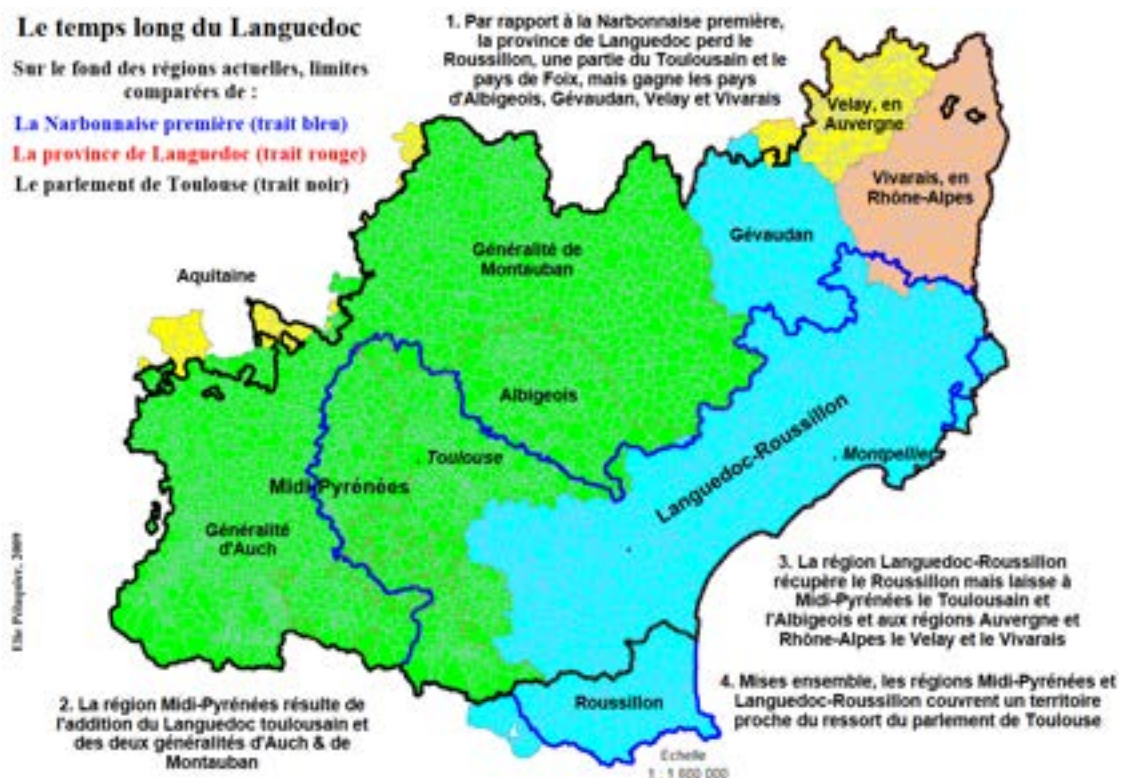
² Histoire du Languedoc, sous la direction de Philippe Wolff (Privat, 1967)



Repères historiques		Evènements
Antiquité	Ile siècle av. J-C	Création par Rome de la Narbonnaise , première province de l'Empire hors de la péninsule italique. Sa capitale est Narbo-Martius (Narbonne). Cette période gallo-romaine voit également naître les cités de Nemausus (Nîmes) et Tolosa (Toulouse)
Moyen-Age	413	La Narbonnaise est conquise par les Wisigoths
	Fin X^{ème} siècle	Naissance de Montpellier
	1209	Croisade contre les Albigeois
	1271	Rattachement du Languedoc à la Couronne de France
Epoque moderne/Révolution	1444	Installation du Parlement de Toulouse
	De 1667 à 1681	Construction du Canal du Midi
	1736	Le siège des Etats du Languedoc est fixé à Montpellier
	1790	Création des départements
Epoque contemporaine	1972	Création des Régions , alors simples établissements publics
	1982	Les Régions deviennent des collectivités à part entière au même titre que les Départements et les Communes

Repères historiques régionaux

Source : <http://www.laregion.fr/histoire#nh2>

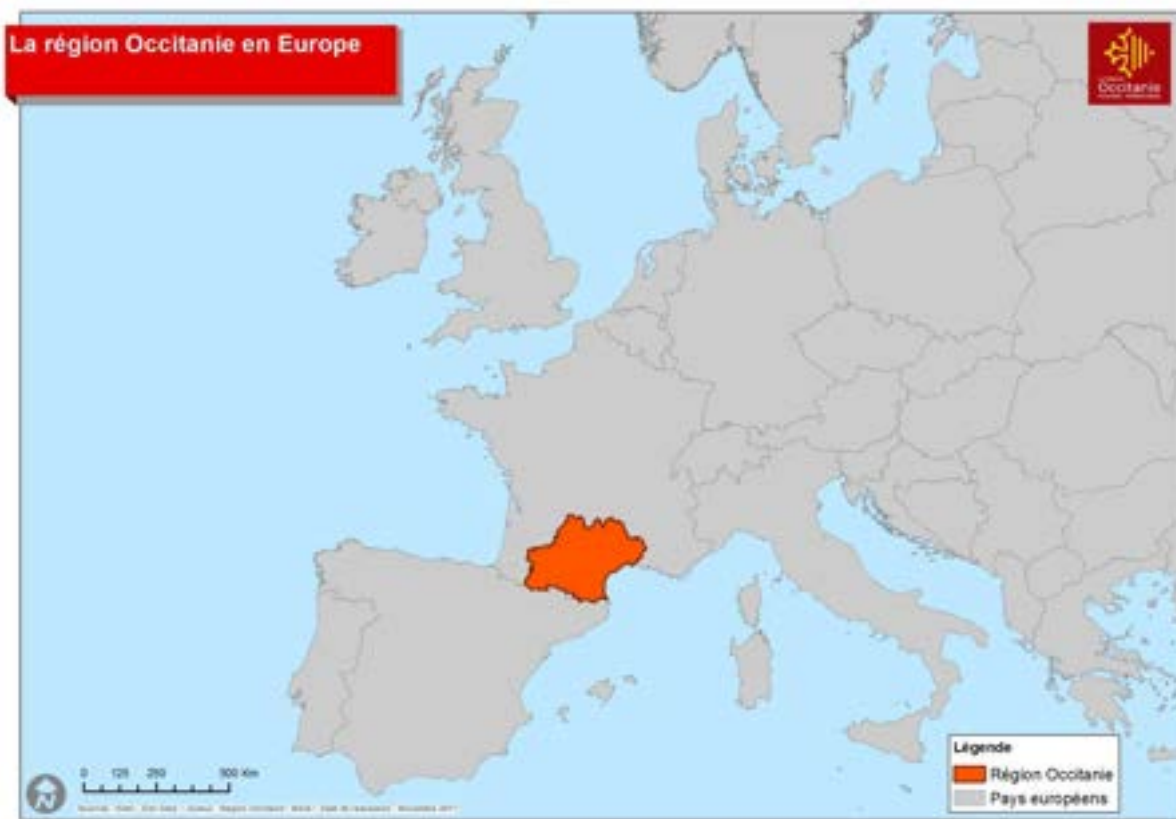


Evolution historique du territoire languedocien

Source : Atlas historique de la province de Languedoc – Elie Pélaquier – 2009 - http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/atlas_cd_0.pdf



1.2. Des espaces géographiques spécifiques



La région Occitanie

Source : Région Occitanie / MAÏA – Novembre 2017

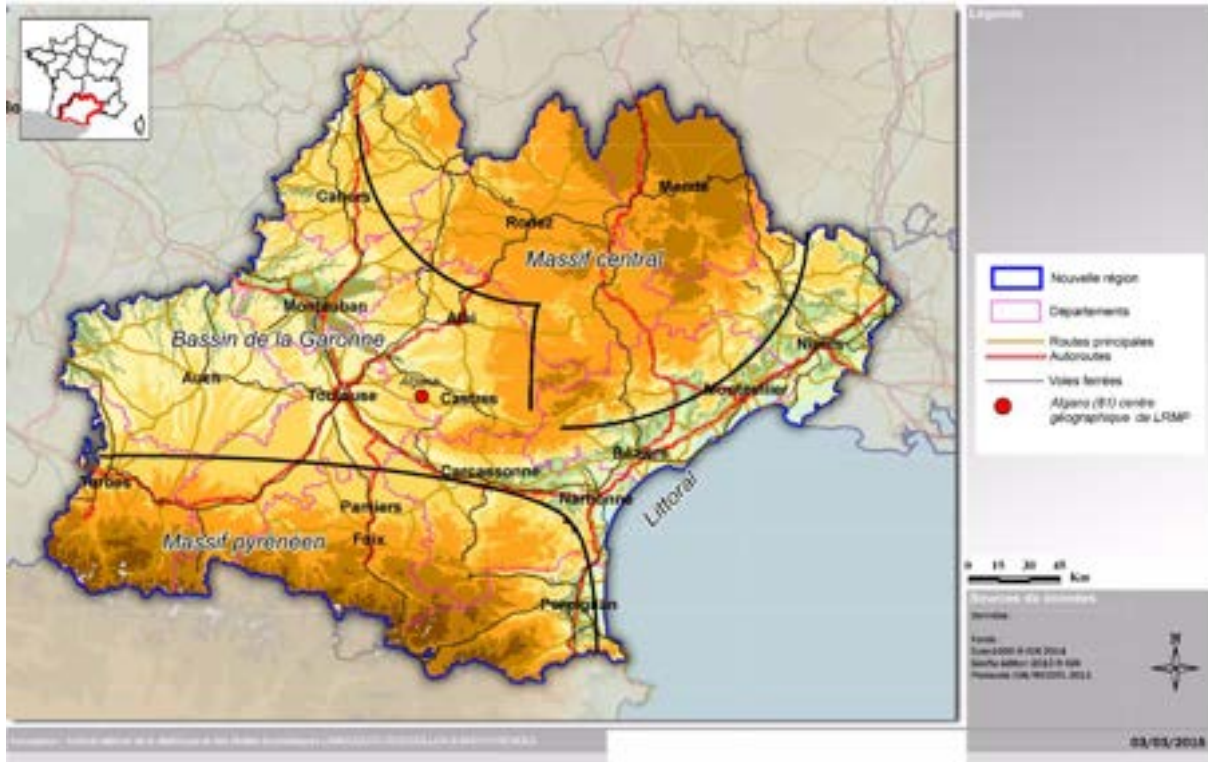
1.2.1. Une vaste région du Sud-Ouest de l'Europe

La région Occitanie est située à la frontière entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe du Sud, au sud de la France métropolitaine. Elle s'étend sur un vaste territoire de 72 724 km². Deuxième région française en superficie, elle est voisine de la Nouvelle-Aquitaine à l'ouest, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'est et d'Auvergne-Rhône-Alpes au nord. Elle est également limitrophe de deux pays au sud, l'Espagne (Catalogne et Aragon) et l'Andorre.

La région Occitanie se déploie entre la Garonne et le Rhône, bordée au nord par les contreforts du Massif Central et au sud par les Pyrénées et la Méditerranée. Elle est traversée du nord-ouest au sud-est par une voie fluviale constituée d'une partie du canal latéral à la Garonne, aménagé au XIXe siècle jusqu'à Toulouse, et du canal du Midi, datant du XVIIe siècle, entre Toulouse et l'étang de Thau où il se jette sur le territoire de la commune de Marseillan. Cet axe transversal, appelé « canal des Deux-Mers », fait de la région un isthme entre les façades atlantiques et méditerranéennes.

La région se compose des espaces géographiques suivants :

- L'inter-massif (le massif pyrénéen et le massif central)
- Les plaines de la Garonne et du delta du Rhône
- Le littoral méditerranéen du delta du Rhône aux côtes catalanes.



Les espaces géographiques en Occitanie

Source : Atlas cartographique de la région Occitanie – Services de l'Etat d'Occitanie - 2015

La montagne représente 55% de la superficie régionale, 20% de la population, soit 1,13 millions d'habitants, 47% des communes (2153 au total), douze départements sur treize concernés (tous sauf le Gers) et trois intégralement situés en montagne (Aveyron, Lot et Lozère), ainsi que deux parcs nationaux et six Parcs Naturels Régionaux sur les sept existants. Le territoire régional couvre 26% du Massif central et 75% des Pyrénées françaises.

1.2.2 L'inter-massifs



L'inter-massifs en Occitanie

Source : Région Occitanie / DVSI MAÏA – Août 2018

Les territoires montagnards connaissent des spécificités et ont des traits communs et des valeurs communes, relevant de l'attractivité, de l'accessibilité, de l'économie et de l'environnement.

L'inter-massifs est un milieu difficile pour l'établissement des voies de communication avec ces multiples vallées et pentes (construction de tunnels, de viaducs, de lacets routiers). La circulation est aussi régulée par la météo (gel, neige). Le relief montagneux des Pyrénées engendrant des espaces fermés, les difficultés d'accès, l'éloignement des centres urbains ou des pouvoirs centraux ont favorisé la vie en auto-gestion, en termes économique, politique et social. L'économie a été longtemps celle d'une économie de subsistance où chaque village produisait pratiquement ce qu'il consommait, le surplus étant vendu sur les marchés dans les communes environnantes. Progressivement, au XIXe siècle et XXe siècle, d'une économie purement de secteur primaire, basée sur les activités agro-pastorales, s'est développée à une activité de services où le tourisme a pris une place prépondérante.

Cependant, le secteur primaire reste fort dans la zone montagnarde des Pyrénées, peu propice à une grande urbanisation. L'activité pastorale est très présente en altitude, les estives couvrant près d'un tiers de la surface de la totalité du massif. Côté agriculture, le versant méditerranéen est propice à la viticulture (Les Corbières). La filière bois est également présente. Le nombre d'exploitants agricoles, ici comme en région, est en plein recul avec une perte d'un tiers des exploitants entre 2000 et 2010 alors que dans le même temps les surfaces agricoles ont augmenté mais avec de fortes disparités : la

culture des céréales et les labours reculent au profit de l'élevage, de la viticulture et de la culture des fruits et légumes (Agreste : Recensement Général des Agriculteurs 2000 et 2010). Cette constatation est également notable entre 2010 et 2015.

Concernant le secteur secondaire, l'industrie lourde tend à reculer tandis que les activités artisanales se maintiennent, voire progressent.

Le secteur tertiaire est au contraire en fort développement dû à l'essor du tourisme et à une forte immigration sur les côtes. Le tourisme occupe une partie importante dans l'économie actuelle du massif, générant entre 25 et 35% des revenus du territoire (selon l'observatoire Pyrénéen du changement climatique). Outre les stations de sports d'hiver, il existe un nombre important de stations thermales et d'hôtelleries (30 stations thermales dans les Pyrénées d'Occitanie). La haute montagne attire les randonneurs pour ses paysages et son aspect sauvage, tandis que le Piémont est plus visité pour les lieux chargés d'histoire (chemins de Saint-Jacques de Compostelle, sentiers d'appellation cathare...).

Par ailleurs, la couverture du territoire en très haut débit et la téléphonie mobile ne sont pas complètes. En Occitanie, 89 zones blanches sont répertoriées³, pour la plupart situées en zone de montagne. Ni les appels, ni la navigation sur internet ne sont possibles depuis un smartphone ou une tablette. De fait, ces communes se trouvent exclues du monde connecté, nuisant fortement à leur attractivité. L'enclavement est une des particularités de ces territoires de montagne.

De plus, l'évolution démographique dans certains départements concernés par la zone massif est quasi-nulle comme dans les Hautes-Pyrénées (0,1%) ou dans une moindre mesure en Aveyron (0,7%), voire nulle comme en Lozère (0% entre 2007 et 2012). L'attractivité est ici moindre.

Afin de préserver la spécificité naturelle et culturelle de ce massif, des espaces protégés sont recensés et gérés par différentes organisations internationales, nationales et régionales dans les Pyrénées : des sites paysagers classés (Pyrénées-Mont-Perdu classé par l'Unesco), le parc national des Pyrénées, les parcs naturels régionaux, des réserves naturelles (nationale et régionales), des zones Natura 2000 et des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique type 1 et 2 (cf cartes ci-dessous).

³

Décret ministériel du 5 mai 2017 mis à jour le 15 janvier 2018 fixant la liste des centre-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000034775881&dateTexte=20180115> consultation en mars 2018)





Sources : Région Occitanie, Agence régionale de la biodiversité



Sources : Région Occitanie, Agence régionale de la biodiversité

Les Pyrénées

Au Sud-Est de la région Occitanie, la chaîne des Pyrénées sépare la France de l'Espagne en s'étendant de la Méditerranée à l'Atlantique. Les Pyrénées françaises (85% de l'ensemble du Massif), couvre 15 500 km² (20 % de la superficie régionale) sur une partie de l'Ariège, de l'Aude, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, et des Pyrénées-Orientales.

Plus particulièrement, en Occitanie, sont distinguées les Pyrénées centrales et les Pyrénées orientales ou catalanes.

Le point culminant est le Vignemale (Hautes-Pyrénées) à 3298 m. Toutefois, la région compte de nombreux sommets dont certains emblématiques comme le Pic du Midi (Hautes-Pyrénées) ou le Pic du Canigou (Pyrénées Orientales).



Le Pic du Midi - Patrice Thebault

Source : laregion.fr

Les Pyrénées présentent une variété de paysages, une faune et une flore exceptionnelles (environ 4 500 espèces, dont 160 espèces endémiques). Les paysages se distinguent notamment par :

- l'absence de grands lacs, comparativement au massif des Alpes par exemple
- la rareté et l'altitude élevée des cols
- le nombre important de torrents de montagnes (appelés gaves ou nestes) typiques des Pyrénées françaises, plus escarpés dans leur ensemble que les Pyrénées espagnoles

- la fréquence des cas où la partie supérieure d'une vallée se termine en un cirque (demi-cercle de versants rocheux escarpés) : cirque de Gavarnie, cirque de Troumouse, cirque du Litor, cirque du Marcadau...



Golfe de Gavarnie - Patrice Thebault

Source : laregion.fr – Consultation en octobre 2017

Les modifications anthropiques (déforestation, artificialisation des sols...) augmentent la vulnérabilité du massif des Pyrénées face aux risques naturels. Les zones de montagne sont des espaces particulièrement sensibles aux changements climatiques. Les Pyrénées portent déjà les traces de ces bouleversements : fonte des glaciers, diminution de l'enneigement, remontée des espèces végétales en altitude, avancement des dates de récolte...



Photos comparées : glacier d'Ossoue (massif du Vignemale)

Source : <https://cafe-geo.net/> - Consultation en octobre 2017

Le Massif Central



Le Massif Central couvre une superficie d'environ 26 000 km² sur le territoire régional, soit environ 30% de l'ensemble de ce massif et un tiers de la superficie régionale.

De formation géologique ancienne, le relief du Massif Central est marqué par l'érosion, alliant plateaux, basse et moyenne montagne. Le point culminant du massif dans la région se situe à 1 699 mètres d'altitude au mont Lozère.

Cet ensemble montagneux est constitué d'une mosaïque de plateaux calcaires inclinés vers l'Ouest (les causses), de dorsales, de massifs granitiques (l'Aubrac au nord de l'Aveyron et en Lozère) ou cristallins (le Lévezou en Aveyron), séparés par des dépressions de basses altitudes (Ségala dans le Tarn et l'Aveyron), entre lesquels les rivières (Lot, Aveyron, Tarn...) se sont enfoncées dans des gorges et des vallées profondes.



Gorges du Tarn - Laurent Boutonnet

Source : laregion.fr – Consultation en octobre 2017

Ces reliefs, les différents substrats géologiques et le climat, à caractère continental soumis aux influences méditerranéenne, océanique et montagnarde, expliquent la

diversité des paysages rencontrés. Le patrimoine bâti témoigne de l'occupation humaine ancienne (pratiques agro-pastorales, transhumance, élevage, mines, industrie...). Au sein de cet ensemble, les vallées du Lot, de l'Aveyron et du Tarn, aux reliefs marqués, constituent des ensembles remarquables, autant pour leur richesse écologique et architecturale que pour la qualité des paysages rencontrés.

À l'est, la bordure sud du massif est tournée vers la Méditerranée et constitue une sorte d'immense amphithéâtre à trois niveaux : les montagnes et hauts-plateaux, les piémonts et garrigues et la plaine littorale.

Afin de préparer au mieux les orientations définies par le Plan Montagne, un Parlement de la Montagne a été créé le 20 décembre 2017 en Occitanie.

1.2.3. Les plaines de la Garonne et du delta du Rhône

Les deux massifs principaux, pyrénéen et central, sont séparés, au plus proche, par le sillon audois, bande de plaines et de basses collines situées entre la Montagne Noire au nord et le massif des Corbières au sud. Ce seuil géographique, appelé seuil de Naurouze, relie le bassin aquitain qui s'étend à l'ouest et la plaine littorale sablonneuse à l'est.

A l'ouest, vallées et coteaux sont le produit de l'érosion de la chaîne pyrénéenne et du Massif central. À partir de Toulouse, on entre dans le pays de la moyenne Garonne, vaste carrefour des plaines alluviales où se rassemblent à la fois les eaux venues des Pyrénées et du Massif central, en direction de l'Atlantique. Le grand ensemble paysager des plaines et coteaux regroupe des entités marquées par leur dynamisme agricole : céréales, oléagineux, fruitiers, cultures maraîchères, vignobles, peupleraies, élevage... Les villes principales, entourées d'habitats pavillonnaires occupent les rebords de terrasses.

Les couloirs de circulation empruntent prioritairement les grandes vallées : autrefois rivières et canaux, puis voies ferrées, routes et autoroutes. L'architecture est caractérisée par l'utilisation de la brique et du calcaire. Le tout compose un paysage varié, ponctué d'habitats traditionnels.

Bien qu'elle soit largement et intensivement cultivée du fait de la richesse de ses sols, cette zone est peu pluvieuse et relativement chaude.

A l'approche des reliefs (Massif Central et Pyrénées), le terrain se bosselle et se plisse progressivement en collines et coteaux moins adaptés à l'agriculture intensive.

A l'est, les plaines agricoles sont caractérisées par des parcelles cultivées (vigne essentiellement), de friches, de murets, de haies et de fossés.

1.2.4. Le littoral méditerranéen

La façade littorale, d'un linéaire d'environ 220 km, s'étend sur quatre départements (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales). La côte est majoritairement sableuse. A l'arrière des grandes plages de sable, se développent des systèmes dunaires assez

4 Sources : DREAL Midi Pyrénées – Profil environnemental de Midi Pyrénées – diagnostic et enjeux – juin 2012 ; Région Languedoc-Roussillon – Stratégie Régionale pour la Biodiversité – mai 2008 ; Nature Midi Pyrénées (<http://www.naturemp.org/Plaine-centrale-et-coteaux.html>)



diversifiés dont les plus originaux sont certainement les dunes de Petite Camargue. Bien que plus rares, les côtes rocheuses sont remarquables d'un point de vue paysager et écologique.

Derrière le cordon dunaire, les complexes lagunaires font l'originalité du paysage littoral. Vingt-deux lagunes (ou étangs) et leurs zones humides associées forment un chapelet qui s'étend de la Camargue aux Albères. On distingue de grandes entités comme la Petite Camargue, l'Étang de l'Or (ou de Mauguio), l'étang de Thau, les étangs des Basses Plaines de l'Aude et les étangs de Salses-Leucate, accompagnées d'ensembles plus petits comme l'étang de Canet, l'étang du Bagnas et la Grande Maire. Les lagunes sont en étroite relation avec la mer grâce aux graus (brèches dans le cordon dunaire) et sont alimentées en eau douce par les cours d'eau, la pluie et les résurgences.

1.3. Un riche patrimoine culturel

La région dispose d'un important patrimoine culturel, témoignage d'un passé riche. Elle compte 134 musées de France et 8 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco :

- le canal du Midi
- la cité épiscopale d'Albi
- les chemins de Saint-Jacques de Compostelle
- le Pont du Gard
- la ville fortifiée de Carcassonne
- les fortifications de Villefranche de-Conflent et de Mont-Louis édifiées par Vauban
- les Causses des Cévennes
- le Mont-Perdu.



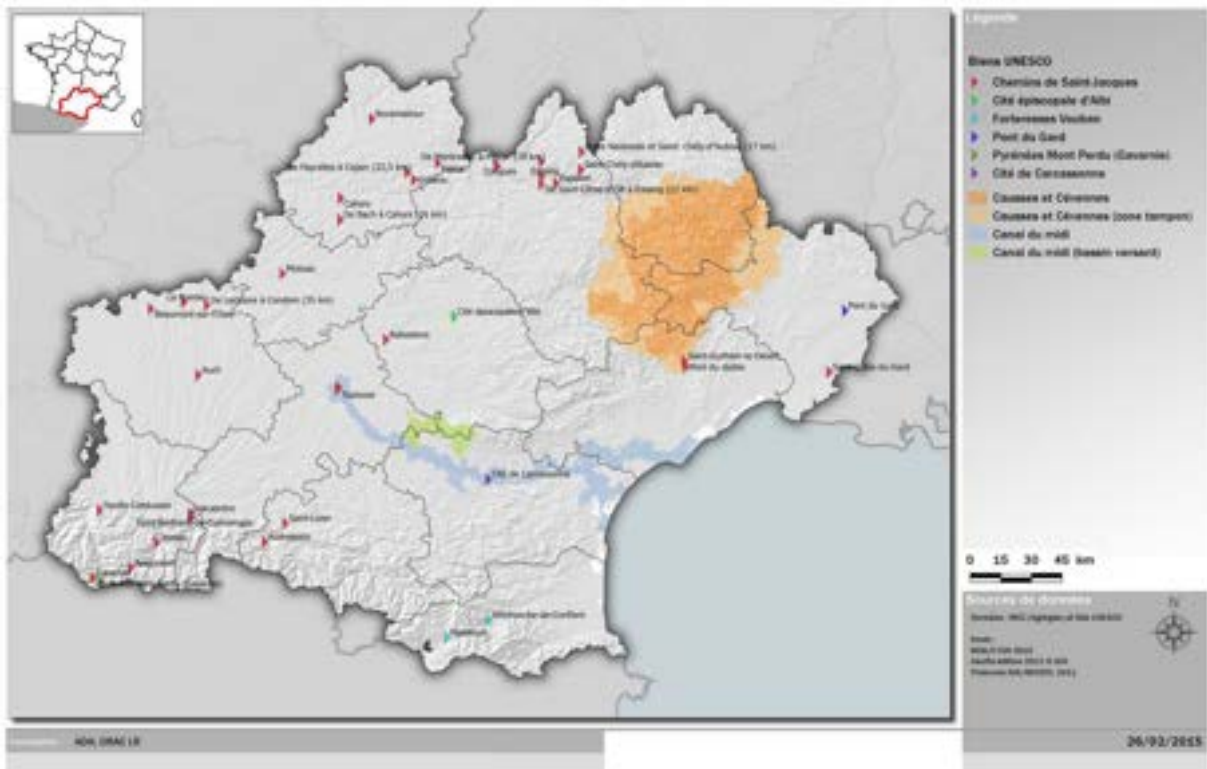
Cité de Carcassonne - Laurent Boutonnet

Source : laregion.fr – Consultation en octobre 2017



Cathédrale d'Albi - Dominique Viet

Source : laregion.fr – Consultation en octobre 2017



Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en Occitanie

Source : DREAL Occitanie – Atlas cartographique – mars 2015



1.3.1 Le patrimoine architectural et historique

La préhistoire a laissé quelques vestiges de l'homme des cavernes, des habitats, et surtout de l'art rupestre reconnu dans le monde entier (comme en Ariège, dans le Lot ou les Pyrénées Orientales). Certains sites d'âge quaternaire comme la Grotte du Mas d'Azil ou la Grotte de Gargas contiennent des vestiges de grande faune : mammouths, ours des cavernes, lions des cavernes, bisons, loups.

De l'Antiquité, la Région conserve :

- à Narbonne, la Via Domitia construite avec la fondation de la ville en 118 avant notre ère par le proconsul romain Domitius
- à Nîmes, les arènes, la Maison Carrée, le Temple de Diane ou la Tour Magne dominant la cité
- À une cinquantaine de kilomètres de là, le Pont du Gard, symbole du génie des bâtisseurs romains, qui permettait l'acheminement de l'eau jusqu'à Nîmes.



Le Pont du Gard - Laurent Boutonnet

Source : laregion.fr – Consultation en octobre 2017

Du Moyen-Age, de nombreux édifices « art roman » XIème et XIIème subsistent, notamment le long des multiples itinéraires vers Saint-Jacques de Compostelle : à Conques, Moissac et à Toulouse. La basilique Saint-Sernin à Toulouse est le plus grand édifice roman de France. Parmi les centaines de sites romans relevant de diverses influences (romaine, wisigothique, hispanique et lombarde), les abbayes de Gellone, de Fontfroide, de Saint-Martin du Canigou sont également remarquables.



Le village de Conques - Dominique Viet

Source : laregion.fr – Consultation en octobre 2017

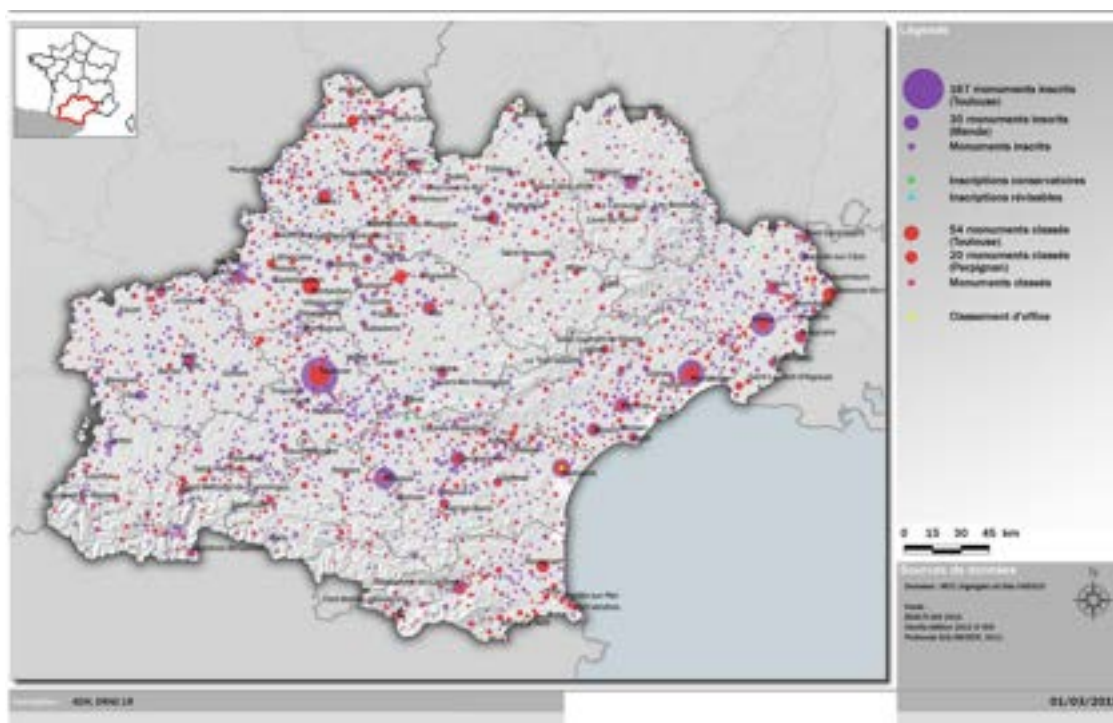
La période gothique a aussi laissé des édifices mémorables comme les cathédrales d'Albi et de Saint-Bertrand de-Comminges.

Dans l'Aude, les châteaux du Pays Cathare ont été érigés par les rois de France entre les XIIème et XIVème siècles afin de protéger la frontière avec le royaume d'Aragon.

La création de bastides, ou villes neuves, au cours des XIIIème et XIVème siècles, correspond à l'expansion démographique et commerciale qui suivit les troubles de la période précédente. Caractéristiques de l'urbanisme médiéval, ces « villes nouvelles du Moyen-Âge » constituent l'un des traits caractéristiques de l'ouest de la région qui en compte plusieurs centaines. Caractérisées par leur plan en damier et leur marché central, les bastides innovent avec la présence centrale d'une grande place publique. Certaines sont devenues des villes comme Montauban, Villefranche-de-Rouergue, Montréjeau, Revel ou Grenade.

De la Renaissance, des édifices sont présents : comme le Château de Garrevaques (Tarn) construit au milieu du XVème siècle, remanié vers 1800 après un incendie, ou le château de Saint-Élix-le-Château en Haute-Garonne édifié entre 1540 et 1548, ou le château de

Nyer (Pyrénées-Orientales), un des rares châteaux de style Renaissance dans les Pyrénées-Orientales.



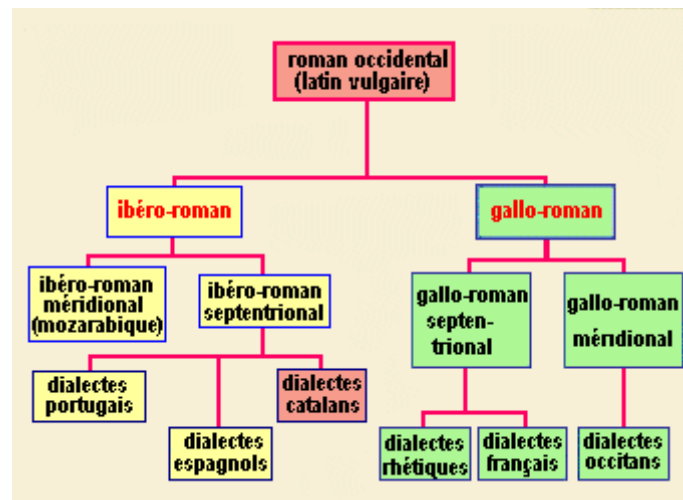
Les monuments classés ou inscrits sur le territoire régional

Source : Atlas cartographique de la région Occitanie – Services de l'Etat d'Occitanie – 2015

Un patrimoine plus récent est également présent en Occitanie, tel que le Viaduc de Millau (12), l'observatoire du Pic du Midi (65), ... Le Viaduc de Millau est une construction d'envergure nationale et internationale. Il domine la Vallée du Tarn et la rivière, du haut de ses 270 mètres (343m au point le plus haut) avec une longueur de 2 460 mètres. C'est le pont routier avec l'ensemble pile-pylône le plus haut du monde. Son tablier était le plus long pour un pont haubané jusqu'à la mise en service en 2013 du pont Jia-Shao en Chine. Ce maillon de l'A75 permet de relier Clermont-Ferrand à Béziers. L'ouvrage a été mis en service en décembre 2004. Une des principales curiosités de Millau et de toute l'Occitanie, voire de France, le viaduc de Millau est devenu une attraction touristique (194 905 personnes ont visité les espaces dédiés à l'ouvrage, Viaduc Espace sous le viaduc et Viaduc Expo, sur l'aire en 2016).

1.3.2 Les langues régionales

Jusqu'au Moyen Âge, le catalan et l'occitan (en France) ne constituaient qu'une seule et même langue. Mais des destins politiques différents et deux rattachement à des blocs dominants opposés les ont fait évoluer chacun de leur côté. Après de longs débats, les intellectuels catalans ont fini par proclamer solennellement en 1934 que le catalan était distinct de l'occitan, le premier faisant partie du groupe ibéro-roman, le second, du groupe gallo-roman.



Sources : Lionel Jean, La langue catalane et son histoire, 2017

L'Occitan

Langue du quotidien, elle l'est aujourd'hui seulement pour une minorité d'habitants et la pratique continue de diminuer. C'est dans les zones rurales qu'elle est utilisée le plus régulièrement, par des locuteurs âgés. En ville, l'occitan est en train de revenir (universités, écoles, cours publics, manifestations culturelles...) mais cela ne compense pas la perte de locuteurs. Depuis 1951, les portes de l'enseignement sont progressivement ouvertes à diverses possibilités d'apprentissage. L'académie de Toulouse a l'effectif le plus élevé d'élèves qui apprennent l'occitan. Mais à peine 10% des élèves suivent sous des formes diverses un enseignement d'occitan (29 190 en 2014) ou de sensibilisation (39 700 en 2014). Dans les universités de France, l'occitan a trouvé une place, mais un cursus complet n'est proposé qu'à Montpellier et à Toulouse.

Le Catalan

Le catalan est parlé sur un territoire de 68 730 km². Son aire comprend une partie sud de la région de l'Occitanie (dite la « Catalogne du Nord » dans les Pyrénées-Orientales), la Catalogne, le Pays Valencien, les Iles Baléares et Alghero en Sardaigne. Sur 6,3 millions de locuteurs, 140 000 sont en Occitanie.

La nouvelle Constitution de 1978 a permis non seulement le rétablissement de la Generalitat de Catalunya, mais aussi la création de 17 communautés autonomes, dont certaines ont pu conserver le catalan comme langue co-officielle: la Catalogne, le Pays valencien et les îles Baléares, alors que la Galice et le Pays basque ont maintenu comme langue co-officielle le galicien ou le basque.



Bien que le catalan soit considéré comme l'une des langues régionales de France, celui-ci ne bénéficie d'aucun statut juridique particulier. La politique linguistique pratiquée en Catalogne du Nord a toujours favorisé le français au détriment du catalan. Cette francisation dirigée par les autorités françaises s'est étendue dans toute la région. Aujourd'hui, l'usage du catalan n'est autorisé que partiellement à l'école et dans les médias.

De nombreuses associations travaillent à la connaissance, la diffusion et la transmission de ces deux langues. Des événements et des manifestations culturelles de toute sorte mettent en valeur les productions culturelles de tradition et de création. La littérature, la musique et la chanson gardent une forte vitalité.

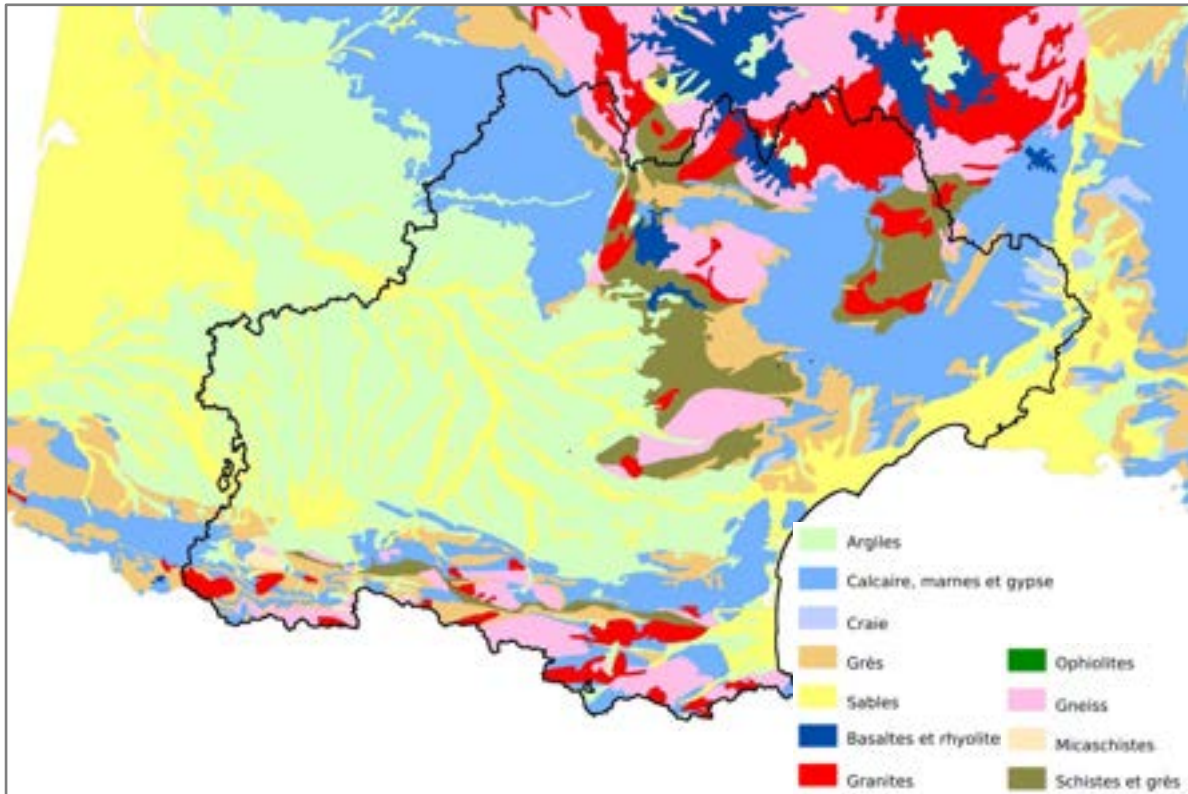
1.4. Des ressources naturelles abondantes et diversifiées

1.4.1 Les sols et les ressources minérales

Les services rendus par les sols sont nombreux : supports de production végétale et de la biodiversité terrestre, qualité et quantité des eaux superficielles et souterraines, atténuation du changement climatique... Selon leur nature et leurs propriétés, les sols sont plus ou moins vulnérables aux pressions liées aux activités humaines : développement urbain, exploitation agricole, activités industrielles, épandage des boues de station d'épuration...

En région Occitanie, la nature des sols est diversifiée. Certains, localisés principalement dans les plaines alluviales et le sillon audois, sont particulièrement propices aux céréales et grandes cultures, d'autres à la vigne (sols en pente), ou encore à l'arboriculture et au maraîchage (sols légers et filtrants).

Par son cadre géologique diversifié, la région Occitanie dispose de substances minérales variées et réparties sur l'ensemble de son territoire.



Carte lithologique de la région Occitanie

Source : BRGM – Visualisateur InfoTerre – Octobre 2017

Certaines de ces ressources minérales sont exploitées dans le cadre de carrières pour fabriquer essentiellement des matériaux de construction.

Les ressources terrestres, exploitées par 505 carrières en 2016, ont fourni environ 59 millions de tonnes de matériaux, dont plus de 30% proviennent de carrières alluvionnaires, et plus de 60% de carrières de roches massives.

La production de granulats en région Occitanie s'élevait à 38,2 millions de tonnes en 2013, soit une baisse de près de 9% par rapport à l'année 2000. Est observée cependant une forte variation de cette évolution selon les départements. Ainsi, ceux de la bande littorale, la Lozère, l'Aveyron et le Gers ont connu une baisse significative de la production de granulats alors que les Hautes Pyrénées et le Lot ont connu a contrario une forte hausse. Les principaux départements producteurs restent cependant le Gard, l'Hérault et la Haute Garonne, avec respectivement 10%, 19% et 20% de la production totale en 2013.

L'extraction des granulats a suivi une évolution importante et a désormais quitté le lit vif des rivières (interdiction d'extraction dans le lit mineur depuis 1994). La difficulté de trouver des ressources alternatives en roche dure à une distance économiquement acceptable du principal centre de consommation a amené les exploitations à se reporter sur les alluvions de terrasses anciennes, en compétition avec les usages agricoles, ou des

roches massives telles que les roches métamorphiques, éruptives ou calcaires, pour satisfaire un développement urbain important.

Les autres matériaux de carrières répondent à des besoins très variés et des conditions géologiques particulières. Il s'agit principalement du talc de Luzenac en Ariège (450 000 t/an), seul gisement de classe internationale exploité en France, des marbres de Saint-Béat dans les Pyrénées (310 000 tonnes), des calcaires à ciment de Martres-Tolosane en Haute-Garonne (1 000 000 t/an), des granites du Sidobre (au total 130 000 t/an), des pierres plates du Lot (11 000 t/an), ainsi que de l'exploitation de quartz pour l'industrie du silicium. Ces gisements contribuent aux exportations de la région, voire pour le talc et le quartz, aux exportations nationales ou internationales. Les granits du Sidobre et les pierres plates du Lot sont exploités par de nombreux petits entrepreneurs locaux.

Les sables marins sont également exploités pour le rechargement des plages, en réponse à l'érosion. Outre l'entretien des plages, des opérations de rechargement massif pour la gestion du trait de côte ont été réalisées récemment, s'inscrivant dans une approche combinée impliquant des aménagements de protection et de maintien des matériaux. Plus d'1 Mm³ ont été utilisés pour ces opérations importantes en 2007-2008, avec encore des besoins pour les 10 prochaines années estimés à 5,4 Mm³.

Le littoral de la Région Occitanie est confronté à la problématique de l'érosion. Les causes peuvent être naturelles ou provenir d'aménagements artificiels.

S'agissant de causes naturelles, celles-ci trouvent principalement leur origine dans la diminution de l'apport en sédiments depuis les bassins versants.

Le transit naturel de sédiments, issus de l'érosion naturelle des massifs montagneux, est perturbé par la présence de barrages, ceux-ci capturant une partie de ce transit. A ce phénomène, s'est ajoutée l'extraction trop importante de granulats dans le lit des cours d'eau, privant ainsi la côte d'un apport sédimentaire indispensable à son maintien. En effet, sous l'action de la houle, une partie du sable est soustrait des plages et du cordon dunaire pour être transporté le long du littoral par les courants marins, modifiant ainsi le profil en long du trait de côte, et globalement son recul. Le réapprovisionnement naturel en sédiments est donc une nécessité pour maintenir le cordon dunaire et les plages. Or aujourd'hui le littoral d'Occitanie est en déficit de sédiments.

Ce phénomène d'érosion constitue une menace en termes de protection des habitations, des activités économiques et des infrastructures de déplacement ainsi que pour la pérennité des terres agricoles et des milieux naturels terrestres et lagunaires. De plus, l'érosion littorale participe aussi activement à l'augmentation du risque de submersion marine.

1.4.2 Le patrimoine aquatique

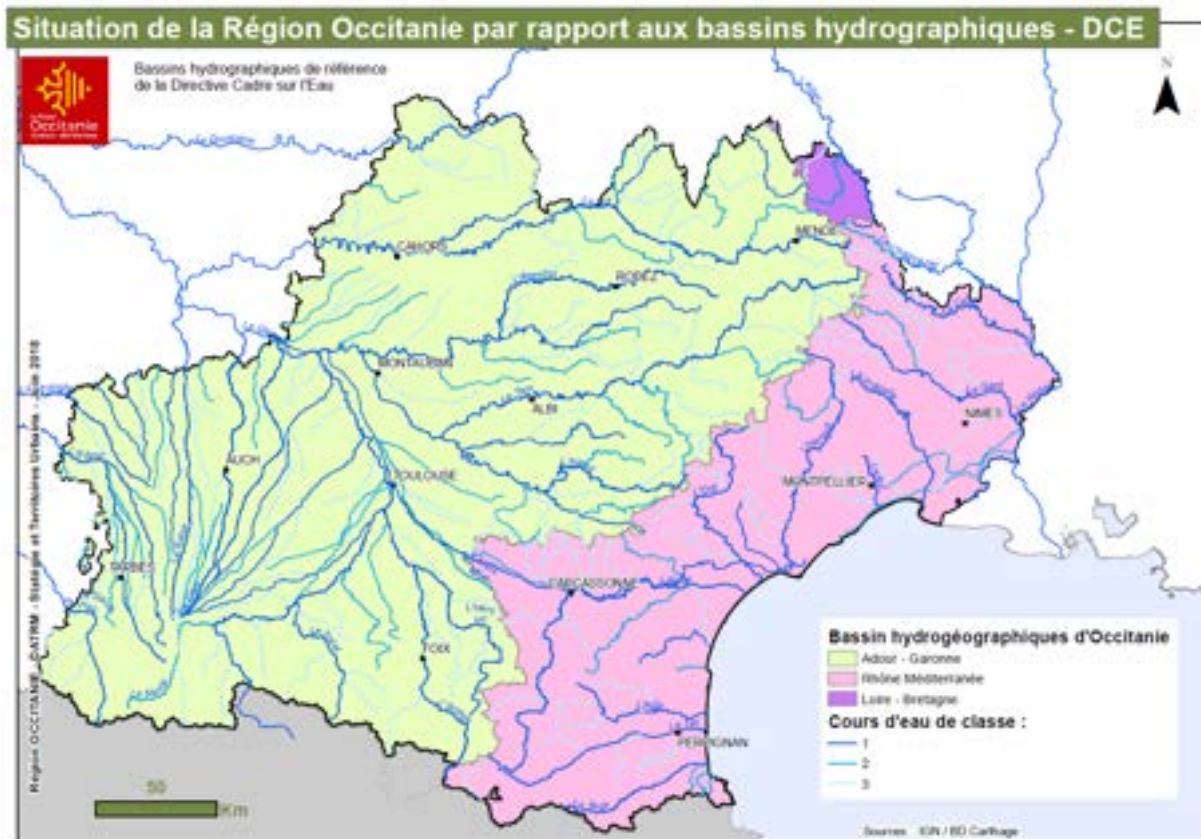
Les ressources en eau



Les eaux superficielles

La Région Occitanie se situe sur trois grands bassins versants : Adour-Garonne pour une large partie de son territoire, Rhône Méditerranée pour la zone située autour du littoral et Loire-Bretagne pour une petite partie au nord du département de la Lozère).

74 000 km de cours d'eau sillonnent la région dont les trois quart se situent dans le bassin Adour-Garonne.



Le réseau hydrographique de la région Occitanie

Sources : Région Occitanie - DATRM - Juin 2018

Sur le bassin Adour-Garonne, la région se situe à l'amont des grands bassins versants de l'Adour, de la Garonne, du Lot..., avec deux châteaux d'eau que sont les Pyrénées et le Massif Central.

Sur le bassin Rhône Méditerranée, elle se situe sur un territoire avec de nombreux fleuves côtiers (l'Hérault, l'Orb, l'Aude,...). Alimentés par les reliefs de la Montagne Noire et les contreforts du Massif Central et subissant des transferts d'eau interbassins, ils se jettent dans la mer Méditerranée.

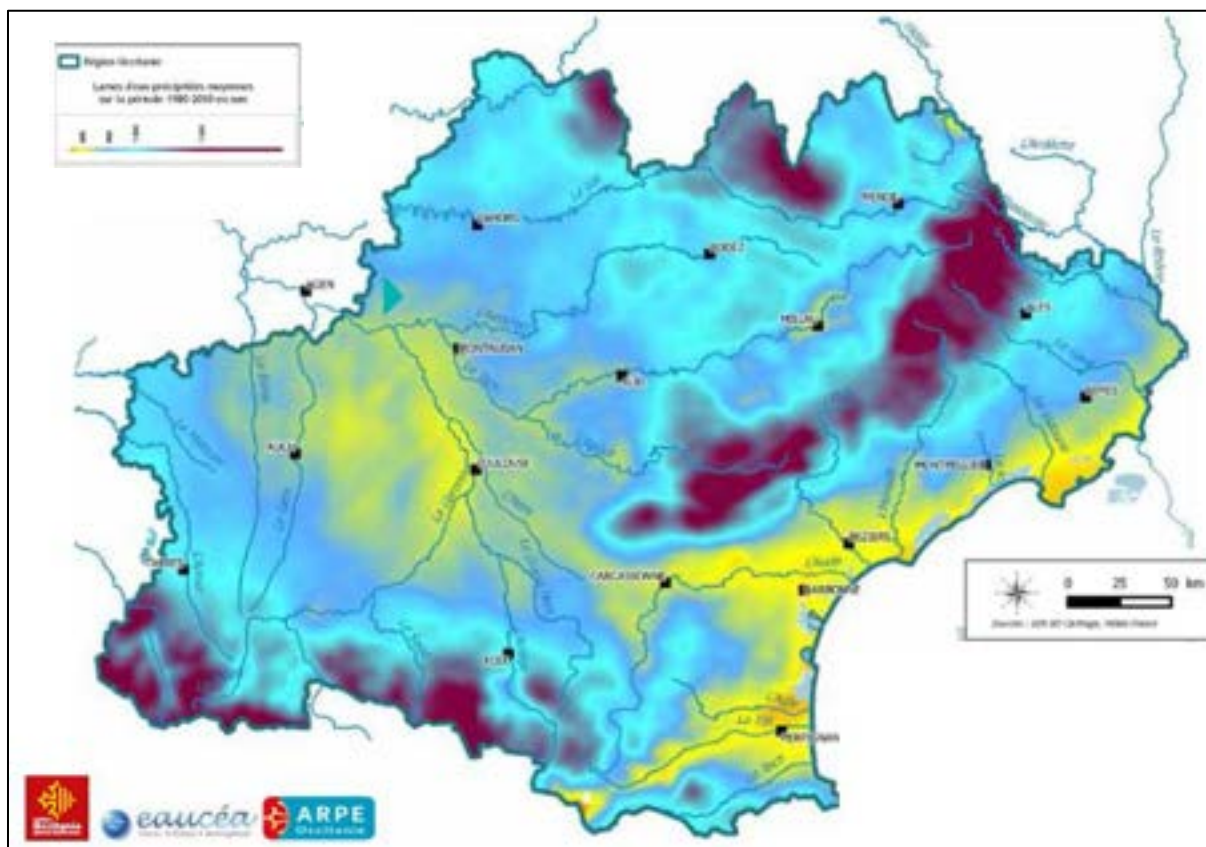
La région dispose d'un important patrimoine de canaux et chenaux aménagés pour le transfert d'eau brute, réseaux hérités des grands projets d'aménagements agricoles et

littoraux. En plus des grands transferts, un maillage de petits canaux s'est développé sur certains territoires agricoles, et dont peuvent dépendre des activités économiques comme l'irrigation. Au cœur de ce réseau, le canal des deux mers est un trait d'union entre les deux grands bassins : il constitue un ouvrage symbolique interrégional de partage des eaux. Il permet aujourd'hui des usages variés grâce aux ressources de la Montagne Noire et des cours d'eau audois : navigation, soutien des cours d'eau du Lauragais pour en garantir la salubrité en cas de basses eaux, et de manière plus marginale, sécurisation de l'irrigation de certaines cultures dans l'Aude et de l'alimentation en eau potable dans le Tarn.

Environ 1 100 Mm³ d'eau sont stockés dans les barrages. Les réserves sont aussi bien présentes en Adour-Garonne qu'en Rhône-Méditerranée, et sont logiquement situées en têtes de bassin. Le projet Aqua Domitia constitue également une réserve d'eau importante issue du Rhône pour la zone côtière. Ces réserves servent au soutien d'étiage pour partie mais la majorité d'entre elles ont pour vocation première de produire de l'hydroélectricité.

La lame d'eau est globalement de 57 milliards de m³ dont un tiers se retrouve dans les cours d'eau, le reste étant évaporé ou infiltré dans les sols. Les apports pluviométriques sont inégaux dans les territoires d'Occitanie : les Pyrénées, le Massif Central, la Montagne Noire et les Cévennes reçoivent en moyenne des précipitations de plus de 1 500 mm chaque année. En revanche, un corridor plus sec, avec des précipitations moyennes annuelles de moitié, se dessine sur le pourtour méditerranéen, la vallée de la Garonne et le nord du Gers. Il tombe moins de pluie là où se concentrent la population et les activités, générant ainsi des causes de tension pour l'accès à la ressource. Elle est aussi irrégulièrement répartie dans l'année : la région connaît des périodes d'étiage marquées sur l'ensemble du territoire (période de basses eaux de juin à octobre), qui se traduisent par des déficits en eau et la réduction des débits dans les cours d'eau.

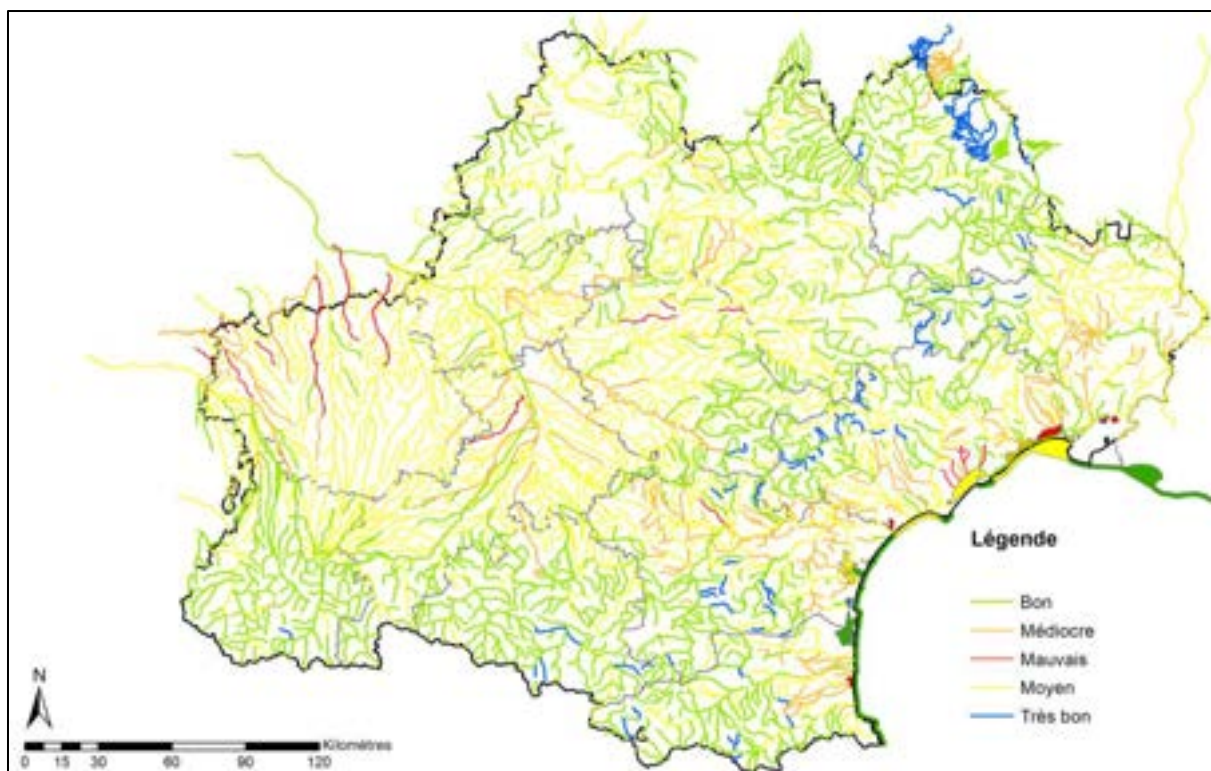




Les apports pluviométriques en Occitanie en 2015

Sources : *Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région Occitanie – Document de synthèse - 2017*

46,0% des masses d'eau superficielles (rivières, plans d'eau, eaux de transition et eaux côtières) présentent au moins un bon état écologique, supérieur à la moyenne nationale, qui est de 43,4% des cours d'eau en bon ou très bon état.



Etat écologique des masses d'eau en région Occitanie

Sources : *Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région Occitanie – Document de synthèse - 2017*

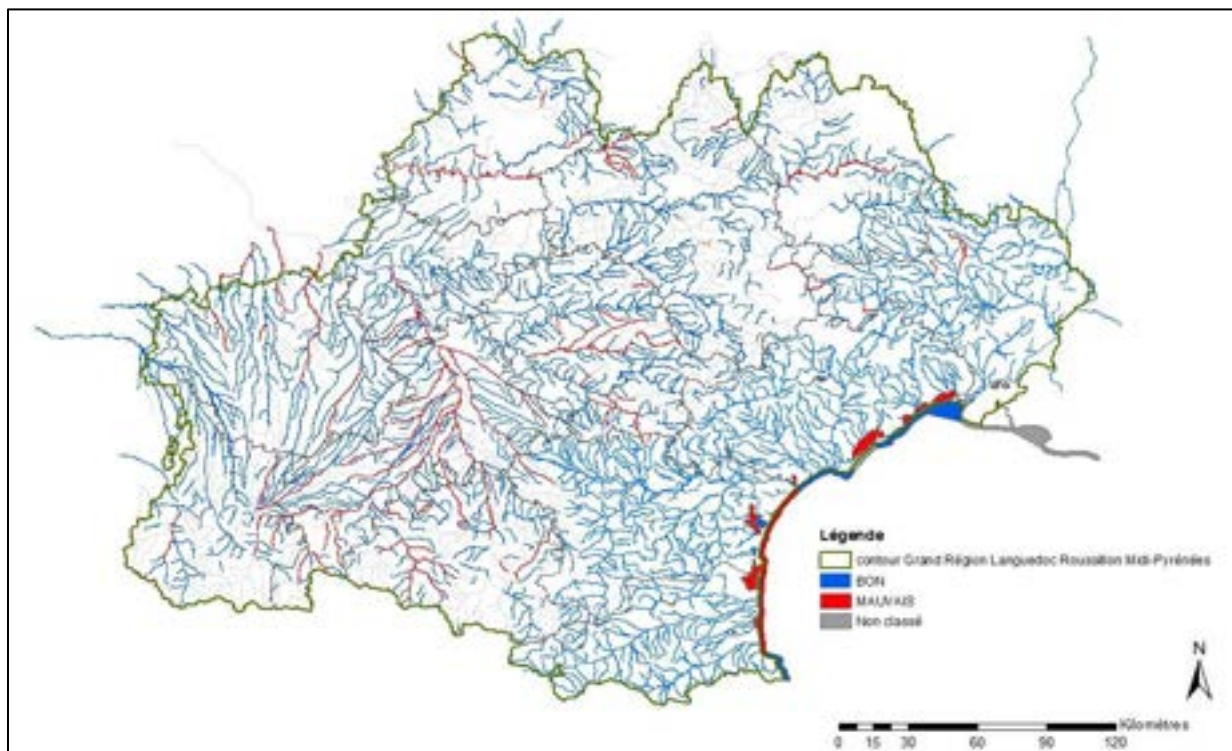
Bien que les objectifs de bon état ne soient pas complètement atteints, l'état écologique des masses d'eau s'améliore depuis 2009-2010 : on observe moins de masses d'eau en mauvais état et plus de masses d'eau en état moyen. La diminution significative des pollutions ponctuelles grâce à la mise aux normes de stations d'épuration, a notamment participé à cette amélioration. Les masses d'eau les plus préservées se situent en zone de montagne et de piémont, au niveau des têtes de bassins, où les pressions anthropiques sont les plus faibles. Sur le plan chimique, 46,1% des masses d'eau superficielles présentent un bon ou très bon état.

54 % des masses d'eau de surface n'ont pas atteint le bon état écologique en Occitanie.

34 % sont en Zone Vulnérable Nitrates.

118 captages prioritaires (pesticides et / ou nitrates) sont recensés.

600 obstacles à l'écoulement en liste 2 (prioritaires) à mettre en transparence (Source : Région Occitanie).

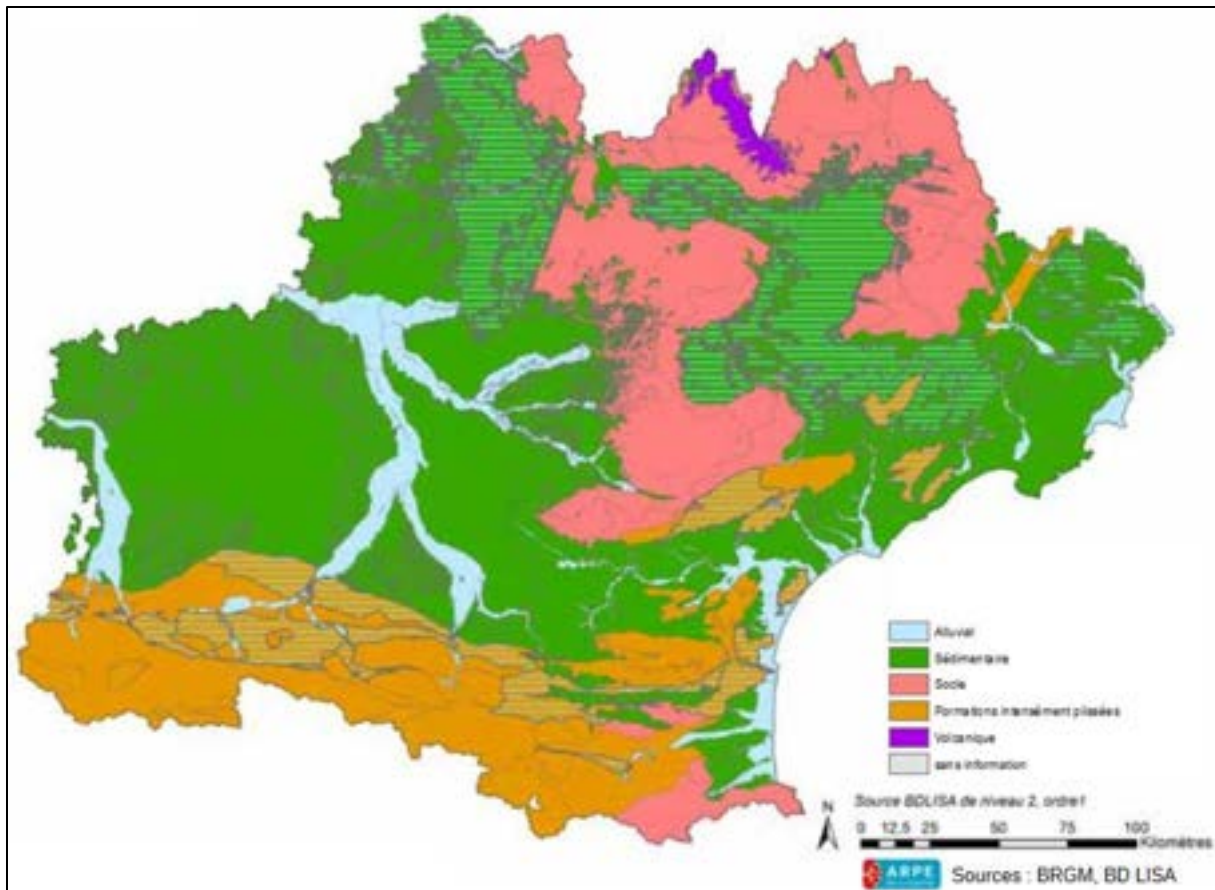


Etat chimique des masses d'eau en région Occitanie

Sources : *Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région Occitanie – Document de synthèse - 2017*

Les eaux souterraines

Les systèmes aquifères sont de cinq grands types : alluvial, sédimentaire, socle, formations intensément plissées, volcanique. Leurs caractéristiques varient en fonction de leurs formations géologiques.



Les systèmes aquifères de la région Occitanie
Source : ARPE

Les eaux souterraines, de qualité, peuvent constituer des réserves pour les usages et pour les activités. Elles permettent le soutien d'étiage des cours d'eau et sont aussi des ressources pour la production d'eau potable, l'activité industrielle voire l'irrigation.

Sur la grande majorité du territoire régional, l'équilibre entre les prélèvements et les capacités de renouvellement des nappes est respecté : 86 % des masses d'eau affleurantes sont considérées comme étant en bon état. Les masses d'eau les plus sollicitées en termes de prélèvements sont, en Occitanie, celles de la Garonne et de l'Ariège, l'Hérault, l'Orb et l'Aude, l'Adour et le Gave de Pau ainsi que l'aval du Lot.

En Occitanie, 70% des masses d'eau souterraine sont en bon état chimique contre 67 % en France. Les familles de polluants les plus dégradants et qui risquent de compromettre l'atteinte du bon état sont les nitrates et les produits phytosanitaires dont les contaminations sont observées en particulier dans les zones de grandes cultures. La pression due aux nitrates est particulièrement présente en Garonne amont et dans les nappes affleurantes de l'Aveyron.

L'eau potable est dépendante des deux types de ressources (eaux de surface, eaux souterraines) mais avec une différence marquée selon les bassins. Les ressources en eau

souterraine sont très majoritairement utilisées du côté méditerranéen. La gestion des eaux souterraines pour l'eau potable est une problématique clé sur le littoral de la région. Les politiques de protection des aires d'alimentation des captages en découlent. La situation est beaucoup plus contrastée en Adour-Garonne, compte tenu de sa situation géographique et des facilités d'exploitation des grands cours d'eau (Garonne, Tarn, Adour...).

Les usages « eau potable » et « irrigation » prélèvent chaque année des volumes équivalents, largement supérieurs à ceux de l'usage « industrie ». Cependant leurs rythmes de prélèvement diffèrent sur l'année. Ainsi, alors que les prélèvements pour l'eau potable sont assez stables sur l'année, ceux liés à l'irrigation se concentrent l'été. Le niveau de prélèvement pour l'irrigation est supérieur dans le bassin Rhône-Méditerranée bien que la surface irriguée soit plus faible. Cela est dû à la nature des cultures (horticulture et maraîchage plus demandeurs en eau...), au climat, ainsi qu'aux systèmes d'irrigation en place : les systèmes gravitaires, moins efficaces que d'autres techniques d'irrigation y sont majoritaires. Ce mode d'irrigation est quasi inexistant en Adour-Garonne.

L'eau, une richesse régionale

L'eau constitue en Occitanie une ressource précieuse et l'élément de base de milieux aquatiques riches et diversifiés, essentiels pour l'attractivité des territoires régionaux ; leur développement et la qualité de vie de leurs populations.

De nombreuses activités économiques sont étroitement dépendantes de la disponibilité des ressources et de la qualité des milieux aquatiques : tourisme, pêche, navigation, agriculture, industrie, hydroélectricité.

L'eau est un élément clef de l'économie régionale en particulier pour :

- L'alimentation en eau potable des habitants permanents et des habitants saisonniers/touristes
- Le tourisme, Occitanie étant la destination de France métropolitaine la plus fréquentée par les touristes français (13 milliards de recettes touristiques)
- L'agriculture, 330 000 ha irrigables
- L'hydroélectricité, qui représente 27% de la production totale d'électricité de la région et 68% de la production d'électricité d'origine renouvelable.

La région Occitanie bénéficie d'une activité touristique diversifiée qui s'explique par la présence de la mer, de la montagne et de nombreux paysages façonnés par l'eau (vallées, gorges, avens...) ou marqués par sa présence (zones humides, lagunes...). Les besoins en eau des territoires sont impactés par l'afflux de touristes, particulièrement lors de la période estivale, où les tensions sur la ressource sont marquées. Les zones littorales et les sites remarquables, avec une offre d'hébergement touristique dense, subissent des pics de demandes. L'accueil touristique y est donc dépendant de la disponibilité de la ressource.





L'eau, contributrice de l'attractivité régionale touristique

Source : H2030, Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques – Région Occitanie

1.4.3 La biodiversité et les services écosystémiques

La région Occitanie présente une grande richesse de milieux naturels et d'espèces, qui résulte notamment de sa position au carrefour de quatre régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne. Des interactions entre la topographie, le climat, les sols, la végétation et les activités humaines résultent une diversité de paysages et de milieux naturels. Six milieux caractérisent en particulier le territoire de la région Occitanie.

1.4.3.1 Les milieux, caractéristiques de la région Occitanie

Les zones humides et les milieux aquatiques continentaux

Les zones humides (ZH) et milieux aquatiques continentaux regroupent une grande diversité de milieux tels que cours d'eau et ripisylves, prairies humides, lacs et étangs, mares, tourbières. Elles occupent souvent les espaces de mobilité des cours d'eau.

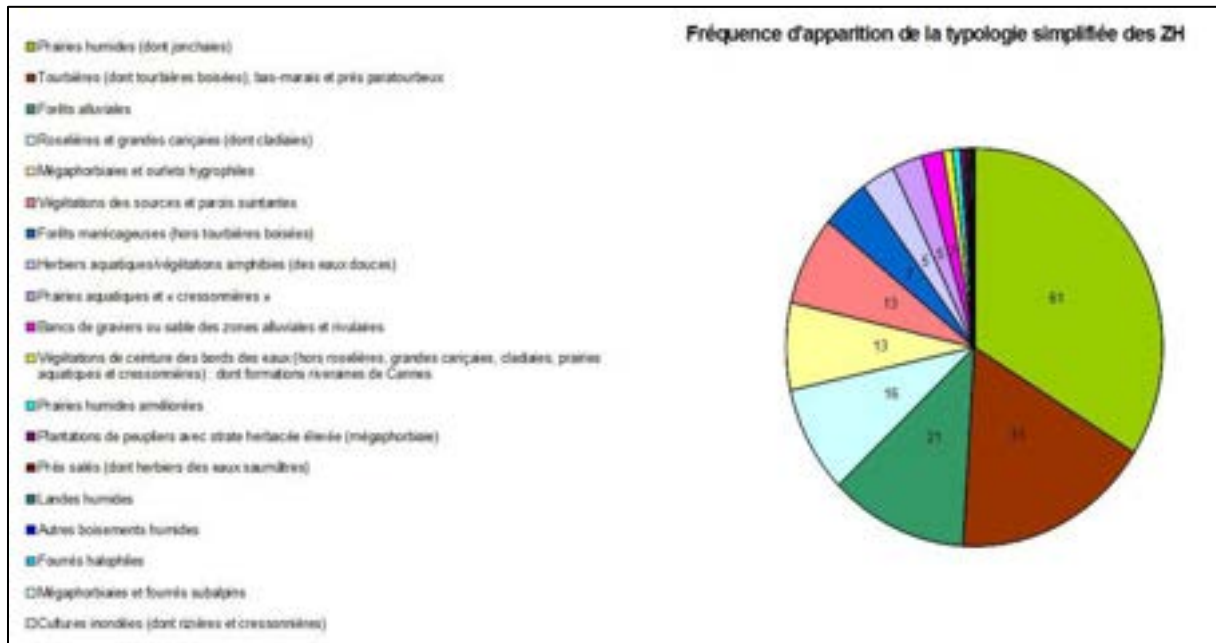
Malgré une couverture régionale toujours incomplète des inventaires des zones humides, il est possible de dresser un bilan intermédiaire de l'état de connaissance de ces zones en Occitanie, à fin 2017⁵ :

- Environ 50 000 zones humides ont été inventoriées, représentant une surface d'environ 100 000 hectares

⁵

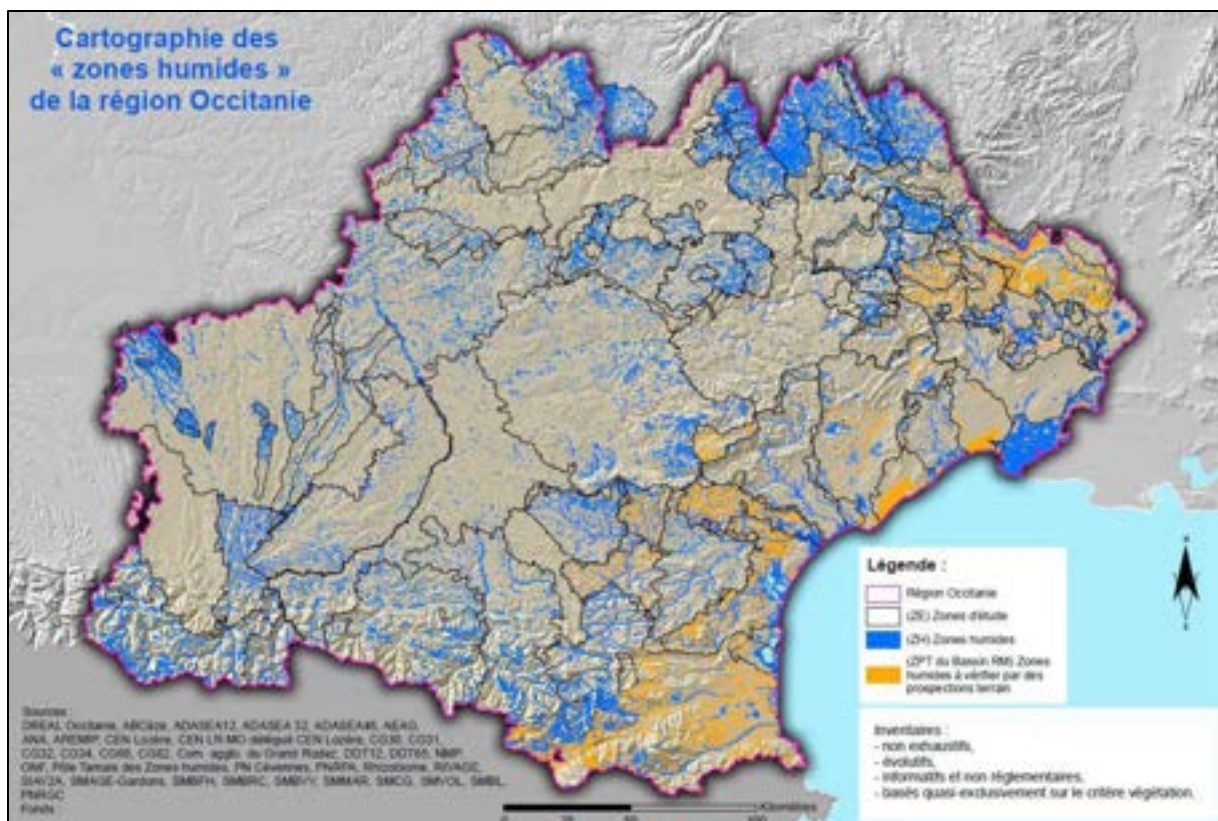
Source : DREAL Occitanie – Juillet 2018

- La surface des zones humides cartographiées couvre 1,5% du territoire régional Occitanie
- 70% des zones humides recensées ont une surface inférieure à 1%, avec 25% des zones humides inventoriées inférieures à 0,1ha.



Source : Note technique relative aux enjeux des zones humides de la région Occitanie – DREAL (via Région Occitanie DITEE) – Juillet 2018

La carte ci-dessous permet de visualiser les "zones humides" recensées dans le cadre des inventaires ZH réalisés sur le territoire de la région Occitanie disponibles et connus de la DREAL Occitanie (compilés en 2017 à l'échelle régionale).



Source : Note technique relative aux enjeux des zones humides de la région Occitanie – DREAL (via Région Occitanie-DITEE) – Juillet 2018

On constate une nette progression de la réalisation des inventaires zones humides ces 10 dernières années impulsée par l'évolution de la réglementation ZH (arrêté interministériel délimitation ZH de juin 2008), par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 et 2016-2021 et par les Schéma Régional de Cohérence Ecologique Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et grâce à l'émergence de maîtrises d'ouvrage d'inventaires ZH accompagnées en particulier par les 9^{ème} et 10^{ème} programmes d'intervention des agences de l'eau. Toutefois, la couverture régionale n'est pas encore complète et certains territoires sont encore orphelins d'inventaires ZH.

Sur la base de l'actuelle compilation datant de 2017, peuvent notamment être mis en évidence les points suivants :

- une répartition des zones humides sur l'ensemble du territoire Occitanie ; avec une plus forte densité sur les têtes de bassins versants et les zones de montagne (Pyrénées, montagne noire, Aubrac, Margeride, Lévézou, Lannemezan, Ségala lotois,...) et sur le littoral (habitats halophiles des lagunes méditerranéennes); la répartition des ZH en plaine est plutôt diffuse en dehors des ZH alluviales
- les prairies humides sont encore bien représentées dans les zones de montagne et les têtes de bassins versants ; elles apparaissent moins denses en zone de piémont et relictuelles en zone de plaine ; les prairies humides sont majoritairement inventoriées sur le territoire régional relevant du bassin Adour-Garonne
- les tourbières (dont tourbières boisées), bas-marais et prés paratourbeux sont présents dans les zones de montagne et les têtes de bassins versants (Pyrénées, Haute-

Vallée de l'Aude, Aubrac, Margeride, Lézou, montagne noire, Lannemezan, Mont Aigoual, Mont-Lozère, Ségala lotois, ...)

- les ZH alluviales inventoriées sont assez bien réparties sur l'ensemble du territoire Occitanie

- il en est de même pour les bancs de graviers ou sable des zones alluviales et rivulaires pour les herbiers aquatiques / végétations amphibies (des eaux douces)

- ainsi que pour les roselières et grandes cariçaies; à noter que les cladaïes (végétation à Marisque), peu fréquentes, sont très localisées

- les habitats halophiles (prés salés dont herbiers des eaux saumâtres et fourrés halophiles) sont spécifiquement présents sur le littoral

- les landes humides, peu fréquentes, sont localisées essentiellement dans le Lannemezan, les Pyrénées, le ségala lotois, l'Aubrac, le Lézou, la montagne noire et le Haut-Languedoc.

Sur le bassin Adour-Garonne, les milieux aquatiques sont principalement représentés par les grands cours d'eau qui contribuent fortement à la biodiversité régionale notamment en tant que couloir de migration pour les espèces piscicoles ou les oiseaux.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, les caractéristiques hydrologiques particulières des cours d'eau (forte variabilité inter et intra annuelle, périodes d'étiages sévères et de crues fortes et rapides) génèrent une mosaïque très diversifiée et une forte dynamique de ces milieux, et impliquent en outre une forte capacité d'adaptation aux conditions extrêmes de la faune et de la flore.

La région est également caractérisée par la présence d'espèces de poissons amphihalins (anguille, grande alose, alose feinte, lamproie marine, lamproie de rivière, saumon atlantique, truite de mer), menacées à l'échelle nationale, espèces patrimoniales et indicatrices de la qualité et du bon fonctionnement des cours d'eau.

Les cours d'eau évoluant dans les secteurs de massifs montagneux présentent des caractéristiques favorables à un bon potentiel biologique (forte dynamique naturelle favorisant l'auto-épuration et un taux d'oxygène élevé, nature des fonds, température moyenne, faible voire absence de pollution...).

Les zones humides, zones de transition entre terre et eau, sont parmi les milieux naturels les plus riches. Elles fournissent l'eau et les aliments à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux.

Les zones humides sont de nature très différente suivant leur situation géographique en zone de montagne, de plaine ou littorale : tourbières d'altitude (valeur patrimoniale particulière en raison de la particularité des espèces présentes, de leur surface très restreinte à l'échelle nationale et du caractère irréversible de leur perte à l'échelle de la vie humaine), roselières, herbiers aquatiques et palustres, mégaphorbiaies, ripisylves, marais salants, vasières fluviales et littorales... Souvent d'une très grande valeur patrimoniale, les zones humides constituent l'habitat privilégié de nombreuses espèces, avec en zone de montagne un fonctionnement singulier expliquant la présence d'un



certain nombre d'espèces endémiques et très spécifiques. Au-delà de leur rôle patrimonial, les zones humides jouent aussi un rôle important pour la diversification et la qualité des paysages, l'épuration des eaux et la régulation des inondations, pour l'économie locale et les loisirs (pêche, aquaculture, tourisme, activités de plein air...).

Les milieux rocheux et souterrains

L'ensemble montagnard de la région est remarquable par sa position biogéographique charnière (influences méditerranéenne et atlantique) et par son rôle de relais entre les Alpes et les Pyrénées, pour la migration de la faune et de la flore.

Le sud du Massif central compose une grande palette de milieux différents, avec les grands espaces de plateaux ouverts des Causses, de l'Aubrac et de la Margeride, et les secteurs dominés par la forêt de la Montagne noire, du Caroux et des Cévennes. On y retrouve une biodiversité de haute valeur patrimoniale tant pour les habitats (steppes et dolines des Causses, grottes karstiques, tourbières de l'Aubrac et de la Montagne Noire, belles étendues forestières des Cévennes préservées...) que pour la faune et la flore avec plusieurs espèces endémiques. La bonne qualité écologique des rivières, peu perturbées par les aménagements hydrauliques et les pollutions, permet l'accueil de la Loutre et du Castor, et de populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

Les montagnes pyrénéennes sont les seules représentantes en région du domaine biogéographique alpin. Leurs spécificités tiennent à la présence de milieux de haute altitude (lacs d'altitudes, parois rocheuses), à de beaux exemples de forêts matures, et à des milieux souterrains exceptionnels (réseau karstique, cavités riches en chauve-souris). Les Pyrénées abritent une faune d'altitude assez complète avec le Gypaète barbu, le Grand Tétrás, l'Isard, et aussi des grands mammifères remarquables comme l'Ours.

La région étant située aux confins de deux massifs montagneux, les sites de falaises et gorges sont nombreux et hébergent des espèces de grande valeur patrimoniale. Ils sont le lieu de nidification d'espèces d'oiseaux remarquables (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, etc.).

Dans la zone méditerranéenne, ces milieux sont rares, mais toujours remarquables, malgré leur petite taille : le massif des Albères ou la Montagne de la Clape sont des lieux d'endémisme.

En raison de la nature karstique d'une partie du substrat mais aussi des activités minières passées, les milieux souterrains sont nombreux et variés en Occitanie. Leurs caractéristiques (obscurité, faible variation de température, hygrométrie proche de la saturation) en font des milieux très spécifiques abritant une faune et une flore de haut intérêt patrimonial, pouvant présenter un fort taux d'endémisme. Les grottes constituent également un habitat favorable aux chauves-souris (hibernation et mise-bas), dont plusieurs espèces sont menacées à l'échelle mondiale, mais aussi beaucoup d'invertébrés (insectes, mollusques, crustacés).



Ces nombreuses cavités contiennent de très grandes réserves en eau qui alimentent les cours d'eau.



Source : Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

Le milieu forestier

La forêt régionale couvre une surface de 2,5 millions d'hectares, soit 36 % de l'ensemble du territoire, avec toutefois une répartition inégale selon les départements.

Le Massif central et les Pyrénées regroupent l'essentiel des massifs forestiers. Les boisements sont moins répandus dans les côtés et bordures méditerranéennes, ainsi que dans les plaines et collines du midi-pyrénéen. La région occupe ainsi la 3ème place en termes de surface forestière et détient 14% de la surface forestière nationale.

La forêt publique occupe 22 % de la surface, alors que la forêt privée occupe quant à elle près 80 % de la surface forestière. Les espaces forestiers sont très morcelés, ce qui est préjudiciable à leur mise en valeur économique.

La forêt régionale est majoritairement feuillue (70 % de la surface) avec, comme espèces dominantes, les chênes pubescent, pédonculé, rouvre, le hêtre, le châtaignier et le frêne.

Cette forêt est caractérisée par une large palette d'essences et de types de formations forestières au sein de 3 grands types de forêts :

- les forêts de montagne spécifiques des étages supra-méditerranéens, montagnards et subalpins, et très diversifiées (mélanges de feuillus et de résineux : hêtre, pin noir, pin sylvestre, pin à crochets et autres essences précieuses)
- les forêts de plaine et de coteaux, localement mêlées à des formations subforestières dégradées de garrigues, landes et friches ; elles sont dominées par le chêne vert et le pin d'Alep en plaine, et le chêne pubescent et le châtaignier dans les secteurs de coteaux et de piémont
- les forêts littorales composées pour la majorité de peuplement de pins de faible superficie.

Les forêts contribuent pleinement à la richesse écologique de la région, et abritent une très grande diversité et richesse biologique, notamment en ce qui concerne les insectes et les champignons. Ils représentent surtout des milieux majeurs pour le maintien des continuités écologiques et la conservation des grands équilibres biologiques.

Les forêts de la région abritent également des espèces endémiques ou rares, à l'échelle régionale ou nationale. C'est sur cette biodiversité importante que repose la capacité de la forêt à résister aux agressions naturelles et à s'adapter à l'évolution de son environnement et notamment aux phénomènes liés au changement climatique. La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique, est un élément essentiel pour l'adaptation des écosystèmes forestiers.

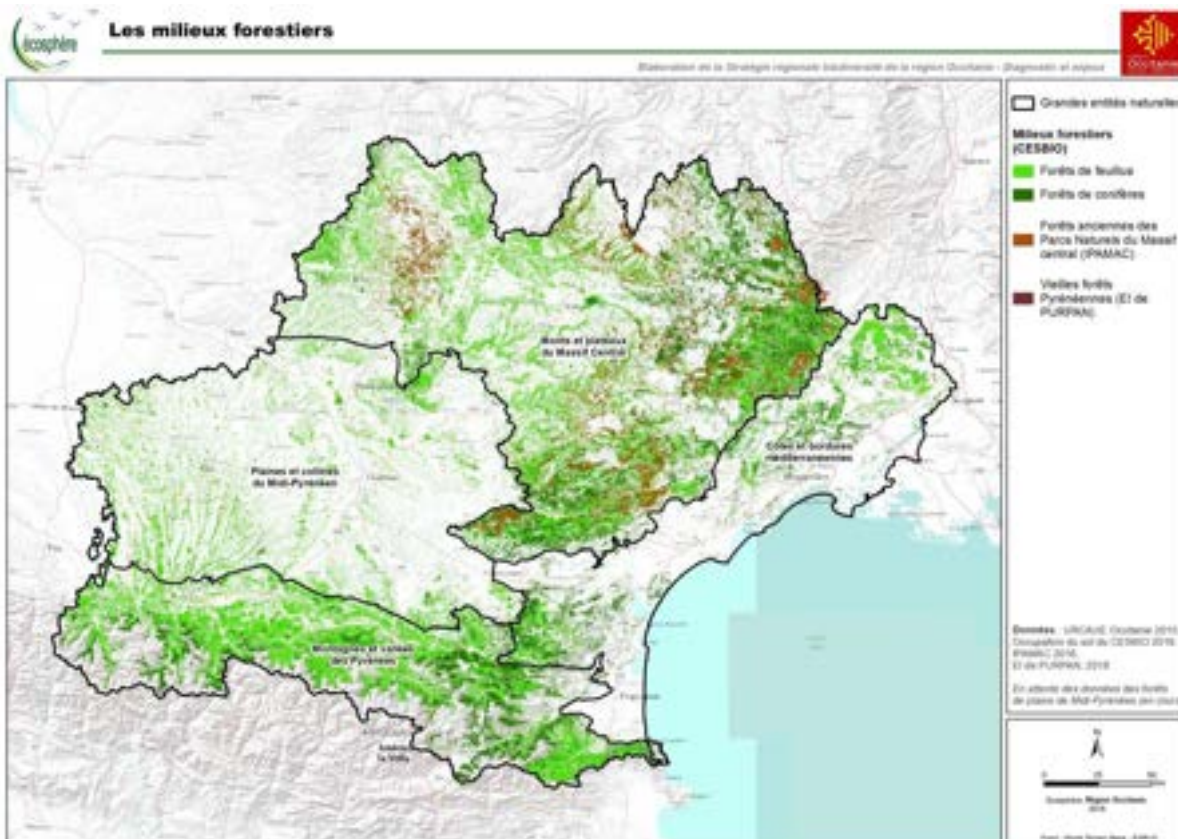
Les forêts matures à hêtres et chênes représentées dans les Pyrénées constituent également des milieux remarquables du fait de leur rareté en région. Ces forêts, caractérisées par la présence d'arbres sénescents ou à cavité et de bois dit mort accueille en effet une flore et une faune spécifique qui peut représenter jusqu'à 30% de espèces forestières, soit plusieurs milliers d'espèces. Ces forêts figurent parmi les espaces à plus forte naturalité de la région.

Elles constituent des réservoirs de biodiversité tant par la variété des formes de vie qu'elles hébergent que par la présence d'espèces complètement inféodées aux milieux forestiers.

Les forêts jouent également un rôle important dans le fonctionnement des territoires, en termes de qualité des eaux et régulation des débits dans les bassins versants, de limitation des phénomènes d'érosion et de stabilité des sols ou encore d'organisation du paysage.

Les haies, les alignements et les bosquets jouent également un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes (zone refuge, corridor biologique, sites de reproduction, etc.).





Source : Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

Les prairies, pelouses, maquis et garrigues, cultures sèches

Les milieux ouverts, constitués principalement de prairies, pelouses, landes, maquis et garrigues sont largement dominants en Occitanie. Ils abritent une flore et une faune particulièrement riche et diversifiée. C'est également sur ces milieux que se retrouvent principalement les espèces qui bénéficient d'un statut de protection ou qui, à un niveau régional et départemental, peuvent être considérées comme rares et vulnérables. Ils ont pour caractéristiques communes une adaptation des végétaux aux conditions extrêmes liées au climat et à la pauvreté des sols ainsi qu'à la présence importante d'herbivores (résistance au broutage et utilisation des animaux pour la dissémination des graines).

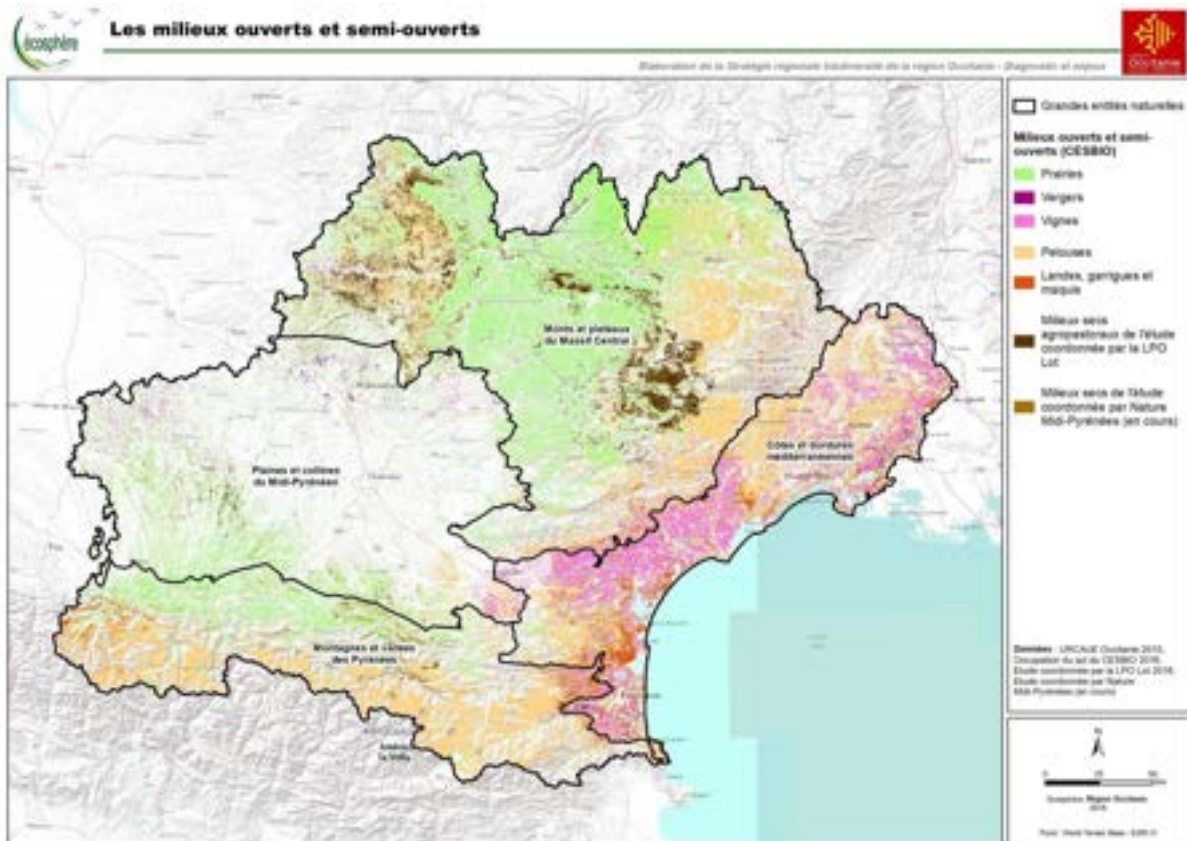
Ces espaces représentent 1,9 millions d'hectares, soit 40% du territoire régional, avec cependant une variation importante selon les départements en fonction de la répartition de leur territoire en plaines, piémonts et coteaux, et montagnes. Ainsi, le département du Gers compte 21 000 hectares de prairies permanentes, soit moins de 5% de son territoire, alors que l'Aveyron en compte 225 900 hectares représentant un quart de son territoire.

Les milieux ouverts se situent principalement dans les zones de montagne, de piémonts ou de coteaux et sont fortement liés aux activités agro-sylvo-pastorales.

La richesse et l'originalité de la flore (orchidées, gagées...) et de la faune (oiseaux, reptiles et insectes) y sont remarquables, et plus particulièrement encore dans les milieux les plus ouverts. Les espèces emblématiques de ces milieux sont nombreuses ; certaines plantes messicoles s'y sont installées et participent à la singularité des paysages.

Ces milieux constituent également, jusqu'à un certain stade de développement, un pare-feu naturel efficace. Au-delà de leur fonction conservatoire, ils assurent également la persistance d'espaces de transition importants pour la circulation des espèces.

Dans les zones montagneuses, le maintien du pastoralisme apparait comme un enjeu de premier plan pour la conservation de la biodiversité. Cet enjeu se heurte toutefois localement à celui de la présence des grands prédateurs.



Source : Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

Les milieux agricoles et pastoraux

Ces milieux ne sont toujours pas compatibles avec des niveaux élevés de biodiversité⁶. A part des milieux ouverts de qualité (prairies humides, prairies non retournées, vignes et vergers peu traités...), les milieux cultivés sont souvent très appauvris. Ces espaces peuvent toutefois jouer un rôle important dans la conservation de la biodiversité. Ainsi, la diversité et l'abondance des cortèges messicoles sont des indicateurs de la qualité des milieux. La conservation de cette qualité est directement liée au maintien des pratiques extensives et de la conservation de la vocation des sols.



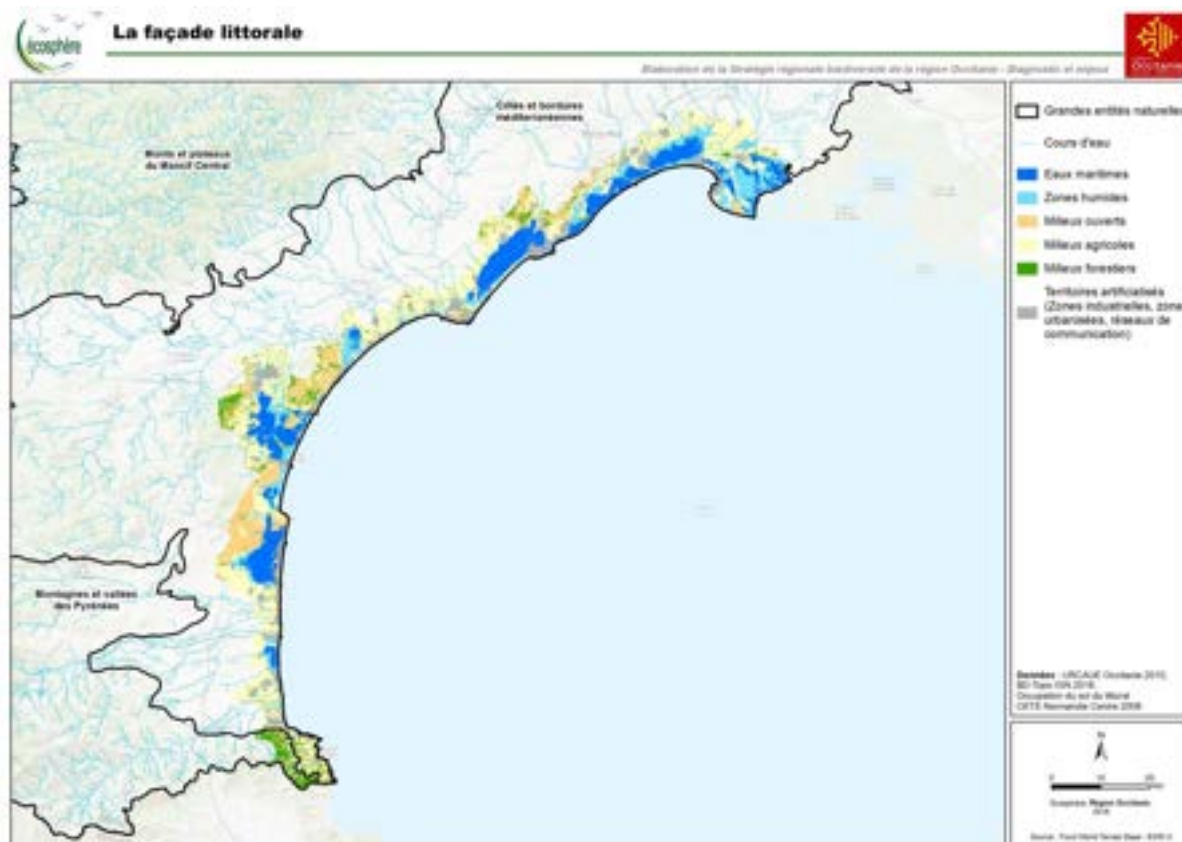
Source : Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

La conservation de la qualité de ces espaces et l'amélioration de leur capacité d'accueil pour la flore et la faune motive la mise en œuvre de programmes transversaux, comme par exemple la conservation des cortèges messicoles (programme MessiFlore), ou encore le plan national d'action sur les espèces messicoles, ou la démarche zérophyto.

⁶

Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

Les milieux littoraux et marins



Source : Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

Avec ses 220 km de côtes, la façade maritime de la région Occitanie concentre des milieux littoraux terrestres ou marins diversifiés, d'une grande richesse écologique, et fortement identitaires. Le littoral languedocien est par sa configuration et les milieux représentés particulièrement original et d'un intérêt majeur pour la biodiversité.

La côte est constituée de deux entités très différenciées tant par leur longueur que par leur morphologie. L'une, la côte sableuse s'étend sur la plus grande partie du littoral, du Gard aux Pyrénées-Orientales jusqu'à Argelès-sur-Mer. S'y développent des systèmes dunaires, appelés lido, à la forte dynamique évolutive (érosion, régénération, déplacement) où se succèdent des milieux secs et humides (laisses de mer, dunes blanches, pelouses dunaires, dépressions humides d'arrière dunes et dunes boisées ou arbustives). L'autre, la côte rocheuse, caractérise le littoral d'Argelès jusqu'à la frontière espagnole (Côte Vermeille). Ces deux entités abritent une faune et une flore spécifiques à ces milieux difficiles.

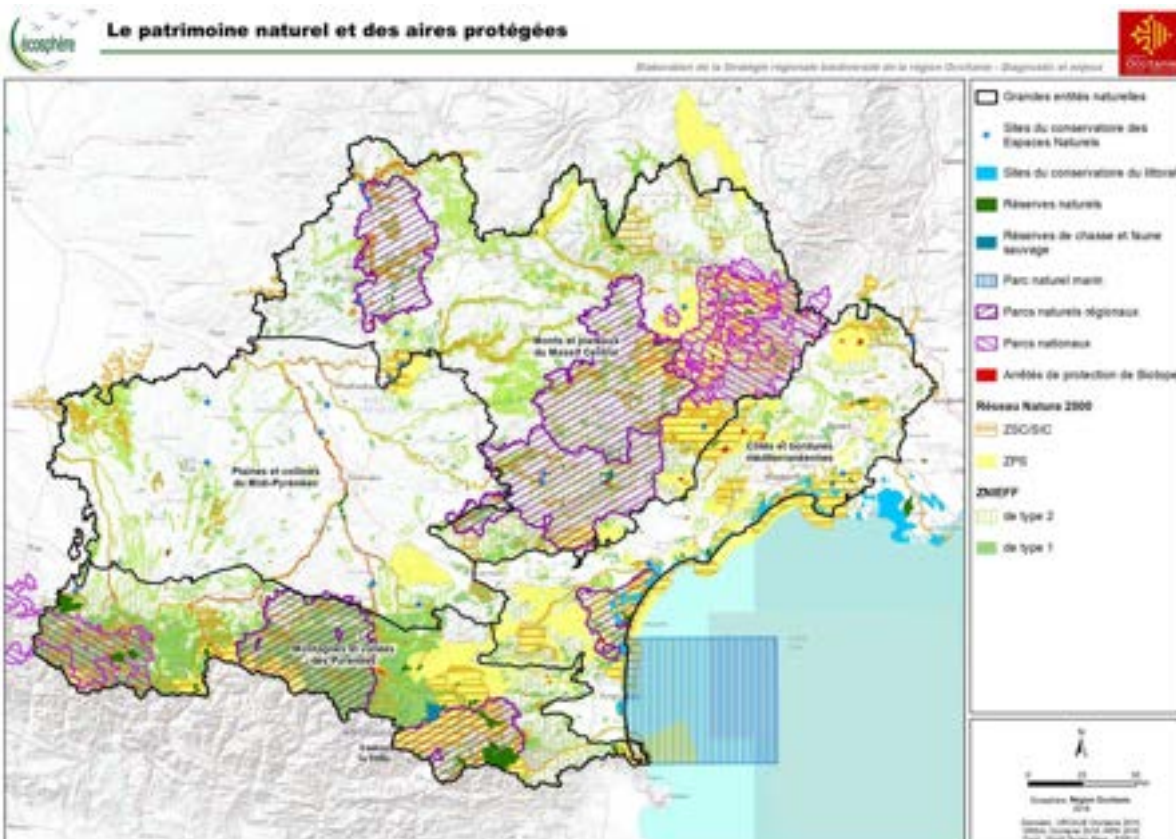
Avec une surface proche de 40 000 hectares, les lagunes et les zones humides périphériques constituent l'autre originalité du littoral languedocien, fortement emblématique. Il s'agit de grandes étendues d'eaux saumâtres alimentées en eau douce par les cours d'eau, les précipitations et les résurgences, et en étroite relation avec la

mer par les graus. Elles s'accompagnent d'un vaste cortège de zones humides (prés salés, roselières, enganes...), l'ensemble jouant un rôle particulièrement important pour la biodiversité tant pour la faune aquatique (« nurserie » pour les poissons marins et les coquillages source d'une activité économique importante et traditionnelle, habitat préférentiel des anguilles) que pour les oiseaux (alimentation, reproduction et hivernage de nombreuses espèces patrimoniales : Flamant rose, Sterne Hansel, Goéland railleur...).

Les milieux marins se caractérisent par un développement exceptionnel du plateau continental, le Golfe du Lion, le plus important de la méditerranée occidentale. Il s'étend jusqu'à une centaine de kilomètres des côtes et couvre une surface de 14 000 km² pour une profondeur moyenne d'une centaine de mètres, entaillé par des canyons plongeant vers des profondeurs beaucoup plus importantes. Les fonds sont surtout constitués de sédiments meubles (vases, sables fins et grossiers, cailloutis et galets). A ces caractéristiques, s'ajoutent une faible représentation de substrat dur qui est intéressant écologiquement, une faible profondeur, une très grande richesse trophique liée à l'apport fluvial du Rhône, un hydrodynamisme particulier, propices à une grande richesse halieutique faisant de ce secteur un site de nourrissage particulièrement important pour les oiseaux pélagiques (notamment plusieurs espèces d'intérêt européen : Puffins dont certains endémiques à la Méditerranée occidentale, Pétrel tempête et Fou de Bassan), ainsi que pour les grands mammifères marins (Grand dauphin, dauphins, Rorqual...). Plusieurs habitats présentent un intérêt majeur pour les espaces littoraux méditerranéens (herbiers de posidonies et zostères, coralligène, grottes sous-marines, zones d'habitat des dauphins et des tortues de Méditerranée).

La biodiversité de la région Occitanie est l'une des plus riches de France. Elle fait l'objet de mesures spécifiques visant à l'inventorier, la gérer, la protéger. (Cf carte ci-dessous)

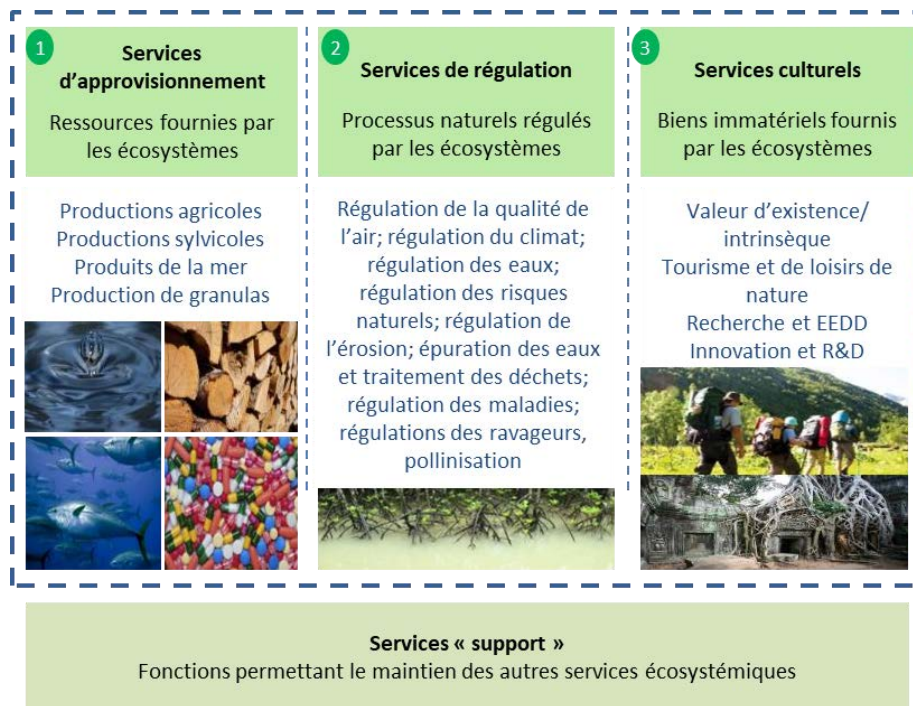




Source : Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie / Diagnostic et enjeux – Icare & Consult et écosphère / Région Occitanie-DITEE – mai 2018

1.4.3.2 Les services écosystémiques

L'ensemble de ces milieux ont évolué avec l'homme : certaines activités ont contribué à constituer ou maintenir ces milieux, tandis que d'autres exercent des pressions. Les interactions entre biodiversité et activités humaines sont nombreuses. Le MEA (Millenium Ecosystem Assessment) distingue en particulier 4 grands types de services écosystémiques rendus par la biodiversité : des biens et services souvent gratuits, indispensables au bien-être, voire à la survie de l'homme.



Biens et services écosystémiques rendus par la nature

Source: d'après le Millenium Ecosystem Assessment, 2005 – « Elaboration de la stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie – diagnostic et enjeux » icare&consult et écosphère, juin 2018

Les trois premiers types de services sont déclinés à l'échelle de la région Occitanie en lien avec les activités humaines sur le territoire. Les services de support ne sont pas détaillés car ils concernent plutôt les fonctions écologiques (cycle des nutriments, photosynthèse, cycle de l'eau, ...), qui ont un lien indirect avec les activités humaines. Ils sont indispensables à l'homme et plus généralement à la vie.

- Des services d'approvisionnement ou de prélèvement en matières premières pour les activités humaines

Ils sont à l'origine des « produits finis » que procurent les écosystèmes : production de nourriture, d'eau douce, mise à disposition de ressources énergétiques. Donc, pour la région Occitanie, nous retrouvons la production agricole (une agriculture très diversifiée : 2ème région française en superficie agricole utilisée ; une agriculture de qualité : 1ère région française en agriculture biologique), les productions sylvicoles importantes (2ème région la plus boisée de France, un retard de volume de bois certifiée par rapport à la moyenne nationale, autres produits forestiers [champignons, liège, plantes aromatiques/médicinales/à parfum, miel...]), les produits issus de la mer (poissons et fruits de mer, ressource de valeur pour les sociétés), la production de granulats (Occitanie pèse pour plus de 10% dans la production de granulats en France métropole), etc...

- Les services culturels : les forêts, les rivières, les prairies, les espaces cultivés... façonnent le paysage, l'image d'une destination et soutiennent ainsi de nombreuses activités sur le territoire.

Ces écosystèmes sont le support de diverses activités économiques, culturelles, balnéaires, sportives, nautiques, découverte, ski, repos... : 1^{ère} région touristique française, un support pour la recherche et l'éducation à la nature et au développement durable (Journées Natures, 164 diplômés liés à l'environnement, 2^{ème} région française en nombre d'acteurs de la recherche sur la biodiversité), le biomimétisme...

- Les services de régulation : ils concernent notamment la pollinisation, l'entretien des sols, la lutte contre l'érosion/les ravageurs...
- La préservation de la biodiversité représente un enjeu majeur. Les nombreux biens et services apportés par la biodiversité (approvisionnement en matière première, sécurité alimentaire et sanitaire, régulation du climat, services culturels...) sont nécessaires, voire indispensables, au bien-être et à la survie de l'humanité.

Il existe ainsi une forte interdépendance entre la biodiversité régionale et les activités humaines. Si la richesse régionale en termes de biodiversité représente une opportunité pour certaines activités humaines (développement touristique, innovation R&D...), le juste équilibre entre préservation de la biodiversité et développement économique peut-être parfois difficile à trouver. Des médiations spécifiques localement ou des mesures d'accompagnement sont souvent nécessaires pour remédier/gérer les conflits d'usage qui pourraient naître entre des acteurs aux intérêts a priori divergents. En Occitanie, deux problématiques illustrent ces difficultés :

- La conjoncture économique rend particulièrement difficile actuellement la cohabitation entre activités agro-pastorales et présence de grands prédateurs. Le maintien voire leur réintroduction de ces derniers (notamment ours, loup), qui s'inscrivent dans une politique internationale et nationale de protection des espèces, nécessitent des mesures d'accompagnement pour les éleveurs
- Le développement des énergies renouvelables (EnR) représente un axe majeur de la stratégie régionale pour devenir la 1^{ère} Région à énergie positive en Europe d'ici 2050. Or, les différentes filières EnR ont des impacts non négligeables sur la biodiversité, nécessitant la recherche d'un meilleur équilibre ou de nouvelles pratiques : bois énergie versus biodiversité forestière, exploitation de la biomasse, éoliennes et avifaune, autant de sujets qui méritent une attention forte dans les années à venir.



Depuis la Loi Maptam⁷ de 2014, les Régions sont devenues les cheffes de file en matière de protection de la biodiversité. Elles sont ainsi en charge d'animer et de coordonner l'action publique. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, de 2016, a imposé aux Régions de se doter d'une stratégie régionale pour la biodiversité, a institué la création de comités régionaux de la biodiversité, et introduit la possibilité de créer des Agences régionales de la biodiversité.

Cette Stratégie régionale pour la Biodiversité est élaborée concomitamment au SRADDET. Elle appuiera sa mise en œuvre au travers de son programme d'actions. Elle constituera également la feuille de route de la future agence régionale biodiversité⁸.

1.5. Une région au fort potentiel d'énergies renouvelables

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des énergies fossiles, la région Occitanie possède un bon potentiel d'avantages comparatifs naturels pour assurer une production d'énergies renouvelables nombreuses et variées : du vent, un fort ensoleillement, des forêts abondantes, de nombreux reliefs, des températures moyennes...

La production d'énergie renouvelable est de l'ordre de 25 TWh dont 55% est électrique (hydraulique, éolien, photovoltaïque et électricité issue de la cogénération à partir de sources renouvelables) et 44% thermique (biomasse solide, biomasse liquide, biogaz, solaire thermique, géothermie et déchets).

La production d'énergie renouvelable couvre aujourd'hui 20% de la consommation d'énergie finale d'Occitanie.

Pour devenir la première Région à énergie positive d'Europe en 2050, sa production d'énergie renouvelable devra couvrir 75% de sa consommation d'énergie finale à horizon 2040.

1.5.1 La production d'électricité d'origine renouvelable

La production d'électricité d'origine renouvelable couvrait 38% de la consommation d'électricité en Occitanie en 2015 et représentait plus de 15% de l'électricité renouvelable produite au niveau national.

Les secteurs de la production régionale sont :

Hydroélectricité : avec deux châteaux d'eau que sont les Pyrénées et le Massif Central, la région dispose d'un important potentiel hydroélectrique qui la place en seconde position au niveau national, derrière Auvergne-Rhône-Alpes. Sa production oscille entre 8 et 12

⁷

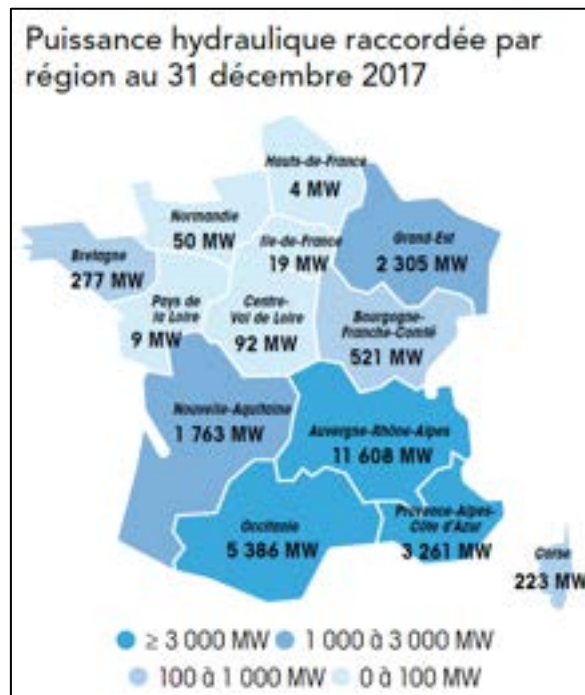
Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

⁸

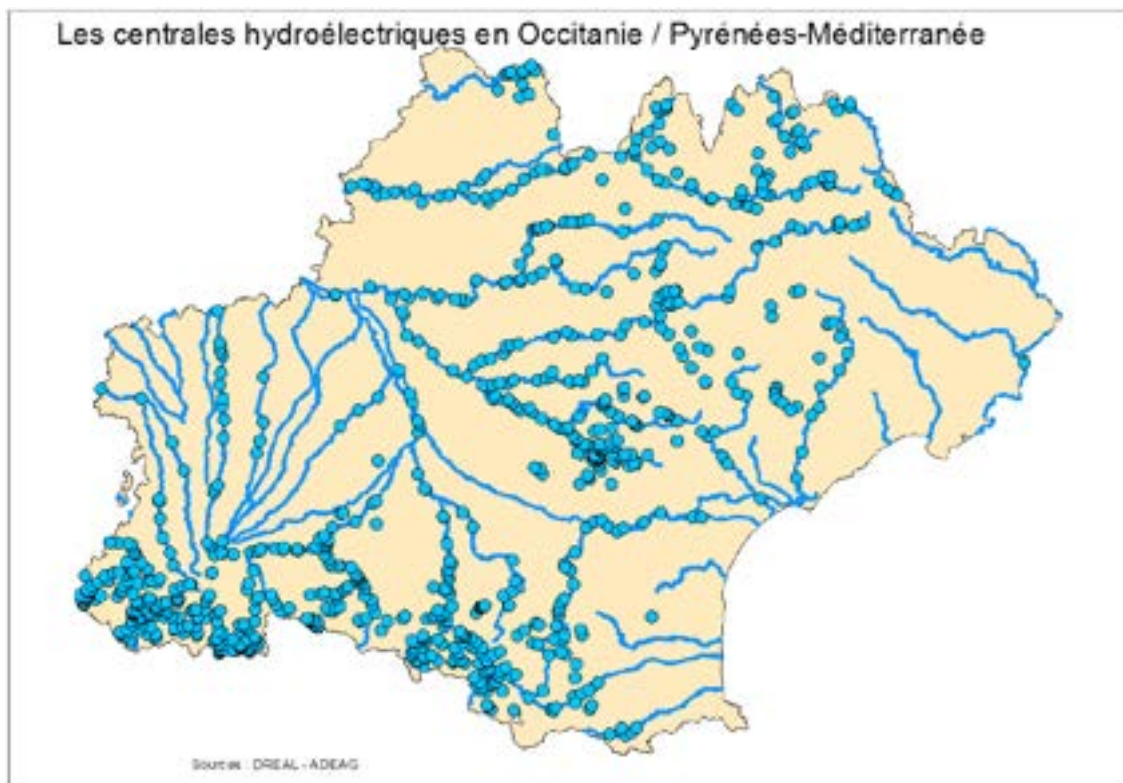
Son statut a été adopté lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2018.



TWh selon les années, en fonction notamment de la pluviométrie. L'Occitanie couvre ainsi plus de 20% de la puissance hydroélectrique installée au niveau national.



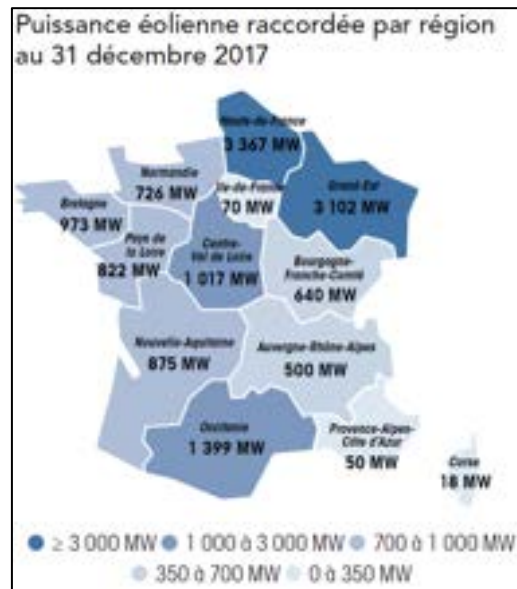
Sources : Panorama de l'électricité renouvelable en 2017 – RTE, Syndicat des Energies Renouvelables, ENEDIS, ADeF (Association des Distributeurs d'Electricité en France)



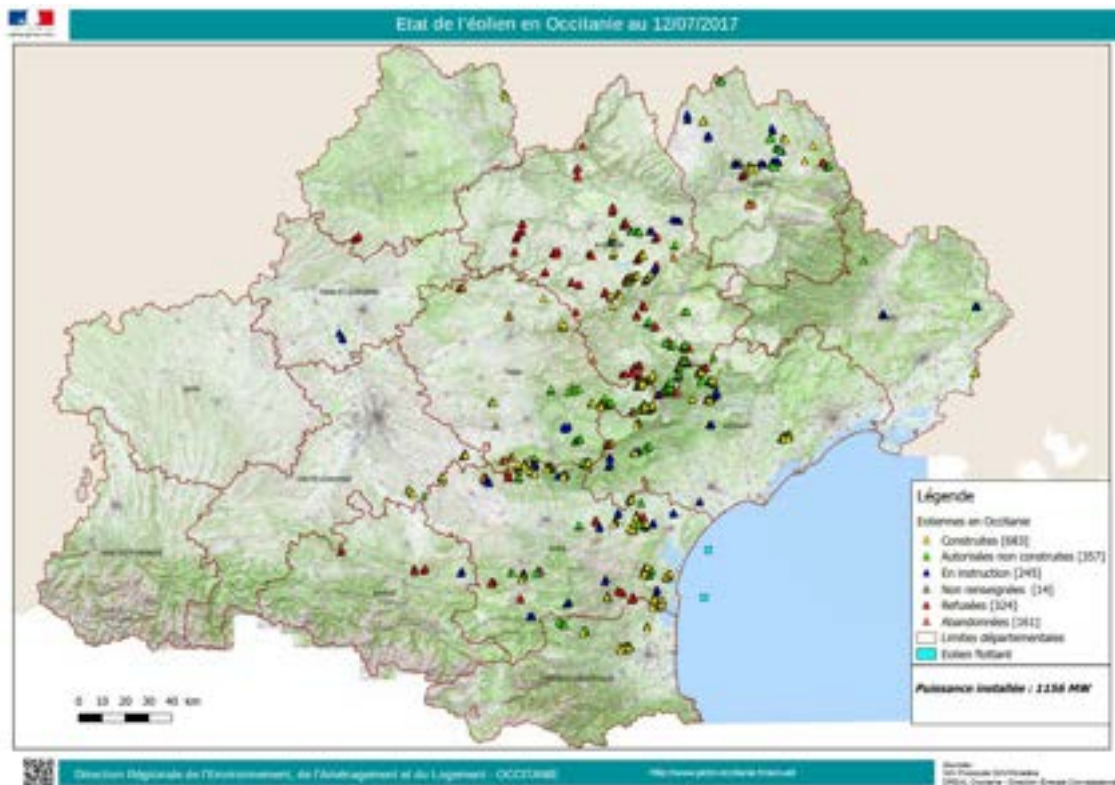
Sources : Observatoire régional de l'énergie – Productions des énergies renouvelables en Occitanie – 2015 – DREAL - ADEAG

A l'horizon 2040, une augmentation modérée de l'hydroélectricité est envisagée. Elle se ferait essentiellement via l'amélioration des centrales existantes.

Eolien : depuis une dizaine d'années, l'énergie éolienne ne cesse de se développer, bénéficiant de zones suffisamment ventées (notamment dans les départements de l'Aude, l'Aveyron, le Tarn et l'Hérault). Ainsi la région Occitanie (1 399 MW fin 2017) se place en troisième position après les régions Hauts-de-France (3 367 MW) et Grand Est (3 102 MW) et représente 10% de la puissance installée en France.



Sources : Panorama de l'électricité renouvelable en 2017 – RTE, Syndicat des Energies Renouvelables, ENEDIS, ADeF (Association des Distributeurs d'Electricité en France)



Sources : PICTO Occitanie - https://admincarto.picto-occitanie.fr/CartesStatiques/cs_carte_eolien_occitanie_20170712_r76.pdf

Eolien flottant : la région Occitanie dispose de solides atouts pour développer l'éolien flottant ou offshore au large de ses côtes. En 2021, deux fermes expérimentales seront installées en Occitanie sur les quatre françaises attribuées. Les deux projets pilotes représentent chacun environ 25 MW (0,025 GW), pouvant couvrir les besoins en électricité d'une ville comme Perpignan (120 000 habitants). Les technologies sont matures pour ce qui est de l'éolienne elle-même et déjà expérimentées, voire testées pour la plupart des designs de flotteurs retenus pour les projets-pilotes :

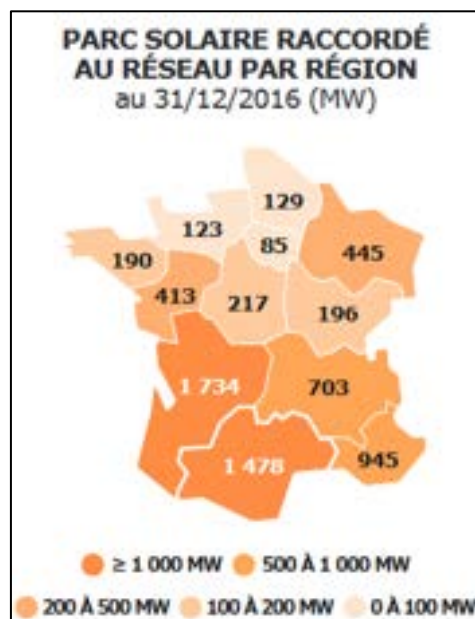
- A Leucate/Le Barcarès, le projet « Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion » porté par Engie utilisera le flotteur désigné par « Principal Power » et expérimenté pendant plusieurs années au large des côtes portugaises (qui aussi fait l'objet d'un projet de ferme pilote sur place). Le flotteur sera construit par Eiffage et les éoliennes par General Electric.
- A Gruissan, le projet « Eolmed » porté par « Quadran » utilisera le flotteur désigné par « Ideol » et expérimenté actuellement à Saint-Nazaire. Il sera construit par Bouygues et les éoliennes par Senvion.

Les retours d'expériences pourront se faire à partir de la mise en service de ces fermes pilotes estimées à 2021, soit avant les parcs commerciaux qui ne devraient pas intervenir avant 2025/2026 (en cas de lancement d'un appel d'offres commercial par l'Etat dès 2019 en fonction des retours de la concertation actuelle sur les zones propices).

Ces projets-pilotes puis commerciaux s'appuieront sur des infrastructures portuaires pour la fabrication, l'assemblage et l'exploitation/maintenance. Les travaux du port de Port-la-Nouvelle visent entre autres à pouvoir accueillir ces différentes phases.

Une production de l'ordre de 9TWh est envisagée à horizon 2040, presque autant que pour l'éolien terrestre dont l'objectif est de l'ordre de 11TWh via l'aménagement de nouveaux sites mais aussi le « repowering »⁹.

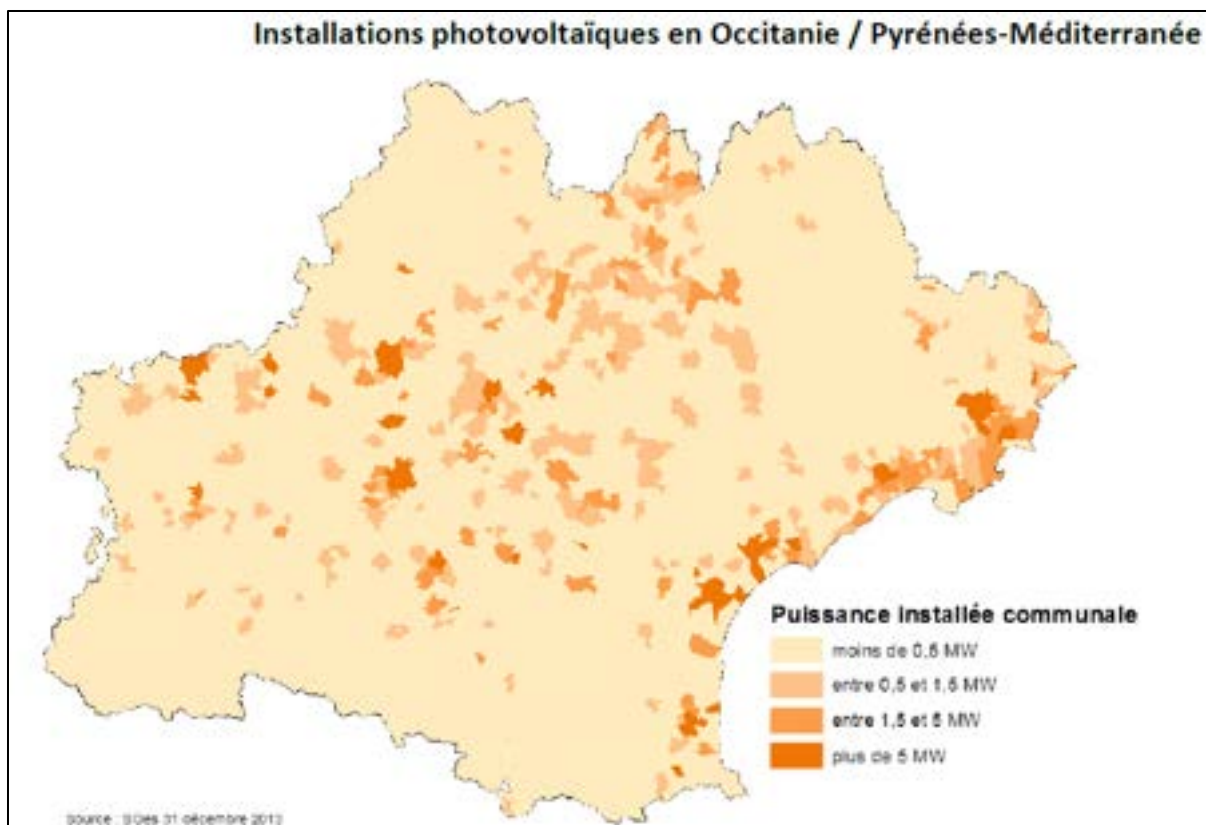
Photovoltaïque : bénéficiant d'un ensoleillement généreux, l'Occitanie couvre plus de 20% de la puissance installée en photovoltaïque en France et compte plus de 50 000 installations (seconde région après la Nouvelle Aquitaine).



Sources : Bilan électrique Occitanie 2016 - RTE

⁹

« Le terme de « repowering » trouve son origine dans le secteur des énergies fossiles. Le principe est de remplacer partiellement ou totalement une installation électrique pour augmenter son rendement, diminuer les émissions de CO2 et réduire les coûts d'exploitation », Energystream (<https://www.energystream-wavestone.com/2014/09/repowering-cest/> consultation Juillet 2018)



*Sources : Observatoire régional de l'énergie – Productions des énergies renouvelables en Occitanie
– 2015 –SOes décembre 2013*

Etant donné le fort potentiel régional, il est envisagé une croissance d'un facteur 10 d'ici 2040. Cette forte croissance ne doit pas s'effectuer au détriment des terres agricoles mais privilégier les implantations en toiture ou en brise-soleil, dans les espaces impropres à d'autres usages.

Electricité issue de cogénération (biomasse, biogaz ou déchet)¹⁰ :

- Cogénération biomasse solide : Quatre installations principales sont recensées en Occitanie : la papeterie Fibre Excellence à Saint-Gaudens (31) d'une puissance de 20MW, l'installation de cogénération à Mende (48) d'une puissance de 7,5MW, l'installation de cogénération à Montpellier (34) d'une puissance de 0,5MW et l'installation de cogénération à Montgaillard (09) d'une puissance de 4MW. Ainsi, la production d'électricité à partir des installations de cogénération utilisant de la biomasse est de l'ordre de 180 GWh (32 MW)
- Déchets : l'électricité est produite à partir de l'incinération. La production sur réseau en 2015 est de 330 GWh en Occitanie. Ainsi la production d'électricité d'origine renouvelable est de 165 GWh (50% de la production totale). Les sites de production sont Bessières (31), Toulouse (31), Calce (66), Nîmes (30) et Lunel (34)

¹⁰

Source : Observatoire de l'Énergie – ARPE – « Production des énergies renouvelables en Occitanie, données 2015 ».

- Biogaz : La production d'électricité issue des installations de biogaz est de l'ordre de 200 GWh en Occitanie pour une puissance raccordée de 30 MW (soit 1 MW supplémentaire raccordé en 2015 correspondant à une augmentation de 2%). Au total, 27 installations biogaz produisent de l'électricité en cogénération en région.

1.5.2 Les énergies renouvelables thermiques

La valorisation de la biomasse est envisagée sous ses trois formes : solide (bois énergie), liquide (carburants ou combustibles d'origines végétales) ou gazeuse après méthanisation ou pyro-gazéification.

Bois énergie : en Occitanie, la forêt couvre 36 % du territoire régional, soit 2 639 000 ha, ce qui en fait la deuxième région forestière de France. C'est un potentiel énergétique considérable. Le bois est la première source d'énergie renouvelable utilisée en France, où la ressource est présente en quantité. Le bois énergie est donc appelé à contribuer largement aux objectifs régionaux (porter la part des énergies renouvelables à 75% de la consommation d'ici 2040 et être une région à énergie positive d'ici 2050).

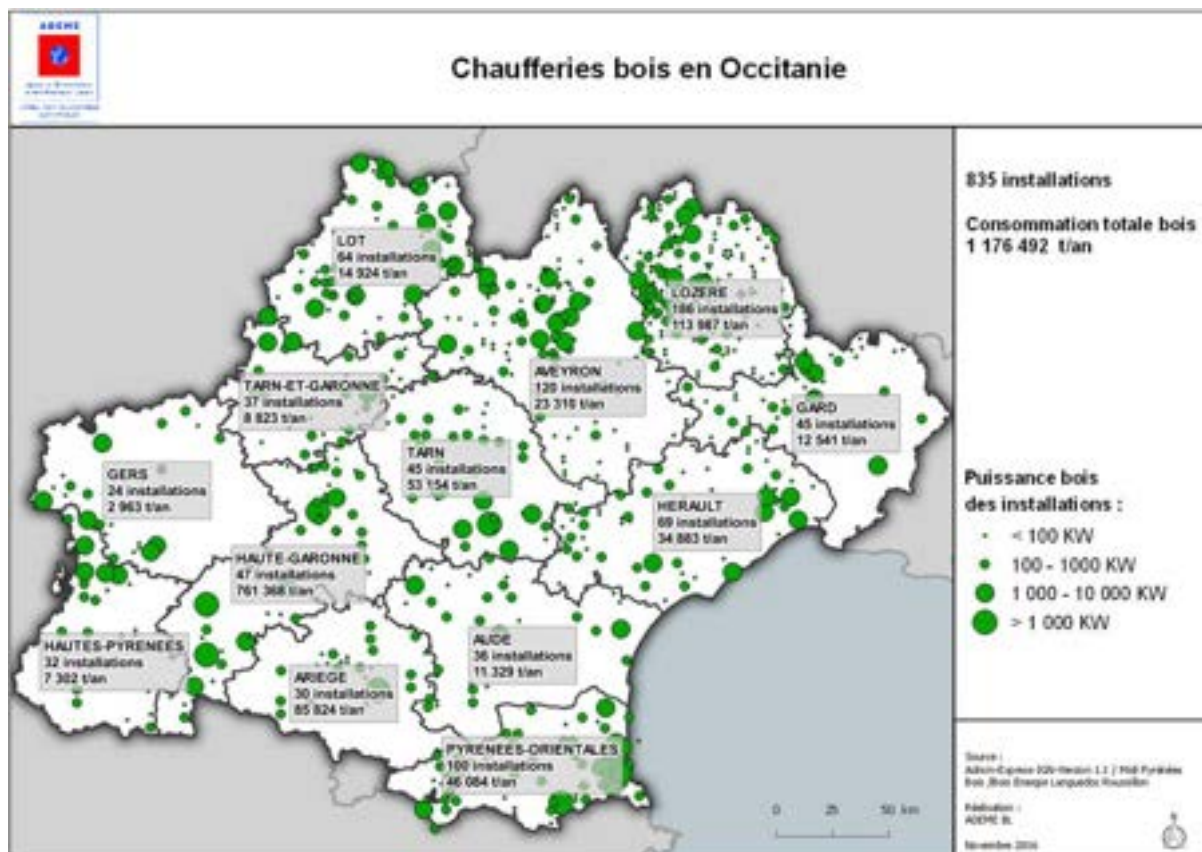
Peu de données existent sur la production de bois énergie à destination des ménages, étant donné que plus de la moitié de cette production est non marchande. Supposant que la consommation régionale de bois énergie à destination des ménages est égale à la production régionale (logique de proximité), celle-ci peut être estimée à 615 ktep¹¹ en 2015 (environ cinq millions de stères).

Par ailleurs la région compte plus de 800 chaufferies automatiques dans les secteurs industriel, tertiaire et agricole, alimentées à partir de biomasse (bois et produits dérivés tels que les déchets papetiers).

¹¹

Source : Observatoire de l'Énergie – ARPE – « Production des énergies renouvelables en Occitanie, données 2015 ».

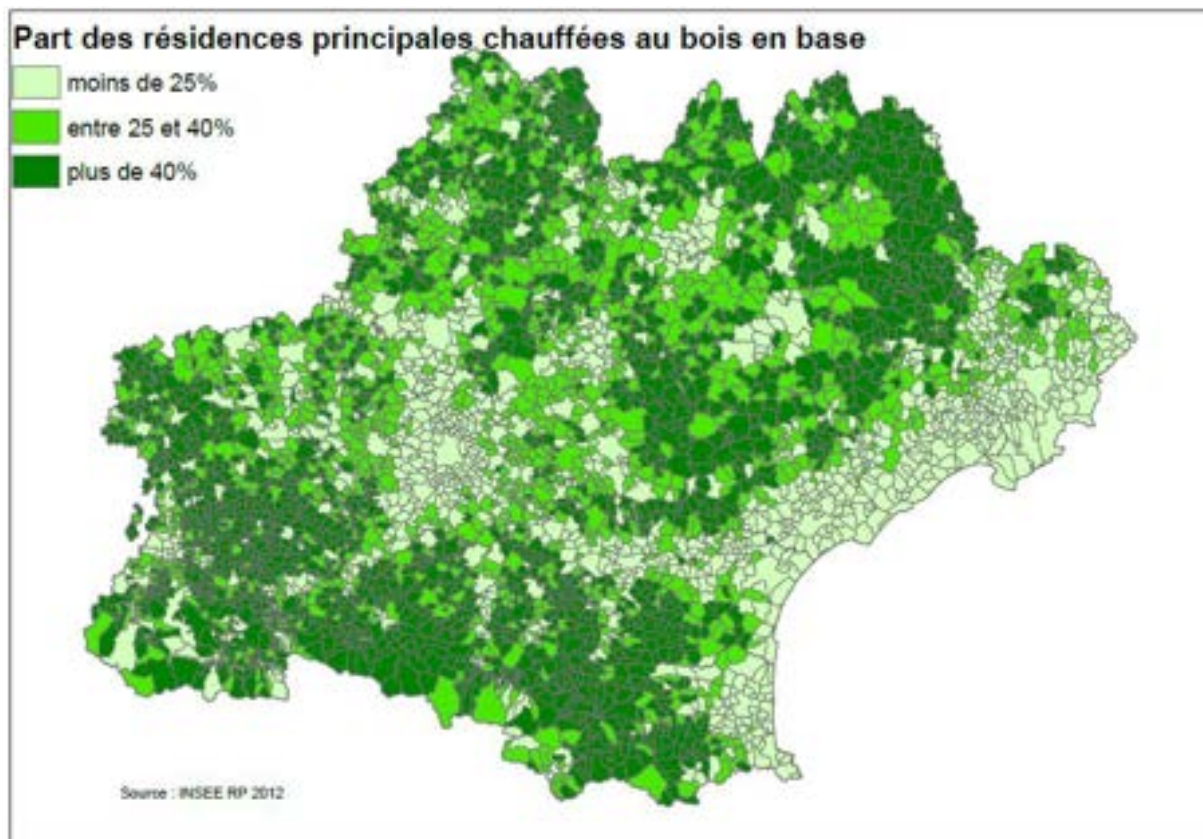




Les chaudières bois en Occitanie

Sources : <http://www.occitanie.ademe.fr/bois-energie/contexte-regional-en-occitanie>

La forêt qui couvre plus du tiers de la surface régionale, permettrait d'alimenter 14% des foyers pour leur chauffage principal, une part non négligeable des ménages en chauffage d'agrément et d'appoint et 700 chaudières automatiques.



Sources : Observatoire régional de l'énergie – Productions des énergies renouvelables en Occitanie en 2015 – Insee RP 2012

En Occitanie,¹² le volume total de bois sur pied atteint 305 millions de m³, dont 67 % de feuillus. La forêt est à 79 % privée, avec 430 000 propriétaires pour 2 085 000 ha. Elle est très morcelée. La production biologique de la forêt (son accroissement naturel) est estimée à 9,8 millions de m³/an (dont 6,1 millions de m³ de feuillus et 3,7 millions de m³ de résineux).¹³

Une part importante de la forêt reste difficile d'accès (forte pente, desserte)¹⁴. Au-delà de sa contribution au développement des énergies renouvelables, la biomasse énergie, principalement l'utilisation du bois, présente plusieurs avantages :

- elle constitue une ressource abondante et locale : le taux de prélèvement de bois ne représente actuellement qu'environ la moitié de l'accroissement naturel de la forêt en France
- elle émet peu de CO₂ par rapport aux énergies fossiles
- elle est compétitive, avec des prix globalement moins élevés et toujours plus stables que ceux des énergies fossiles
- elle est créatrice d'emplois locaux et non délocalisables
- elle implique des acteurs locaux, et impulse une dynamique territoriale.

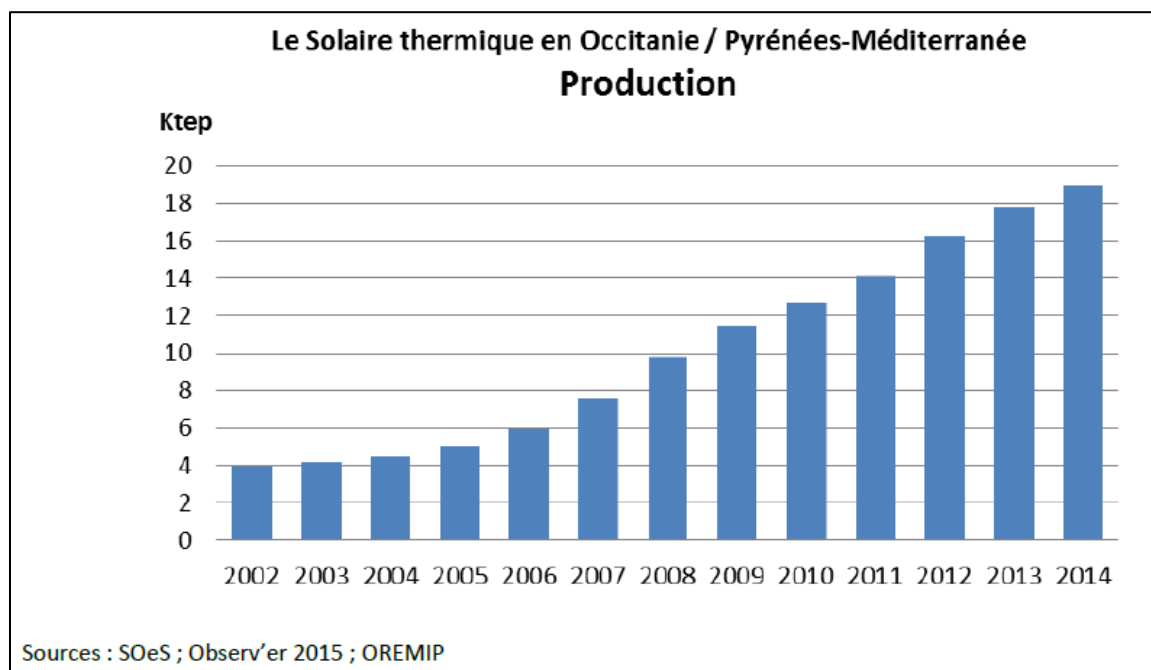
¹² Source : Ademe Occitanie, <http://www.occitanie.ademe.fr/bois-energie/contexte-regional-en-occitanie>

¹³ Source : IGN 2016

¹⁴ Source : IGN 2016

Le développement de la filière bois peut conduire à de nouvelles pratiques qu'il conviendra de surveiller, eu égard en particulier aux impacts qu'elles pourraient avoir sur la biodiversité forestière (forêts jusqu'à présent peu ou pas exploitées, remplacement de peuplements d'âges et d'essences variés par des peuplements plus homogènes avec des rotations courtes, etc.).

Solaire thermique : le solaire thermique permet de produire de l'eau chaude sanitaire à partir du rayonnement solaire important en Occitanie. Aussi, avec 20 ktep en 2015, la région se plaçait en première position en termes de production.

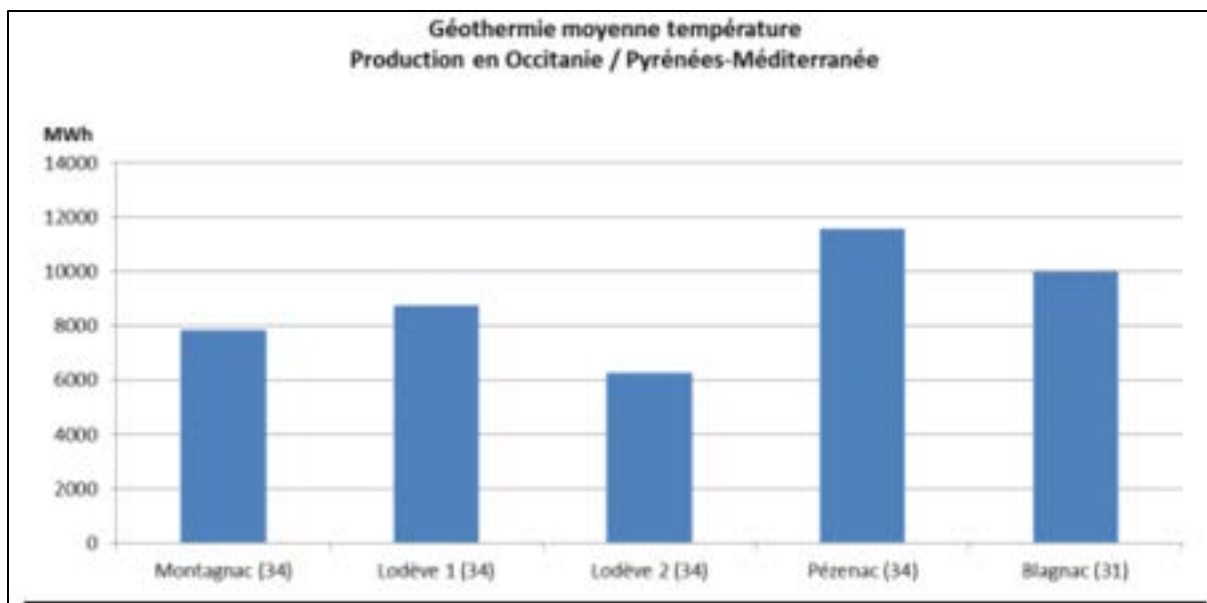


Sources : Observatoire régional de l'énergie – Productions des énergies renouvelables en Occitanie – 2015 –SOes, Obser' er, OREMIP

En raison du potentiel d'ensoleillement de la région, la production issue du solaire thermique passerait de l'ordre de 200 GWh en 2015 à plus de 1 000 GWh en 2040.

Géothermie : la géothermie à basse et moyenne température (30°C ou 100°C) utilise la chaleur des eaux chaudes du sous-sol pour alimenter des réseaux de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Cinq installations sont recensées en région. Aucun état des lieux sur les pompes à chaleur n'existe à ce jour en région.

La production d'énergie à partir des pompes à chaleur devrait être de l'ordre de 25 GWh. La géothermie haute température augmenterait d'un facteur 10 d'ici 2040. Quant aux pompes à chaleur, leur développement serait important (production attendue en 2040 de 4TWh). Il serait d'autant plus intéressant que l'électricité qui leur sera nécessaire soit fournie par des sources renouvelables.



*Sources : Observatoire régional de l'énergie – Productions des énergies renouvelables en Occitanie
– AFIG, exploitants – 2015*

Biogaz : étant donné le caractère agricole de la région, le biogaz dispose d'un potentiel très important. Après une montée progressive de cette production par méthanisation, celle-ci augmenterait fortement avec une utilisation locale en cogénération et surtout en injection sur le réseau de gaz.

Bien que le gaz renouvelable provienne pour moitié de la méthanisation, l'autre moitié proviendrait de la pyro-gazéification, de la biomasse ligneuse et du « power to gaz » (méthanisation).

Au final, la production de chaleur renouvelable couvre de l'ordre de 30% de la consommation thermique en Occitanie (hors carburant) et représente de l'ordre de 10% de la production nationale (thermique renouvelable).

Un doublement de la production d'énergie renouvelable est attendu d'ici 2040.

Zoom sur le Canal du Midi

Le Canal du Midi, également dénommé Canal du Languedoc ou Canal de communication des Deux Mers, est un imposant ouvrage d'art hydraulique de 241 kilomètres de cours principal, construit entre 1667 et 1681. Le site est constitué de deux versants. Le versant Atlantique, situé à l'ouest du seuil de Naurouze d'une longueur de 52 kilomètres et le versant Méditerranée situé à l'est et qui mesure 189 kilomètres soit près de 80% de la longueur totale du canal. Sa superficie est de 1 298 hectares. Le canal est alimenté en grande partie par les eaux de la Montagne Noire au seuil de partage des eaux de Naurouze. A l'ouest de ce seuil, il s'écoule vers Toulouse, tandis qu'à l'est, les eaux se dirigent vers Béziers et l'étang de Thau.

Le Canal du Midi était autrefois utilisé pour le transport de marchandises et de passagers. Aujourd'hui, les principaux usages sont l'irrigation, le tourisme fluvial, la pratique des loisirs sur les berges ainsi que l'habitation. 10 000 bateaux par an empruntent les écluses de Fonserannes à Béziers. Depuis le creusement du Canal, les communes traversées orientaient une partie de leurs activités économiques autour de la voie d'eau.

Inscrit le 7 décembre 1996 sur la liste des sites relevant du Patrimoine Mondial de l'humanité par l'Unesco, le Canal du Midi est le 22^{ème} site français classé. Le classement se justifie par l'intérêt historique (plus de trois siècles d'histoire), par la réalisation de l'ingénierie civile (passage des techniques de la Renaissance à celles de l'époque moderne), par l'intérêt pittoresque (modelant le paysage et constituant un environnement particulier), par l'intérêt légendaire (la découverte du partage des eaux au seuil de Naurouze). De nombreux ouvrages jalonnent le site permettant au Canal de franchir les obstacles : 328 au total dont 63 écluses, 126 ponts, 49 aqueducs, des ponts-canaux et un tunnel. Egalement, ses berges ont des fonctions physiques (soutènement, étanchéité, circulation des chevaux jadis, effet de brise-vent, atténuation des inondations), biologiques (filtration des eaux entre la nappe et la voie), socio-économiques (aujourd'hui, la pratique de vélo, la randonnée pédestre et équestre ou encore la pêche) et paysagères (aspect esthétique des berges).

Les plantations d'alignements d'arbres, pour la plupart des platanes, parfois des pins, des peupliers ou des cyprès, bordant le Canal participent à la lisibilité de la voie de communication. Aujourd'hui, ce sont

Le site appartient intégralement au domaine public fluvial de l'Etat, géré par Voies Navigables de France (VNF). VNF gère, entretient et exploite le Canal du Midi. En plus d'autres acteurs institutionnels et socio-économiques, la région Occitanie n'intervient pas sur la gestion du Canal mais constitue un partenaire financier pour sa protection et sa valorisation.

Son classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité a renforcé l'intérêt d'une valorisation active de cet ensemble.

Néanmoins, le Canal est marqué par une eau sale (taux de renouvellement de l'eau faible, milieu récepteur à des rejets polluants, détritiques s'accumulant), des berges dégradées (contamination des arbres par un champignon « Chancre coloré », érosion des berges), une détérioration des ouvrages (usure due au passage des bateaux), une



signalétique hétérogène voire manquante ainsi que la présence de bateaux à l'état d'abandon.

La difficulté consiste à concilier la protection d'un ouvrage architectural majeur, sa conservation et sa mise en valeur. Les coûts de maintenance sont plus élevés que sur un réseau traditionnel du fait de sa vétusté. Et son exploitation génère de faibles bénéfices.

Le canal de demain peut porter un enjeu de développement durable. Compte-tenu des enjeux de réduction des gaz à effet de serre, le transport fluvial présente de fortes potentialités, notamment pour le trafic de fret.

L'enjeu de l'accueil et de l'excellence environnementale

Les ressources naturelles, et plus généralement la qualité de vie, sont un élément déterminant de l'attractivité résidentielle et touristique de la région. Au-delà de la question de leur préservation, ces ressources doivent être considérées comme le levier d'un développement soutenable. Il s'agit de promouvoir une excellence environnementale qui s'exprime en termes d'énergie, mais aussi d'agriculture (circuits courts), de déchets (économie circulaire) ou de biodiversité.

La région Occitanie présente une situation exceptionnelle vis-à-vis des ressources naturelles et patrimoniales du territoire. Ces dernières sont essentielles à l'attractivité résidentielle et touristique de la région. La croissance démographique s'est faite au prix d'une importante consommation foncière et d'une vulnérabilité accrue aux risques naturels.

Le principal enjeu de la grande région pour les décennies à venir est donc de combiner la valorisation de ces ressources et leur préservation avec l'accueil de populations nouvelles.

Les collectivités ont mis en place différents éléments pour assurer de bonnes conditions d'accueil, en termes d'urbanisme, d'équipements, d'accès aux services et de préservation de la ressource.

CHAPITRE 2 UNE RÉGION DYNAMIQUE ET OUVERTE SUR LE MONDE

15

2.1. Une croissance économique soutenue

La région Occitanie a connu au cours des 25 dernières années, une croissance remarquable. Elle se dispute avec les Pays de la Loire la place de seconde région la plus dynamique de France métropolitaine et de province, derrière la Corse, tant du point de vue de la production que de l'emploi. Elle est surtout celle dont le poids a le plus progressé, après l'Île-de-France. Elle est ainsi passée en termes de revenus, du 7^{ème} rang hexagonal au 5^{ème} rang.

■ Performance moyenne de croissance annuelle, 1990-2014

	PIB	Population	PIB par hab.
<i>Corse</i>	2,3%	1,1%	1,2%
<i>Pays de la Loire</i>	2,0%	0,8%	1,2%
Occitanie	1,9%	1,0%	0,9%
<i>Île-de-France</i>	1,8%	0,5%	1,3%
<i>Bretagne</i>	1,8%	0,7%	1,1%
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	1,6%	0,6%	1,0%
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	1,5%	0,7%	0,8%
<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	1,5%	0,6%	0,9%
<i>Hauts-de-France</i>	1,0%	0,2%	0,9%
<i>Normandie</i>	1,0%	0,3%	0,7%
<i>Centre-Val de Loire</i>	0,8%	0,3%	0,5%
<i>Grand Est</i>	0,8%	0,2%	0,6%
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	0,7%	0,2%	0,5%
Moyenne Province	1,4%	0,5%	0,8%

Sources : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée – Données Insee

15

Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée



■ Poids économique et démographique de l'Occitanie

	1990	1996	2002	2008	2014
PIB en % de la métropole	6,6	6,7	7,0	7,2	7,3
PIB en % de la province	9,3	9,4	9,8	10,3	10,6
Population en % de la métropole	8,0	8,2	8,5	8,7	9,0
Population en % de la province	9,9	10,1	10,4	10,8	11,0
Rang de la région en termes de PIB	7 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
Rang de la région en termes de population	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}

Sources : *Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée – Données Insee*

Sur la période 1990-2014, portée par sa démographie et par un lent mouvement de rattrapage de la richesse créée par habitant, la croissance en Occitanie a progressé en moyenne de 1,9% par an, malgré la crise de 2008¹⁶. Elle surplombe ainsi d'un demi-point la croissance de la province, et d'un dixième de point celle de l'Île-de-France. Entre 2008 et 2013, le PIB occitan a progressé de 1,6 % par an, alors que celui de la France métropolitaine n'a cru que de 1,2 % sur la même période¹⁷. Sur cette période plus courte, l'Occitanie est la 3^{ème} région française, devancée par la Corse et PACA.

La croissance de l'Occitanie par habitant est en revanche proche de la moyenne des autres régions : très légèrement en deçà de la moyenne nationale (1% l'an) et très légèrement supérieure à la moyenne provinciale (0,8%). A ce titre, on peut considérer que la croissance régionale est plus extensive qu'intensive car elle est plus liée à l'accroissement du socle démographique qu'à sa capacité à produire plus de richesses, à population identique, soit par meilleure inclusion par le travail, soit par une meilleure efficacité de ses facteurs de production ou de leur organisation.

Par ailleurs, son poids économique dans le paysage national a bondi depuis les années 1990. De 7^{ème} région par la valeur de son PIB en 1990, elle est devenue la 4^{ème} en 2015 avec ses 159 milliards d'euros de PIB¹⁸.

¹⁶

Le rythme moyen de croissance sur la période 1990-2007 était alors de 2,5%.

¹⁷

INSEE Analyses, *L'Occitanie au regard des autres régions métropolitaines : dynamisme, précarité et contrastes*.

¹⁸

Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2106558>



Mais, cette croissance moyenne cache de fortes disparités territoriales. Par ailleurs, la croissance exceptionnelle de la période 2000-2006 masque une croissance régionale qui s'est peu ou prou normalisée ces dernières années. Ceci reste néanmoins une performance si l'on considère la gravité de la crise. La région a fait preuve d'une résilience certaine.

Enfin, au niveau de l'emploi salarié, la région Occitanie est le territoire de France métropolitaine où le taux d'emplois a le plus progressé (+1,6% en 2016). C'est surtout le secteur tertiaire marchand qui a bénéficié de ce progrès avec 25 600 emplois créés. Plus généralement, sur la période 2010-2014, 26 500 emplois salariés ont été créés, plaçant la région au troisième niveau national après l'Île-de-France et les Pays de la Loire sur la même période. Néanmoins, le taux d'emploi régional est inférieur de 2,5 points à celui de la France métropolitaine, montrant la difficulté pour l'Occitanie à répondre à la demande d'emploi très forte sur le territoire, notamment en raison du flux continu des nombreux nouveaux arrivants en Occitanie (50 000 par an, dont 20 000 nouveaux actifs).

2.2. Un tissu économique régional fort

Hors établissements non employeurs, le tissu économique de la région se caractérise par une prédominance de petites et moyennes entreprises : près de 82% des établissements régionaux emploient moins de 10 salariés, une proportion plus élevée qu'au niveau national (80%).

Tab. 11 : Répartition des établissements employeurs par tranche d'effectif

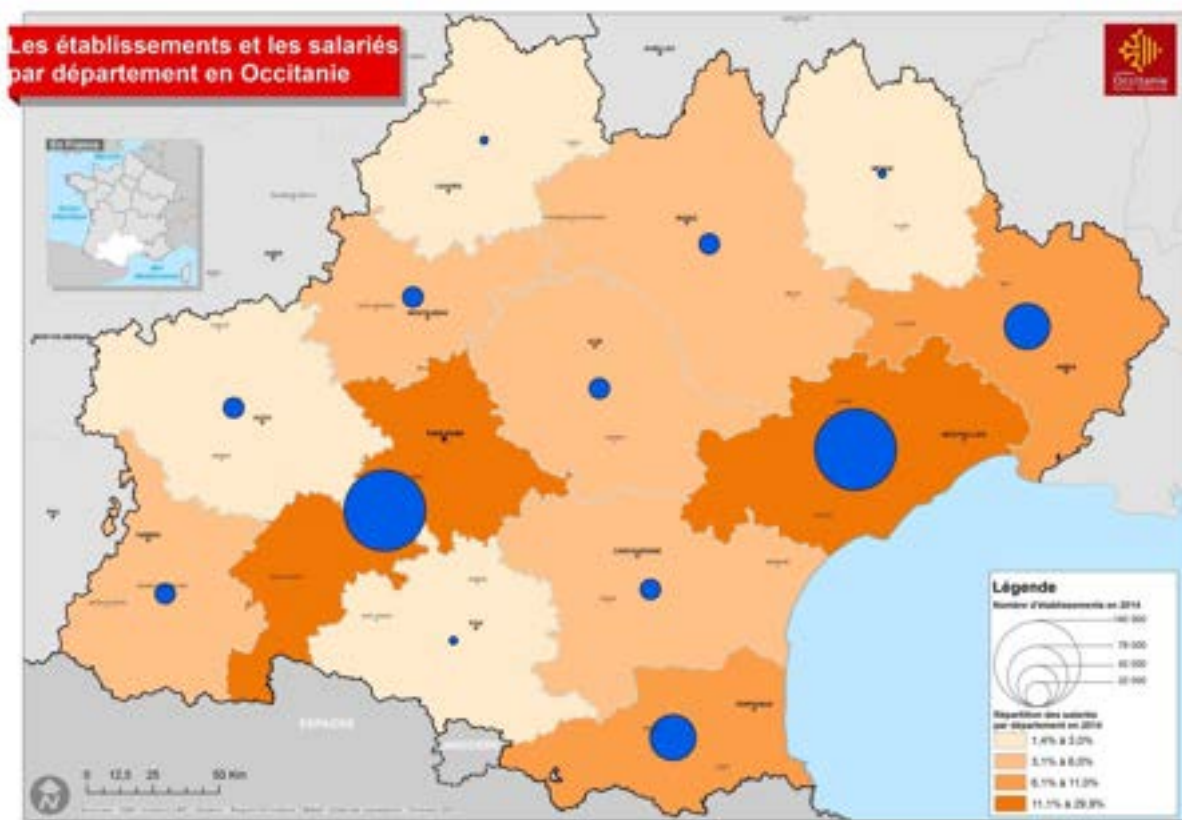
	Occitanie		France entière	
	Nombre	Part	Nombre	Part
moins de 10 salariés	138 360	81,7%	1 515 434	80,1%
10 à 49 salariés	25 286	14,9%	302 738	16,0%
50 salariés et +	5 685	3,4%	74 256	3,9%
Ensemble	169 331	100,0%	1 892 428	100,0%

Source : Insee, CLAP 2014

Répartition des établissements employeurs par tranche d'effectifs

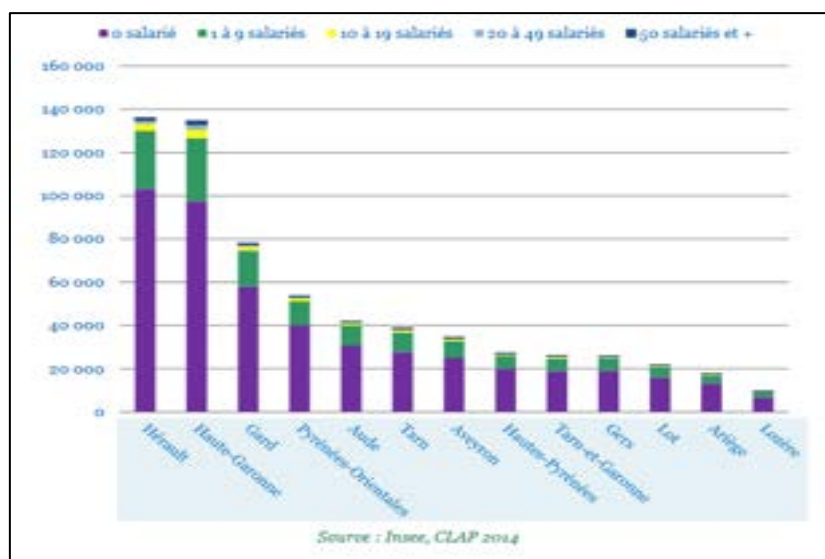
Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

En 2015, l'Occitanie compte 643 145 établissements actifs dont près des ¾ n'emploient aucun salarié. Sur les 1 776 548 salariés dans la grande région, près de un sur trois travaille en Haute-Garonne, un sur cinq dans l'Hérault et un sur neuf dans le Gard : 60 % des salariés de la région travaillent dans un de ces 3 départements.



Source : Région Occitanie – DVSI-MAÏA – Octobre 2017

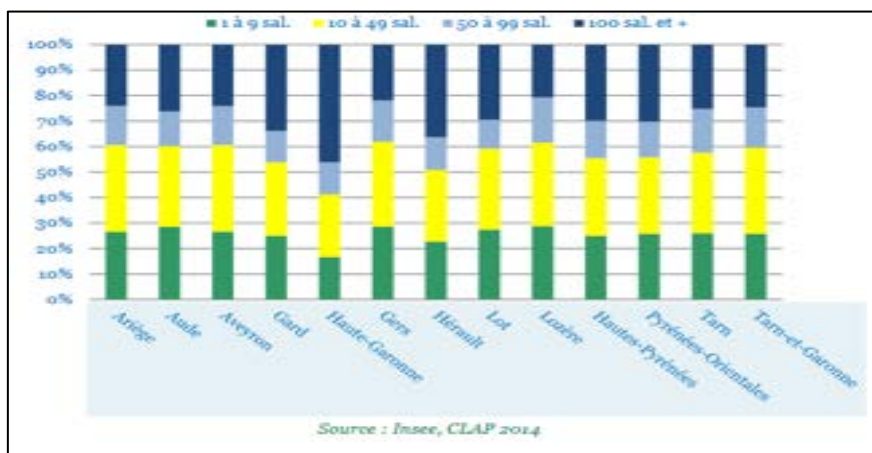
Le plus grand nombre d'établissements se situe dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne qui regroupent 42% des établissements actifs de la région.



Les établissements par taille et département

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

La répartition des salariés par taille d'établissements fait apparaître des disparités selon les départements : près de la moitié des salariés en Haute-Garonne travaillent dans des établissements de 100 salariés et plus, une proportion 2 fois plus forte que dans le Gers et en Lozère.



Répartition des salariés par taille d'établissements

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

L'économie présentielle¹⁹ se retrouve notamment dans les activités suivantes :

- emplois liés à la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial
- éducation, formation
- santé, action sociale
- administration publique...

La croissance démographique et l'attractivité résidentielle et touristique de la région expliquent la prédominance de l'économie présentielle, au détriment d'une économie de production : la part de l'emploi présentiel est de 69,7% dans la région Occitanie et de 65,2% en France métropolitaine.

	Emploi total	Part de l'emploi présentiel en 2014
Occitanie	1 764 639	69,7%
France métropolitaine	22 157 344	65,2%

Source : Insee, CLAP 2014

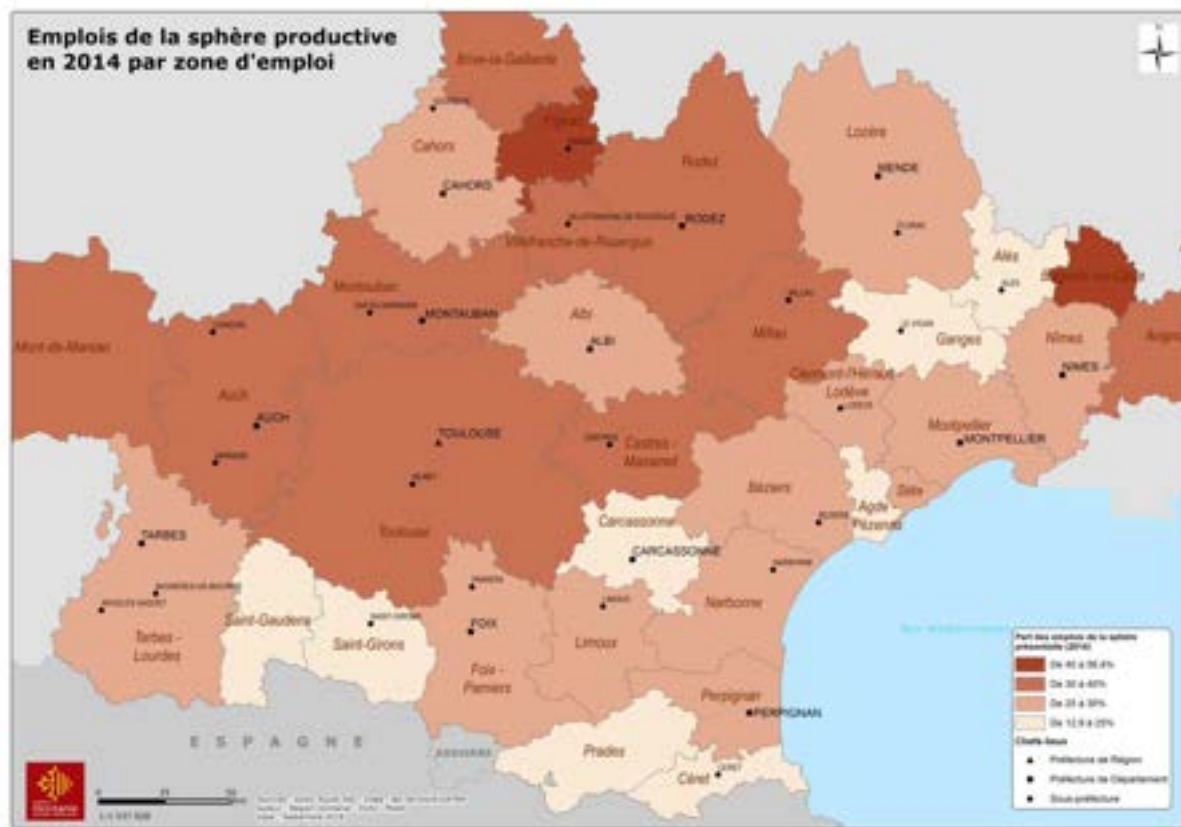
L'emploi présentiel

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

¹⁹

L'économie présentielle répond aux besoins de la population présente sur un territoire, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes

En Occitanie, elle varie de plus de 20 points entre la Haute-Garonne (61,5%) et la Lozère (81,9%).



Part des emplois de la sphère productive par zone d'emploi en 2014 en Occitanie

Sources : Région Occitanie – DVSI – Septembre 2018



Part des emplois de la sphère présenteielle par zone d'emploi en 2014 en Occitanie

Sources : Région Occitanie – DVSI – Septembre 2018

Le poids des services de la région est légèrement supérieur en valeur ajoutée (68,4%) à celui de la France métropolitaine (68,1%), mais dans les services, la part de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale est nettement plus élevée en Occitanie: respectivement 27,5% et 22,6%.

Toujours en valeur ajoutée, le poids de l'industrie est inférieur de 1,6 point et celui de la construction et de l'agriculture légèrement supérieur.



Répartition des effectifs totaux par activité en 2014

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

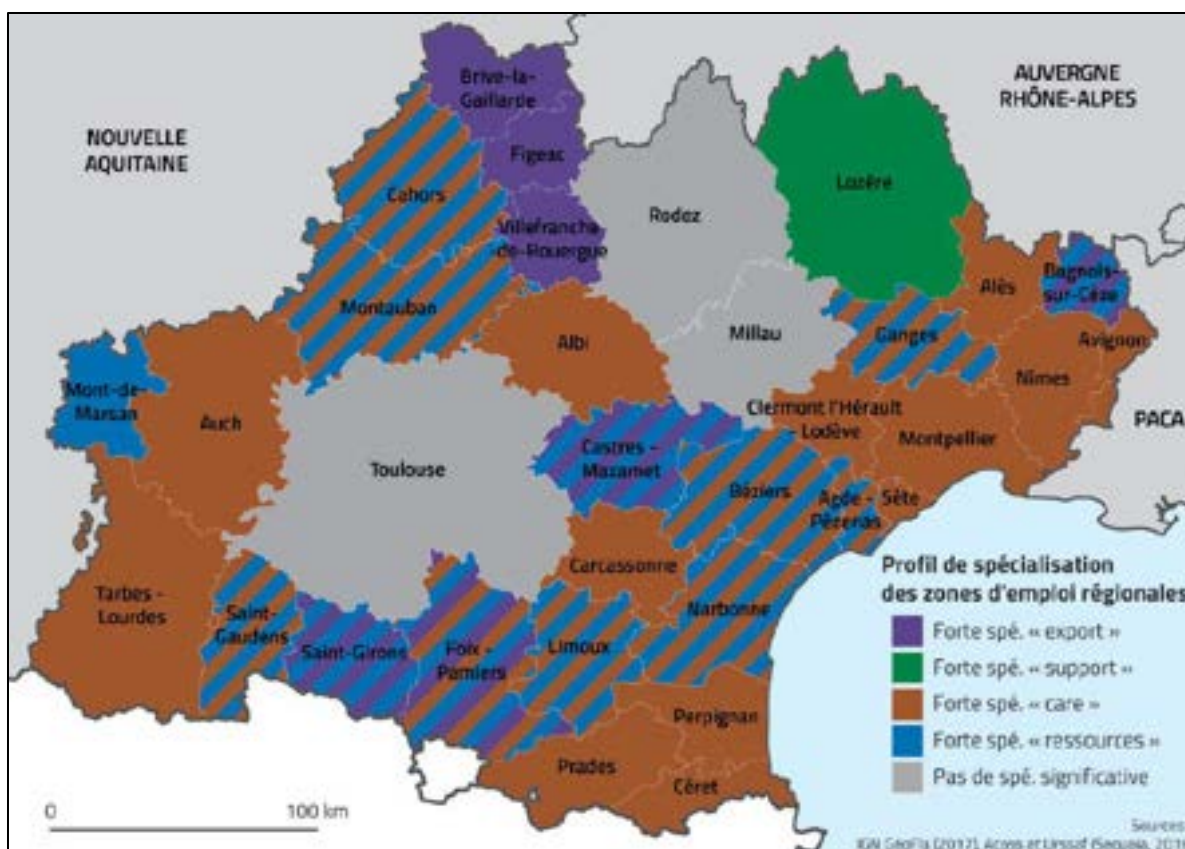
Les secteurs qui occupent le plus d'emplois salariés en Occitanie sont l'agriculture et l'agro-alimentaire avec près de 160 000 emplois, suivi par le tourisme (108 000 emplois) et l'industrie aéronautique et les systèmes embarqués (90 000 emplois). Toutefois, le principal moteur de la création d'emplois dans la région reste les activités de services et particulièrement des activités non productives (69% de l'emploi régional). La région Occitanie est également la région française où le taux de création d'entreprises est le plus élevé ²⁰ (15,2 %) et la 4ème région française en valeur absolue, avec plus de 50 000 créations en 2015. Ces créations s'effectuent surtout en Haute-Garonne et dans l'Hérault (16% pour chaque département), alors que ce taux est bien plus faible dans d'autres territoires comme l'Aveyron et la Lozère (10% chacun). De plus, l'écosystème de l'accompagnement et du financement de la création ou de la reprise est bien développé, même s'il est perfectible (le taux de survie des entreprises créées en Occitanie à 3 ans est inférieur à 68%, alors qu'au niveau national, au même stade, il est supérieur à 80% ; il est de 50% à 5 ans dans la région).

En complément de ces premières observations, des profils de spécialisation des zones d'emplois régionales se distinguent. En effet, elles ont une forte spécialisation « export » (zone d'emploi de Figeac ou de Villefranche-de-Rouergue), une forte spécialisation « support » (de Lozère), une forte spécialisation « care » (zones d'emplois du littoral, Hautes-Pyrénées, nord du Tarn), une forte spécialisation « ressources » (ouest du Gers) et d'autres pas de spécialisation significative (zone d'emploi de Toulouse, de Rodez ou de Millau), cf carte ci-dessous.

²⁰

ibid.



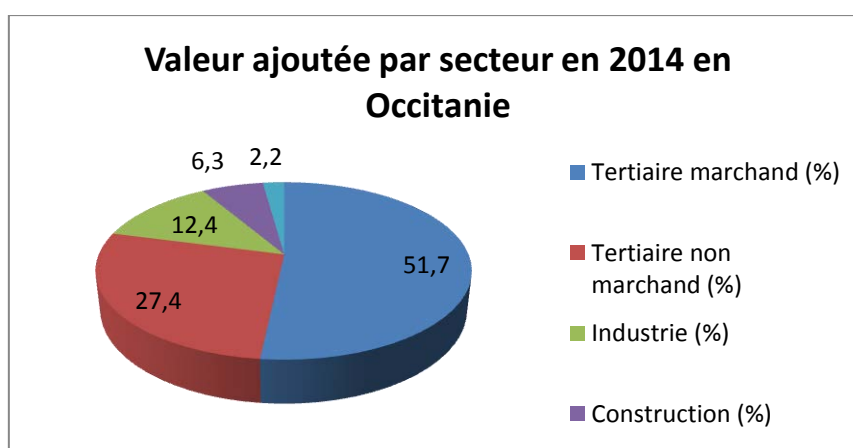


Profil de spécialisation des zones d'emploi régionales

Source : « Les trois défis régionaux et leurs différenciations territoriales – livret du participant », ACADIE, 2017

2.3 Des filières et des secteurs économiques brillants

En Occitanie, la valeur ajoutée du secteur « tertiaire marchand » (commerce, transports, activités financières, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) représente 51,7% de la valeur ajoutée totale en 2014.

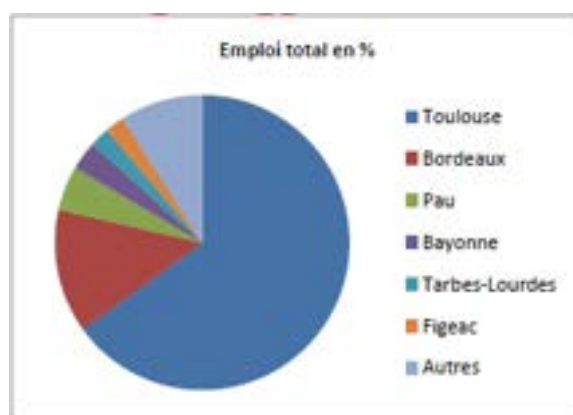


Sources : Insee, comptes régionaux (données 2014 semi-définitives) - Région Occitanie – DVSI-MAÏA

2.3.1 L'aéronautique et le spatial

L'Occitanie, et plus particulièrement l'ex-Midi-Pyrénées, est un territoire très spécifique pour l'industrie aéronautique et spatiale française. C'est à Toulouse que sont assemblés tous les A330, A350 et A380 d'Airbus ainsi qu'environ un tiers des avions de la famille A320. En termes d'emplois, la région représentait environ un tiers des emplois salariés des constructeurs et équipementiers dans le pays, soit plus de 36 000 personnes en 2015. En élargissant le champ aux entreprises d'autres secteurs travaillant principalement pour l'aérospatial, ce chiffre atteint environ 102 000 personnes.

Géographiquement, l'emploi est très concentré autour de Toulouse avec 59% des effectifs de la filière localisés dans cette zone, à proximité des grands constructeurs et motoristes. Outre l'activité de construction aéronautique et spatiale, Toulouse se caractérise par une forte implantation des sociétés d'ingénierie et d'informatique (Altran technologies, Alten Sud-Ouest, Assystem France). Néanmoins, la filière est présente sur une large partie du territoire du Grand Sud-Ouest avec Bordeaux (13%), Pau (4%), Bayonne (3%), Châtelleraut (2%), Figeac (2%), Tarbes-Lourdes (2%), Foix-Pamiers (2%), Montpellier et Nîmes.

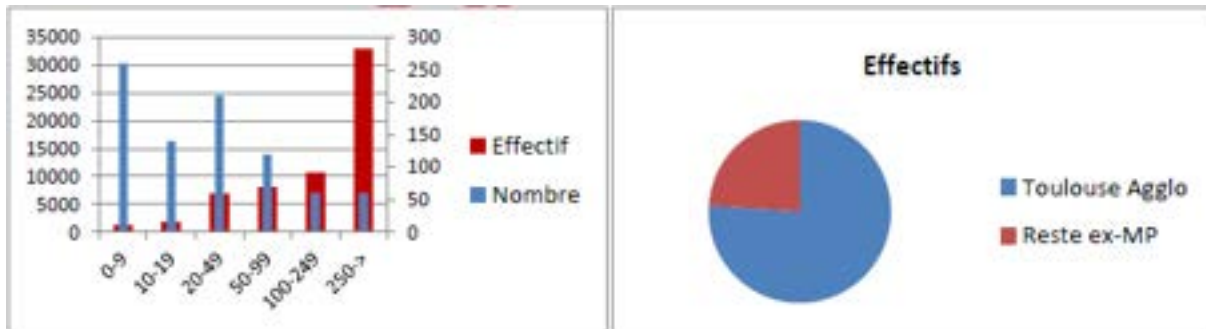


Sources : Insee, enquête filière aéronautique et spatiale 2016 et estimations d'emplois localisées (EPURE)

En 2011, selon l'enquête de l'Insee, 72% des effectifs constructeurs, maîtres d'œuvre, motoristes se situaient dans l'agglomération toulousaine et autour d'Airbus (cf. graphiques ci-dessous). On comptait 62 000 salariés chez les sous-traitants, prestataires (dont 45 000 dédiés) et 27 100 salariés chez les constructeurs, motoristes et maîtres d'œuvre. Parmi les sous-traitants, les entreprises de plus de 250 salariés représentaient 7% du total (60 sur 850), 53% des effectifs et 63% du chiffre d'affaires du secteur aéronautique. A l'autre extrémité de la courbe, on trouvait, en 2011, 47 % d'entreprises de moins de 20 salariés, qui représentaient 5% de l'effectif et 5% du chiffre d'affaires. L'aérospatial représente 74% des exportations et 57,2% des importations de la région (2016). Sur les 15 principaux équipementiers et sous-traitants de la région, aucun n'est établi dans l'ex-Languedoc-Roussillon et 11 ont leur site principal implanté en Haute-Garonne.

La moitié des entreprises employeuses en Occitanie sont des TPE (Très Petites Entreprises) de moins de 10 salariés (micro-entreprise) qui concentrent à peine 2% de l'emploi de la filière.

Les principaux employeurs (70 ETI (entreprise de taille intermédiaire) et GE (Grande entreprise)) représentent trois quarts de l'emploi en Occitanie.



Répartition chez les sous-traitants, fournisseurs et prestataires de service - 2011

Source : *Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*

Après trois années de croissance très rapide de 2011 à 2013, la hausse des effectifs salariés dans le secteur en Occitanie a commencé à nettement ralentir en 2014 avant de quasiment se stabiliser en 2015 (+0,7%). De 2015 à 2016, la masse salariale a plus fortement augmenté avec une hausse de +2,3%. Parallèlement, le poids de la région au niveau national est passé de 30,2% des effectifs salariés en 2008 à 32,3% en 2014, pour la première fois sur la période étudiée, avant de reculer légèrement en 2015.

La hausse des effectifs est plus soutenue dans la chaîne approvisionnement qui draine l'essentiel des créations nettes d'emploi (+2 600 emplois). La croissance est plus forte dans l'industrie que dans le tertiaire, en particulier dans les services spécialisés en informatique, ingénierie, ou autres activités techniques et scientifiques. La construction aéronautique et spatiale reste le secteur industriel le plus créateur d'emplois salariés.

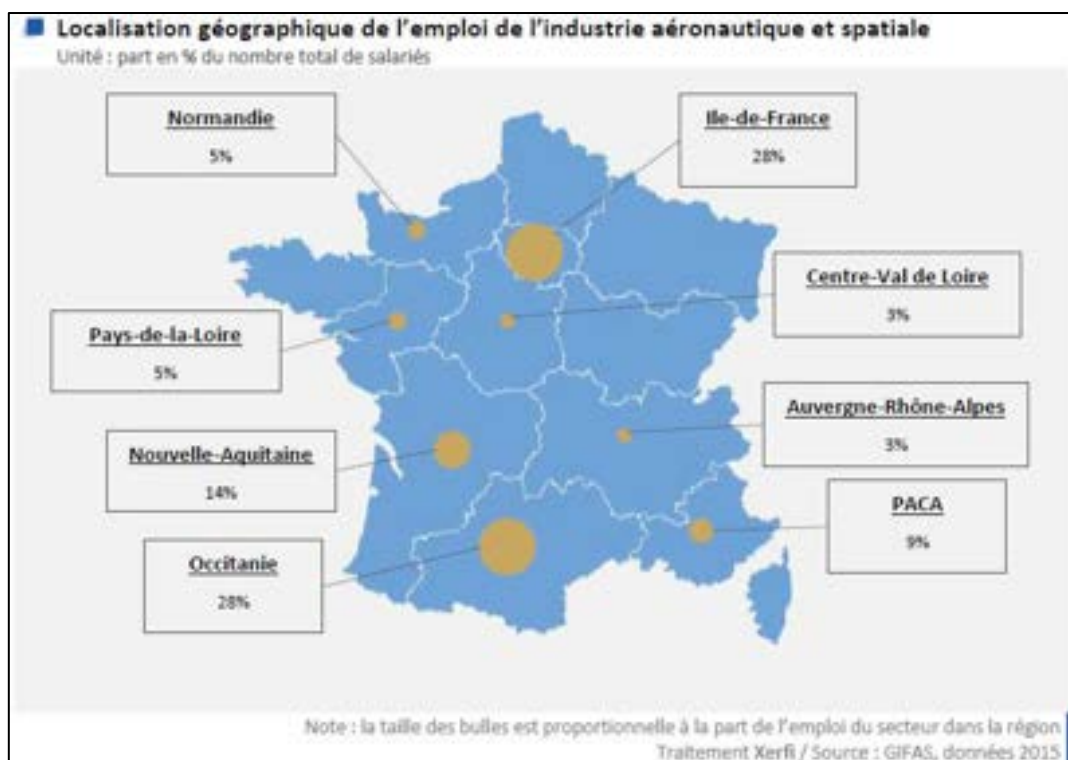


Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Le regroupement des acteurs, principalement à Toulouse (siège d'Airbus, Centre National d'Etudes Spatiales, ONERA, concepteurs de satellites et fournisseurs de 1^{er} rang) montre des points forts avec la R&D (Recherche et Développement), la production de pièces et de sous-ensembles complets et l'assemblage final. Malgré tout, il présente des limites comme une sous-représentation du segment de la fabrication de moteurs et un faible nombre d'ETI locales (faiblesse assez générale dans l'industrie française).

S'agissant du spatial, le CNES, acteur national et européen essentiel, a son siège à Toulouse, ainsi que Thales Alenia Space. Airbus Defence & Space y est également présent pour la fabrication de satellites. Le chiffre d'affaires du secteur spatial représente une part modeste de celui de l'aéronautique (5 %). L'économie du spatial (y compris la recherche) regroupe environ 12 000 personnes, principalement dans l'agglomération toulousaine.

Des clusters liés à l'aéronautique et au spatial sont actifs en Occitanie. Le pôle Aerospace Valley compte plus de 800 adhérents dont les 2/3 sont des PME. Les 2/3 des membres sont basés en Occitanie (plus de 500). Le pôle Optitec dispose d'une antenne à Montpellier, comptant 140 entreprises membres et 300 projets labellisés. Le cluster Mecanic Vallée à Viviez (Aveyron) compte 196 membres, notamment des équipementiers aéronautiques (Figeac Aero, Ratier Figeac...).



Source : *Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*

2.3.2 L'agriculture et l'agro-alimentaire

L'Occitanie, une importante région agricole

A l'échelle des communes, 60%²¹ de la région Occitanie est considérée comme rurale, soit 10 points de plus qu'au niveau national. Ce caractère singulier se lit à travers ses paysages et son activité agricole qui reste forte et imprégnante.

L'Occitanie se place au deuxième rang national pour la Surface Agricole Utile (SAU), le nombre d'exploitations et l'emploi agricole (environ 70 000 exploitations et 125 000 actifs permanents en 2015). En outre, l'agriculture représente 3,6% de l'emploi total en Occitanie, soit une part nettement supérieure à la moyenne provinciale (3,1%). L'Occitanie dispose d'une agriculture diversifiée et également une spécialisation forte dans certaines filières, en particulier la viticulture (1^{ère} région française pour les superficies de vignes et la production de vin et 1^{er} vignoble sous appellation du monde), l'apiculture (1^{er} rucher de France) les céréales, la production de fruits et légumes, l'élevage ovin et bovin.

Néanmoins, la taille moyenne des exploitations de la région est inférieure à la moyenne nationale, ce qui peut se traduire par une moindre compétitivité. La SAU moyenne est de 45 ha par exploitation, contre 61 ha en France métropolitaine, et seulement 4,5% des exploitations régionales occupent plus de 150 ha, soit moitié moins que la moyenne

²¹

« La coopération métropolitaine en chemin » - Dialogue métropolitain de Toulouse – Novembre 2017

française. Et, le vieillissement de la population agricole se poursuit. En 2013, 37% des chefs d'exploitations de la région ont plus de 55 ans.

Chiffres clés des exploitations agricoles en Occitanie				
Unités : nombre d'exploitations, part en %, évolution en points				
	2000	2010	2015 (e)	Évolution 2000/2015e
Nombre total d'exploitations agricoles	104 034	78 329	69 970	-32,7%
Part du total France métropolitaine	15,7%	16,0%	16,0%	+0,3 pt
Dont moyennes et grandes exploitations ³⁰¹	53 225	42 710	41 860	-21,4%
Part du total France métropolitaine	13,8%	13,7%	14,0%	+0,2 pt
Dont exploitations employant des salariés permanents (*)	9 120	7 618	8 170	-10,4%
Part du total France métropolitaine	11,5%	10,0%	9,6%	-1,9 pt

(*) Y compris les conjoints salariés, les autres actifs familiaux salariés

Traitement Xerfi / Source : Agreste-Bilan annuel de l'emploi agricole, Recensements agricoles 2000 et 2010, données 2015 estimées

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Le secteur agroalimentaire a un poids important dans l'industrie de l'Occitanie, comparativement au reste de la province : 22% des effectifs salariés et 29% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière de la région en 2014, soit davantage qu'au niveau national -respectivement 14% et 20%-. Cependant, l'économie de la région se caractérise par un poids de l'industrie nettement inférieur à la moyenne provinciale. Par conséquent, le poids du secteur agroalimentaire dans l'ensemble de l'économie est bien moindre en Occitanie qu'en province. Ce secteur ne représente que 2,7% de l'emploi salarié et 2% du PIB de l'Occitanie (contre respectivement 3,4% et 3% en province). Hors commerce de gros et artisanat commercial, l'industrie agroalimentaire occitane comptait près de 2 000 entreprises employant plus de 23 000 salariés avec un chiffre d'affaires de 7,8 milliards d'euros en 2014. La région compte de nombreux acteurs coopératifs : Arterris, Blue Whale, Capel, Unicor, Val de Gascogne, Vivadour, Vinadeis, etc. Ces opérateurs jouent un rôle majeur dans la valorisation et la mise en marché des productions de leurs adhérents.

Une agriculture régionale qui mise sur la différenciation, la qualité et la proximité avec les consommateurs

L'Occitanie est en pointe dans le développement de l'agriculture biologique. Elle se positionne au premier rang français pour le nombre d'exploitations (6 500 producteurs en 2015, soit près d'un quart du total national) ainsi que pour les surfaces certifiées et en conversion. La région dispose également d'un poids important en aval de la filière



biologique. Avec un peu plus de 1 700 transformateurs et distributeurs en 2015, elle se plaçait au deuxième rang national. Elle est aussi très engagée dans la production sous signes de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, etc.) : 240 produits régionaux en bénéficient, notamment en viticulture, ce qui en fait la première région européenne en nombre de production sous signes de qualité.

■ Chiffres clés de l'agriculture bio en Occitanie en 2015			
Unités : nombre, hectare, %			
	Occitanie	Part du total France	Rang de la région en France
Nombre d'exploitations	6 495	22,5%	1 ^{er}
Surfaces certifiées bio (ha)	215 900	21,3%	1 ^{er}
Surfaces en conversion (ha)	103 120	33,4%	1 ^{er}
Surfaces certifiées et en conversion (ha)	319 020	24,1%	1 ^{er}
Part de bio dans la SAU (%)	10,1%	-	2 ^e (derrière PACA)
Nombre d'opérateurs aval (*)	1 719	12,7%	2 ^e (derrière ARA)

SAU : surface agricole utile
(*) Transformateurs et distributeurs
Traitement Xerfi / Source : Agence BIO

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

L'agriculture régionale s'inscrit dans une logique de circuits courts de commercialisation, favorables aux producteurs, puisqu'ils conservent une haute part de valeur ajoutée de leurs productions, comme en témoignent les 41 % des exploitations pratiquant les circuits courts qui déclarent en retirer plus des trois quart de leur chiffre d'affaires²². En 2010, une exploitation sur cinq s'inscrivait dans une démarche de circuits courts en Occitanie²³ : 49 % des producteurs de miel, 46 % des producteurs de légumes, mais seulement 8% des producteurs de lait.

Des productions agricoles et agro-alimentaires régionales à valoriser : vers une nouvelle politique régionale en faveur de l'alimentation

Malgré les atouts précités, le revenu moyen par actif agricole dans la région reste inférieur de 37% à la moyenne nationale.

Consciente de cet enjeu, et désireuse d'assurer la pérennité et le développement des TPE et PME agroalimentaires, la Région Occitanie a décidé de faire de l'alimentation la grande cause régionale de l'année 2018. Cette démarche aboutira fin 2018 à la proposition d'un grand Plan régional pour l'alimentation destiné à accompagner tous les acteurs du secteur alimentaire, concerté avec les citoyens.

²²

ibid.

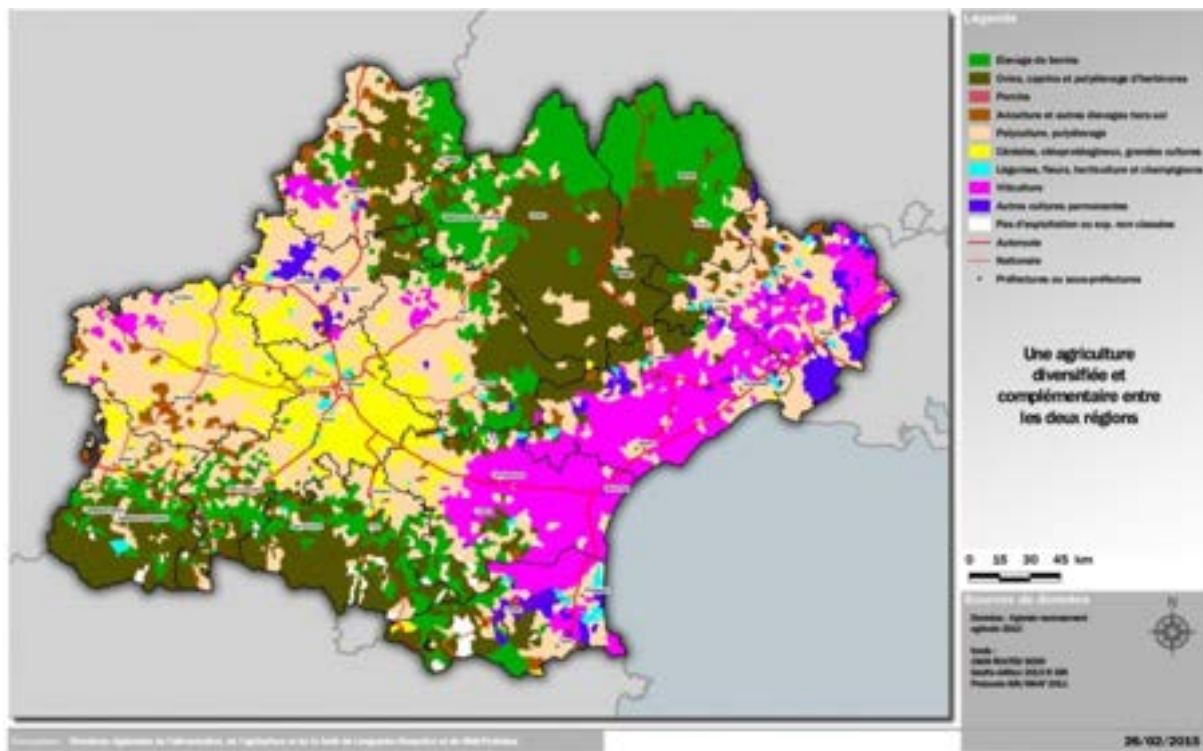
²³ Agris'copie 2016, Occitanie.



La valorisation du patrimoine agricole et agroalimentaire régional ainsi que la structuration des filières en vue de répartir équitablement la valeur ajoutée sont deux axes forts du futur Plan régional pour l'alimentation.

De manière générale, au travers de ce Plan, la Région entend défendre un nouveau modèle alimentaire qui :

- Se base sur une agriculture créatrice d'emplois et rémunératrice
- Assure la pérennité et le développement des TPE et PME agroalimentaires régionales
- Soit créateur de valeurs sur le territoire régional
- Réponde aux attentes et besoins des consommateurs
- Respecte l'environnement et la santé.



Enjeu économique – Orientations technico-économiques des exploitations agricoles (2010) en Occitanie

Sources : Atlas cartographique de la région Occitanie – Services de l'Etat d'Occitanie - 2015

2.3.3 La filière numérique

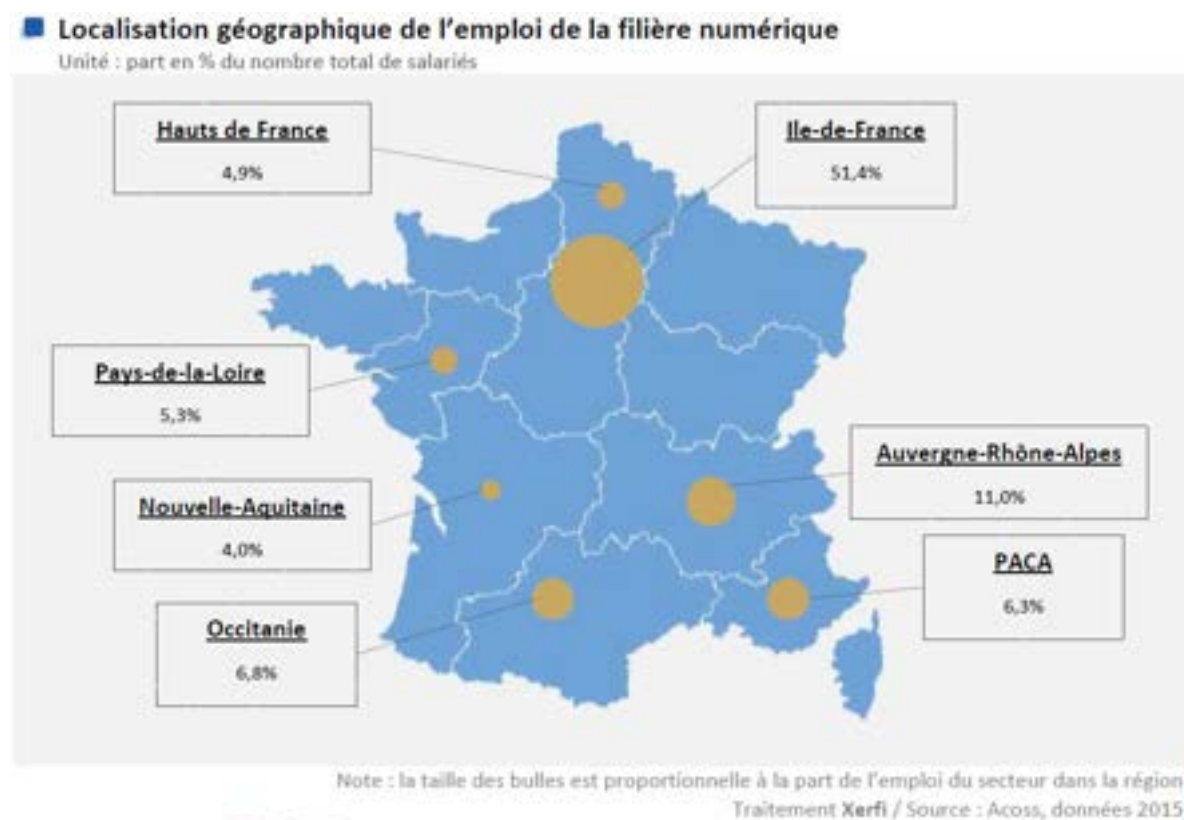
Avec plus de 52 000 salariés²⁴, la filière numérique de l'Occitanie représente un peu plus de la moitié des emplois de l'ensemble de la filière aéronautique dans la région. En restreignant le champ aux seules sociétés travaillant directement dans l'une des activités constituant le cœur de l'écosystème numérique, le total des emplois dans la région

²⁴

S. Brouillet, « Opération fusion pour les deux clusters du numérique en Occitanie », L'Usine digitale, 12/01/2017

atteint près 30 000 postes. L'Occitanie se place au 3^{ème} rang des régions françaises, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France, et au 1^{er} rang des régions de taille économique comparable (PACA, Hauts-de-France, Grand-Est et Nouvelle Aquitaine). Les entreprises de services numériques (ESN, ex-SSII) concentrent à elles seules la moitié des 30 000 postes numériques de l'Occitanie.

Toutefois, la région francilienne concentre plus de la moitié des emplois du numérique dans le pays et abrite les sièges sociaux de la plupart des chefs de file nationaux et des filiales de grands groupes étrangers implantés dans le pays : 18 500 établissements (16 508 sièges sociaux) dont 40% dans le développement logiciel et les services informatiques. Elle profite d'un écosystème particulièrement favorable, avec une concentration unique en France, de clients, de main-d'œuvre spécialisée, d'incubateurs, de fonds, de ressources universitaires, etc. Dans ce contexte, la région Occitanie peine à attirer une part croissante de l'activité numérique française sur son territoire. De fait, le seul segment d'activité dont la croissance de l'emploi est supérieure en Occitanie à la moyenne nationale est celui du conseil (ESN), qui profite en grande partie de l'essor de l'industrie aéronautique dans la région.



Source : *Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*

La région Occitanie n'est pour autant pas dénuée d'atouts propres pour développer son tissu d'entreprises du numérique :

- La région compte deux métropoles dynamiques, Toulouse et Montpellier, labellisées French Tech dès 2014 ayant chacune su construire un écosystème autour de start-up du numérique, atout clé dans ce secteur particulièrement sensible au phénomène de métropolisation (concentration de l'activité dans un nombre réduit de grandes aires urbaines)

- L'IoT Valley à Toulouse et l'incubateur BIC à Montpellier constituent deux structures très attractives pour les start-up françaises du numérique

- La montée en puissance de l'industrie aéronautique en région toulousaine et sa mutation vers l'intégration de nouvelles technologies numériques offrent d'importantes opportunités d'affaires aux Entreprises de Services du Numérique (ESN), éditeurs de logiciels, programmeurs informatiques ou encore spécialistes du traitement de données établis dans la région.

- Deux clusters du numérique (en cours de fusion), FrenchSouth.digital à Montpellier et Digital Place à Toulouse, dont l'objectif est de faire rayonner la filière numérique régionale à l'échelle nationale et internationale.

2.3.4 La filière santé-pharmacologie

Des atouts pour devenir un acteur de choix de la filière santé-pharmacologie

La filière santé-pharmacologie en Occitanie compte environ 500 entreprises, soit 560 établissements dédiés à la santé, 20 000 salariés exerçant dans huit secteurs d'activité principaux (dispositifs médicaux et de diagnostic, médicaments, e-santé, cosmétique, alimentation-santé, biotechnologies, services, autres), hors santé animale²⁵.

Le secteur des dispositifs médicaux et de diagnostic est dominant, avec 26 % de l'ensemble des entreprises d'Occitanie et compétitif avec des leaders mondiaux comme Horiba Medical, Bio-Rad, Thermofisher ou Cis-Bio. Dans le domaine du diagnostic, une entreprise sur deux a connu une croissance supérieure à 30 % au cours des 5 dernières années²⁶, sur les interventions non médicamenteuses : 85 % des entreprises recensées sont en croissance intense (source étude 3S, 2015)

Viennent ensuite les secteurs de la cosmétique (16 %), des services (13 %), des biotechnologies (12 %), de l'e-santé (11 %), des médicaments (10 %), de l'alimentation-santé et les autres (6 % pour chacun).

²⁵

Filière santé en Occitanie, Direccte Occitanie, Transferts, Madeeli, 2017.

²⁶

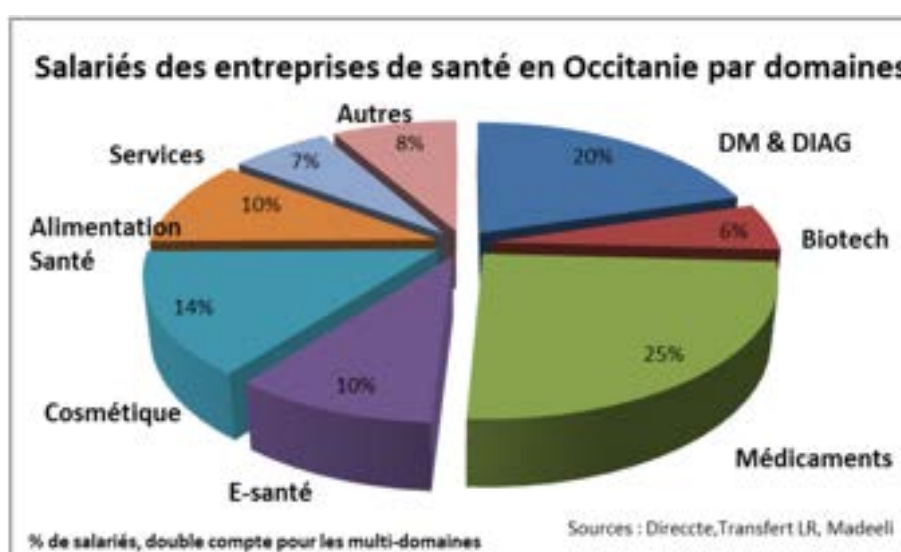
Source étude 3S Eurobiomed en 2014





Répartition des entreprises de santé en Occitanie par domaines d'activité
Sources : Direccte, Transfert LR, Madeeli

Quant à la répartition des salariés, même si le poids des dispositifs médicaux et du diagnostic reste important (20 % des salariés), ce domaine est supplanté par le secteur du médicament, qui occupe un quart des salariés. Les autres salariés se répartissent entre la cosmétique (14 %), l'e-santé et l'alimentation-santé (10 % chacun), les services (7 %) et autres (8 %) ²⁷. Ceux qui travaillent en même temps dans plusieurs domaines sont comptés plusieurs fois.



Répartition des salariés des entreprises de santé en Occitanie par domaines d'activité

Source : Rapport d'information « La filière santé-pharmacologie en Occitanie dans le contexte international, européen et national », Région Occitanie, 2017

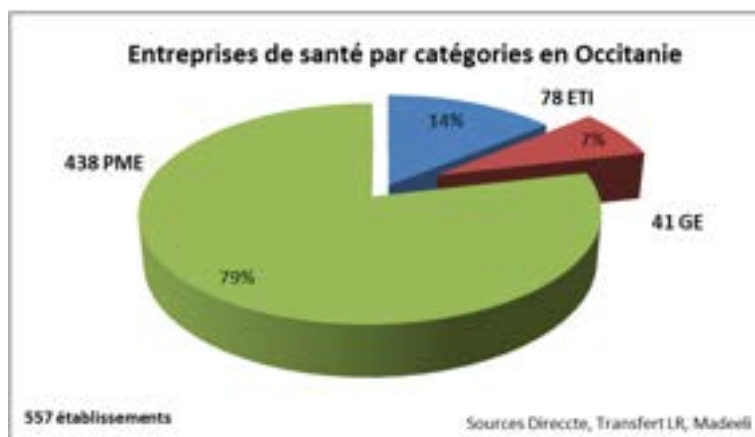
Les effectifs salariés des établissements de la filière santé en Occitanie restent très concentrés, avec 90 % qui travaillent dans seulement quatre départements : le Gard, la

²⁷

Filière santé en Occitanie, Direccte Occitanie, Transferts, Madeeli, 2017.

Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn²⁸. Environ 2 000 salariés de la filière santé sont employés dans le Gard, presque 3 300 dans le Tarn, 5 700 dans l'Hérault et plus de 6 500 en Haute-Garonne. Les autres départements de la région ne comptent que 500 salariés. Parmi ces quatre départements qui concentrent la quasi-totalité des effectifs salariés et des établissements d'Occitanie, trois pôles se dégagent : Toulouse, Montpellier et Nîmes.

Au niveau de la taille des entreprises, les PME sont largement majoritaires, avec 438 établissements, soit 79 %. Les ETI sont au nombre de 78, soit 14 %. Enfin, 41 Grandes Entreprises (GE) représentent 7 % des établissements²⁹. Il faut toutefois noter que des filiales appartenant à de grands groupes ou à des ETI sont aussi comptabilisés dans ces catégories, sans qu'elles n'embauchent forcément tous leurs salariés en Occitanie, d'où un nombre important de grands groupes recensés. Parmi ceux de plus de 250 employés présents figurent : Bausch & Lomb, Thermo Fischer, Horiba, BIT, Bio-Rad, CIS bio, Pierre Fabre, Evotec, SEPPIC, Merial, Hemodia, Nutrition & Santé, Sanofi. Par ailleurs, de nombreuses PME sont innovantes telles : Diasys, I2A, DMS-Apelem, Medtech, Intrasense, Medincell, dont certaines sont cotées en bourse comme Sensorion et Abivax.



Une large majorité de PME en Occitanie

Source : Rapport d'information « La filière santé-pharmacologie en Occitanie dans le contexte international, européen et national », Région Occitanie, 2017

Plusieurs domaines de la santé se distinguent en Occitanie :

- Les **dispositifs médicaux et de diagnostic**, dont le chiffre d'affaires est estimé à 670 millions d'euros, soit 0,3 % du marché mondial et 0,7 % du marché européen, portant la région au quatrième rang national³⁰. Trois activités clefs dans ce domaine ont été identifiées :
 - Les dispositifs médicaux à usage unique (orthopédie, implants chirurgicaux, équipements de soins...)

²⁸

Filière santé en Occitanie, Direccte Occitanie, Transferts, Madeeli, 2017

²⁹

Filière santé en Occitanie, Direccte Occitanie, Transferts, Madeeli, 2017

³⁰

Rapport d'information « La filière santé-pharmacologie en Occitanie dans le contexte international, européen et national », Région Occitanie, 2017

- Les dispositifs de diagnostic et surtout *in vitro*, avec des entreprises reconnues mondialement,
- Les dispositifs bio-marqueurs, issus d'une recherche académique riche.

Le secteur compte deux centres d'essais cliniques, la présence d'un acteur leader, SANOFI, quelques Entreprises de Taille Intermédiaire ETI (Horiba, Bausch and Lomb) et des PME significatives.

- **Les médicaments et les biotechnologies.** Malgré la présence de groupes leaders (Pierre Fabre, Sanofi), les capacités de production de la région restent assez modestes. Sur 224 sites de production du médicament en France, seuls 12 se trouvent en Occitanie, plaçant la région au neuvième rang national. L'Occitanie compte environ 6 900 emplois directs et occupe la cinquième place au niveau national, bien loin des régions Île-de-France (plus de 28 000 salariés) et Auvergne-Rhône-Alpes (plus de 16 000 salariés).³¹

En matière de bio-production, l'Occitanie compte trois sites (40 en France), à Montpellier, Nîmes et Toulouse. La région est spécialisée dans les biotechnologies humaines (infectiologie, oncologie, neurologie, cardiologie, génétique, ostéo-articulaire, cardiovasculaire...).

- **L'e-santé**, la région dispose de start-up régionales performantes. Par exemple, la start-up SOVINITY, développe une application innovante permettant d'améliorer la qualité du suivi des soins des patients

- **Le thermalisme** : la région Occitanie est la première région de France en matière de thermalisme. Après avoir connu des années d'incertitude, cette activité est en forte croissance depuis une dizaine d'années

- **La cosmétique** : Grâce à un secteur agricole développé et à un fort potentiel R&D, le savoir-faire régional s'oriente fortement vers la cosmétique naturelle. Ce secteur est équilibré avec une bonne représentativité sur la chaîne de valeur des matières premières aux produits finis. La région maîtrise l'approvisionnement en ingrédients grâce à la filière agricole et l'ensemble des métiers est présent : extraction de principes actifs/ ingrédients, formulation, fabrication, packaging. Par ailleurs, la Région est excellente sur le test *in vitro* et la pasteurisation. Le laboratoire Pierre Fabre notamment, développe des produits dermo-cosmétiques avec des substances naturelles.

Les quatre activités, pivot de l'écosystème des services de santé (activités hospitalières, hébergement médico-social pour personnes âgées, médecine de ville et aide à domicile) sont particulièrement bien représentées dans la région Occitanie : elles affichent des taux d'équipements supérieurs ou dans la moyenne de la France métropolitaine. Autre caractéristique du tissu médico-économique, le secteur privé, en particulier marchand, y est très puissant (ex : MédiPôle Partenaires et Elsan, Korian, Orpéa, OC Santé, Apef Services...).

Par ailleurs, le secteur des services de santé est caractérisé par la diversité des statuts juridiques des structures ou professionnels à l'œuvre :

³¹

Rapport d'information « La filière santé-pharmacologie en Occitanie dans le contexte international, européen et national », Région Occitanie, 2017



- les organismes et établissements publics comme les Centres Hospitaliers (CH), les CH Universitaires (CHU), les CH Spécialisés (CHS), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les EHPAD publics autonomes, etc., aujourd'hui en partie regroupés au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire (14 GHT en Occitanie)

- les organismes privés à but non lucratif, notamment les associations et groupes associatifs

- les organismes privés à but lucratif particulièrement bien représentés dans la région Occitanie (opérateurs indépendants, groupes) ; ils représentent 46% des établissements actifs en Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) en Occitanie (2^{ème}/13) contre 38% en France métropolitaine, 35% des établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) (4^{ème}/13) contre 27% et 47% des établissements psychiatriques (2^{ème}/13) contre 29%. Ou encore les professionnels de santé libéraux exerçant seuls ou au sein de maisons de santé pluridisciplinaires.

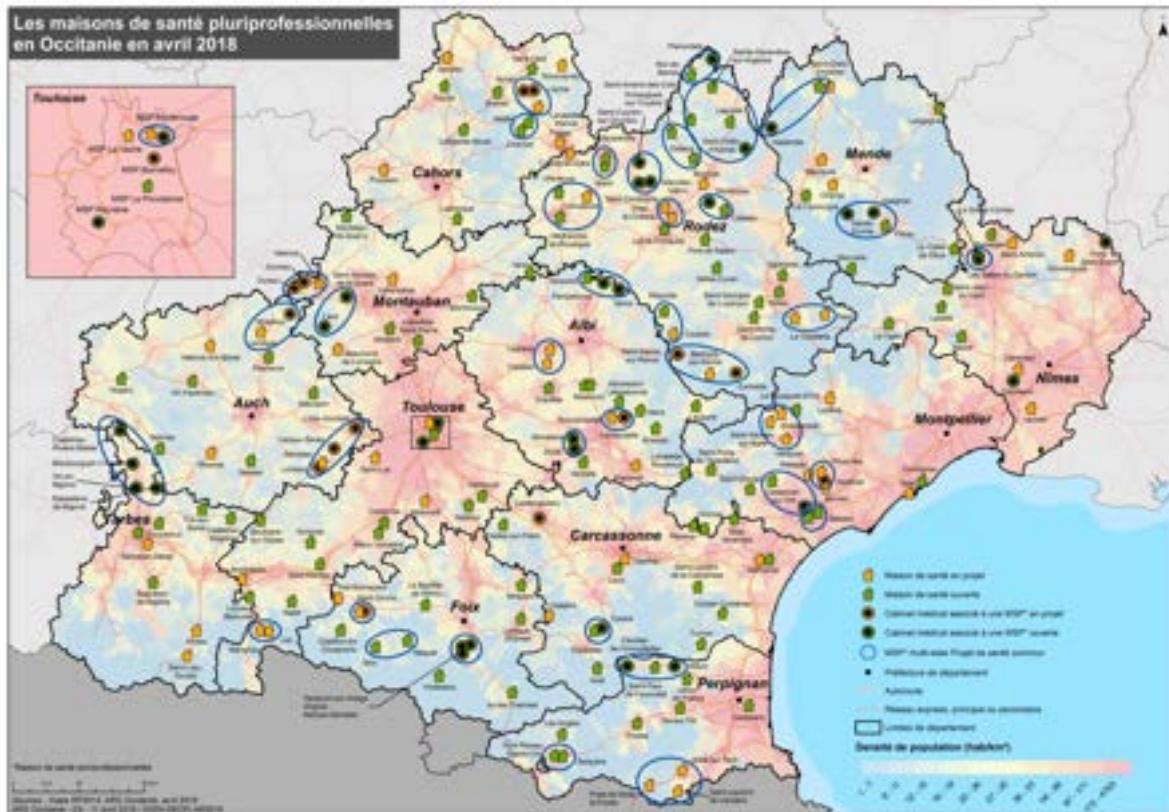
Le secteur concurrentiel notamment privé commercial est particulièrement fort au sein de l'offre de services de la région Occitanie. Cette dernière compte également 92 600 agents de la fonction publique hospitalière (6^{ème}/13) salariés notamment au sein de 85 établissements sanitaires publics (entités juridiques) (4^{ème} /13), qui emploient plus de 8 834 médecins (7^{ème} /13), et 381 EHPAD publics (rattachés ou autonomes) (3^{ème}/13), sans compter les salariés des 21 services d'aide et d'accompagnement autorisés.

Par ailleurs, la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) bouleverse un paysage concurrentiel déjà caractérisé par une forte dynamique de concentration notamment de l'offre privée commerciale.

Le maintien d'une offre de santé de proximité de premier recours constitue donc un enjeu majeur pour un aménagement équilibré du territoire. Le soutien de la Région à la création de maisons de santé et de centres de santé pluridisciplinaires dénommées aujourd'hui « pluriprofessionnels » apparaît comme pouvant répondre à la raréfaction des médecins et des professionnels paramédicaux, au souhait des praticiens d'exercer en groupe de manière coordonnée et collaborative, à l'amélioration des pratiques de prise en charge des patients, ainsi qu'à la demande de soins de proximité de la population.

D'une part, les maisons de santé pluriprofessionnelles ont vocation à regrouper des professionnels médicaux (au moins deux médecins) et des auxiliaires paramédicaux et pharmaciens exerçant en libéral des activités de soins sans hébergement de premier recours et le cas échéant de second recours. Elles peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et d'action sociale. L'implantation des maisons de santé en Occitanie est représentée par la carte ci-dessous :





Les maisons de santé pluriprofessionnelles en Occitanie – Avril 2018

Source : Direction des Solidarités et de l'Égalité, Région Occitanie

D'autre part, les centres de santé, comme les maisons de santé pluriprofessionnelles, sont des structures sanitaires de proximité sans hébergement, dispensant des activités de soins primaires. Ils ont pour particularité d'employer des professionnels de santé salariés qui ont le devoir de respecter les tarifs opposables et de pratiquer le tiers payant dans le cadre de leur mission d'accessibilité sociale.

2.3.5 L'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre différent », il s'agit de reconnaître la diversité des acteurs qui composent l'ESS, mais aussi ce qui les fédère autour des principes fondateurs. Plus précisément, la loi vise à :

- une meilleure identification des acteurs par les financeurs
- la sécurisation de l'environnement juridique
- un pouvoir d'agir pour les salariés
- la création d'emplois dans les territoires
- la consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS
- l'inscription de la politique publique de l'ESS dans la durée.

Par ailleurs, cette loi renforce les politiques de développement local et donne une place prépondérante à la Région dans le développement de l'ESS. Il s'agit plus particulièrement :

- de reconnaître le niveau régional en tant que lieu d'élaboration avec les acteurs locaux d'une stratégie régionale de l'ESS
- et d'utiliser la commande publique en faveur de l'emploi avec les schémas d'achats publics écologiquement et socialement responsables.

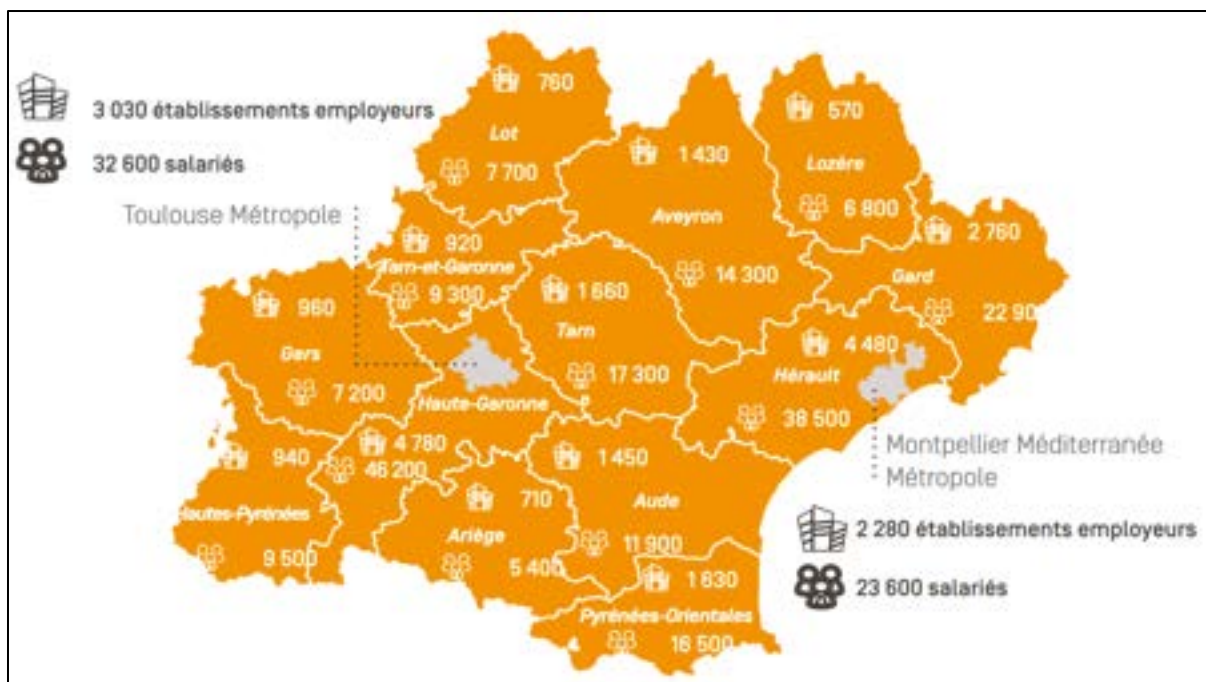
La Région poursuivra son soutien à l'Economie sociale et solidaire (ESS). Cette approche entrepreneuriale, qui met la rentabilité au service de l'utilité sociale et l'économie au service de l'humain, participe au développement économique de tous les territoires, avec équité et durabilité en mettant à disposition de ces entreprises les leviers nécessaires à leur développement : qualité de l'accompagnement, qualité des outils financiers, outils de détection et d'accélération, en étant attentive à leur pérennité, notamment en veillant à la question du renouvellement générationnel des salariés à l'horizon 2020. Identifiée comme leader au niveau national en matière de développement de l'ESS, la Région souhaite rassembler largement les acteurs économiques autour de cette priorité, en coordonnant leurs actions sur l'ensemble du territoire et en multipliant les actions de promotion de l'ESS qui essaient cette approche entrepreneuriale chez les jeunes comme les moins jeunes, pour susciter des vocations.

A l'échelle de la région Occitanie, l'ESS se déploie sur les 13 départements.

C'est logiquement en Haute-Garonne et dans l'Hérault, départements très peuplés et dynamiques où sont localisées les deux Métropoles régionales de Toulouse et Montpellier. Les volumes d'établissements et d'emplois sont les plus élevés. A contrario, c'est en Ariège et en Lozère que les volumes correspondants sont les plus réduits, à l'image de ce qui est observé pour les autres champs économiques (économie privée hors ESS et économie publique).

Pour autant, en termes de poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie, quatre départements du nord de la région arrivent nettement en tête, avec des ratios supérieurs à 15 % : la Lozère (28 % !), l'Aveyron (17 %), le Tarn (17 %) et le Lot (16 %). L'ESS représente 9,6 % du total de l'emploi dans les deux territoires métropolitains, contre 13,3 % en dehors de ces derniers. De fait, alors que 26 % des effectifs régionaux de l'ESS se concentrent dans les Métropoles, le ratio correspondant s'établit à 33 % pour le reste de l'économie privée comme pour l'économie publique.

L'ESS s'avère donc répartie de façon plus homogène sur le territoire régional que les deux autres champs économiques, jouant ainsi un rôle essentiel en termes de maillage et de développement du territoire.



Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés de l'ESS dans les départements et les métropoles en Occitanie

Sources : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee, Clap 2014

Quelques chiffres clés de l'ESS en région Occitanie ³² :

- 17 748 entreprises, soit 10,1% du total des entreprises employeuses et 10,6% des entreprises employeuses privées
 - 23 056 établissements employeurs, soit 10,7% du total des établissements employeurs et 11,6% des établissements employeurs privés
- 213 348 emplois salariés, soit 12,1% du total des effectifs salariés (France : 10,3%) et 16,7% des effectifs salariés privés
- 183 429 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP)
- 372 emplois salariés pour 10 000 habitants
- 5,3 milliards d'euros de rémunérations brutes soit 10,1% du total des rémunérations brutes versées annuellement et 13,9% de celles du secteur privé.

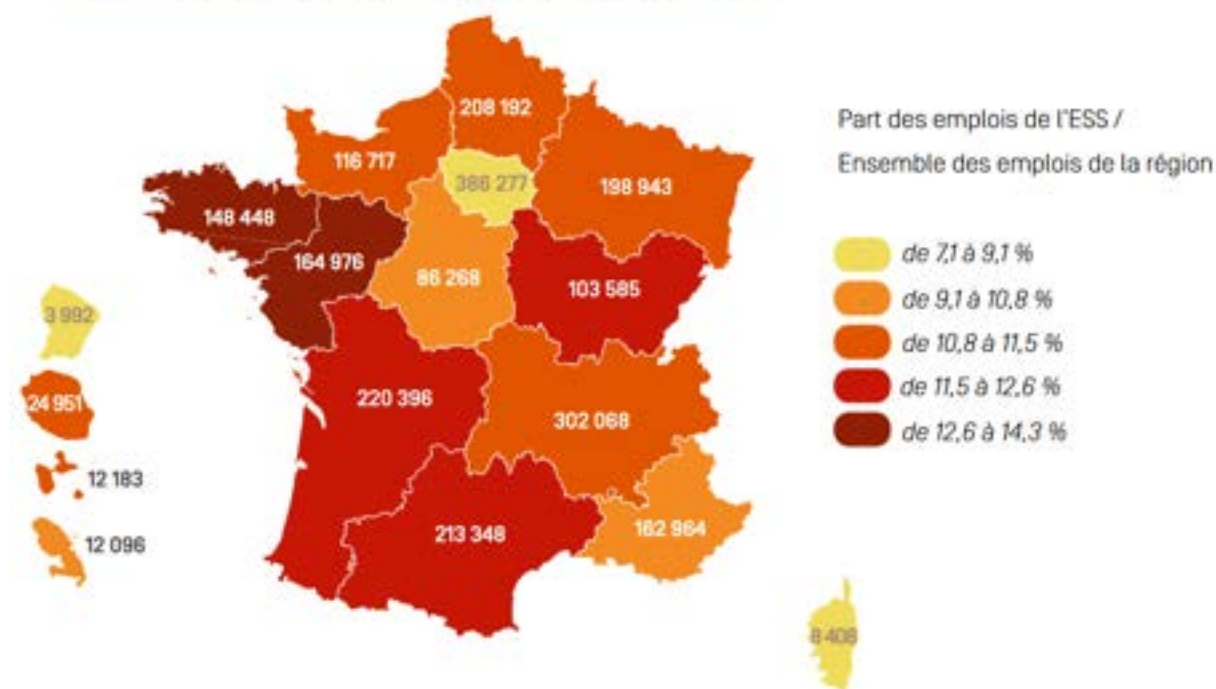
L'ESS en Occitanie compte plus de 23 000 établissements employeurs et 213 000 salariés. C'est la 3^{ème} région de France en terme de volume d'établissements ESS, et la 4^{ème} en terme de poids de l'ESS dans le total des établissements.

Très dynamique en Occitanie, l'ESS occupe dans l'économie régionale une place significativement plus importante qu'à l'échelle nationale : +1 point en termes de part de l'ESS dans les établissements, +2 points en terme de part dans les effectifs et rémunérations par rapport à l'ensemble de l'économie, et environ +3 points par rapport

³² Source : CRESS Occitanie – Observatoire régional de l'ESS, d'après les données de l'Insee Clap 2014.

à la seule économie privée. En Occitanie, on compte 372 emplois de l'ESS pour 10 000 habitants, contre 360 à l'échelle nationale.

Emplois dans l'ESS : volumes et parts dans les régions



Emplois dans l'ESS : volumes et part dans les régions

Source : CRESS Occitanie – « Panorama 2017, L'Économie Sociale et Solidaire en Occitanie »

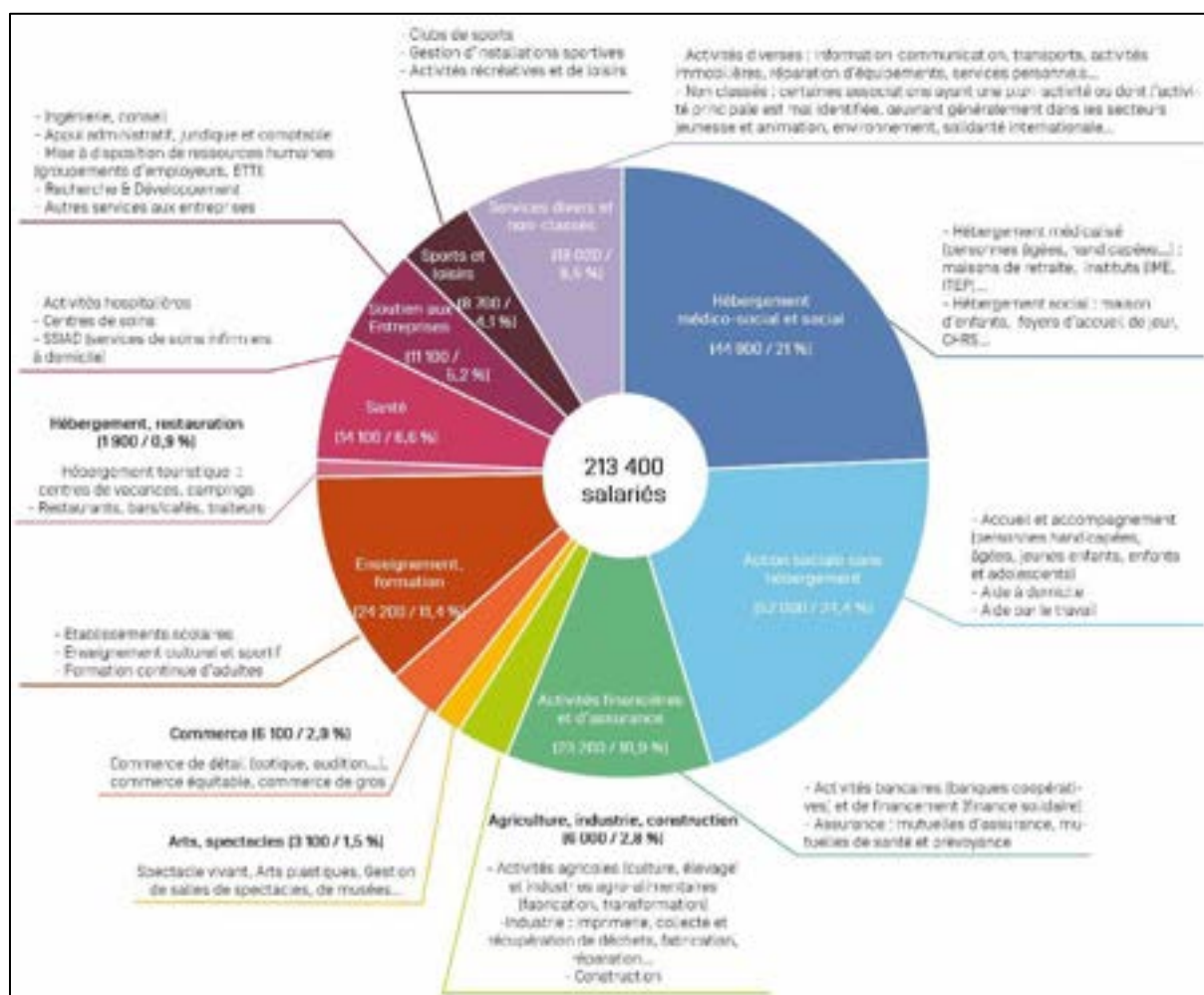
Les associations sont largement majoritaires au sein de l'ESS régionale, représentant près de 93 % des entreprises employeuses, 83 % des établissements employeurs, près de 80 % des effectifs salariés et un peu moins de 71 % des rémunérations. Viennent ensuite les coopératives avec près de 7 % des établissements employeurs, 13 % des établissements employeurs, 13,5 % des effectifs salariés et près de 20 % du total des rémunérations brutes annuelles.

Les mutuelles et les fondations occupent des places plus réduites (4,5 % des établissements employeurs), ce qui ne signifie pas pour autant que leur poids dans l'économie et la société régionales soit négligeable. Il en est par exemple ainsi des mutuelles, qui couvrent en Occitanie 3,2 millions de personnes en matière de protection santé, sur une population totale de 5,7 millions d'habitants.

Dans l'ESS comme dans le reste de l'économie privée, les micro-établissements (moins de 10 salariés) sont largement majoritaires : respectivement, 80 % et 89 % du total. Mais cette catégorie d'établissements emploie une proportion relativement réduite du total des salariés (17,2 %), nettement plus faible dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée (31,5 %). Les établissements de petite taille (10 à 49 salariés) occupent une place légèrement supérieure dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée, aussi bien en termes d'établissements employeurs (15 % contre 10 %) que d'effectifs salariés (35 % contre 30 %).

La place des établissements de taille moyenne et grande (50 salariés et plus) est plus importante dans l'ESS que dans l'économie privée hors ESS, en termes d'établissements employeurs (4 % contre 2 %) et, de façon encore plus marquée, en termes d'effectifs salariés (48 % contre 38 %).

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité. Avec près de 97 000 salariés, le secteur de l'action sociale arrive largement en tête dans le total des effectifs de l'ESS régionale (un peu plus de 45%) (cf ci-dessous). Il est suivi de l'enseignement, formation (11,4%) et des activités financières et d'assurance (10,9%).



Répartition des effectifs salariés de l'ESS par secteur d'activité

Source : CRESS Occitanie – Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee, Clap 2014

C'est une économie fortement féminisée. Près de 150 000 femmes travaillent dans l'ESS régionale, soit 70% de ses effectifs, nettement plus que dans le reste de l'économie privée (40%) et sensiblement plus que dans l'économie publique (62%).

Cette forte féminisation s'explique par le fait que l'ESS est très présente dans des secteurs d'activité où les femmes sont nombreuses, comme le domaine de l'aide à domicile.

De plus, la proportion des salariés âgés de 50 ans et plus se révèle significativement plus forte dans les effectifs de l'ESS que dans le reste de l'économie régionale : 32,2% contre 28,1%. Ceci signifie que les entreprises de l'ESS en région vont être confrontées, dans les

années à venir, à un mouvement relativement important de départs à la retraite. Sur la base d'un âge moyen de départs à la retraite de 62 ans, le nombre de salariés concernés peut être estimé à environ 69 000 d'ici à 2028. Il en résultera de forts besoins en termes de renouvellement de la main d'œuvre et donc, potentiellement, de nombreuses opportunités d'emplois, notamment pour les jeunes.

Sur les 80 métiers les plus caractéristiques de l'ESS, d'ici à 2028 les départs à la retraite vont concerner :

10 500 aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familiales	2 100 Infirmier(ère)s
3 600 agents de service hospitaliers	1 900 éducateur(trice)s spécialisé(e)s
3 000 aides-soignants	1 700 médecins salariés
2 600 secrétaires	1 700 autres employé(e)s administratif(ive)s
2 600 personnels enseignants (secondaire/supérieur)	1 400 animateur(trice)s socioculturels et de loisirs
	1 300 aides médico-psychologiques

Source : CRESS Occitanie – Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee, Clap 2014

2.3.6 L'artisanat

Le secteur de l'artisanat occupe de même une place de premier choix dans l'économie de la région, avec plus de 148 000 entreprises (individuelles et sociétés)³³ en 2017 occupant près de 357 000 actifs en 2016 (chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs, apprentis ou encore salariés), ces derniers représentant plus de 190 000 emplois de ce secteur d'activité. L'artisanat représente 34% des entreprises régionales (hors agriculture), dont 96% d'entre elles comptent moins de 10 salariés pour couvrir 250 métiers. Le rythme de croissance du secteur de l'artisanat en nombre d'entreprises représente 36,1% d'entreprises en plus entre 2007 et 2017 Avec 259 entreprises pour 10 000 habitants³⁴ et 356 785 actifs (en 2016), l'artisanat est un des principaux acteurs de l'économie de la région Occitanie.

³³

Source : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie – Chiffres Clés 2018 de l'artisanat en Occitanie

³⁴

Source : Chambre régionale de Métiers et de l'artisanat d'Occitanie - Données 2017



Départements	Nombre d'entreprises en 2017	Nombre d'actifs en 2016
Ariège	4 687	10 882
Aude	9 941	21 866
Aveyron	6 937	20 252
Gard	20 485	45 028
Haute-Garonne	29 668	74 977
Gers	5 136	12 068
Hérault	29 012	65 318
Lot	5 379	13 129
Lozère	2 093	6 480
Hautes-Pyrénées	5 626	12 937
Pyrénées-Orientales	13 656	32 566
Tarn	9 634	25 811
Tarn-et-Garonne	6 128	15 471

Etat des lieux de l'artisanat dans les départements d'Occitanie

Source : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie – Chiffres Clés 2018 de l'artisanat en Occitanie

Néanmoins, un des rôles majeurs qu'il remplit est d'être une force d'animation dans des territoires plus éloignés des métropoles, au sein de centre-bourgs et centre-ville. Cette fonction est d'autant plus importante pour l'équilibre de la Région qu'une grande majorité de ses communes est de très petite taille, avec 63% de celles-ci qui comptent moins de 500 habitants, contre 55% au niveau national. Plus encore, 80% des communes en Occitanie ont moins de 1 000 habitants et seulement 71 communes abritent, elles, plus de 10 000 habitants sur leur sol³⁵. Plus de 47% des communes de la région ont 1,13 millions d'habitants occupant 40 264 km² du territoire régional sur des zones de massif (soit 19,7% de la population régionale concernée sur 55% du territoire), et 36% des communes sont situées en zone de montagne, où vivent 808 000 personnes sur un espace de près de 33 000 km² (14,1% de la population pour 45% de la superficie régionale)³⁶. Ainsi, la région s'organise autour de 215 bassins de vie³⁷ constitués d'une « ville-centre » qui assure la fonction essentielle de polarité ou de centralité dans un souci de cohésion du territoire, en étant des pôles de services intermédiaires et de proximité. Concurrencée, souvent de manière féroce, par le développement des surfaces commerciales en périphérie, l'activité commerciale de centre-ville doit pouvoir trouver les moyens de se réinventer au travers de nouvelles valeurs de consommation qui émergent, tels que les circuit-courts, le commerce équitable, la demande plus forte

³⁵

Source : Région Occitanie (intranet)

³⁶

Source : SRDEII Occitanie

³⁷ Selon l'INSEE, un bassin de vie est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ».



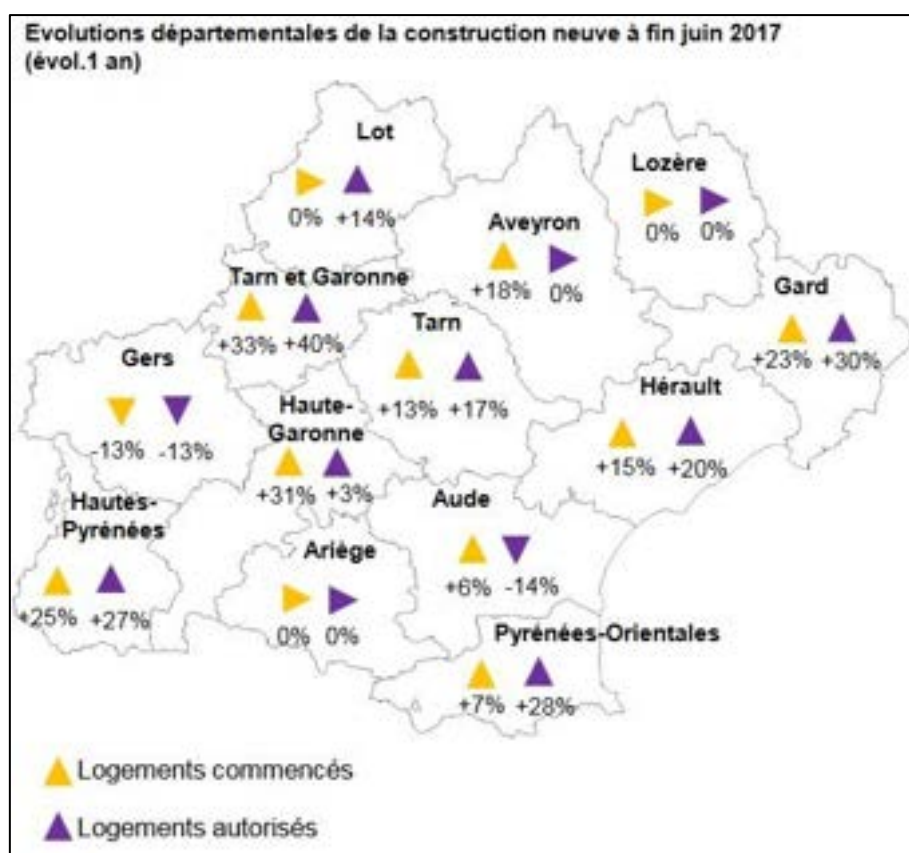
d'agriculture biologique, qui, tout comme de nouveaux modes de consommation via le e-commerce, constitue autant de chances pour les petites commerces de centre-ville de se pérenniser et d'animer ces espaces de vie.

2.3.7 La construction

Le secteur de la construction représentait 92 655 établissements, en 2015. Il comptait plus de 112 000 salariés au 1^{er} trimestre 2017 (Bâtiment, travaux publics et promotion immobilière). Cet emploi salarié semble se stabiliser et enregistre même une légère hausse à cette période. Mais, cette tendance est essentiellement tirée par la Haute-Garonne et l'Hérault. L'Aude et les Hautes-Pyrénées sont encore fortement impactés par des pertes d'emplois, avec des reculs supérieurs à -3%.

L'intérim, reste la variable d'ajustement de la main d'œuvre par excellence et enregistrait ainsi une hausse de 4% dans le Bâtiment et de 11% dans les Travaux Publics, début 2017.

Concernant la construction neuve de logements, le nombre de mise en chantier atteignait 46 600 logements, soit une progression de près de 20% sur une année. La hausse concerne en premier lieu le logement collectif mais porte aussi sur le logement individuel. Les logements autorisés affichent également une augmentation de + 13 %, indiquant la poursuite de ce dynamisme.



Sources : CRC Midi-Pyrénées et BTP Languedoc-Roussillon – conjoncture de la filière construction Occitanie – Aout 2017

Les mises en chantier de logements individuels augmentent de 10%. La Haute-Garonne et l'Hérault représentent moins de la moitié des ouvertures de chantiers de maisons individuelles ; le Gard et les Pyrénées-Orientales 10% à eux deux.

Mais cette forte croissance reste relative au regard du rythme de mises en chantier observé antérieurement : 50 000 logements commencés en 2011, plus de 60 000 en 2006 et 2007.

Le parc public de logements sociaux, essentiellement en collectif, participe à cette dynamique générale. Moins de 9 000 logements sociaux ont été financés en 2014, 10 500 en 2016. Si la région reste largement déficitaire en logements sociaux par rapport au reste du territoire métropolitain, l'effort réalisé ces dernières années permet de combler petit à petit une partie du retard. Pour la seconde année consécutive, l'Occitanie est la région métropolitaine qui connaît le plus fort taux de croissance de son parc de logements sociaux.

2.3.8 Le tourisme

Le tourisme³⁸ est une des activités phares de la région Occitanie, qui est :

- 1^{ère} région de séjour en fréquentation touristique française avec 154 millions de nuitées
- 3^{ème} région en capacité d'hébergements marchands avec 802 000 lits, soit 15% de la capacité nationale
- 10,5 millions de nuitées étrangères dans les hôtels et les campings, au 3^{ème} rang national derrière les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
- 2^{ème} région en hôtellerie de Plein Air derrière la Nouvelle-Aquitaine avec 18% de la capacité nationale
- Lourdes est la 2^{ème} ville hôtelière de France derrière Paris
- 1^{ère} région de France en nombre de résidences secondaires
- 1^{ère} destination thermale de France avec 30 établissements dans ce secteur-là
- 1^{ère} région de France en nombre d'établissements labellisés « Qualité Tourisme » et/ou « Qualité Sud de France ».

³⁸

Selon l'INSEE, est considérée comme touriste une personne qui reste moins d'un an sur un territoire, sans être rémunérée pour ce déplacement.



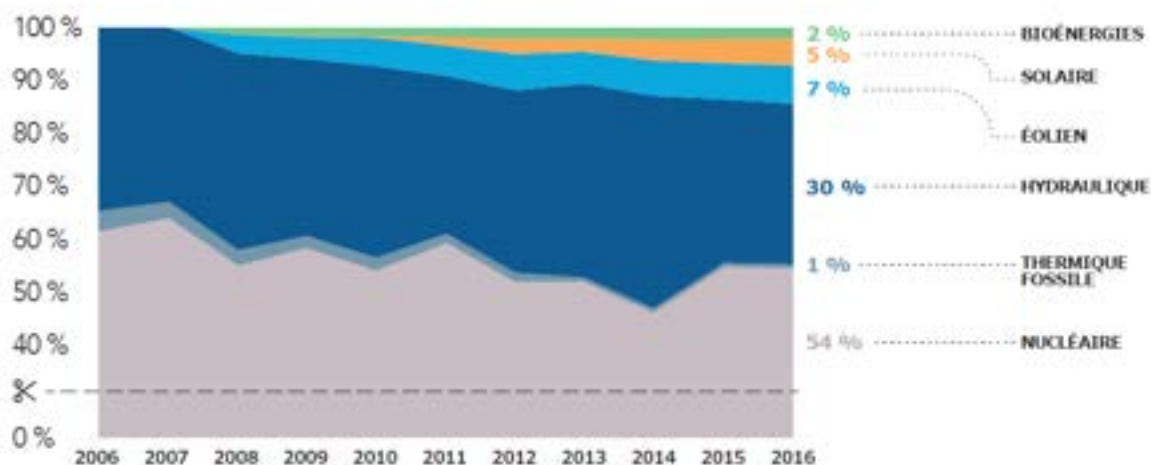
Ainsi, 108 000 employés et 38 000 entreprises exercent dans le tourisme, irrigués par des investissements massifs de la région, à hauteur de 1,4 milliards d'euros par an (4^{ème} rang national derrière Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA), mais aussi des bailleurs de logements marchands, secteur hôtelier en tête, avec 181 millions d'euros d'injectés sur les 388 millions réalisés en tout, suivi par l'hôtellerie de plein air (20 %) et les résidences de tourisme (18 %).

Au niveau de la consommation touristique intérieure, 14 millions d'euros³⁹ sont dépensés chaque année en Occitanie, 4^{ème} région française derrière les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, mais devant la région Nouvelle-Aquitaine.

2.4 L'attractivité des énergies renouvelables en pointe

2.4.1. La production d'énergie électrique

La production électrique de la région Occitanie en 2015 a été de 34 222 GWh (soit près de 3 Mtep⁴⁰). Elle ne consomme que le fruit de sa production en électricité, puisqu'elle atteint, corrigée de l'effet météorologique, 97% de l'énergie électrique élaborée sur ses terres. Une bonne partie de cette énergie électrique est produite avec des énergies renouvelables, à hauteur de 44 %. Le nucléaire est encore le moyen de production prépondérant, avec 54 % de la production totale d'énergie régionale en 2015. Quant au thermique d'origine fossile, il représente 1 % de la production totale de l'électricité régionale.



Evolution de la part des différentes productions dans le mix électrique annuel de la région

Source : Bilan électrique et perspective 2016 en Occitanie - Réseau de Transport d'Electricité (RTE), 2015

³⁹

Chiffre à relativiser car ne sont pas déduites de la valeur des consommations finales celle des consommations intermédiaires.

⁴⁰

Million de tonnes équivalent pétrole



Les principaux secteurs de la production régionale sont :

- L'hydro-électricité, qui atteint 67% de la production d'énergie électrique renouvelable en Occitanie et pèse 21 % des capacités hydrauliques françaises (données RTE)
- L'éolien, qui avec ses 16,7 % d'énergie électrique renouvelable produite en région est le 3^{ème} parc de production éolien français
- Le photovoltaïque, 11 % de la production d'énergies renouvelables régionales, hisse l'Occitanie au 2^{ème} rang national
- L'électricité thermique renouvelable issue des installations en cogénération utilisant de la biomasse solide (comme l'installation de Fibre Excellence à Saint-Gaudens, des déchets (comme la SETMI à Toulouse) ou du biogaz.

2.4.2. La production de chaleur renouvelable (énergie renouvelable thermique)

En 2015, la production thermique de la région Occitanie à partir d'énergies renouvelables est de 12 TWh⁴¹. Elle couvre 30% de la consommation thermique régionale (hors transport).

La production de chaleur d'énergies renouvelables en Occitanie en 2015 est majoritairement couverte par la biomasse (91,4%), suivie de la géothermie (3,8%), et du solaire thermique (1,9%) notamment.

2.5 Une économie tournée vers l'avenir

2.5.1. La recherche & développement

La région Occitanie est la région française où l'effort de Recherche et Développement (R&D), publique comme privée, est le plus intense. 3,7 % de son PIB y était consacré en 2014. En volume, ces investissements comptent pour 5,6 milliards d'euros. Elle est la 3^{ème} dépense régionale la plus importante de métropole, derrière Auvergne-Rhône-Alpes (6,6 milliards) et l'Île-de-France (19,0 milliards) au niveau du strict volume de dépense⁴², et la 6^{ème} au niveau européen. Occitanie est la seule région française à atteindre l'objectif de 3% fixé par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (cf tableau ci-dessous).

⁴¹ Téra watt-heure

⁴² INSEE-SIES.



	Occitanie	France métropolitaine	Rang
Dépense intérieure en R&D en 2014 (en milliards d'€)	5,6	28,2	3 ^e
<i>dont privée</i>	3,4	18	3 ^e
<i>dont publique</i>	2,2	10,2	2 ^e
Effort de recherche en 2014 (en % du PIB)	3,7	2,2	1 ^{er}
Personnel de recherche en 2014 (ETP)	45 357	4 171 194	3 ^e
Chercheurs en 2014 (ETP)	30 555	266 719	3 ^e
Doctorants en 2015	7 358	73 744	3 ^e
Pôles de compétitivité en 2012	14	71	1 ^{er}
<i>dont principalement en Occitanie</i>	7	-	3 ^e ex-aequo

Positionnement de l'Occitanie au regard des 13 régions de métropole

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGCIIS, Insee

60 % de l'effort de recherche est porté par les entreprises. Leur dépense intérieure en R&D s'élève à un peu moins de 3,4 milliards d'euros en Occitanie, dont plus des trois quarts en Haute-Garonne. Avec plus de 2,6 milliards d'euros, ce département est le 3^{ème} de métropole, derrière les Yvelines et les Hauts-de-Seine. L'Hérault contribue pour un dixième à la dépense R&D des entreprises d'Occitanie.

La R&D est d'abord portée par la construction aéronautique et spatiale, du fait de la présence du leader Airbus, mais aussi de Thales : 56 % de la dépense privée provient de ce secteur. La pharmacie et la chimie représentent 14 % des dépenses privées : deux entreprises régionales figurent parmi les 10 principales entreprises françaises de ce secteur engagées dans la R&D : Sanofi Aventis et l'Institut Pierre Fabre.

La recherche publique a aussi un poids important en Occitanie au regard des autres régions. Elle représente 40 % des dépenses de R&D, contre 35 % sur l'ensemble de la France métropolitaine. Avec 2,2 milliards d'euros de dépenses publiques en R&D, l'Occitanie occupe le 2^e rang, après l'Île-de-France. Les EPIC (établissements publics à caractère industriel et commercial) contribuent à 43 % de la dépense publique régionale en R&D, taux le plus élevé de la France métropolitaine.

Les principaux établissements de la région y concourant sont le CEA (Marcoule), le CNES (Toulouse) et le Cirad (Montpellier).

La R&D emploie 45 400 personnes (en ETP) en Occitanie, parmi lesquelles, dans le secteur privé, 71% sont des chercheurs (taux le plus élevé de France). Forte de ses deux pôles universitaires d'envergure nationale, l'Occitanie accueille 7 400 étudiants inscrits dans des écoles doctorales. Elle occupe la 3^e place derrière l'Île-de-France (28 000) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (9 700).

Si comme sur l'ensemble de la France, les doctorants sont principalement inscrits dans les disciplines des « Sciences de la société » et les « Sciences humaines et humanités », ils sont également fortement inscrits en « Sciences agronomiques et écologiques » et « Sciences de la terre et de l'univers, espace ».

2.5.2. De nombreux pôles de compétitivité aux thèmes de recherche variés

L'Occitanie est la région qui compte le plus de pôles de compétitivité : 14 sur les 71 en métropole.

Parmi eux, 7 sont principalement implantés dans la région, ce qui place l'Occitanie à la 3^{ème} place *ex aequo* avec les Hauts-de-France, derrière Auvergne-Rhône-Alpes (11 pôles) et Paca (9 pôles). Aerospace Valley, principalement situé en Occitanie, est le 3^{ème} pôle de compétitivité français par le nombre d'entreprises membres et de salariés.



La région abrite également des pôles à la pointe dans le domaine des biotechnologies et de la santé, comme Cancer-Bio-Santé ou Eurobiomed, en lien avec la présence de grandes entreprises dans le secteur de la pharmacie et de centres hospitaliers universitaires parmi les plus importants de province.

2.6. Le sport et ses dimensions

2.6.1. La pratique sportive

L'évolution de la pratique sportive :

Historiquement centrée sur l'éducation physique d'une part et la pratique compétitive organisée d'autre part, la pratique sportive s'est progressivement diversifiée depuis les années 1980, tant au niveau des finalités recherchées (développement du sport loisir, du sport santé, du sport spectacle, ...), des formes retenues (développement des pratiques libres, auto-organisées), que des disciplines pratiquées (développement des sports émergents, des sports de pleine nature, des courses hors stades,...). Cette diversification interroge aujourd'hui sur la manière d'accompagner la pratique sportive sous toutes ses formes et quel que soit le niveau d'accomplissement.

Les licenciés :

Ainsi, en France, plus de 47 millions de personnes de plus de 15 ans déclarent pratiquer une activité physique et sportive au moins une fois par an. Par ailleurs, 18,5 millions de licences sportives et Autres Types de Participation (ATP) ont été délivrées par les fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2015.

L'Occitanie apparaît comme une région particulièrement sportive au vu de son très fort taux de déclaration de pratique. Les pratiquants y sont légèrement plus âgés qu'au niveau national, avec une part des seniors parmi les pratiquants plus importante qu'ailleurs et un léger déficit chez les plus jeunes, du fait notamment de la structure de la population. Certaines catégories de la population semblent cependant particulièrement éloignées de la pratique licenciée, que ce soit dans les départements les plus « populaires » ou au niveau de la pratique féminine. L'Occitanie possède un certain nombre de spécificités disciplinaires avec notamment plusieurs disciplines chargées d'une forte dimension « identitaire », ainsi qu'une belle surreprésentation des sports de nature, dont la pratique se fait largement de façon autonome.



Régions	n licences*
Île-de-France	2 425 983
Auvergne-Rhône-Alpes	2 047 609
Nouvelle Aquitaine	1 502 879
Occitanie	1 393 720
Grand Est	1 278 496
Hauts-de-France	1 251 877
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 155 799
Pays de la Loire	1 022 027
Bretagne	890 315
Normandie	727 577
Centre - Val de Loire	642 252
Bourgogne-Franche-Comté	626 155
Corse	66 872
France **	16 246 247

* Recensement réalisé par la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS - INEP), auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports, 2016

** Les données concernant la France ne correspondent pas ici au total des colonies mais intègrent les chiffres des DOM-TOM, de Monaco et de la catégorie des « licences non réparties ».

Nombre de licences selon les régions

Source : Ministère des sports - DRJSCS Occitanie, Etat des lieux du sport de haut niveau – 2017

2.6.2. Les équipements sportifs

Tableau n° 23. Comparaison régionale des taux d'équipement sportif

Territoire	Total équipements	Licenciés	Licenciés / Équipements	Population	Equipements/ 10 000 hab
Occitanie	38 740	1 393 720	36	5 683 878	68
Nouvelle-Aquitaine	36 569	1 502 879	41	5 844 177	63
Auvergne-Rhône-Alpes	42 902	2 047 609	48	3 147 447	136
France	331 365	16 246 247	49	61 767 417	54

Lecture : l'Occitanie dispose de 38 740 équipements sportifs pour un total de 1 393 720 licences sportives. En moyenne on y décompte donc 36 licenciés par équipement. Elle dispose également de 68 équipements sportifs pour 10 000 habitants.

Comparaison régionale des taux d'équipement sportif

Source : Ministère des sports - DRJSCS Occitanie, Etat des lieux du sport de haut niveau – 2017

Avec plus de 38 000 équipements sportifs et une moyenne de 36 licenciés par équipement, l'Occitanie apparaît comme la mieux pourvu en équipements sportifs devant la Nouvelle-Aquitaine (41) et Auvergne-Rhône-Alpes (48) qui se situent au niveau de la moyenne nationale (49). Selon le nombre d'équipements pour 10 000 habitants, l'Occitanie apparaît également comme mieux équipée que la moyenne

nationale (54) et que la Nouvelle-Aquitaine, mais moins bien qu’Auvergne-Rhône-Alpes (68). Il ne s’agit ici que d’un premier aperçu très général qui mérite d’être approfondi par une approche plus fine quant à la typologie des équipements sportifs. En effet, ces chiffres favorables s’expliquent notamment par la présence sur le territoire d’un nombre remarquable de sites et itinéraires de pleine nature, la région se situant par ailleurs souvent dans la moyenne nationale concernant les équipements sportifs traditionnels (gymnases, stades,...).

Département	Population	Classement population	Equipements	Part dans le total régional	Classement équipements
Haute-Garonne	1 355 856	1	6 086	15,7%	1
Hérault	1 136 958	2	5 158	13,3%	2
Pyrenées orientales	474 848	4	3 933	10,2%	3
Gard	746 644	3	3 902	10,1%	4
Aveyron	280 258	7	3 076	7,8%	5
Aude	368 653	6	2 959	7,6%	6
Tarn	388 456	5	2 876	7,4%	7
Hautes Pyrénées	228 587	9	2 019	5,2%	8
Gers	191 571	10	1 882	4,8%	9
Ariège	152 667	12	1 833	4,7%	10
Lot	172 446	11	1 825	4,7%	11
Tarn et Garonne	257 460	8	1 759	4,5%	12
Lozère	75 784	13	1 432	3,7%	13
Total Occitanie	5 830 166		38 740	100%	-

Lecture : la Haute-Garonne dispose de 6 086 équipements sportifs, ce qui représente 15,7% du total des équipements régionaux.

Répartition départementale des équipements sportifs en Occitanie

Source : Ministère des sports - DRJSCS Occitanie, Etat des lieux du sport de haut niveau – 2017

Il existe également une corrélation visiblement marquée entre la population et le nombre d’équipements sportifs. Ainsi, les quatre départements les plus peuplés de la région sont également ceux qui disposent du plus grand nombre d’équipements. Il existe une concentration territoriale marquée puisque ces quatre départements sont également les mieux dotés en termes d’équipements sportifs. Ils représentent à eux-seuls près de 50% du parc d’équipements sportifs régional.

Enfin, au-delà des chiffres, se pose la question de la qualité des installations sportives puisqu’un grand nombre d’infrastructures sportives sont vieillissantes avec un âge médian de construction datant de plus de 30 ans, notamment pour les piscines. La mise à niveau tant technique que fonctionnelle de ce parc d’équipement semble constituer un enjeu majeur.

2.6.3. Emploi et formation

L'essor de la pratique sportive suscite de nombreuses interrogations sur les besoins en formation générés par des métiers et emplois dont le périmètre est complexe à appréhender.

Dans le champ de l'encadrement sportif, le développement de la formation professionnelle et la professionnalisation des formations apparaissent comme une exigence forte aujourd'hui.

Dans ce secteur où les bénévoles se mêlent aux professionnels, où l'employeur est associatif, territorial ou privé, où le contrat de travail est saisonnier, complémentaire à une activité principale ou partagé entre plusieurs employeurs, il convient de mieux former en particulier les jeunes aux besoins de l'économie ; ce qui faciliterait leur insertion professionnelle dans cet environnement complexe.

Comme l'illustre la cartographie suivante, l'Occitanie fait partie des quatre régions comptant trois Etablissements Publics de Formation (EPF), avec les régions Auvergne – Rhône-Alpes, Grand Est et PACA. Ces établissements se décomposent entre le CREPS de Toulouse et celui de Montpellier, ce dernier possédant également une antenne à Font-Romeu : le Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA).



Les établissements publics de formation

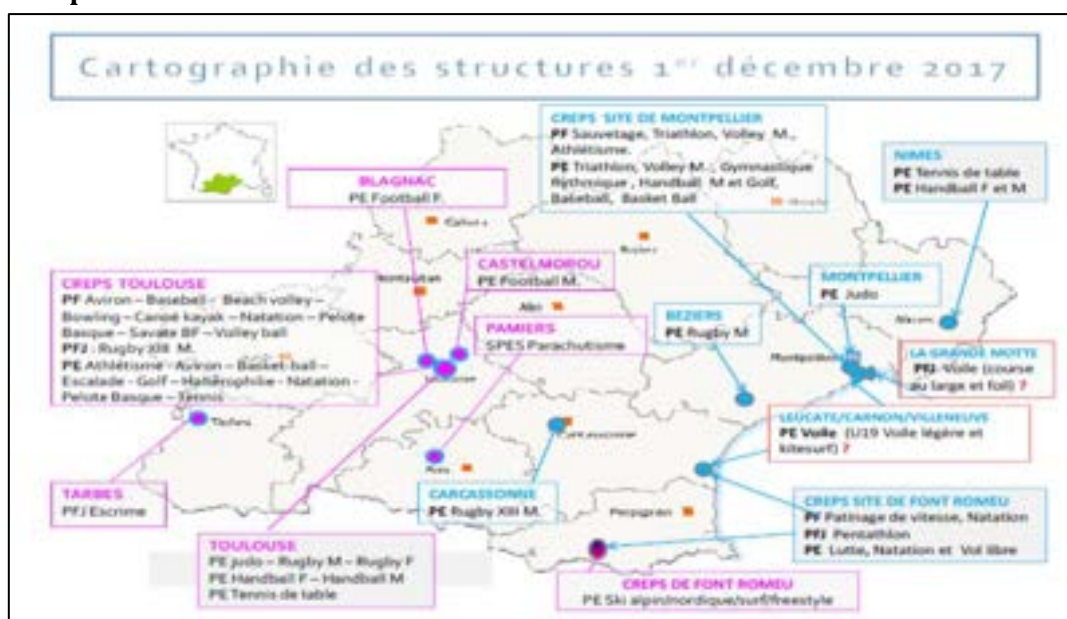
Source : Ministère des sports - DRJSCS Occitanie, *Etat des lieux du sport de haut niveau – 2017*

L'Occitanie dispose d'une offre de formation particulièrement riche, du fait notamment d'un bon maillage territorial de ces organismes de formation publics, mais aussi privés. L'offre de formation se caractérise par ailleurs par un certain équilibre dans les spécialités proposées, ce qui peut être perçu comme une richesse mais peut aussi poser la question de la définition d'éventuelles cibles à prioriser.

Malgré un nombre de formations supérieur, moins de diplômés sont délivrés en Occitanie qu'en Auvergne – Rhône-Alpes, ce qui peut être interrogé.

Les différents acteurs rencontrés soulignent tous les efforts entrepris ces dernières années pour améliorer la coordination des acteurs de l'offre dans la définition d'une politique territoriale cohérente.

2.6.4. Le sport de haut niveau



Pôles et structures associées en 2017 en Occitanie

Source : DRJSCS Occitanie, *Etat des lieux du sport de haut niveau – 2017*

A la rentrée 2016, 61% de l'effectif des sportifs de haut niveau d'Occitanie, soit 391 sportifs sont inscrits en formation, qu'elles soient scolaires, universitaires ou professionnelles. 33%, soit 211 sportifs sont en situation d'emploi dont 35 sont sportifs professionnels. 6%, soit 40 sportifs sont inactifs, par choix en relation avec leur projet sportif du moment ou en situation de recherche d'emploi. Parmi eux, certains sont à la recherche d'une orientation.

La majorité des sportifs en situation de formation appartiennent logiquement aux catégories Elite et Senior. A noter, les « Jeunes » en situation d'emploi sont, la plupart du temps, en « contrat Espoir » et suivent une formation en parallèle.

L'Occitanie comptait, en 2018, 467 « sportifs de haut niveau », ainsi que 635 « espoirs » et 243 sportifs en « collectifs nationaux ». L'Occitanie apparaît comme un territoire

particulièrement propice au développement du haut niveau, comme l'atteste le nombre important d'athlètes inscrits sur les listes ministérielles.

L'Occitanie est par ailleurs la 1^{ère} région française en termes de clubs professionnels et assimilés, en particulier sur les premières divisions masculines mais aussi féminines des sports retenus. En termes de structures de haut niveau, l'Occitanie présente là aussi des caractéristiques notables avec huit disciplines (natation, volleyball, athlétisme, aviron, baseball, pelote basque, rugby à XIII et triathlon.) proposant à la fois au moins un Pôle France et un Pôle Espoirs, ce qui peut permettre un parcours ascendant de haut niveau au sein de la région.

En tant que compétence partagée, le sport et plus particulièrement le sport spectacle bénéficie d'un soutien variable d'un territoire à l'autre.

La DRJSCS et la Région Occitanie apportent un soutien conséquent au sport de haut niveau, à l'échelle des individus mais aussi des structures.

En ce sens, le fait que l'harmonisation des aides à la suite de la fusion des régions se soit plutôt faite à la hausse témoigne de la volonté des acteurs locaux de faire du sport de haut niveau, mais aussi du sport professionnel, un véritable levier du développement territorial.

2.7 Une région rayonnante mais partiellement enclavée

2.7.1 Une capacité d'exportation à développer

En 2015, les exportations de la région Occitanie se sont élevées à 55,7 milliards d'euros, en hausse de 7,6 % sur un an, même progression que les importations dont le montant s'est élevé à 46,3 milliards d'euros. Les produits de la construction aéronautique et spatiale représentent les $\frac{3}{4}$ des exportations régionales et plus de la moitié des importations (Source : Douanes).

Les entreprises sont qualifiées de quasi-mono régionales lorsque 75% au moins de leur effectif salarié est employé dans la région. Hors Airbus qui n'en fait pas partie, l'effectif salarié global représente un peu plus de la moitié de l'effectif salarié total de la région, la part des exportations étant de 13 % en Occitanie contre 18% au niveau national.

Le taux d'exportation de la région se situe en deçà de celui de la région PACA (18,7 %) favorisée par son positionnement géographique, ainsi que de celui de Rhône-Alpes-Auvergne (14,1 % en moyenne) mais au-dessus de la Nouvelle-Aquitaine (10 % en moyenne)

Comme au niveau national, le secteur de l'industrie et celui des activités spécialisées, scientifiques, techniques et services de soutien aux entreprises, présentent les deux plus forts taux d'exportation avec respectivement 26 % et 10 % des chiffres d'affaires réalisés à l'international. Les produits agricoles et de l'industrie agro-alimentaire (IAA) représentent 9 %, taux le plus important en France, avec 7,834 milliards d'euros⁴³.

⁴³

Agris'copie 2016, Occitanie.



Le taux d'exportation des entreprises quasi monorégionales en Occitanie en 2015

Occitanie Intitulés secteur A10	Nombre d'entreprises quasi monorégionales	Effectifs salariés des entreprises quasi monorégionales	Effectif régional rapporté à l'emploi total de la région	Taux d'exportation
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	23 216	124 219	64,1%	26%
dont : industrie manufacturière	19 701	115 033	68,6%	28%
Construction	54 658	89 507	82,0%	1%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	99 818	238 241	66,0%	8%
Information et communication	7 827	14 310	33,3%	8%
Activités financières et d'assurance	3 429	3 853	75,1%	2%
Activités immobilières	20 617	13 468	89,0%	0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	48 194	84 344	63,1%	10%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	52 471	56 752	93,0%	0%
Autres activités de services	38 370	20 374	86,3%	1%
Ensemble	348 600	645 068	68,2%	13%

Source : base BEER-DGE

Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

2.7.2 Des événements à retentissement international

Les festivals

Le spectacle vivant permet de développer le tourisme par le biais des festivals en milieu rural, nombreux dans la région en période estivale. Sur tous les territoires, ruraux ou urbains, ces festivals sont généralement accessibles au plus grand nombre comme un vecteur de cohésion sociale.

Il s'adresse à la population locale, mais aussi aux touristes nombreux dans la région. Plus de 200 festivals par an sont consacrés à la musique, au cinéma, à l'audiovisuel, à la photographie, à l'astronomie, aux arts du cirque... Même des festivals internationaux sont présents sur différents thèmes : Festival international de jazz à Marciac, Festival international de formes animées à Tournefeuille, Festival international séquence court-métrage dans la région toulousaine, Festival international jeune public à Montcuq, Festival international folklorique du Rouergue, Festival international de la création équestre à Tarbes, Festival du film international de Vébron, Festival international du livre d'Art et du Film à Perpignan, Festival international du documentaire en Cévennes...

Les sports

Les événements sportifs sont sources d'attractivité et de développement touristiques. Les grands événements atteignent un rayonnement international, tels que :

- le Mondial du Vent à Leucate
- le tournoi de tennis Open Sud de France à Montpellier (ATP 250)
- Le Tournoi des petits as de Tarbes, Regroupant les meilleurs joueurs au monde de Tennis (12-14 ans)
- le marathon international de Toulouse



- le Festival International des Sports Extrêmes (FISE) à Montpellier rassemble chaque année près de 500 000 spectateurs venus encourager les meilleurs riders internationaux en skateboard, roller, bmx, mountain bike et wakeboard
- le Jumping International Montpellier Occitanie réunit des cavaliers de renommée internationale chaque année à l’Arena de Montpellier
- Les Natural Games à Millau rassemblent les meilleurs grimpeurs, kayakistes, slackliners, parapentistes et riders VTT du monde
- Le Défi Wind à Gruissan, le plus grand rassemblement mondial de Windsurfers au monde (Professionnels et amateurs)
- Le Festival des Templiers à Millau, premier évènement mondial de trail avec plus de 10000 coureurs et plus de 45 nationalités
- La Coupe du Monde de Tir à l’Arc indoor à Nîmes regroupe chaque année plus de 1200 athlètes et 50 nationalités différentes en provenance de tous les continents-Le Tour de France cycliste traversant la région chaque année avec en moyenne 6 étapes. Il est le 3ème évènement sportif de renommée mondiale après la coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques
- les rencontres internationales de rugby, de football, de handball, de volley-ball, etc... organisées chaque année sur le territoire régional : Toulouse et/ou Montpellier ont été villes hôtes de la Coupe du monde de football de 1998, celles de Rugby de 1999 et de 2007, de l’Euro de football en 2016, du Mondial de Handball 2017, de la Coupe du Monde... Montpellier accueillera l’Euro de Volley en 2019, la Coupe du Monde de Football féminin...
- Toulouse sera site olympique pour les JO 2024 et accueillera les épreuves masculines et féminines de football.

Sud de France

Sud de France Développement est la porte d’entrée vers l’export pour les entreprises de la région. Elle coordonne chaque année un programme d’environ 300 actions réparties en quatre départements tourisme, vin, agroalimentaire, multisectoriel. Ce dernier regroupe les départements du bien-être, des technologies numériques, de l’eau et de l’environnement. Elle aide 2 400 entreprises à se développer à l’international et à conquérir de nouveaux marchés.

Elle assure la promotion d’une marque représentant les produits et la destination de la région Occitanie : Sud de France. Elle rassemble, les productions viticoles, agricoles et agroalimentaires, les produits de bien-être, la destination touristique, et les départements bois et horticulture, les entreprises du bâtiment de la région Occitanie. Elle conquiert de nouveaux marchés à l’international et au national où elle s’insère dans la grande distribution et les autres circuits de distribution.

Elle regroupe aujourd’hui près de 2 000 entreprises et plus de 9 000 produits. La Destination Sud de France réunit 1 170 établissements labellisés Tourisme Sud de France, 56 adhérents au Cercle Prestige, 90 au Club Business et 41 au Club œnotourisme.



2.7.3 Le tourisme international

L'Occitanie est au 3^{ème} rang des régions pour la clientèle internationale, après l'Île-de-France et PACA. En 2016, les visiteurs étrangers ont représenté 28% de la clientèle totale en 2016 en Occitanie, soit 11,1 millions de nuitées hôtels et campings. Le retour des touristes étrangers, qui sont venus plus nombreux (+1,3%) et ont séjourné plus longtemps que la saison 2015, a marqué une hausse de la fréquentation touristique dans la région : +0,9% entre mai et septembre 2016. Les visiteurs étrangers sont principalement issus des pays frontaliers ou géographiquement proches de la France.



Source : CRT Occitanie

Les nuitées réalisées par la clientèle étrangère se concentrent principalement dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air :

- Hôtellerie : 26% (32% en juillet et 31% en septembre)
- Camping : 29% (38% en septembre, 37% en juin)
- Hébergements collectifs : 13% (17% en juin et novembre)
- Résidences de tourisme : 15% (22% en juin et 19% en juillet).

Les Néerlandais : l'hôtellerie de plein air plébiscitée

L'Occitanie est la 1^{ère} région d'accueil des Néerlandais en camping. Ils sont la principale clientèle étrangère des nuitées en hôtels et camping. En hôtellerie de plein air, ils sont les vacanciers étrangers les plus nombreux (36 % des nuitées étrangères). Ils sont très présents en pleine saison : 82 % des nuitées en camping se déroulent sur les deux mois de juillet et août.

Les Allemands : tourisme de loisir et tourisme d'affaires

En Occitanie, les Allemands sont la 2^{ème} clientèle étrangère en camping, la 3^{ème} en chambres d'hôtes et la 4^{ème} en hôtels et dans les meublés en location directe. Ils sont davantage présents en avant et arrière-saison pour les hôtels. 51 % des nuitées

hôtelières allemandes sont concentrées à Toulouse, et sont essentiellement des nuitées d'affaires.

Les Belges : une prédilection pour les hébergements de charme

Les Belges sont la 1^{ère} clientèle étrangère en chambres d'hôtes et dans les meublés en location directe, la 3^{ème} en camping et la 5^{ème} en hôtellerie. L'Occitanie est la 1^{ère} région d'accueil des Belges en camping et la 7^{ème} dans l'hôtellerie.

Les Anglais : 1^{ère} clientèle étrangère en nuitées hôtelières, hors Lourdes

Adeptes d'authenticité, d'art de vivre, de lieux de charme, les Britanniques représentent dans la région la 2^{ème} clientèle étrangère dans les chambres d'hôtes, la 3^{ème} dans l'hôtellerie, la 3^{ème} dans les meublés en location directe et la 4^{ème} dans les campings.

Parmi les étrangers possédant une résidence secondaire en ex-Midi-Pyrénées, 43 % sont des Britanniques, les plus nombreux devant les Belges et les Néerlandais. L'Occitanie est la 4^{ème} région d'accueil des Anglais dans les hôtels et dans les campings.

Les Espagnols : 1^{ère} clientèle étrangère dans l'hôtellerie

Les Espagnols sont la 1^{ère} clientèle étrangère dans l'hôtellerie, la 2^{ème} dans les meublés en location directe, la 4^{ème} dans les chambres d'hôtes et la 6^{ème} dans les campings. Les Espagnols apprécient l'art de vivre régional, les activités de plein air, en montagne notamment, et affichent une présence régulière (dans l'hôtellerie en particulier) de mai à septembre.

Les Italiens : fervents adeptes de tourisme religieux

Les Italiens constituent la 2^{ème} clientèle étrangère de l'hôtellerie régionale. L'Occitanie est ainsi la 3^{ème} région d'accueil des Italiens en hôtellerie (derrière Ile-de-France et PACA) et la 3^{ème} en campings (derrière la Corse et PACA).

Lourdes concentre 91 % de l'accueil des Italiens, avec une durée moyenne de séjour de 3,7 jours.

Les Suisses

La clientèle suisse est au 5^{ème} rang des nuitées dans les campings. Cette clientèle représente 5 % dans l'hôtellerie et 5% en campings, avec une présence importante en avant et arrière-saison (59 % des nuitées hôtelières ont lieu d'avril à juin et septembre). 57 % des nuitées hôtelières suisses se déroulent à Lourdes.

Les Américains

Dans l'hôtellerie, la clientèle américaine représente 6 % des nuitées étrangères (6^{ème} clientèle). L'Occitanie est la 1^{ère} région française visitée par les Américains dans les campings et la 4^{ème} dans les hôtels. La part de la clientèle américaine dans l'hôtellerie augmente légèrement chaque année depuis 6 ans.

Les Irlandais

La clientèle irlandaise représente 4% des nuitées étrangères dans l'hôtellerie : 8^{ème} clientèle dans l'hôtellerie régionale. L'Occitanie est la 2^{ème} région française visitée par les Irlandais dans les hôtels, derrière l'Ile-de-France et la 3^{ème} dans les hôtels. 94 % des nuitées irlandaises régionales ont lieu à Lourdes.

Les Japonais

Les nuitées hôtelières des Japonais en Occitanie représentent 0,7 % des nuitées



hôtelières étrangères régionales : 28 700 nuitées. Toulouse recueille plus la moitié des nuitées de cette clientèle. L'Occitanie est la 5^{ème} région accueillant le plus de visiteurs japonais dans l'hôtellerie.

Les Chinois

Pour les Chinois, le voyage en France s'inscrit encore majoritairement dans le cadre d'un circuit européen. En Occitanie, les nuitées hôtelières des Chinois représentent 0,8 % des nuitées hôtelières étrangères : 31 800 nuitées. Ici aussi, Toulouse est le principal point d'attrait de cette clientèle dans la région, très attirée par les sites incontournables, la mode et le luxe.

Dans le Massif central, parmi les campeurs non-résidents, ceux en provenance des Pays-Bas réalisent toujours plus de la moitié des nuitées, même si leur fréquentation a baissé en 2016 (- 5,3 %), tout comme celle des Allemands (- 10,4 %).

Dans le massif Pyrénéen, les campeurs étrangers a baissé de 5,4%. Si les Espagnols sont venus plus nombreux que l'année précédente (+ 3,0 %), ils sont restés beaucoup moins longtemps, d'où une baisse de fréquentation de 1,9 % : il s'agit d'un tourisme de proximité qui implique des séjours moins longs que ceux des autres touristes étrangers, les Espagnols représentant plus d'une arrivée étrangère sur quatre.

Dans l'espace rural, concernant l'hôtellerie traditionnelle (qui concentre 15% des nuitées sur cet espace), les étrangers étaient moins présents (-3,6%).

Dans l'espace urbain d'Occitanie, la fréquentation touristique a été en hausse de 2,3 % sur la saison d'été 2016 : elle a augmenté notamment de 8,7 % pour les résidents étrangers. Dans les hôtels, la fréquentation de la clientèle étrangère y a augmenté de 9,2 %, contre + 0,8 % pour la clientèle française. Dans la métropole toulousaine, la hausse de fréquentation des hôtels (+ 7,7 %) a été notamment imputable au mois de juin (+ 14,4 %) en lien avec l'Euro de football. Cet événement a attiré une clientèle habituellement peu présente dans la région, comme les Tchèques, Suédois, Russes ou encore les Hongrois.

Le littoral occitan est resté une destination prisée par les touristes, français comme étrangers. De mai à septembre 2016, les campings du littoral ont accueilli près de 2 millions de touristes, soit 15,1 millions de nuitées (+ 1,8 % par rapport à 2015). Cette hausse s'est expliquée principalement par la clientèle étrangère dont les nuitées ont progressé de 7,4 % (contre - 0,3 % pour les Français). Plus nombreux (+ 3,5 % des arrivées), les touristes étrangers sont venus principalement d'Allemagne (30 %), des Pays-Bas (23 %) et de Belgique (17 %).

2.7.4 Des partenariats transfrontaliers déjà existants à consolider

L'espace catalan, dynamique, urbanisé en réseau autour de villes comme Gérone, Perpignan ou Figières, en plus d'être ouvert à la fois sur le corridor européen et sur la Méditerranée et bien desservi au niveau des transports, constitue un partenaire d'échanges intéressant. Cela reste plus difficile au niveau des Pyrénées centrales, au cœur des massifs et des vallées, même si des couloirs routiers qui fluidifient les



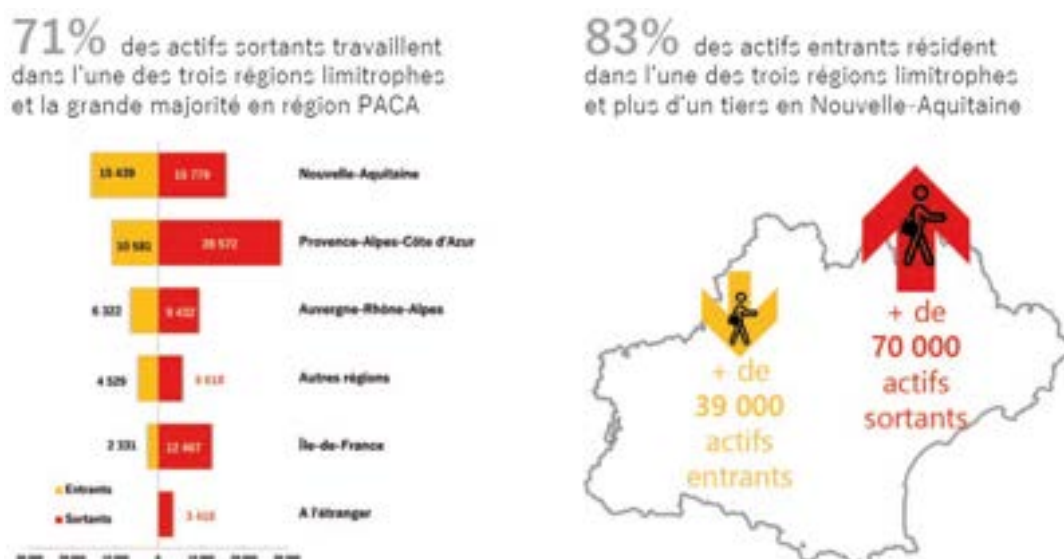
échanges et les enclaves pyrénéennes, que sont Llivia entre les deux Cerdagne et le Val d'Aran dans la haute vallée de la Garonne, peuvent être des supports de développement touristique et économique. Au niveau des projets engagés dans le cadre de POCTEFA (Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre) et auxquelles la région contribue, la création de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne, pionnier en Europe et engagé au niveau des Pyrénées-Orientales et de la province de Gérone est l'un des plus solides et structurants actuellement. D'autres, plus localisés, comme le Consorcio commun de gestion et sécurisation du tunnel Bielsa-Aragounet ou la construction et l'exploitation de la portion transfrontalière de la LGV France-Espagne n'ont pas eu un impact retentissant sur les mobilités liées aux loisirs et au travail. Mais des coopérations d'un autre type ont été créées, par exemple la création en 2016 de l'office public de la langue catalane pour œuvrer au développement d'une économie transfrontalière. Tout ceci témoigne d'une ouverture sur le monde de la région Occitanie et d'une volonté d'être un acteur en mouvement.



Structures de coopération transfrontalière France Occitanie - Espagne - Andorre
 Source : *Dynamiques d'Occitanie - Regards croisés des agences d'urbanisme - Juin 2017*
 Adaptation AURCA, février 2016.

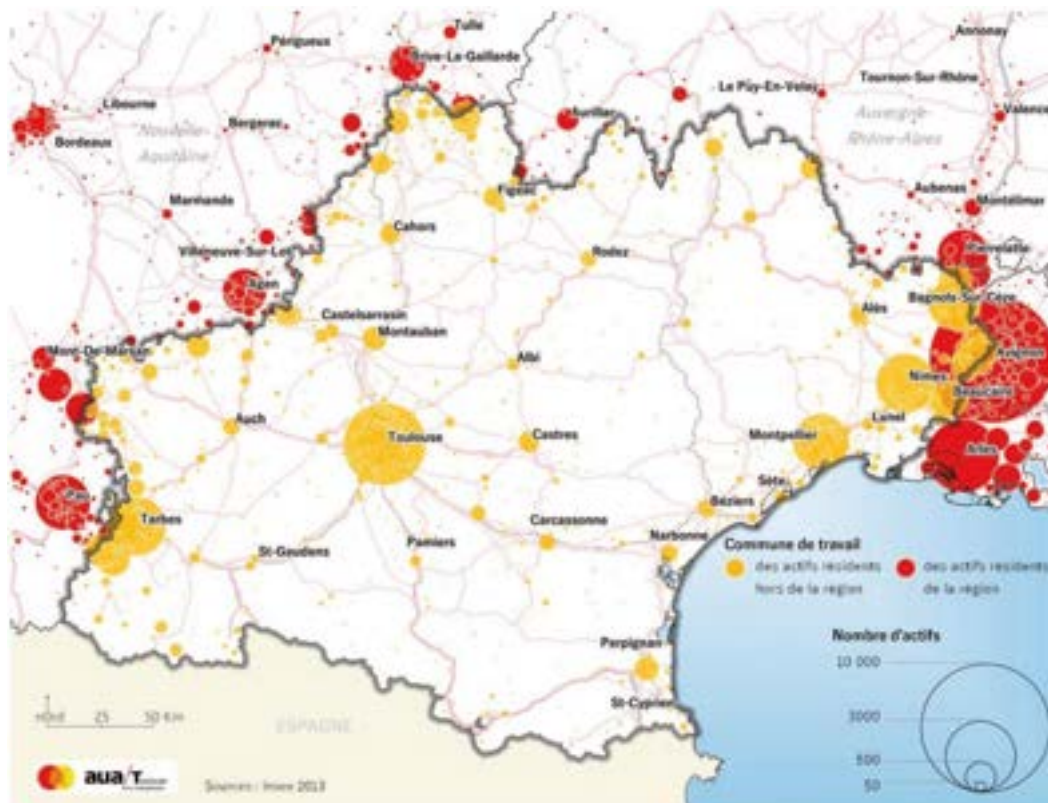
2.7.5 De nombreuses relations avec les régions françaises voisines

Au niveau national, les échanges et coopérations entre la région Occitanie et les autres régions de France, notamment les limitrophes, bien que d'une autre nature, sont aussi significatif. La première dimension concerne les actifs occupés qui travaillent dans une autre région que l'Occitanie, ou alors qui viennent d'une région pour travailler en Occitanie. Ainsi, en 2013, ils étaient 39 200 actifs dans ce cas, dont 83 % résidaient dans une région limitrophe à l'Occitanie, et un tiers d'entre eux venait de Nouvelle-Aquitaine. Ce sont d'abord les communes voisines des autres régions qui accueillent la plupart de ces actifs occupés, puis les principaux pôles urbains et villes moyennes. A titre d'exemple, la Métropole toulousaine est en tête des pourvoyeurs d'emplois aux actifs hors Occitanie, avec 4 000 accueils, suivie de Nîmes et Tarbes (2 000 chacun) puis de Montpellier (1 900). A l'inverse, 75 300 actifs vivant en Occitanie travaillaient dans une autre région, et parmi eux 71 % dans l'une des trois régions limitrophes, et principalement en PACA. D'abord, ce sont les communes d'Avignon et d'Arles qui attirent de nombreux travailleurs, puis le bassin d'emplois de Montélimar avec notamment la commune de Pierrelatte. De l'autre côté, versant ouest, ce sont surtout les bassins de Pau, d'Agen, de Brive-la-Gaillarde et de Mont-de-Marsan qui concentrent le gros des mouvements des travailleurs d'Occitanie en Nouvelle-Aquitaine. Fait notable, 17 % des actifs sortants d'Occitanie travaillent en région parisienne, alors que majoritairement, ce sont les communes situées à moins de 25 km de la frontière régionale qui ont les faveurs des actifs sortants d'Occitanie (50%), suivies, il est vrai, des grandes agglomérations (Marseille-Aubagne, Lyon et Bordeaux).



Mobilités professionnelles et relations interrégionales

Source : « Dynamiques d'Occitanie – Regards croisés des agences d'urbanisme », Juin 2017



Mobilités professionnelles et relations interrégionales

Source : « Dynamiques d'Occitanie – Regards croisés des agences d'urbanisme », Juin 2017

Concernant les coopérations interrégionales, un dispositif européen existe autour du Massif Central, comptant les régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, et Nouvelle-Aquitaine, le Programme Opérationnel Massif Central (POMAC) qui a pour fonction de préserver l'habitat et un certain dynamisme capable de maintenir des entreprises et actifs par la valorisation des ressources naturelles de cet espace géographique. De même, un autre dispositif existe à l'est, l'Arc latin, qui inclue les quatre départements littoraux d'Occitanie, les autres départements littoraux de France, l'Ardèche, la Drôme la Corse, les provinces catalanes et aragonaises en plus d'autres territoires méditerranéens de l'Europe occidentale.

Egalement, le Plan Rhône vise à garantir le développement économique du bassin rhodanien et à promouvoir les opérations permettant de prévenir les inondations du fleuve, afin, d'une part, de protéger les territoires et les populations, d'autre part, de garantir la compétitivité de ces zones. Le fleuve Rhône et sa vallée constituent une entité territoriale spécifique, aux enjeux interrégionaux, qui ne peuvent être appréhendés de manière efficace et pérenne qu'avec la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Ainsi, la région Occitanie a construit, développe et bénéficie de nombreuses portes d'entrées vers les autres territoires français, européens et mondiaux, par un

rayonnement au niveau de l'éducation supérieure et une politique d'ouverture ambitieuse.

2.7.6 Une desserte aéroportuaire internationale mais une ouverture ferroviaire insuffisante

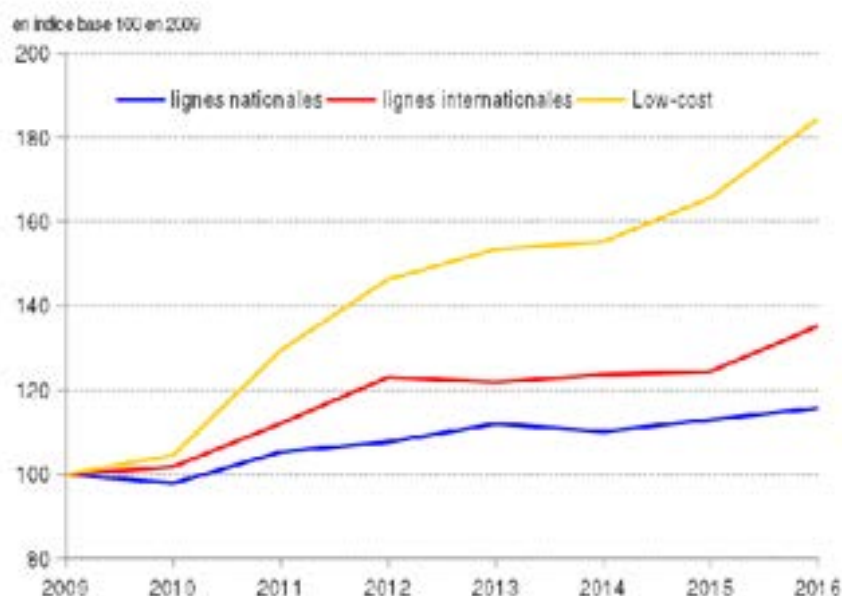
En 2016, près de 11,5 millions de passagers ont emprunté les aéroports d'Occitanie, soit une hausse de 5,2 % par rapport à l'année 2015. Cette augmentation est supérieure à l'évolution moyenne sur les cinq dernières années (+ 3,3 % par an). Le segment low-cost monte en puissance avec une progression de 11,3 % du nombre de voyageurs, il a représenté 37 % du trafic aérien de passagers sur la région. Après avoir connu une certaine stabilité depuis 2012, le trafic des lignes internationales a augmenté de 8,7 % par rapport à 2015 et la fréquentation des lignes nationales de 2,4 %.

	Occitanie		France métropolitaine		
	Passagers 2016	Évolution 2016/2015	Évolution annuelle moyenne	Évolution 2016/2015	Évolution annuelle moyenne
	(en nombre)	(en %)	2015/2010 ⁽¹⁾ (en %)	(en %)	2015/2010 ⁽¹⁾ (en %)
Lignes nationales	6 111 984	+ 2,4	+ 2,9	+ 2,9	+ 1,7
Lignes internationales	5 325 776	+ 8,7	+ 4,1	+ 3,0	+ 4,3
Transit	35 399	- 15,6	- 13,6	+ 11,1	- 12,2
Total	11 473 159	+ 5,2	+ 3,3	+ 3,0	+ 3,5
dont lignes à bas coût (low cost)	4 219 991	+ 11,3	+ 9,6	+ 10,7	+ 11,1
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	36,8	///	///	///	///

(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
 Note : données brutes.
 /// : absence de données due à la nature des choses.
 Source : Union des aéroports français.

Source : Insee Conjoncture Occitanie – « Le bilan économique » - N°8 Mai 2017

2 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans la région Occitanie



Source : Union des aéroports français

Source : Insee Conjoncture Occitanie – « Le bilan économique » - N°8 Mai 2017

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a dépassé pour la première fois le seuil des 8 millions de passagers. Il a généré 70 % du trafic régional total. Le trafic national, avec 4,6 millions de passagers en 2016, a progressé de 2,6 % par rapport à 2015. Les aéroports de Paris recueillent 71 % de ce trafic. Lyon est la première destination de province au départ de Toulouse avec 370 000 passagers. Le trafic international, avec près de 3,5 millions de passagers en 2016, a enregistré un nombre d'utilisateurs en augmentation de 9,5 % par rapport à 2015. La fréquentation des lignes à destination de l'espace Schengen a augmenté de 15,5 % (2,2 millions de passagers). Amsterdam, Francfort, Munich et Madrid sont les destinations les plus fréquentées, en partie du fait de leur rôle de plateformes de correspondance aéroportuaire.

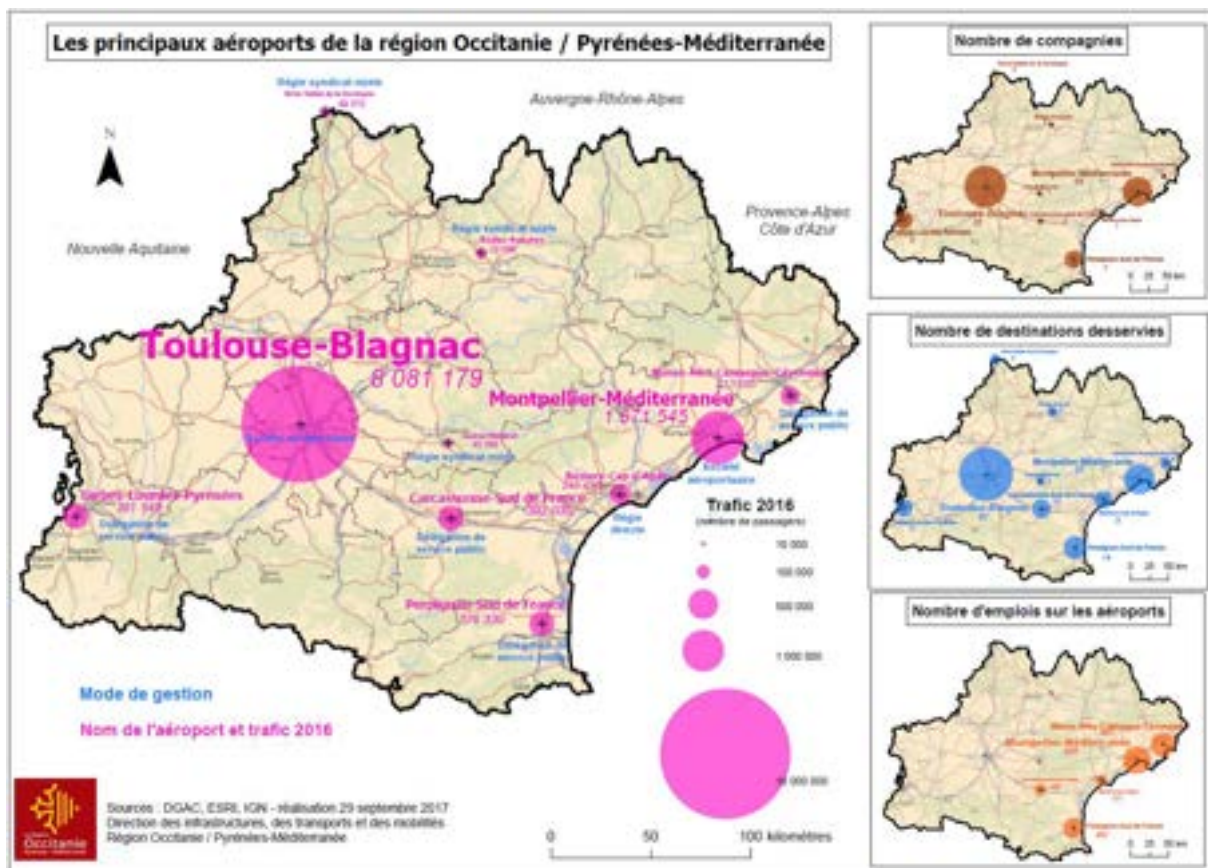
Le trafic des lignes européennes hors Schengen augmente de 6 % avec près de 800 000 passagers. Les deux lignes principales sont Londres-Gatwick (280 000 passagers) et Londres-Heathrow (260 000 passagers). Le nombre de passagers vers l'Afrique du Nord (415 000) a reculé de 6 %. Le trafic a baissé de 13 % vers le Maroc et de 12 % vers la Tunisie, mais a poursuivi sa hausse vers l'Algérie (+ 5 %).

L'aéroport de Montpellier-Méditerranée a enregistré une hausse de fréquentation de 11 %. Avec 1,7 million d'utilisateurs, il a généré 15 % du trafic total régional. Le trafic des vols nationaux (essentiellement vers Paris) a progressé de 2,5 %. Hors Paris, il a augmenté de 5 %. Le trafic international a fait un bond de 29 %. Les destinations européennes ont attiré 67 000 passagers de plus qu'en 2015, dont la moitié pour Amsterdam. Le trafic

vers l'Afrique du Nord a gagné 69 000 passagers de plus en 2016, soit une hausse de 65 % par rapport à l'année précédente.

Ce bon comportement des plateformes aéroportuaires d'Occitanie se confirme également au niveau des plus petites structures. Cinq des sept autres aéroports⁴⁴ ont enregistré une progression du flux de passagers en 2016. De + 0,5 % pour Carcassonne Sud de France à + 3,3 % pour Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes. Seuls les aéroports de Béziers-Cap d'Agde (- 0,7 %) et surtout Rodez-Aveyron (- 34 %) ont connu une baisse de trafic.

Le low-cost occupe une place importante, représentant quasiment l'essentiel du trafic dans certains petits aéroports. Dans les deux aéroports à vocation internationale, Toulouse-Blagnac et Montpellier, les compagnies low-cost ne représentent qu'un tiers environ du flux de passagers. Des investissements sont prévus pour accueillir davantage de voyageurs dans ces deux plateformes qui envisagent une progression du trafic.



Source : Région Occitanie – DITM – Septembre 2017

En 2017, le trafic commercial de l'ensemble de l'Occitanie a frôlé le cap des 13 millions de passagers (12,999 millions exactement, en croissance (12,658 en 2016) ce qui illustre son très bon dynamisme).

44

Source : occitanie.cci.fr, janvier 2018



Au niveau du transport ferroviaire, la situation de l'Occitanie est très perfectible. Toulouse est la seule capitale régionale située à plus de 4 heures de train de Paris. Il est aussi long d'effectuer les 475 km séparant Lourdes de Nîmes en train que de rejoindre la capitale française à partir de Toulouse via le même moyen de transport. En général, à l'exception de Montpellier et Nîmes (reliées entre elles à moins d'1h30), les temps de déplacement pour rallier les principaux pôles urbains régionaux sont très longs⁴⁵. Au contraire, certaines connexions avec des régions voisines sont beaucoup plus efficaces que celles internes à la Région : Perpignan se situe à 1h20 de train de Barcelone, Nîmes est à 1h15 de Lyon et de Marseille.

Les principaux pôles urbains régionaux, ont des liaisons différenciées avec d'autres entités urbaines d'importance :

- Toulouse, à l'écart des lignes à grande vitesse actuelles, apparaît excentrée par rapport aux polarités voisines (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Bayonne, Marseille, Barcelone), dont aucune ne se trouve à moins de 1h30.⁴⁶
- Perpignan, située sur le corridor transfrontalier entre la France et l'Espagne, très proche de Barcelone, apparaît privilégiée, mais elle est cependant très dépendante du réseau routier, moyen le plus rapide de regagner Toulouse, Montpellier et Nîmes, tout en étant très éloignée géographiquement de Paris⁴⁷.
- Montpellier est reliée à deux autres métropoles, Marseille et Toulouse, par le train, à Perpignan par l'A9, tout en étant très proche de Nîmes via le train⁴⁸.
- Nîmes est devant Montpellier le pôle urbain le mieux desservi de la Région, très accessible par le train à Montpellier, Marseille, Lyon, Toulouse et même Paris (temps de trajet Nîmes-Toulouse et Nîmes Paris similaires)⁴⁹.

⁴⁵ *Dynamiques d'Occitanie, juin 2017, partie « Mobilité et relations interrégionales ».*

⁴⁶ *Dynamiques d'Occitanie, juin 2017, partie « Mobilité et relations interrégionales ».*

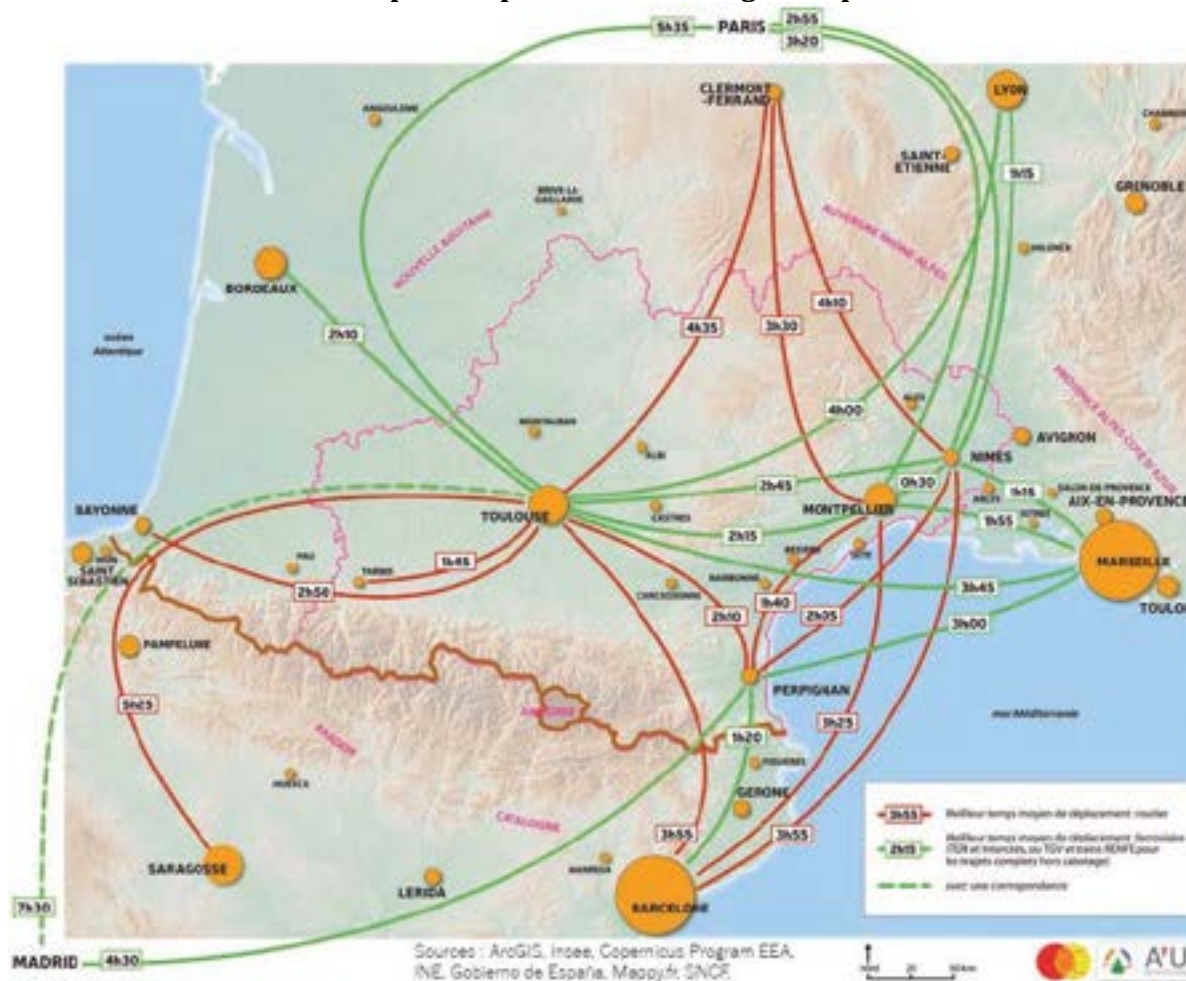
⁴⁷

⁴⁸

⁴⁹



Meilleurs temps de déplacements entre grands pôles urbains



Source : *Dynamiques d'Occitanie – Regards croisés des agences d'urbanisme – Juin 2017*
 Adaptation AURCA, février 2016

Pour renforcer l'accessibilité ferroviaire de la région, plusieurs projets LGV existent, comme le Contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (CNM) plaçant la deuxième métropole régionale à 3h20 de Paris, le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse pour relier Toulouse à 1h05 de Bordeaux et à 3h10 de Paris, le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan pour constituer le chaînon manquant de la grande vitesse entre Rotterdam, Paris, Barcelone et Séville⁵⁰. Néanmoins, certaines de ces ambitions risquent d'être retardées par un désengagement relatif de l'État qui ne compte plus investir sur d'autres lignes LGV à la suite de celle menant Bordeaux à Paris (qui va diminuer le temps de trajet Toulouse-Paris à 4h00 au lieu de 5h20). Au-delà de la question de la grande vitesse, d'autres chantiers plus locaux existent afin de garantir un niveau de desserte satisfaisant au sein du territoire régional :

- l'augmentation du nombre d'allers-retours quotidiens entre Montpellier et Toulouse.

⁵⁰

Dynamiques d'Occitanie, juin 2017, partie « Mobilité et relations interrégionales ».

- le renforcement de l'équité territoriale par la sauvegarde ou la réouverture de certaines lignes classiques, ou celle des trains d'équilibre du territoire.

LES TRANSPORTS RÉGIONAUX EN OCCITANIE



Source : Région Occitanie – DITM – Mai 2017

2.7.7 L'Occitanie, premier réseau français de ports régionaux

La région dispose de 4 ports de commerces, dont le port fluvial de Laudun L'ardoise (propriété de Voies Navigables de France), le port de Port-Vendres (propriété du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales) et les deux plus grands ports régionaux, Sète-Frontignan et Port-la-Nouvelle (propriétés de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée).

Sète-Frontignan est le 9ème port de France (3,7 millions de tonnes de flux de marchandises par an), ainsi que Port-la-Nouvelle, 18ème port du pays (1,6 millions de tonnes de flux par an).

Port-la-nouvelle est un port multi-activités avec des compétences pour les vrac solides, les vrac liquides et les colis lourds. Il est le 1^{er} port céréalier français en Méditerranée et le 1^{er} port national exportateur de blé dur. Deux filières sont très représentées. D'une part, les produits pétroliers constituent 50 à 60% de l'activité générale. D'autre part, les céréales réalisent en moyenne 20% du trafic du port.

Le trafic 2017 a augmenté de + 4,86 % en tonnage. C'est une seconde année de hausse après le résultat de 2016 (+ 8,42 %).

	2016	2017
Nombre de navires	258	273
Tonnage des produits pétroliers	1 165 937	1 091 236
Tonnage des produits non pétroliers	6 766	9 698
Tonnage des exportations céréalières	275 568	391 481
Tonnage des vracs et conventionnels	280 756	320 861

Statistiques de Port-La-Nouvelle

Sources : Région Occitanie- MAÏA, données issues de <http://www.port-la-nouvelle.com/statistiques/>

Sète-Frontignan est un port de compétences logistiques importantes (conteneurs, passagers et roulier).

Le Port de Sète est le second port français méditerranéen en eau profonde, par sa position stratégique, à la confluence des routes maritimes ; il constitue une porte d'entrée au Sud de l'Europe. Le port est desservi par le réseau d'autoroutes sud-européen, le réseau ferroviaire et la voie fluviale via le Canal du Rhône à Sète. Il traite historiquement des typologies de trafics différents : les passagers essentiellement avec le Maroc, le fret roulant, les vracs liquides et solides, les marchandises diverses (conteneurs et colis lourds).

Il dispose depuis un an d'un nouveau quai de 467m à 14,5m de profondeur pour développer le conteneur. En 2017, il a franchi la barre des 4 MT correspondant à une évolution de 5,2% par rapport à 2016. Les vracs solides et les vracs liquides se partagent à part égale les 3,3 MT. 125 000 passagers ont utilisé les lignes régulières ferries avec le Maroc et 100 000 croisiéristes ont fait escale à Sète en 2017. Aussi la Région travaille sur une nouvelle gare maritime aux normes d'accessibilité et de sûreté pour un horizon 2023. Les autoroutes de la mer avec la Turquie représentent 15 000 remorques par an expédiés par 2 trains A/R par semaine vers Paris et la Belgique, les véhicules neufs atteignent 85 000 unités par an.

Le port de Sète est le seul port français agréé pour l'exportation des animaux vivants, entre 60 et 100 000 têtes de bovins sont ainsi exportées.

Ayant besoin d'espace pour poursuivre son développement, ainsi la zone dite ZIFMAR (entre Sète et Frontignan), le port est en cours de remblaiement pour offrir 17 ha supplémentaires. A proximité, des espaces sont réservés aux activités connexes dans les documents d'urbanisme et une zone d'activité portuaire est en cours de constitution.

Les ports sont de véritables leviers de développement et de croissance économique essentielle à la compétitivité des entreprises productives régionales, avec une zone d'influence qui s'étend sur un rayon de plus 250 km, sur l'ensemble de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et bien au-delà, grâce à des autoroutes ferroviaires.



Depuis 2007, la Région est propriétaire des ports de Sète et de Port-La Nouvelle. Afin de proposer une offre diversifiée, elle a choisi de favoriser la complémentarité entre les ports de Sète et de Port-La Nouvelle mais également de Port-Vendres, propriété du département des Pyrénées-Orientales.

Les ports de commerce sont des éléments structurant des territoires et des vecteurs majeurs du développement économique. La Région Occitanie (Pyrénées Méditerranée) investit une large part de son budget dans les investissements et les grands travaux d'infrastructures de transport. Son objectif est de favoriser l'économie, l'emploi et l'installation de nouvelles entreprises. Notamment le projet d'extension du port de Port-La Nouvelle permettra la construction de fermes éoliennes flottantes en lien avec la politique énergétique de la Région »

Zoom : L'économie du littoral

La région Occitanie dispose d'une large ouverture sur la Mer Méditerranée qui est en mesure de devenir une force d'attraction majeure. 220 km de littoral et 40 000 hectares d'étangs et lagunes divers constituent la côte régionale, fruits de nombreuses activités économiques et de potentialités environnementales multiples.

Les zones littorales ont développé un modèle qui trouve ses origines dans les politiques d'aménagements des territoires des années 1960. L'aménagement touristique (Mission Racine en 1963) a vu la côte se convertir en zone d'industrie touristique estivale accessible au plus grand nombre. Cet ensemble s'est peu à peu structuré autour d'une double saisonnalité touristique et agricole (de plus en plus limité du fait de la mécanisation) et des activités de BTP. Le présentiel est majeur.

Le littoral en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'est développé grâce à son attractivité touristique :

- 8 millions de touristes par an, 2,5 Md € de consommation touristique et 20 200 emplois
- 60 millions de nuitées de touristes
- 1,4 millions de lits touristiques dont 900 000 lits dans les résidences secondaires
- 55 communes littorales et 20 stations balnéaires
- 1,3 million d'habitants permanents dans l'espace littoral au sens large
- Région inventrice du kite surf (19 spots officiels) et large offre de loisirs nautiques
- 70 ports de plaisance (maritimes, lacustres et fluviaux) dont la plus grande marina d'Europe à Port-Camargue. 37 ports de plaisance maritimes (27 000 anneaux)



- 53 pavillons bleus en 2017, la région Occitanie (seconde place au niveau national, après PACA)
- 220 km de côtes du Grau-du-Roi à Cerbère, 40 000 hectares de nature sauvage
- 4 départements littoraux : le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales
- Une biodiversité exceptionnelle, avec 40 000 hectares d'étangs et lagunes, 1 200 espèces animales, 500 espèces végétales
- 1^{er} parc naturel marin de Méditerranée (créé en 2011, de Cerbère à Leucate, 4 000 km² de superficie en mer)
- Des épaves sous-marines classées parmi les plus belles d'Europe
- La première flottille de pêche de Méditerranée
- Le seul parc naturel entièrement marin français
- Un pôle de recherche à vocation internationale
- Le parc Naturel Régional de la Narbonnaise
- Plus de 2000 entreprises touristiques sur le littoral⁵¹ .

Avec 20 000 emplois, le tourisme littoral représente les trois quarts de l'économie maritime de l'Occitanie ; un poids plus important que dans les autres régions littorales de l'hexagone (France métropolitaine hors Corse). Hors tourisme littoral, l'économie maritime de l'Occitanie ne pèse plus que 6 750 emplois, soit 3,4 % de l'emploi maritime hors tourisme de France métropolitaine : trois fois moins qu'en Nouvelle-Aquitaine (source Insee).

L'impact du tourisme littoral reste prégnant sur les zones de Sète et des Pyrénées-Orientales. Cette inégale répartition des activités se doit d'être finement étudiée afin de prendre en compte tous les paramètres liés à l'économie littorale et maritime afin de faire émerger la notion de maritimisation (ou de maritimité) des activités présentes, productrices de valeurs.

Avec une dépense touristique globale estimée à 2,5 milliards d'euros par an et 20 200 emplois touristiques en moyenne sur l'année, la Méditerranée est l'un des poumons de l'activité touristique en région.

De plus, 150 formations aux métiers de la mer et deux lycées spécialement dédiés à ce secteur-là à Sète et à Canet en Roussillon viennent compléter les pôles de compétitivité régionaux en pointe sur l'économie de la mer, de l'eau, de l'agroalimentaire et des énergies renouvelables présents sur le littoral, comme le Pôle EAU, Mer Méditerranée, Qualiméditerranée, DERBI, CEPALMAR et IFREMER notamment.

⁵¹

Source Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée-DTT novembre 2017



Le littoral d'Occitanie présente un fort potentiel de développement pour les entreprises du nautisme, de la plaisance et du secteur touristique.

Le poids économique du nautisme maritime et de la plaisance en région, en incluant les effets indirects et induits, représente quelque 635 millions d'euros de chiffre d'affaires et près de 6 500 emplois. 1 790 entreprises œuvrent dans le secteur de la plaisance.

Enfin, la région dispose de filières pêche et aquaculture qui pèsent chacune près de 10% du poids de la filière à l'échelle nationale et représentent 95 % des productions halieutiques de la Méditerranée française, avec environ 500 entreprises conchyliques, 700 navires de pêche soit la 2^{ème} flotte de pêche après la Bretagne, 5 ports de pêche et 70 points de débarquement, 12 000 tonnes de coquillages produits et 12 000 tonnes de produits de la pêche débarquées, un chiffre d'affaires annuel global de l'ordre de 100 millions €, 3500 emplois directs et 4500 emplois induits.

Les deux plus grands ports régionaux que sont Sète-Frontignan et Port-La-Nouvelle sont des outils incontournables de l'activité économique de la Région, en particulier en raison de leur caractère multimodal (embranchements ferroviaire, autoroutier et fluvial), permettant une liaison rapide des flux de marchandises d'un moyen de transport à l'autre. Néanmoins, les secteurs attenants à la construction navale et aux activités portuaires (transport de marchandises ou de personnes) sont très peu développés en Occitanie, dont la côte est située entre les deux très grands ports que sont Marseille et Barcelone.

L'enjeu du rayonnement

La région Occitanie dispose d'un territoire diversifié, en combinant la mer, la montagne et la plaine, avec les fonctions résidentielles, productives et récréatives qui leur sont associées. Cette hétérogénéité n'est pourtant pas synonyme de fragmentation. En effet, située à distance de la capitale Paris, les territoires se sont développés dans une autonomie. Occitanie a la possibilité de devenir une région « complète, à condition de travailler son unité et sa cohésion interne. Renforcer la solidarité interne est essentiel avec plus de proximité dans les circulations d'approvisionnement en énergies renouvelables, plus d'usage de la ressource forestière. Occitanie se caractérise également par son ouverture à l'extérieur. Elle est largement ouverte sur l'extérieur à toutes les échelles.

Autonomie n'est donc pas synonyme d'autarcie.

Les échanges extrarégionaux occupent une place importante dans le développement de la région tiré par son attractivité démographique et touristique. Portée par l'industrie aéronautique, l'économie régionale fonctionne en lien étroit avec l'arc atlantique, de Bordeaux à Hambourg en passant par Nantes-Saint-Nazaire.



Elle partage aussi de nombreuses caractéristiques avec les autres régions méditerranéennes (structuration urbaine, intensité des risques environnementaux, tradition d'accueil, etc.).

Cette combinaison entre diversité, consistance et ouverture est une des spécificités d'Occitanie par rapport aux autres régions françaises. Elle constitue un facteur de rayonnement pour le territoire, ses entreprises et ses habitants. Mais elle représente aussi un défi en termes de cohésion territoriale, pour éviter le risque de fragmentation.

La stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, une action de la Région

La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée lançait en 2016 une large concertation pour établir sa Stratégie pour l'Emploi et la Croissance en s'appuyant sur l'élaboration de trois documents d'orientation obligatoires : le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ⁵² .

Dans un système économique mondialisé, la Région entend agir au plus près des citoyens et des acteurs économiques, avec des démarches simplifiées pour tous et en favorisant les transitions vers les emplois de demain, qu'elles soient écologiques, numériques ou d'innovation sociale. Pour ce faire, la Région conduit une action rassemblant les forces de nos territoires, dans un esprit conquérant en France comme à l'export. En effet, les débouchés pour les produits et services régionaux doivent profiter de la croissance là où elle se trouve, alors qu'elle semble se stabiliser à un niveau très modéré dans la zone Euro. Dans le même temps et compte-tenu de son potentiel de croissance, l'économie de proximité favorise l'emploi sur l'ensemble du territoire et doit permettre de mieux profiter du flux démographique pour développer une offre de service régionale dynamisée.

Contribuant pour 7,2% au PIB français, la Région doit participer à l'effort national de stimulation de la croissance. Pour répondre à ce défi, la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance (SREC) entend mobiliser tous les leviers. A cet égard, la sécurisation et la dynamisation de l'emploi dans le respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes constituent un préalable incontournable et nécessaire. A l'échelle régionale, cette stratégie entend favoriser un développement équilibré des territoires conciliant enjeux environnementaux et sociaux, pour capitaliser sur les dynamiques à l'œuvre dans notre grande région.

⁵²

La stratégie régionale pour l'emploi et la croissance – Juillet 2017



Consciente des défis que représente l'économie actuelle, ouverte et mondialisée, la Région souhaite davantage exploiter ce potentiel de croissance, en favorisant le développement international des entreprises de toutes tailles, tout en sécurisant les emplois et en développant tous les facteurs qui font de la Région Occitanie un territoire attractif.

De plus, sur le plan du commerce international, les entreprises de notre territoire peuvent utilement investir le marché intérieur européen, dont la taille et la facilité d'accès en font le terrain de jeu naturel d'expansion des activités. Au-delà de notre environnement immédiat, le « grand large » représente également des opportunités importantes grâce à des rythmes de croissance annuelle bien supérieurs à ceux observés en zone euro.

La politique régionale en faveur de l'emploi et la croissance s'inscrit donc également dans les ambitions européennes, notamment déclinées dans la stratégie « Europe 2020 », pour une croissance intelligente, durable et inclusive. En outre, depuis 2014, les Régions gèrent l'essentiel des fonds structurels et d'investissement européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP). Les Régions sont donc des acteurs centraux et moteurs pour le déploiement et la mise en œuvre concrète des politiques européennes sur les territoires.

Conformément à la loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les Régions doivent élaborer, adopter et mettre en œuvre trois documents stratégiques :

- Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), incluant un volet agricole et traitant du développement de l'économie sociale et solidaire.

- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) ;

- le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Le secteur du tourisme étant de compétence partagée avec les Départements et les EPCI, bien que traité dans le SRDEII fera également l'objet d'un schéma régional du tourisme et des loisirs adopté courant 2017 tout comme le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).

Compte tenu des interactions fortes entre l'économie, la formation, la recherche et l'emploi, la Région a décidé d'élaborer simultanément ces trois schémas. La Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance entend représenter plus qu'une superposition de textes programmatiques et constituer une démarche globale qui doit refléter une vision transversale et cohérente du projet de l'Occitanie en matière de développement



économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture. Tous ces volets de l'action régionale sont liés par le même dénominateur commun : l'emploi. Il constitue l'objectif premier de la stratégie déployée par la Région pour les cinq années à venir.

Cette politique qui fait l'objet au niveau national de négociations avec les partenaires sociaux, doit être cohérente avec la Stratégie Européenne pour l'emploi – Stratégie Europe 2020 qui a pour objectifs de développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ; promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive ; soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.



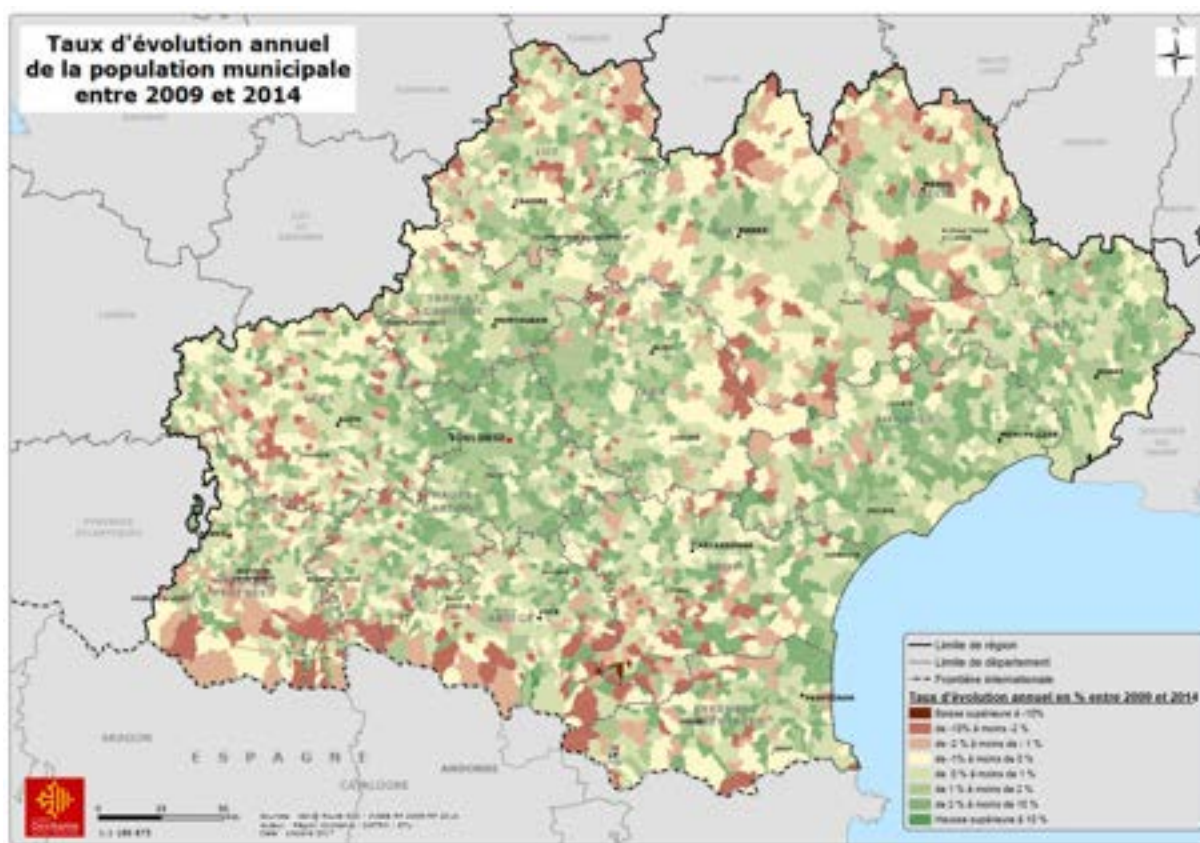
CHAPITRE 3 UNE RÉGION ATTRACTIVE AUX DYNAMIQUES D'URBANISATION VARIABLES SELON LES TERRITOIRES

3.1. Un fort dynamisme démographique lié à l'attractivité résidentielle

Au 1er janvier 2014⁵³, la région Occitanie comptait 5 730 753 habitants, la positionnant cinquième région la plus peuplée de la France métropolitaine.

Avec en moyenne 51 400 habitants supplémentaires chaque année (+0,9%/an de 2009 à 2014), l'Occitanie est l'une des régions les plus dynamiques en Europe (2^{ème} région après le Grand Londres (+1,5 %/an de 2009 à 2014)).

Ces chiffres généraux dissimulent néanmoins des disparités. En effet, cette croissance démographique est depuis plusieurs décennies fortement concentrée en zone urbaine et particulièrement dans les agglomérations de Toulouse et de Montpellier.



Source : Région Occitanie – DATRM – Octobre 2017

Peu de grands territoires de la région échappent à la dynamique démographique. Les densités de population tendent néanmoins à se polariser. Cette polarisation concerne préférentiellement les grandes métropoles et les territoires proches. De grands couloirs d'urbanisation se dessinent, ainsi que des zones d'influence métropolitaine.

53

Population légale en vigueur au 1er janvier 2017.

3.1.1. La croissance démographique des métropoles

Un peu plus de 935 000 habitants résident dans l'unité urbaine de Toulouse soit 16.3 % de la population totale. La croissance démographique annuelle était en moyenne de +1,4% entre 2009 et 2014. L'agglomération de Toulouse a ainsi gagné 7,3 % de population sur cette période.

L'agglomération de Montpellier constitue la deuxième unité urbaine la plus peuplée avec plus de 421 000 habitants (7,4 % de la population totale régionale) et connaît une évolution annuelle supérieure à celle de l'unité urbaine de Toulouse (plus de 1,7% par an en moyenne, soit +8,9 % entre 2009 et 2014).

Si la croissance démographique est due principalement à un solde migratoire élevé, le solde naturel de ces unités urbaines dépasse les 0,8% entre 2009 et 2014, alors que sur le reste du territoire, les taux de mortalité sont plus élevés et le solde naturel souvent négatif.

Cette croissance remarquable s'explique par l'essor des activités économiques et de l'emploi sur les métropoles, ainsi que par l'attraction exercée par les pôles.

3.1.2. L'influence des métropoles sur les villes moyennes

Les unités urbaines des villes à proximité de la métropole toulousaine (Montauban, Albi, Pamiers, Gimont) ont connu une croissance annuelle forte, oscillant entre 0,4% et 1,4%. L'unité urbaine de Bessières au nord de Toulouse a ainsi gagné 3,6% d'habitants supplémentaires entre 2009 et 2014. C'est la plus forte progression pour une unité urbaine à moins d'une heure de trajet de la métropole toulousaine.

Parallèlement, certaines agglomérations (Castres et Carcassonne) ont perdu respectivement 0,2 et 0,8 % de leur population. Cette diminution est néanmoins à nuancer car leurs aires urbaines ont augmenté respectivement de 0,6% et de 1,9 % entre 2009 et 2014.

Le taux de croissance démographique est encore plus élevé pour les agglomérations du ruban méditerranéen. Nîmes, Alès, Perpignan, Lunel, Narbonne, Sète et Béziers gagnent entre 0.3% et 1.4% par an. Béziers a augmenté sa population de plus de 7 % entre 2009 et 2014.

La croissance des agglomérations plus éloignées

Concernant les agglomérations plus éloignées, l'unité urbaine de Tarbes a perdu 2,1 % de sa population entre 2009 et 2014 et celle de Cahors 1,3%. La perte sur l'agglomération de Cahors a été compensée par une augmentation de 1,6% sur l'aire urbaine (plutôt au Sud sur l'axe de Toulouse). Rodez est resté dynamique avec un taux de croissance de 2,7% entre 2009 et 2014 sur l'agglomération et de 3,7% sur l'aire urbaine sur la même période.

Les petites villes

Les petites villes (communes de 2 000 à 20 000 habitants) participent aussi à l'armature urbaine d'Occitanie. En 2017, la région compte 480 villes entre 2 000 et 20 000 habitants :

- 318 villes de 2 000 à 4 999 habitants
- 122 villes de 5 000 à 9 999 habitants
- 40 villes de 10 000 à 19 999 habitants.



L'attractivité résidentielle ne concerne pas l'ensemble du territoire régional. En effet, 61 unités urbaines sur 267 ont perdu de la population entre 2009 et 2014.

Un solde migratoire positif n'est pas toujours synonyme de croissance démographique. Dans certaines petites villes comme dans certains territoires (zones rurales et montagneuses particulièrement), la population décroît malgré un solde migratoire légèrement positif, en raison d'un solde naturel très négatif. Tel est le cas, notamment, de Mende (48), Mazamet (81), Prades (66)...

D'autres unités urbaines subissent, quant à elles, une décroissance démographique liée aux effets cumulés d'un solde migratoire et d'un solde naturel négatifs : Souillac (-2,2% en moyenne par an entre 2009 et 2014) dans le Lot et Decazeville (-1,3%) en Aveyron.

Si la plupart des villes en situation de décroissance démographique ont en commun d'être éloignées des métropoles, une ville fait exception, Graulhet avec un solde migratoire négatif de 0,4% que le solde naturel de + 0,2 % ne le compense pas.

3.1.3 L'attractivité démographique du littoral

Plus de 40% de la population régionale habite sur l'espace littoral. Cet espace est constitué d'un réseau de villes : Montpellier, Nîmes, Perpignan, Béziers et Narbonne. La densité de population y augmente fortement tout comme la densité de leur périphérie (cf carte ci-dessous).

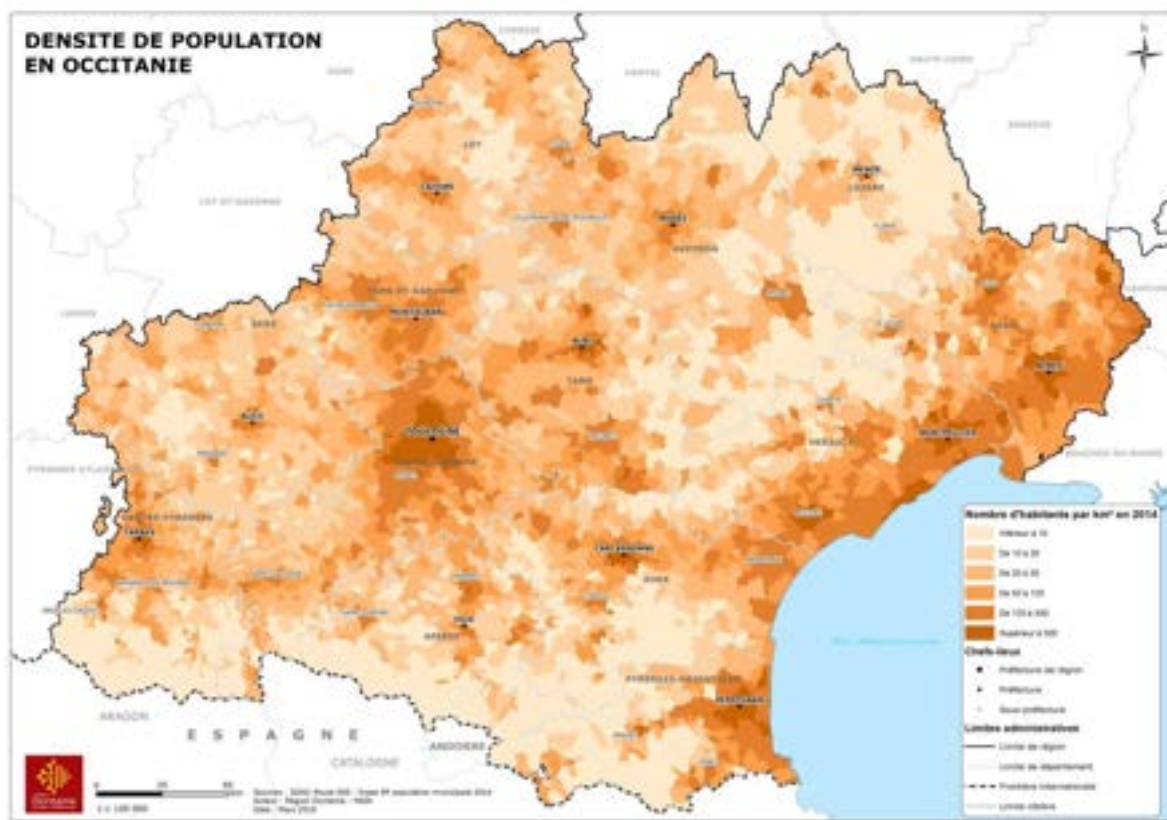
La croissance démographique est rapide dans les grandes communes comme Montpellier⁵⁴ (+ 3 800 habs/an, soit + 1,5 %) et Nîmes (+ 2 100 habitants, soit + 1,4 %). Elle est moins prononcée à Béziers (+ 600 hab., soit + 0,9 %), à Narbonne (+ 400 hab., soit + 0,7 %) et à Perpignan (+ 900 hab., soit + 0,7 %). La population de l'espace littoral s'est aussi fortement accrue dans les territoires interstitiels entre les grandes villes, autour de Perpignan et dans l'arrière-pays. Le dynamisme démographique s'explique, ici aussi, par un fort excédent migratoire. La hausse de la population de l'espace littoral est plus diffuse et finalement plus importante, + 29 000 habitants par an, soit + 1,3 %, que celle du bassin de la Garonne (+ 24 000 habitants, soit + 1,0 %).

Cette attractivité tient pour partie à son climat, à son environnement naturel, culturel mais également à sa bonne accessibilité et à la présence de villes moteurs comme Montpellier sur le plan des emplois, de l'enseignement supérieur...

54

Source : « Toulouse et l'espace littoral, moteurs du dynamisme démographique de la région », Insee Analyses Occitanie, n°2, 19/01/2016





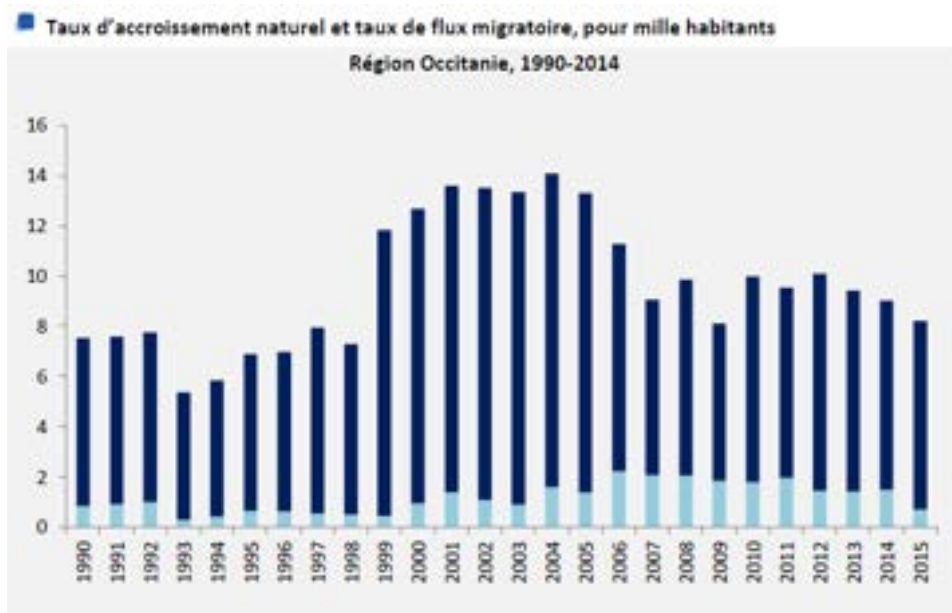
Source : Région Occitanie – DVSI-MAÏA – Mars 2018

3.1.4. Une croissance démographique essentiellement liée au solde migratoire

La croissance démographique est principalement due à un solde migratoire excédentaire et dans une moindre mesure au solde naturel (11 000 personnes en plus par an soit +0,2 % de 2009 à 2014 contre 0,4 % en moyenne au niveau national) correspondant aux naissances et à la diminution des décès due à l'augmentation de l'espérance de vie (légèrement supérieure en Occitanie que la moyenne nationale).

A deux exceptions près (Tarbes et Castres), toutes les grandes aires urbaines régionales bénéficient d'un excédent migratoire. Les territoires maritimes (Béziers, Alès, Perpignan, Sète) sont les plus excédentaires et tirent la moyenne régionale qui est de 3,4 points supérieure à celle du pays. Cette attractivité est d'autant plus forte compte tenu des fréquentations touristiques très élevées durant la période estivale.

Le développement « endogène » constitue un autre moteur démographique pour les aires urbaines régionales. Là, encore très peu d'aires sont concernées par un solde naturel déficitaire. Les profils sont assez homogènes, hormis les deux métropoles (Toulouse et Montpellier), Nîmes et Montauban qui se caractérisent par des naissances, à la fois très nombreuses et très supérieures aux décès. Leur solde naturel est supérieur à la moyenne nationale. Cette situation n'est pas sans incidence en matière de politiques publiques, notamment concernant la gestion des équipements et services (petite enfance, scolaire, jeunesse...).

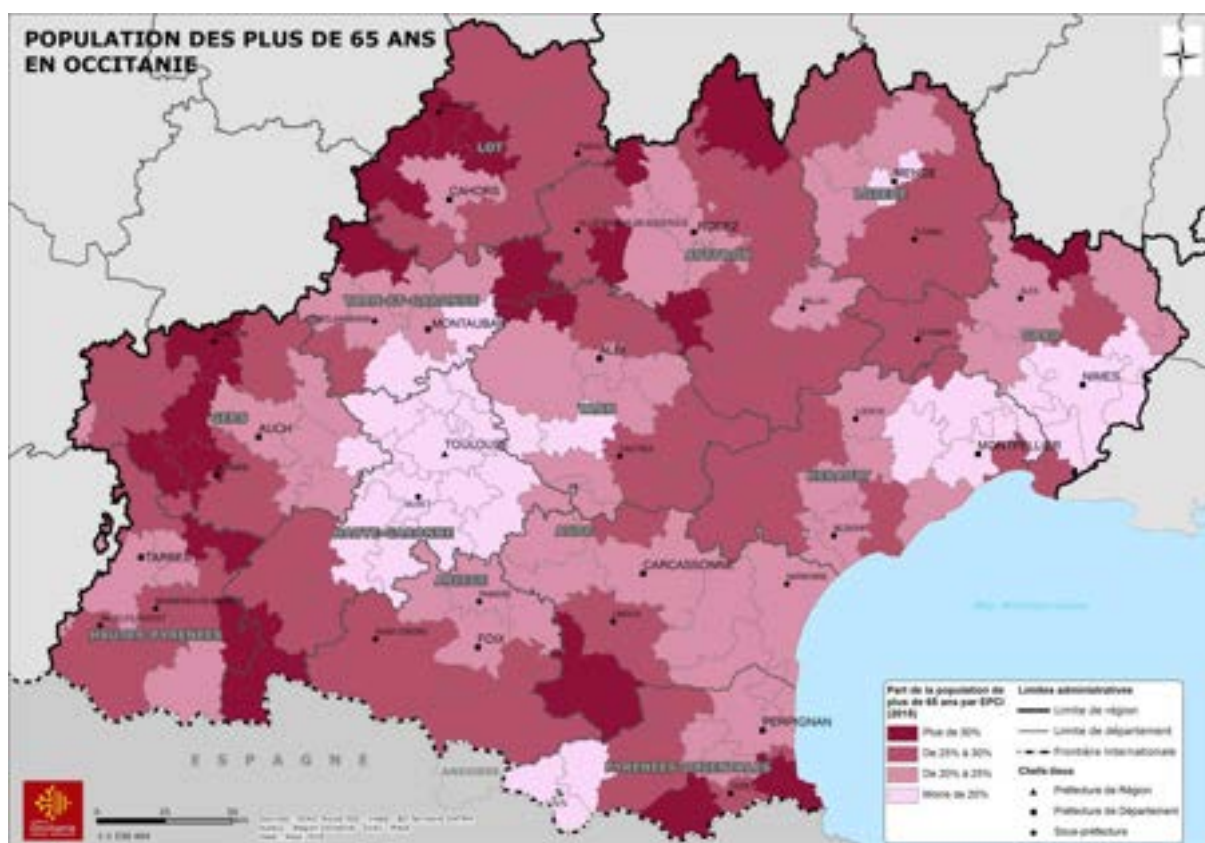


Sources : Etude Occitanie 2040 par la DIRECCTE et Région - Calculs Xerfi sur données Insee et Eurostat

3.2 Une population aux profils variés

3.2.1 Une population âgée

Occitanie est une région où la population est plus âgée qu'en France. L'âge moyen des habitants est de 42,8 ans contre 41,2 ans en France métropolitaine. Elle fait partie des 4 régions françaises les plus âgées. Dans les départements ruraux du Lot, du Gers et de l'Aveyron, l'âge moyen dépasse 45 ans contre 38,5 ans en Haute-Garonne. La part des plus de 65 ans ne cesse d'augmenter, passant de 17,4% en 1990 à 21,4% en 2016. Les personnes âgées de 75 ans ou plus voient leur nombre augmenter régulièrement. Ainsi en 2014, 611 387 habitants avaient au moins 75 ans (contre 565 612 en 2009) et habitaient sur l'ensemble du territoire même s'ils étaient nombreux dans les agglomérations de Toulouse et Montpellier.



Source : Région Occitanie – DVSI-MAÏA – Août 2018

	1990		2016	
	Occitanie	France*	Occitanie	France*
de 0 à 15 ans	17,6	20,1	17,0	18,2
de 15 à 24 ans	14,5	15,2	11,4	11,7
de 25 à 54 ans	38,7	40,2	37,3	38,5
de 55 à 64 ans	11,8	10,5	12,9	12,5
65 ans ou plus	17,4	13,9	21,4	19,0
de 15 à 64 ans	65,0	66,0	61,6	62,8
Age moyen	39,5 ans	36,9 ans	42,8 ans	41,2 ans
Age médian	37,6 ans	33,7 ans	43,4 ans	40,4 ans

*France métropolitaine

Sources : calculs Xerfi sur données Insee et Eurostat

Structure de la population par âge en Occitanie

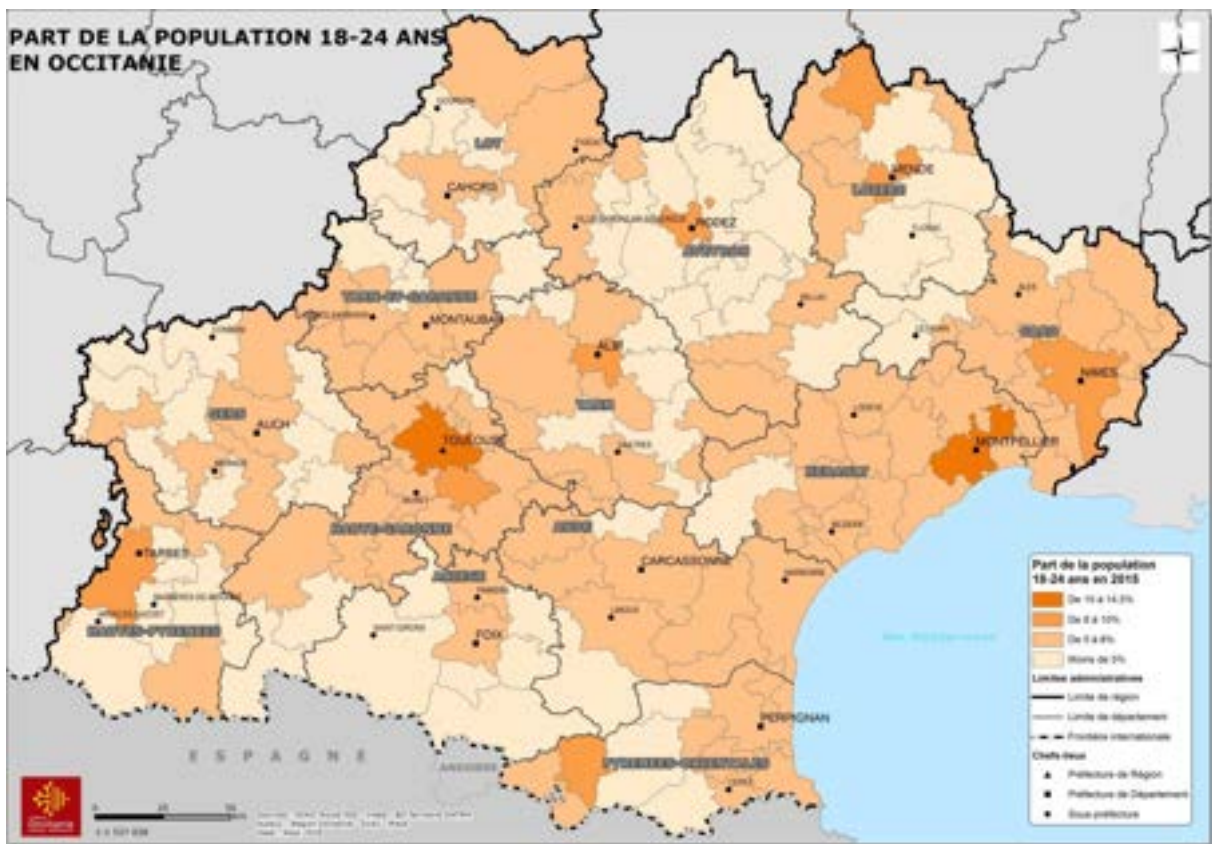
Sources : Etude Occitanie 2040 par la DIRECCTE et Région - Calculs Xerfi sur données Insee et Eurostat

3.2.2 Les jeunes

Parallèlement, la part des jeunes de 15 à 24 ans est de 11,8% (contre 12,2% en France métropolitaine). En 2014, 34,1% des habitants avaient moins de 30 ans et représentaient 1,9 millions de personnes. La part des moins de 20 ans est estimée à

22,9% (vs métropole : 24,4%)⁵⁵. Les jeunes sont concentrés dans les grandes villes. Les deux métropoles, Toulouse et Montpellier, abritent à elles seules près de 350 000 de ces jeunes et ceux âgés de 20 à 24 ans y sont largement sur-représentés. Elles comptent en effet une forte proportion d'étudiants. Le marché de l'emploi, l'offre d'enseignement supérieur, les grands équipements... sont autant de vecteurs qui attirent les populations jeunes. Et les naissances sont plus nombreuses là où résident les jeunes actifs trentenaires, les étudiants se concentrant au plus près de l'offre de formation. Cette pratique tend à un rajeunissement de la population au sein des deux métropoles. Il en est de même pour l'aire urbaine de Nîmes et, de manière moins attendue, pour celle de Millau.

En outre, ils sont inégalement répartis dans les départements : un tiers des habitants de la Haute-Garonne ou de l'Hérault ont moins de 25 ans contre seulement un quart dans le Lot, l'Aveyron ou la Lozère.



Source : Région Occitanie – DVSI-MAÏA – Août 2018

15% des jeunes de la région âgés de 25 à 34 ans, n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire. Globalement, l'Occitanie ne se distingue pas du reste de la France métropolitaine. La situation est différente en infra-régional, d'un département à un autre. Quatre départements, en particulier les Pyrénées-Orientales, font partie des 30 départements français où les jeunes non diplômés sont surreprésentés (supérieur à

17,5 %) et 4 autres départements où les jeunes diplômés sont sous-représentés (inférieur à 14 %). Cette absence de diplôme est un facteur supplémentaire de précarité et de vulnérabilité des jeunes en recherche d'emploi.

La loi NOTRe donne la gestion des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) à la région. En plus de la compétence formation professionnelle et apprentissage, la région a un levier fort pour former et encadrer les professionnels de la jeunesse en étant chef de file sur la compétence jeunesse. Cela va dans le sens des objectifs du mandat qui est de donner un avenir pour chaque jeune.

3.2.3. Les ménages

En 2014, la région Occitanie abritait 2 599 779 ménages⁵⁶. En 2009, ce chiffre était de 2 430 439, soit une augmentation de 7%. L'augmentation du nombre de ménages est plus rapide que celle de la population (qui est de 5%). Parmi ces 2 599 779 ménages, 624 278 sont des familles avec au moins un enfant mineur, soit 26 familles pour 100 ménages. En effet, certains ménages sont composés d'une ou plus rarement, de plusieurs familles avec enfant(s) mineur(s). Les autres types de ménages sont des personnes seules (36,1 %), des couples sans enfant (27,8 %), des familles avec uniquement des enfants majeurs et des ménages composés de plusieurs personnes sans lien de parenté. En Occitanie, la part des familles avec au moins un enfant mineur est inférieure de deux points à l'indicateur national et l'une des plus faibles des régions françaises. Seuls trois départements (Tarn-et-Garonne, Gard et Haute-Garonne) affichent un taux supérieur à celui de la France. À l'inverse, les départements ruraux (Lot, Hautes-Pyrénées, Aveyron, Lozère) ont des taux inférieurs à 25 %.

Parmi les familles ayant au moins un enfant mineur, sept sur dix résident dans les grandes aires urbaines de la région, dont la moitié dans celles de Toulouse et Montpellier.

Les territoires périurbains accueillent proportionnellement davantage de familles : 34 familles pour 100 ménages. Sur ces territoires, un foncier moins cher combiné à une meilleure qualité de vie, tout en restant à proximité des emplois, expliquent cet engouement des familles pour résider en périphérie des grands pôles urbains régionaux. Avec 38 familles pour 100 ménages, la zone périurbaine de Toulouse est la première concernée. Viennent ensuite les zones périurbaines de Nîmes et Castres qui comptent 36 familles pour 100 ménages, celles de Montpellier, Montauban et Rodez. Les espaces périurbains de Perpignan, Béziers et Figeac affichent les taux les plus faibles.

Les banlieues des grandes agglomérations sont les grandes perdantes en termes d'accueil des familles. En plus de vingt ans, la part des familles a baissé de 12 points dans ces territoires, pour s'établir à 31 familles pour 100 ménages en 2014, une baisse nettement plus forte qu'au niveau national (- 8 points). Dans la plupart des grandes agglomérations de la région (Toulouse, Montpellier, Nîmes, Béziers, Montauban, Tarbes, Albi...), cette baisse est supérieure à dix points. Cette situation est en partie liée au vieillissement de la population : les enfants sont devenus majeurs et se sont émancipés en quittant alors le domicile familial. De plus, le prix du foncier, relativement élevé dans ces zones, n'est pas un élément propice à l'installation de jeunes couples avec enfant(s).

⁵⁶

INSEE Flash Occitanie n°2 – Janvier 2016, publication actualisée avec les données de 2014 par la Région Occitanie, DVSI MAÏA



Au sein des grandes agglomérations, les familles ayant au moins un enfant mineur sont proportionnellement moins présentes dans les villes-centres, avec 22 familles pour 100 ménages. C'était déjà le cas dans les années 1990. À Toulouse et Montpellier, les familles avec enfant(s) mineur(s) ne dépassent pas 20 % de l'ensemble des ménages.

Dans les autres espaces (communes multipolarisées, autres aires, communes isolées), la part des familles diminue aussi depuis 1990, mais cette baisse est globalement un peu moins marquée qu'au niveau national.

En moyenne, le nombre de personnes par ménage en 2014 est de 2,20 (contre 2,5 en 1990). Cette diminution est due aux évolutions démographiques (vieillesse, taux de fécondité en baisse) et des évolutions sociales (évolution du modèle familial traditionnel et hausse du niveau de vie).

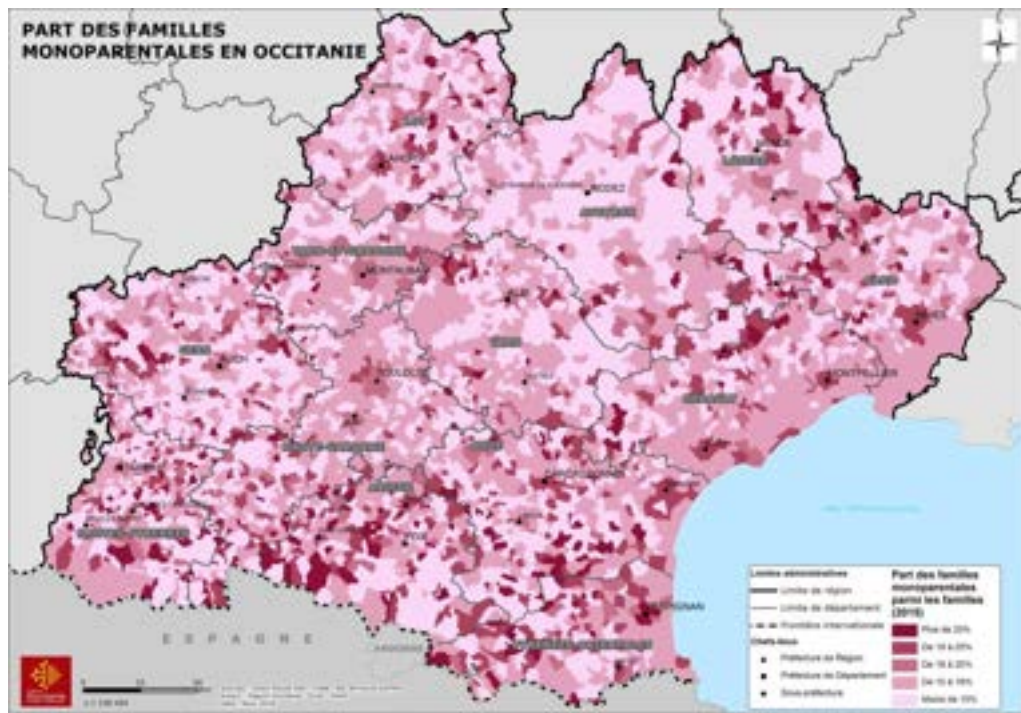
L'analyse de la répartition des niveaux de vie au sein des villes-centres et des banlieues permet de distinguer des profils différents dans les quatre plus grands pôles urbains de la région. Tandis que de fortes inégalités de niveaux de vie coexistent dans la commune de Toulouse et que les banlieues des pôles toulousain et montpelliérain sont qualifiées d'aisées, les pôles urbains de Nîmes et de Perpignan accueillent globalement des populations à faibles niveaux de vie.

La localisation géographique des ménages dans les villes est la conséquence de plusieurs facteurs géographiques, historiques, sociologiques ou encore politiques. Les grands pôles urbains, et plus particulièrement leurs villes-centres, abritent à la fois des populations pauvres et des populations plus aisées, en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées comme ailleurs en France métropolitaine.

D'autres indicateurs mesurant la concentration et la ségrégation mettent en évidence plusieurs disparités territoriales : une concentration des ménages aisés dans la banlieue de Toulouse, une situation médiane dans le pôle urbain de Montpellier et des niveaux de ségrégation faibles dans celui de Perpignan, forts dans celui de Nîmes, en particulier dans sa ville-centre où le séparatisme résidentiel est net entre riches et pauvres.

3.2.4. Les familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent près d'un quart des familles avec au moins un enfant mineur en Occitanie. C'est trois points de plus que dans l'ensemble de la France métropolitaine. La part de ces familles est très élevée le long du littoral dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Gard mais également de l'Aude. Elles résident le plus souvent dans les villes-centres mieux dotés en HLM. Le taux le plus élevé est atteint à Perpignan avec 40 % de familles monoparentales, mais on peut citer également Ales (38 %), Albi (36 %), Sète (35 %), Nîmes (34 %), Montpellier, Béziers, Narbonne et Carcassonne (33 %). Beaucoup de ces familles monoparentales sont touchées par le chômage et sont souvent en précarité financière. En effet, les « monoparents » sont deux fois plus souvent au chômage.



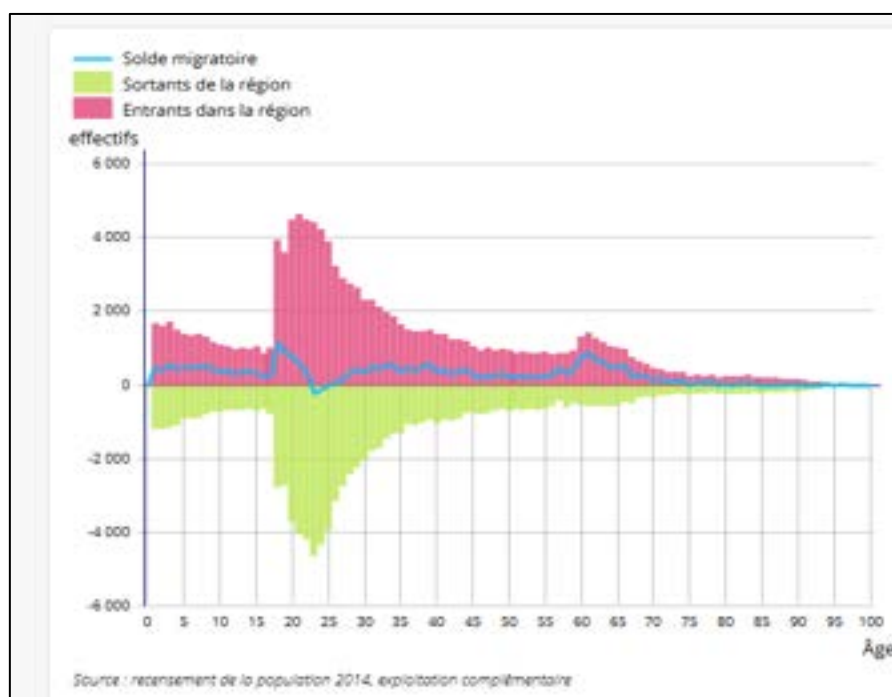
Source : Région Occitanie – DVSI-MAÏA – Août 2018

3.2.5. Les flux migratoires

La région Occitanie a accueilli 120 000 nouveaux arrivants en 2014 (soit 21,3 entrées pour 1 000 habitants, le 3^{ème} rang en France derrière la Corse et le Centre-Val-de-Loire), alors que 93 700 la quittaient (16,6 sortants pour 1 000 habitants, taux comparable à la moyenne nationale de 16,1 ‰)⁵⁷.

Le solde net migratoire⁵⁸ de la région est donc positif, 26 400 personnes en plus pour l'année 2013, soit un impact des migrations sur la population occitane positif (+0,5%, 5 habitants venus d'autres régions françaises en plus pour 1 000 habitants) situant l'Occitanie derrière la Corse, la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne, trois régions attractives que l'on quitte moins⁵⁹.

L'attractivité de la région Occitanie est beaucoup moins sélective que d'autres régions. Contrairement à l'Île-de-France qui attire des jeunes mais peine à retenir les plus âgés, la région Occitanie est attractive pour toutes les classes d'âge. Toutefois, ceux qui la quittent, même s'ils sont en nombre inférieur à ceux qui arrivent, représentent une part plus importante que dans d'autres régions. C'est à la fois un territoire de passage et un territoire d'ancrage.



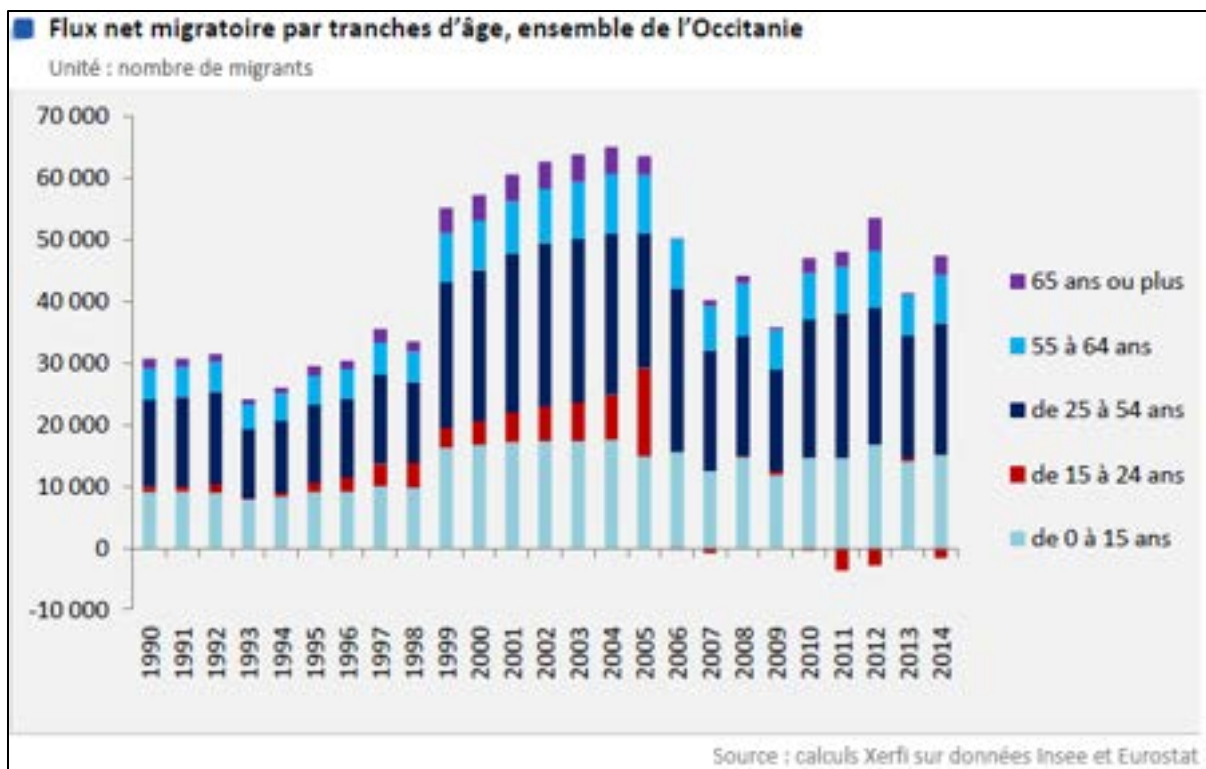
Le bilan migratoire par âge en Occitanie en 2014

Sources : « Migrations résidentielles – L'Occitanie, une région attractive mais que l'on quitte aussi »
- Insee Analyses N°46, juin 2017

57 INSEE Analyses, L'Occitanie au regard des autres régions métropolitaines : dynamisme, précarité et contrastes ; seules les migrations françaises sont comptabilisées pas celle en provenance ou en partance vers l'étranger.

58 Définition INSEE : la différence entre le nombre d'entrants et de sortants.

59 INSEE Analyses, L'Occitanie au regard des autres régions métropolitaines : dynamisme, précarité et contrastes.



Source : *Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*

L'attractivité est principalement liée au développement des activités économiques et à l'enseignement supérieur. La région se positionne comme l'une des régions les plus attractives pour les cadres (2^{ème}), les actifs (3^{ème}), les étudiants, essentiellement à Toulouse et Montpellier. Elle attire aussi des retraités, mais de façon moindre, qui s'installent davantage sur le littoral, ne délaissant pas pour autant les départements ruraux. Dans le même temps, la région est aussi celle qui accueille le plus de chômeurs (16 % des nouveaux arrivants). À noter que 32 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme du supérieur. Donc, la région accueille en moyenne 6 entrants pour 5 sortants. L'écart est plus marqué pour les seniors de 60 à 64 ans, avec plus de 2 entrants pour 1 sortant.

Les unités urbaines de Montpellier et de Toulouse absorbent une part importante de l'excédent migratoire des jeunes de 18 à 24 ans avec respectivement un excédent de 13,20 % et de 15,30 % contre 8,50 % au niveau national et 8,20 % au niveau d'Occitanie. En dehors des métropoles, seule Nîmes présente un excédent migratoire des 18-24 ans de 10,50%.

Les migrations nettes drainent très majoritairement une population d'âge actif (15 à 64 ans). Cette tranche d'âge représentait en moyenne 65 % sur la période 1990-2014. La tranche d'âge dite hyperactive (25-64 ans) représentait pour sa part 45% du flux net.

La contribution des plus de 65 ans était très faible en revanche (5% en moyenne), tandis que les plus jeunes, (moins de 15 ans), contribuaient pour 30% au flux.

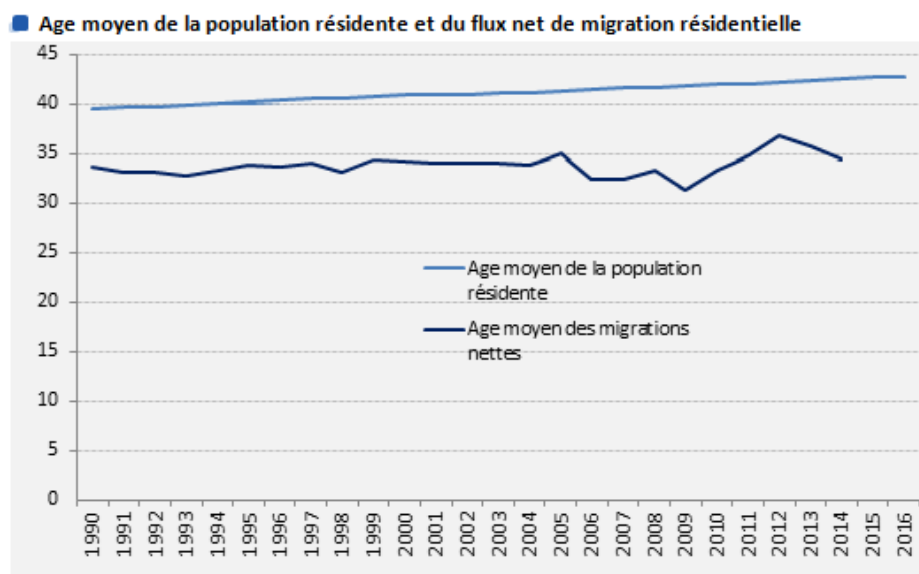
Il est également à noter que depuis 2006, la classe en âge bac, post-bac de 15-24 ans, contribue négativement au flux net migratoire. Selon le recensement de 2008⁶⁰, cet « exode » des cerveaux culminait à l'âge de 28 ans, ce qui indiquait que beaucoup de jeunes en âge de rechercher un premier emploi, se tournaient vers d'autres territoires. Il semble que le solde négatif se soit plutôt centré sur des populations plus jeunes au cours des années plus récentes. Elle culminerait sur les classes d'âge de 21-23 ans sur la période 2000-2014, c'est-à-dire sur une catégorie, soit en âge de rechercher un premier emploi, soit en âge de mener des cycles d'études supérieures poussés. Cette observation est préoccupante. Elle indique que l'horizon d'emploi est perçu comme bouché, par les plus jeunes. Elle pourrait aussi indiquer un affaiblissement de l'attraction exercée par les pôles universitaires toulousains et montpelliérains. Elle contribue à affaiblir la structure de qualification de la population résidente au cours des dernières années, et fait régresser depuis peu la position relative de l'Occitanie dans les classements d'éducation, partant d'une position haute.

Au niveau des échanges migratoires avec les autres régions françaises, l'Occitanie est excédentaire avec quasiment toutes les régions. Les mouvements dans les deux sens sont nombreux avec l'Île-de-France et les régions limitrophes du sud : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les échanges avec ces quatre régions représentent 67 % des arrivées en Occitanie et 73 % des départs. L'excédent migratoire est particulièrement important avec l'Île-de-France (+ 7 100 personnes), les Hauts-de-France (+ 4 600) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 3 600), trois régions densément peuplées. Les échanges avec les Hauts-de-France et le Grand Est jouent nettement en faveur de l'Occitanie alors qu'ils sont plus équilibrés avec la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Au total, le flux de migrations résidentielles nettes entre l'Occitanie et les autres régions métropolitaines contribue à rajeunir l'âge moyen de la population. L'âge moyen des migrants résidentiels s'établit à 34 -35 ans. Il tend à sensiblement augmenter en fin de période, il demeure systématiquement inférieur de plus de 5 ans à l'âge moyen de la population résidente. Cela signifie que le brassage des populations ralentit le mouvement naturel de vieillissement de la population résidente, partant d'une situation de vieillesse relative de la population occitane, par rapport aux autres régions dans les années 1990.

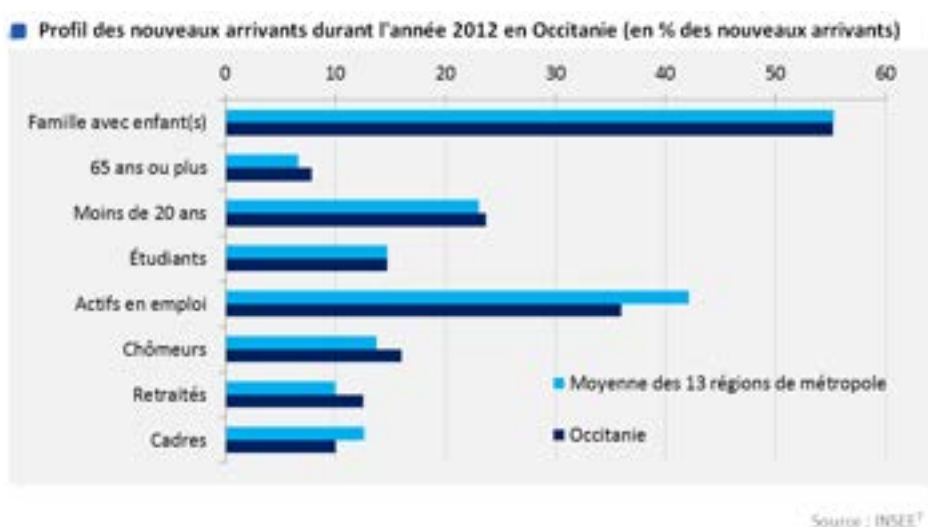
60 Insee Analyses n°16, avril 2015 : « Le grand sud attractif ».





Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée - Calculs Xerfi sur des données Insee et Eurostat

L'écart d'âge moyen de la population totale entre l'Occitanie et l'ensemble du territoire métropolitain tend à se réduire, sans annuler pour autant la tendance forte au vieillissement. Cet écart était de 2,6 années en 1990. Il est aujourd'hui de 1,6 année.



Source : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée - Données Insee

3.2.6. Le vieillissement de la population

En France, l'augmentation de la durée de vie est essentiellement à l'origine du vieillissement de la population. La population de moins de 65 ans croît régulièrement depuis 1968 mais moins rapidement que celle des classes d'âges élevées. Les personnes de plus de 65 ans sont plus fortement représentées dans les espaces à faible densité

démographique et d'emploi. En effet, l'indice de vieillissement, rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans, montre ce phénomène. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.



Indice de vieillissement par commune en France en 2014

Source : L'observatoire des territoires – CGET – Insee, recensement de la population 2014

En Occitanie, depuis 1975, le vieillissement de la population continue sa lente mais inéluctable progression. Ainsi, en 2014, les 65 ans ou plus étaient encore proportionnellement moins nombreux (21,4 %, contre 19% en France métropolitaine) que les jeunes de moins de 20 ans (23 %), mais les projections de population font apparaître une inversion dans les années 2020.

A l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celle du Nord.

Malgré le dynamisme démographique de la région, l'une des plus attractives de la métropole, les 65 ans ou plus représenteraient alors plus d'un quart de la population régionale d'ici 2030 (+ 6 points), tandis que les moins de 20 ans un peu plus d'un cinquième (- 1 point). L'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges avancés et dans le même temps le recul de la mortalité, entraînent en effet de facto une

hausse significative des 65 ans ou plus. En effet, dans un scénario central, l'espérance de vie serait de 86,4 ans pour les hommes et 89,6 ans pour les femmes en 2050 dans la région (contre 78,7 et 84,7 ans en 2013).

La population des moins de 65 ans continuerait néanmoins d'augmenter en Occitanie, alors qu'elle baisserait en moyenne en France. L'arrivée de nouveaux habitants, et parmi eux des jeunes, permet en effet de limiter l'augmentation du poids des seniors par rapport aux autres régions : de 4^{ème} région de métropole la plus âgée en 2013, l'Occitanie serait 7^{ème} en 2050.



Pyramide des âges d'Occitanie en 2013 et 2050

Une forte augmentation des 65 ans ou plus d'ici 2050

Source : Insee Analyses Occitanie – Population d'Occitanie à l'horizon 2050 – Juin 2017

3.3 Une région qui se structure autour de systèmes complexes

3.3.1. La métropolisation et la littoralisation

La croissance démographique se polarise autour des deux grands systèmes de métropoles de l'Occitanie :

- À l'ouest, sur l'agglomération toulousaine, la plus étendue et la plus peuplée, au cœur d'un système monocentré. Troisième aire urbaine hors Île-de-France, après Lyon et Marseille, elle est aussi la plus dynamique de France en termes de démographie sur la période récente. Cette attractivité résidentielle se diffuse de façon concentrique en étoile sur un réseau de villes moyennes disposées en étoile à environ une heure de route de la

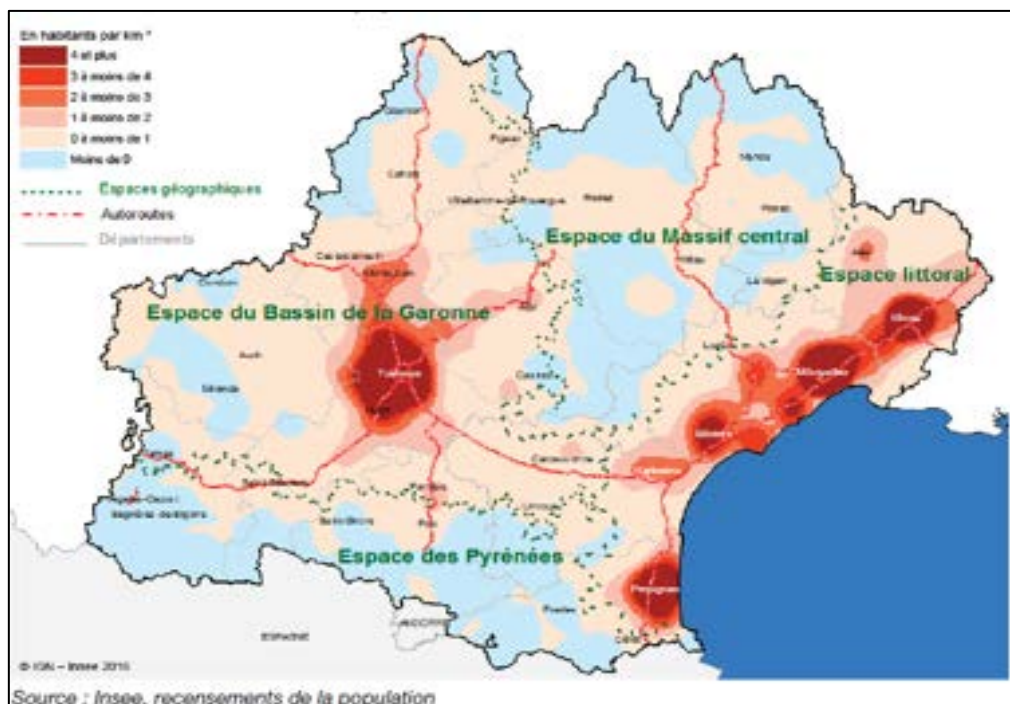
ville rose. Parmi elles, Montauban, Albi, Castres, Foix, Pamiers, Auch, mais aussi Carcassonne, Agen ou même Cahors. L'aire urbaine de Toulouse continue à attirer de nouveaux habitants en provenance de l'ensemble du pays. Ces agglomérations moyennes qui gravitent autour d'elle sont entrées dans cette dynamique d'attractivité et jouent un rôle de pôles d'équilibre.

- A l'est, les migrations participent à la densification du croissant littoral méditerranéen. Plusieurs grandes villes participent à ce mouvement, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Béziers et Narbonne. La première d'entre elles, Montpellier, constitue la 2^{ème} aire urbaine de la région et compte parmi les plus dynamiques du pays sur le plan démographique. Ce réseau de villes, polycentré, s'étend en chapelet depuis le Gard, aux portes d'Avignon, jusqu'à Perpignan, bordant le littoral.

Très intense au sein et à proximité de la métropole de Toulouse, l'urbanisation s'amointrit avec l'éloignement. La pression urbaine demeure forte particulièrement le long des axes de communication jusqu'aux villes moyennes situées à une heure environ de la métropole toulousaine, comme Montauban, Pamiers ou Albi.

La population de l'espace littoral s'est aussi fortement accrue dans les territoires interstitiels, entre les grandes villes et dans l'arrière-pays, selon une logique d'urbanisation diffuse.

L'espace du bassin de la Garonne (autour de Toulouse) et l'espace littoral, régis par l'influence des bassins métropolitains, abritent chacun plus de 40% de la population régionale. Représentant 57% de la superficie d'Occitanie, ils concentrent 87% de la population et absorbent la quasi-totalité de la croissance démographique.



Evolution lissée de la densité de population entre 2008 et 2013

Source : « Toulouse et l'espace littoral, moteurs du dynamisme démographique de la région » - Insee Analyses Occitanie N°02, janvier 2016

3.3.2. L'étalement urbain et la périurbanisation

Globalement, on constate un étalement de l'urbanisation parallèle à une densification de l'espace déjà conquis. Malgré les efforts de densification dans certaines villes-centres, les espaces situés dans les couronnes des aires urbaines, et le long des axes de circulation structurants, se remplissent. La ville se construit encore aujourd'hui :

- dans les «entre-deux» du littoral (Nîmes-Montpellier, Montpellier-Béziers, Béziers-Narbonne, Plaine du Roussillon et au-delà vers l'Espagne). En dehors de Montpellier, les grandes agglomérations continuent de s'étaler

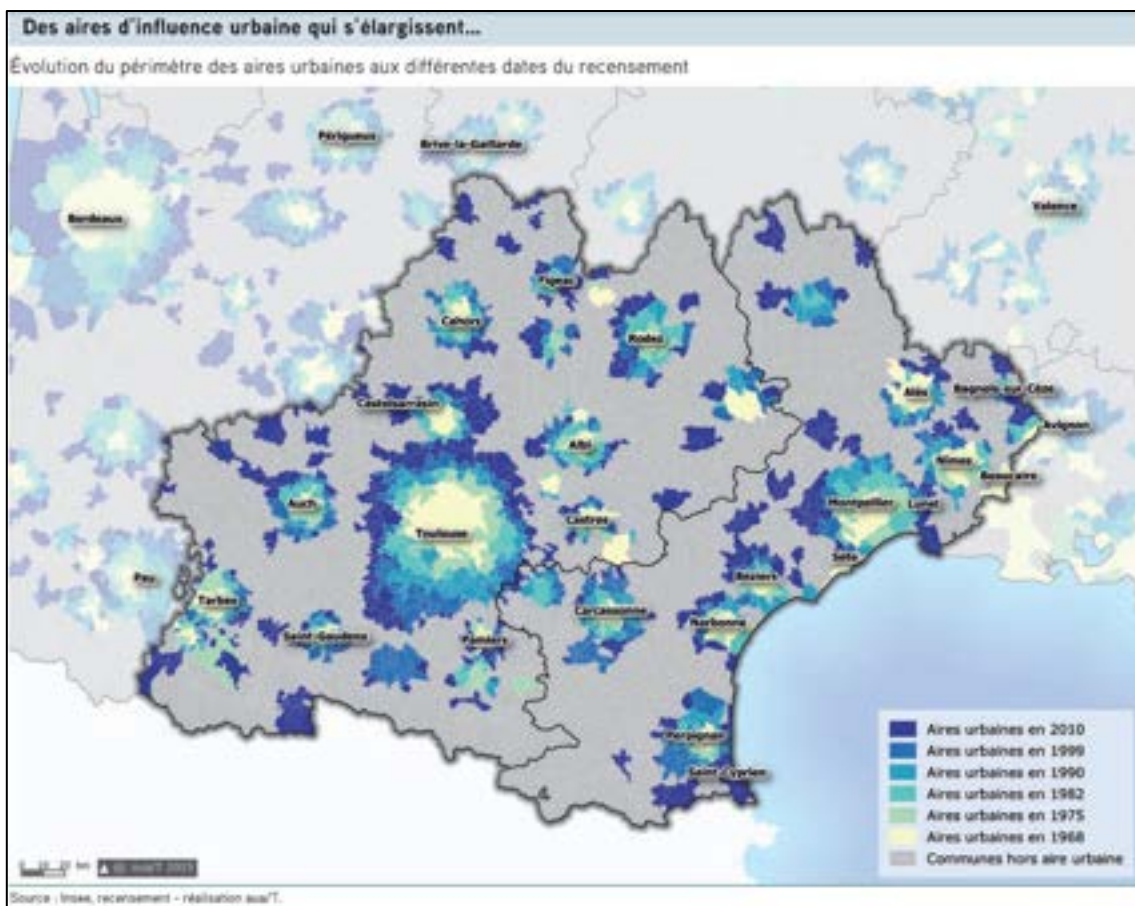
- à l'intérieur des aires urbaines de Toulouse et des villes moyennes du système métropolitain toulousain « en étoile » : la dynamique de l'aire urbaine de Toulouse inclut dorénavant dans son développement l'ouest du Tarn, le sud du Tarn-et-Garonne (Montauban), le nord de l'Ariège (Pamiers), l'est du Gers (l'Isle Jourdain) et l'ouest de l'Aude. Ce développement est facilité par l'absence de contraintes géographiques qui pourraient en limiter la progression

- dans des territoires ayant leur dynamique propre en dehors de tout phénomène de métropolisation, tels que le routhénois autour de Rodez, le Pays de Figeac, le Villefranchois, le Pays Saint Ponais, Mende ...

Mais, en raison d'un mitage persistant et quasi généralisé, et de formes urbaines consommatrices d'espaces, la tache urbaine continue d'augmenter. Ainsi, à l'extérieur des aires urbaines, dans les espaces plus ruraux, le mitage est visible partout, sauf dans les zones présentant des obstacles géographiques (Pyrénées, Montagne Noire...). Apparaissent ainsi sur le territoire régional, des « campagnes urbaines » c'est-à-dire des territoires sous l'influence de pôles urbains, mais qui connaissent un développement moins bien organisé et structuré, souvent à l'origine d'une importante consommation foncière.

Les axes de communication sont également un support important à l'urbanisation diffuse, notamment dans les secteurs compris entre deux pôles urbains dynamiques.

Toutes les aires urbaines sont en croissance, signe que le phénomène de périurbanisation concerne tous les territoires (cf carte ci-dessous).



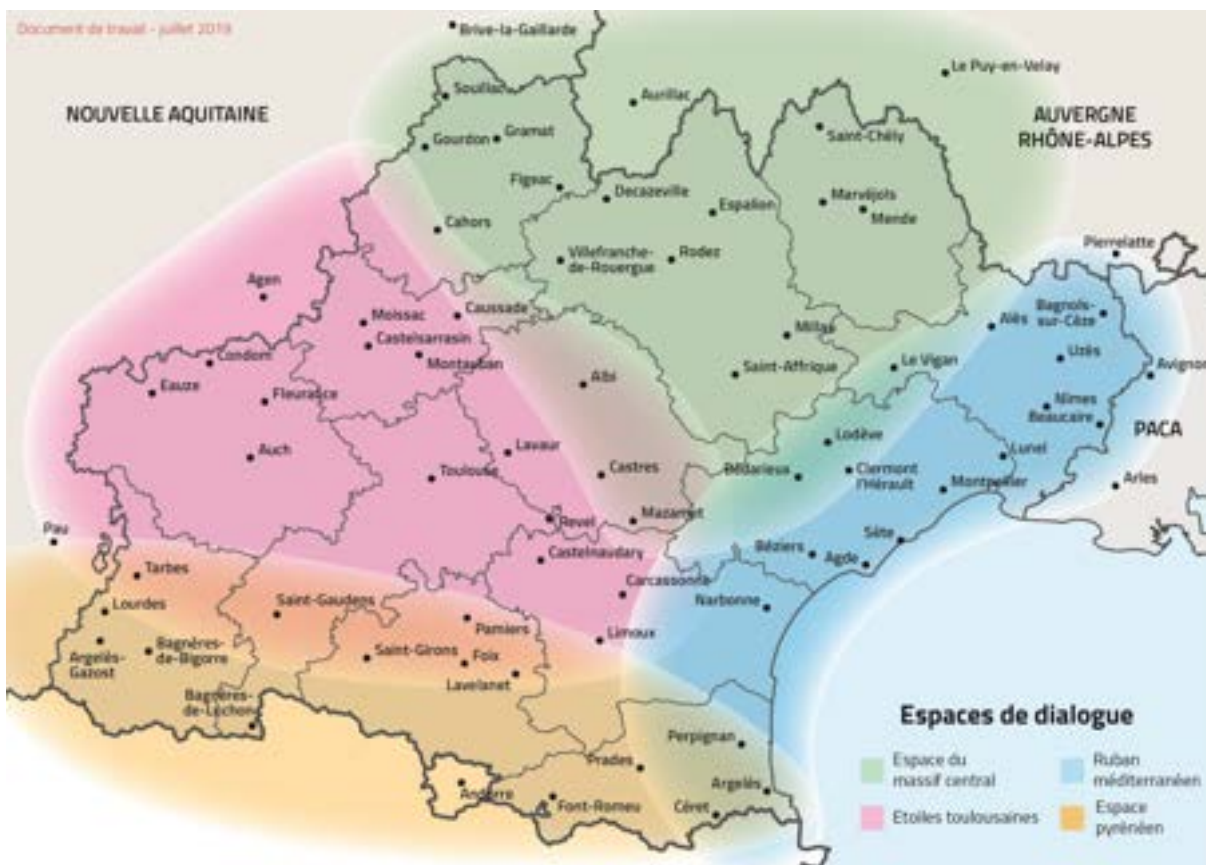
Source : « La coopération métropolitaine en chemin » - Dialogue métropolitain de Toulouse – Novembre 2017

3.3.3. Les quatre espaces de dialogue

A partir de ces observations, la région Occitanie s'organise autour de quatre grands espaces :

- en « étoile » et multipolarisés, autour de Toulouse par faisceaux
- en « ruban », sur le littoral entre Narbonne et Nîmes par une mise en commun des ressources
- « valléen », au niveau des Pyrénées par structuration des territoires
- polycentrique, au niveau du Massif Central avec les villes de Mende, de Rodez ou de Figeac qui sont complémentaires (cf. carte ci-dessous).

Ces espaces dépassent les bassins de vie. Ils ont été construits à partir de l'analyse des déplacements domicile-travail de l'ensemble des actifs occupés, des migrations résidentielles pour l'ensemble des individus de plus de 15 ans, des migrations résidentielles des étudiants et des transferts d'établissements entre les aires urbaines.



Les quatre Espaces de dialogue

Source : Région Occitanie, septembre 2019

Parmi eux, l'étoile toulousaine, correspond tant à un espace géographique (l'aire métropolitaine), qu'à un dispositif de coopérations à l'œuvre (le dialogue métropolitain)⁶¹. Marqué par ses composantes urbaines cet espace recouvre toutefois une diversité de territoires dont les spécificités périurbaines et rurales en font aussi la richesse. Cette construction partenariale par les collectivités du Dialogue a comme objectif de bâtir une stratégie d'équilibre territorial, mobilisant l'ensemble des territoires, s'appuyant sur des démarches de réciprocité et d'alliance entre Agglomérations et Métropole d'une part, avec les territoires périurbains et ruraux d'autre part.

3.3.4. Les formes urbaines

3.3.4.1 Des maisons individuelles à l'habitat collectif

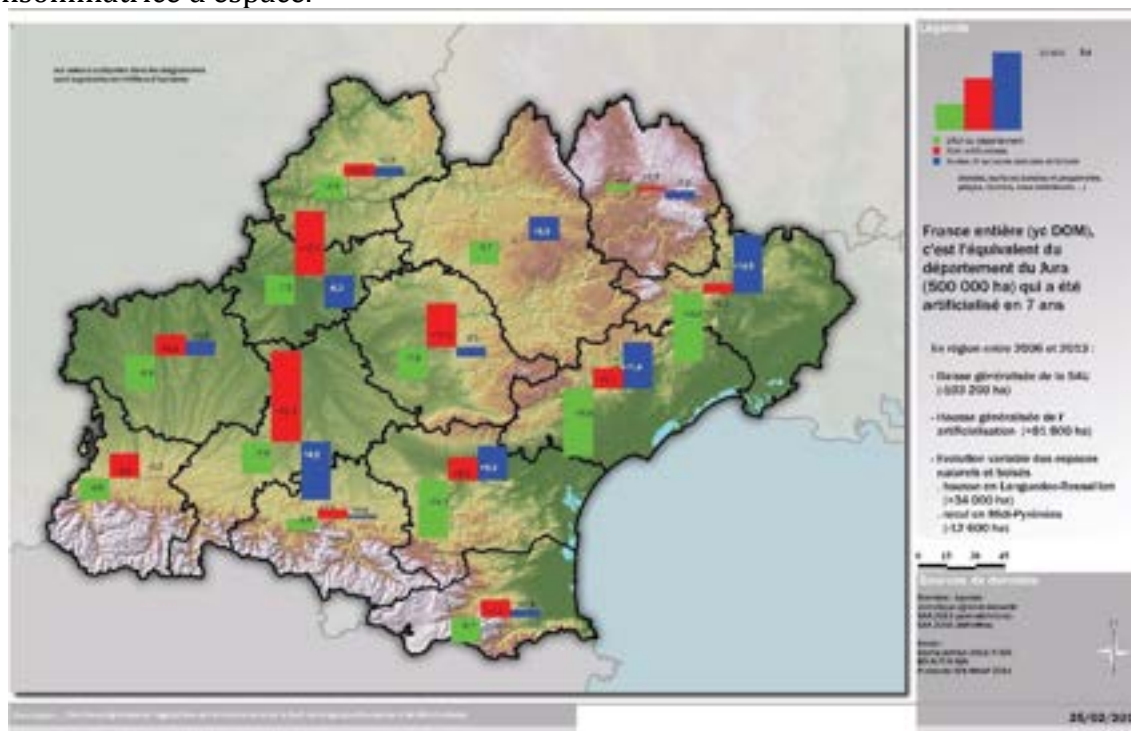
La maison individuelle (sur un grand terrain ou au sein d'un lotissement) constitue le modèle dominant, particulièrement dans les couronnes des aires urbaines. Entre 2000 et 2014, les maisons individuelles représentaient près de 60 % des logements neufs, voire plus des trois-quarts dans les départements plus ruraux (Ariège, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lozère).

Seuls les grands pôles connaissent une baisse régulière de la superficie médiane des terrains.

⁶¹

L'aire métropolitaine de Toulouse, un espace de projet stratégique en Région Occitanie – Association du dialogue métropolitain de Toulouse

Au fil du temps, si les zones sous pression urbaine (centres d'agglomération et littoral) ont accru leur densité et si la part des immeubles collectifs tend à augmenter, le modèle des lotissements de maisons individuelles se substituant à l'habitat groupé des centres-bourgs ou villages reste dominant dans les zones périurbaines et les arrière-pays. En complément de l'impact lié aux logements, le fort développement constaté ces dernières années en matière de zones d'activités économiques dans les périphéries des agglomérations, souvent monofonctionnelles (notamment zones commerciales ou spécialisées dans les activités logistiques), contribue à cette urbanisation consommatrice d'espace.



Evolution des surfaces du territoire régional entre 2006 et 2013

Source : Atlas cartographique de la région Occitanie – Services de l'Etat d'Occitanie - 2015

Ainsi, sur la partie ouest de la région (ex-Midi-Pyrénées), l'étalement urbain, très remarquable, est favorisé par la construction importante de maisons individuelles. Des campagnes ont même des densités élevées, irriguant un territoire de plus en plus étendu. L'évolution de la population, uniformément orientée à la hausse depuis 1999, était auparavant beaucoup plus contrastée d'un pays⁶² à l'autre. Certains pays étaient en situation de déprise démographique continue, d'autres alternaient périodes de croissance et de déclin. A quelques rares exceptions près, seuls les pays situés le long d'un axe régional nord-sud, qui court de la Vallée de la Dordogne lotoise au Pays de Foix-Haute-Ariège, ont connu depuis 1975 une longue période de croissance démographique.

62

Les « Pays » constitués en application de la Loi d'Orientation pour le Développement et l'Aménagement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999, dite Loi Voynet, sont des « territoires de projets » animés par une structure fédérant les communes et communautés de communes. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) permet aux Pays de se transformer s'ils le souhaitent en Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Source : la Région Occitanie

Ce couloir central est aujourd'hui encore celui dans lequel se propage le mieux le dynamisme toulousain, en s'appuyant sur des axes autoroutiers importants relativement anciens, comme l'A62, l'A61 et l'A20, ou plus récents comme l'A66.

C'est désormais au sein des espaces ruraux plus éloignés de cet axe central que le changement est le plus marquant. Certains pays où ont alterné les périodes de déclin et de croissance bénéficient maintenant d'une augmentation de population directement liée au desserrement des agglomérations. C'est le cas du Ruthénois, du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées ou encore du Pays du Vignoble du Gaillacois - Bastides et Val Dadou et des Portes de Gascogne, bien situés sur des axes qui rayonnent vers la capitale régionale. D'autres pays ont connu depuis 1999 un retournement de situation historique: en déclin sur une longue période, ils renouent avec la croissance démographique, grâce parfois au dynamisme des pôles urbains proches ou internes au pays, comme l'Albigeois et Bastides ou le Pays de Figeac. Cette rupture par rapport à des tendances passées est due essentiellement à l'arrivée de nouvelles populations dans des espaces ruraux dont les attraits aux yeux de ces nouveaux arrivants (immobilier moins cher, vie à la campagne...) l'emportent sur les inconvénients (éloignement des lieux de travail, moindre équipement...). Plutôt jeune, actif, cadre, avec de jeunes enfants, tel est le portrait du nouvel arrivant dans l'espace rural régional. L'enjeu pour ces territoires est désormais de pérenniser cette attractivité.

L'installation de nouveaux habitants dans des zones plus éloignées de leur lieu de travail induit de nombreux déplacements. Cet accroissement des mobilités transforme les relations entre les villes et les campagnes, en les rendant plus complexes : à l'image de la définition des territoires, il devient ainsi plus compliqué de décrire les caractéristiques rurales ou urbaines d'une population ⁶³ .

3.3.4.2 Des zones urbaines en zone inondable

La partie est (ex-Languedoc-Roussillon) connaît plus de logements collectifs en périphérie. Mais la particularité de ces constructions concerne le lieu d'implantation. En effet, des zones urbaines apparaissent en zone inondable. Près de la moitié de la population ex-Languedoc-Roussillon (41%) habitait en zone inondable en 2014 ⁶⁴ . La vulnérabilité du territoire, et donc le nombre de personnes exposées peut en outre être aggravée par une insuffisante maîtrise de l'urbanisation (développement des surfaces imperméabilisées, urbanisation des zones à risques, réduction des zones d'expansion des crues...), qui induit également un fort ruissellement. Les grandes agglomérations régionales et les secteurs les plus touristiques, qui se sont fortement développés depuis plusieurs décennies, sont particulièrement vulnérables. Le risque concernait en effet

⁶³

Source : « L'espace rural en Midi-Pyrénées : dynamique et accès aux équipements », Insee, Draaf

⁶⁴

Source : « Le risque inondation porteur d'enjeux majeurs (diagnostic) », Dreal Languedoc-Roussillon, février 2014



près de 156 000 personnes à Montpellier (soit environ un tiers de sa population) en 2014, plus de 140 000 personnes à Nîmes (80% de sa population) et près de 139 000 personnes à Perpignan (59% de sa population). Le nombre de personnes exposées augmente en outre très significativement lors des périodes touristiques estivales, qui sont toutefois un peu décalées par rapport aux périodes où ont lieu ces évènements (plutôt en septembre/octobre). Par exemple, la ville de Lattes a été construite sur d'anciens marais, entre Montpellier et la mer, dans l'ancien delta du fleuve Lez qui la traverse et qui est exposé aux crues dites « cévenoles ».

Aux inondations provenant des eaux de ruissellement sur les bassins versants s'ajoute la submersion marine dont les effets peuvent se cumuler avec ceux des inondations fluviales. Ainsi, chaque année le littoral est soumis à des tempêtes marines plus ou moins importantes qui, compte-tenu de la faible altimétrie de la côte sableuse, peuvent pénétrer dans les terres par les cours d'eau, graus et canaux et contrer l'évacuation des eaux d'origine continentale.

Ce phénomène ira en s'aggravant avec l'élévation du niveau de la mer. Si des interrogations pèsent sur l'ampleur exacte de l'élévation du niveau de la mer et sur son rythme pour les prochaines décennies, tous les travaux s'accordent à dire qu'en relation avec le réchauffement climatique, le niveau de la mer s'élève. C'est un fait inéluctable. En conséquence, c'est l'ensemble du trait de côte qui se trouve face à ce danger nouveau pour lequel il convient d'en limiter la vulnérabilité.

Outre l'application de mesures strictement réglementaires, les politiques de gestion du risque inondation se veulent désormais plus globales et concertées. Elles s'attachent prioritairement à ne pas aggraver, voire réduire les aléas et la vulnérabilité des territoires exposés. Et, la connaissance sur le risque de crue a beaucoup progressé. Ainsi, des atlas des zones inondables ont été réalisés par bassin versant, puis compilés par département.

3.3.5. L'évolution des aires urbaines de 1962 à 2010 (l'exemple de Toulouse)

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

En Occitanie, 24 grandes aires urbaines construites autour des principaux pôles urbains regroupant au moins 10 000 emplois maillent la région. Si elles n'occupent que 25 % de la superficie régionale, l'ensemble de ces grandes aires urbaines concentrent 68 % de la population et 72 % des emplois régionaux. Véritables pôles économiques, ces aires urbaines n'en demeurent pas moins interdépendantes : elles sont reliées les unes aux autres par de nombreux échanges, formant ainsi de vastes réseaux qui s'étendent au-delà des limites régionales.

En 1962, le pôle urbain de Toulouse compte deux communes, Toulouse et Blagnac, avec 329 000 habitants sur un peu plus d'une centaine de km². Les communes autour de Toulouse sont encore très rurales et la population souvent agricole. Les habitants habitent le plus souvent dans la commune où ils travaillent.

En 1968, l'aire urbaine de Toulouse a 90 communes, dont 29 pour le pôle urbain et recouvre 900 km². Le phénomène de périurbanisation apparaît.

En 1975, elle se compose de 152 communes, dont 36 pour le pôle urbain. L'extension géographique de la couronne périurbaine est forte : Seysses, Verfeil ou Montastruc-la-Conseillère l'intègrent. L'aire urbaine recouvre environ 1 600 km², soit 700 de plus qu'en 1968. Elle s'étend pour la première fois hors des limites de la Haute-Garonne, en allant jusqu'à Pujaudran, une commune du Gers.

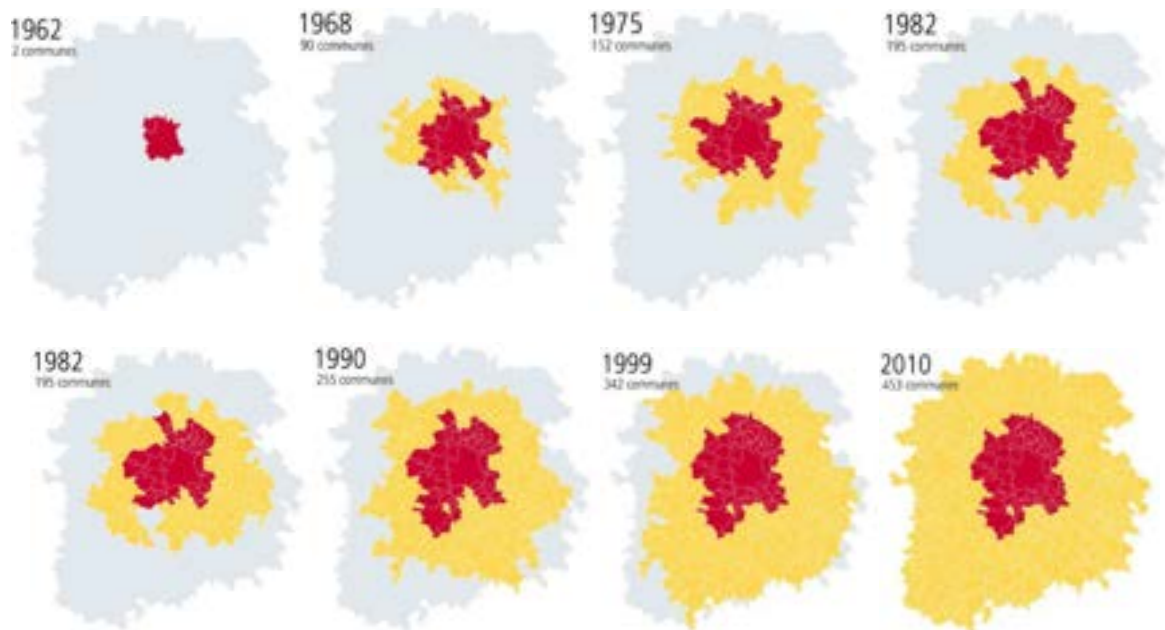
En 1982, l'aire urbaine compte 195 communes, sur près de 2 100 km², soit environ 500 de plus qu'en 1975. Le pôle urbain s'agrandit de 11 communes et en compte 47. La couronne périurbaine inclut en outre Saint-Lys, Lherm, Castelnau-d'Estretfonds et Caraman. Elle s'étend davantage au-delà des limites départementales.

En 1990, l'aire urbaine de Toulouse compte 255 communes. Le pôle urbain s'accroît de 11 communes dont Muret, Escalquens ; il a donc 58 communes. La couronne périurbaine englobant 197 communes en gagne 49 de plus comme Auterive, Grenade. L'aire urbaine recouvre 3 000 km² soit 900 de plus qu'en 1982.

En 1999, elle compte 342 communes recouvrant plus de 4 000 km². Le pôle urbain s'agrandit de 14 communes, soit au total 72. La couronne englobe donc 270 communes. Cette forte progression s'explique par le rattachement à l'aire urbaine d'un certain nombre de bourgs comme Fronton, Carbonne, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Sulpice ou Grisolles.

En 2010, elle compte 453 communes soit 111 de plus qu'en 1999. Son pôle urbain regroupe 73 communes et comptabilise 864 936 habitants. La couronne gagne 110 communes. Cette forte progression, la plus importante depuis la fin des années soixante, s'explique par l'extension de l'influence du pôle urbain et le rattachement à l'aire urbaine d'un certain nombre de bourgs comme L'Isle-Jourdain, Villemur-sur-Tarn, Rabastens ou Cazères. L'aire urbaine recouvre plus de 5 400 km² soit 1 400 de plus qu'en 1999. Elle continue sa progression vers le nord, où elle tangente désormais celle de Montauban, vers l'ouest et le sud-ouest.





Evolution de l'aire urbaine de Toulouse entre 1962 et 2010

Source : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse

En 2014, 1 312 304 personnes vivent dans l'aire urbaine de Toulouse, un territoire qui déborde aujourd'hui largement du département de la Haute-Garonne. Sa croissance démographique est de 1,5% en moyenne par an entre 2009 et 2014.

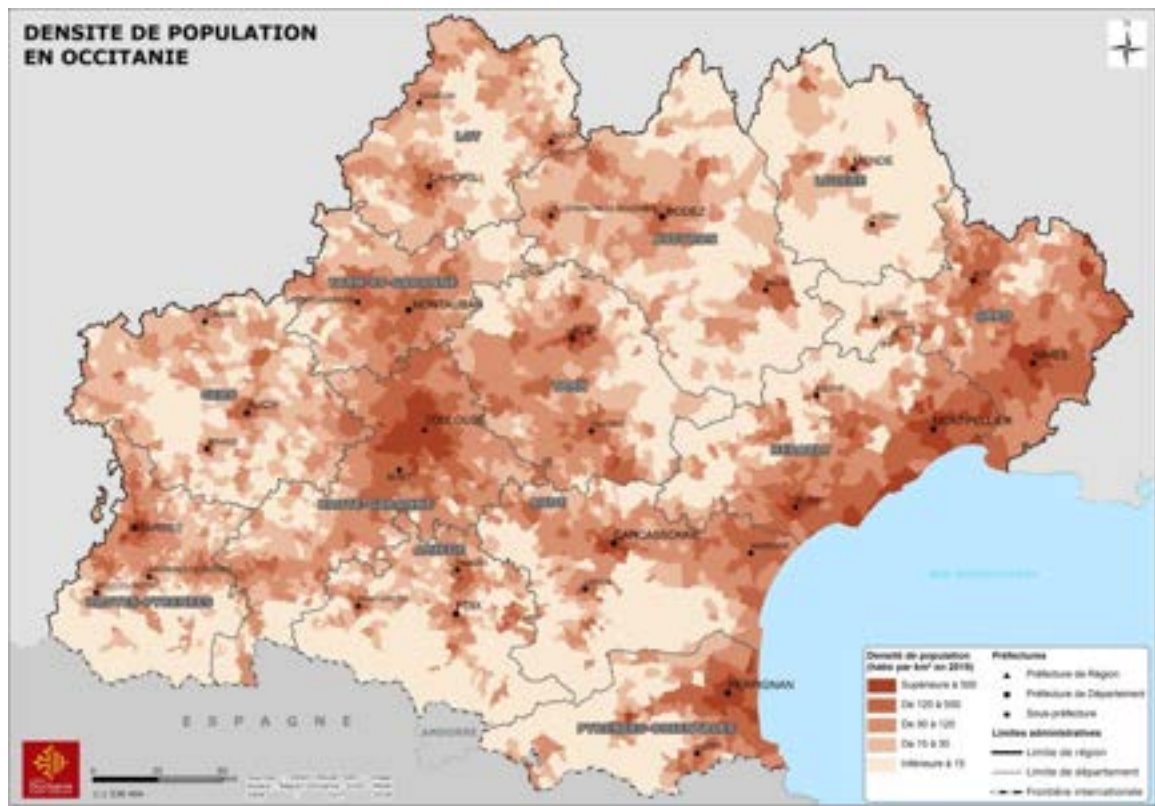
L'aire urbaine de Montpellier rassemble 589 610 habitants, avec une croissance de 1,7% en moyenne entre 2009 et 2014.

Concernant les densités, celle de l'aire urbaine de Toulouse s'élève à 243,9 habitants par km² alors que celle de Montpellier est des 352,4 habitants par km².

3.4 La prédominance des espaces de faible densité

Malgré la forte croissance démographique et la densification de certaines zones, la région Occitanie avec ses 76,1 habitants au km², est une des moins denses de France métropolitaine, dont la moyenne est de 115,2 habitants au km². Près de 47 % de la

superficie totale de la Région est classée en zone très peu dense⁶⁵ : elle est la 3ème région française, derrière la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté. En ajoutant la zone peu dense, 91% du territoire régional est couvert.



Densité de population en Occitanie en 2015

Source : Région Occitanie-DVSI-MAIA, juin 2018

De fortes disparités existent entre les départements occitans : 79 % de la superficie de la Lozère, 65 % du Gers et 60 % de l'Aveyron est classée en zone très peu dense. Pour la Haute-Garonne le pourcentage est de 31%, 28 % pour l'Hérault et 25 % pour le Gard. Seul 1 % du territoire de l'Occitanie est classé en zone dense, correspondant à celui des principales villes régionales (Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan...), 8 % du territoire est classé en zone intermédiaire, là où se situe la périphérie de ces villes

65

*Définition INSEE : Cette typologie est traduite en France par la **grille de densité**, qui permet de répartir l'ensemble des communes en quatre catégories : « densément peuplées », « de densité intermédiaire », « peu denses » et « très peu denses ». Le territoire est d'abord découpé en carreaux de 1 km de côté. Les carreaux ayant une densité d'au moins 300 habitants par km² sont agrégés entre eux et les ensembles ainsi construits d'au moins 5 000 habitants constituent des mailles urbaines, les autres étant considérées comme des zones peu denses.*

Parmi les mailles urbaines, sont ensuite définies des zones denses (carreaux dont la densité est d'au moins 1 500 habitants au km² et ensembles continus d'au moins 50 000 habitants). Les autres mailles urbaines sont qualifiées de zones à densité intermédiaire. En France, 90% du territoire étant classé peu dense, un quatrième niveau a été créé pour distinguer les zones très peu denses des zones peu denses. Ces dernières sont définies de la même manière à partir de carreaux d'au moins 25 habitants au km² constituant des ensembles continus d'au moins 300 habitants. Les autres zones sont considérées comme très peu denses.

importantes, leur couronne périurbaine, ainsi que certaines unités urbaines importantes de la région comme Alès, Sète, Montauban, Albi...

19 % de la population régionale est concentrée dans les zones denses de peuplement, ce qui est bas en comparaison des 34 % de concentration de la population française qui vit en zones denses représentant aussi 1 % de l'espace. Seuls la Haute-Garonne (43%) et l'Hérault (31%) sont dans les standards nationaux, avec inversement 10 % de la population régionale habitant des zones très peu denses, soit la 5^{ème} région au niveau national.

Une grande majorité des communes d'Occitanie sont de très petite taille. 61% comptent moins de 500 habitants, contre 55% au niveau national. 77% des communes en Occitanie ont moins de 1 000 habitants et seulement 77 communes abritent, elles, plus de 10 000 habitants sur leur sol.

Zoom : l'attractivité et la cohésion territoriale

L'enjeu de la cohésion territoriale, de l'accueil et de la promotion sociale

Occitanie est la région française qui attire le plus. L'attractivité est d'abord démographique. Entre 1982 et 2015, la population d'Occitanie a crû de 36%, quand la France n'a gagné que 19 % d'habitants supplémentaires⁶⁶. Cette croissance démographique est principalement tirée par le solde migratoire. Entre 2010 et 2015, Occitanie gagne 42 000 habitants chaque année, soit plus de 80% de la croissance totale de la population. Elle a également une très forte attractivité touristique. En 2017, 54,6 millions de nuitées ont été recensées. L'Occitanie se place au 4^{ème} rang des régions les plus touristiques, derrière Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

L'attractivité ne se limite pas à l'accueil de populations nouvelles. Elle transforme le fonctionnement du territoire régional et alimente son développement. Occitanie est un espace de brassage, avec une forte circulation des ménages au sein de la région comme avec l'extérieur. Par exemple, elle accueille plus de 200 000 étudiants, dont un grand nombre provient d'autres régions. C'est également un espace de passage et d'ancrage (installation de nombreux retraités). Cette fonction d'accueil est donc caractérisée par la diversité sociale.

L'attractivité qui est démographique et touristique est un élément clé du développement actuel et à venir de la région.

Mais la croissance démographique de la région ne s'accompagne pas toujours d'une baisse du chômage ni de la pauvreté. L'attractivité peut parfois se traduire par une précarité accrue d'une partie de ses habitants. Le taux de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en Occitanie est un des plus élevés de France.

La croissance démographique de la région est porteuse d'un défi de promotion sociale pour les habitants qui y vivent ou qui s'y installent. Occitanie est perçue comme un territoire d'opportunités par de nombreux ménages, qu'ils soient aisés ou populaires.

66

Insee recensement de la population – Population légales 2015



L'exemple des SCoTs en Occitanie

Créés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, en remplacement du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique.

Il permet de mettre en place un projet de territoire à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes dans un souci de cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de développement commercial, d'environnement....

Jusqu'à présent, dans le cadre de l'élaboration des SCoTs, la Région Occitanie a été sollicitée pour avis et est donc personne publique associée. Elle participe aux réunions de travail afin de s'assurer de la prise en compte des politiques régionales et des orientations définies dans les différents Schémas que sont :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par l'Assemblée Plénière du 30 mars 2009, auquel le présent SRADDET se substituera
- le Schéma Régional Climat Air et Énergie (SRCAE) adopté en Assemblée Plénière le 28 juin 2012
- le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) adopté en Assemblée Plénière le 19 décembre 2012 (avec la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans le document de planification).

En effet, le SCoT définit les principes d'un aménagement durable et équilibré du territoire à l'échelle de la Région.

Cette dernière rend un avis sur le projet de SCoT arrêté qui est joint au dossier d'enquête publique. Cet avis fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente.

La région Occitanie compte au 1er juin 2017, 51 territoires engagés (4 interrégionaux) engagés dans une démarche SCoT, dont certains sont en phase d'élaboration du document et d'autres en phase de mise en œuvre du programme de développement, voire en cours d'élaboration.

Ce sont 51 SCoT dont 26 SCoT approuvés, 2 SCoT arrêtés et 23 prescrits.

Tous existent sur le territoire afin de maîtriser le dynamisme démographique souhaité, de dimensionner la capacité d'accueil de nouvelles populations en cohérence avec les ressources, les risques et les nuisances, de maîtriser la consommation spatiale du territoire, de répondre aux besoins en logements, d'assurer l'évolution et le développement d'infrastructures importantes pour l'attractivité économique et touristique du territoire, de développer l'attractivité des transports en communs, etc... dans une logique de cohérence territoriale et d'attractivité.



CHAPITRE 4 : FACE A LA FORTE ATTRACTIVITE DE LA REGION, DES TENSIONS FORTES SUR L'ENVIRONNEMENT, LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

4.1. Les tensions sur les espaces naturels et la biodiversité

Le Millennium Ecosystem Assessment (MEA) a classifié en 2005 l'ensemble des services rendus par la biodiversité. Il a mis en exergue cinq grands facteurs de pressions. A l'échelle internationale, les travaux des scientifiques témoignent que ces pressions sont soit constantes, soit s'intensifient.

Les cinq grands facteurs de pressions sont : la transformation des habitats, le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des ressources biologiques et les pollutions.

4.1.1. L'artificialisation des sols et la transformation des habitats

Avec une superficie de 72 700 km², l'Occitanie est la 2^{ème} région la plus vaste de France métropolitaine, derrière sa voisine la Nouvelle-Aquitaine.

De façon générale et schématique, l'occupation du sol sur le territoire régional se répartit entre :

- les espaces artificialisés, 3,7%
- les espaces agricoles, 51,7%
- les espaces naturels et semi-naturels, 43,4%
- les zones humides et surfaces en eau, 1,2%.

Au regard de cette répartition à l'échelle nationale, les espaces naturels sont davantage présents sur le territoire régional, alors que les espaces artificialisés et agricoles sont moins importants.

Occupation du sol

Les 4 grands types d'occupation du sol
Superficie - Sélection 2012



source : UE-SOeS, CORINE Land Cover - 2012 - total : 7 341 316

Les 4 grands types d'occupation du sol
Superficie - France entière 2012



source : UE-SOeS, CORINE Land Cover - 2012

Les 4 grands types d'occupation du sol 2012

Occupation du sol	Superficie (ha)	% sel.	% France	écart	(=chi2 x 1000)*
Territoires artificialisés	269 125	3,7	5,5	- 631	
Territoires agricoles	3 795 591	51,7	58,4	- 759	
Forêts et milieux semi-naturels	3 189 363	43,4	34,8	2 150	
Zones humides	87 237	1,2	1,3	-12	
Total	7 341 316	100	100	0	

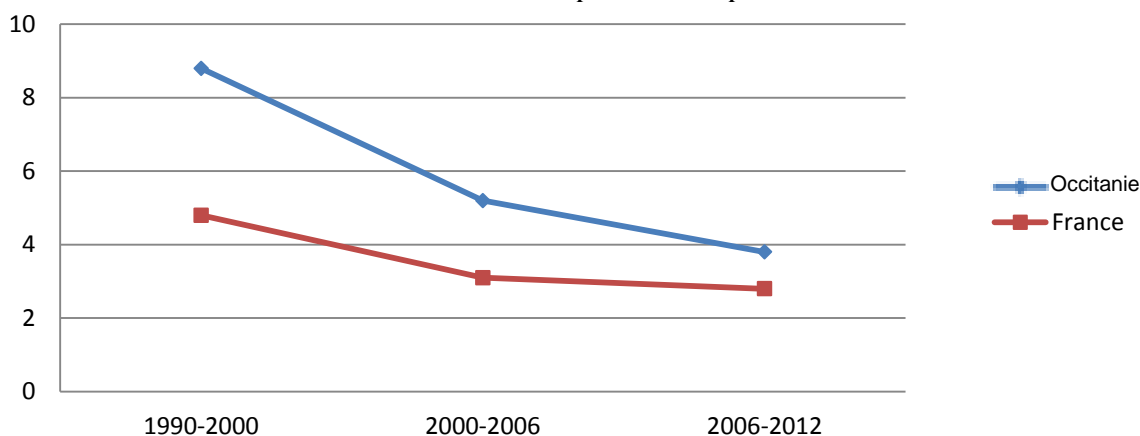
le chi2. (p1-p2)/p2 mesure l'écart entre 2 pourcentages (p1 et p2)

source : UE-SOeS, CORINE Land Cover

Occupation des sols en région Occitanie et en France

Sources : GEOIDD – Service de l'observation et des statistiques – Rapport Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 1er janvier 2016 - Corine LandCover 2012

Les surfaces artificialisées ont progressé de près de 4% entre 2006 et 2012 contre 3% au plan national. Toutefois, cette progression connaît un net ralentissement, lié aux efforts de densification de certaines villes centre. L'évolution des territoires artificialisés est ainsi passée de +8,8% entre 1990 et 2000, à +5,2% entre 2000 et 2006, puis +3,8% entre 2006 et 2012. Cette évolution reste cependant supérieure aux chiffres nationaux.



Evolution des territoires artificialisés en pourcentage

Source : Corine LandCover 2012

L'artificialisation des sols provient de la transformation de terres agricoles, forestières ou de milieux naturels en espaces destinés à l'occupation humaine. Elle est donc liée à la fois à la croissance démographique et au développement économique du territoire.

Entre 2006 et 2012, la surface artificialisée a augmenté de 1 650 ha par an, selon un rythme similaire à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 1 600 ha/an). Sur les 10 500 ha artificialisés entre 2006 et 2012, 90% étaient initialement des territoires agricoles, le reste étant prélevé sur les forêts et les milieux naturels, principalement localisés au pourtour des grands centres urbains et le long des principaux axes de communication. Sur les 9 300 ha de territoires agricoles artificialisés entre 2006 et 2012, 4 400 ha ont été prélevés dans la plaine de Garonne et les coteaux, où près de 2 300 ha de terres arables disparaissent. 3 700 ha proviennent des plaines, garrigues et littoral méditerranéens dont 930 ha étaient occupés par des cultures permanentes. L'artificialisation des sols est donc la première cause de réduction des espaces agricoles.

Catégories d'occupation initiale (nomenclature CORINE LandCover - 44 postes)	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Forêts de feuillus	1.385,9	3,5
Forêts de conifères	2.49,3	3,0,5
Forêts mélangées	113,7	1,0
Pelouses et pâturages naturels	144,9	4,1,3
Landes et broussailles	5.15,1	0,1
Végétation sclérophylle	153,1	6,1,4
Forêt et végétation arbustive en mutation	242,4	2,2
Terres arables hors périmètres d'irrigation	2771,2	25,4
Vignobles	862,9	7,9
Vergers et petits fruits	187,1	1,7
Oliveraies	29,9	0,3
Rizières	5,5	0,1
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	1219,2	11,2
Systèmes cultureux et parcellaires complexes	4521,9	41,5
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	197,0	1,8

Occupation d'origine des territoires artificialisés entre 2006 et 2012

Source : Corine LandCover 2012

Les sols artificialisés entre 2006 et 2012 sont transformés, pour plus du tiers des superficies concernées, en tissu urbain. Il s'agit le plus souvent de zones d'habitat relativement lâches, urbanisées sous forme de maisons individuelles, auxquelles sont associées les constructions liées à l'économie présentielle ainsi que la voirie. Les zones industrielles et commerciales représentent près du quart des espaces nouvellement artificialisés. Celles-ci se situent principalement à la périphérie des agglomérations et contribuent à la consommation de l'espace. Les infrastructures routières, ferroviaires ou aéroportuaires contribuent quant à elles à environ 5% des espaces nouvellement artificialisés. Il est à noter que les activités d'extraction de matériaux représentent moins de 10% des espaces. Par ailleurs, les chantiers, c'est-à-dire des espaces en cours de construction mais dont la destination n'est pas encore identifiable, représentent près du quart des territoires artificialisés entre 2006 et 2012, une atteinte aux capacités futures en termes de production agricole

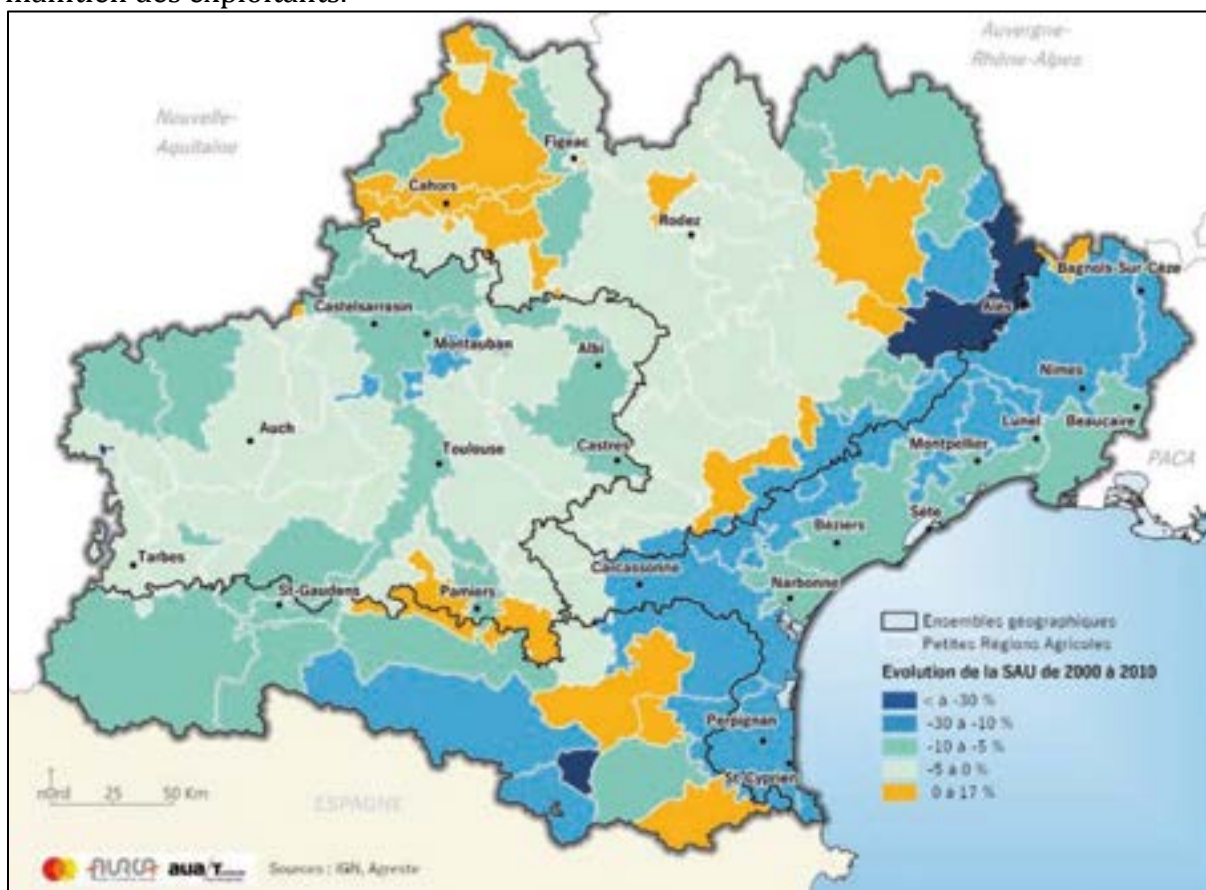
Avec 3,2 millions d'hectares dédiés à l'agriculture, la région génère 9 % de la production agricole française. Cette surface productive serait théoriquement à même d'assurer l'approvisionnement alimentaire des populations locales. En effet, alors qu'un Français a



besoin d'environ 1 800 m² de cultures et 1 200 m² de prairies permanentes pour se nourrir, en Occitanie, un habitant dispose en moyenne de 5 545 m² de Surface Agricole Utile (SAU).

Ce capital agricole est pourtant menacé. Entre 2000 et 2010, la SAU diminue à un rythme deux fois plus soutenu qu'au cours des années 90, se généralisant sur les massifs et se renforçant dans les plaines et garrigues littorales (Plaine du Roussillon, Plaine Audoise, Minervois, Soubergues, garrigues nîmoises et héraultaises...). Ces espaces sont les plus touchés (- 12 %) alors qu'ils regroupent les terres ayant la meilleure valeur agronomique.

Aujourd'hui, le cœur productif de la région se localise dans l'espace rural (60 %). La distanciation entre lieux de production et de consommation a un impact environnemental et fragilise la sécurité alimentaire des villes. L'espace de « transition » que représente le périurbain accueille un tiers des surfaces agricoles. La logique d'étalement des villes conduit à un « grignotage » des terres arables (- 188 000 ha en 20 ans) et à une hausse des prix du foncier agricole qui pénalisent l'installation et le maintien des exploitants.



Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2010

Source : *Dynamiques d'Occitanie – Regards croisés des agences d'urbanisme – Juin 2017*

Les espaces agricoles artificialisés concernent essentiellement des systèmes culturaux et parcellaires complexes, mais également des terres labourables, des prairies et surfaces en herbes, des vignobles ou des vergers, qui représentent plus de la moitié des surfaces impactées.

Le développement de l'urbanisation se situe ainsi le plus souvent sur les meilleurs sols agricoles de la région. L'impact est double ⁶⁷ :

- une baisse généralisée de la surface agricole utile sur toute la région entre 2006 et 2013, de l'ordre de 103 200 ha
- l'apparition de fortes tensions lorsque les changements d'occupation du sol s'opèrent puisque c'est historiquement à proximité des villes, qui concentrent à la fois la population et les activités économiques, que l'on trouve les sols de très bonne qualité.

La progression de l'urbanisation est enfin un facteur de pression foncière et immobilière qui se propage sur tout le territoire (prix des terrains à bâtir et des logements en hausse) et rend difficile l'accession au logement : sa maîtrise est donc un enjeu majeur pour la protection de son patrimoine exceptionnel tout autant que pour garantir un accueil harmonieux des populations.

L'étalement urbain, le morcellement des terres agricoles, les contraintes liées à la proximité des habitations et la spéculation foncière qui déstabilise les marchés fonciers agricoles, mettent en danger la pérennité de l'activité agricole, déjà fragilisée par ailleurs. Entre 2000 et 2010, une exploitation sur quatre a disparu en Occitanie.

Dans un contexte d'artificialisation croissante des sols au profit de l'urbanisation, des infrastructures de transport, de l'intensification des pratiques d'exploitation et de divers projets d'aménagement, les fonctions écologiques se dégradent sur le territoire régional. En effet, la qualité des milieux naturels se détériore au fur à mesure que les espaces naturels, agricoles et forestiers se réduisent en lien avec l'activité humaine et les infrastructures associées. La biodiversité subit fortement ces évolutions qui tendent à diminuer la fonctionnalité écologique des territoires et à compliquer l'accomplissement du cycle biologique des espèces présentes en région.

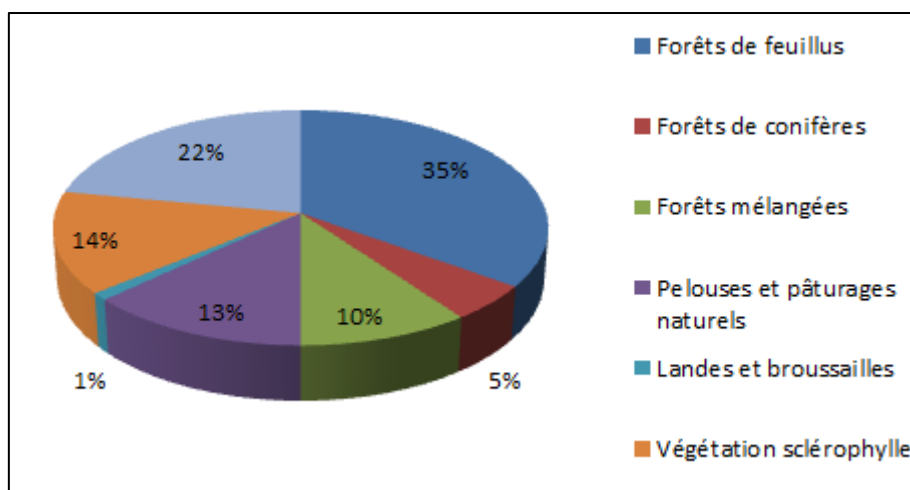
Une régression des espaces naturels et une érosion de la biodiversité

L'évolution des espaces naturels, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eau, est relativement stable entre 2006 et 2012. Toutefois ces espaces, dans une mesure bien moindre que pour les espaces agricoles, sont également concernés par l'artificialisation des sols.

⁶⁷

Sources : Étude d'opportunité d'évolution du périmètre de l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR) dans le contexte de constitution de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – DREAL Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées – mars 2016





Origine des terrains naturels et semi-naturels artificialisés entre 2006 et 2012

Source : Corine LandCover 2012

Les espaces naturels et semi-naturels soumis à l'artificialisation concernent principalement des boisements et milieux forestiers. Cependant les milieux ouverts et semi-ouverts, tels que les pelouses, prairies naturelles, landes et garrigues sont également concernés.

L'artificialisation des sols, mais également la surexploitation des ressources naturelles, menacent la survie de nombreuses espèces animales et végétales et apparaissent comme des facteurs déterminants de perte de la biodiversité et rupture des continuités écologiques.

Ces effets se font plus particulièrement sentir sur :

- les milieux ouverts et semi-ouverts : ces milieux à forte valeur écologique sont soumis à l'artificialisation des sols et au développement des infrastructures ; au-delà de leur richesse faunistique et floristique ainsi que leur rôle dans le fonctionnement écologique des territoires, ils participent également à l'approvisionnement alimentaire (fourrages, combustibles, plantes médicinales), à la lutte contre les incendies, à la qualité des paysages ou encore au maintien d'activités traditionnelles comme la chasse à la petite faune sédentaire de plaine et au gibier migrateur ;

- les milieux aquatiques, zones humides, étangs littoraux : ces milieux sont soumis à de fortes pressions urbaines qui concourent à leur anthropisation. Cette artificialisation met en péril le bon fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils rendent. En effet, cette artificialisation menace par exemple le rôle régulateur d'inondation de ces espaces. Les milieux marins sont concernés par la perte et la modification d'habitat, par exemple, liés au chalutage ou par des dégradations de la qualité de l'eau liées aux pollutions. Des initiatives de récifs artificiels sont mises en place sur le littoral occitan depuis 40 ans. La région a été pionnière sur le développement de ce type d'ingénierie écologique : 10 sites d'immersion sont concernés, et 32 300 m³ de récifs immergés ont été installés. La production d'énergie renouvelable peut aussi impacter le milieu marin, avec notamment en Occitanie deux projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes

installées d'ici 2020-2021 à Gruissan et à Leucate Barcarès, cette technologie flottante permettant de limiter l'impact au sol par rapport aux technologies classiques.



- les milieux littoraux : situés à l'aval des bassins versants, ces milieux subissent les apports polluants en provenance de l'amont. Ces apports peuvent avoir des impacts négatifs sur ces espaces (eutrophisation, comblement accéléré ...).

En ce qui concerne les espaces forestiers, bien qu'ils constituent les milieux les plus concernés par l'artificialisation des sols, les effets sont relativement limités dans la mesure où les surfaces impactées restent proportionnellement très faibles. De plus, le solde entre les gains et les pertes de surfaces forestières entre 2006 et 2012 est positif à l'échelle régionale.

Toutefois, les forêts constituent des réservoirs de biodiversité tant par la variété des formes de vie qu'elles hébergent que par la présence d'espèces complètement inféodées aux milieux forestiers. La gestion forestière conditionne directement le maintien d'espèces ainsi que la diversité génétique au sein des espèces. La forêt joue aussi un rôle important par les milieux qui lui sont associés (landes, tourbières...) et par la place qu'elle occupe dans l'organisation du paysage écologique.

La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique, est un élément essentiel pour l'adaptation des écosystèmes forestiers confrontés aux changements globaux, et notamment au changement climatique.

Enfin, la régression des espaces agricoles, que ce soit les zones de plaines en cultures annuelles ou les coteaux viticoles et vergers est également à l'origine d'une perte de biodiversité. Ces espaces sont en effet le lieu de vie d'espèces remarquables, telles que le Faucon crécerellette, l'Outarde canepetière, le Lézard ocellé ou la Pie grièche à poitrine rose. Ces espèces insectivores sont dépendantes de la richesse d'insectes présents dans ces milieux. La biodiversité des milieux agricoles est également liée à la mosaïque de milieux présents et à leur qualité, ainsi qu'à la présence des éléments fixes du paysage tels que les haies, alignements, bosquets et arbres isolés.

De plus, les infrastructures linéaires de transport (routières, ferroviaires, aéroportuaires, fluvial, d'énergie) ont des effets sur les continuités écologiques. Les continuités aquatiques souffrent également de perturbations liées à certains aménagements (hydroélectricité, endiguement de berges, recalibrage...). Ces modifications altèrent la diversité et la qualité des habitats aquatiques dont dépend la survie de très nombreuses espèces animales et végétales. Les obstacles favorisent l'eutrophisation, l'échauffement et l'évaporation de l'eau, fragmentent les cours d'eau. Près de 10 000 obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau sont recensés en région Occitanie, soit 11% des obstacles de France métropolitaine. Et 55% des cours d'eau sont concernés ⁶⁸.

Les activités humaines, conjuguées aux changements climatiques, fragmentent et entravent les espaces sur lesquels évoluent les espèces, leurs échanges et ainsi la diversité biologique indispensable à notre évolution. Indispensable à la qualité de vie des Hommes, l'érosion de la diversité biologique pourrait menacer la qualité des sols, de l'eau et de l'air.

⁶⁸

Région Occitanie, 2017 « Synthèse de l'état des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région »



Enfin, l'artificialisation liée au développement économique et à la croissance démographique engendre, directement, la perte de terres agricoles ou la destruction d'habitats naturels et, indirectement, la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels. L'imperméabilisation des sols due à la construction de bâtiments, routes ou parkings entraîne une accélération de l'écoulement des eaux pluviales en cas d'épisodes de crues. Les mécanismes à l'œuvre avec l'artificialisation sont globalement préjudiciables à la préservation de la biodiversité et à la régulation de l'écoulement des eaux pluviales.

Une banalisation des paysages

Un déficit de culture partagée des paysages conduit bien souvent à la réalisation de projets qui n'ont pas suffisamment anticipé ou maîtrisé leur impact sur le paysage. Le paysage demeure, pour trop d'acteurs, une réalité réduite à la seule dimension esthétique des lieux alors qu'il est l'expression visible et la représentation d'un territoire dont les composantes dialoguent avec l'histoire et la géographie, dans un souci de préservation écologique et de satisfaction du bien-être des populations. On retrouve cette double appartenance dans la Convention européenne du paysage (2000) qui définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Les principales évolutions auxquelles sont soumis les paysages sont relatives à ⁶⁹ :

- la pression urbaine autour des grandes agglomérations (périurbanisation), la pression économique le long des axes routiers et la banalisation des paysages au niveau des entrées de ville
- la dévitalisation des centres-bourgs au profit de la périurbanisation, le développement urbain non géré, avec l'annexion des espaces publics par les voitures, la ségrégation des espaces urbains, la consommation d'espaces naturels ou agricoles, etc.
- les évolutions agricoles : modification des techniques, concentration et intensification des cultures dans les terrains les plus favorables (plaines, coteaux, plateaux), regroupement d'exploitations agricoles, friches agricoles, fermeture des paysages dans les zones difficiles, désertification des villages
- le tourisme et la sur-fréquentation de certains sites emblématiques des Pyrénées et du Massif central
- les projets d'infrastructures (transport, énergie...) avec ou sans réflexion paysagère préalable
- le reboisement naturel de certaines parcelles touchées par la déprise agricole, ou résultant de la transformation des modes de gestion forestière, l'exploitation industrielle de la forêt ;
- la désertification des territoires éloignés des dynamiques de peuplement, à l'écart des centres urbains ou mal desservis.

La tendance à la banalisation des paysages est notable par le développement d'un bâti récent standardisé, le mitage de l'espace rural contrastant avec l'organisation traditionnelle compacte des villages, le développement d'équipements urbains, de zones

⁶⁹

Source : Profil environnemental de Midi-Pyrénées – diagnostic et enjeux, juin 2012



d'activités ou commerciales uniformisées. La densité du réseau d'infrastructures de transports fragmente voire déqualifie le paysage. Egalement, la valorisation touristique s'est accompagnée d'aménagements qui peuvent impacter les paysages jusqu'à créer de véritables points noirs : campings, habitations légères de loisirs, aires de stationnement, aménagement pour la pratique de ski alpin... Cette situation est également identifiée à l'échelle nationale. Michel Serres avait déclaré que « la France était plate », pour dénoncer la banalisation des paysages.

La banalisation des paysages, l'étalement urbain ou l'artificialisation croissante des territoires engendrent une fragmentation et une vulnérabilité des habitats naturels, citées comme principales causes de l'érosion de la biodiversité et également des pollutions sur le territoire.

4.1.2 Le changement climatique

L'impact du changement climatique en Occitanie⁷⁰ devrait se faire fortement sentir sur les milieux aquatiques et marins : l'étendue de la surface couverte par les cours d'eau intermittents devrait augmenter ; la montée du niveau de la mer risque d'engendrer des intrusions d'eau salée dans les nappes littorales ; la sécheresse des sols accentuera les besoins en eau pour maintenir les cultures.

Plus généralement, l'augmentation des températures accentuera la transpiration du couvert végétal et l'évaporation, en particulier pendant les mois d'étés. Les risques naturels (feux de forêts, sécheresses, inondations, ...) seront exacerbés.

Les impacts du changement climatique seront importants, notamment en accentuant les contraintes que subissent les espèces et les habitats. Par exemple, le réchauffement des eaux va augmenter les effets de la pollution et les sécheresses accrues vont entraîner une modification des écosystèmes. Les espèces les plus sensibles sont celles avec un faible taux de dispersion et les espèces occupant des habitats isolés (sommets de montagnes, îles, petites aires protégées).

Dans les milieux forestiers méditerranéens⁷¹, il est probable que les espèces adaptées à la sécheresse comme le Pin d'Alep et le Chêne vert soient moins touchées. Elles présenteront néanmoins des baisses de croissance et une dégradation de leur état sanitaire (sensibilité aux maladies par exemple), ce qui peut affecter les services rendus par la forêt. Dans une certaine mesure, si les changements climatiques sont limités, les espèces de l'étage montagnard devraient profiter du changement climatique à haute altitude avec une élévation de la limite forestière. Les zones les plus vulnérables sont donc les zones intermédiaires : les espèces de l'étage supra méditerranéen et le bas de

⁷⁰

« Elaboration de la Stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie – Diagnostic et enjeux », icare&consult et écosphère, juin 2018.

⁷¹

Davi H., 2015. Impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers de la région méditerranéenne, *Innovations Agronomiques*, 47 (2015), 1-16.



l'étage montagnard où la production des forêts diminuera et des dépérissements massifs se produiront.

Les changements climatiques auront aussi des impacts sur les milieux marins⁷² : les zones humides littorales et les embouchures de cours d'eau seront affectées par l'élévation du niveau de la mer : en fonction de leur configuration elles auront tendance soit à se restreindre soit à se replier vers l'intérieur. Lors de cette phase d'élévation accélérée du niveau de la mer, les organismes les moins mobiles seront les plus lourdement impactés. A l'opposé les organismes mobiles, notamment les poissons et les oiseaux d'eau devraient pouvoir s'adapter. Les aspects liés à la résistance et la résilience des écosystèmes, des habitats et des espèces demeurent pour la plupart peu connus.

La température de l'eau augmente également, modifiant les cycles des nutriments, mais aussi les périodes de reproduction et/ou la migration de certaines espèces, la durée des phases de croissance... Par exemple, actuellement, en Méditerranée, parmi les conséquences directes du réchauffement climatique, on peut observer une augmentation simultanée de l'abondance des espèces thermophiles méditerranéennes et allochtones et la disparition ou la raréfaction des espèces sténothermes « froides ».

4.1.3 Espèces exotiques envahissantes

A l'échelle française, la progression des espèces exotiques envahissantes en métropole s'effectue à un rythme d'au moins 6 espèces supplémentaires par département tous les dix ans sur les trente dernières années⁷³.

Avec une longue façade littorale et des ports, l'Occitanie est vulnérable aux invasions biologiques. Cependant, les espèces touchent tous les milieux :

- les cours d'eau et les zones humides, colonisés par des écrevisses américaines, des poissons prédateurs, la Tortue de Floride, le Ragondin, etc.
- les milieux agricoles, où les insectes et champignons exotiques ont une lourde incidence sur les récoltes
- le monde marin, par exemple la lagune de Thau qui contient de nombreuses algues exogènes, etc.

Aujourd'hui, les acteurs du territoire travaillent à l'établissement de liste d'espèces exotiques envahissantes pour la faune et la flore à l'échelle de l'Occitanie.

⁷²

PNUE-PAM-CAR/ASP, 2010. Impact des changements climatiques sur la biodiversité en Mer Méditerranée. Par S. Ben Haj et A. Limam, CAR/ASP Edit., Tunis : 1-28.

⁷³

Observatoire National de la Biodiversité, 2017. *Bilan 2017 de l'état de la biodiversité en France*. 4p.



4.1.4. Surexploitation de certaines espèces

Les ressources halieutiques (algues, poissons, céphalopodes et coquillages) sont les espèces marines et littorales exploitées. Leur préservation est essentielle à la pérennité des activités de pêche : embarquée ou à pied, commerciale ou récréative. Celle-ci dépend de nombreuses politiques mises en œuvre afin de garantir des conditions écologiques favorables au développement des espèces concernées, indépendamment de tout prélèvement. Il est par ailleurs écologiquement souhaitable que ces stocks soient exploités au mieux de leur potentiel de reproduction. Cela est par ailleurs écologiquement souhaitable pour éviter toute surexploitation biologique des ressources. Dans des conditions extrêmes, la surexploitation peut conduire la biomasse de l'espèce concernée jusqu'à un niveau critique résultant en son extinction. Elle a également des conséquences sur l'ensemble de la biodiversité marine par les interdépendances dans les réseaux trophiques.

L'état de pêche en Méditerranée suit les mêmes tendances et connaît les mêmes problèmes que pour la plupart des pêcheries dans le monde, à savoir une surexploitation généralisée et une large dégradation de l'habitat. Dans le cadre du projet MedFish, mené par le World Wide Fund for Nature (WWF) et le Marine Stewardship Council (MSC), l'état des stocks de 7 pêcheries du Golfe du Lion et 7 pêcheries espagnoles a été suivi. Dans la plupart des cas, elles ont été jugées ayant un faible impact sur les écosystèmes marins. L'existence de mesures de gestion (fermetures temporaires ou géographiques de la pêche, régulations sur la taille minimum et sur les techniques de pêches) est un atout pour de nombreuses pêcheries. Il existe aussi plus de 600 aires marines protégées en Méditerranée où la pêche commerciale est régulée ou interdite.

Plus généralement ⁷⁴, la surexploitation des ressources naturelles peut concerner de nombreux produits : bois, produits agricoles, produits de la pêche, espèces recherchées pour la chimie verte (parfums, huile, molécules actives...) ou l'ornement (fleurs, plumes...), espèces rares (collections...); mais également un export de matière organique supérieur à la capacité de renouvellement des sols (appauvrissement des sols et impacts sur la biodiversité pédagogique) sur les espaces cultivés (agriculture, foresterie, espaces verts).

4.2. Les risques de pollution

L'introduction de produits chimiques, de matière organique et d'agents pathogènes dans l'air, dans les eaux et dans les sols, est susceptible d'affecter significativement le fonctionnement des écosystèmes et les espèces présentes.

4.2.1. L'état des sols

74

« Elaboration de la Stratégie régionale biodiversité de la région Occitanie – Diagnostic et enjeux », icare&consult et écosphère, juin 2018.



Au-delà de leur artificialisation, les sols sont également soumis à différentes pressions anthropiques qui peuvent influencer sur leur état, leurs fonctions, ainsi que sur les échanges qu'ils réalisent avec d'autres milieux. Selon leur nature et leurs propriétés, ils sont plus ou moins vulnérables aux activités humaines : développement urbain, exploitation agricole, activités industrielles, épandage des boues de stations d'épuration...

Les sols sont susceptibles de recevoir ou d'émettre un certain nombre de contaminants préjudiciables à la santé humaine, via leur ingestion directe, ou leur transfert dans les eaux, les plantes et la chaîne alimentaire. Ces contaminants peuvent se transmettre dans l'ensemble des écosystèmes.

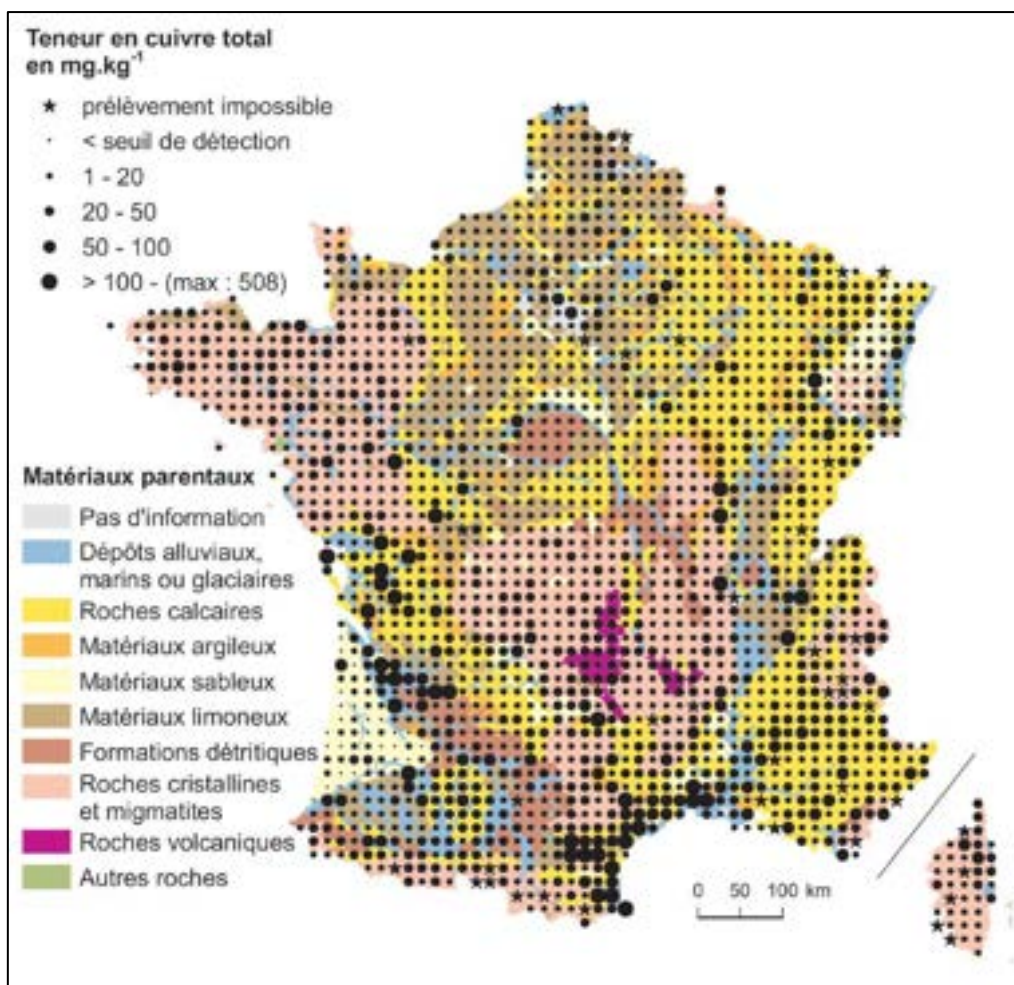
Le changement climatique, accéléré par les activités humaines, pourrait également intensifier plusieurs phénomènes d'évolution et de dégradation des sols.



Les contaminants stockés ou émis via les sols peuvent se révéler préjudiciables à la santé humaine.

La distribution d'éléments tels que le cadmium ou le plomb dans les sols dépend à la fois des facteurs naturels comme les roches mères et la pédogenèse (cas du cadmium dans les sols issus de roches calcaires jurassiques et du plomb et du cadmium en bordure et au sud du Massif Central) et des contaminations diffuses d'origine anthropique. Ces contaminations touchent principalement les zones urbaines et industrielles et montrent parfois de larges gradients affectant les secteurs situés en périphérie. Il est probable que de telles contaminations existent également autour de pôles urbains ou industriels plus petits.

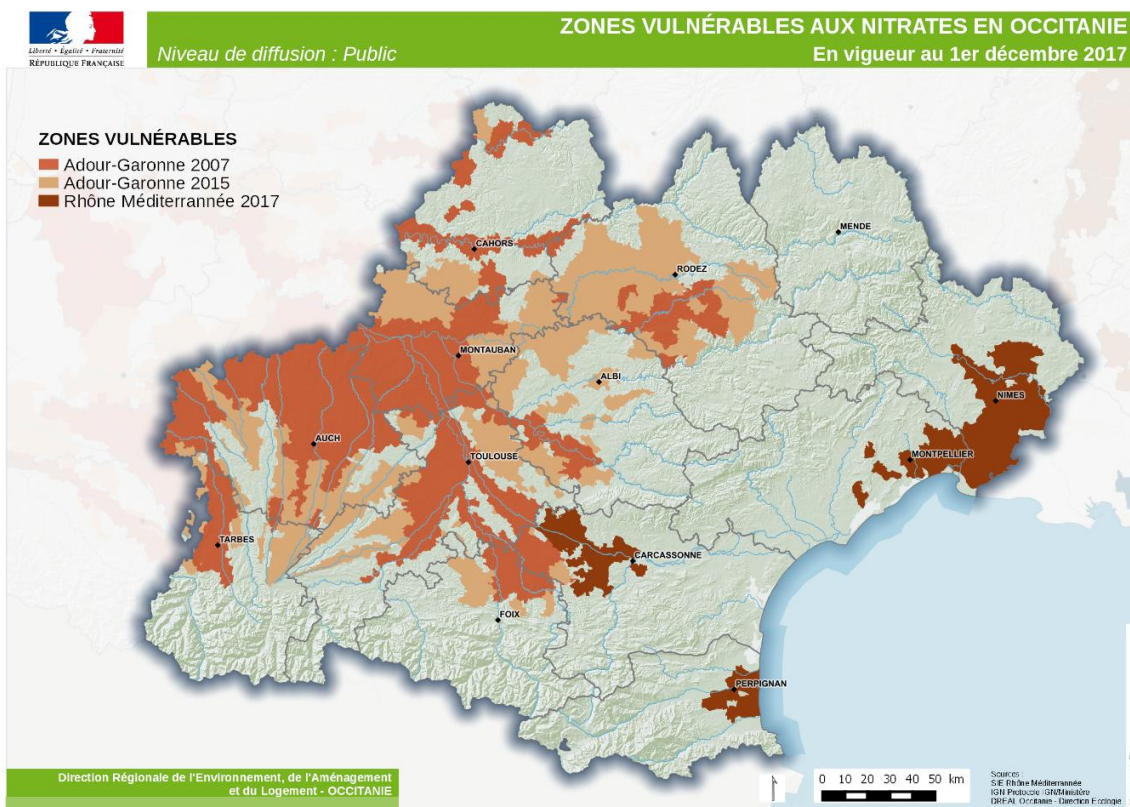
En zone agricole, les sources principales de contamination des sols sont liées aux usages et pratiques (engrais, traitements phytosanitaires, effluents d'élevage). En Occitanie, la contamination en cuivre est omniprésente dans les sols viticoles du Languedoc. Si elle ne présente a priori pas de danger pour la vigne elle-même, elle est susceptible de générer des transferts par érosion et pourrait devenir un handicap majeur en cas de changement d'usage des sols. Certains sols de vigne présentent également de fortes teneurs en plomb, probablement pour des raisons historiques d'application de produits de traitement contenant du plomb, aujourd'hui interdits.



Les teneurs en cuivre total des échantillons de surface (0-30 cm) des sols du Réseau de Mesures de la Qualité des Sols

Source : *Gis Sol - RMQS - 2011*

Malgré l'identification de contaminations avérées, la grande majorité des sols au plan national présente des teneurs en éléments de traces métalliques relativement faibles ou d'origine naturelle. Pour la majorité des situations, le risque de transfert de ces éléments dans la chaîne alimentaire reste très faible. Toutefois la distribution géographique de certains contaminants reste aujourd'hui inconnue (arsenic, mercure, sélénium).



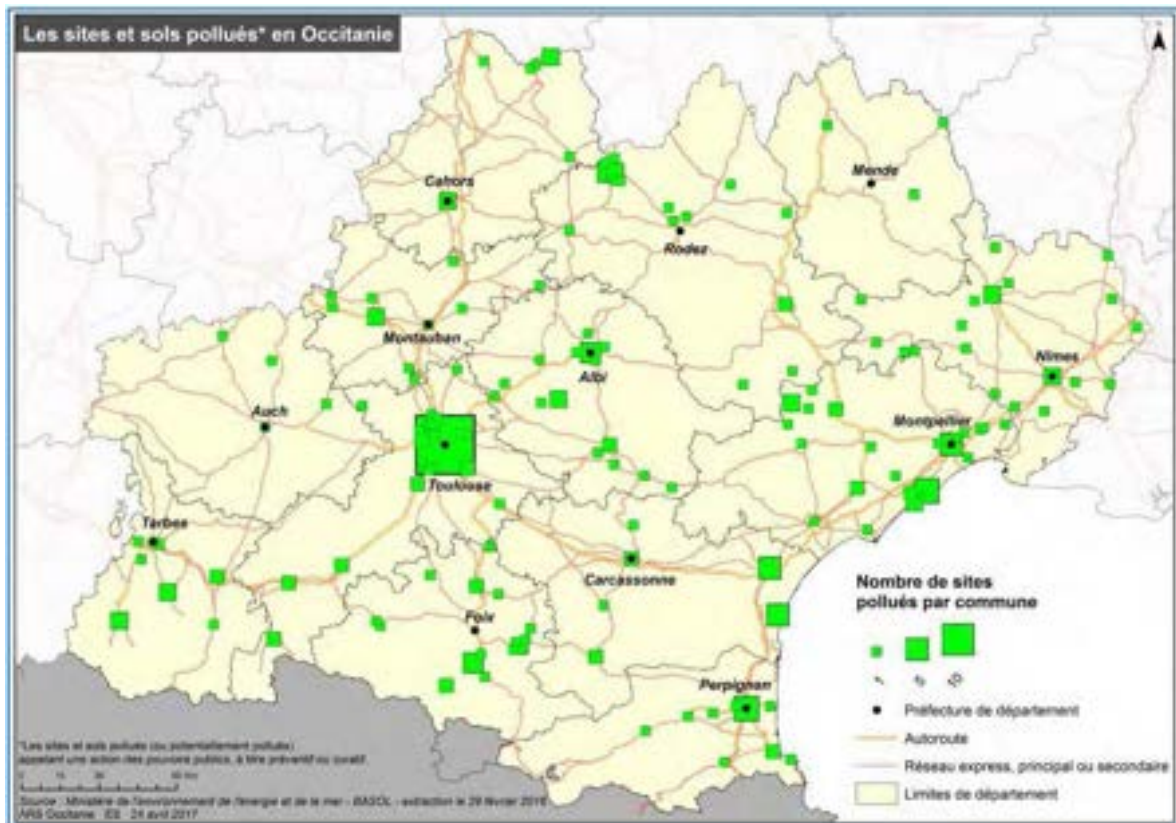
Zones vulnérables aux nitrates en Occitanie

Source : DREAL Occitanie 2017

Les sites pollués

Le développement urbain et industriel peut être à l'origine d'une pollution des sols, avec un risque sanitaire pour les populations exposées directement ou indirectement (par l'eau potable, les cultures...).

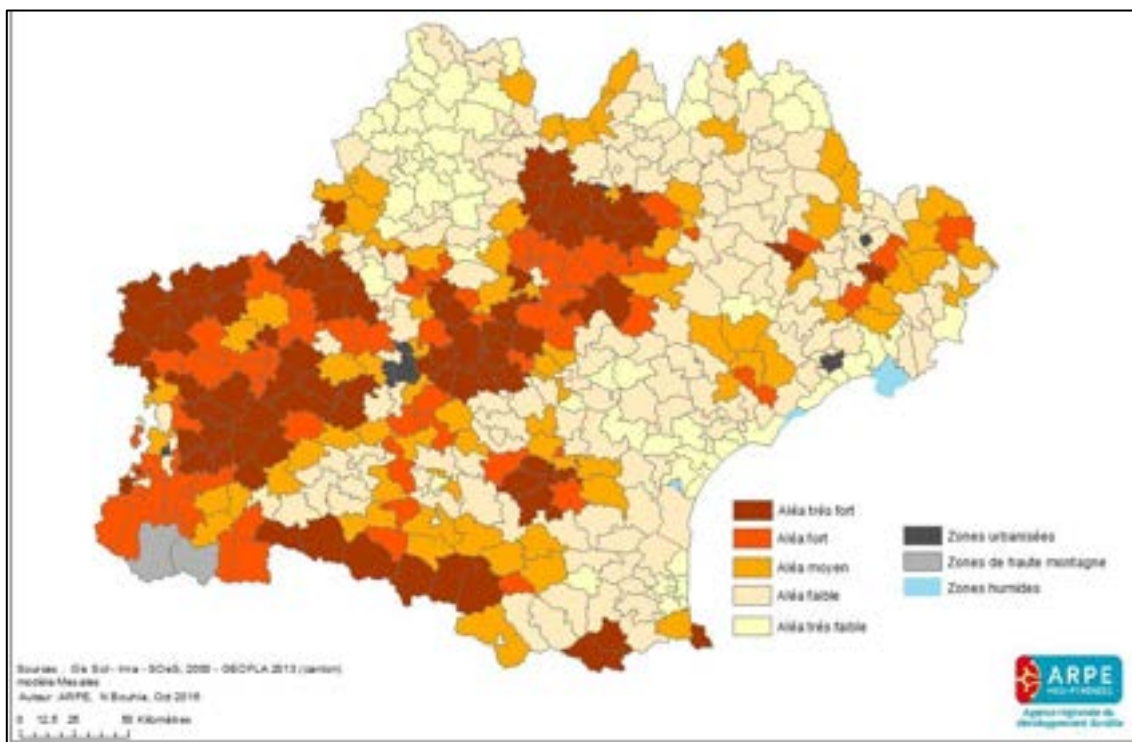
258 sites pollués (ou potentiellement pollués) sont présents en Occitanie, soit moins de 5% du total national (base de données BASOL, février 2016). Ces « sites et sols pollués ou potentiellement pollués appellent une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ». Le département de la Haute-Garonne dénombre le plus de sites (61). La commune de Toulouse à elle seule en compte 35 (activité chimie et parachimie). Le département de l'Hérault en compte 39, l'Ariège, l'Aveyron, le Gard et le Tarn, une vingtaine (textile, cuirs et peaux sur l'Agout, anciens sites miniers, mécanique et déchets en Ariège).



L'érosion des sols

La région Occitanie fait partie des régions françaises les plus soumises à l'aléa érosion, en raison à la fois de la topographie marquée de la région, des caractéristiques géologiques locales particulières, des précipitations abondantes ou intenses couplées à des pratiques culturelles peu adaptées.

Les phénomènes d'érosion se retrouvent ainsi essentiellement sur les secteurs des coteaux molassiques de la Gascogne, de la région toulousaine ainsi que dans l'Aveyron. L'aléa érosion est également fort au nord-ouest de Nîmes et de Carcassonne en raison des vignobles et des cultures couvrant peu des sols fortement érodibles et d'une forte agressivité des pluies.



L'aléa d'érosion des sols en région Occitanie

Source : ARPE

4.2.2. Les pollutions de l'eau

Les pressions qui ont le plus d'impact sont celles liées aux pollutions diffuses par les nitrates et pesticides, notamment sur le bassin Adour-Garonne, au niveau des zones de grandes cultures.

En 2014, 3,5% des mesures de nitrates dépassaient la limite de 50 mg/litre, seuil maximal retenu par les autorités sanitaires dans les eaux de surface destinées à la consommation humaine.

Les plans d'actions qui fixent des mesures visant à limiter les fuites de nitrates et à restaurer ou préserver la qualité des eaux s'opèrent en particulier dans les zones dites « vulnérables ». Cette zone représente 34% de la superficie du territoire régional. Elle occupe 2,21 millions d'hectares sur le bassin Adour-Garonne et 0,31 millions d'hectares sur le bassin Méditerranée. 88% de la zone vulnérable est donc en Adour-Garonne où l'enjeu de lutte contre les pollutions diffuses dues aux nitrates d'origine agricole est plus étendu.

Les enjeux de lutte contre les pesticides sont également importants dans les secteurs de grandes cultures ou de cultures spécialisées comme la vigne. Au cours des printemps pluvieux de 2013 et 2014, plus de fongicides ont été répertoriés dû aux conditions propices au développement de champignons ayant parfois empêché le travail mécanique des sols pour désherber. Les molécules les plus détectées sont des herbicides : glyphosate et son produit de dégradation (AMPA). Quant aux molécules interdites de vente et d'utilisation, leurs concentrations sont en constante diminution depuis 2006.

En 2014, on observe une moyenne de près de 9 molécules de produits phytosanitaires par station de mesure de la qualité des eaux sur les 140 molécules recherchées. Les phytosanitaires sont détectés sur 100 % des stations de suivi en rivière. 93 % d'entre

elles présentent au moins une détection supérieure à 0,1 µg/l révélant une pression importante des phytosanitaires dans les eaux superficielles.

Les eaux littorales, regroupant les eaux de transition et les eaux côtières, entrent dans le champ d'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) visant à l'atteinte du bon état écologique. L'Occitanie compte 20 masses d'eau de transition et 7 masses d'eau côtières. Les lagunes méditerranéennes constituent la grande majorité des masses d'eau dites « de transition » à l'échelle des bassins Rhône Méditerranée et Corse, la majorité (87 %) présente un risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021. Que ce soit pour des enjeux liés à la pérennité des usages nécessitant un milieu de bonne qualité ou liés à leur caractère patrimonial, la reconquête de la qualité des lagunes est une priorité, pour retrouver des lagunes en « bon état ».

Les lagunes (et zones humides associées) d'Occitanie sont des milieux particuliers, au fonctionnement complexe et particulièrement exposés aux pressions physiques et aux pollutions compte tenu de la forte anthropisation de leurs bassins versants.

4.2.3. Des atteintes à la qualité de l'air

La région Occitanie est particulièrement concernée par les problèmes de qualité de l'air. Les conditions climatiques (température élevée et fort ensoleillement) et les afflux touristiques sur le contour méditerranéen favorisent les pics de pollution à l'ozone notamment.

Ainsi, en hiver 2016⁷⁵, les conditions climatiques ont entraîné de nombreux épisodes de pollution aux particules en suspension, notamment sur la zone pyrénéenne en fin d'année. La période estivale a connu quelques journées en dépassement dû à la formation excessive d'ozone. Les épisodes de pollution ont cependant été un peu moins nombreux qu'en 2015 avec 36 journées contre 40 l'année précédente.

Malgré les nombreux épisodes de pollution, les concentrations moyennes annuelles en particules en suspension respectent l'objectif de qualité, tant en situation urbaine qu'à proximité du trafic routier.

À proximité des principaux axes de circulation des métropoles de Toulouse, Montpellier ainsi que dans l'agglomération de Nîmes, on observe toujours des dépassements de la valeur limite pour la protection de la santé concernant le dioxyde d'azote. La situation est globalement la même que l'année précédente, et probablement observable à proximité d'axes routiers importants dans d'autres agglomérations de la région.

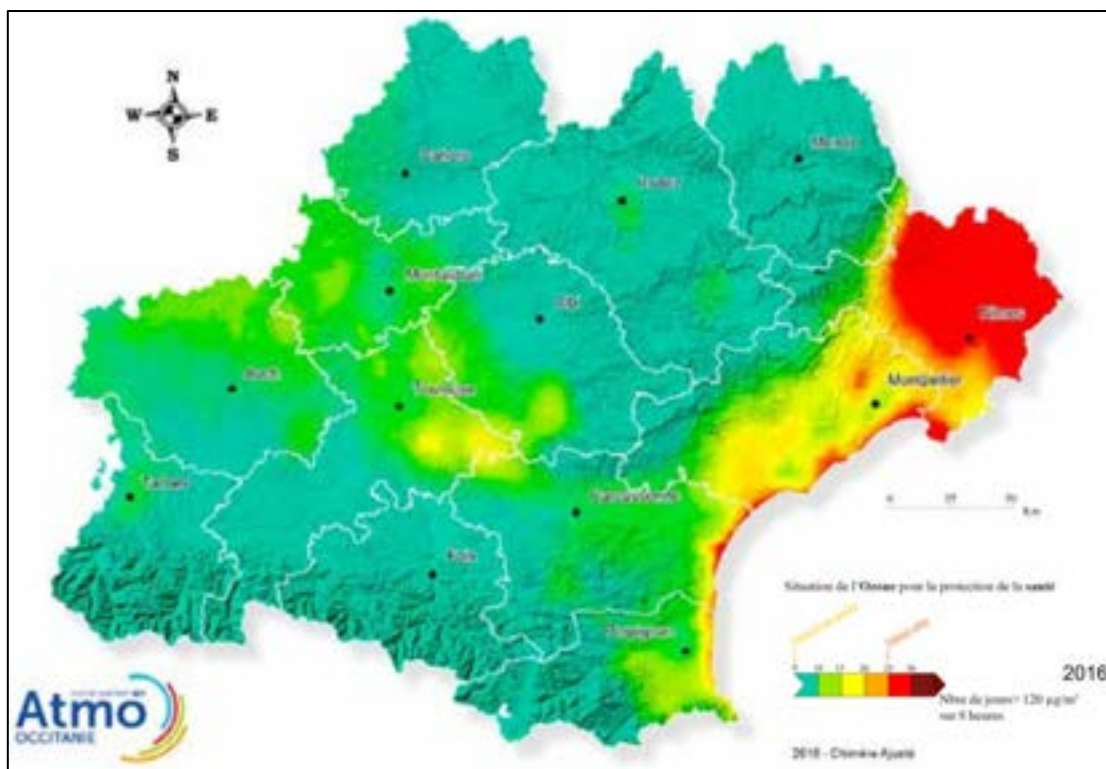
Dans ces mêmes environnements, les concentrations en particules fines (PM2.5) restent relativement stables et l'objectif de qualité n'est pas respecté.

Malgré une baisse des niveaux de concentration par rapport à 2015, la région Occitanie reste exposée en 2016 à l'ozone, notamment à l'est de la région. L'objectif à long terme n'est ainsi pas respecté sur une très large partie du territoire, le Gard étant le département le plus touché (supérieur à 25 jours > 120 µg/m³ sur 8 heures ; cf carte ci-dessous).

⁷⁵

« SRCAE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : document d'évaluation » : <https://www.territoires-durables.fr/srcae-midi-pyrenees-et-languedoc-roussillon-document-d-evaluation> - consultation juin 2018





Situation de l'ozone en Occitanie en 2016

Source : « SRCAE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : document d'évaluation » :
<https://www.territoires-durables.fr/srcae-midi-pyrenees-et-languedoc-roussillon-document-d-evaluation> - Consultation juin 2018

Il existe des disparités en fonction de la localisation notamment à proximité du trafic automobile. Ainsi, au cours, des sept dernières années, la tendance est très nettement à la baisse des niveaux d'exposition aux particules en suspension en situation de fond et à proximité des axes de circulation. Les concentrations moyennes en PM10 ont ainsi diminué de 20 à 25% sur l'ensemble du territoire régional tant au sein des deux métropoles que des agglomérations de taille plus réduite. De plus, tous les dispositifs de mesures évaluant les concentrations en dioxyde d'azote à proximité d'axes routiers, mettent en évidence des situations de non-respect de la valeur-limite. Cette situation est observée depuis de nombreuses années selon les environnements suivis. Les niveaux de concentration ont plus ou moins baissés, et ce qui est probablement observable à proximité d'axes routiers importants dans d'autres agglomérations de la région (Perpignan, Alès, Béziers...). En situation de fond urbain, les moyennes annuelles restent inférieures à la valeur limite et sont globalement en baisse d'environ 10% depuis 2010. L'ensemble des seuils réglementaires sont respectés au niveau régional, mais ils peuvent être dépassés occasionnellement à proximité des grands axes de circulation.

Par ailleurs, le territoire régional est divisé en trois Zones Administratives de Surveillance (ZAS) pour la surveillance de la qualité de l'air :

- la zone agglomération (ZAG) de Montpellier et de Toulouse, couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- la zone urbaine régionale (ZUR) qui concerne les unités urbaines entre 50 000 et 250 000 habitants étendues aux périmètres des communautés d'agglomérations (10 territoires concernés)

- la zone régionale qui couvre l'ensemble du reste du territoire.

Cependant, des problèmes persistent au niveau du dépassement de la valeur cible pour la protection de l'environnement et de la valeur cible pour la protection de la santé humaine.

La qualité de l'air impacte notamment :

- la santé et la qualité de vie, avec des effets courants comme les irritations et la toux.

- les territoires urbains, les plus exposés aux polluants.

- l'environnement et le patrimoine, avec des dépôts de particules sur les monuments et des dépôts et des pluies acides qui peuvent perturber les écosystèmes.

4.3. La production de déchets

4.3.1 Les déchets ménagers et assimilés

La production de déchets constitue une double pression sur l'environnement : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution⁷⁶. Ainsi, cette production de déchets et leur gestion sont susceptibles d'entraîner une pollution des eaux, soit directement par des rejets de déchets en mer ou dans les cours d'eau ou par rejets des installations de valorisation, de traitement ou de stockage, soit indirectement par transfert de polluants contenus dans les déchets dans les sols (exemples : épandage mal maîtrisé de déchets ou décharges sauvages) ou par retombées de polluants émis dans l'air.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. La quantité collectée par habitant et leur évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement.



Schéma de définition des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Source : Le développement durable en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées – INSEE- juillet 2016

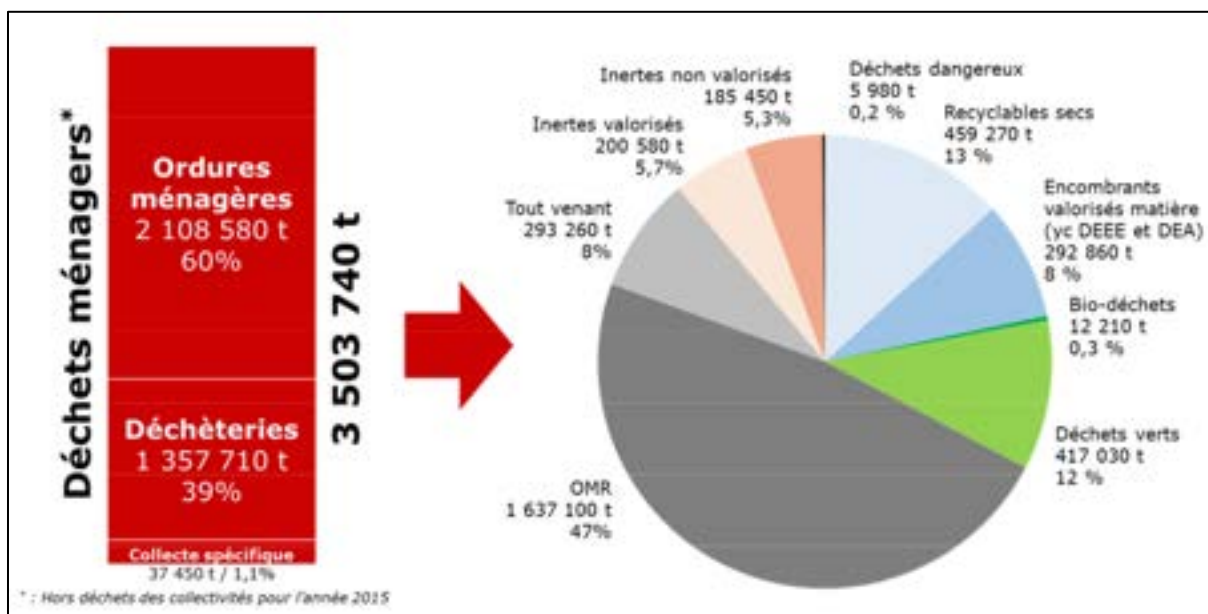
⁷⁶

Source : Le développement durable en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées – INSEE – juillet 2016

Les DMA représentaient, en 2015, 3 504 milliers de tonnes⁷⁷, dont :

- 39% collectés en vue d'une valorisation matière ou organique (y compris inertes)
- 61% considérés comme résiduels (y compris inertes).

En région Occitanie, la quantité de déchets ménagers et assimilés a été évaluée à 623 kg/hab/an en 2015. Ce ratio a diminué de 2 % depuis 2010. Les Pyrénées-Orientales, l'Ariège et dans une moindre mesure l'Aude, le Gard et l'Hérault présentent les plus forts ratios de DMA par habitant, en lien notamment avec la typologie touristique de certains territoires plus marquée qu'ailleurs. Les plus faibles ratios sont observés dans des départements ruraux comme l'Aveyron et la Lozère.



Inventaire des DMA par nature et flux

Source : Projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) –INDDIGO - Région Occitanie

Le tonnage d'ordures ménagères et assimilés (OMA) collecté en 2015 sur la région Occitanie a été de 2 109 milliers de tonnes soit une moyenne de 375 kg/hab.an. 22,4 % des OMA ont été collectées séparément en vue d'une valorisation matière, sous la forme suivante :

	Tonnage 2015	% des OMA	Ratio en kg/hab.an en 2015	Evolution entre 2010 et 2015
Verre	165 250 t	7,8 %	29,4 kg/hab.an	- 0,9 %
Déchets d'emballages ménagers (hors verre) et de papier	294 020 t	13,9 %	52,3 kg/hab.an	- 0,8 %
Fraction fermentescible issue des OMA	12 210 t	0,6 %	2,17 kg/hab.an	- 20 %
TOTAL	471 480 t	22,4 %	83,8 kg/hab.an	- 1 %

Bilan des OMA collectées séparément en vue d'une valorisation matière en 2015

Source : Enquête collecte - Projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) - INDDIGO - Région Occitanie

Les OMA résiduelles représentent 1 637 milliers tonnes, soit 77,6% des OMA, 291 kg/hab.an et ont diminué de 6,9% depuis 2010.

Le tonnage des déchets occasionnels en 2015 sur la région Occitanie s'est élevé à 1 395 milliers de tonnes soit 248 kg/hab.an répartis de la manière suivante :

	Tonnage 2015	Répartition en %	Ratio en kg/hab.an en 2015	Evolution entre 2010 et 2015
Déchets verts	417 030 t	30%	74,1 kg/hab.an	+ 7,4 %
Encombrants valorisés matière (ferraille, bois, cartons/papiers, DEEE, DEA et autres)	292 860 t	21%	52,0 kg/hab.an	
Tout-venant	293 260 t	21%	52,1 kg/hab.an	
Gravats	386 030 t	28%	68,6 kg/hab.an	
Déchets dangereux	5 980 t	0,4%	1,1 kg/hab.an	
TOTAL	1 395 160 t	100%	247,9 kg/hab.an	

Bilan des déchets occasionnels principalement collectés en déchetterie en Occitanie en 2015

Source : Enquête collecte - Projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) - INDDIGO - Région Occitanie

Le niveau de valorisation matière et organique des déchets occasionnels (hors déchets dangereux) s'élève à 62 %. Il a fortement augmenté depuis 2010 avec :



- le développement de nouveaux flux collectés, via notamment la création ou le développement des filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), tels que les déchets d'éléments d'ameublement, le textile, les DEEE
- le développement de la valorisation des gravats.

4.3.2 Les déchets de l'assainissement

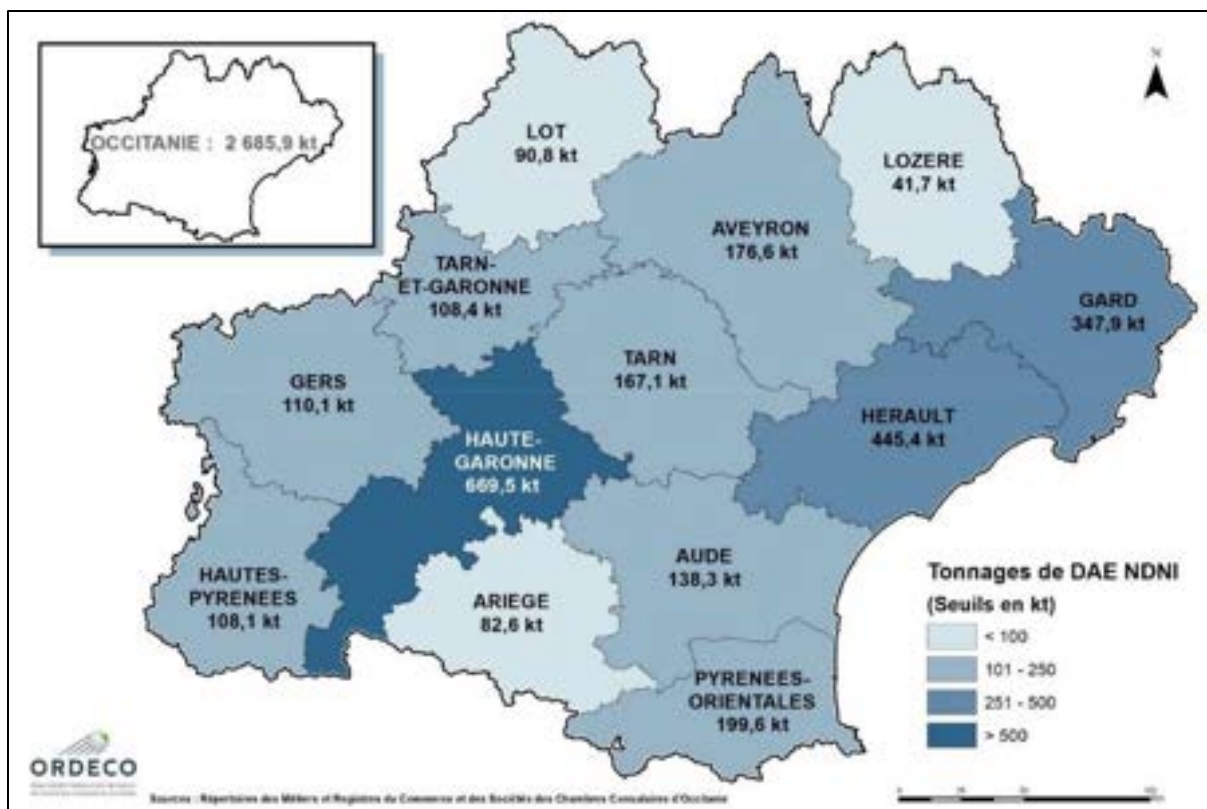
Les matières sèches (MS) de boues représentaient 93 000 tonnes en Occitanie en 2014 soit environ 350 000 tonnes brutes sur les 1 237 Stations de Traitement des Eaux Usées (ou STEU), productrices de boues mais aussi de boues de lixiviats (9 millions d'équivalents habitants en capacité nominale).

Le gisement de matières de vidange est estimé sur la base de la population non raccordée à un système collectif (1,2 millions d'habitants, environ 20% de la population régionale) à 11 000 t MS/an, environ 300 000 tonnes bruts. Une partie des matières de vidange est traitée sur les stations d'épuration.

D'après l'étude de gisement des substrats méthanisables, environ 100 000 tonnes de graisses seraient produites par les dispositifs d'épuration des eaux (bacs à graisse et stations d'épuration), soit 10 000 t MS/an.

4.3.3 Les déchets d'activités économiques non dangereux et non inertes (DAE)

Le gisement de Déchets d'Activités Economiques non dangereux et non inertes (DAE) en Occitanie pour 2017 correspond à 2 685 900 tonnes et se répartit entre les territoires sur la base de la carte fournie en page suivante. Ce gisement des DAE intègre les déchets assimilés estimés à 600 000 tonnes par an.



Evaluation du gisement des déchets d'activités économiques non dangereux non inertes en Occitanie en 2017

Sources : ORDECO – Carte issue du projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) – INDDIGO - Région Occitanie

4.3.4 Les déchets inertes issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics

La production de déchets du BTP est estimée entre 11 et 12 millions de tonnes dont :

- Travaux publics : 8 Mt⁷⁸, à 98% inertes
- Bâtiments : 3,5 Mt (2,5 Mt d'inertes et 1Mt de déchets non dangereux ; 2/3 sont produits par l'activité de démolition)
- Déchets inertes issus du bricolage (collectés en déchèteries) : 0,2 Mt

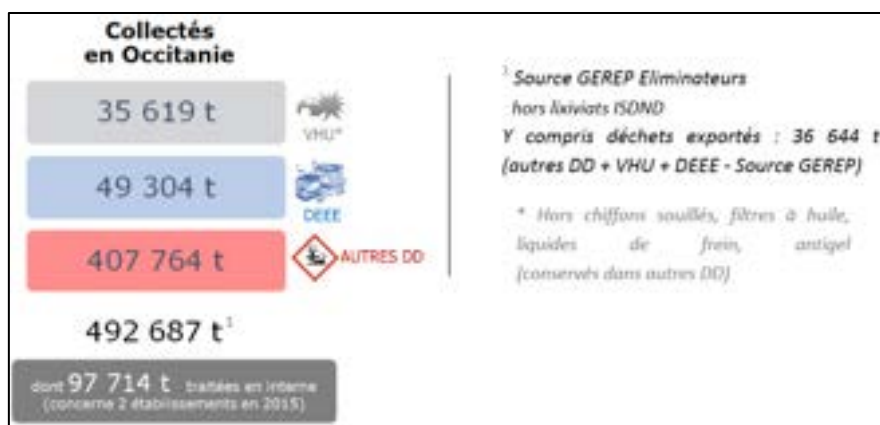
Les déchets inertes (produits par les activités du BTP et les activités de bricolage des particuliers) représentent la part principale des déchets du BTP : 10,6 millions de tonnes.

4.3.5 Les déchets dangereux

L'ensemble des quantités de déchets dangereux produits en Occitanie (traités sur le territoire national et à l'étranger), réparti par catégories, est le suivant :

⁷⁸

Mt : Million de tonnes

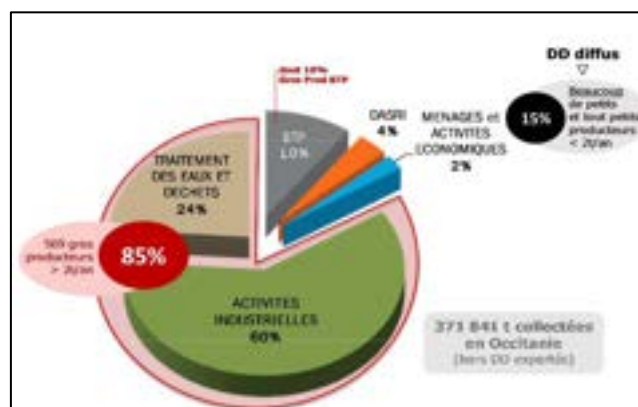


Tonnages des déchets dangereux collectés en Occitanie en 2015

Source : ORDECO – Schéma issu du projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) – INDDIGO - Région Occitanie

Certaines catégories ont été extraites de l'analyse afin d'évaluer un tonnage exclusivement composé de déchets dangereux (les Lixiviats des installations de DEE de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du Pihourc et de Manses, les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et les Véhicules Hors d'Usage (VHU)).

Sur ces bases, le tonnage total de déchets dangereux produits en Occitanie est donc estimé à 408 milliers de tonnes, qui se répartissent de la manière suivante :



Répartition de la quantité des déchets dangereux produits en Occitanie par catégorie de producteur en 2015

Source : Projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) – Cabinet Ectare - Région Occitanie

4.3.6 Les déchets du littoral

Les navires de commerce destinés au démantèlement sont traités à l'international, principalement en Asie. Cependant, deux unités de Sète sont concernées par un démantèlement local. Les navires de pêche sont déconstruits principalement sur des chantiers en France (Lorient, Bordeaux, Nantes, Brest), en Belgique, en Espagne. Certains ont cependant été déconstruits sur l'aire de carénage de Sète. Concernant les navires de plaisance et de sport hors d'usage, nous ne disposons pas de données quantitatives sur l'Occitanie.

A propos des produits pyrotechniques périmés, 37 points de collecte existent sur le littoral d'Occitanie. Le seul prestataire autorisé à traiter ces produits en France n'est pas basé en Occitanie.

Relatifs aux sédiments de dragage, un schéma régional des dragages en Occitanie est en cours de réalisation. Le tableau ci-dessous présente d'ores et déjà par département les quantités de produits fins (<63 µm) et sableux aux niveaux des canaux (canal Rhône à Sète, Canal du Midi, canal de la

Robine, canal latéral de la Garonne) et des ports :

m ³ /an	Sables	Fines
Gard	1 500 m ³ /an	51 000 m ³ /an
Hérault	71 000 m ³ /an	95 000 m ³ /an
Aude	62 000 m ³ /an	173 000 m ³ /an
Pyrénées-Orientales	38 200 m ³ /an	25 000 m ³ /an
Haute-Garonne	0 m ³ /an	13 333 m ³ /an
Tarn-et-Garonne	0 m ³ /an	30 000 m ³ /an

Bilan de la production de sédiments de dragage en 2015

Source : *Projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) – Cabinet Ectare - Région Occitanie*

Au sujet des macrodéchets, les deux principaux types de déchets échoués sur les plages, dans les ports ou même récoltés par les pêcheurs sont : les bois flottés qui peuvent représenter des tonnages importants après les crues et les macrodéchets plastiques qui se dégradent naturellement en microplastiques. Bien que cela génère une pollution importante des écosystèmes, les tonnages sont aujourd'hui méconnus.

Au total, près de 17 millions de tonnes de déchets sont produites en Occitanie. Elles se répartissent de la manière suivante :

NATURE DES DECHETS	PRODUCTEURS DE DECHETS	NATURE DU SERVICE
Déchets inertes* : 10,6 Mt	Déchets du BTP* : 11,4 Mt	Gestion privée ou en interne aux entreprises
Déchets non dangereux non inertes* : 5,6 Mt	Déchets des autres activités éco* : 2,3 Mt	Dispositifs de responsabilité élargie du producteur : 0,7 Mt ⁽¹⁾
Déchets dangereux : 0,5 Mt	Ménages (hors assimilés) : 2,9 Mt	Service public de gestion des déchets ménagers et assimilés : 3,5 Mt
	Déchets d'assainissement : 0,1Mt	

* Estimations (1) : tonnage identifié incomplet

Synthèse de l'inventaire des déchets par nature, quantité et origine en 2015

Source : *Projet du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) – Cabinet Ectare - Région Occitanie*

La loi NOTRe adoptée le 8 août 2015 donne compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets. Dès avril 2016, la Région s'est engagée dans l'élaboration du Plan Régional Occitanie de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) avec l'ambition d'atteindre en valeur et en calendrier les objectifs de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte et la volonté de l'inscrire dans une démarche plus globale afin d'engager la Région sur la voie d'une économie plus circulaire.

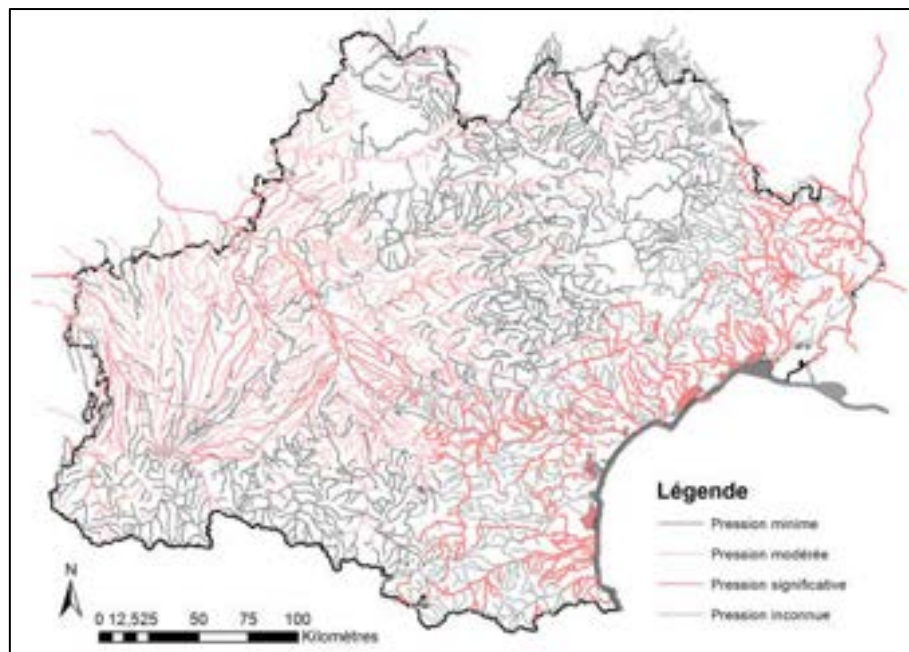
79

4.4. La ressource en eau perturbée

4.4.1. L'altération de la fonctionnalité des cours d'eau

Une très large majorité des cours d'eau est soumise à des pressions hydromorphologiques. Les cours d'eau sont souvent artificialisés, recalibrés et aménagés avec des ouvrages qui peuvent entraver la libre circulation des espèces et des sédiments. Ces modifications du faciès et du régime des cours conduit à l'incision du lit et donc à l'appauvrissement de zones d'habitat, de reproduction, d'alimentation pour la faune aquatique. Cette fragilité se traduit également par une dégradation des berges et de leurs ripisylves qui constituent des éléments essentiels pour le ralentissement des eaux ainsi que les continuités écologiques. Les pressions hydrologiques dues à des prélèvements et aux éclusées constituent également des pressions hydromorphologiques significatives sur le territoire.

Les zones fortement urbanisées, les fonds de vallées et les terrasses agricoles présentent des masses d'eau avec des pressions morphologiques élevées :



Pression morphologique sur les masses d'eau

Sources : *Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région Occitanie – Document de synthèse – Agences de l'eau – BD Carthage - 2017*

79

Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/consultation-administrative-PRPGD> - Consultation Juin 2018



Les cours d'eau ont été recalibrés pour traverser des zones construites ou cultivées, des digues ont été élevées sur le littoral pour la défense contre les inondations. Les aménagements pour la production hydroélectrique participent également à l'altération des cours d'eau comme dans la haute vallée de l'Aude ou le piémont pyrénéen.

La fonctionnalité des cours d'eau de la région est également altérée par un nombre élevé d'obstacles à l'écoulement. L'impact de ces ouvrages n'est toutefois pas toujours significatif.

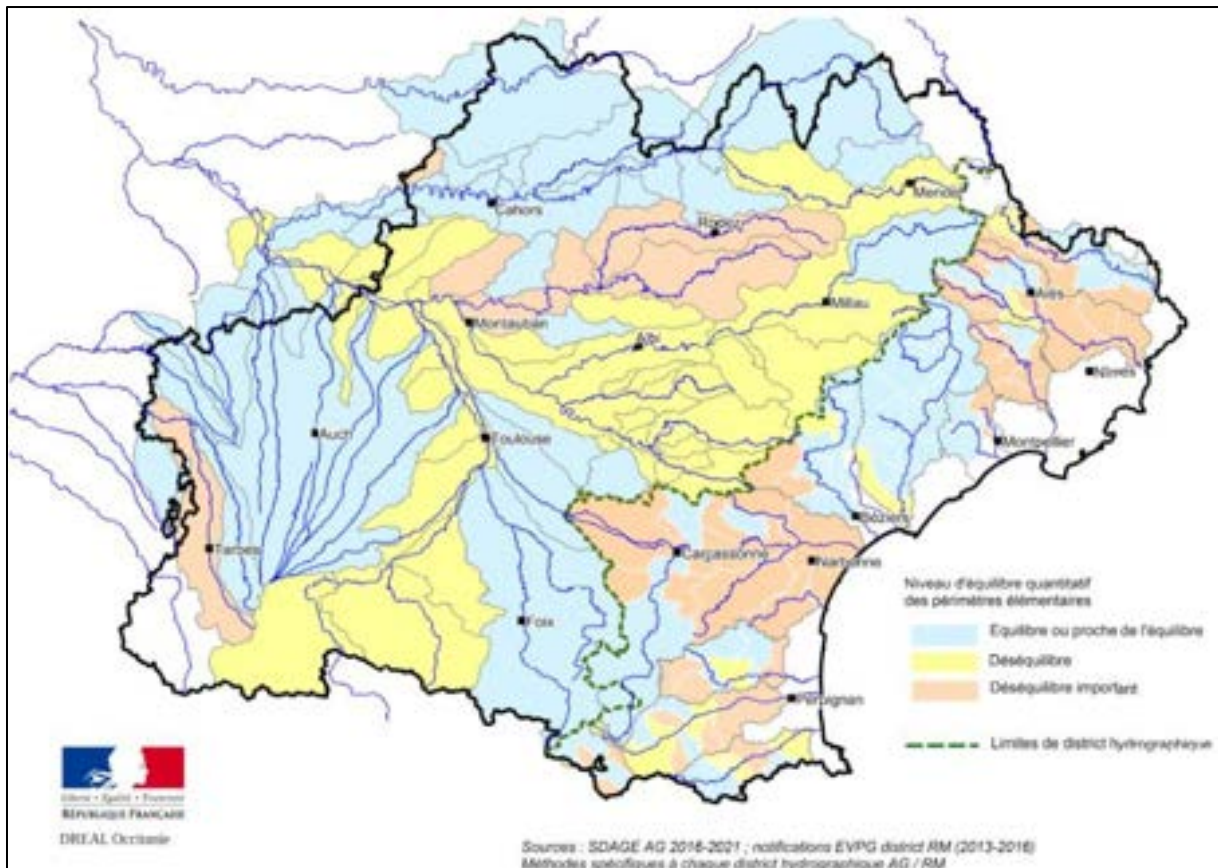
L'analyse du risque lié à ces obstacles à la continuité écologique montre que 37% des cours d'eau de Languedoc-Roussillon sont touchés par un cloisonnement important, portant atteinte à la circulation des espèces et au transport des sédiments. C'est dans le bassin Tarn-Aveyron que la densité d'ouvrages est la plus élevée avec 10,3 ouvrages pour 100 km de linéaire de cours d'eau.

4.4.2. La disponibilité en eau

La majorité des bassins versants du territoire régional, notamment du bassin Rhône-Méditerranée, est située en zone de déséquilibre quantitatif ou de vulnérabilité au changement climatique par rapport à la ressource en eau. Les besoins en eau sont en effet nombreux et concernent à la fois l'alimentation en eau potable, l'activité industrielle, l'irrigation, le refroidissement de centrales nucléaires, la réalimentation de canaux, la production de neige artificielle, ...

Côté ouest, il n'y a pas de chiffre à l'échelle de la région mais le déficit estimé serait actuellement situé entre 200 et 250 millions de m³ pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Il pourrait atteindre ou dépasser le milliard de m³ en 2050.

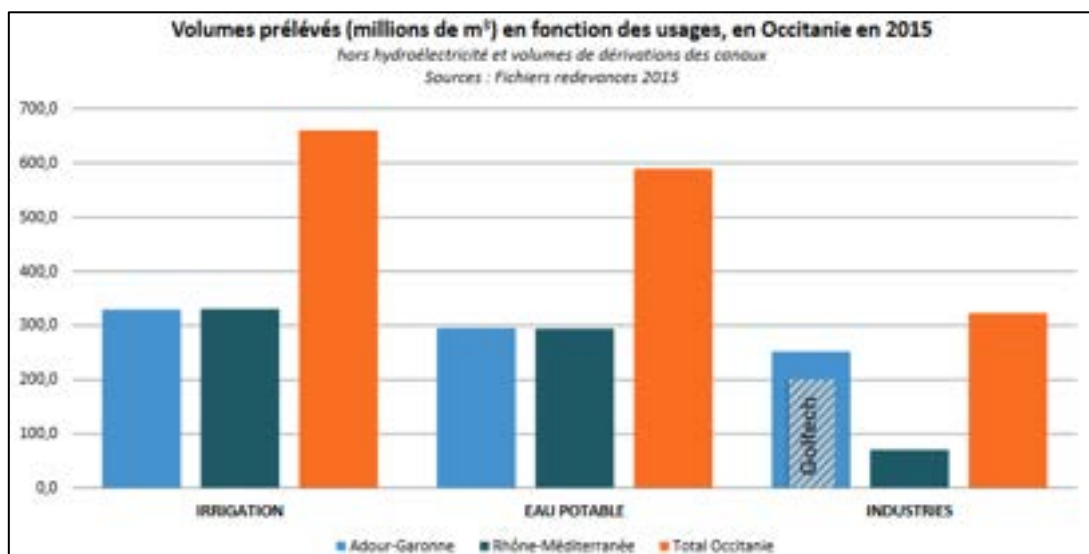
Côté est, le déficit est estimé à 81 millions de m³. Le recours à des ressources de substitution (en particulier Aqua Domitia) limite les volumes à trouver à environ 50 millions de m³ (volumes d'économie d'eau visés par les Plans de Gestion de la Ressource en Eau).



Des bassins en déséquilibre quantitatif

Sources : *Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région Occitanie – Document de synthèse - 2017*

Les principaux usages (eau potable, industrie, irrigation) engendrent un prélèvement de l'ordre 1,6 milliards de m³ par an.



Sources : *Etat des lieux sur les ressources et les milieux aquatiques de la région Occitanie – Document de synthèse - 2017*

En moyenne, la part des volumes annuels totaux prélevés dans les eaux superficielles (lacs, rivières, canaux) atteint 80% en Occitanie. Le reste des volumes prélevés provient soit de nappes alluviales, soit de nappes captives dans une moindre mesure.

L'usage « eau potable » est prioritaire sur les autres usages. L'usage industriel est important sur le bassin Adour-Garonne. Ainsi, la centrale nucléaire de Golfech, prélève environ 200 Mm³ par an.

L'irrigation tient également une part importante dans les usages de la région. Elle est concentrée en période estivale et dépendante des conditions climatiques. On considère que 100% des prélèvements pour l'irrigation sont consommés en période d'étiage.

En termes d'alimentation en eau potable, les prélèvements unitaires par habitant diminuent dans un contexte d'augmentation sensible de la population. Avec 101,8 m³ par habitant en Occitanie, on observe une baisse du ratio des prélèvements pour l'eau potable par habitant en 2013 par rapport à 2008. Cela permet de confirmer une tendance à la baisse, vraisemblablement due aux changements de comportements des consommateurs plus économes et aux efforts pour détecter les fuites et réduire les pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution d'eau. Les consommations domestiques en Occitanie étaient ainsi en 2014 de 155,5 litres par jour et par habitant. Ce taux est de 136,8 litres par jour et par habitant en moyenne en France métropolitaine. Les disparités régionales observées dans les consommations, s'expliquent notamment par le climat, l'importance de l'habitat individuel, l'existence de piscines et de jardins et le tourisme. Elles sont plus élevées dans le sud de la France. On note cependant qu'elles diminuent sensiblement. La volonté de faire baisser la facture d'eau serait le principal facteur de cette diminution.

La production d'énergie à partir de l'hydroélectricité peut, notamment pendant les périodes de sécheresse, créer également des tensions. En effet, la présence d'équipements sur les cours d'eau (retenues, canaux...) perturbent leur écoulement naturel. Les lâchures d'eau dans les cours d'eau pour répondre à des pics demandent de l'énergie.

Par ailleurs, les besoins en eau des territoires sont impactés par l'afflux de touristes, particulièrement lors de la période estivale, où les tensions sur la ressource sont marquées. Les activités touristiques liées à l'eau sont nombreuses : thermalisme, baignade en milieu naturel, tourisme fluvial, ski/sports d'hiver, pêche. Les zones littorales et les sites remarquables, avec une offre d'hébergement dense, subissent des pics de demandes. L'accueil touristique est donc dépendant de la disponibilité de la ressource.



4.5 Des territoires vulnérables aux risques majeurs

4.5.1. Les risques naturels

Le développement démographique et économique de la région affecte également des territoires vulnérables soumis aux risques naturels et technologiques. En effet, la région Occitanie est exposée sur l'essentiel de son territoire à plusieurs risques naturels majeurs :

- d'inondation, par débordement de cours d'eau, ruissellement ou submersion marine
- littoraux
- feux de forêt
- mouvement de terrain
- avalanches
- risque sismique.

L'exposition du territoire à ces risques pourrait être renforcée par les effets du changement climatique, à la fois en termes d'intensité et de fréquence, notamment en lien avec la hausse du niveau de la mer, d'intensité des précipitations et d'augmentation des températures.

L'enjeu humain et matériel est également accru du fait du développement démographique et urbain soutenu conjugué avec la forte fréquentation touristique des secteurs les plus exposés (bande littorale, zones de montagne). De manière générale, la gestion de l'usage des sols et le développement et l'appropriation d'une culture du risque sont des leviers essentiels pour maîtriser les risques et diminuer la vulnérabilité des territoires exposés ⁸⁰ .

Le risque d'inondation

Les inondations constituent le principal risque naturel en région et concernent près des trois quarts des communes. Elles sont liées pour l'essentiel à des débordements de cours d'eau, au ruissellement, et sur le littoral aux submersions marines. Les zones inondables couvrent environ 8% des surfaces régionales.

⁸⁰

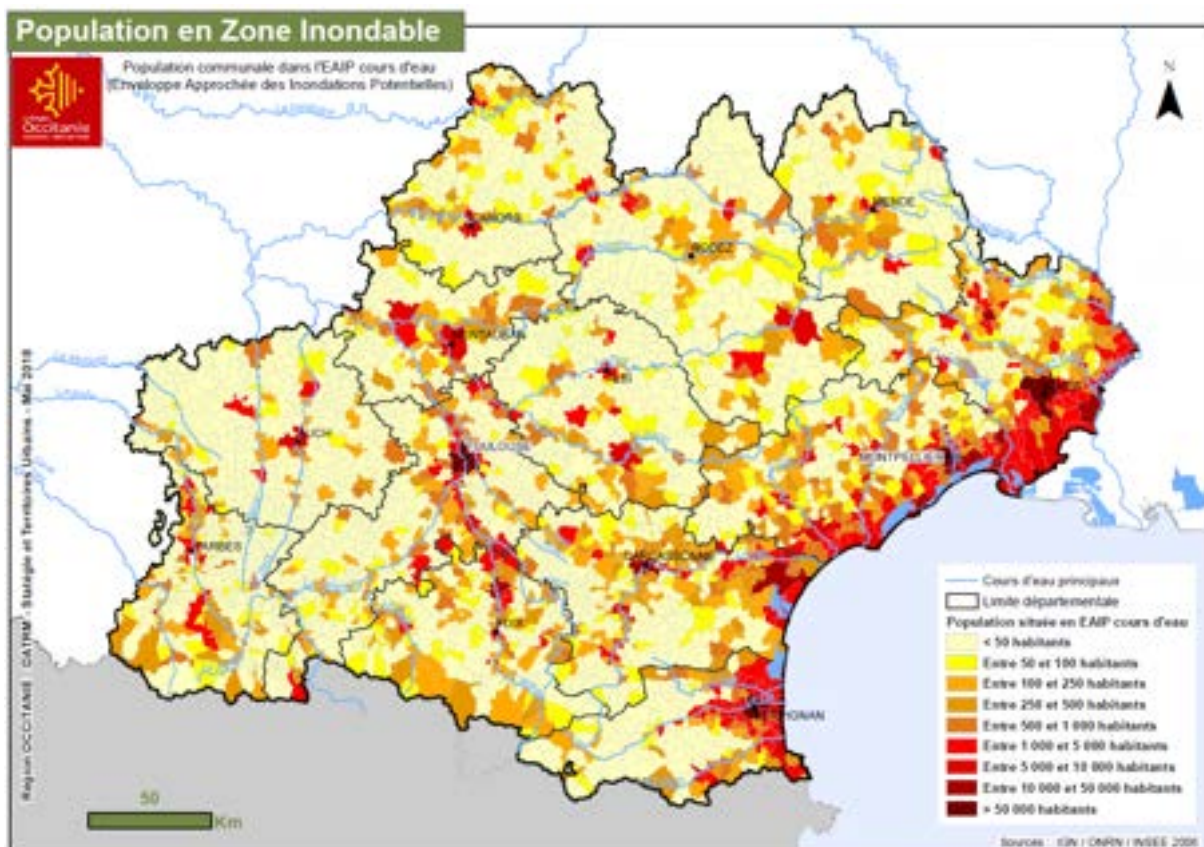
Source : DREAL Occitanie : Profil environnemental de Midi-Pyrénées – diagnostic et enjeux, juin 2012 ; Profil environnemental du Languedoc Roussillon – diagnostic – janvier 2014

Territoire	Superficie totale estimée en zone inondable (AZI) (ha)	Superficie totale (ha)	Part de la superficie totale du territoire en zone inondable (%)
GARD	121 343	587 583	20,7%
HERAULT	74 566	623 430	12,0%
TARN-ET-GARONNE	61 319	373 028	16,4%
HAUTE-GARONNE	56 708	636 503	8,9%
GERS	55 261	630 406	8,8%
AUDE	51 317	635 402	8,1%
PYRENEES-ORIENTALES	42 221	415 164	10,2%
HAUTES-PYRENEES	30 842	452 856	6,8%
TARN	27 036	578 395	4,7%
LOT	23 914	522 201	4,6%
AVEYRON	21 673	877 010	2,5%
ARIEGE	20 026	492 144	4,1%
LOZERE	11 029	517 209	2,1%
OCCITANIE	597 255	7 341 331	8,1%
France métropolitaine	3 199 686	54 850 747	5,8%

Superficie en zone inondable en 2013

Producteur : MEEM (CGDD/SOeS).

Sources : Corine Land Cover, CARTO RISQUE, Atlas de Zones Inondables



Population située en zone inondable (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles)

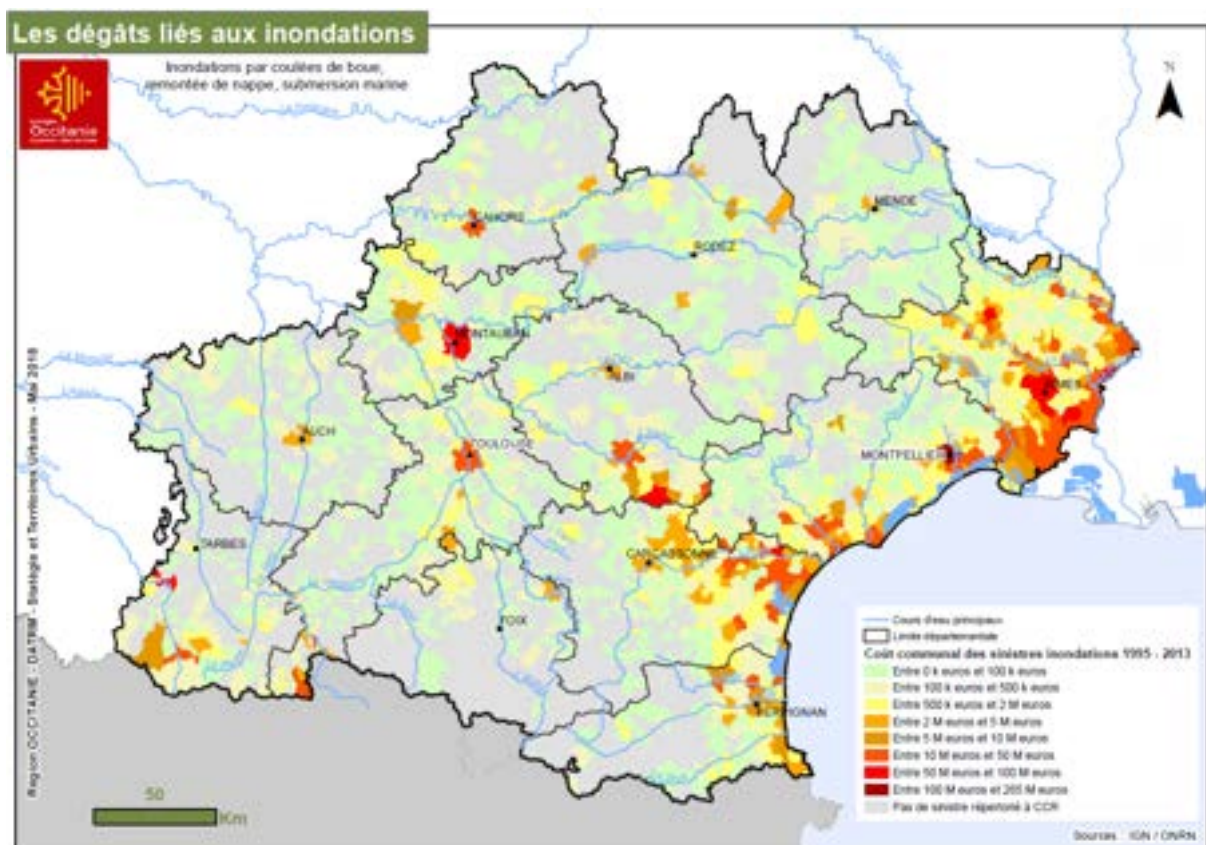
Source : Données IGN/ONRN/Insee - Région Occitanie - DATRM - Mai 2018



Les régimes des inondations sont de différentes natures selon les cours d'eau et peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours. Elles peuvent se traduire à la fois par des crues à cinétique lente qui s'écoulent en plaine en empruntant d'anciens bras dont certains sont aujourd'hui urbanisés, et par des crues torrentielles avec des temps de réaction généralement extrêmement brefs dans les vallées encaissées à forte pente, pour lesquels se conjuguent des phénomènes de laves torrentielles. Les inondations par débordements de cours d'eau peuvent également se combiner à des phénomènes de submersion marine.

La vulnérabilité du territoire, et donc le nombre de personnes exposées peut en outre être aggravée par une insuffisante maîtrise de l'urbanisation (développement des surfaces imperméabilisées, urbanisation des zones à risques, réduction des zones d'expansion des crues...), qui induit également un fort ruissellement. Ce dernier peut être renforcé en zone urbaine par des capacités des réseaux d'eaux pluviales insuffisantes pour absorber les débits générés. Outre les incidences sur les personnes et les biens, les ruissellements engendrent aussi une perturbation et une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides.

Le nombre de personnes habitant dans une zone exposée aux inondations était estimé en 2009 à 19% de la population régionale soit plus d'un million de personnes. Les grandes agglomérations régionales et les secteurs les plus touristiques, qui se sont fortement développés depuis plusieurs décennies, sont particulièrement vulnérables.



Coût communal global des sinistres « inondations » 1995-2013

Sources : Données IGN/ONRN - Région Occitanie - DATRM - Mai 2018

Outre l'application de mesures strictement réglementaires, les politiques de gestion du risque inondation se veulent désormais plus globales et concertées. Elles s'attachent

prioritairement à ne pas aggraver, voire réduire les aléas et la vulnérabilité des territoires exposés.

Plusieurs outils règlementaires ou contractuels ont été mobilisés en région pour la maîtrise du risque inondation et la diminution de la vulnérabilité :

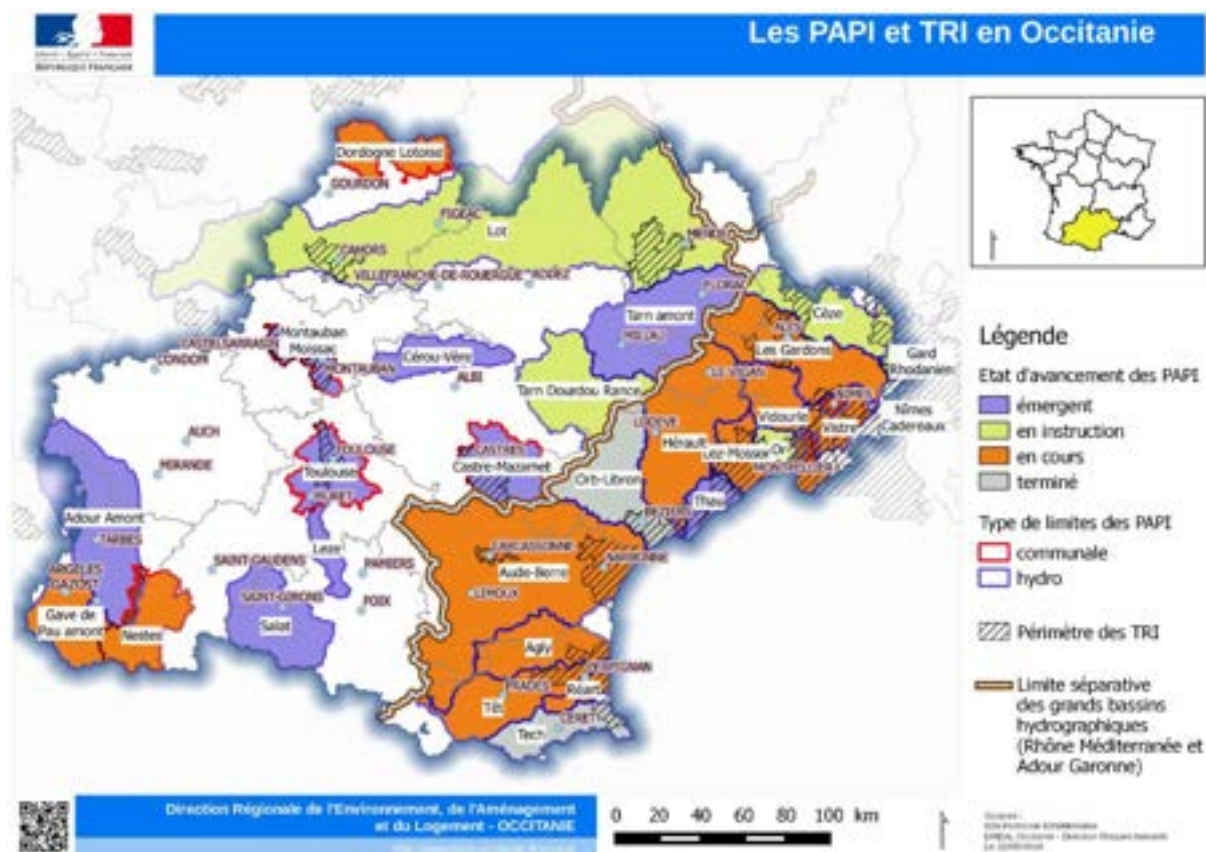
- les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRi), qui définissent des servitudes en matière d'urbanisme (non constructibilité ou constructibilité sous conditions). En 2015, environ 43% des communes étaient couvertes par un plan de prévention des risques naturels approuvés ou par une procédure valant PPRi, et 12% par un PPRi prescrit (dont les trois quarts dans des communes sans procédure valant PPRi). Les plans de prévention des risques ne concernent que les secteurs prioritaires où l'enjeu est le plus fort. Dans les autres secteurs non couverts par un PPRi ou une procédure valant PPRi, la stratégie régionale repose sur le développement de politiques cohérentes d'urbanisme dans les zones à risques, en faisant usage de l'état des connaissances des risques porté à connaissance de l'État, notamment à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme.

- les plans de gestion du risque inondation à l'échelle des districts hydrographiques Adour-Garonne et Rhône Méditerranée, dernière étape de l'application de la Directive inondation, ont été approuvés en décembre 2015. Les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles avec ces plans.

- les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui ont comme objectif de favoriser une gestion intégrée des risques d'inondation dans le but de limiter leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ces dispositifs permettent la mise en œuvre d'une politique globale pensée à l'échelle d'un bassin de risque. En 2018, on recense 24 PAPI en région, soit près de 20% des PAPI nationaux. Il est à noter que les territoires concernés sont majoritairement situés sur le bassin méditerranéen.

Les documents d'urbanisme constituent aussi des leviers importants de maîtrise du risque par les orientations de développement qu'ils établissent.





Etat d'avancement des Programmes d'Action pour la Prévention des Inondations et les périmètres des TRI en Région Occitanie

Source : DREAL Occitanie – Mai 2018

Avec la loi NOTRe, les Régions exerçant des compétences générales d'aménagement durable et d'égalité des territoires, dans le cadre de leur action en matière de planification (SRADDET), mais également au titre de 1^{er} du L.211-7 de code de l'environnement, peuvent intervenir dans le domaine de la gestion de l'eau⁸¹.

Les risques littoraux

Avec une façade littorale s'étalant sur 220 km, 4 départements et 54 communes, la région Occitanie est particulièrement sensible aux risques littoraux de submersion marine et érosion du trait de côte.

Ces risques sont étroitement liés avec des interactions fortes. Lors des tempêtes marines, la surélévation du niveau des eaux et l'énergie plus grande des houles accélèrent l'érosion, le recul du littoral et la disparition des cordons dunaires renforçant la vulnérabilité du Golfe du Lion à la submersion marine. Le taux d'érosion du trait de côte atteint près d'un quart du linéaire régional, avec des disparités géographiques importantes (58% dans le Gard et 26% dans l'Hérault). A l'échelle des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI), 47 communes, près de 73 700 habitants

⁸¹

« H2030, état des lieux régional sur l'eau en Occitanie », Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie - 2017

permanents et 21 700 emplois⁸² seraient à minima impactés par une inondation liée à un phénomène de submersion marine. Le littoral camarguais, les principales stations balnéaires (Palavas-les-Flots, La Grande Motte, Le Barcarès, Canet-en-Roussillon...) et la ville de Sète sont les secteurs les plus exposés, tout en étant également les plus fréquentés pendant la saison touristique. Les phénomènes de submersion marine et d'inondations continentales peuvent parfois être concomitants, ce qui peut constituer un facteur d'aggravation du risque.

Moins présents dans la conscience locale que le risque inondation par débordement de cours d'eau, les risques littoraux n'en demeurent pas moins des risques naturels majeurs, d'autant que la bande littorale a vu sa population quasiment doubler en 40 ans, accroissant sa vulnérabilité, et connaît une très forte fréquentation touristique. Ils peuvent ainsi avoir des conséquences importantes sur la population et l'économie.

Leur gestion des risques littoraux repose sur la connaissance de la morphologie du littoral et de son évolution. Le littoral languedocien fait l'objet d'un suivi continu depuis la fin des années 70 (campagnes topobathymétriques, mesures de la houle et du niveau marin). En Méditerranée, le phénomène de submersion marine est jugé prévisible, les évènements de submersion pouvant le plus souvent être annoncés plus de 24h à l'avance. Toutefois, la durée de l'évènement tempétueux et de la submersion résultante peut s'avérer importante (plusieurs jours), car le niveau de la mer ne dépend que très faiblement des marées.

Le risque de feux de forêts

Les massifs forestiers et les formations végétales méditerranéennes telles que les landes, le maquis ou la garrigue sont les plus propices au départ et au développement des incendies. Elles couvrent plus de la moitié des surfaces régionales, et continuent de s'accroître, notamment dans les zones de montagne soumises à la déprise agricole. Près de la moitié des communes de la région sont concernées par le risque feu de forêt. Environ 2 900 ha ont été incendiés par an en moyenne sur la période 2003-2012, pour près de 600 départs de feux, très majoritairement situés sur le bassin méditerranéen.

Si les causes les plus fréquentes d'incendies sont liées à l'imprudence des usagers, les effets conjugués de la sécheresse, d'une faible teneur en eau des sols et parfois d'un vent fort, sont des facteurs pouvant engendrer des situations favorables aux départs de feux. Ces effets pourraient être renforcés par les évolutions climatiques. La propagation des incendies est en outre accentuée par la tendance à une gestion non-adaptée et à la fermeture des milieux ouverts jouant un rôle de coupe-feu, en lien notamment avec la déprise agricole. Le développement de l'urbanisation au contact des massifs boisés et l'augmentation de la fréquentation des massifs forestiers, plus particulièrement en période estivale, accroissent l'exposition au risque. Outre la sécurité des personnes, le risque incendie de forêts soulève également des problématiques de préservation du patrimoine forestier (intérêts économique et écologique).

La politique de prévention des risques d'incendie de forêt repose sur la prévision (données météorologiques, prise en compte du relief...), la surveillance (tours de guet, patrouilles mobiles...) et l'aménagement de l'espace forestier (entretien des massifs boisés, débroussaillage obligatoire, création d'allées pare-feu...), qui opèrent souvent



en synergie avec les enjeux de préservation de la biodiversité (ouverture de milieux, maintien d'une mosaïque de milieux...).

Des risques de mouvements de terrain

Le risque de mouvements de terrain est représenté par différents phénomènes : effondrements ou affaissements de cavités naturelles ou artificielles (générées par l'extraction de matériaux, les mines et les canaux souterrains abandonnés), glissements de terrain, chutes de blocs, et mouvements consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols par retrait et gonflement des argiles. Les mouvements de terrain soudains, rapides et d'occurrence discontinue peuvent mettre en jeu la vie des personnes dans les cas les plus extrêmes. L'ensemble de ces phénomènes peut aussi occasionner des dommages plus ou moins importants aux bâtiments et aux infrastructures.

Le risque mouvement de terrain est considéré comme majeur pour près de la moitié des communes de la région⁸³. 40% des communes ont été touchées au moins une fois, par un phénomène de mouvement de terrain au cours des 20 dernières années, dont 90% par des mouvements liés à la sécheresse. Plus de la moitié du territoire régional est concerné par l'aléa lié au retrait gonflement des argiles, près de 25% étant situé en aléa moyen et plus de 30% en aléa faible, ce qui correspond à près de 85% de la population régionale. Il est à noter que la prise en compte du risque lié à la présence d'argiles dans le sol n'entraîne pas d'inconstructibilité, mais passe par la mise en œuvre de règles constructives.

L'amélioration de la connaissance par des cartographies permet de mieux intégrer le risque dans les politiques d'aménagement et la réglementation des usages des sols, via notamment l'élaboration de Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn). En 2015, environ un tiers des communes étaient couvertes par un PPRn mouvement de terrain approuvé, et environ 7% étaient concernées par un PPRn prescrit.

Les risques liés aux avalanches

Le risque avalanches concerne environ 5% des communes principalement dans les zones de montagne. Un effort important de connaissance et de localisation des phénomènes a été accompli depuis plusieurs décennies. Les avalanches sont désormais répertoriées et très précisément décrites à travers plusieurs outils, dont le suivi est réalisé par les services restauration des terrains de montagne de l'Office national des forêts (ONF).

Depuis les 20 dernières années, 6 communes ont été touchées au moins une fois par des avalanches, et une dizaine de communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle. Le développement des stations de sports d'hiver, qui a induit la création de nouvelles pistes et constructions tendent à augmenter l'exposition des personnes et des biens à ce risque.

Des mesures de protection sont déployées dans les sites sensibles où les enjeux sont importants : il s'agit de dispositifs consistant à réduire, sinon à empêcher la survenance de l'évènement (filets, râteliers, protection des massifs boisés et drainage des pentes) ou à protéger les zones exposées (ouvrages de dérivation, de freinage ou d'arrêt), voire le

⁸³

Source : BRGM, Bureau de Recherches Géologiques et Minières



déclenchement artificiel d'avalanches ou la fermeture de pistes ou routes dans un but préventif.

Le risque sismique

La région est concernée par le risque sismique, en lien avec la présence de failles actives, notamment celles de Prades, des Cévennes et de Nîmes, et les mouvements que subissent les massifs pyrénéen et central, et l'arc alpin. Le territoire régional enregistre chaque année de nombreux petits séismes dont la plupart ne sont pas ou que très peu ressentis. Environ 150 communes ont été touchées au moins un fois par un séisme au cours des 20 dernières années.

Au niveau national, l'amélioration des connaissances a conduit à l'adoption par décret en octobre 2010 d'un nouveau zonage sismique, plus précis et plus étendu. La région est ainsi entièrement concernée par un risque sismique pouvant aller de très faible à moyen, niveau le plus fort en métropole. Les communes concernées par un risque modéré à moyen se situent principalement le long de la chaîne pyrénéenne et dans le Gard Rhodanien et représente près de 20% de la population régionale.

Le littoral du Golfe du Lion est également soumis au risque de tsunami, qui peut être provoqué par un séisme sous-marin ou côtier, dont l'amplitude varie en fonction de la magnitude du séisme (au moins 6,5 sur l'échelle de Richter). La menace pour les côtes françaises vient principalement de la sismicité le long des côtes italiennes et algériennes, les vagues du tsunami pouvant arriver sur les côtes françaises avec un délai de 10 minutes à 2 heures par rapport au déclenchement du séisme. Lorsqu'un tsunami atteint la côte, il peut se manifester sous diverses formes selon la taille et la période des vagues, et également selon le relief sous-marin situé à proximité du rivage et la forme du littoral, l'état de la marée, etc. Les dégâts causés par les tsunamis sont le résultat direct de plusieurs facteurs : l'inondation, l'impact des vagues sur les constructions et autres structures (impact qui dépend au premier ordre de la hauteur des vagues), le reflux rapide de la mer et l'érosion.

4.5.2. Les risques technologiques et industriels

Des établissements Seveso soumis à élaboration de PPRt



Les sites SEVESO en Occitanie

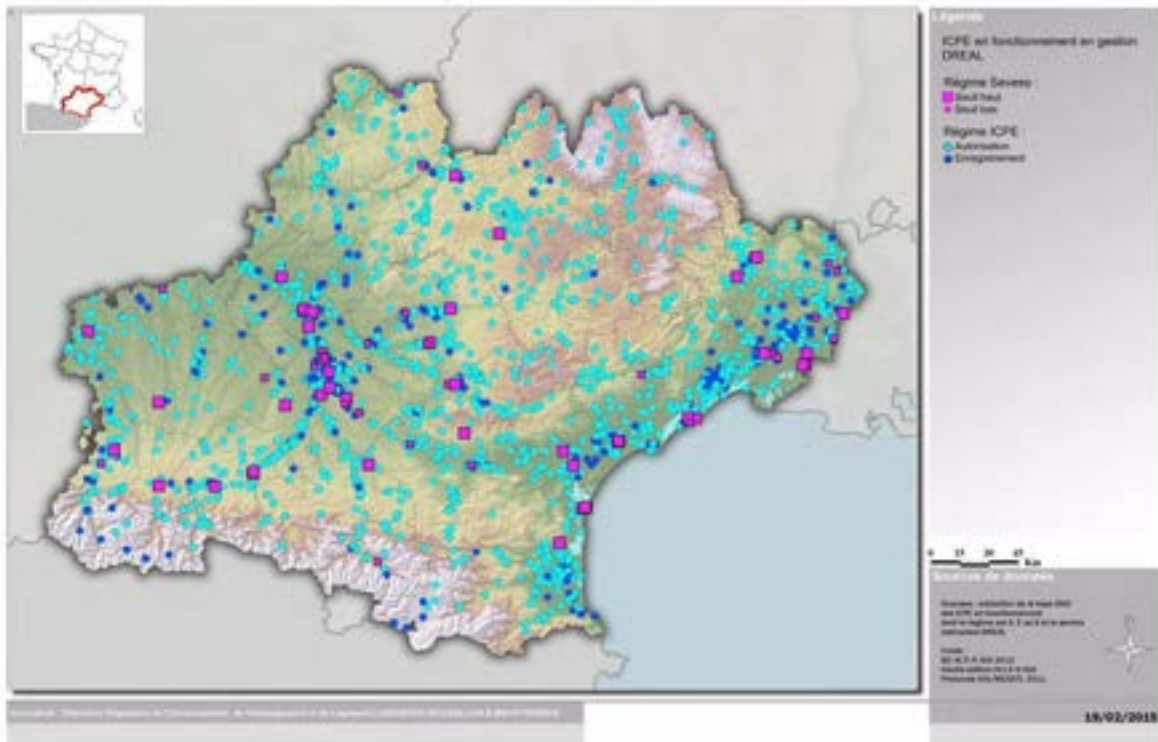
Source : Atlas cartographique de Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées – 2015

84 établissements SEVESO sont comptabilisés en Occitanie.

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Les effets redoutés sont des effets de surpression, voire de projections en cas d'explosion, des effets thermiques en cas d'incendie ou des effets toxiques en cas de relâchement de gaz dans l'atmosphère. Les établissements présentant de tels risques sont dits Seveso au sens de la Directive Seveso 2, et sont assujettis à des dispositions spécifiques.

En Occitanie, 49 établissements sont classés SEVESO seuil haut ou « AS » (Autorisation avec Servitudes) et 35 établissements sont classés Seveso seuil bas. Ce sont majoritairement des établissements des secteurs de la chimie, des explosifs et du gaz combustible et des produits pétroliers ou encore des déchets.

Au-delà des établissements SEVESO, d'autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont soumises à autorisation ou enregistrement et font l'objet d'un suivi particulier en raison des risques qu'elles sont susceptibles de présenter. En Occitanie, environ 2 500 installations classées pour l'environnement sont recensées, dont plus de 500 concernent des carrières et près de 300 des élevages. Ces activités sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, avec une concentration plus importante autour de l'agglomération toulousaine, dans le couloir Rhodanien ou dans les secteurs d'Alès, Narbonne et Béziers, ainsi que dans les ports de Sète et Port-la-Nouvelle.



Les installations soumises au régime Seveso et au régime ICPE en Occitanie

Source : Atlas cartographique de Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées - 2015

En 2014, une centaine d'accidents technologiques ont été enregistrés en région. Une vingtaine d'entre eux ont eu des conséquences humaines. Dans 10% des cas, ils ont entraîné des pollutions des sols et de l'air et dans environ 3% des cas des pollutions des eaux (surface et souterraine).

Si le risque zéro n'existe pas, des efforts coordonnés de maîtrise du risque à la source, de maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées, de planification des secours et d'information des riverains permettent d'apprécier les dangers liés à l'activité industrielle comme acceptables.

La réglementation impose une maîtrise de l'urbanisation autour des sites Seveso seuil haut. Des Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRt), instaurés par la loi risques de 2003, doivent être mis en place afin d'encadrer plus finement l'urbanisation future et revenir sur les situations héritées du passé. En 2015, 61 PPRt ont été prescrits autour des établissements classés Seveso seuil haut, dont 47 ont été approuvés et 14 étaient en cours d'élaboration.

Pour les autres établissements industriels soumis au régime d'autorisation des ICPE, les services de l'Etat portent à la connaissance des maires des communes concernées les risques présentés par ces activités. En fonction du type d'effet (explosions, incendies, dégagements toxiques) et de la probabilité des accidents, peuvent être formulées des préconisations en terme de constructibilité et des prescriptions techniques à imposer aux constructions nouvelles.

Un risque autour des installations nucléaires

En 2015, 39 communes étaient soumises au risque nucléaire en région Occitanie. Par ailleurs on recense une centaine de sites détenteurs de déchets radioactifs.

La centrale de Golfech, située dans le Tarn et Garonne, est gérée par l'exploitant EDF (Electricité De France) et surveillée par l'Autorité de sûreté nucléaire, basée à Bordeaux, qui assure la prévention des accidents afin de protéger les personnes et les biens. Les déchets sont évacués à La Hague.

De plus, le périmètre réglementaire du site nucléaire du Tricastin situé dans la Drôme inclut une commune du Gard.

Le risque nucléaire est également lié aux transports de matières radioactives. La responsabilité de la sûreté du transport repose sur les différents acteurs de la chaîne du transport : l'expéditeur, le transporteur et le réceptionnaire.

Un nombre important d'ouvrages hydrauliques générant un risque important

Les barrages servent à retenir temporairement une quantité plus ou moins grande d'eau pour différents usages (production d'énergie hydroélectrique, alimentation en eau potable, irrigation, régulation des débits des cours d'eau, activités touristiques...). En retenant l'eau, ces ouvrages accumulent des quantités importantes, voire considérables d'énergie. La libération fortuite de cette énergie est une source de risques importants (onde de submersion ravageuse et inondation). Ce risque est considéré comme majeur dans tous les départements de la région.

702 barrages, de nature et taille très diverses sont dénombrés en région, dont 90 barrages de classe A (plus de 20 m de haut) et 76 de classe B (plus de 10 ou 20 m selon le volume stocké). Pour les barrages les plus importants, le décret du 11 décembre 2007 impose la réalisation d'une étude de danger et d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Un risque diffus lié au transport des matières dangereuses

Ce risque concerne l'acheminement des marchandises dangereuses par route, rail, canalisation et voie d'eau, avec, selon la nature du produit transporté, des risques d'incendie, d'explosion ou de déversement de substances toxiques.

Il est présent de manière diffuse sur le territoire. Néanmoins, certains secteurs peuvent être considérés comme plus sensibles : les axes de transport les plus importants en termes de trafic ou de volume en transit, les zones urbaines regroupant des enjeux forts en termes de densité de population et les ports qui concentrent de nombreuses activités à risque (Port-la-Nouvelle et Sète).

Les matières dangereuses sont également transportées par canalisation. Ce mode présente des garanties de sécurité, mais peut néanmoins comporter des risques, causés principalement par l'endommagement des canalisations par des travaux à proximité des réseaux et le percement par corrosion.

La région Occitanie est traversée par des canalisations de transport de matières dangereuses. Il s'agit essentiellement de canalisations de transport de gaz naturel, et dans une moindre mesure de canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques. S'ajoute à ces canalisations de matières dangereuses, le réseau de distribution publique de gaz qui dessert les habitations.





Canalisations de transport de matières dangereuses en région Occitanie

Source : Ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – Application cartélie – Janvier 2018)

Ainsi, la région bénéficiant d'un patrimoine naturel riche, varié et de qualité, porteur de potentiel économique (agricole, forestier, touristique) et garant de la qualité de vie des populations, mais de nombreux facteurs liés à une progression non maîtrisée de l'urbanisation pèsent sur ce patrimoine: consommation des espaces naturels et agricoles par l'étalement urbain, augmentation continue de l'émission de gaz à effet de serre, inquiétudes sur les ressources en eau, sur l'avenir du patrimoine bâti et paysager, sur la préservation de la biodiversité mais également sur les ressources énergétiques.

4.6. Des tensions sur les ressources énergétiques

4.6.1. La consommation énergétique

Depuis 2005, la consommation d'énergie finale d'Occitanie a été stabilisée, malgré une hausse démographique (+0,9 %/an).

En 2014, la consommation d'énergie finale de la région Occitanie était de 124 TWh. Les produits pétroliers sont les énergies les plus consommées (48 %), suivies de l'électricité (27 %), du gaz naturel (14 %) et des énergies renouvelables thermiques (11 %).

Secteur résidentiel

Bien que la consommation énergétique stagne globalement depuis 2015 (toutes énergies confondues) et malgré la hausse de la population, une baisse de plus de 20% d'ici 2040 est attendue. Cet objectif repose sur des hypothèses fortes notamment en terme de rénovations énergétiques: 52 000 rénovations à un niveau basse consommation par an en moyenne jusqu'en 2030 (contre 40 000 actuellement) puis 75 000 rénovations par an. Dans le neuf, l'hypothèse retenue est une généralisation d'un

niveau à très haute performance énergétique. Par ailleurs, des mesures non énergivores de prévention des changements climatiques face aux surchauffes estivales seront à mettre en place.

En outre, la consommation d'électricité dans les logements se poursuit en raison du développement des usages spécifiques (liés à l'électronique) et du chauffage électrique, parfois couplé avec des énergies renouvelables (bois bûche). Dans les logements anciens, le gaz s'est fréquemment substitué au fioul, provoquant le recul des produits pétroliers observé depuis le début des années 1980.

Secteur des transports

Après une forte croissance, la consommation énergétique du secteur des transports diminue depuis 2005 (- 3,5 % entre 2005 et 2014). La meilleure performance des moteurs, la baisse des distances moyennes parcourues liée à l'augmentation du prix des carburants et probablement au succès du covoiturage, la baisse sensible du transport de marchandises, expliquent en grande partie cette évolution générale.

Cependant, une véritable rupture est attendue dans ce secteur en termes de consommation et de mix énergétique. La baisse de consommation d'énergie de plus de 40% d'ici 2040 s'accompagnera d'une profonde modification du mix énergétique puisqu'il s'agira de sortir du tout-pétrole. La baisse de la consommation énergétique est liée à la baisse de la mobilité due à une réduction des déplacements substituables (télétravail, vidéo-conférence) et aux politiques facilitant les transports doux et collectifs.

Pour sortir du tout-pétrole, il conviendra de développer une offre de véhicules à motorisation soit électrique (notamment en milieu urbain), soit utilisant du gaz d'origine renouvelable (bioGNV et hydrogène).

Concernant le fret, les hypothèses reposent sur une meilleure optimisation logistique, un basculement vers le feroutage et le développement des utilitaires et des camions utilisant le bioGNV et l'hydrogène.

Secteur tertiaire

Dans un contexte de forte évolution du secteur tertiaire (+ 3 millions de m²/an), liée notamment à l'évolution démographique, les consommations énergétiques restent néanmoins maîtrisées. L'électricité est prépondérante (60 % des consommations du tertiaire) en raison de ses multiples usages : chauffage, cuisson dans la restauration, froid dans les commerces, informatique dans les bureaux...

Désormais, il convient d'accélérer la transition énergétique dans le tertiaire. En effet, une baisse de 20% est attendue entre 2015 et 2040. Il s'agira notamment de favoriser la rénovation des locaux anciens et de développer les nouveaux bâtiments énergétiquement performants.

Secteur de l'industrie

Depuis 2009, la consommation énergétique dans l'industrie reste à un niveau assez bas en raison de la baisse d'activité (crise économique) mais également grâce à une meilleure efficacité énergétique.

Ce découplage entre consommation énergétique et valeur ajoutée du secteur s'explique par plusieurs facteurs :

- amélioration des processus technologiques

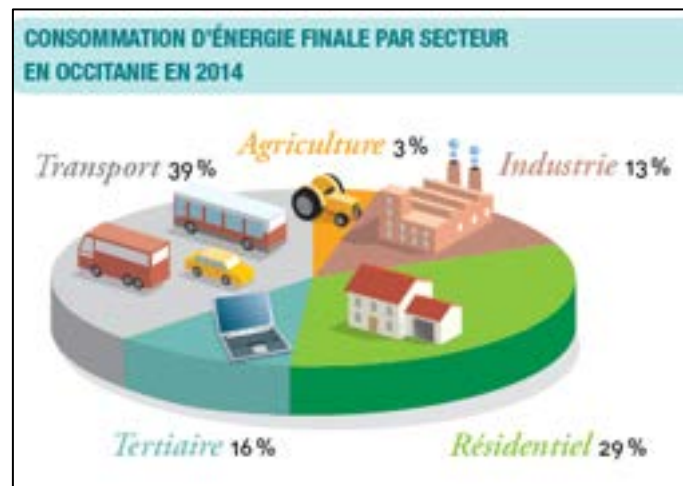


- changements structurels : disparition d'industries fortement consommatrices d'énergie (usines Pechiney) et développement de secteurs moins énergivores (aéronautique notamment).

Cette mutation concerne également le bouquet énergétique final de l'industrie. Les énergies renouvelables thermiques s'imposent au détriment des produits pétroliers. Le gaz naturel est majoritairement consommé dans les industries de travail des métaux. Quant à l'électricité, l'agro-alimentaire est le secteur qui en consomme le plus. Ce découplage est à consolider par des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique dans les process industriels. En effet, afin de devenir la 1^{ère} région à énergie positive, une baisse de 20% des consommations dans l'industrie est attendue d'ici 2040.

Secteur agricole

Les consommations énergétiques du secteur agricole représentent 3 % de la consommation d'énergie finale régionale et correspondent essentiellement aux consommations de gasoil non routier utilisé dans les tracteurs. La baisse de consommation d'énergie dans ce secteur repose sur une meilleure efficacité (culture sous serre, séchoirs, process agro-alimentaires).



Source : Chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre 2014 en Occitanie – OREMIP, 2016

En 2015, la production d'énergie renouvelable en Occitanie était de l'ordre de 24 TWh et couvrait 20% de la consommation d'énergie finale (124TWh).

4.6.2. L'énergie fossile

Les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel, nucléaire) s'épuisent. Le pétrole (59,1 TWh) et le gaz (19,9 TWh) sont totalement importés⁸⁴.

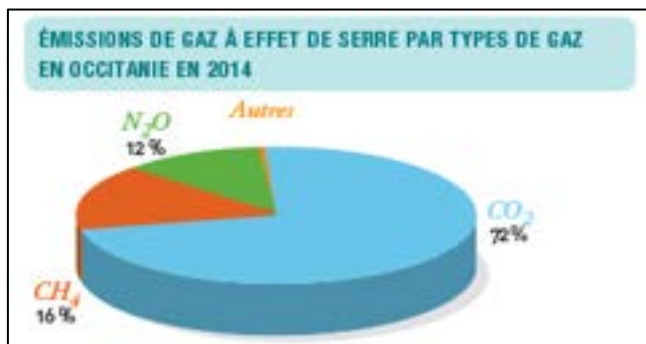
Pour devenir une région à énergie positive, il conviendra de réduire la consommation d'énergie de l'ordre de 30% tout en augmentant la production d'énergie renouvelable d'un facteur de 2,6 à l'horizon 2040.

Ainsi, 75% de la consommation d'énergie sera couverte par la production d'énergie renouvelable à horizon 2040. L'objectif d'être une région à énergie positive d'ici 2050 pourra être atteint.

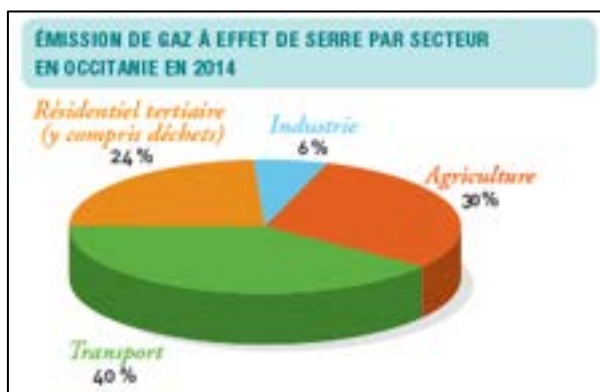
⁸⁴

Zoom sur les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ont diminué de 19 % entre 2005 et 2014, en région Occitanie, pour atteindre 29 MteqCO₂⁸⁵. Cette baisse est notamment due au ralentissement de l'activité agricole et à la fermeture d'industries émettrices de gaz fluorés. Seules les émissions directes sont comptabilisées. Les puits de carbone (processus qui extrait le carbone de l'atmosphère en le stockant sous une autre forme) ne sont pas intégrés par manque de données stabilisées.



Source : Chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre 2014 en Occitanie – OREMIP, 2016



Source : Chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre 2014 en Occitanie – OREMIP, 2016

Les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) d'origine énergétique de la région Occitanie s'élèvent à 21 137 kteq CO₂ et représentent la majorité de l'ensemble des GES émis au niveau régional.

La combustion de produits pétroliers (carburants, fioul domestique, fioul lourd...) représente plus des deux-tiers des émissions de CO₂. Plus de la moitié des émissions de CO₂ d'origine énergétique provient du secteur des transports, et un tiers des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire). Le poids des secteurs de l'industrie et de l'agriculture est plus limité.

Le méthane (CH₄) est à 85 % issu de la fermentation entérique des ruminants et de la gestion des déchets agricoles (émissions liées en grande partie à l'élevage).

⁸⁵

Mégatonne équivalent CO₂

Le protoxyde d'azote (N₂O) est essentiellement issu de l'épandage d'engrais azoté. Le découplage amorcé en 2005 entre les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie, qui signifie que notre mix énergétique se décarbone, se confirme depuis cette date. Le développement des énergies renouvelables et les efforts en matière d'efficacité énergétique ont contribué à ce résultat.

2014 ayant été une année exceptionnellement chaude, les besoins en énergie pour le chauffage ont été inférieurs aux années précédentes.

Une diminution de 30% de la consommation énergétique d'ici 2040 et une profonde modification du mix énergétique (notamment la sortie du tout-pétrole pour le transport) entraînerait une diminution de 60% des émissions de CO₂ d'origine énergétique à l'horizon 2040.

L'enjeu de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Les rapports du GIEC⁸⁶ présentent la réalité du changement climatique et renforcent la gravité de ses impacts, notamment en l'absence d'une réduction forte et durable des émissions de gaz à effet de serre découlant de l'activité humaine.

La température de l'air ne fait qu'augmenter à l'échelle du globe, et les GES émis depuis le début de l'ère industrielle sont les principales responsables de ce réchauffement observé.

L'augmentation de la température est plus marquée dans le Sud-Ouest de la France. La région Occitanie n'est pas épargnée par le changement climatique.

Les conséquences les plus probables pour la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée sont :

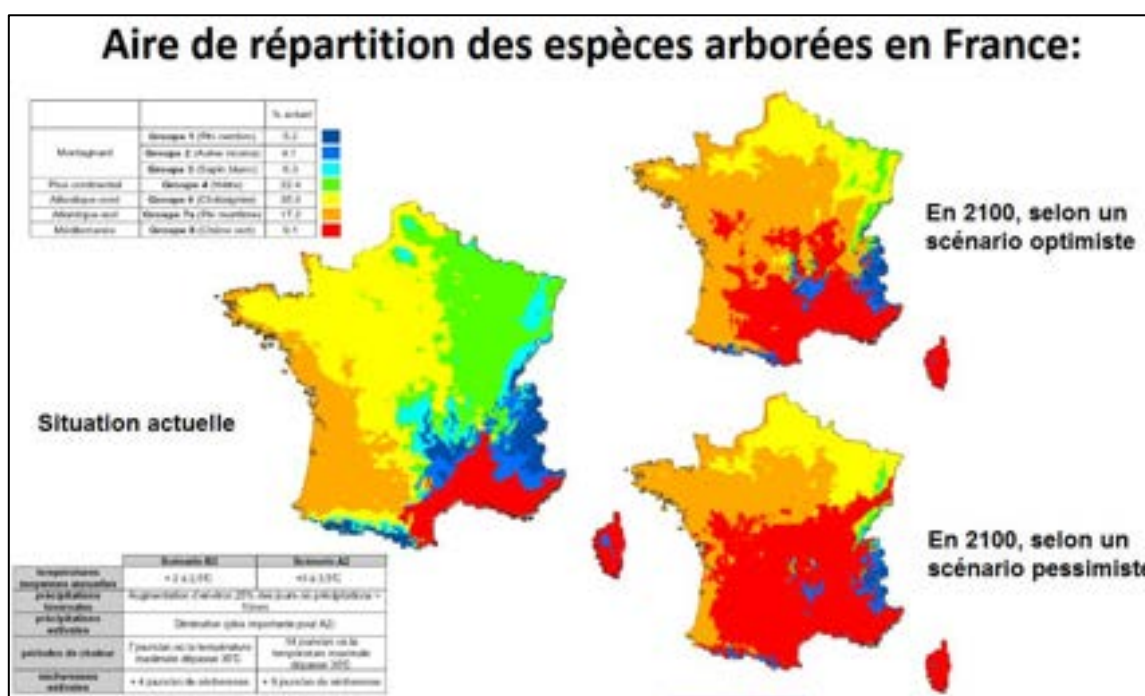
- Une fragilisation de la ressource en eau, au niveau de la quantité par une diminution des précipitations et/ou une augmentation de l'évapotranspiration, de la qualité par une diminution des débits et/ou une augmentation de la température
- Une aggravation des risques naturels, inondations, risques côtiers, incendies, mouvements de terrain et avalanches
- Une menace pour les infrastructures par la submersion marine et les tempêtes, les canicules et les événements extrêmes, entraînant des dégâts humains, matériels et financiers
- Une urbanisation et un cadre bâti plus fragiles par les fortes chaleurs urbaines, l'inconfort thermique dans les bâtiments (même en hiver), les phénomènes de « retrait-gonflement » des sols argileux, et les submersions marines des zones urbanisées

⁸⁶

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)



- Un littoral et des zones montagnes très exposés alors qu'ils sont les supports de nombreuses activités économiques (tourisme, élevage, pêche..) et abritent une grande partie de biodiversité régionale remarquable
 - Un impact hétérogène sur la production agricole régionale, certainement plus marqué pour la viticulture, l'arboriculture, les productions fourragères et l'élevage
 - Une fragilité de certaines essences forestières et des territoires beaucoup plus exposés aux risques d'incendies du fait de l'augmentation de la température.



Sources : Conférence du 9 mars 2011 Académie de Créteil – Changements climatiques et conséquences sur les forêts en France – Gérard Beltrando

L'énergie étant la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire de viser la sobriété énergétique et de développer les énergies renouvelables.

Le défi de la Région transversal aux autres défis, concerne donc l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Les solutions apportées doivent être durables dans le temps et à la hauteur des enjeux.

L'exemple de la région à énergie positive, une action de la Région

En 2017, la Région a formalisé un engagement à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Elle vise l'objectif de réduire ses consommations d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques et de couvrir les besoins résiduels par la production d'énergies renouvelables locales. La production des sources régionales devra être supérieure à la consommation. Cette ambition nécessite de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs régionaux et d'inscrire la transition énergétique comme enjeu transversal à l'ensemble des politiques sectorielles régionales. S'engager à



devenir une région à énergie positive permet de fixer le cap à atteindre à l'horizon 2050, d'établir des objectifs et une trajectoire de long terme, assorti d'un plan d'actions ambitieux et partagé avec les acteurs des territoires.

Les deux anciennes Régions menaient déjà des politiques pour la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ont fixé des objectifs en termes de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelables à l'horizon 2020 pour ex-Midi-Pyrénées et 2050 pour ex-Languedoc-Roussillon. Pour autant, ces objectifs ne visaient pas à proposer une trajectoire « région à énergie positive ». Il est aujourd'hui nécessaire d'amplifier l'action de la région Occitanie, dans un souci d'exemplarité et de mobilisation de tous les acteurs régionaux, pour engager la région sur la voie de la transition énergétique et de devenir une « région à énergie positive ».

Les programmes d'urbanisme et d'aménagement devront inclure une très forte dimension énergétique et environnementale sur le bâti, les aménagements et l'offre en mobilité douce. Un programme de rénovation énergétique de l'existant permettra d'atteindre l'objectif. Sortir du tout-pétrole concernant la mobilité des personnes et de marchandises implique de développer les transports collectifs, de nouveaux services et une offre de véhicules à motorisation électrique ou utilisant du gaz d'origine renouvelable. Sans déploiement de l'éolien terrestre et en mer, des systèmes hydrauliques et solaires, l'objectif « énergie positive » ne pourra être atteint.

Un temps d'information et de concertation sur le projet de scénario région à énergie positive est en cours.



CHAPITRE 5 UNE QUALITE DE VIE INEGALE

5.1. L'éducation et la formation tout au long de la vie

5.1.1. L'éducation

Quantitativement, la région Occitanie est un centre éducatif et de formations majeure en France. Plus d'un million d'élèves sont répartis dans 7 500 écoles, 320 collèges, 95 CFA et 375 lycées (224 publics, 151 privés), avec un taux de réussite au baccalauréat de 90,7% en 2017. Parmi les 232 000 lycéens, 114 667 étaient inscrits en voie professionnelle et technologique, de niveaux de formation V à III, établissements agricoles compris⁸⁷.



Les lycées publics en Occitanie à la rentrée 2017-2018

Source : Région Occitanie – DEJ – Mai 2017

87 Définition des niveaux de formation INSEE :

- Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.
- Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).
- Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.
- Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).
- Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

La rentrée 2017-2018 a été caractérisée par 3 fusions d'établissements et l'ouverture du nouveau lycée à Pibrac.

L'évolution des effectifs des lycées est positive par rapport à la rentrée précédente : +2519 élèves, soit +1,09% (en ralentissement cependant par rapport à l'exercice précédent qui était de +1,6%).

Département	Nombre de lycées	Effectifs
09- Ariège	13	5 483
11- Aude	19	13 214
12- Aveyron	32	10 662
30- Gard	37	30 458
31- Haute-Garonne	80	55 405
32- Gers	17	7 293
34- Hérault	55	45 668
46- Lot	15	6 049
48- Lozère	12	4 325
65- Htes-Pyrénées	22	9 850
66- Pyrénées-Orient.	21	17 849
81- Tarn	34	15 883
82- Tarn-et-Garonne	18	10 001
Académie de Montpellier	144	111 514
Académie de Toulouse	231	120 626
Région	375	232 140

Nombre de lycées et effectifs par Département

Sources : Prévisions Education Nationale D2P RS 2017 + Effectifs constatés RS 2016 DRAAF

En moyenne, un à deux nouveaux lycées ouvrent chaque année. Ainsi, en 2018, est prévu celui de Montech ; en 2020, ceux de Cazères et de Gignac.

La performance du système éducatif pour les deux académies rejoint celle constatée au plan national, soit un taux de réussite global légèrement inférieur à celui de 2016.

Le taux national global de réussite au baccalauréat est en baisse par rapport à 2016, ce qui se vérifie en région académique :

- Au plan national : 87,9 % en 2017 (88,5 % en 2016)
Soit - 0,6 point par rapport à 2016
- Académie de Montpellier : 87,1 % (88,1 % en 2016)
Soit -0,8 point par rapport au plan national



- Académie de Toulouse : 89,6 % (90,8 % en 2016)
Soit + 1,7 point par rapport au plan national

La réussite au baccalauréat général au plan national est en légère baisse : 90,7 % en 2017 contre 91,4 % en 2016 (soit -0,7 point). Cette tendance se retrouve dans les deux académies :

- Académie de Montpellier : 89,3 % en 2017 contre 90,3 % en 2016 (-1 point)
- Académie de Toulouse : 92,1 % en 2017 contre 92,8 % en 2016 (-0,7 point)

La réussite au baccalauréat évolue peu dans la voie technologique au plan national : 90,5 % en 2017 contre 90,7 % en 2016, soit une baisse de 0,2 point. Cette tendance est seulement constatée pour l'académie de Montpellier :

- Académie de Montpellier : 90,6 % en 2017 contre 91,5 % en 2016 (-0,9 points)
- Académie de Toulouse : 91,1 % en 2017 contre 91,1 % en 2016.

De même, la réussite au baccalauréat professionnel est en légère baisse au plan national : 81,5 % en 2017 contre 82,2 % en 2016, soit une baisse de 0,7 points.

Cette tendance se retrouve au plan régional, avec un résultat critique pour l'académie de Toulouse : 81,3 % en 2017 contre 84 % en 2016, soit -2,7 points et une baisse de 1 point pour l'académie de Montpellier : 80,4 % de réussite en 2017 contre 81,4 % en 2016, résultat qui s'approche davantage du niveau national.

De plus, l'enseignement agricole se caractérise par un fort ancrage en territoire rural de ses 75 établissements scolaires :

- 29 lycées publics, répartis dans 22 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA)
La structuration de l'enseignement public autour de plusieurs centres constitutifs est une spécificité du secteur :
 - 12 Centres de Formation d'Apprentis Agricole (CFAA)
 - 16 centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA)
 - ainsi que 25 exploitations agricoles et 3 ateliers technologiques à vocation pédagogique.
- 46 établissements privés.

6 écoles nationales supérieures complètent l'offre de formation.

Près de 17 450 lycéens et 2 350 apprentis sont en formation dans les établissements publics et privés, du CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole) au BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole), pour préparer aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement, du paysage et des services aux territoires.



La tendance est à la stabilisation des effectifs pour les établissements de l'est et une reprise à la hausse pour les établissements de l'ouest qui n'ont pas retrouvé le palier des 10 000 élèves après le net recul à la rentrée 2014.

Occitanie est la troisième région par le nombre d'étudiants : près de 230 000 étaient inscrits sur le territoire d'Occitanie en 2017, selon le Rectorat. Et 16 500 élèves en formation sanitaire et sociales complètent le panorama des effectifs inscrits dans les écoles, lycées et universités de la région. 35 grandes écoles, deux grandes universités à Toulouse et Montpellier ainsi que des sites universitaires sont répartis sur l'ensemble du territoire. Plus de la moitié des étudiants sont nés hors région, ce qui montre une grande attractivité de la région auprès de ces derniers. Les deux métropoles universitaires concentrent 78 % des effectifs étudiants de la région. Deux communautés d'établissements, la COMUE Université Fédérale de Toulouse et la COMUE Languedoc-Roussillon Universités. Les universités mettent en lien l'ensemble des établissements du territoire. Au-delà des cinq universités présentes dans les métropoles, la Région compte trois universités autonomes de taille moyenne (Perpignan, Nîmes, Albi) et quinze sites universitaires de proximité (Font-Romeu, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Sète, Mende, Millau, Rodez, Figeac, Cahors, Montauban, Auch, Tarbes, Foix et Castres). Ainsi, au total, en Occitanie, plus de 60 implantations proposent des formations supérieures, du BTS au doctorat, avec des particularités propres à chacun de ces sites (universités de plein exercice, écoles d'ingénieurs, antennes ou composantes universitaires de type IUT, ESPE..., ou encore des établissements proposant des formations post-bac de type CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles), des BTS...). La part des diplômés de l'enseignement supérieur en région est légèrement supérieure à la moyenne nationale : 27,3 % en Occitanie contre 27,1 % en France métropolitaine en 2013.

Au vu de la croissance moyenne annuelle des effectifs étudiants de la Région (autour de 2,77 %), 275 000 étudiants devraient se trouver en Occitanie en 2020.

5.1.2. La formation professionnelle

Les politiques de formation professionnelle sont construites dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Croissance et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle autour de quatre orientations stratégiques ambitieuses :

- Augmenter le taux d'emploi des actifs
- Déployer une offre de formation de proximité
- Garantir un service public régional de l'orientation performant
- Impulser une nouvelle gouvernance.

La Région a la responsabilité du financement et de l'organisation des formations en faveur des demandeurs d'emploi. A ce titre, elle pilote l'ensemble de l'offre avec la volonté de :



- Garantir l'égalité des chances et la justice sociale en proposant des parcours de formation personnalisés et des passerelles entre les dispositifs
- Apporter une réponse aux besoins économiques
- Favoriser l'équilibre territorial afin de ne pas concentrer toute l'offre de formation dans les métropoles uniquement.

La formation professionnelle continue

En 2017, la Région a ciblé son action en matière de formation professionnelle sur des secteurs prioritaires de l'économie régionale : BTP, industrie, services tertiaires, agriculture, tourisme-hôtellerie-restauration.

51 983 entrées en formation en 2017, dont :

- 44 462 dans une formation certifiante ou qualifiante
- 2 674 dans l'enseignement supérieur
- 3 542 dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme

ERN : l'Ecole Régionale du Numérique est destinée aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés mais ayant une appétence pour le numérique. Elle offre l'accès à des formations innovantes dans ce domaine jusqu'au niveau bac +2. Ces formations permettent, par ailleurs, de proposer des ressources sur les territoires pour accompagner les entreprises « traditionnelles » vers la transition numérique. L'offre est répartie sur les 13 départements du territoire régional.

80% des formations ont un niveau bac ou infra bac
 870 stagiaires en formation en 2017
 21 % des stagiaires sont des femmes
 78 % de sorties positives 3 mois après la sortie.

ER2C : Les Ecoles Régionales de la 2^{ème} Chance accompagnent un public de jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en situation d'échec scolaire et cumulant souvent plusieurs handicap notamment sociaux. Basée sur une pédagogie innovante et individualisée (1 formateur en moyenne pour 10 à 12 stagiaires), elles accueillent prioritairement des jeunes de 18 à 25 ans.

Avec 13 600 jeunes sans emploi ne suivant ni études ni formation (NEET), la Région Occitanie occupe la 2^{ème} place au niveau national

- 1 305 stagiaires en 2017, soit +1,7 % par rapport à 2016
- 37 % issus des QPV (quartiers prioritaires de la ville)
- 51 % de sorties positives
- 11 écoles de la 2^{ème} chance en Occitanie : Alès, Béziers, Carcassonne, Lunel, Montpellier 1 et 2, Narbonne, Nîmes, Onet-le-Château, Perpignan et Toulouse

VAE : En 2017, 10 356 personnes ont bénéficié d'information conseil en Validation des



Acquis de l'Expérience (VAE). 5 030 dossiers ont été déclarés recevables par les certificateurs (69 % de femmes). 60% ont obtenu une validation totale et 29 % une validation partielle. Parmi les personnes ayant obtenu une validation totale :

- 34 % ont un niveau V,
- 21 % ont un niveau IV
- 31 % ont un niveau III
- 14 % ont un niveau I ou II

Les 5 certifications les plus recherchées :

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant – niveau V – 453 dossiers
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale – niveau V – 313 dossiers
- Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé – niveau III – 243 dossiers
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture – niveau V – 179 dossiers
- CAP petite enfance – niveau V - 159 dossiers

L'apprentissage

En 2017, La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a donné un nouvel élan à l'apprentissage par une politique volontariste et ambitieuse ayant pour double objectif :

- d'augmenter le nombre d'apprentis pour atteindre le cap des 40 000 apprentis d'ici 5 ans (+ 6 000 apprentis sur 5 ans)
- renforcer l'excellence et la qualité de l'apprentissage en améliorant les conditions de réussite et d'insertion professionnelle des jeunes et en répondant aux besoins économiques des entreprises.

Parmi les nouveautés en matière d'apprentissage, la Région s'est également portée candidate à l'expérimentation du relèvement de 26 à 30 ans de l'âge maximum pour l'entrée en apprentissage (2 243 apprentis de 26 à 30 ans au 31/12/2017).

- 36 438 apprenti.e.s au 31 décembre 2017, soit 1 527 apprentis de plus en un an (+4,4%) et +8% si on considère l'évolution sur la première année de formation
- 95 CFA répartis sur les 13 départements
- plus de 1 800 formations accessibles en apprentissage préparant à plus de 800 diplômes différents, du CAP au niveau Bac +5 (diplômes d'ingénieurs, Masters) 128 formations supplémentaires ont été ouvertes à la rentrée 2017
- 19 650 nouveaux contrats, soit une hausse de 7,6% en un an
- 85 % de réussite aux examens
- 75% en emploi ou en poursuite d'étude, 6 mois après leur formation,

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 53,8%, supérieur à la moyenne métropolitaine (52,4%), en 2014.



5.1.3. Les formations et les niveaux de diplôme

Les formations sont réparties sur l'ensemble du territoire en fonction des spécificités territoriales, avec toutefois une prédominance pour les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, qui concentrent à eux deux 40 % des lycéens, 44 % des apprentis, 55 % des élèves des formations sanitaires et sociales et 47 % des demandeurs d'emploi formés.

La priorité pour les années à venir concerne l'augmentation générale des qualifications et des niveaux de diplômes : c'est l'un des objectifs posés par la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur qui ambitionne de préparer aux nouveaux métiers en atteignant 60 % de diplômés de l'enseignement supérieur pour une classe d'âge d'ici 2025, contre les 44 % actuels, et de porter à 20 000 par an le nombre de doctorats délivrés. En suivant cette trajectoire, la Région Occitanie devrait délivrer 2 000 doctorats par an.

5.1.4. Une population formée mais des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur

Une des problématiques majeures de la région Occitanie réside dans l'accès à l'enseignement supérieur différencié entre les catégories socioprofessionnelles d'une part, mais aussi entre les habitants des métropoles régionales et ceux venant de territoires plus éloignés de leur sphère d'influence.

En 2014, si la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 39 ans non scolarisés est de 43,8%, la région se classe parmi les régions les mieux formées. Elle est au quatrième rang des régions ayant la part la plus élevée, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne. Ainsi, en Île-de-France, cette part atteint 54,2 %, tirant la moyenne métropolitaine vers le haut. Si l'Île-de-France n'est pas pris en compte, la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur est de 40,1 %. La région Occitanie présente une offre de formation post-bac développée et variée. Et donc elle attire des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir. Ce qui contribue à son bon positionnement.

Le niveau de diplôme a un impact direct sur l'insertion professionnelle. Le taux de chômage des jeunes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur depuis moins de 4 ans est de 11,5 % en moyenne, contre 24 % pour les titulaires du seul baccalauréat et de 53 % pour ceux qui n'ont obtenu que le brevet des collèges. La Région a de bons résultats, supérieurs aux moyennes nationales, pour les franges de la population les plus fragiles face au manque de qualification. Si près de 8 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification, le taux de diplômés au niveau inférieur au baccalauréat ou sans diplôme est plus faible en Occitanie qu'au niveau national (55 % contre 56,2 % en France en 2013). De plus, la part de la population de 15 ou plus non scolarisée ayant le baccalauréat est de 17,8 % dans la région, contre 16,6 % dans le pays, avec le pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans en vie active sans diplôme qui est passé de 28 à 26,2 % entre 2007 et 2012 en Occitanie. Une partie de la population reste non diplômée.



Néanmoins, les disparités sont très marquées en infrarégional. C'est la région qui a des écarts entre les départements les plus grands, après l'Ile-de-France. En effet, La Haute-Garonne est le 3^{ème} département français pour la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 39 ans non scolarisés et le 1^{er} département de province (56,1 %), loin devant l'Hérault en 15^e position (44,1 %), qui accueille aussi un important pôle d'enseignement supérieur dans la métropole de Montpellier. À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, l'Aude apparaît en queue de peloton, avec un tiers des 25-39 ans non scolarisés diplômés du supérieur (33,4%, 85^e rang des départements métropolitains).

La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (35,3 % des jeunes diplômés de la région) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération toulousaine. C'est aussi le cas mais de manière moins marquée pour l'Hérault (20 % des jeunes diplômés) au regard des autres départements de la région, du fait de la relative concentration de ce type d'emplois dans l'agglomération montpelliéraine. Dans les autres départements, la structure économique et sociale offre relativement moins d'emplois qualifiés. L'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

5.1.5. Des inégalités dès le début de carrière entre les femmes et les hommes

Si l'insertion professionnelle reste difficile pour l'ensemble des jeunes peu diplômés (sans diplôme ou titulaires au mieux du brevet des collèges ou équivalent)⁸⁸, les jeunes femmes s'en sortent beaucoup moins bien que les hommes. Elles restent davantage en marge du monde professionnel : en Occitanie, en 2013, 35 % des femmes de 25 à 29 ans peu diplômées ne travaillent pas et ne sont pas à la recherche d'un emploi, soit 20 points de plus que les hommes ayant le même profil. Seulement 36 % d'entre elles occupent un emploi, soit 21 points de moins que leurs homologues masculins.

Les jeunes femmes titulaires d'un CAP ou d'un BEP occupent plus souvent un emploi que les peu diplômées (58 % soit + 22 points), mais l'écart avec les hommes reste néanmoins élevé (- 16 points).

Parmi les bacheliers, le taux d'emploi des jeunes femmes est plus élevé (67 %) et l'écart avec les hommes se resserre (- 11 points).

L'obtention d'un diplôme supérieur au baccalauréat permet de gommer presque intégralement ces inégalités en matière d'accès à l'emploi : 77 % des jeunes femmes diplômées de l'enseignement supérieur ont un emploi, soit seulement 2 points de moins que les hommes.

Depuis 1999, l'importance du diplôme ne fait que se renforcer, en particulier pour les femmes. Entre 1999 et 2013, l'insertion professionnelle des jeunes femmes peu diplômées se dégrade, un peu moins cependant que celle de leurs homologues

⁸⁸

Insee Analyses Occitanie n°51 « Des inégalités dès le début de carrière entre les femmes et les hommes : l'impact des filières d'études » - Septembre 2017



masculins : en 2013, elles sont davantage inactives, alors que les jeunes hommes sont plus souvent en recherche d'emploi.

Pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, le taux d'emploi des jeunes femmes se maintient depuis 1999, celles-ci travaillant davantage dans les services, secteur moins touché par la crise économique et financière de 2008-2009. À l'inverse, le taux d'emploi des hommes se dégrade fortement, l'industrie ayant été plus impactée. L'écart entre les sexes se réduit ainsi nettement.

Le taux d'emploi des jeunes femmes diplômées du supérieur progresse significativement entre 1999 et 2013, l'écart avec les hommes se réduisant légèrement.

En début de carrière, même si les contraintes familiales ne sont pas encore prégnantes, les jeunes femmes diplômées du supérieur occupent bien moins souvent des postes de cadres que les hommes de même profil. En Occitanie, 19 % d'entre elles sont cadres en 2013, soit 11 points de moins que les hommes, un écart identique à celui observé pour la France métropolitaine. Elles exercent en revanche plus souvent une profession intermédiaire (46 % contre 40 % d'hommes) ou sont plus fréquemment employées (31 % contre 14 %).

Depuis 1999, la part des jeunes femmes occupant des postes de cadres s'est fortement accrue dans la région (+ 4 points en 2013 par rapport à 1999) tout comme celle des jeunes hommes. Durant cette période, le nombre de jeunes cadres augmente fortement, surtout parmi les ingénieurs et les cadres techniques d'entreprise, des postes plutôt masculins. Ainsi, l'écart entre la proportion de femmes et d'hommes cadres se creuse légèrement, toujours au détriment des femmes.

Si le devenir professionnel des jeunes est très lié à leur niveau de diplôme, il dépend aussi beaucoup des filières de formation et des spécialités choisies. Filles comme garçons continuent d'emprunter des cursus encore très genrés. Les jeunes filles peinent à sortir des schémas sociétaux et à se positionner sur des parcours plus prometteurs en termes d'avenir professionnel.

Lorsque les filles entrent dans un cycle professionnel court, elles sont relativement peu nombreuses en apprentissage (1 fille pour 3 garçons) et s'orientent majoritairement vers les services, domaines moins valorisés et parfois saturés sur le marché du travail. *A contrario*, les garçons privilégient les spécialités techniques ou de production.

Dans la région comme au niveau national, les filles dévoilent leurs appétences pour les matières littéraires ou économiques et sociales dès le choix de la série du baccalauréat : en Occitanie, les filières L (Littéraire) et ES (Économique et social) comptent respectivement 79 % et 61 % de filles. À l'inverse, elles sont minoritaires (47 %) dans la série S (Scientifique).

Au niveau de l'enseignement supérieur, les filles sont peu nombreuses à intégrer les filières plus sélectives et reconnues comme les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les écoles d'ingénieurs, qui débouchent le plus souvent vers des emplois à haut niveau de responsabilités et plus rémunérateurs. Ce n'est pourtant pas faute d'être



mobiles géographiquement, les filles étant légèrement plus nombreuses que les garçons à quitter l'Occitanie pour poursuivre leurs études dans une autre région (11 % des bachelières sur l'année scolaire 2013-2014 contre 10 % des bacheliers). En 2013, dans la région comme en France métropolitaine, sur 10 étudiants inscrits en CGPE ou en écoles d'ingénieurs, 4 seulement sont des filles. Lorsqu'elles font le choix d'une CPGE, les choix de filières sont très différents de ceux de leurs homologues masculins. D'après une étude du Ministère de l'Éducation nationale¹, en France métropolitaine, les filles représentent près des trois quarts des effectifs des CGPE en lettres, un peu plus de la moitié en économie et moins d'un tiers dans la filière scientifique.

Les caractéristiques scolaires (série et mention au baccalauréat) et sociales de l'étudiant ainsi que celles du lycée d'origine influent fortement sur les choix d'orientation. L'influence culturelle pèse aussi sur ces choix. Sur l'académie de Toulouse en 2014, à caractéristiques identiques, la probabilité pour une fille de postuler en CPGE ou en école d'ingénieurs est plus faible que pour un garçon. *A contrario*, les filles ont plus de chance de rentrer à l'université.

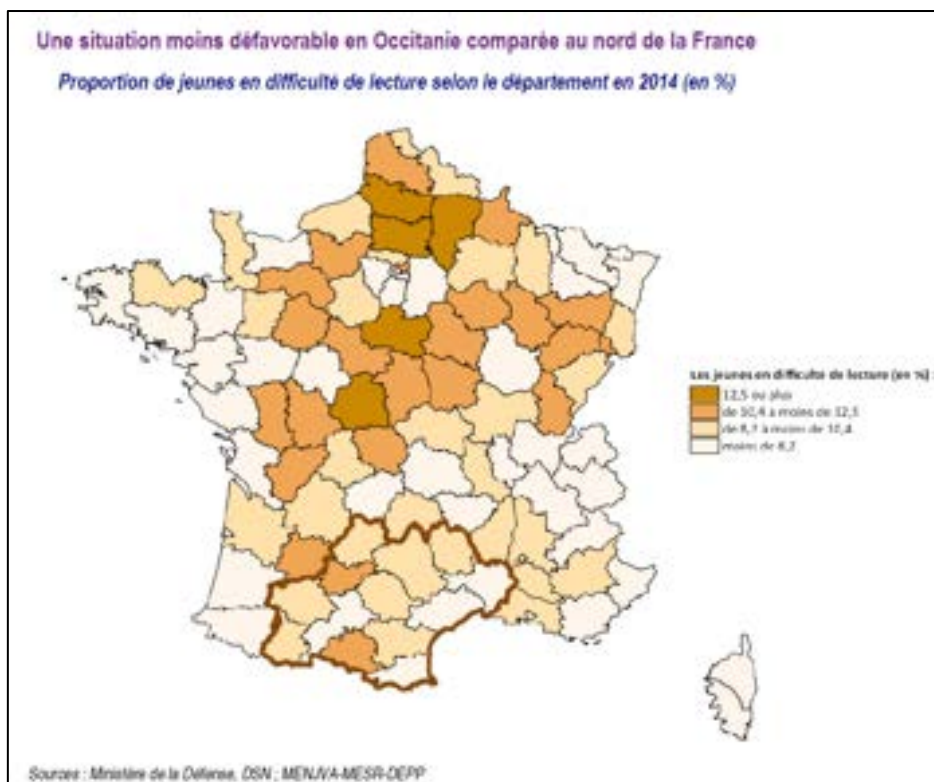
En Occitanie, 60 % des étudiants à l'université sont des étudiantes. Elles y poursuivent un peu moins longtemps leurs études que les garçons, puisqu'en doctorat elles ne représentent plus que la moitié des effectifs étudiants. Les filières qu'elles choisissent sont aussi moins variées que celles des garçons, ce qui les conduit à des gammes de métiers plus restreintes, avec des débuts de carrière plus difficiles

Les filles plébiscitent les spécialités traditionnellement féminines, comme les lettres ou le droit à l'université ainsi que les formations paramédicales et sociales. *A contrario*, les garçons se tournent davantage vers des cursus scientifiques et techniques, plus porteurs sur le marché de l'emploi. Cependant, depuis les années 2000, le comportement des filles évolue en matière de choix d'orientation. En Occitanie, à l'université, elles se dirigent moins souvent dans les filières littéraires (27 % des étudiantes en 2013, soit 5 points de moins qu'en 2000) et scientifiques (9 % des étudiantes, soit - 2 points), au profit de la médecine, du droit, de l'économie et de l'administration économique et sociale (+ 2 points pour chacune de ces filières). Elles privilégient aussi davantage les écoles de commerce (+ 2 points) et dans une moindre mesure les formations d'ingénieurs (+ 0,5 point) tandis que leur part reste stable dans les CGPE.

5.1.6. L'illettrisme

Par ailleurs, en 2015, selon les résultats des tests dispensés lors de la Journée Défense Citoyenneté, 2 090 jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme en Occitanie. La part des jeunes en situation d'illettrisme est inférieure à la moyenne nationale. Toutefois, il existe d'importantes disparités par département. Si l'Aveyron se situe parmi les 10 départements français où le taux d'illettrisme est le plus faible, l'Aude se situe parmi les 20 départements où cet indicateur est le plus fort.





Sources : Insee Dossier Occitanie – le développement durable – Juillet 2016 N°2

Pour lutter contre ces disparités territoriales et assurer un haut niveau de formation et d'éducation au plus grand nombre, partout dans la région, le rôle des villes universitaires d'équilibre est essentiel. Elles concentrent d'ailleurs bien plus d'individus issus des catégories socioprofessionnelles défavorisées et moyennes que de personnes issues des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées. C'est observable notamment à travers le taux de boursiers dans ces pôles d'équilibre, plus importants que dans les pôles métropolitains, à hauteur de 10 à 15 points. Même si à cet égard les sites universitaires d'équilibre remplissent leur office en permettant à une certaine catégorie de population, plus désavantagée, de bénéficier de l'enseignement supérieur dans des lieux peu éloignés de leur domicile et dans de plus petites structures, ce sont véritablement les sites universitaires métropolitains qui sont le principal ressort du dynamisme de la Région au niveau de l'enseignement supérieur, et qui eux sont insérés dans la compétition mondiale pour attirer toujours plus d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants. De manière générale, les départements métropolitains et particulièrement la Haute-Garonne concentrent une bonne partie des richesses tant économiques qu'humaines de la région Occitanie.

La position privilégiée de la Région au niveau de l'enseignement supérieur lui octroie de ce fait une forte attractivité au niveau de l'implantation de sites de recherche de premier rang. Le nombre d'étudiants qui a augmenté de 27 % entre 2008 et 2016 (presque 199 000 étudiants en 2008, plus de 247 000 à la rentrée 2016), couplé à la qualité du cadre proposé, où Toulouse et Montpellier trustent souvent les premières places du classement des villes étudiantes où il fait le mieux vivre, souvent devant des métropoles

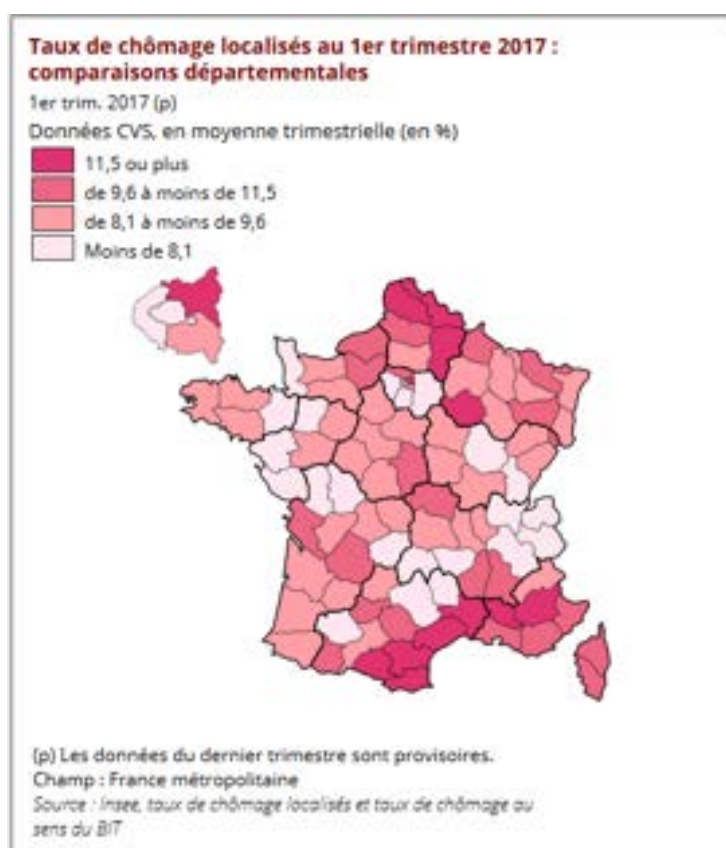
importantes comme Bordeaux ou Paris⁸⁹, font de la Région Occitanie une place très intéressante pour y implanter des structures de recherche. Ainsi, elle se mobilise pour valoriser à l'échelle européenne et internationale les filières d'excellence régionales, qui disposent de nombreux atouts pour rayonner.

5.2. Les ressources des ménages

5.2.1. L'emploi et le chômage

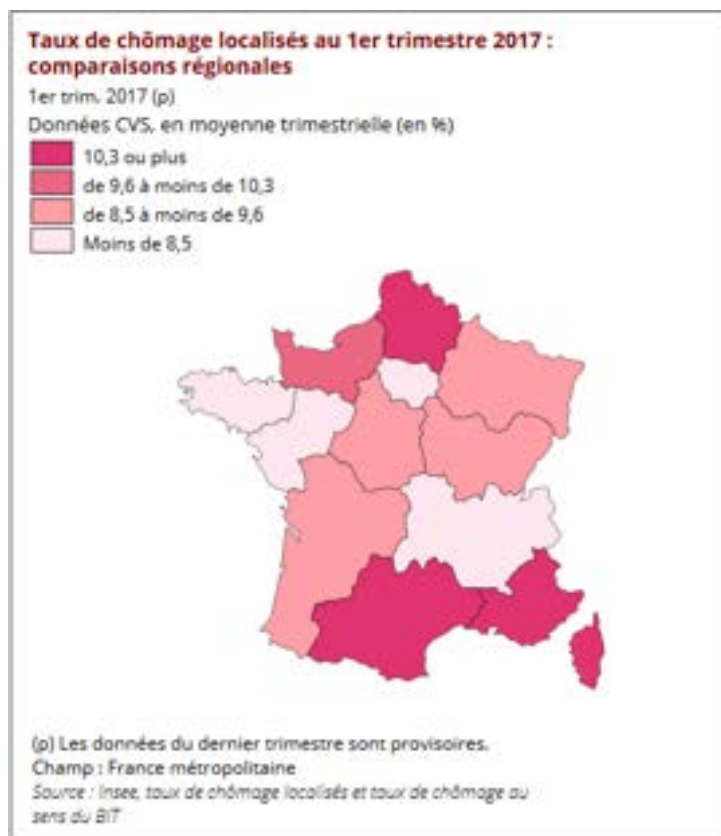
Depuis 2009, l'emploi total augmente de 0,7% par an dans la région, contre 0,1% en moyenne en métropole. Mais le taux de chômage régional est historiquement élevé, notamment dans les départements du littoral.

Au 1^{er} trimestre 2017, il s'élevait à 11,2% (en baisse de 0,5 points par rapport au trimestre précédent et 0,7 sur un an). C'est le 2^{ème} taux régional après les Hauts-de-France, 11,7%. En France, il s'établit à 9,6% de la population active.



Taux de chômage localisés au 1^{er} trimestre 2017 par département

Source : Insee - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134411> - Consultation Octobre 2017



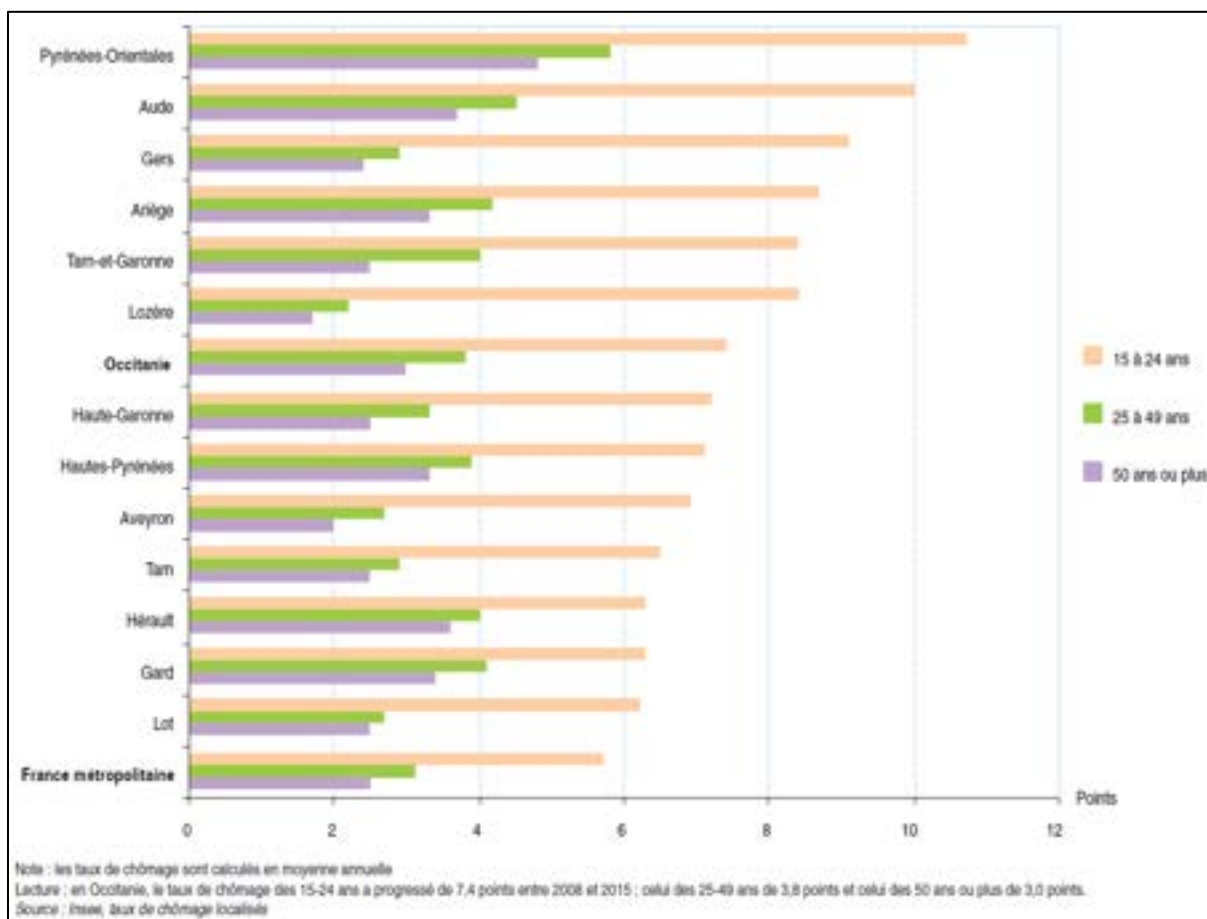
Taux de chômage localisés au 1^{er} trimestre 2017 par région

Source : Insee.fr – Consultation Octobre 2017

Cependant, de fortes disparités existent au sein de la région. En effet, les départements les plus touchés sont ceux de la façade méditerranéenne : les Pyrénées-Orientales (14,8%), suivies de l'Hérault (13,4%), du Gard (12,9%) et de l'Aude (12,8%), 4 départements parmi les 5 les plus touchés de métropole. Alors que la Lozère (6,0%), l'Aveyron (7,1%) et le Gers (7,4%) ont un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale et nationale.

En outre, les jeunes sont particulièrement exposés au chômage au sein de la région. Si la moitié des 15 à 24 ans sont en études, parmi l'autre moitié des actifs dont les apprentis en formation ou en alternance, 29,1% étaient au chômage en 2014, soit 5,7 points de plus que la moyenne nationale. L'Occitanie fait encore partie du peloton de tête des régions les plus touchées, avec les Hauts-de-France. Malgré tout, les disparités entre les départements sont fortes, entre les 19,3% des jeunes actifs au chômage en Lozère et leurs homologues des Pyrénées-Occidentales, dont 36,8 % d'entre eux connaissent cette situation. Cette situation est aussi ancrée dans le temps, avec une progression du taux de chômage pour cette classe d'âge, plus importante que les autres, systématique en Occitanie entre 2008 et 2014, à un rythme plus ou moins soutenu (+ 9,7 points en Pyrénées-Orientales, entre + 8,5 et + 6,8 points dans les départements ruraux de l'Ariège, du Gers, de l'Aude, de la Lozère, du Lot et de l'Aveyron, « seulement » + 5,3 et +

5,2 points dans le Gard et le Tarn respectivement). Or, si la situation des jeunes diplômés a tendance à être plus favorable, elle n'en est pas moins difficile : en 2013, trois ans après leur sortie du système éducatif, 22 % des jeunes actifs étaient en recherche d'emploi, tandis que 69 % des jeunes qui en étaient sortis en 2010 déclaraient avoir trouvé un emploi, ce qui était déjà 8 points de moins que le même public en 2004. Néanmoins, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'insertion professionnelle qui en découle est favorable.



Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et département entre 2008 et 2014 en Occitanie

Source : Insee Dossier Occitanie n°6 – Juin 2018

Les hommes sont de même plus exposés que les femmes face au marché du travail. En effet, depuis 2014 en Occitanie (2013 en France), le taux de chômage des hommes a dépassé celui des femmes : 12,2 % des hommes actifs dans la région sont au chômage, contre 11,8 % des femmes. La crise économique de 2007 a eu des effets dévastateurs, étant donné que les postes qui étaient les plus exposés aux suppressions d'emplois se trouvaient par exemple dans l'industrie ou la construction, plus fréquemment occupés par des hommes. Au contraire, les femmes, plus présentes dans les services, l'enseignement ou la santé, emplois moins dépendants des fluctuations économiques,

ont été plus protégées. Au niveau départemental, seuls le Tarn-et-Garonne, l'Aude, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne ont vu les femmes actives être plus touchées par le chômage que les hommes actifs.

Si une partie du chômage régional peut être assimilé à la conjoncture économique difficile, d'autres éléments d'explications sont plus structurels. L'Occitanie compte ainsi, parmi les 13 régions françaises, une des parts les plus faibles des activités dites productives. Avec 31 % des emplois régionaux prodigués par les activités productives (34 % pour les autres régions hors Île-de-France), seules les régions PACA et la Corse en regroupent proportionnellement moins. Ainsi, le taux d'emplois productifs pour 100 actifs en Occitanie atteint le niveau timide de 12,1, contre 14,1 en France métropolitaine et 13,4 hors Île-de-France. Sous-représentés dans la partie sud-est de la région (moins de 9 emplois productifs à Perpignan, Béziers, Carcassonne, Alès ou à Sète), les emplois productifs sont au contraire massés à Toulouse (30 % de ces emplois régionaux, pour un taux de 16,7 pour 100 habitants) et solidement implantés à Rodez, Figeac, Villefranche-de-Rouergue et à Bagnols-sur-Cèze (taux supérieurs à 14 pour 100 habitants).

De même, malgré un taux d'emplois présents légèrement supérieur à la moyenne nationale en Occitanie, la région occupe le 5ème rang national aux côtés de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Bretagne, à hauteur de 21,6 emplois présents pour 100 habitants. Ce taux, insuffisant pour un centre touristique comme l'Occitanie et pour rattraper le manque d'emplois productifs régionaux, explique aussi en partie un chômage plus important qu'ailleurs (même si les emplois saisonniers, très importants dans la région dans le secteur du tourisme, ne sont pas pris en compte dans ce calcul).

Des facteurs structurels de chômage

Si une partie du chômage régional peut être assimilé à la conjoncture économique difficile, d'autres éléments d'explications sont plus structurels. L'Occitanie compte ainsi, parmi les 13 régions françaises, une des parts les plus faibles des activités dites productives⁹⁰. Avec 31 % des emplois régionaux prodigués par les activités productives (34 % pour les autres régions hors Île-de-France), seules les régions PACA et la Corse en regroupent proportionnellement moins⁹¹. Ainsi, le taux d'emplois productifs pour 100 actifs en Occitanie atteint le niveau timide de 12,1, contre 14,1 en France métropolitaine et 13,4 hors Île-de-France⁹². Sous-représentés dans la partie sud-est de la région (moins de 9 emplois productifs à Perpignan, Béziers, Carcassonne, Alès ou à Sète), les emplois productifs sont au contraire massés à Toulouse (30 % de ces emplois régionaux, pour un

90 Source : INSEE Analyses, *L'Occitanie au regard des autres régions métropolitaines : dynamisme, précarité et contrastes*. Définition INSEE = Les **activités productives** produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

91 INSEE Analyses, *Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Le grand sud attractif*.

92 *Ibid.*



taux de 16,7 pour 100 habitants) et solidement implantés à Rodez, Figeac, Villefranche-de-Rouergue et Bagnols-sur-Cèze (taux supérieur à 14 pour 100 habitants)⁹³.

Enfin, la Région est plombée par son faible taux d'emplois⁹⁴, notamment en raison de la forte proportion de retraités sur son sol. 47 % des personnes de plus de 15 ans en Occitanie ont un emploi, 51 % en France métropolitaine ; 30 % de ces personnes de plus de 15 ans dans la région sont à la retraite, contre 27 % en France métropolitaine⁹⁵. L'Occitanie compterait près de 45 000 emplois supplémentaires si son taux d'emploi était identique à la moyenne des autres régions hors Île-de-France⁹⁶.

5.2.2. La pauvreté et la répartition inégale des revenus

La région Occitanie se caractérise par un revenu des ménages inférieur à la moyenne nationale (19 457,2 euros est le revenu médian disponible par unité de consommation en 2014 en Occitanie, contre 20 369,3 euros en France métropole). Les revenus moyens les plus élevés se situent dans certaines périphéries des grandes agglomérations (Sicoval, Coteaux du Girou, Save au Touch, Grand Pic Saint-Loup...). Le taux de chômage est supérieur de plus de deux points à la moyenne nationale, avec une précarité particulièrement sensible sur le littoral, notamment les zones d'emploi de Céret, Perpignan, Narbonne, Béziers, Pézenas, Agde et Sète où le chômage dépasse 15%.

Un des principaux résultats du chômage est la pauvreté : une carence d'emploi suppose des revenus faibles qui eux-mêmes supposent des conditions matérielles difficiles, avec des différences selon les territoires.

En Occitanie, 17% de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2013, soit avec moins de 1 000 euros mensuels pour une personne vivant seule ou 1 800 euros pour un couple avec un jeune enfant. Ce taux en France métropolitaine est sensiblement plus faible (14,5 %). Seules trois régions ont un taux de pauvreté plus élevé : la Corse (20,2 %), les Hauts-de-France (18,2 %) et PACA (17,39 %).

De fait, la part des ménages soumis à l'imposition des revenus est une des plus faibles de France : moins 3,1 points par rapport à la moyenne des autres régions excepté l'Île-de-France⁹⁷. Une des sources d'explication réside d'une part dans la place plus importante qu'ailleurs des pensions et retraites dans le revenu des ménages occitan, eu égard à sa population proportionnellement plus grande de retraités par rapport au reste de la France. D'autre part, les traitements et les salaires tiennent une place plus faible dans le revenu disponible médian des ménages en Occitanie par rapport au reste de la France

93 *Ibid.*

94 Définition : nombre d'emplois ramené à la population en âge de travailler (15-64 ans).

95 *INSEE Analyses, « Panorama de la région. Forte croissance démographique mais situation socio-économique contrastée.*

96 *INSEE Analyses : LRMP, Le grand sud attractif.*

97 *INSEE, Analyses : LRMP. Panorama de la région. Forte croissance démographique mais situation socio-économique contrastée*



(salaire net horaire moyen plus faible qu'en France). Les inégalités sont néanmoins importantes dans la région : un habitant sur dix en Occitanie vit avec moins de 9 860 euros par an (décile le plus faible)⁹⁸ et *a contrario*, un habitant sur dix en Occitanie vit avec plus de 34 730 euros par an⁹⁹. Le rapport interdécile entre ces deux niveaux de revenus extrêmes est de 3,5 en Occitanie contre 3,3 au niveau national (sauf île-de-France), traduisant une dispersion des revenus disponibles plus importante dans la Région qu'en France. Cette dispersion est observable au niveau infrarégional entre les départements, où le revenu disponible médian de l'Aude est de 17 200, quand il est de 21 500 en Haute-Garonne (un des trois départements hors ceux de l'Île-de-France au revenu disponible le plus élevé en France) .

Ce taux de pauvreté régional masque de fortes disparités territoriales. Les départements les plus marqués par l'activité touristique et où l'agriculture emploie aussi une forte main d'œuvre saisonnière subissent plus les effets de la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté dépasse les 21 % dans l'Aude ou les Pyrénées-Orientales et il atteint 20,3 % dans le Gard. Les départements situés à l'ouest de la région sont davantage préservés, en particulier la Haute-Garonne dont l'économie est diversifiée et tournée vers des fonctions métropolitaines. Elle affiche le taux le plus bas de la région, soit 12,4 %. Globalement, la pauvreté est plus présente sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

Comparée à la moyenne métropolitaine, la pauvreté en Occitanie est plus développée dans les espaces ruraux éloignés des centres d'emplois, mais également dans les villes-centres des grands pôles urbains. Dans le rural, le taux de pauvreté est le plus élevé (20,7 %) et l'écart est le plus marqué avec la France métropolitaine. Les villes abritent davantage de ménages pauvres en nombre, mais aussi en part (17,8 %), en lien avec la présence d'un parc locatif social plus dense ou d'un parc de logements anciens voire vétustes. Les taux de pauvreté sont moins élevés dans les grands pôles urbains gravitant autour de Toulouse, puisque ceux-ci bénéficient de l'influence du pôle métropolitain toulousain. À l'inverse, les pôles situés sur la côte languedocienne sont plus exposés à la pauvreté.

En Occitanie, comme ailleurs en métropole, les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres ménages : plus du tiers d'entre elles vivaient sous le seuil de pauvreté en 2013 (2^{ème} rang en France métropolitaine). En effet, les ressources proviennent d'une seule personne qui assume la charge des enfants et les économies d'échelle liées au nombre de personnes composant le ménage sont par conséquent très amoindries. Les personnes seules sont aussi plus touchées que les couples (avec ou sans enfant), les hommes seuls (22 %) davantage que les femmes seules (20 %), soit plus qu'en moyenne en métropole (17 % pour les hommes et 15 % pour les femmes).

Le taux de pauvreté des 75 ans ou plus (12,5%) est le 2^{ème} le plus élevé de France, après les Hauts-de-France. En France métropolitaine, il est de 8,9%.

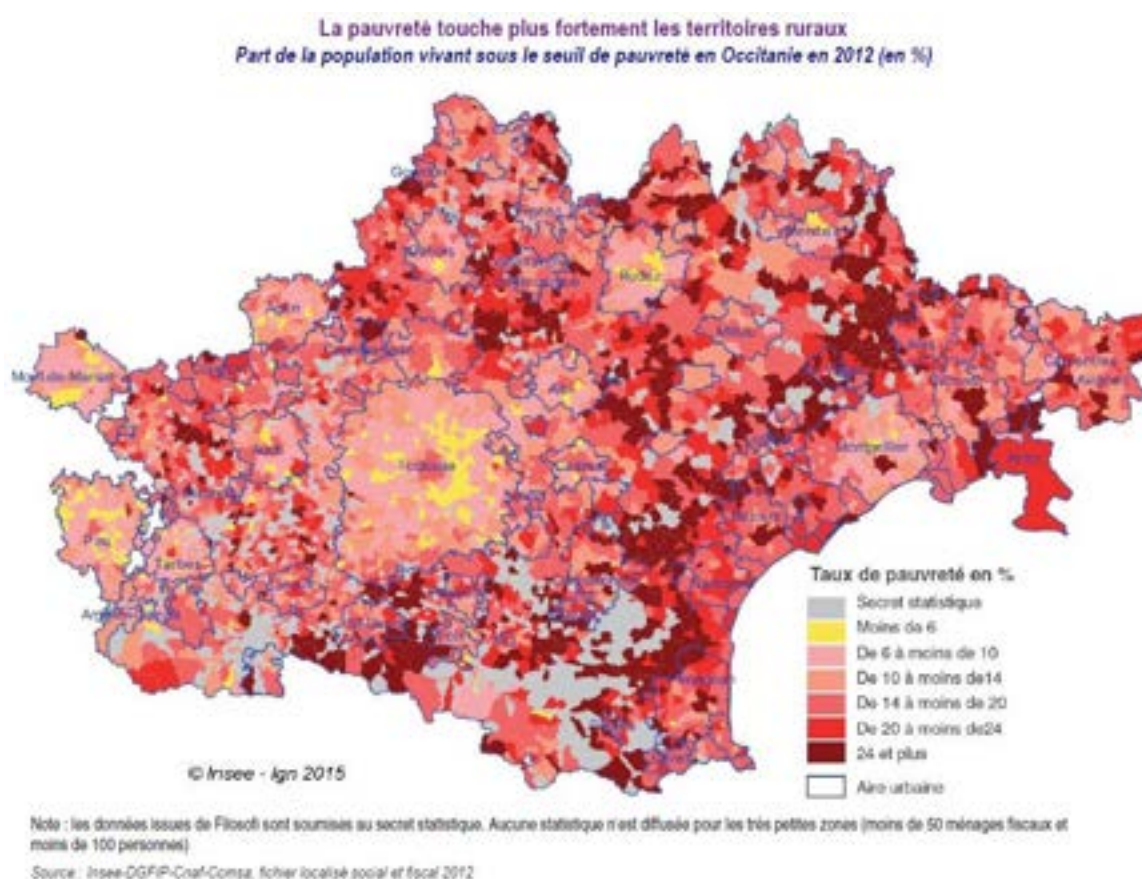
98 INSEE, *Analyses : LRMP. Panorama de la région. Forte croissance démographique mais situation socio-économique contrastée.*

99 Source : « *Le développement durable en Occitanie* », « *Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations* », Insee Dossier Occitanie N°2 – Février 2018



Dans la région, plus d'un quart des jeunes de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (3^{ème} plus élevé de métropole). Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, la multiplication des contrats précaires en début de vie active sont autant d'éléments d'explication.

La région se classe au 2^{ème} rang pour la part des allocataires de minima sociaux dont au moins les trois quarts des revenus proviennent des prestations sociales. Par ailleurs, de nombreux jeunes ne sont pas insérés : 4,2 % des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni en formation (4^{ème} rang).



Source : « Le développement durable en Occitanie », « Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations », Insee Dossier Occitanie N°2 – Février 2018

5.2.3 Des inégalités de revenus entre femmes et hommes

En Occitanie, les jeunes femmes de 18 à 29 ans salariées, travaillant dans la sphère privée ou semi-publique, ont un revenu annuel moyen de 11 700 euros en 2013 contre 14 600 euros pour leurs homologues masculins, soit 20 % de moins. L'écart est moindre pour cette tranche d'âge que tous âges confondus (- 27 %), les écarts entre femmes et hommes s'accroissant avec l'âge. L'écart de revenu en défaveur des femmes est le plus élevé pour les ouvriers non qualifiés (- 28 %).

Les écarts de revenus s'expliquent en partie par le travail à temps partiel. 32 % des femmes de 18 à 29 ans exercent leur activité à temps partiel en Occitanie en 2013, contre seulement 14 % des hommes. Cette proportion est semblable à celle observée pour l'ensemble des femmes en emploi, tous âges confondus. Le temps partiel, permettant de concilier contraintes familiales et professionnelles, est plus souvent assumé par les femmes, particulièrement pour les ouvrières, qualifiées ou non, et les employées. Les postes d'employés sont plus souvent assortis d'un temps partiel subi (caissières de supermarché par exemple). Les personnes qui exercent ces métiers fondent aussi une famille plus tôt et sont de ce fait confrontées plus précocement aux contraintes de conciliation de la vie familiale et professionnelle. En Occitanie, près de 4 jeunes femmes sur 10 travaillant comme employées sont à temps partiel, soit environ deux fois plus que leurs homologues masculins, ces inégalités de temps travaillé s'accroissant avec le cycle de vie.

Si le temps partiel explique une grande partie des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes en début de carrière, ce n'est pas le seul facteur. En effet, indépendamment du temps travaillé, les salaires horaires diffèrent entre femmes et hommes. Les jeunes femmes gagnent en moyenne 10,4 euros nets de l'heure contre 11,4 pour les hommes de mêmes âges, soit 8,5 % de moins. Sur l'ensemble des salariés, tous âges confondus, l'écart est plus marqué (- 18 %). La répartition femmes-hommes dans les secteurs d'activité explique en partie ces inégalités de salaire horaire entre les sexes. Les jeunes femmes travaillent plus souvent dans les services, dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs et occupent moins souvent que les hommes des postes qualifiés.

Les inégalités de salaire horaire sont les plus fortes parmi les professions intermédiaires où les jeunes femmes gagnent en moyenne 11,3 euros de l'heure nets en début de carrière contre 12,8 pour les hommes, soit 12 % de moins (- 13 % tous âges confondus).

Ces inégalités salariales sont moindres pour les jeunes cadres, avec un salaire horaire de 15,2 euros nets pour les femmes et de 16,2 pour les hommes (- 6 %). Mais l'écart s'accroît nettement pour les cadres au cours de leur vie professionnelle, pour atteindre - 19 % tous âges confondus et devenir le plus élevé de toutes les catégories socioprofessionnelles. L'effet « carrière », conséquent pour les cadres et favorisant les hommes, explique en partie ce phénomène.

5.3. Le logement

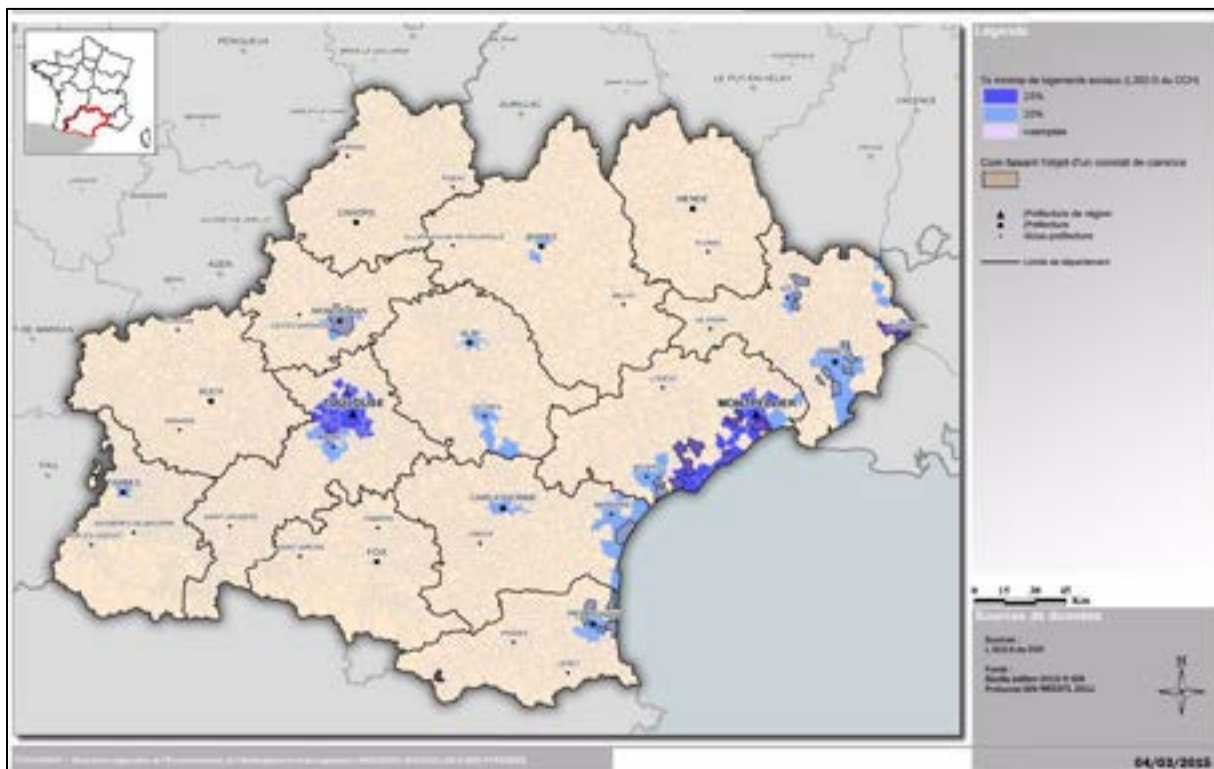
Le logement est un lieu de plus en plus investi. Du point de vue économique, il absorbe en moyenne un quart des dépenses des ménages. Du point de vue affectif, il est considéré comme un élément central de la qualité de vie. Il est un lieu à tout faire (loisirs, courses, travail...), du fait notamment des nouvelles pratiques numériques. Mais, la construction de logements est plus ou moins dynamique selon les territoires, l'occupation est disparate et une certaine dégradation du bâti est notée.

5.3.1. La construction de logements plus ou moins dynamiques selon les territoires

L'habitat constitue un enjeu stratégique particulièrement fort pour la région Occitanie, qui connaît l'une des croissances démographiques les plus fortes du pays. Les besoins

en logement sont donc importants et l'accès au foncier est très concurrentiel. En effet, le dynamisme de la région génère notamment dans les grandes aires urbaines une tension forte sur le marché du logement. Cette situation créée, dans un contexte économique difficile, des situations d'exclusions pour une frange croissante de la population et la relégation des territoires les plus fragiles.

Aussi, le développement d'un parc de logements abordables, la remise à niveau du parc de logements existants (lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, rénovation des copropriétés dégradées) constituent des enjeux majeurs. Les marchés du logement sont marqués par de fortes tensions, tant en matière d'accession à la propriété que d'offre locative. L'ensemble du territoire régional présente un déficit significatif d'équipements de logements sociaux : malgré une dynamique de construction supérieure à 2% depuis plusieurs années, le parc social représente moins de 10% du parc des résidences principales (contre 16% en moyenne nationale) : un effort de production du parc de logements sociaux et très sociaux est donc nécessaire dans les zones les plus tendues, et prioritairement dans les 161 communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU dont 36 ont fait l'objet d'un arrêté de carence à l'occasion du dernier bilan triennal 2011-2013.

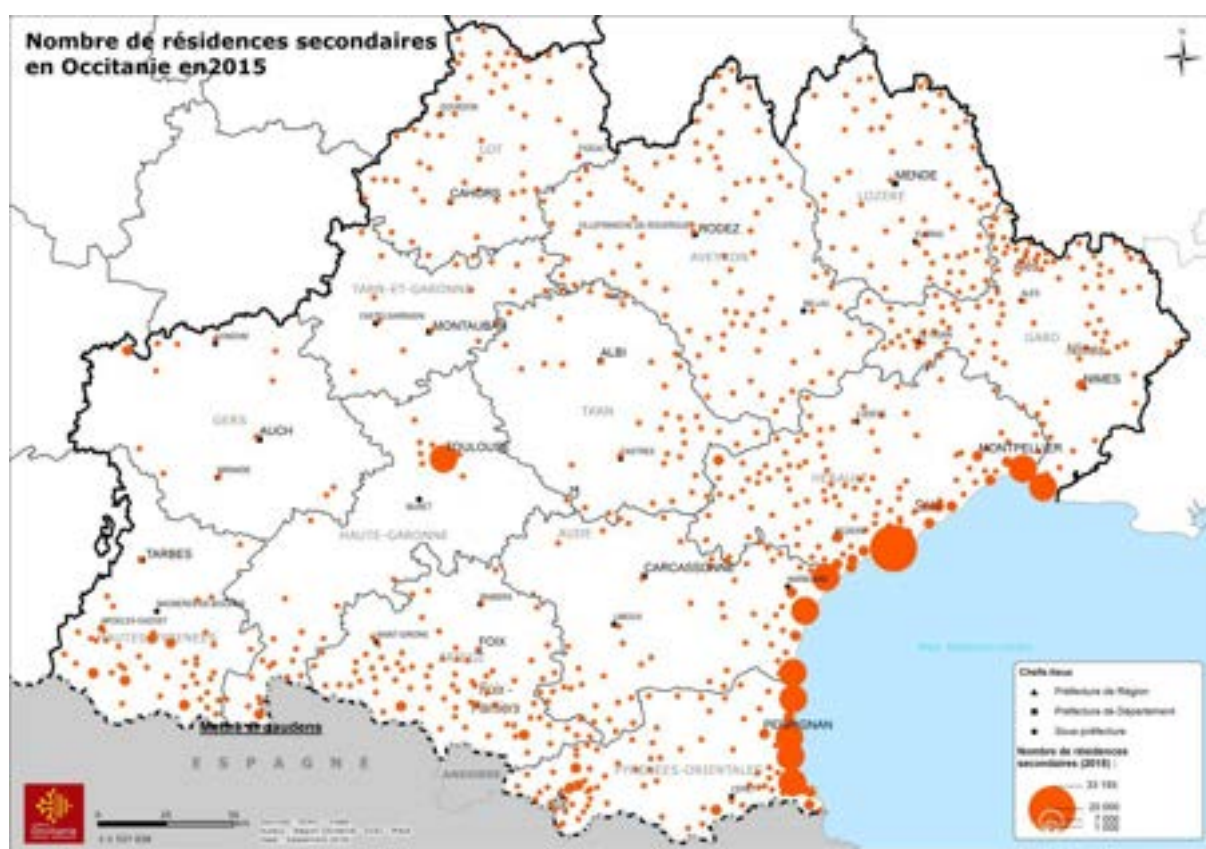


Communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU

Source : Atlas cartographique de la région Occitanie – Services de l'Etat d'Occitanie - 2015

En 2014¹⁰⁰, la région Occitanie comptait 3,42 millions de logements (3,18 millions en 2009) : 76% de ces logements sont des résidences principales, 16% des résidences secondaires ou logements occasionnels et 8% des logements vacants. La part des résidences principales est bien moindre dans la région qu'en moyenne en métropole (- 7 points), en raison principalement d'une surreprésentation des résidences secondaires (+ 6 points).

La Haute-Garonne connaît le rythme le plus élevé et tire la croissance régionale : plus du quart des logements supplémentaires de la région se situe dans ce département. Le développement de l'habitat est aussi très soutenu dans le Tarn-et-Garonne, dans le Gard et dans l'Hérault.



Nombre de résidences secondaires en Occitanie en 2015

Sources : Données Insee - Région Occitanie – Septembre 2018

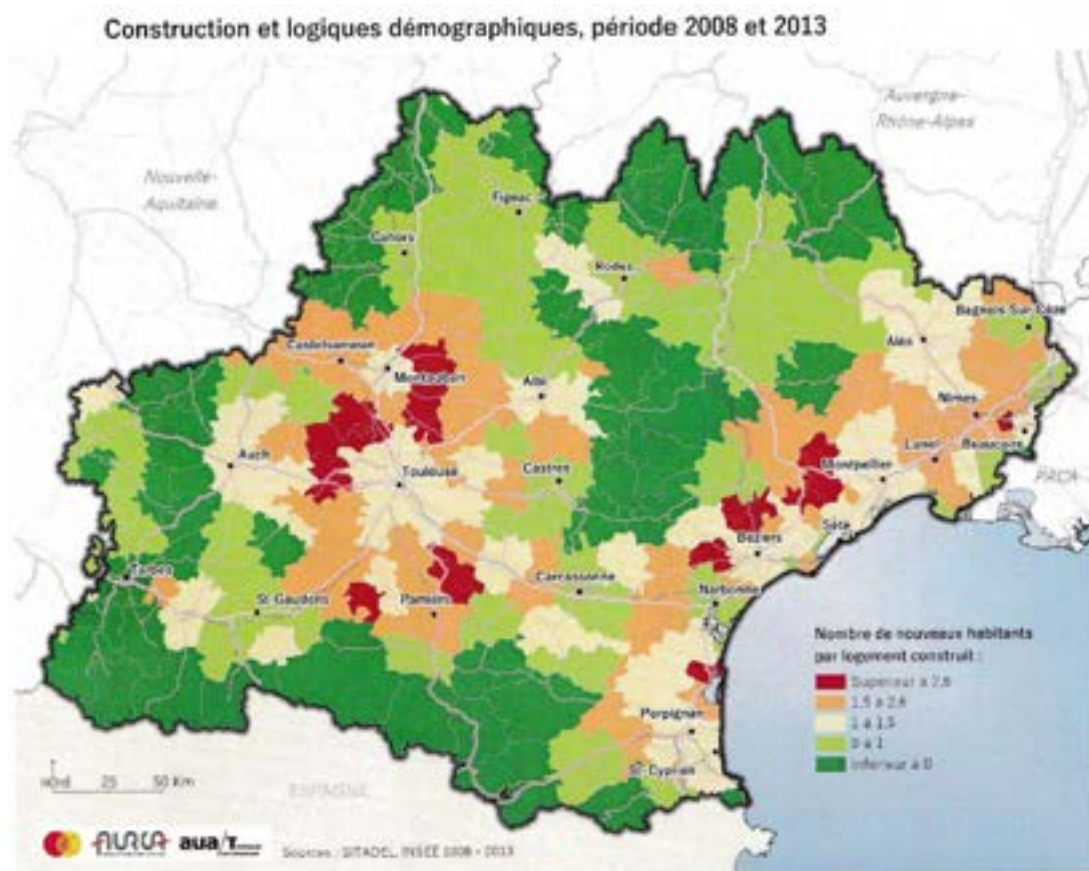
Avant 2008¹⁰¹, la construction de logements était particulièrement dynamique dans les pôles urbains de la région, et plus particulièrement, sur le littoral, de l'Aude jusqu'au Gard, dans la grande couronne toulousaine et autour des pôles intermédiaires. Entre-

¹⁰⁰ Insee, recensement de la population 2014

¹⁰¹ Source : Insee Dossier Occitanie n°4 – Le logement en Occitanie en 2013 – Mars 2017

temps, a eu lieu la crise des subprimes qui a durablement affaibli la production dans plus de neuf bassins de vie sur dix, tout en creusant les inégalités territoriales :

- Toulouse et l'axe littoral restent dynamiques, avec les deux métropoles régionales qui ont bien amorti la crise
- Nombre de pôles intermédiaires, moins robustes, ont vu leur production de logements divisée par deux (Nîmes, Béziers, Carcassonne, Auch, Castres)
- Quelques espaces périurbains, principalement situés entre Montpellier et Nîmes, ont malgré tout augmenté leur production malgré le contexte morose
- Dans l'arrière-pays, les espaces ruraux ainsi que montagnards, la production s'est effondrée.



Source : Dynamiques d'Occitanie – Regards croisés des agences d'urbanisme – Juin 2017

5.3.2. Une occupation disparate et une dégradation du bâti régional

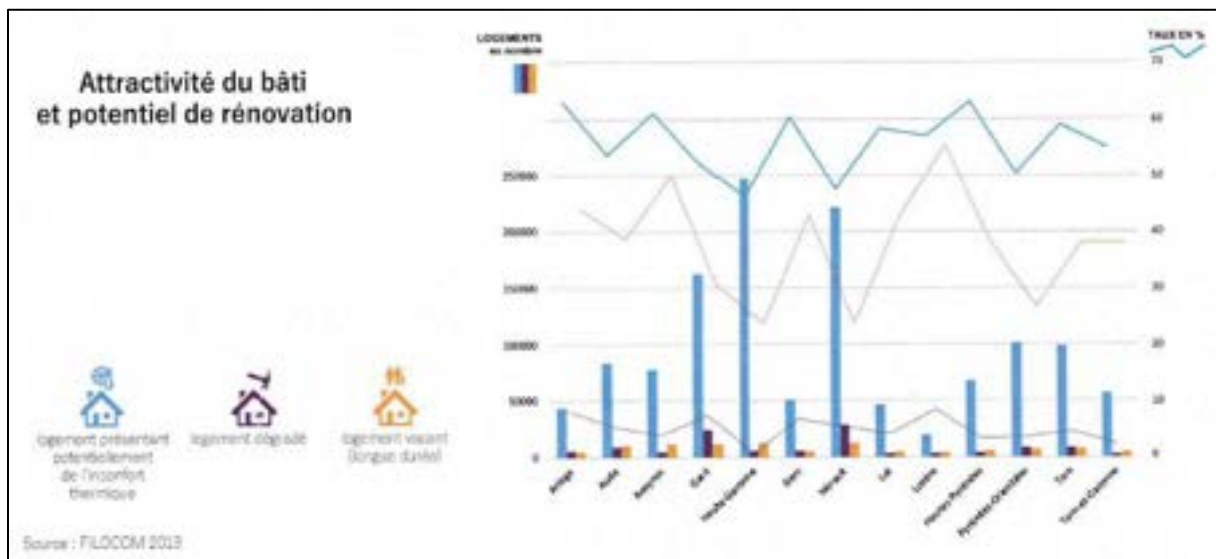
Au-delà de la construction de logements, des questions de leur occupation de ces logements se posent, qui ne sont pas toujours liées aux évolutions démographiques.

Ainsi, quatre types de territoires se distinguent :

- Les bassins des principaux pôles urbains, à la production de logements très rythmée et une gamme diverse (petits logements, logement social...) avec un taux d'occupation théorique peu élevé, compris entre 1 à 1,5 nouveaux habitants par logement créés

- Les espaces périurbains très attractifs au niveau démographique, ayant du mal à satisfaire les nombreux besoins des nouveaux arrivants (ratio théorique d'occupation situé entre 1,6 et 3,8), avec une spécialisation de l'offre tournée vers les grands logements qui répondent mal aux questions de desserrement
- Une partie des territoires ruraux et montagnards, situés dans l'Armagnac et en Gascogne gersoise, au nord-ouest du Quercy, dans le Nord Aveyron, les Grands Causses et la chaîne pyrénéenne, confrontés à une déprise démographique mais maintenant une production de logements plus ou moins dynamique. Cette particularité est due à la vocation touristique de certains de ces territoires, même s'ils sont aussi touchés par des phénomènes de délaissement du bâti.
- Les bassins de vie de certains pôles intermédiaires et leurs franges, traversés par le croisement des influences métropolitaines et rurales, comme les bassins de Narbonne, Carcassonne, Saint-Gaudens, Cahors, Figeac, Rodez, Castres, Bagnols-sur-Cèze... produisent bien plus de logements qu'ils n'accueillent de nouveaux habitants (moins d'un habitant par logement créé). Il s'agit d'une situation satisfaisante au niveau de la demande de desserrement de la population, mais risquée au regard de menaces de type surproduction de logements.

La région Occitanie doit également faire face à des difficultés relatives à l'attractivité du parc bâti existant à partir de trois critères précis qui sont le niveau de vacance des logements, le nombre de résidences dégradées et de résidences potentiellement énergivores.



Source : Dynamiques d'Occitanie – Regards croisés des agences d'urbanisme – Juin 2017

Ainsi, l'Occitanie compte 341 000 logements vacants répartis sur le territoire de manière différentielle. Un quart de ces logements est vacant depuis un an à trois ans, particulièrement dans le Gard et les Pyrénées-Orientales, où cette vacance dite conjoncturelle concerne près d'un logement sur trois. Autre fait notable, 104 000 logements relèvent d'une vacance installée, c'est-à-dire supérieure à 3 ans, soit près d'un tiers du stock des logements concernés dans la Région. Les départements de la Haute-

Garonne, de l'Hérault et du Gard sont particulièrement touchés, car un tiers de ces logements se trouvent sur ces territoires, pour représenter environ 2 % de leur parc existant, alors qu'ils sont en tension démographique permanente, car très attractifs. Les espaces ruraux sont aussi touchés par ces problèmes de vacance longue durée : les logements vacants de longue durée représentent plus de 50 % des logements vacants en Aveyron et en Lozère (un logement vacant de longue durée pour 10 résidences principales dans ces départements), 40 % de ce stock en Ariège, dans le Gers et le Lot, territoires où la demande de logements est en berne.

De plus, 116 000 logements de la région Occitanie sont classés médiocres ou très médiocres, souvent dans les centres anciens, dans les espaces ruraux (Lozère, Ariège), comme plus urbains (Gard, Hérault, voire Aude). En revanche, la Haute-Garonne est épargnée par ce bâti dégradé, qui concerne seulement 1 % des résidences principales sur ce territoire.

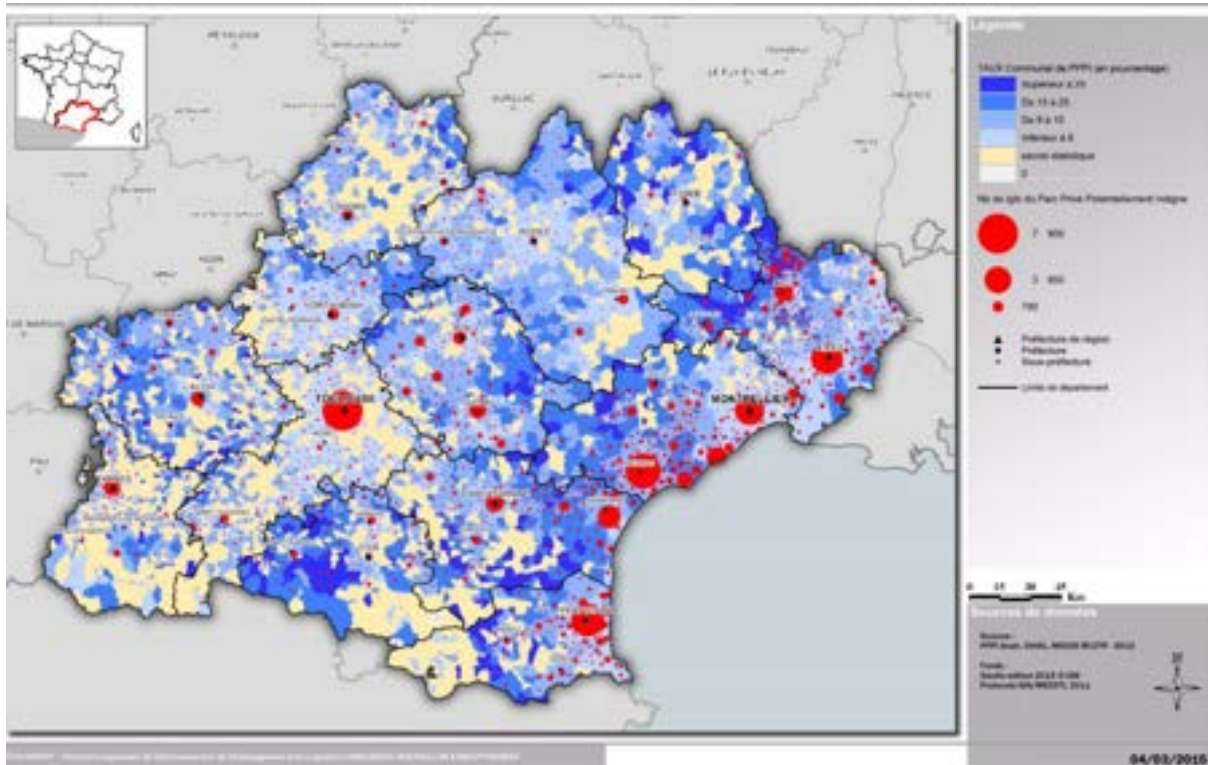
Néanmoins, la question de l'obsolescence d'une partie du parc de logements liée à la mauvaise qualité thermique des logements construits avant 1975 va se poser avec acuité dans des territoires avec des dynamiques de construction fortes (Haute-Garonne, Hérault) comme dans les territoires montagnards, où plus de 60 % des logements construits l'ont été avant l'adoption des réglementations thermiques (Hautes-Pyrénées, Ariège) alors même qu'ils sont les plus vulnérables aux climats rudes.

Aussi, plusieurs secteurs qui sont soit cabanisés, soit occupés par de habitations temporaires ou saisonnières, sont aujourd'hui contraints par les plans de prévention du risque inondation. Ils sont menacés par la submersion marine. Des projets pour la relocalisation de ces secteurs habités ont été élaborés dans le cadre d'expérimentations (site pilote) mais ne peuvent être mis en œuvre en raison de la réglementation actuelle. Ceci constitue un frein face à une situation nouvelle qui doit prendre en compte le réchauffement climatique. L'élaboration d'une recomposition spatiale à l'échelle de territoires pertinents doit apporter la réponse. Celle-ci devra innover pour reconstruire la ville sur elle-même lorsque c'est possible et imaginer de nouvelles formes d'habitats en retro littoral lorsque celui-ci ne peut être maintenu sur l'espace littoral.

Par ailleurs, des difficultés d'accès au logement dans les zones urbaines se traduisent par un stock important de demandeurs de logement social : plus de 110 000 ménages attendaient un logement au 31/12/2014 et un nombre croissant de recours DALO (près de 6.000/an) s'exerce, essentiellement sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault. Dans un contexte économique et social défavorable, un nombre croissant de ménages éprouve des difficultés à se maintenir ou à accéder à un logement décent, ce qui est générateur d'exclusion pour les populations les plus fragilisées : il s'agit donc de produire une offre adaptée et diversifiée pour répondre aux besoins de tous : petits logements, logements à bas coûts, structures en faveur des personnes âgées, des jeunes actifs et des étudiants, des populations en situation d'exclusion, et aires d'accueil des gens du voyage, dont l'insuffisance constitue un sujet de crispation et de fortes tensions sociales chaque année. Outre cette nécessité de production de logements sociaux, la



réhabilitation du parc existant est un enjeu particulièrement important dans les espaces les plus urbanisés, au sein des grandes agglomérations, des villes moyennes, mais aussi dans les espaces centraux des territoires ruraux en déprise. Cette réhabilitation concerne en particulier 11 400 copropriétés très dégradées (catégorie D, situées principalement dans les grandes agglomérations, mais aussi des copropriétés de taille restreinte dans les petites villes et centres bourgs) et la lutte contre l'habitat indigne, avec plus de 190.000 logements potentiellement indignes et un enjeu spécifique de « cabanisation » sur le littoral méditerranéen.



Parc privé potentiellement indigne

Source : Atlas cartographique de la région Occitanie – Services de l'Etat d'Occitanie - 2015

Le vieillissement de la population, amplifié par la hausse de l'espérance de vie, des mises en couples plus tardives et des unions plus fragiles sont autant de facteurs contribuant à la baisse du nombre de personnes par ménage. Celui-ci croît encore plus rapidement que la démographie. L'augmentation annuelle du nombre de ménages attendus d'ici 2030 s'élève à 1,1 % (contre +0,8 % en moyenne en France métropolitaine), d'où un besoin en logements très élevé pour les prochaines décennies.

5.4. La politique de la ville en région

Le territoire de la région Occitanie compte 105 Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), répartis sur 12 départements, 41 unités urbaines et 49 communes. Il regroupe 7 % de l'ensemble de la population de ces quartiers prioritaires de France métropolitaine, alors que la région représente 9 % du nombre total d'habitants¹⁰². Leur taille moyenne est de 3 410 habitants, plus petite qu'au niveau national (3 747 habitants). Ces 105 quartiers représentent 6% de la population régionale et 12% de celles des unités urbaines englobantes.

	Population des QP (nombre d'hab.)	Part de la population des QP dans la région / France métro (%)	Indice de jeunesse (%)	Part des ménages d'une personne (%)	Part de la population de 50 ans ou plus (%)	Part des étrangers (%)	Revenu disponible médian par unité de consommation (euros annuels)	Taux de pauvreté (%)	Part de la population bénéficiaire de la CSU-C (%)	Part des allocataires CAF dont le revenu est composé à 100 % de prestations sociales (%)	Taux de diplômés bac ou plus (%)	Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	Part d'emplois précaires (%)
	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	(4)	(5)	(2)	(2)	(2)
Ensemble des QP d'Occitanie	358 610	6	1,6	43	19	18	12 279	48,7	35	32	27	42	23
Ensemble des QP de France métropolitaine	4 856 050	8	2,1	37	16	19	13 054	42,8	27	26	25	47	21

Source : (1) Insee, recensement de la population 2013 ; (2) Insee, recensement de la population 2010 ; (3) Insee-DGFP-Cnaf-Crua-CCMSA-Fichier localiel social et fiscal 2013 ; (4) Chm au 31/12/2015 ; (5) Cnaf au 30/12/2015

Source : Insee Dossier Occitanie n°7 – « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » - Juillet 2018

Le taux de pauvreté en Occitanie est de 17,2% bien au-delà de la moyenne nationale (14,8%).

Dans la région¹⁰³, le profil des QPV ne se limite donc pas à l'image d'Épinal de grands ensembles, il peut s'agir aussi de quartiers anciens de centres villes non rénovés, délaissés par les classes moyennes ou aisées.

Par construction, le niveau de revenu est faible dans les quartiers prioritaires. Le revenu disponible médian de l'ensemble des quartiers prioritaires d'Occitanie est le plus faible des régions de métropole, tandis que le taux de pauvreté est le plus élevé. Cette pauvreté monétaire s'accompagne souvent d'autres formes de fragilité : chômage, précarité de l'emploi, faible niveau d'études. Cette situation globale masque des contrastes plus ou moins marqués entre les différents quartiers. La connaissance de ces disparités est importante car elle permet d'adapter les politiques publiques localement.

Un regroupement des quartiers prioritaires de la région en profils-types synthétiques est proposé. Ils se distinguent entre eux selon leurs caractéristiques démographiques, économiques et sociales. Ainsi, alors même que la définition des quartiers prioritaires s'appuie principalement sur la faiblesse des revenus de leurs habitants, cette typologie

¹⁰²

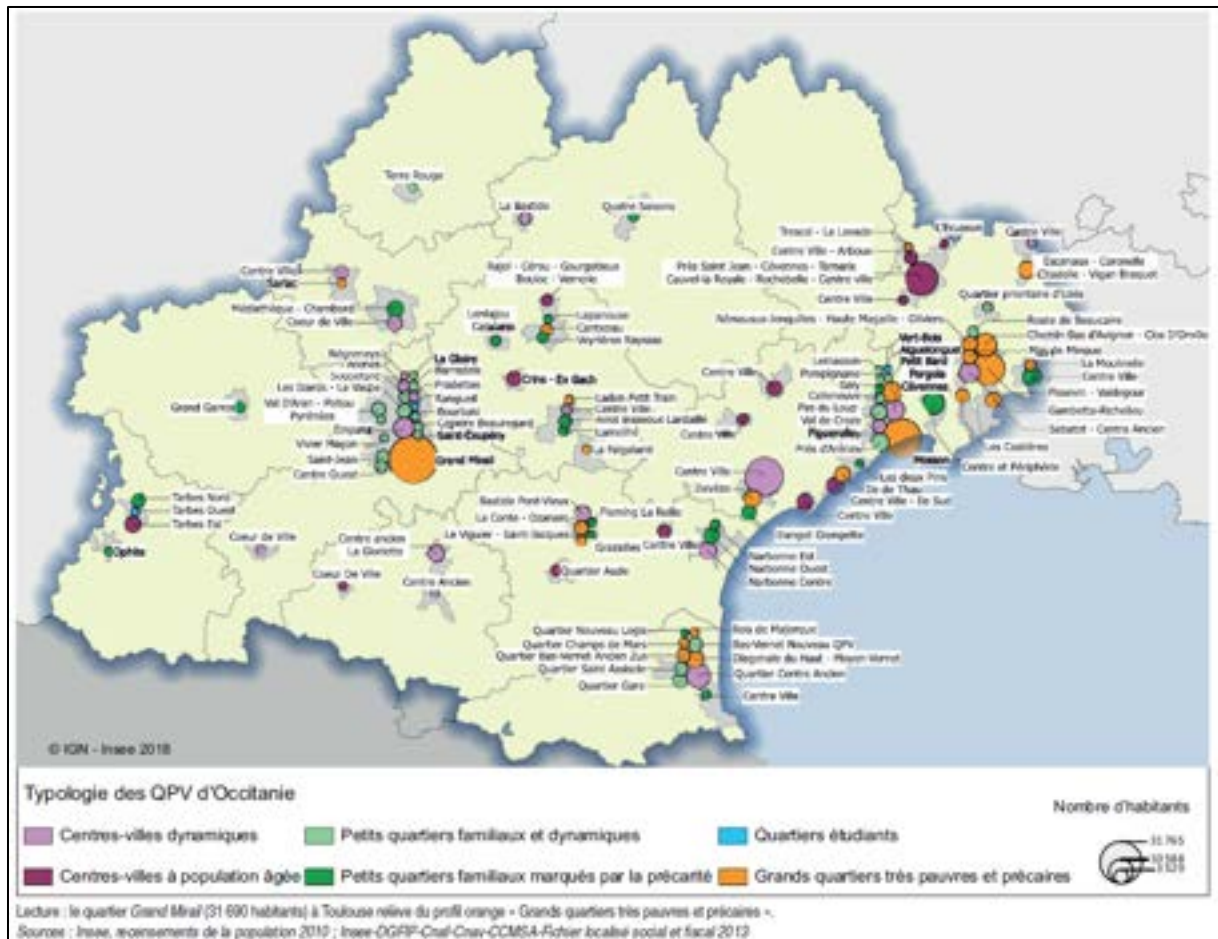
Insee Dossier Occitanie n°7 – « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » - Juillet 2018

¹⁰³

Source : « Politique de la ville : une mosaïque de quartiers pauvres », Insee Analyses, mai 2016

permet de mettre en avant les disparités qui existent entre quartiers malgré ce dénominateur commun. Elle permet, sur la base de cette nouvelle grille de lecture, de rapprocher des territoires que la géographie éloigne.

Cette classification fait ressortir six profils de quartiers prioritaires dont les caractéristiques sont assez proches.



Profils des quartiers prioritaires en Occitanie

Source : Insee Dossier Occitanie n°7 – « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » - Juillet 2018

Quatre habitants sur dix des quartiers prioritaires résident dans des quartiers très pauvres et précaires

Le profil « grands quartiers très pauvres et précaires » regroupe 24 quartiers prioritaires répartis sur sept départements et totalisant 130 600 habitants, soit 37 % de la population des quartiers d'Occitanie. Ils sont souvent localisés dans les plus grandes unités urbaines de la région. Il s'agit en majorité des quartiers les plus peuplés, accueillant 5 440 habitants en moyenne. Trois des quatre plus grands quartiers de la région font partie de cette catégorie : Grand Mirail à Toulouse (31 690 habitants), Mosson à Montpellier (21 652 habitants) et Pissevin-Valdegour à Nîmes (15 597 habitants). Les QP Chemin Bas d'Avignon-Clos D'Orville (7 260 habitants) et Mas de

Mingue (3 010 habitants) à Nîmes, les QP Diagonale du Haut-Moyen-Vernet (5 100 habitants) à Perpignan et Devèze (4 610 habitants) à Béziers sont des exemples de quartiers qui illustrent le mieux ce profil, avec des caractéristiques très proches du profil moyen de ces grands quartiers très pauvres et précaires. Dans ces quartiers, la population est particulièrement pauvre : 6 habitants sur 10 ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté contre 5 sur 10 en moyenne dans l'ensemble des quartiers de la région. Leurs ressources sont très dépendantes des prestations sociales. Les habitants de ces quartiers s'insèrent difficilement sur le marché du travail. Ainsi, moins de 4 personnes sur 10 en âge de travailler (15-64 ans) occupent un emploi et ces emplois sont alors souvent précaires (CDD, intérim, etc.). En lien avec ces difficultés d'insertion professionnelle, la population de ces quartiers présente un faible niveau de diplôme : seulement 2 habitants sur 10 disposent d'un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat alors qu'ils sont 3 sur 10 dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la région.

Ces quartiers prioritaires en grande précarité présentent par ailleurs des profils démographiques particuliers. Ils sont plutôt jeunes et familiaux. La part des ménages composés de cinq personnes ou plus y est importante. Les enfants de moins de 15 ans représentent entre un quart et un tiers de leurs habitants. La population d'origine étrangère y est importante. Elle représente de 20 % à 30 % de l'ensemble des habitants de ces quartiers, sauf pour le QP Petit Bard Pergola à Montpellier où cette part est encore bien plus élevée (37 %), supérieure de 19 points à celle de l'ensemble des quartiers prioritaires de la région.

Des petits quartiers familiaux marqués par la précarité dans des agglomérations de taille moyenne

Le profil « petits quartiers familiaux marqués par la précarité » regroupe lui aussi un grand nombre de quartiers prioritaires. Ses 21 quartiers rassemblent 43 980 habitants, soit 12 % de la population résidant dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la région Occitanie. Il se différencie du profil précédent notamment par la localisation des quartiers qui le composent. Beaucoup sont situés dans des agglomérations de taille moyenne : Sète, Beaucaire, Lourdes, Auch, etc. Ces agglomérations sont souvent elles-mêmes assez défavorisées. Le QP Aillot Bisséous Lardailé (2 120 habitants) à Castres et les QP Narbonne Ouest (4 030 habitants) et Narbonne Est (1 690 habitants) sont emblématiques de cette catégorie. Il s'agit le plus souvent de quartiers plutôt de petite taille (2 094 habitants en moyenne) dans lesquels la population est, comme dans le profil précédent, relativement plus pauvre que dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la région. En outre, les familles monoparentales sont davantage représentées.

Dans cet ensemble de quartiers, 8 personnes sur 10 n'ont pas le baccalauréat et 3 sur 10 occupent un emploi précaire. Le chômage de longue durée y est plus fréquent que dans les quartiers précaires du premier profil : 43 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis un an ou plus.



Trois quartiers se singularisent par une forte population étudiante

Le profil « quartiers étudiants » est très atypique. Seulement composé de trois quartiers prioritaires, Rangueil (3 310 habitants) à Toulouse, Tarbes Ouest (1 520 habitants) à Tarbes et Vert-Bois (2 010 habitants) à Montpellier, il totalise 6 840 habitants, soit seulement 2 % de la population des quartiers prioritaires de la région. Ces trois territoires se trouvent tous à proximité de pôles universitaires importants : l'université Paul Valéry à Montpellier pour le QP Vert-Bois, l'université Paul Sabatier et de nombreux établissements d'enseignement supérieur à Toulouse pour le QP Rangueil et l'institut universitaire de technologie de Tarbes pour le QP Tarbes Ouest.

Dans ces quartiers, la population est composée en grande majorité de jeunes de 15 à 24 ans quasiment tous scolarisés (92 %). Les moins de 20 ans y sont quatre fois plus nombreux que les 60 ans ou plus. Ces parts relatives entre les plus jeunes et les plus âgés sont, dans les deux QP Rangueil et Tarbes Ouest, les plus fortes des quartiers prioritaires d'Occitanie. En lien avec cette forte présence d'étudiants, la part des personnes de 15 à 64 ans en emploi est la plus faible (29 %) des quartiers d'Occitanie et un tiers des emplois occupés sont précaires (CDD, intérim, etc.).

Les quartiers de centres-villes à population âgée surtout localisés dans les départements littoraux

Le profil « centres-villes à population âgée » rassemble 14 quartiers prioritaires répartis sur seulement 6 départements. Ils abritent 46 020 habitants, soit 13 % de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires de la région. Il s'agit essentiellement de quartiers de centres anciens dans des communes petites ou moyennes, dont la majorité se situent sur le territoire de l'ex-région Languedoc-Roussillon (Alès, Agde, Lodève, Limoux, Bédarieux, etc.). Les trois quartiers prioritaires d'Occitanie qui illustrent le mieux cette catégorie des centres-villes à population âgée sont les QP Centre Ville (1 960 habitants) à Bédarieux, Centre-Ville (1 030 habitants) à Anduze et Centre Ville (3 020 habitants) à Lodève.

Dans ces quartiers, la majorité de la population vit seule : 53 % des ménages, soit 10 points de plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la région. Le taux d'emploi dans ces quartiers est proche de la moyenne des quartiers prioritaires d'Occitanie. Par ailleurs, 3 habitants sur 10 sont âgés d'au moins 60 ans avec une forte proportion de personnes de 75 ans ou plus.

Des quartiers de centres-villes dynamiques aux fortes inégalités de revenus

Le profil « centres-villes dynamiques » regroupe 19 quartiers prioritaires répartis sur neuf départements. Ils abritent 83 310 personnes, soit 23 % de la population des quartiers prioritaires de la région. Il s'agit essentiellement de quartiers de centre-ville de communes de taille moyenne (Montauban, Castres, etc.) ou de grands pôle urbains (Toulouse, Montpellier, etc.) dans lesquels la population est relativement jeune et bénéficie d'un environnement économique assez favorable : le taux d'emploi moyen



atteint 48 %, supérieur de plus de 5 points à la moyenne des quartiers prioritaires d'Occitanie.

La proportion des demandeurs d'emploi au chômage depuis un an ou plus y est en outre inférieure. Ces quartiers se caractérisent par de fortes inégalités de revenus. Pour la plupart d'entre eux, le revenu disponible plancher des 10 % des habitants les plus aisés (9^e décile) est entre 3,5 fois et 4,7 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % des habitants les plus modestes (1^{er} décile), alors que cet écart est de 3,0 pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la région. Les trois quartiers d'Occitanie qui illustrent le mieux cette catégorie des centres villes dynamiques sont Gambetta-Richelieu (6 860 habitants) à Nîmes, Négrenays (1 010 habitants) à Toulouse et Bastide Pont-Vieux (3 780 habitants) à Carcassonne.

Les quartiers les moins défavorisés concentrés dans les agglomérations de Toulouse et Montpellier

Le dernier profil, intitulé « petits quartiers familiaux et dynamiques », regroupe les 24 quartiers prioritaires les moins défavorisés de la région, répartis dans cinq départements.

Avec 47 270 habitants, ils représentent 13 % de la population totale des quartiers prioritaires d'Occitanie. Il s'agit avant tout de quartiers assez peu peuplés (1 970 habitants en moyenne), dans lesquels 1 ménage sur 5 est composé d'un adulte élevant seul un ou plusieurs enfants. Les trois quarts de ces petits quartiers familiaux et dynamiques se trouvent dans les unités urbaines de Montpellier ou de Toulouse. Près D'Arènes (4 460 habitants) à Montpellier, Saint Jean (2 940 habitants) à Muret et Soupetard (2 020 habitants) à Toulouse sont des quartiers emblématiques de ce profil.

Dans les quartiers appartenant à ce profil, plus de la moitié des habitants en âge de travailler ont un emploi. Ce taux d'emploi est le plus élevé des six catégories de quartiers prioritaires de la région. Dans tous ces quartiers, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne des quartiers prioritaires d'Occitanie. Il est même inférieur de 15 points ou plus dans les QP Saint Exupéry et La Gloire à Toulouse, Centre Ouest à Muret et Lemasson à Montpellier.

5.5. L'accessibilité aux services

5.5.1. L'accès aux équipements et services courants satisfaisant

104

La problématique de l'accès au panier d'équipements et de services courants est une question majeure de l'aménagement des territoires et des politiques publiques qui en

104 Définition INSEE : Le panier d'équipements et de services courants contient 22 services et équipements : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, poste de police ou de gendarmerie, bureau de poste, supermarché, boulangerie, librairie-papeterie-journaux, station-service, épicerie-supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire, salle ou terrain multisports.



découlent, pour assurer l'égalité des citoyens sur tout le territoire.

La région s'organise autour de 215 bassins de vie ¹⁰⁵ constitués d'une « ville-centre » qui assure la fonction essentielle de polarité ou de centralité dans un souci de cohésion du territoire, en ce qu'elles sont pôles de services intermédiaires et de proximité. Concurrencée, souvent de manière féroce, par le développement des surfaces commerciales en périphérie, l'activité commerciale de centre-ville doit pouvoir trouver les moyens de se réinventer au travers de nouvelles valeurs de consommation qui émergent, tels les circuits-courts, le commerce équitable, la demande plus forte d'agriculture biologique, qui, tout comme de nouveaux modes de consommation via le e-commerce, constituent autant de chances pour les petites commerces de centre-ville de se pérenniser et d'animer ces espaces de vie.

En 2012, les habitants d'Occitanie mettaient en moyenne un peu moins de 7 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire : c'est une durée quasiment identique (une demi-minute de plus) qu'en moyenne en métropole.

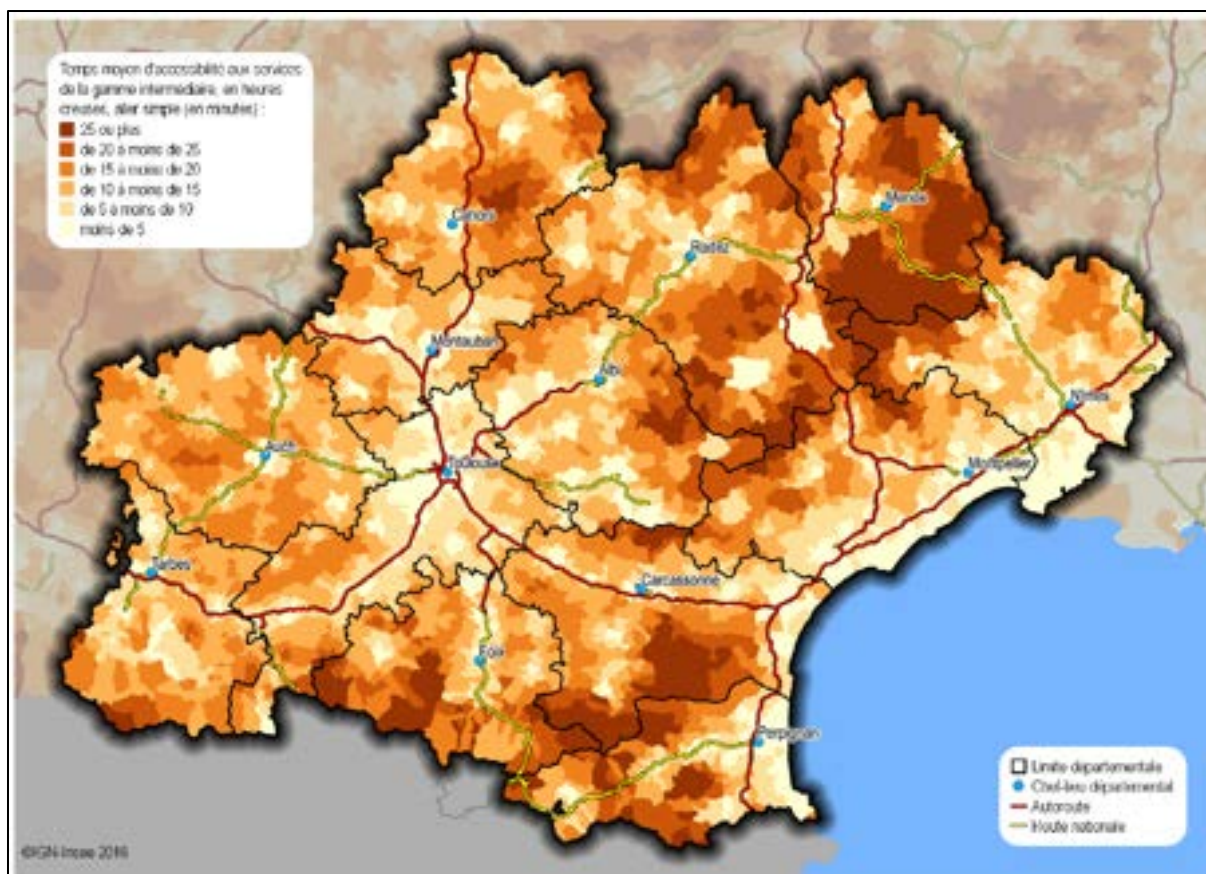
Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les départements les plus ruraux : entre 9 et 10 minutes dans l'Aveyron, le Lot, le Gers, l'Ariège et jusqu'à 14 minutes pour la Lozère. Ces départements regroupent 15 des 35 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces derniers sont peu denses en termes de population : ils représentent 15 % des 233 bassins de vie de la région mais ne concentrent que 3,6 % des habitants. Il faut ainsi plus de 25 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans le bassin de vie de Florac (Lozère) et plus de 19 minutes dans les bassins de vie d'Entraygues-sur-Truyère, de Mur-de-Barrez et de Réquista (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés (plus de 15 minutes) pour les habitants des bassins de vie d'autres régions limitrophes : ceux de Lembeye dans les Pyrénées-Atlantiques, d'Argentat en Corrèze ou encore de Maurs dans le Cantal.

A contrario, les temps d'accès sont inférieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus urbanisés : la Haute-Garonne, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Gard. En particulier, à mesure que l'on se rapproche de la côte méditerranéenne, l'accessibilité est facilitée.

Dans la région, la part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire (8,6 % soit 484 000 habitants en 2012) est supérieure de 2,2 points à la moyenne métropolitaine.

105 Selon l'INSEE, un bassin de vie est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ».





Temps moyen d'accès aux équipements et services de la gamme intermédiaire en 2012 en Occitanie

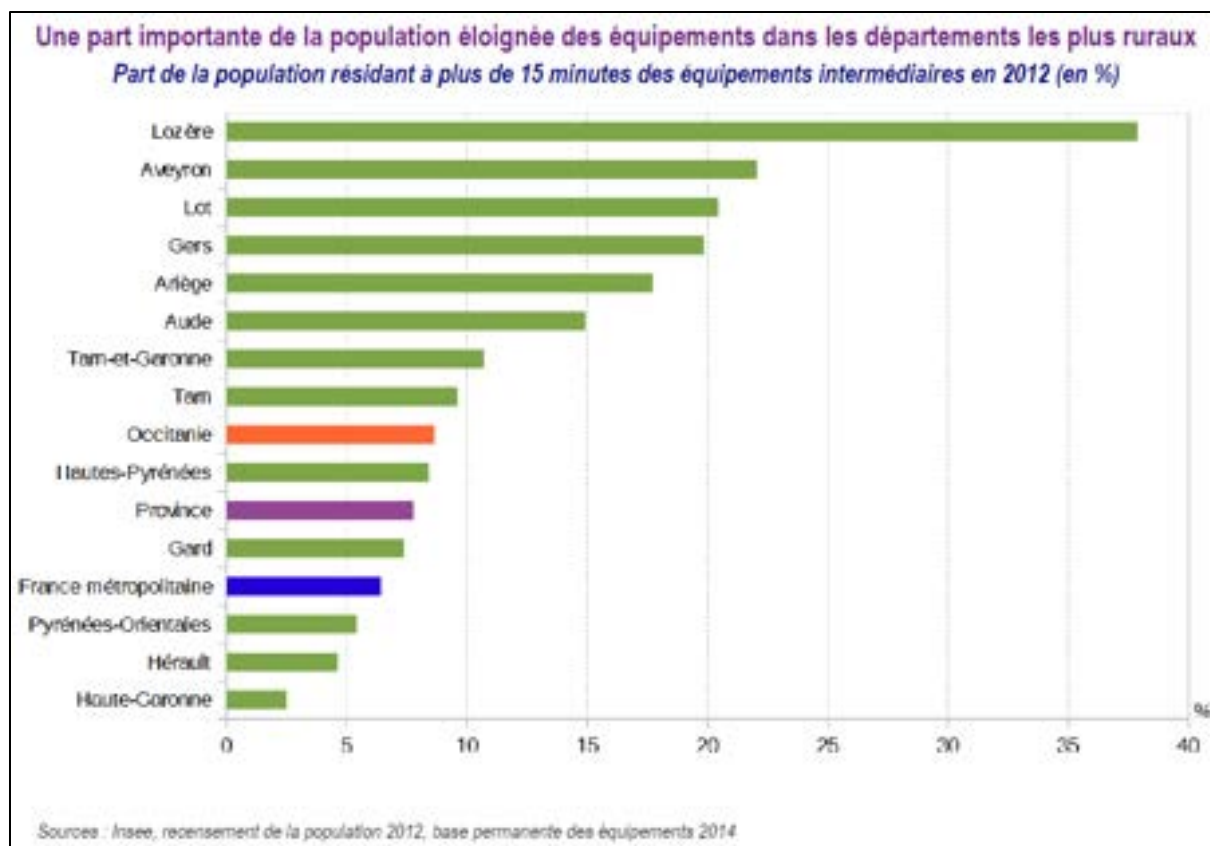
Source : « Le développement durable en Occitanie », « Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations », Insee Dossier Occitanie N°2 – Février 2018

Dans les départements urbains comme la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, moins de 6 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires, soit trois fois plus qu'en Aveyron, que dans le Gers et dans le Lot. Ce taux atteint même 38 % en Lozère. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus de la moitié de la population met plus de 15 minutes pour accéder aux équipements intermédiaires. Les bassins de vie de Réquista ou d'Entraygues-sur-Truyère en Aveyron, ou encore celui de Florac en Lozère sont dans ce cas.

Les départements ruraux sont aussi ceux où les disparités sont les plus fortes. En Lozère, les 25 % d'habitants les plus éloignés des équipements intermédiaires mettent 4,7 fois plus de temps que les 25 % les plus proches (3,9 fois en Aveyron, 3,6 fois dans le Tarn). À l'opposé, les disparités sont moindres en Haute-Garonne et en Hérault (moins de 2 fois).

Des temps d'accès à plus de 20 minutes sont relevés dans les communes situées en territoire montagneux (Corbières, entre Prades et Font-Romeu, sud du parc régional des Grands Causses, Cévennes...). Ce n'est néanmoins que 4 % de la population régionale,

habitant les reliefs, qui met plus de 10 minutes pour accéder à ces équipements et services élémentaires.



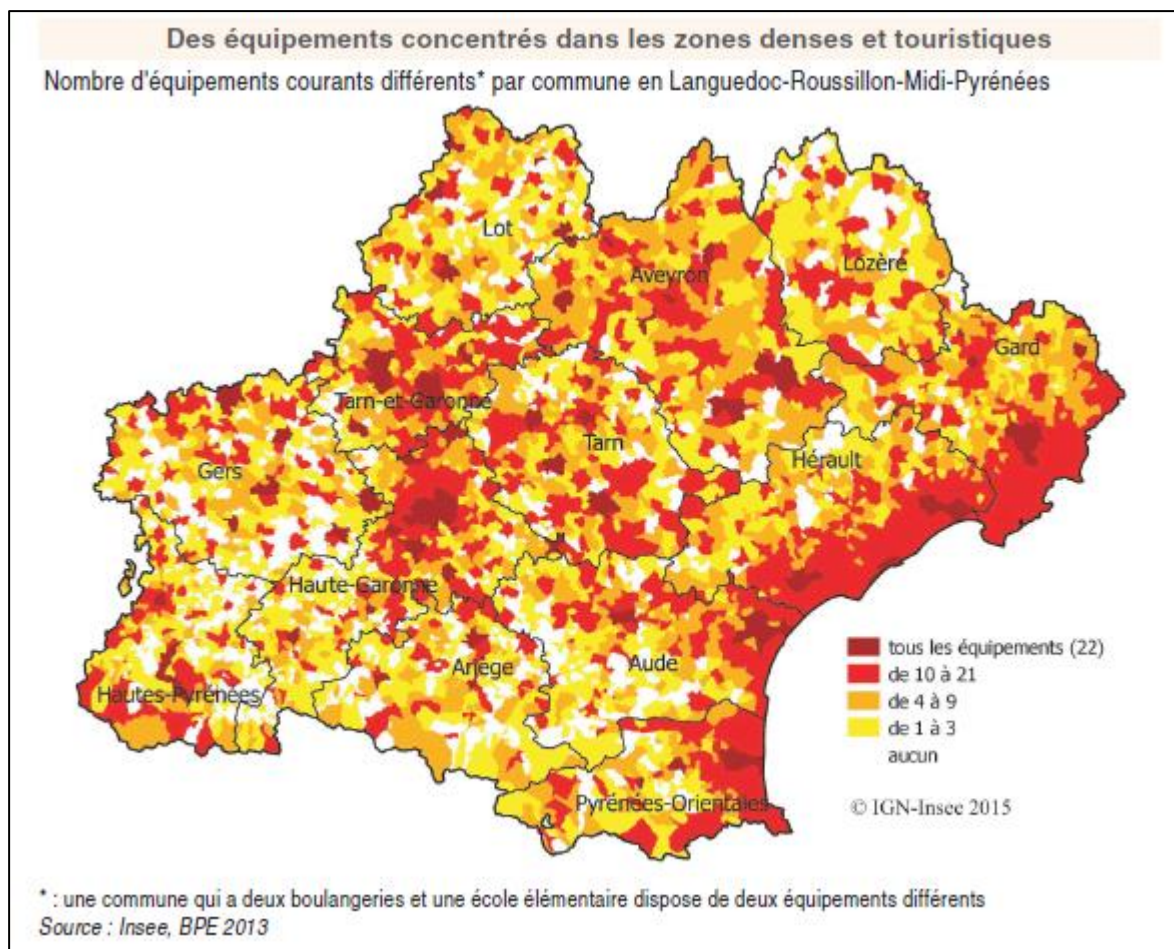
Sources : *Le développement durable en Occitanie – Insee Occitanie – Juillet 2016, n°2*

En termes de temps d'accès, des disparités existent entre les équipements de la gamme : si moins de 3 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'un hébergement pour personnes âgées, c'est plus de 17 % pour une parfumerie ou une piste d'athlétisme. Concernant l'accès à une gare, plus de deux personnes sur dix mettent plus de 15 minutes pour s'y rendre.

Les communes les plus densément peuplées offrent l'éventail le plus varié des équipements et services proposés : presque toutes celles densément peuplées disposent de tous les équipements les plus courants, 38 % des zones de densité intermédiaire en présentent 20 sur 22 et près des deux tiers en ont au moins 15. Cette variété diminue dans les zones peu denses, avec seulement 2 % qui disposent de 20 de ces équipements, 70 % en ont au moins 10 et la majorité des communes situées en zones très peu denses ont très peu (deux tiers ont au plus un seul type d'équipement), voire aucun (la moitié) équipements et services courants¹⁰⁶ .

106 INSEE Analyses, « Équipements en LRMP. Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité ».

Source : « Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité », Insee Analyses Occitanie, n°1, janvier 2016



Hormis en Lozère, dans chaque département de la région, plusieurs communes possèdent tous les équipements, répartis différemment selon les territoires. Ainsi, dans les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et le Gers, seules certaines communes concentrent une large part des équipements et services de la vie courante, et le reste du territoire, composé de nombreuses communes avec aucune offre en la matière (63 % des communes très peu denses de Hautes-Pyrénées, la moitié dans le Gers et l'Ariège), s'organise autour de ces pôles. Au contraire, malgré des pôles très bien équipés, seules 16 % des communes très peu denses en Aveyron, 27 % de celles du Gard et 32 de celles des Pyrénées-Orientales n'ont aucun des équipements courants. Les communes du littoral méditerranéen sont aussi très bien pourvues, en raison notamment du poids important de l'économie touristique de ces territoires, tout comme certaines communes du massif pyrénéen, destinations privilégiées pour les sports d'hiver.

5.5.2. Le numérique : des progrès à faire pour assurer une couverture de réseaux internet et téléphonique optimales

De même, les couvertures réseaux internet et mobiles sont très révélatrices du contraste entre les territoires régionaux. Selon l'Observatoire France Très Haut Débit, 25,4 % de la population régionale dispose en moyenne d'un accès au haut débit inférieur à 8 Mbit/s, 40 % d'un débit compris entre 8 et 30 Mbit/s et seulement 33,5 % à plus de 30Mbit/s (note : Seuil du Très Haut Débit selon les autorités européennes). La Haute-Garonne dispose de 50 % de logements et locaux professionnels couverts en Très Haut Débit (THD), dont 35 % ont accès à plus de 200Mbits/s, tandis que seulement 20 % des logements et locaux dans le Lot dispose d'une telle couverture THD, 23 % en Aveyron. Au niveau des réseaux de téléphonie et internet mobiles, la région Occitanie concentre, avec plus de 100 communes, le tiers recensées en zone blanche ¹⁰⁷ au niveau national. Mais la problématique des « zones grises », moins restrictives que les zones blanches, se pose aussi, et concerne toutes les zones mal couvertes par les opérateurs pour diverses raisons (mauvaise qualité du signal, non couverture indoor, couverture géographique par un seul opérateur...). Ainsi, sur la base des cartes des opérateurs de janvier et avril 2016, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) publie les taux de couverture, en superficie du territoire de chaque commune. A l'échelle de l'Occitanie, ce taux aboutit à un taux moyen de couverture en 2G/3G, tous opérateurs confondus de 84,3%.

L'accès à une couverture réseaux internet et mobile satisfaisante sur l'ensemble du territoire est un enjeu majeur de croissance économique, mais aussi d'éducation (cours en visioconférence, web conférences...). C'est pourquoi la région s'inscrit pleinement dans ce problème en soutenant un plan régional de 200 millions d'euros pour le déploiement des réseaux en Très Haut Débit pour garantir un accès à des infrastructures numériques de grande qualité sur tout le territoire régional, pour les activités de recherche et d'enseignement, mais pas seulement.

5.6 La santé

5.6.1. L'espérance de vie

Les habitants de la région Occitanie ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France métropolitaine. Elle atteint, en 2014, 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes.

L'Occitanie se situe ainsi au quatrième rang des régions de métropole pour les femmes derrière les Pays de la Loire, l'Île-de-France (85,9 ans) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (85,8 ans). Concernant les hommes, la région se classe aussi quatrième, juste derrière l'Île-de-France (80,8 ans), l'Auvergne-Rhône-Alpes (80,1 ans) et la Corse (79,9 ans). Par rapport à la moyenne métropolitaine, les femmes de la région Occitanie ont une espérance de vie à la naissance supérieure de deux mois, quand les hommes vivent cinq mois plus vieux. Au sein de la région, ce sont dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du

107 Définition de l'ARCEP : strictement aucun opérateur en centre bourg.



Gard que les hommes vivent le plus longtemps. L'Aveyron, le Tarn et la Haute-Garonne détiennent les records de longévité pour les femmes.

Entre 1999 et 2013 en Occitanie, l'espérance de vie des femmes a cru de 2,9 années, et celle des hommes de 3,9 années, contre respectivement 2,6 et 4 années en métropole. La différence d'espérance de vie entre femmes et hommes, au profit des femmes, s'est ainsi réduite d'un an en près de quinze ans, passant de 6,9 années de différence en 1999 à 5,9 années en 2014. Les femmes adoptent plus fréquemment qu'auparavant des conduites à risques, comme le tabagisme, alors que, dans le même temps, les hommes s'y exposent moins.

5.6.2. L'état de santé de la population

Les personnes de 75 ans ou plus ne sont pas en plus mauvaise santé qu'en France. 22% des personnes âgées de 75 ans ou plus se déclarent en mauvaise santé, avec des écarts importants entre départements. En effet, si deux personnes âgées de 75 ans ou plus sur dix de la région Occitanie se déclarent en mauvaise santé ou très mauvaise santé, elles sont trois sur dix dans les départements ruraux de l'Ariège et du Gers.

	Part de la population d'au moins 75 ans se déclarant en mauvais ou très mauvais état de santé (%)
Ariège	32
Aude	24
Aveyron	20
Gard	21
Haute-Garonne	20
Gers	30
Hérault	21
Lot	24
Lozère	21
Hautes-Pyrénées	22
Pyrénées-Orientales	21
Tarn	19
Tarn-et-Garonne	21
Occitanie	22
France métropolitaine	21

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014 - Exploitation ARS Occitanie

Personne de 75 ans ou plus se déclarant en mauvaise ou très mauvaise santé

Source : *Éléments de contexte pour un diagnostic régional, Agence régionale de Santé Occitanie – Avril 2017*

Par ailleurs, les personnes d'au moins 75 ans sont davantage dépendantes en Occitanie qu'en France. Ainsi, 14 % des personnes âgées de 75 ans ou plus se déclarent très dépendantes, avec des écarts entre départements. La part des personnes âgées d'au moins 75 ans très dépendantes atteint 21 % dans le Gers et 19% en Ariège, là où elles se déclarent le plus souvent en mauvaise santé. Dans le Gard, département urbain, 16 % des personnes âgées sont très dépendantes.

	Part de la population d'au moins 75 ans se déclarant très dépendante (%)
Ariège	19
Aude	10
Aveyron	14
Gard	16
Haute-Garonne	13
Gers	21
Hérault	13
Lot	15
Lozère	13
Hautes-Pyrénées	14
Pyrénées-Orientales	12
Tarn	14
Tarn-et-Garonne	14
Occitanie	14
France métropolitaine	12

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014 - Exploitation ARS Occitanie

Personne de 75 ans ou plus très dépendantes

Source : *Eléments de contexte pour un diagnostic régional, Agence régionale de Santé Occitanie – Avril 2017*

Néanmoins, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) baisse en Occitanie depuis quinze ans (de 2,0 ‰ en 1999 à 1,8 ‰ en 2013 en taux standardisés). Celui des hommes reste deux fois plus élevé que celui des femmes (2,5 ‰ contre 1,2 ‰ en 2013). Occitanie est au 5ème rang des régions à faible mortalité prématurée, correspondant au nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année. La France occupe un rang intermédiaire pour la mortalité prématurée parmi les 28 pays de l'Union européenne.

	Occitanie	France métropolitaine
Hommes	245,0	257,5
Femmes	117,6	119,9

Taux standardisés de mortalité prématurée en 2012 (pour 100 000 habitants)

Source : *Eléments de contexte pour un diagnostic régional, Agence régionale de Santé Occitanie – Avril 2017*

Une sous-mortalité prématurée est significative chez les hommes en Occitanie par rapport à la France métropolitaine. En dix ans, il y a eu une baisse de la mortalité prématurée plus importante chez les hommes que chez les femmes, dans la région, comme en France métropolitaine.



Sources : *Eléments de contexte pour un diagnostic régional, Agence régionale de Santé Occitanie – Avril 2017*

Des écarts sont importants entre départements. Dans les Pyrénées-Orientales, le taux de mortalité prématurée chez les hommes est de 286,4 alors qu'en Haute-Garonne, il est de 203,5. Ou il s'élève à 129,5 chez les femmes dans les Pyrénées-Orientales alors qu'il est de 106,3 dans l'Aveyron.

La « Santé des jeunes »

Les enfants âgés de 1 à 14 ans sont majoritairement en bonne santé. Cette période de la vie reste fondamentale dans leur développement somatique et psycho-affectif. Elle constitue une étape essentielle pour les apprentissages, les acquisitions culturelles et scolaires, l'intégration à la vie sociale, le développement des comportements et habitudes de vie.

Concernant les enfants et jeunes de moins de 25 ans, on relève 506 décès en 2013 (Insee)¹⁰⁸. Comme en France, la cause principale est représentée par les morts violentes (accident sur la voie publique, suicides et traumatismes). Les constats en matière de comportements de santé sont globalement comparables au niveau national mais pour les conduites à risque, on note des conduites d'alcoolisation excessives (ivresses du week-end et en milieu festif) qui sont plus marquées, et comme au niveau national un tabagisme féminin qui s'est intensifié. Le phénomène est encore plus marqué dans l'est de l'Occitanie (ex Languedoc-Roussillon).

¹⁰⁸

Des indicateurs de vulnérabilité existent en région Occitanie :

- Sur les territoires de l'ouest de la région :

- Le surpoids et l'obésité est un des marqueurs des Inégalités Sociales de Santé (ISS) les plus objectivés : leurs fréquences chez l'enfant et l'adolescent sont fortement liées au milieu social des familles. Les enfants de grande section de maternelle et de 6^{ème} sont respectivement en surcharge pondérale pour 9% et 16%
- L'usage de substances psychoactives est plus fréquente pour les jeunes inscrits en filière professionnelle et ceux qui suivent les filières d'apprentissage ou de formation alternée que pour ceux inscrits en filière d'enseignement général. Mais ces niveaux d'usage sont aussi liés à l'environnement social et familial des parents
- Dans la tranche d'âge de 18-25 ans, les actifs occupés présentent des niveaux d'usage d'alcool plus élevés que les étudiants et les chômeurs. Le tabagisme quotidien, l'usage régulier de cannabis et l'expérimentation d'une drogue illicite sont plus fréquents chez les chômeurs
- Les 16-25 ans en insertion sont sujets à des vulnérabilités qui ont des répercussions négatives sur l'état de santé comparés aux jeunes actifs. Tous les indicateurs étudiés sont plus perturbés chez ces jeunes notamment les manifestations liées à de la souffrance psychique
- Le renoncement à consulter un médecin concerne une part non négligeable des étudiants (35%). Deux raisons principales : le manque de temps (49%) mais aussi les raisons financières (25%).

- Sur les territoires de l'est de la région :

- Les jeunes de 16-25 ans interrogés dans le cadre d'un diagnostic régional santé jeune, mené en 2007 et 2008, affirment de façon générale avoir une faible opinion sur leur propre état de santé, induisant une qualité de vie peu satisfaisante. Globalement, les scores observés sur l'Échelle de Duke (sachant que 0 correspond à une qualité médiocre et 100 à une qualité excellente) sont compris entre 57,3 et 67,7 sur l'ensemble des thèmes concernant la santé en général. Ces scores sont relativement bas. Les jeunes en région ex-LR ont une perception de leur état de santé en général nettement inférieure à celle relevée au niveau national.
- Les niveaux de fragilité sociale sont toujours intimement liés aux filières et niveaux de qualification : les jeunes suivis en mission locale et ceux sans qualification restent les plus précaires (respectivement 67,2% et 72,6% d'entre eux). Pour ces jeunes, les chiffres connaissent une évolution favorable entre 2007 et 2012. En revanche, on observe une aggravation significative de la précarité pour les étudiants à partir du score Evaluation de la Précarité et des Inégalités de santé dans les Centres d'Examens de Santé (EPICES) : les étudiants précaires (19,2%) sont plus nombreux en 2012 (+4,2 points).
- Une augmentation globale de la consommation excessive d'alcool : un jeune sur deux est concerné (50,4% en 2012 contre 45,3% en 2007).
- Une généralisation des consommations excessives d'alcool chez les filles (+10 points entre 2007 et 2012) et chez les étudiants (+11,4 points).



- Une aggravation significative de la surcharge pondérale chez les jeunes en cinq ans (de 15,7% à 19,5%)
- Une augmentation du recours à l'aide alimentaire chez les jeunes : de 12,6% concernés en 2007 à 15,1% en 2012.

Quelques chiffres plus récents sur la santé des jeunes ont été trouvés concernant l'Occitanie :

- La part des 17-18 ans déclarant fumer quotidiennement a augmenté, passant de 34 % en 2011 à 37% en 2014¹¹⁰ (contre 31% à 32% en France métropolitaine)
- En 2014, 14% des jeunes de 17 ans consomment régulièrement de l'alcool et 26% déclarent des alcoolisations ponctuelles importantes répétées ; plus d'un jeune de 17 ans sur 3 fume quotidiennement et plus de 10% ont un usage régulier du cannabis
- On note une nette amélioration de la santé bucco-dentaire chez les enfants entre 2008 et 2015. En 2015, 68% des élèves de CM2 avaient des dents indemnes de caries, soit une augmentation de 8 points par rapport à 2008. Toutefois, en 2015, 40% des enfants d'ouvriers ont au moins une dent cariée contre 27% des enfants de cadres.

L'augmentation de l'espérance de vie n'est donc pas due à une diminution de mortalité avant 60 ans mais à une progression de l'espérance de vie des classes les plus âgées.

5.6.3. L'accès aux professionnels de santé

Concernant l'accès aux professionnels de santé quels qu'ils soient, la Région Occitanie présente de bons résultats au niveau national. Mais ces derniers sont plus contrastés à l'échelle infra régionale, au niveau des départements.

Au niveau national, au 1^{er} janvier 2015, 20 470 médecins exerçaient en Occitanie, soit 9,44 % du total des praticiens en France, hissant la région au troisième rang national en valeur absolue derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes¹¹¹.

De même, en terme de densité des professionnels de santé pour 100 000 habitants, la région Occitanie pointe dans le trio de tête national peu importe les variables isolées.

Elle se situe toujours au-dessus de la moyenne nationale¹¹² :

¹¹⁰

Eléments de contexte pour un diagnostic régional, Agence régionale de Santé Occitanie – Avril 2017

¹¹¹ INSEE, Statistiques, *Professionnels de santé au 1^{er} janvier 2015*.

¹¹² *Ibid.*



ACTIVITE HOSPITALIERE	
→ Taux d'équipement Médecine en 2015 :	1,96 lits et places/1 000 habitants (11 ^{ème} /13 ; France métro. : 2,09)
→ Taux d'équipement Chirurgie en 2015 :	1,37 lits et places/1 000 habitants (5 ^{ème} /13 ; France métro. : 1,38)
→ Taux d'équipement Gynéco.-obst. en 2015 :	0,65 lits et places/1 000 femmes 15 ans et plus (12 ^{ème} /13 ; France métro. : 0,76)
→ Taux d'équipement HAD en 2015 :	0,20 lits et places/1 000 habitants (9 ^{ème} /13 ; France métro. : 0,21)
→ Taux d'équipement SSR en 2015 :	2,03 lits et places/1 000 habitants (2 ^{ème} /13 ; France métro. : 1,78)
→ Taux d'équipement PSY infanto-juvénile en 2015 :	1,14 lits et places/1 000 habitants (2 ^{ème} /13 ; France métro. : 0,88)
→ Taux d'équipement PSY générale en 2015 :	2,01 lits et places/1 000 habitants (1 ^{er} /13 ; France métro. : 1,43)
PROFESSIONNELS DE SANTE	
→ Densité médecins généralistes libéraux ou mixtes ⁽⁴⁾ en 2015 :	122,7 pour 100 000 habitants (2 ^{ème} /13 ; France métro. : 105,1)
→ Densité médecins spécialistes libéraux ou mixtes ⁽⁴⁾ en 2015 :	105,2 pour 100 000 habitants (3 ^{ème} /13 ; France métro. : 94,3)
→ Densité infirmiers libéraux ou mixtes ⁽⁴⁾ en 2015 :	275,0 pour 100 000 habitants (3 ^{ème} /13 ; France métro. : 163,5)
HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES	
→ Taux d'équipement EHPAD en 2015 :	99,0 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (9 ^{ème} /13 ; France métro. : 100,4)
AIDE A DOMICILE	
→ Taux d'équipement services de soins à domicile ⁽⁵⁾ en 2015 :	19,6 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (7 ^{ème} /13 ; France métro. : 19,8)

Sources : Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ; INSEE, Eurostat, Inserm, DREES, CNAMTS, FINESS, ARS

Des chiffres clés montrent une offre de services importante mais mal répartie sur le territoire (suréquipement des agglomérations de Toulouse, Nîmes, Montpellier et Perpignan). Des disparités entre les départements concernant les densités de médecins et d'infirmiers sont notables. Ainsi, la densité de médecins généralistes s'élève à 140 pour 100 000 habitants dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales alors qu'elle est de 90,1 en Lozère ou 97,8 en Aveyron. Ces disparités de densité et de répartition sur le territoire entraînent d'importants écarts d'accessibilité géographique, en faveur des zones littorales notamment.

Le nombre de zones à accessibilité faible risque cependant d'augmenter et de s'étendre à de nouveaux territoires, en raison de la diminution du nombre de médecins généralistes



libéraux en exercice et des départs en retraite des médecins de plus de 65 ans¹¹³. Les nouvelles aspirations des jeunes médecins, qui recherchent plus d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, un travail en équipe élargie et une diversité des modes d'exercice accentuent également ce phénomène.

Départements	Densité médecins généralistes libéraux ou mixtes 2015 ^(*) (Nombre/100 000 habitants)	Densité médecins spécialistes libéraux ou mixtes 2015 ^(*) (Nombre/100 000 habitants)	Densité infirmiers libéraux ou mixtes 2015 ^(*) (Nombre/100 000 habitants)
09 - Ariège	113,1	48,4	266,8
11 - Aude	109,5	80,3	263,6
12 - Aveyron	97,8	58,5	277,8
30 - Gard	110,4	86,9	286,4
31 - Haute-Garonne	132,5	143,1	214,2
32 - Gers	108,9	48,7	242,0
34 - Hérault	140,7	139,4	312,4
46 - Lot	111,5	51,5	230,0
48 - Lozère	90,1	44,4	180,3
65 - Hautes Pyrénées	125,0	86,4	307,6
66 - Pyrénées orientales	140,5	102,3	382,4
81 - Tarn	106,3	88,2	314,0
82 - Tarn-et-Garonne	98,6	79,1	210,3
Occitanie	122,7	105,2	275,0
France métropolitaine	105,1	94,3	163,5

(*) Modes = exerçant à la fois en tant que salariés et libéraux
Traitement Xerfi – Sources : DREES, INSEE, SAE et ARS

Source : *Etude Occitanie 1990-2040 Les déterminants de la croissance réalisée par Xerfi et pilotée par la DIRRECTE et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*

Les derniers chiffres confirment cette observation. La densité médicale est en baisse dans la région comme dans l'ensemble de la France depuis le milieu des années 1990. Au 1^{er} janvier 2018, l'Occitanie présente des densités de 106 médecins généralistes libéraux ou mixtes et 96 médecins spécialistes pour 100 000 habitants ; densités plus favorables que celles de la France métropolitaine établies à 91 médecins généralistes et 86¹¹⁴ médecins spécialistes.

En 2015, 60 500 habitants de la région Occitanie, soit 1,1% de la population sont confrontés à des difficultés d'accès aux soins de proximité¹¹⁵. C'est presque trois fois plus qu'en moyenne en France métropolitaine. La Lozère est le département le plus enclavé par rapport à l'offre de soins : plus d'un habitant sur cinq réside à plus de 20 minutes de

113

Schéma Régional de santé #2 - Projet Régional de santé – Juillet 2018 – Agence Régionale de Santé Occitanie

114

Schéma Régional de santé #2 - Projet Régional de santé – Juillet 2018 – Agence Régionale de Santé Occitanie

115

INSEE, *Statistiques, Professionnels de santé au 1^{er} janvier 2015*

l'un des services de santé de proximité. L'éloignement concerne en priorité les chirurgiens-dentistes.

En général, les départements des deux métropoles régionales s'en sortent mieux, avec des densités moyennes sur leur territoire des professionnels de santé quelle que soit leur discipline systématiquement supérieures aux moyennes régionales, sauf rares exceptions (la Haute-Garonne compte une densité de pharmaciens pour 100 000 habitants moindre que le niveau régional).

Les départements hors de ces métropoles sont généralement plus en difficulté notamment au niveau de la densité des spécialistes et des dentistes pour 100 000 habitants, où seuls l'Hérault et la Haute-Garonne présentent des chiffres supérieurs à la moyenne régionale. Des départements très ruraux comme la Lozère ou le Lot ont souvent des densités de médecins inférieures à la moyenne nationale. C'est le cas pour les médecins généralistes, les spécialistes, les dentistes et les masseurs kinésithérapeutes pour la Lozère, alors que le Lot concentre moins de médecins généralistes, de spécialistes, de dentistes, de masseurs kinésithérapeutes et de pharmaciens que la moyenne de l'ensemble du pays.

D'autres départements à dominante rurale ou montagnarde s'appuient sur des réseaux d'infirmiers diplômés d'Etat particulièrement denses : l'Aveyron, la Lozère et les Hautes Pyrénées comptent ainsi plus de 1300 de ces praticiens pour 100 000 habitants.

De tous les résultats régionaux, un département figure constamment parmi les moins bien dotés en professionnels de la santé, et ce à tous les niveaux, il s'agit du Tarn-et-Garonne, toujours en-deçà de la moyenne régionale ainsi que nationale. Sa situation délicate peut s'expliquer par sa structure duale, à la fois rurale (au sud) et périphérique de l'aire urbaine de Toulouse (aux alentours de Montauban), alors que ces deux types de territoire sont généralement ceux où il est le plus difficile d'avoir accès à des professionnels de santé.

Cette difficulté d'accès aux soins de proximité (« soins de base ») est à prendre en compte avec certains points que connaît l'Occitanie dont le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre d'habitants et la précarité touchant la population.

5.7. La précarité et l'alimentation

Comme indiqué précédemment, la précarité est source d'inégalités de santé. Nombre de ces inégalités de santé découlent de pratiques alimentaires induites par la précarité qui ont des conséquences négatives sur l'état de santé : malnutrition ou développement de l'obésité selon l'intensité de la précarité.

5.7.1 L'influence de la précarité sur l'alimentation

Les populations précaires ont une alimentation globalement moins diversifiée avec une plus faible consommation de fruits et légumes, de produits laitiers, de poissons et de produits céréaliers complets que le reste de la population ; une consommation accrue de boissons et de



snacks sucrés en dehors des repas ainsi que des aliments gras salés (pizzas, aliments frits et panés, chips...) et sucrés (gâteaux, viennoiseries,...) ; une absence de petit déjeuner équilibré et un manque d'activité physique¹¹⁶ .

Ces différences de consommations sont notamment dues à un ajustement des pratiques alimentaires en fonction des contraintes économiques. Le budget est un facteur déterminant de la composition des repas. Et pour les foyers précaires le critère « prix » pèse davantage que le critère « santé » lors des achats¹¹⁷ . Or, les aliments les moins chers sont souvent ceux ayant la moins bonne qualité nutritionnelle. Contrairement à de nombreuses idées reçues, les messages et recommandations nutritionnels sont le plus souvent connus des populations précaires.

5.7.2 Le surpoids et obésité en Occitanie : des situations différentes entre l'est et l'ouest de la Région

Le surpoids et/ou l'obésité est un des marqueurs des inégalités sociales de santé les plus objectivés : leur fréquence est fortement liée au milieu social. La prévalence de la surcharge pondérale et de l'obésité est effectivement supérieure dans la partie est de la région, qui est également la partie de la région où la précarité économique est la plus importante (cf. 5.2 du diagnostic).

Une enquête nationale¹¹⁸ sur le surpoids et l'obésité menée en 2012 montre une prédominance inégale de l'obésité entre les parties ouest et est de la région. A l'ouest, la prévalence de l'obésité est de 11,6%, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 15%, et en recul de deux points par rapport à 2009. Sur la partie est de la région, la prévalence de l'obésité est de 15,6%, au-dessus de la moyenne nationale, et en augmentation de plus d'un point par rapport à 2009 où elle était de 14,2%.

Cette différence est encore plus marquée chez les enfants. Une enquête¹¹⁹ datant de 2014 sur la surcharge pondérale des enfants de 5-6 ans a montré pour la partie ouest de la région un taux de 9,3% d'enfants en surcharge pondérale dont 2,6% d'obésité, contre pour la partie est 17,6% dont 4,8% d'obésité. La partie est de la région se situe ainsi au-dessus de la moyenne nationale qui est de 11,9 % d'enfants en surcharge pondérale dont 3,5% d'obésité.

Ces constats posent deux enjeux majeurs : l'accessibilité à une alimentation de qualité (diversifiée, équilibrée et saine) aux populations précaires d'Occitanie et l'importance de la prise en compte du levier alimentation dans les prestations d'accompagnement sociales et sanitaires.

¹¹⁶ Étude INCA 3, étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires, ANSES, 2017

¹¹⁷ Jean-Pierre Poulain and Laurence Tibère, « Alimentation et précarité », *Anthropology of food* [Online], 6 | September 2008, Online since 06 September 2012, connection on 03 September 2018. URL : <http://journals.openedition.org/aof/4773>

¹¹⁸ Enquête OBEPI 2012, Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité, Inserm, Kantar Health, Roche

¹¹⁹ Enquête Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) mai 2014, Surcharge pondérale des enfants de 5-6 ans



Ces enjeux seront notamment pris en compte dans l'élaboration du Plan régional en faveur de l'alimentation qui sera adopté en décembre 2018.

5.8. Les personnes en situation de handicap

L'Occitanie est la 3^{ème} région en nombre d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).¹²⁰

	Nombre d'allocataires de l'AAH au 31/12/2015	Évolution du nombre d'allocataires de l'AAH de 2011 à 2015 (%)	Part d'allocataires de l'AAH pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans au 31/12/2015 (%)
Ariège	3 167	8,1	3,8
Aude	7 913	8,9	4,0
Aveyron	5 655	9,6	3,8
Gard	12 631	15,5	3,1
Haute-Garonne	21 047	21,5	2,6
Gers	4 134	12,2	4,0
Hérault	23 164	23,5	3,6
Lot	3 723	7,8	4,1
Lozère	2 583	4,1	6,1
Hauts-Pyrénées	5 927	13,8	4,8
Pyrénées-Orientales	10 617	15,3	4,2
Tarn	7 823	12,6	3,8
Tarn-et-Garonne	5 559	7,4	4,0
Occitanie	113 943	15,6	3,5
France métropolitaine	1 027 127	11,0	2,8

Source : Statiss - Indicateurs sociaux départementaux - (Données départements 46, 66 et France métropolitaine estimées)

Nombre d'allocataires de l'AAH en Occitanie

Source : « Eléments de contexte pour un diagnostic régional », Agence Régionale de Santé Occitanie – Avril 2017

Le nombre d'allocataires de l'AAH a progressé plus rapidement en Occitanie qu'en métropole entre 2011 et 2015. Malgré une augmentation de 21% du nombre d'allocataires de l'AAH sur la période 2011-2015, le département de la Haute-Garonne présente une part d'allocataires inférieure à la part nationale.

Le taux d'équipement en places d'hébergement est supérieur à la moyenne nationale dans tous les départements et atteint 15,52 places pour 1 000 habitants en Lozère.

¹²⁰

« Eléments de contexte pour un diagnostic régional », Agence Régionale de Santé Occitanie – Avril 2017



Structures pour adultes	09	11	12	30	31	32	34	44	48	55	66	81	83	Region	Prévalence
MIA (en lit-les-sep.)	1,56	1,51	1,79	0,69	1,06	1,80	0,79	1,40	10,86	2,98	2,02	5,04	1,07	0,31	0,80
MIAE	1,79	0,99	0,48	0,69	0,73	2,12	0,96	0,90	3,89	2,04	0,41	0,67	1,29	0,83	0,70
Stat. Expérimentaux*				0,28	0,13		0,08		0,84		0,00			0,08	
Total établissements	0,13	0,20	0,27	1,06	1,92	4,00	1,75	1,90	15,52	4,99	2,44	7,72	2,32	0,88	1,00
Multidisciplinaires															
SAMSAE	0,47	0,17	0,03	0,27	0,29	0,17	0,29	0,30	0,44	0,09	0,19	0,20	0,10	0,08	0,17
MIAE PA	0,18	0,07	0,12	0,18	0,10	0,20	0,18	0,29	0,00	0,20	0,17	0,08	0,29	0,08	0,20
Fin intégrées dans PA															
Total services	0,65	0,19	0,26	0,29	0,39	0,49	0,39	0,59	0,49	0,29	0,39	0,29	0,41	0,27	0,27
Total	0,78	1,40	2,02	1,99	2,27	4,49	2,12	2,80	16,39	5,29	2,79	7,97	2,79	1,16	1,27
USP - USG			0,77		0,41		0,50				0,44			0,37	
ESAT	4,62	0,56	4,36	3,32	2,91	4,24	2,80	4,28	14,24	6,11	3,38	4,29	3,82	0,83	2,8
URCIS					0,02		0,02							0,04	
Total ensemble structures	0,24	0,24	1,77	0,27	0,62	0,72	0,44	0,27	20,47	11,29	4,59	6,29	4,79	0,73	

Source : FINES – places autorisées, en cours de consolidation suite au renouvellement réglementaire des arrêtés des ESMS de la région Occitanie

Taux d'équipement pour les structures pour adultes en Occitanie en mars 2017
 Source : « Eléments de contexte pour un diagnostic régional », Agence Régionale de Santé Occitanie – Avril 2017



Pour les enfants, 20 000 foyers sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'enfant Handicapé (AEEH – prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales [CAF] afin de compenser les frais et aides nécessaires à un enfant, en lien avec sa situation de handicap).

Ariège	338
Aude	995
Aveyron	687
Gard	1 181
Haute-Garonne	5 169
Gers	522
Hérault	4 706
Lot	623
Lozère	200
Hautes-Pyrénées	616
Pyrénées-Orientales	1 396
Tarn	1 693
Tarn-et-Garonne	1 225
Occitanie	20 051
France métropolitaine	216 449

Nombre de foyers bénéficiaires d'un droit payable à l'AEEH en Occitanie au 31 décembre 2014

Source : « Eléments de contexte pour un diagnostic régional », Agence Régionale de Santé Occitanie – Avril 2017

Les taux d'équipement de la région sont globalement supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, il existe de très grandes disparités entre les départements : le taux d'équipement varie de 6,02 places d'hébergement pour enfants pour 1 000 habitants dans le Tarn-et-Garonne à 19,76 en Lozère. Il varie de 2,09 places pour 1 000 habitants dans l'Aude à 4,38 dans les Hautes-Pyrénées pour les SESSAD (structure privilégiée de l'aide à l'intégration scolaire)¹²¹.

Structures pour enfants	09	11	12	30	31	32	34	46	48	63	64	81	82	Région	France métropolitaine
MS (125.840.00.000)	0,07	4,08	0,34	4,18	2,01	7,03	2,47	7,03	6,70	7,49	2,98	6,70	6,60	4,38	4,38
CSM	0,21					0,18				0,15				1,90	1,90
ITEP	1,69	1,69	2,81	1,31	2,43	2,78	1,38	1,16	4,73	3,71	0,96	2,47	0,98	6,97	6,97
Instituts Educ. Benoit-LOUVRIÈRE			0,90	0,84	1,11	0,38				0,07	1,11			6,97	6,97
Instituts Educ. Mouton-LEON			0,74		0,74	0,15			0,28	0,74	1,16	0,49	0,40	6,97	6,97
CAFS				0,37	0,10									6,19	6,19
ESMS expérimentaux				0,13	0,13		0,13	0,04	0,00		0,00			6,19	6,19
Total établissements	6,06	6,06	6,79	6,66	6,12	11,67	6,48	8,61	18,70	12,08	6,13	6,76	6,12	7,52	7,52
Nombre ESMS	0,01	0,08	0,34	0,38	0,37	0,44	0,37	0,72	0,76	4,38	2,47	0,28	0,01	6,58	6,58
Total ensemble structures	12,49	6,12	12,02	8,04	11,80	16,20	6,70	12,64	22,46	16,46	8,40	12,04	6,13	14,10	14,10

Source : FINESS – places autorisées, en cours de consolidation suite au renouvellement réglementaire des arrêtés des ESMS de la région Occitanie

Taux d'équipement pour les structures pour enfants en Occitanie en mars 2017

Source : « Eléments de contexte pour un diagnostic régional », Agence Régionale de Santé Occitanie – Avril 2017

121



Source : « Eléments de contexte pour un diagnostic régional », Agence Régionale de Santé Occitanie – Avril 2017

122
 En 2015, 27 227 travailleurs handicapés étaient employés dans les 6 359 établissements de 20 salariés et plus assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en Occitanie. En termes d'unités bénéficiaires (au sens de la loi de 2005), les travailleurs handicapés représentent 4,2% des effectifs salariés de ces établissements contre 3,8% en moyenne nationale. Ce calcul donne une première évaluation de l'écart persistant entre l'objectif légal d'emploi de 6% de travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus et la réalité de l'emploi des travailleurs handicapés dans ces établissements.

Les travailleurs handicapés représentent, en Occitanie, 20 312 salariés en équivalent temps plein, en prenant en compte le temps de travail réel de chaque individu, soit 3,8% des effectifs. Ce taux est en augmentation de 0,1 point par rapport à 2014. Ce taux d'emploi est supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 3,4%.

Le taux d'emploi traduit la propension des établissements à employer directement des travailleurs handicapés au sein de leur structure. Néanmoins, l'établissement dispose d'autres modalités de réponse à la loi telles que la mise en œuvre d'un accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement relatif à l'emploi de personnes handicapées, le recours à la sous-traitance ou le paiement de la contribution AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) par exemple.

122

« Zoom sur l'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie en 2015 » - CARIF-OREF Occitanie – Juillet 2018



	Occitanie	France
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques*	27 227	431 000
Nombre total de salariés (effectif d'assujettissement)	532 234	9 494 600
Nombre de travailleurs handicapés employés en Unités bénéficiaires (UB)**	22 412	357 100
Part des bénéficiaires (UB) dans l'effectif d'assujettissement	4,2 %	3,8 %
Nombre de travailleurs handicapés employés en Equivalent temps plein (ETP)***	20 312	325 400
Taux d'emploi en ETP****	3,8 %	3,4 %

Source : Agefiph-Dares, DOETH, traitement : Dares, Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic), France hors Mayotte.

* Dans les établissements assujettis y compris ceux sous accord.

** Un travailleur handicapé compte pour une unité bénéficiaire si son temps de travail est au moins égal à un mi-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur. Cette valeur est ensuite proratisée selon le temps de présence dans l'année et la durée de validité de la reconnaissance de travailleur handicapé.

*** Les personnes sont décomptées au prorata du temps de travail réel, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de reconnaissance.

**** Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de travailleurs handicapés en Equivalent temps plein (ETP) à l'effectif d'assujettissement (nombre total de salariés en équivalent temps plein).

Les travailleurs handicapés dans les établissements assujettis en 2015

Source : « Zoom sur l'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie en 2015 » - CARIF-OREF Occitanie – Juillet 2018

La plupart des secteurs d'activité ont un taux d'emploi relativement similaire à la moyenne d'Occitanie qui est de 3,8%. Sur un an, le taux d'emploi direct de salariés handicapés en équivalent temps plein a augmenté pour la majorité des secteurs d'activité par rapport à 2014. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien (+0,4 point) et le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (+0,2 point) ont connu les plus fortes hausses du taux d'emploi depuis 2014.

Secteur d'activité	Ensemble des établissements y compris ceux sous accord	
	Occitanie	France
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3,9 %	3,9 %
Construction	3,6 %	3 %
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	3,8 %	3,3 %
Information et communication	2,0 %	2,1 %
Activités financières et d'assurance, activités immobilières	4,2 %	3 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien	3,3 %	2,8 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale**	4,4 %	4,4 %
Autres activités***	4,1 %	3,4 %
Ensemble des établissements	3,8 %	3,4 %

Source : Agefiph-Dares, DOETH, traitement : Dares, Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic).

* Effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence (en équivalent temps plein) / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1511-2 du code du travail).

** Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, telles que les caisses d'allocation familiale par exemple.

*** Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service.

Le taux d'emploi en équivalent temps plein par secteur d'activité en 2015

Source : « Zoom sur l'emploi des travailleurs handicapés en Occitanie en 2015 » - CARIF-OREF Occitanie – Juillet 2018

74% des établissements emploient directement des personnes handicapées en Occitanie contre 69% en moyenne nationale même si elles peuvent utiliser d'autres modalités de réponse à la loi. Les établissements assujettis en Occitanie répondant exclusivement à leur obligation légale en employant directement des travailleurs handicapés représentent 41%, et cette part est en nette augmentation sur un an (+6 points). La part des établissements assujettis n'employant aucun travailleur est en diminution sur un an (-1 point) pour atteindre 14%.

Un peu plus d'un établissement sur dix est couvert par un accord spécifique et parmi ces entreprises la quasi-totalité utilise l'emploi direct comme modalité de réponse à l'obligation d'emploi. La part des établissements ne répondant à l'obligation légale que par le seul versement d'une contribution à l'AGEFIPH est de 7%, proportion stable sur un an. A noter, quatre établissements sur dix ont recours à la sous-traitance afin de répondre à l'obligation d'emploi.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés dans la fonction publique :

Le taux d'emploi légal dans les trois fonctions publiques de la région Occitanie s'élève à 6,5% soit un point de plus qu'au niveau national (5,5%). Le taux d'emploi est relativement différent suivant les trois fonctions publiques :

- 4,3% pour la fonction publique de l'État
- 7,1% pour la fonction publique territoriale
- 6,1% pour la fonction publique hospitalière.

5.9. Les mobilités au quotidien

Les motifs de déplacements des individus se démultiplient : travail, loisirs, santé...

Au niveau des déplacements domicile-travail, en 2013, parmi les 2,1 millions d'actifs de la région Occitanie, 1,2 millions quittaient quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler dans une autre commune, soit 56 % des actifs régionaux. Seule la région PACA comporte un taux de navetteurs¹²³ plus faible que celui de l'Occitanie (47%), alors que la moyenne nationale s'élève à 64 %¹²⁴. En effet, les agriculteurs et les artisans commerçants sont surreprésentés dans la région, populations qui résident en général dans la commune de leur exploitation ou commerce, malgré une part des navetteurs dans la population active régionale qui a augmenté de 6 points en 14 ans.

Ce n'est pas seulement le nombre de navetteurs qui augmente, mais également les distances. En 1999, ces derniers étaient près de 36 % à se situer à moins de 10 km de leur lieu de travail, alors qu'en 2013 ils ne sont plus que 31 %¹²⁵. Le temps de déplacement domicile-travail médian est même de 14,6 km, pour un temps de trajet de 25 minutes. Cette distance médiane a augmenté de 1,7 km depuis 1999, même si les

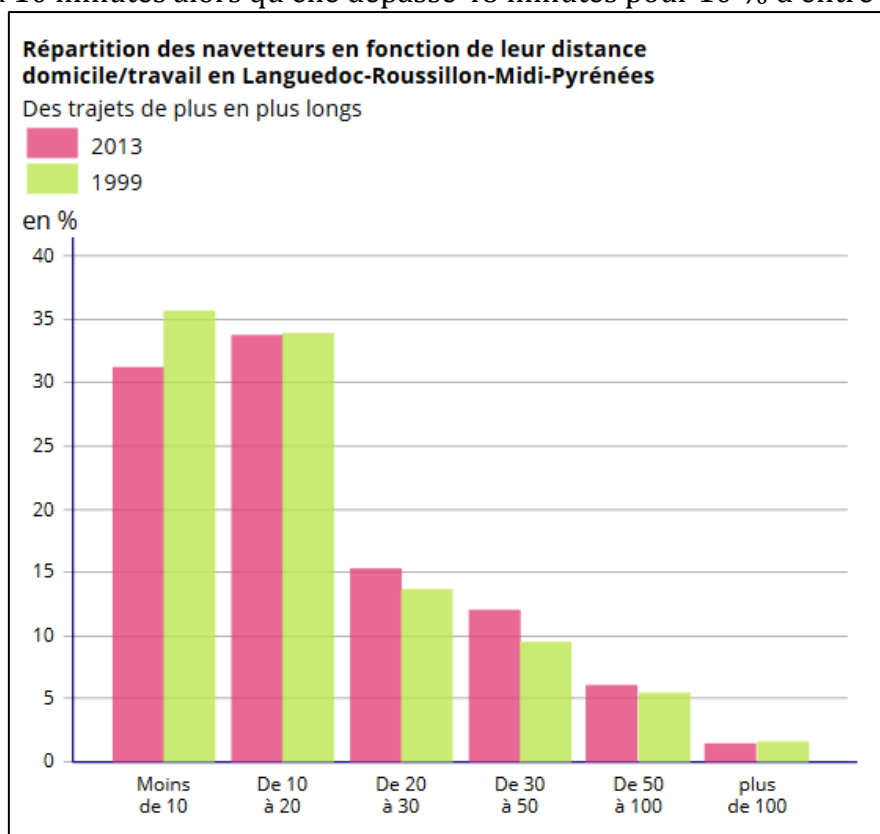
123 Définition INSEE : **Navetteurs** : les navetteurs sont les actifs ayant un emploi qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Dans cette publication, les actifs effectuant des trajets de plus de 200 kilomètres n'ont pas été pris en compte. En effet, au-delà de cette distance, les déplacements ne sont que rarement quotidiens ; l'actif ne rentrant, la plupart du temps, que le week-end dans sa résidence principale.

124 INSEE Flash LRMP, « En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs ».

125 INSEE Flash LRMP, « En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs ».



temps de parcours sont très inégaux : pour 10 % des actifs, la durée du trajet est inférieure à 10 minutes alors qu'elle dépasse 48 minutes pour 10 % d'entre eux¹²⁶.



Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013 – En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs - Juin 2016

La voiture est le moyen de transport privilégié pour se rendre au travail en Occitanie, comme dans le reste de la France excepté l'Île-de-France. En effet, pas moins de 92 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail, suivi par les transports en commun (5%) puis les modes de déplacement doux comme la marche à pied, le vélo, la trottinette et les rollers (3%).

Son usage ne recule qu'en Haute-Garonne et dans l'Hérault, où la présence de grandes agglomérations induit d'autres comportements. Au sein de celles-ci, l'offre de transports en commun est la plus diversifiée de la région. L'utilisation des transports en commun est de loin plus répandue en Haute-Garonne, où elle augmente sensiblement entre 2007 et 2012.

Au sein des deux métropoles, Montpellier et Toulouse, les parts modales des transports en commun, de la marche et du vélo sont plus hautes que dans le reste de la région ; cela étant lié au développement des réseaux de transport en commun¹²⁷. En 2014, la part des déplacements domicile-travail en transport en commun est de 19,2 pour la métropole de Toulouse et de 15,2 pour celle de Montpellier. Alors qu'elle est seulement de 2,3% au niveau de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne. Au cours des dernières

¹²⁶ Ibid.

¹²⁷

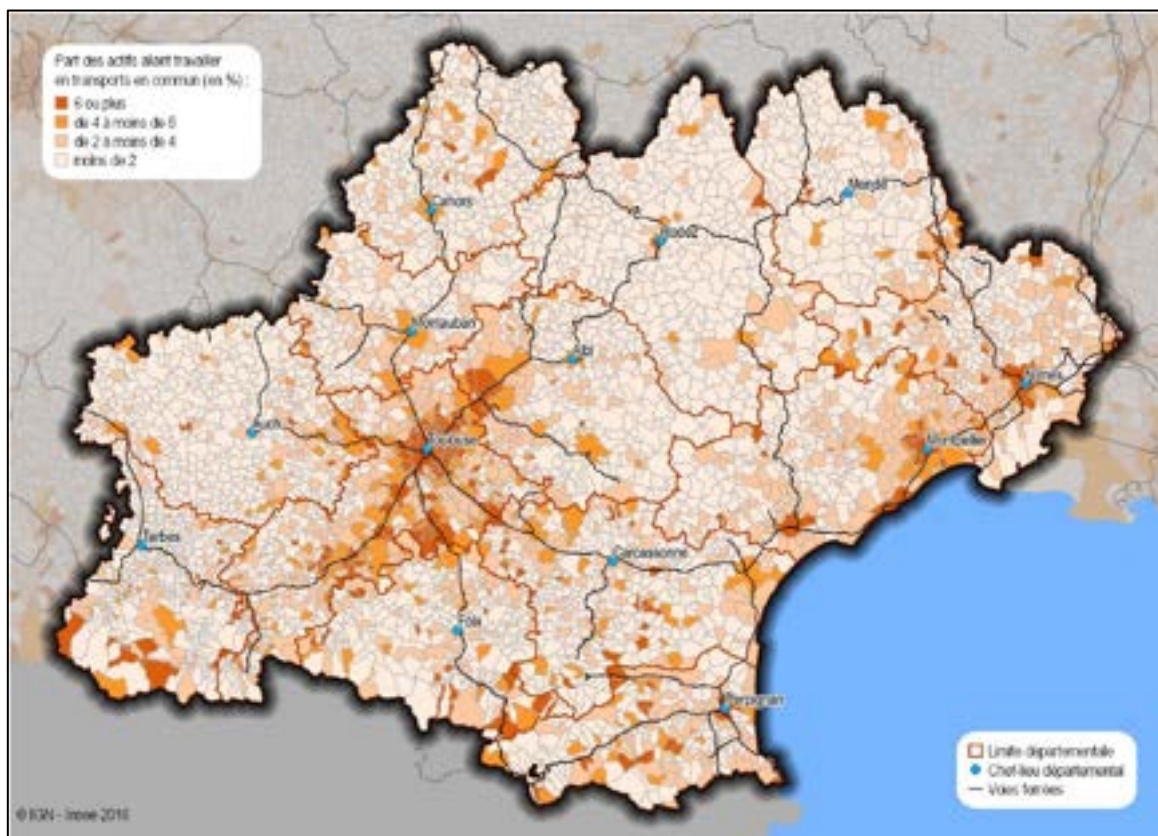
Source : « Quelles opportunités pour l'intermodalité en Occitanie ? », mémoire Master 2, Toulouse Jean Jaurès, Robin PUCHACZEWSKI, 2017

années, les modes de transport alternatifs à la voiture dans l'agglomération toulousaine et sa périphérie se sont en effet largement développés pour accompagner la forte croissance démographique : métro, vélo en libre-service, TER cadencés, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)... L'agglomération montpelliéraine a également développé son réseau de transport en commun, avec notamment la mise en service de quatre nouvelles lignes de tramways.

Concernant les villes moyennes, la marche à pied reste concurrentielle mais la voiture domine à l'extérieur de l'hypercentre. Et les transports en commun captent une petite part de la population uniquement dans les faubourgs à proximité. Ainsi, dans l'agglomération d'Albi, la part des déplacements domicile-travail en transport en commun est de 3,4%, 80,0% en voiture, et 13.6% pour la marche à pied/deux roues.

C'est souvent dans ces villes (ainsi qu'à Toulouse et Montpellier) que se développe l'intermodalité, lieux des nœuds de transports, points de connexion entre les actuels réseaux ferroviaire, routier régional et urbains.

Concernant les espaces périurbains et ruraux des plaines, ils rassemblent l'essentiel des enjeux du report modal. En effet, ils regroupent un tiers de la population régionale. Ils ont été construits par et pour la voiture. Cependant, leur relative densité et leur organisation autour d'axes routiers souvent doublés d'axes ferroviaires, ont pour conséquence une utilisation des transports en commun non négligeable (carte). C'est particulièrement le cas dans les trois départements les plus peuplés, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard. Dans ces départements, la desserte conséquente assurée par les réseaux de transports non urbains permet pour certaines communes une alternative à l'automobile. Toutefois, ce sont les 6 branches de l'étoile ferroviaire toulousaine qui permettent les plus forts usages des transports en commun.



Part des actifs occupés allant travailler en transport en commun en Occitanie en 2012 (%)

Source : « Le développement durable en Occitanie », Finalité 1 : La lutte contre le changement climatique - Insee, Mars 2017

Les espaces ruraux peu denses, montagnes et piémonts sont eux aussi très dépendants de la voiture, mais les pratiques sont quelque peu différentes. Du fait de la faible densité, les transports sont plus rares, ce qui pose des problèmes d'isolement par rapport à l'emploi, aux services, aux soins mais aussi à la société. Cet isolement aggrave la précarité des populations les plus fragiles, notamment les personnes âgées ou les chômeurs. Les distances restant importantes, la voiture représente un coût trop élevé pour ces catégories. Des initiatives comme le transport à la demande, le covoiturage, l'autopartage, l'autostop organisé, les centrales de mobilités... se développent mais sont insuffisantes.

Le covoiturage est également pratiqué. En Occitanie, les aires de covoiturages près des autoroutes sont nombreuses : Une étude régionale est en cours. Par exemple, sur l'axe autoroutier A68 entre Albi et Saint-Sulpice long de 40km, six aires sont présentes.

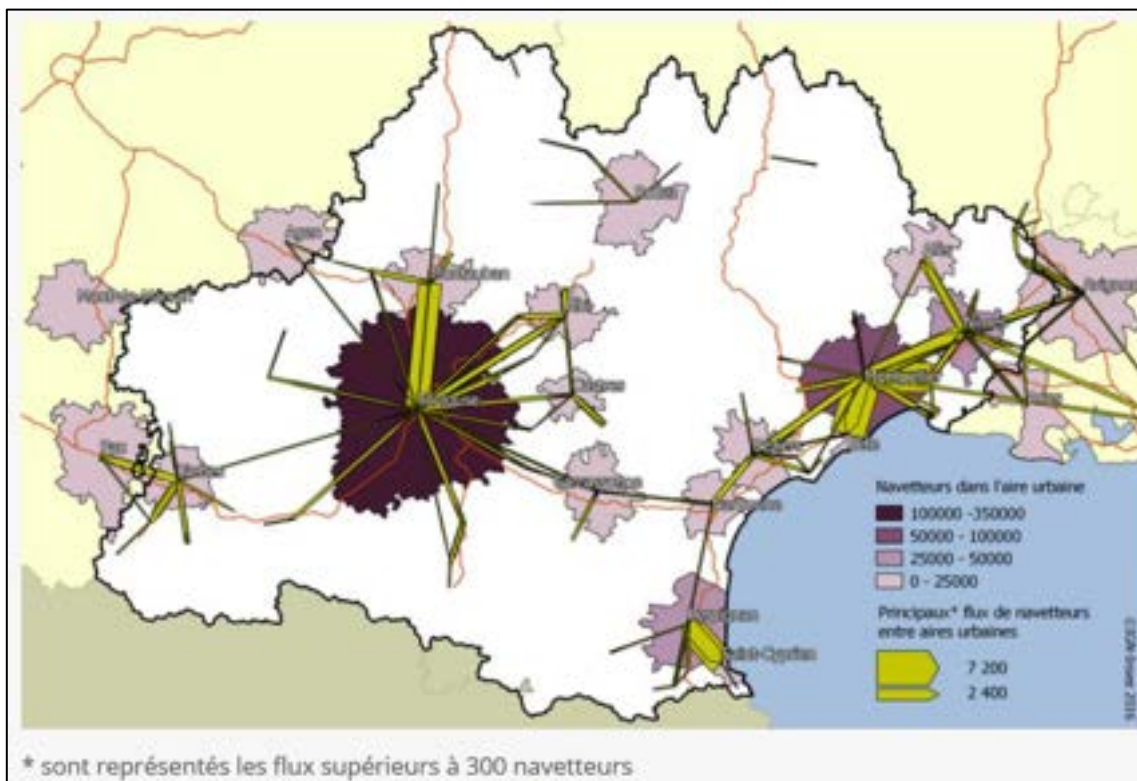
Concernant les transports en commun, sur les deux métropoles, les navetteurs utilisent le TER, les cars régionaux, le métro (à Toulouse), le tramway (à Toulouse et à Montpellier), les bus urbains (Tisseo pour Toulouse et TAM pour Montpellier) et des lignes de car gérées par délégation jusqu'en 2021 par le département de la Haute-Garonne pour Toulouse et par le SMI, syndicat mixte Hérault transport pour Montpellier. Ainsi, le Conseil départemental de la Haute-Garonne propose 53 lignes régulières Arc-

en-Ciel desservant 341 communes dont 4 lignes express Hop ! entre une station de métro à Toulouse reliant des villes (Villemur, Fronton, Grenade, Castelnau d'Estretfonds, Nailloux, Calmont, Ramonville, Bessières, Montastruc, Balma Gramont). En 2015, ont été enregistrés 341 415 voyages, soit en moyenne plus de 900 voyages par jour.

Dans l'Hérault, 64 lignes régulières de cars circulant sur le département, ont été empruntés par 4 116 000 voyageurs en 2017.

La plupart des navetteurs se déplacent au sein de la même aire urbaine (58%), entre la couronne périurbaine où ils résident et le pôle urbain qui concentre les emplois. Un quart de ces déplacements quotidiens s'effectue à Toulouse, et 8 % à Montpellier. La plupart des échanges entre les navetteurs issus d'aires urbaines, qui s'élève à 16 % des échanges totaux, ont lieu entre Toulouse et Montauban (10 000 navetteurs), Montpellier et Sète (10 000 navetteurs), Perpignan et Saint-Cyprien (9 000 actifs qui se croisent) puis entre Montpellier et Nîmes (6 000).

Les déplacements autour de l'aire urbaine de Toulouse, en direction de Toulouse de Montauban, d'Albi ou de Castres représentent 4 % des navetteurs. En comparaison, les déplacements entre les aires urbaines de l'arc méditerranéen, de Perpignan à Nîmes représentent près de 6 % des flux.



Principaux flux à l'intérieur et entre les aires urbaines

Source : « En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et plus longs » - Insee, recensement de la population 1999 et 2013 - Juin 2016

Zoom : L'intermodalité en Occitanie

Les chiffres clés du transport régional ¹²⁸ :

- Plus de 60% de voyageurs de TER par rapport à 2002 (60 000 voyageurs par jour sur 543 trains et 80 000 voyageurs les vendredis, c'est une augmentation de 5.1% en 2017.)
- 4,7 milliards d'euros investis depuis 15 ans
- 20 lignes TER ferroviaires et 43 lignes d'autocars
- 2 453 km de voies ferrées destinées au trafic de voyageurs
- 434 km de voies ferrées Fret
- 275 gares et haltes
- 1 milliard de km parcourus en train chaque année par les voyageurs, soit 25 000 fois le tour de la Terre.

Dans la perspective de la refonte qualitative de l'ensemble de l'offre régionale de services de transports publics, la Région a écouté les citoyens, avant de décider d'une nouvelle politique. En effet, les états généraux du rail et de l'intermodalité se sont achevés en juillet 2017. 37 réunions ont été organisées sur le territoire où les citoyens ont pu faire part de leurs attentes sur l'avenir du transport public, pour améliorer la qualité de l'offre de service public des transports.

Dans la phase de concertation, l'intermodalité est apparue comme une préoccupation importante.

Deux grands types d'intermodalité existent : l'articulation entre deux réseaux de transports collectifs (train, métro, tramway, car, bus) et le passage entre un transport collectif et un mode de déplacement individuel (voiture – usage individuel ou partagé-, vélo, marche). Elles participent à l'optimisation des réseaux de transports afin de rendre l'enchaînement de plusieurs modes de déplacements le plus facile et confortable possible, dans le but d'obtenir un report modal vers le transport public depuis la voiture individuelle. La discontinuité de l'offre ou la difficulté d'accès aux transports en commun est en effet un des principaux freins à leur usage. Une intermodalité organisée améliore la performance et l'efficacité globale des réseaux de transports concernés.

Des actions en faveur de la facilité d'accès aux gares sont présentes. En effet, la Région soutient au travers du « plan régional PEM » (Pôles d'échanges multimodaux) des projets d'aménagement qui ont l'objectif de développer l'intermodalité avec les transports collectifs et les modes actifs (qui intègrent les modes doux, la marche à pieds, le covoiturage...). Le pôle d'échange multimodal de Baillargues (34), sans maîtrise d'ouvrage régionale est un exemple intéressant. Il permettra le stationnement des voitures, le cheminement des vélos, des piétons et assurera des correspondances avec les cars et les bus.

Des actions en faveur de l'intermodalité TER/vélo et la complémentarité avec les modes doux existent par le déploiement en gare des équipements pour favoriser l'usage et la sécurisation des vélos. En effet, l'intérêt de l'intermodalité vélo/train n'est pas seulement de faciliter l'accès aux gares mais aussi de diminuer les risques de conflits d'usagers à l'intérieur des trains, où les vélos peuvent prendre trop de place aux heures

¹²⁸

Source : « Le rail et l'intermodalité dans votre région », Occitanie, 2017



de pointe. Laisser la possibilité au navetteur de déposer son vélo à la gare de départ, de prendre le train puis de reprendre un deuxième vélo à la gare d'arrivée, permet de conserver plus de place dans les trains. En ex-Midi-Pyrénées, une expérimentation a été déployée entre 2010 et 2014 autour de l'intermodalité vélo/train. Cette expérimentation s'est traduite par l'implantation de stationnements cyclables de divers types (arceaux, box individuels, consignes collectives sécurisées) sur la ligne Toulouse-Castres-Mazamet, choisie pour la diversité des profils de ses gares et haltes. En 2013, a été inaugurée la Vélostation de Toulouse-Matabiau, grâce à des financements SNCF, Région et FEDER (Fond Européen de Développement Régional). Avec 678 places de stationnement de vélos dont 600 réservées aux usagers du TER, c'est l'une des plus grandes de France. Elle offre une solution de stationnement sécurisé et vidéosurveillé aux usagers réguliers des transports en commun régionaux, dans la même logique de complémentarité rail/vélo.

Les barrières tarifaires constituent un frein important à l'intermodalité. Elles existent dès lors que le passage entre deux réseaux ou deux zones au sein d'un même réseau, entraîne un différentiel de coût trop important. Contrairement, le tarif Kartatoo dépend du nombre de traversée quel que soit l'origine et la destination. Ici, le prix est facilement lisible.

Les gammes tarifaires régionales en place proposent des titres à la fois pour les semi-fréquents (déplacements privés/loisirs, des élèves internes, des publics en réinsertion, etc.) et les voyageurs très fréquents (abonnements libre circulation) : gammes « Pack Illimité » et « Via ». Des tarifications intermodales (KARTATOO et Pastel +) sont également proposées par les deux ex-Régions. Par exemple, KARTATOO constitue une tarification intermodale intégrée puisqu'elle permet de coupler l'utilisation du TER et des Transports Urbains des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité signataires de la convention. Et un seul prix est appliqué sur 40 zones. Enfin, le Billet Unitaire est un tarif historique de la SNCF mais des tarifs unitaires ont été mis en place pour attirer de nouveaux voyageurs vers le train. Ainsi, le train à 1€ en ex-Languedoc-Roussillon génère un million de voyages par an pendant que le Tikémouv sur 110 trains TER de l'ex-région Midi-Pyrénées engendre 260 000 voyages.

Le bilan de la concertation et la feuille de route des Etats généraux du Rail et de l'Intermodalité (EORIM) pour les transports régionaux ont été présentés lors d'une restitution en décembre 2016. Dix chantiers composent cette feuille de route, auxquels s'ajoute un chantier transversal, celui de l'innovation :

- 1) L'amélioration de la qualité de service du TER
- 2) L'harmonisation de la tarification et le billet intermodal
- 3) La sauvegarde des lignes ferroviaires et l'adaptation de l'offre TER
- 4) La mise en accessibilité des services ferroviaires et routiers
- 5) L'arrimage de la région à la grande vitesse
- 6) L'intégration et le redéploiement des services autocars/transports à la demande dans une logique intermodale
- 7) La multiplication des pôles d'échanges multimodaux
- 8) L'avenir des trains d'équilibre du territoire
- 9) La relance du fret ferroviaire
- 10) La poursuite de la concertation et les relations partenariales.



L'enjeu de la réduction du trafic sur les routes et de la mobilité

L'exemple du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Baillargues (34), une action de la Région – Un véritable succès

Le pôle d'échanges multimodal de Baillargues a été conçu pour répondre à une attente forte des habitants et des usagers du train régional. Tous les moyens de transports collectifs et individuels sont réunis sur un même lieu et facilement accessibles. Ce PEM permet le stationnement des voitures, le cheminement des vélos, des piétons et assurera des correspondances avec les cars et les bus.

En octobre 2018 il s'articulera autour de différentes zones d'aménagement situées au sud de la voie ferrée :

- une halte routière comportant 4 quais, une chaussée en site propre pour les bus et des emplacements pour la desserte des minibus
- un parking d'une capacité de 163 places avec une voie d'accès au giratoire sud
- un cheminement doux permettant l'accès aux quais, avec notamment un cheminement piéton accessible PMR
- une piste cyclable à l'est du parking sud.

Il présente des avantages en termes de sécurité, d'intermodalité, d'éco-durabilité, de fluidité de la circulation routière et d'évolution urbaine. A l'échelle régionale, la réalisation du programme se traduira par un transfert d'usagers de la route vers le rail, diminuant de ce fait les émissions de gaz à effet de serre liées aux circulations routières. Le projet contribue donc à lutter contre les dégradations environnementales engendrées par les automobiles sur la santé et le milieu.

En 2013, le nombre de voyageurs en gare de Baillargues s'élevait à 17 000. En 2016, il a été de 290 000 voyageurs, en 2017 de 380 000 voyageurs. La fréquence a été multipliée par 17. Aujourd'hui et avant même l'achèvement du PEM, Baillargues est la première halte ferroviaire de l'Occitanie.

Fin 2018 sera la date d'échéance de mise en service de la dernière phase.

Partie 2

Tendances à l'horizon 2040



CHAPITRE 1 : LE RENFORCEMENT DE DESEQUILIBRES ET DE PRESSIONS LIES AUX MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES

1.1. Le vieillissement de la population

1.1.1. Des seniors de plus en plus nombreux

Depuis 1982, au niveau national, la part des plus de 60 ans est passée de 18,5% à 24% de la population. Cette hausse s'est traduite par une baisse significative de la proportion de moins de 20 ans (-4,3 points) mais aussi des 20-60 ans (-1,2 point).

La génération du baby-boom, née au sortir de la seconde guerre mondiale, arrive aujourd'hui à l'âge de la retraite et viendra renforcer les effectifs de retraités. Les projections de l'INSEE confirment la poursuite de cette tendance. Si les plus de 65 ans représentent 17,5% de la population aujourd'hui ; leur part devrait s'élever à 26,1% en 2040 et 28,7% à l'horizon 2060. Toujours selon les projections de l'INSEE à 2060, le nombre de plus de 75 ans en France aura augmenté de +128% par rapport à aujourd'hui.

1.1.2. Les raisons du vieillissement

Deux phénomènes majeurs ont accompagné cette mutation de la structure par âge. Les projections INSEE indiquent qu'ils devraient se poursuivre :

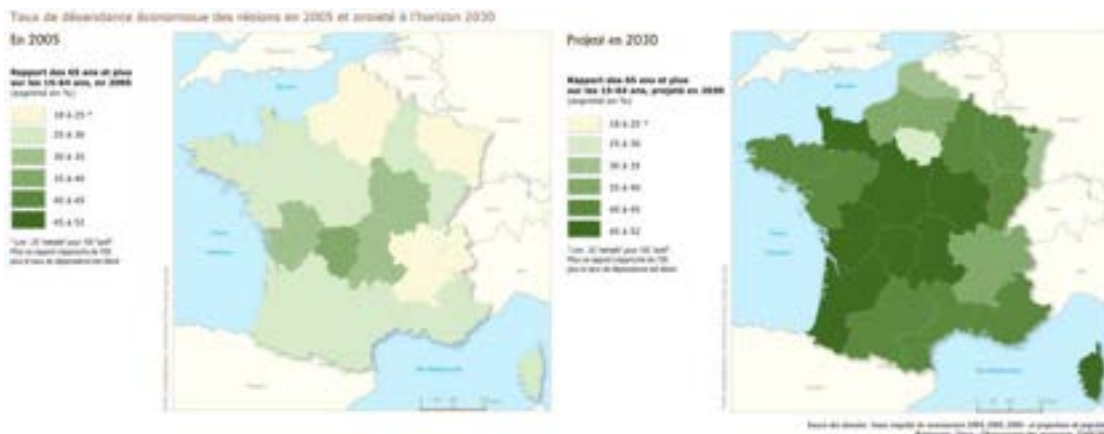
- **Un ralentissement de la natalité** depuis les années 70, malgré une légère phase de reprise autour de 2000. Si le nombre de jeunes augmente depuis quelques années, leur proportion dans la population totale diminue depuis la seconde moitié des années 1960, à un rythme régulier, phénomène appelé communément « vieillissement par le bas ». Actuellement, la balance naturelle permet de gagner 245 000 habitants par an au niveau national ; cet excédent naturel tombera à +117 000 en 2040 et +42 000 d'ici 2060.
- **Un allongement de la durée de vie** continu depuis le 18^e siècle et qui s'était notamment accéléré au cours du XX^e siècle (+34 années pour les hommes et +37 pour les femmes à la naissance entre 1900 et 2000). Si le rythme d'augmentation s'est aujourd'hui tassé, il continue de croître. Les hypothèses centrales de l'INSEE font passer l'espérance de vie des femmes de 85 ans actuellement à 93 ans en 2070 et de 78,7 à 90,1 ans pour les hommes. Les progrès médicaux devraient permettre d'accélérer davantage l'allongement de la durée de la vie.

1.1.3. Les conséquences de la mutation de la structure démographique

L'accélération du vieillissement pose plusieurs grands défis pour les territoires :

- **Une croissance du taux de dépendance...** Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population « dépendante » (jeunes et personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus)) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.





Ainsi, la France comptait en 1999, 85 habitants potentiellement inactifs pour 100 habitants en âge de travailler. Ils sont aujourd'hui 94. Et les projections INSEE estiment qu'en France en 2060, il y aurait 118 dépendants pour 100 actifs.

- **... et, en conséquence, une fragilisation des systèmes de solidarités et un risque de paupérisation des seniors** Aujourd'hui, la principale source de financement des systèmes de retraite provient des cotisations sociales acquittées par les salariés et les employeurs à hauteur de 75%. Le système est donc viable grâce à un nombre d'actifs suffisants pour subvenir au nombre de retraités. A terme, l'inversement du taux de dépendance nécessitera de repenser le système de financements des retraites (allongement du temps de travail, diminution des revenus des retraites, renforcement du rôle des complémentaires, etc.) avec des risques de renforcement des inégalités et de paupérisation de certains retraités.



Indicateur de fragilité sociale des retraités du régime général
Source : Assurance retraite, 2015

- **Les conséquences sociétales du vieillissement**. Au-delà d'une nécessaire adaptation des systèmes de solidarités, c'est l'ensemble du territoire qui va être impacté par le vieillissement et une dépendance physique d'une grande part de la population avec des besoins en mobilités, en logements, en services qui vont être redéfinis pour les seniors et posent un grand nombre de questions : quels hébergements ? quels risques de saturation des structures d'accueil ? quelles offres de transport ? quels services spécifiques ? quelle prise en main des

services numériques par les seniors ? quelle politique face à l'isolement ? quelles solidarités ? etc.

1.1.4. Les opportunités du vieillissement

Si le vieillissement est souvent perçu comme une menace pour les équilibres sociétaux actuels, il constitue également de fortes opportunités :

- **De nouveaux emplois** Les besoins spécifiques des seniors vont nécessairement se traduire par de nouveaux besoins économiques : nouveaux services, nouveaux logements, nouveaux transports, etc. qui vont nécessiter la création de nouveaux emplois. Les services à la personne connaissent depuis dix ans un constant développement, pour répondre aux enjeux démographiques de notre société. Alors qu'ils représentent près de 5 % de l'emploi, 150 000 postes d'aides à domicile devraient par exemple être créés au cours des 10 prochaines années.
- **Les mutations numériques et technologiques actuelles** (voiture automatique, domotique, numérique, etc.) permettent d'envisager par ailleurs de rompre avec la logique de perte d'autonomie et pourraient permettre d'imaginer d'inverser cette logique.

1.1.5. Des ruptures possibles

Néanmoins, plusieurs tendances pourraient aujourd'hui impacter ces tendances prospectives :

- **Une éventuelle reprise de la natalité** comme celle observée en France en 2000 et qui faisait suite à une période de croissance démographique. La sortie de la crise actuelle pourrait entraîner un nouveau phénomène semblable dans les prochaines années
- **Un ralentissement du vieillissement** Plusieurs phénomènes pourraient contribuer à diminuer le poids démographique des seniors :
 - Certaines sociétés occidentales observent aujourd'hui une stagnation de l'espérance de vie.
 - L'augmentation des risques d'une pandémie mondiale qui frapperait d'abord les seniors plus fragiles. Idem pour les conséquences du réchauffement climatique
 - Une dégradation de l'espérance de vie en bonne santé et l'augmentation des maladies du grand âge. En France 2,15 millions de personnes pourraient être touchées par Alzheimer en 2040, soit presque deux fois plus qu'en 2012
 - L'évolution de la législation sur l'euthanasie
- **Un report du départ à la retraite** avec des politiques publiques qui agissent en faveur d'un allongement de la durée du travail et qui impacteraient favorablement le taux de dépendance.
- **Une politique migratoire nouvelle** avec les premiers réfugiés climatiques ou issus de nouveaux conflits qui viendraient rééquilibrer les équilibres entre actifs et inactifs.

ET EN EUROPE

La France partage avec les pays nordiques une politique et un modèle familial où la part des femmes en emploi est un peu plus élevée qu'en moyenne européenne tout en favorisant la natalité. La part de la population dépendante est donc accentuée également par la proportion plus importante de jeunes dans la population. Au total, la charge que représente cette dépendance sur l'appareil productif place la France au niveau le plus élevé à l'échelle européenne, à peu près équivalent à celui des pays nordiques. Cette charge affecte la compétitivité nationale dans le système de solidarité sociale actuelle. Elle affecte donc au moins provisoirement un des facteurs de l'attractivité nationale.... Et donc régionale pour les activités à faible valeur ajoutée exposées à la concurrence internationale.

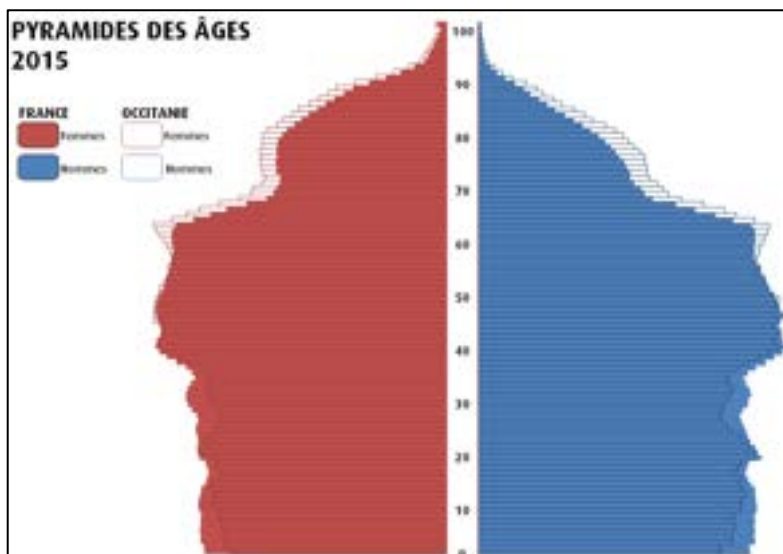
ET EN OCCITANIE ?



L'Occitanie n'échappe pas à la tendance du vieillissement ; les problématiques et défis y sont même renforcés :

- D'une part, la proportion de seniors de plus de plus de 80 ans y est d'ores-et-déjà plus élevée. Les plus de 80 ans représentent 6,5% de la population contre 5,5% au niveau national. Si on prend en compte les plus de 70 ans, ils représentent 14,6% des Occitans contre 12,7%

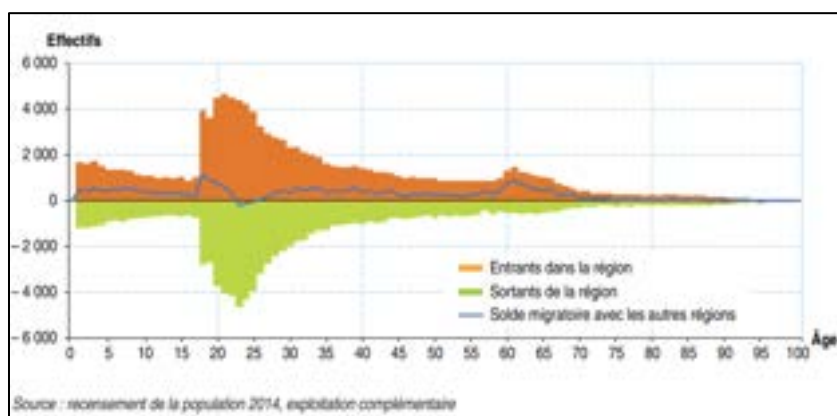
des Français. Sur les 10 départements français les plus âgés, quatre se trouvent en Occitanie (Lot, Gers, Hautes-Pyrénées et Ariège). Au-delà d'une surreprésentation actuelle, on observe également que le nombre et la part des plus de 80 ans augmentent plus vite qu'ailleurs



- D'autre part, la génération du baby-boom, qui a aujourd'hui entre 60 et 70 ans et qui viendra gonfler les effectifs des seniors dans les prochaines années, y est également surreprésentée. Les 60-70 représentent ainsi 12,3% de la population contre 11,3% en France.

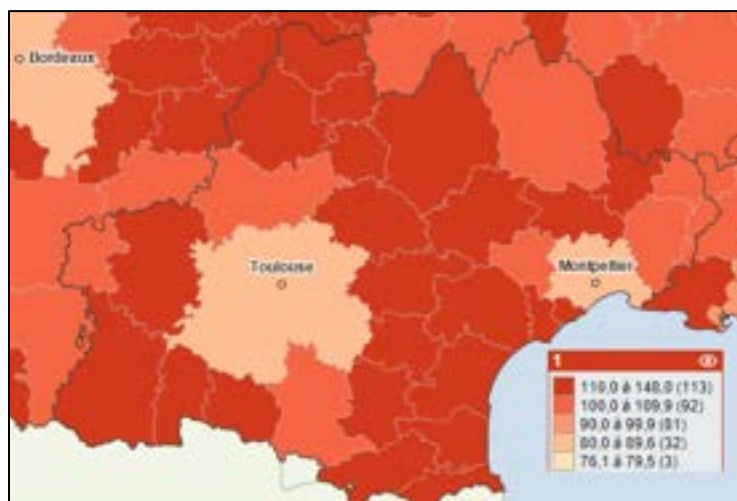
- Enfin, comme l'ensemble des régions du sud de la France, l'Occitanie observe un

héliotropisme des retraités français et européens. Ainsi, si la région accueille en moyenne 6 entrants pour 5 sortants, l'écart est plus marqué pour les seniors de 60 à 64 ans, avec plus de 2 entrants pour 1 sortant.



Balance migratoire Occitanie par âge

Source : INSEE, 2017

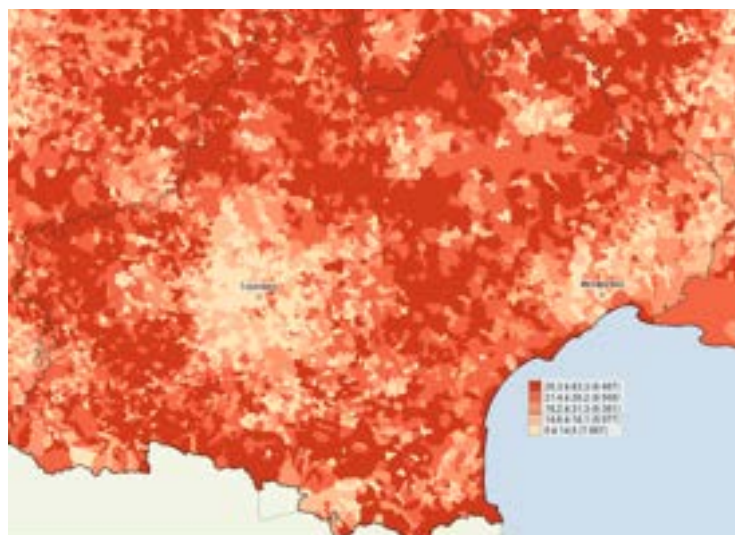


Le taux de dépendance est aujourd'hui supérieur à 1 sur la quasi-totalité du territoire. Seules les métropoles régionales qui concentrent les emplois et attirent les actifs permettent de conserver une moyenne régionale excédentaire (98 inactifs pour 100 actifs). Les prévisions régionales de

l'INSEE tablent sur un taux de dépendance régionale supérieure à 120 à l'horizon 2040.

Taux de dépendance des territoires

Source : INSEE, 2017



Part des plus de 65 ans

Source : INSEE, 2017

Enfin, il est à noter que la question du vieillissement se pose en des termes différents sur le territoire Occitan. Les deux métropoles qui captent les populations actives sont aujourd'hui peu concernées par ces enjeux prospectifs au contraire des espaces ruraux ou de montagne où les défis d'adaptation des services, des logements et de transport vont devoir se poser rapidement autour de la mise en place de stratégies dédiées.

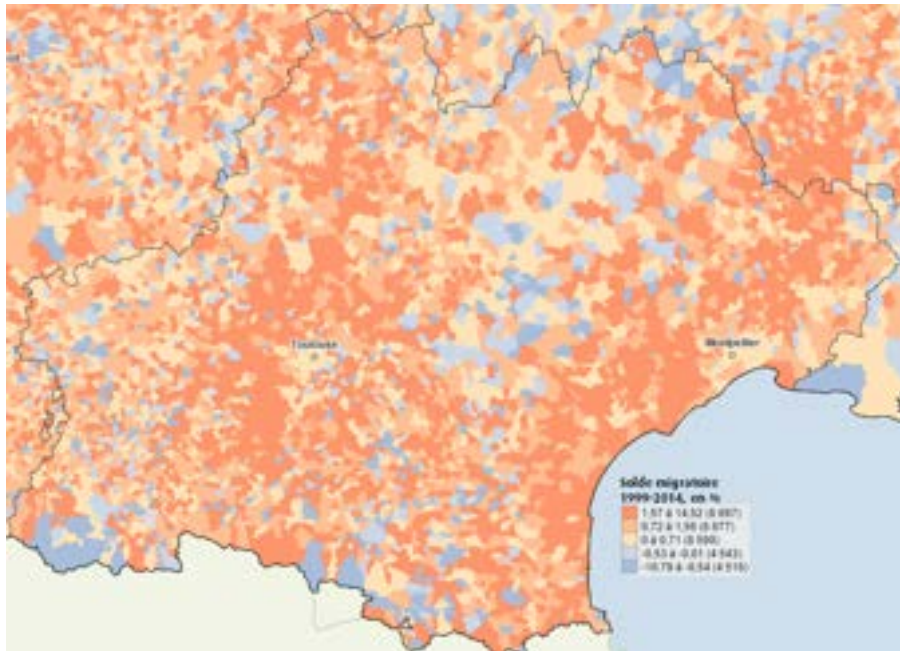
A noter que les premières couronnes urbaines des villes qui ont absorbé les premières vagues de périurbanisation vont également devoir faire face à un vieillissement qu'elles n'ont pas nécessairement anticipé.

1.2. Les dynamiques migratoires

1.2.1. La plus forte croissance démographique française

Quel que soit le scénario INSEE retenu, les projections démographiques de l'INSEE font des deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les deux territoires nationaux avec les plus fortes variations de population à l'horizon 2040. Au total, l'INSEE prévoit un gain de population allant de +1 à +1,9 million d'habitants et s'appuie sur un scénario central à +1,515 million.

Au regard des tendances de vieillissement et du ralentissement du solde naturel indiquées précédemment, il apparaît clairement que la dynamique prospective sera directement portée par le solde migratoire.



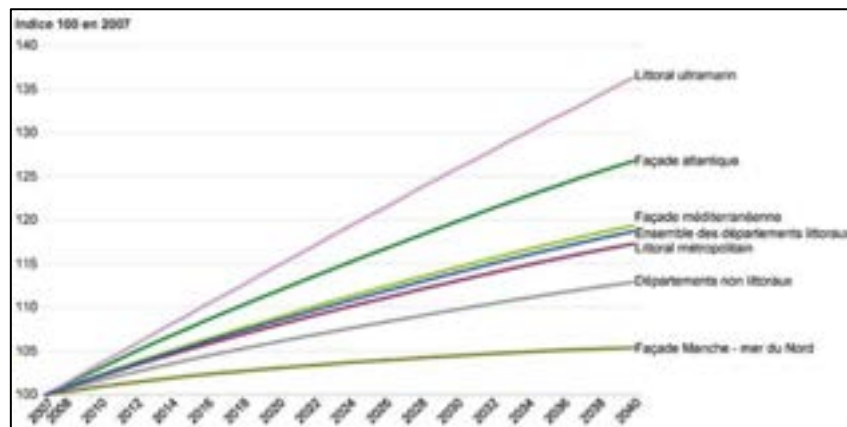
Solde migratoire 1999-2014 Source : INSEE, 2017 Observatoire des territoires CGET

1.2.2. Des enjeux prospectifs pour chaque territoire

La dynamique migratoire en Occitanie se caractérise d'abord par sa dimension globale : l'ensemble du territoire est attractif. Cela se traduit aujourd'hui par une croissance démographique observée partout ; et sur les secteurs en déclin naturel, le solde migratoire compense et permet d'observer une croissance démographique. Si à terme le déficit naturel pourrait ne plus être compensé, le solde migratoire devrait rester une constante et toucher l'ensemble du territoire régional avec une intensité, mais aussi des enjeux induits, différents :

- **Le littoral languedocien** qui devrait continuer d'être le principal secteur attractif régional et observer ainsi les plus fortes croissances de population. Plusieurs scénarii prévoient que le littoral languedocien capte plus de 1 million de nouveaux habitants à l'horizon 2050.

L'attractivité des littoraux se mesure à l'échelle nationale (mais aussi mondiale) et des projections de l'INSEE en font (au niveau national) parmi les territoires les plus dynamiques dans les 20 prochaines années.



Projections démographiques des départements littoraux Source : INSEE, 2007

Au croisement d'une projection de croissance démographique soutenue et de vulnérabilités et de tensions fortes (risques de submersion, impact environnemental, etc.), le littoral languedocien devra relever d'importants défis prospectifs :

- Comment absorber une telle croissance démographique dans un espace de plus en plus contraint ?
- Comment réinventer un aménagement du littoral capable d'absorber une croissance démographique continue et qui pourrait s'accélérer avec le réchauffement climatique ?
- Quelles relations entre le littoral et le rétro-littoral ?
- Etc.

- **Les nouvelles couronnes périurbaines** La périurbanisation s'observe en France comme un phénomène qui s'étale au fil du temps dans l'espace et sur des couronnes de plus en plus éloignées sous la forme de cycles : 1/attractivité liée à la proximité de la ville, à l'espace disponible, etc. → 2/ croissance démographique (migratoire puis naturelle) → 3/saturation → 4/ report de la périurbanisation sur une couronne plus éloignée).

L'attractivité des métropoles régionales (Toulouse ou Montpellier) devraient favoriser la poursuite de ce cycle qui s'observe déjà aujourd'hui. Si les évolutions de l'organisation du travail liées au numérique ou les évolutions technologiques des mobilités devraient enrayer la non-durabilité de la périurbanisation, ce modèle de développement continuera de poser des enjeux, notamment en termes de consommation d'espaces. En parallèle de logiques d'autonomie des espaces périurbains et ruraux (en termes d'accès à l'emploi ou aux services), le développement résidentiel des couronnes métropolitaines devra donc être repensée.

Après avoir réinventé la ville sur la ville, il conviendra de se demander comment réinventer le périurbain sur le périurbain ? En effet, les premières couronnes périurbaines sont aujourd'hui en perte d'attractivité (foncier saturé, immobilier trop élevé) et vieillissantes (population et logement). Par leur proximité à la ville, elles sont pourtant des espaces adaptés aux défis de la mobilité. Le renouveau et le réaménagement des premières couronnes urbaines, puis à termes des autres couronnes, constituent en ce sens un enjeu majeur dans la capacité à absorber durablement la croissance démographique.

- **Le renouveau démographique des territoires ruraux ou de montagne** Les dix dernières années ont permis d'observer en France une reprise des dynamiques démographiques des territoires ruraux essentiellement portées par le solde migratoire, rendant la frontière entre rural et périurbain de plus en plus floue. Les nuisances de la ville, l'idéal de la maison individuelle et la recherche d'espace ont largement dictés cette tendance qui devrait être amenée à se poursuivre. Si de nombreux retraités ont participé à cette reprise démographique, des actifs se sont également installés sur les territoires ruraux, ouvrant la porte à une reprise du solde naturel à court terme et une transformation globale de la structure démographique. Ces dynamiques interrogent le devenir de ces espaces sur plusieurs points :

- Comment réaménager ces territoires peu denses et en déclin depuis de nombreuses années et accompagner la nécessité de les re-équiper en services notamment ?
- Comment accompagner la mutation de la structure par âge de la population et redéfinir une offre de services adaptés à la néo-population ?
- Comment absorber la croissance démographique en tirant partie d'un important parc de logements vacants ?
- Comment connecter ces espaces aux métropoles en réponse à des flux qui resteront une réalité ?
- Comment tirer parti du numérique dans la réorganisation et la redéfinition des fonctions de ces territoires ?
- Etc.



1.3. Une croissance démographique qui pourrait être plus importante encore

Si elle est difficilement quantifiable et anticipable, la croissance migratoire de l'Occitanie pourrait être renforcée par plusieurs phénomènes :

- **Une augmentation significative du nombre de réfugiés climatiques** en lien avec le réchauffement climatique que les pays occidentaux devraient en partie absorber
- **Une augmentation significative du nombre de réfugiés politiques** en lien avec des tensions géopolitiques qui pourraient continuer de déstabiliser les pays africains ou méditerranéens notamment (immigrations clandestines d'Afrique sub-saharienne, Maghreb, Catalogne)
- **Une accélération de l'attractivité du littoral** en lien avec le réchauffement climatique moins soutenable dans les villes

Une reprise de la natalité dans un contexte post-crise économique.

CHAPITRE 2 : QUELLES ATTRACTIVITES EN OCCITANIE ? Sur quel territoire, pour quels acteurs économiques, pour quelle population ?

2.1. Le contexte de l'attractivité de l'Occitanie

Dans la concurrence de fait que se livrent toutes les régions européennes pour leur développement durable, les arguments de l'Occitanie lui permettent de figurer dans le peloton de tête de l'attractivité.

C'est une région qui offre tous les cadres de vie souhaitables, du rural de charme le plus profond à la métropole internationale ou encore de la mer à la montagne. Une région qui offre 35 universités et grandes écoles, qui est la 1^{ère} Région Bio, qui dispose de près de 29 400 chercheurs et chercheuses, d'une culture commune occitane, de 8 sites classés patrimoine de l'UNESCO, et du plus grand vignoble du monde sous appellation d'origine.

Dans le triptyque « puissance, audience, séduction », il est difficile de faire mieux en Europe.

Si on y ajoute le dynamisme de ses voisines catalane au sud, bordelaise à l'Ouest et au renouveau marseillais en cours, c'est une région qui fait envie, comme en témoigne les statistiques migratoires et économiques.

Les effets de ce triptyque se traduisent dans les chiffres de la croissance migratoire observée dans le passé comme dans les dynamiques actuelles et les projections démographiques. Quel que soit le scénario INSEE retenu, les projections démographiques de l'INSEE font des deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées les deux territoires nationaux avec les plus fortes variations de population à l'horizon 2040. Au total, l'INSEE prévoit un gain de population allant de +1 à +1,9 million d'habitants et s'appuie sur un scénario central à +1,515 million.

Les mutations économiques, sociales, climatiques, numériques, énergétiques, démographiques qui touchent ou vont toucher les régions européennes ne devraient pas affecter l'attractivité de l'Occitanie, au contraire.

On peut dès lors exploiter cette attractivité pour en faire le support d'une organisation de l'espace optimisée dans laquelle les territoires ruraux et de montagne valorisent leurs atouts pour compléter l'attractivité économiques de grandes agglomérations.

Territoire fortement exportateur, donc très exposé à la concurrence internationale, la région doit veiller non seulement à son attractivité mais aussi à sa compétitivité. Les documents de planification de nos pays voisins qui mettent toujours l'accent sur la qualité des conditions cadres du développement nous rappellent cet impératif. Les plus réussis d'entre eux s'appuient sur une prospective renouvelée tous les 5 ans.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de l'Occitanie doit accompagner cette nécessité de celle, au moins aussi forte, de l'équité territoriale et de la promotion sociale. Le deuxième objectif sera d'autant plus facile à atteindre que les moyens tirés du développement seront importants pour faciliter leur déploiement pour l'épanouissement de chacun où qu'il habite et où qu'il travaille, de la Sunny French Tech montpelliéraine aux usines du futur de Toulouse, du vignoble du minervois à celui de Gaillac, des plages du Languedoc, aux montagnes pyrénéennes.



L'articulation de ces compétences et de ces atouts, dans les faits comme dans les politiques publiques et les discours constitue le premier enjeu du SRADDET dont la Région souhaite faire le cadre global de son action publique.

Cet enjeu s'entend ensuite en terme de sens à donner à l'aménagement d'une grande région multipolaire qui associe de fait des territoires de création à des territoires de récréation, des territoires de production à des territoires d'émerveillement et de détente, pour lequel, en théorie, tous les éléments nécessaires à l'épanouissement de l'être humain sont présents, quel que soit leur âge ou leur statut social.

De la ville intense à la montagne isolée, tous les modes de vie sont possibles. De l'aéronautique à l'agriculture bio, de la startup high tech au tourisme et à la culture tous les métiers sont possibles. Du rugby au foot, des sports d'hiver à la plongée, de la spéléo à l'alpinisme, tous les sports sont praticables, sans même évoquer toute la très riche histoire spirituelle de la région visible des abbayes de Villelongue, de Fontfroide ou de Saint-Martin du Canigou jusqu'aux déserts cévenols.

L'Occitanie, une région où tout est possible...demain encore plus qu'aujourd'hui.

Les séductions économiques et résidentielles de l'Occitanie dépassent la plupart de celles des autres régions européennes. Elles reposent en grande partie sur la conjugaison entre ces deux types d'attractivité :

- Un bon positionnement économique qui compense largement les handicaps de compétitivité nationale, et qui favorise l'attractivité économique
- Une séduction climatique, naturelle, urbaine et rurale qui répond à peu près à tous les types de besoins résidentiels exprimés par les différentes classes d'âge et catégories sociales qui favorise l'attractivité résidentielle.

Ces deux séductions entrent en synergie pour faire de l'Occitanie une des régions les plus attractives d'Europe.

La prise en compte des projections démographiques européennes changent considérablement la donne en matière d'attractivité économique. Ces changements sont perceptibles dès aujourd'hui en Allemagne où certains länder se trouvent confrontés à des pénuries importantes de main d'œuvre. Dans ces territoires, l'attractivité résidentielle devient un facteur d'attractivité économique et on constate les effets de ces pénuries de main d'œuvre sur les frontières avec la France. Certaines entreprises allemandes ont en effet choisi une implantation en Alsace notamment en fonction de ce paramètre.

L'attractivité résidentielle de l'Occitanie, devient un facteur d'attractivité pour les entreprises, et ce à l'échelle européenne.

2.2. Les problématiques de l'attractivité et de la compétitivité de l'Occitanie

De l'attractivité subie à l'attractivité choisie

La situation démographique européenne et la séduction naturelle de la région, associées aux opportunités que représentent le numérique ou le changement climatique offre la possibilité d'orienter le développement vers des espaces antérieurement moins attractifs et qui peuvent le devenir beaucoup plus à un certain nombre de conditions. Sans oublier que plusieurs facteurs d'attractivité ne dépendent pas du niveau régional et que c'est dans l'articulation de chacun des niveaux (de l'europpéen au local) que se situe l'optimum de chaque territoire composant l'Occitanie.



Les conditions-cadres de la compétitivité pour le développement des entreprises dans les territoires évoluent avec le temps et ne sont pas toutes de la compétence, de la responsabilité de la Région ou des collectivités infra régionales. De la même façon, elles ne sont pas toutes équivalentes selon les différents territoires qui composent l'Occitanie et elles ne « jouent » pas toutes sur les mêmes « cibles » de l'attractivité.

Compte tenu des évolutions démographiques européennes, les facteurs d'attractivité résidentielle évoluent également en fonction de paramètres dont certains se rapprochent des facteurs de l'attractivité économique...et réciproquement.

Pour en faire la prospective, il est utile de les classer par niveau de compétences décisionnelles et par catégorie.

2.3. Les éléments d'interpellation stratégique

A terme, les conditions-cadres offertes aux entreprises déterminent le potentiel de développement économique d'un territoire. Celles-ci évoluent avec les mutations des différents secteurs économiques (techniques, organisationnelles, marchés, etc..)

A titre d'exemple, les entreprises du secteur de la base économique, positionnées sur des marchés internationaux investissent surtout dans des territoires et sites compétitifs et attrayants à l'échelle mondiale ou européenne, et créent ainsi des emplois qui génèrent de la création de valeur et de la prospérité. Ces activités diffusent leurs impacts ensuite dans tout le territoire (salaires des employés, services et consommations intermédiaires des entreprises, impôts et taxes pour les collectivités). Pour le développement de l'emploi, et dans le contexte de la très vive concurrence que se livrent les territoires et les sites à l'échelle mondiale, les pays et leurs territoires se voient obligés de rechercher l'optimisation permanente de la compétitivité des entreprises existantes, de leur attractivité vis-à-vis des investissements internationaux et de leur capacité à faciliter la création d'entreprises. Ce sont des politiques implicitement ou explicitement menées, notamment en Allemagne (implicite) ou en Suisse (explicitement).

Selon la répartition des compétences économiques, fiscales, sociales, d'aménagement, de transport, d'urbanisme, d'éducation et de formation, etc... entre Etats et collectivités, il faut distinguer plusieurs niveaux de conditions cadres selon les pays.

Les conditions-cadres les plus souvent analysées par les entreprises reposent sur une petite dizaine de conditions génériques auxquelles il faut rajouter toute une série d'autres conditions qui dépendent de facteurs spécifiques aux secteurs d'activités, à la filière de production, au marché, aux approvisionnements de l'entreprise et qui peuvent dans certains cas être nettement plus importantes que les conditions-cadres générales.

Pour les entreprises de la base économique des territoires

Facteurs nationaux ou européens communs à l'ensemble des territoires

- la législation en vigueur (droit du travail en particulier)
- les conditions d'accès au marché
- le taux d'imposition des personnes physiques et morales
- le niveau des charges sociales qui pèsent sur les entreprises (qui elles-mêmes sont en partie déterminées par le niveau de la dépendance démographique d'un pays). Cette dépendance permet de déterminer en partie l'évolution des futures conditions-cadres des différents pays de l'UE par le biais des projections démographiques.
- la sur ou sous-évaluation de la monnaie

Facteurs majoritairement dépendants de l'échelle nationale, mais aussi souvent du niveau régional



- la présence de main d'œuvre hautement qualifiée qui devient un goulet d'étranglement du développement et dont l'absence commence à se faire sentir dans certains länder allemands
- la qualité des systèmes de formation et de recherche en liaison avec les entreprises
- le coût et la disponibilité de l'énergie
- les outils de R&D, de transfert de technologie, de financement des entreprises (idem pour la création d'entreprises)

Facteurs dépendants plus spécifiquement de l'échelle régionale ou locale

- la présence de ressources humaines
- l'accessibilité en transport individuel
- l'accessibilité en transport en commun
- l'accessibilité numérique
- l'accessibilité pour la main d'œuvre aux heures de pointe
- l'accessibilité des aéroports pour les entreprises internationales
- le coût du foncier et de l'immobilier
- le coût de la main d'œuvre
- la fiscalité locale
- la qualité de l'environnement et des paysages

Facteurs dépendant des secteurs d'activité

- la réglementation spécifique à la branche d'activité concernée
- la disponibilité des matières premières
- l'étendue du marché

Pour les activités commerciales et de services (activités présentiels) :

- l'étendue du marché (nombre de ménages, politique du logement, revenus des ménages, fréquentation touristique), qui elle-même dépend en partie de l'attractivité économique
- l'accessibilité aux services et commerces (zone d'influence des commerces et services)
- l'ambiance urbaine, paysages,
- la gestion coordonnée des transports, des équipements publics, des activités commerciales et des services privés.

L'action publique aux différentes échelles permet d'aménager en partie les conditions-cadres (par des mesures fiscales, réglementaires par exemple) ou d'avoir au moins une influence sur celles-ci (par des investissements permettant d'améliorer les réseaux de transport, ou le système de formation, etc).

D'autres facteurs influent évidemment sur la compétitivité, la robustesse, l'attractivité d'un territoire.

La conjoncture a un impact différent sur les résultats économiques en fonction des paramètres structurels de la région (positionnement des secteurs moteurs, positionnement des entreprises dans la chaîne de la valeur ajoutée). La récession est susceptible d'avoir des effets plus néfastes sur les revenus et la création de valeur dans des régions défavorisées que dans des régions structurellement plus robustes. La structure socio-économique de la population, notamment la répartition par classes d'âge ou par catégories professionnelles, entre autres, est déterminante pour le niveau des revenus au niveau régional.

Pour la création d'entreprises



- la politique de soutien à la création d'entreprises
- la facilitation de l'essaimage des entreprises
- la présence de pépinières & d'espaces de coworking
- l'animation du réseau de soutien aux créateurs (conseils financiers, conseil en management, etc)
- la formation des créateurs d'entreprises
- la formation à l'innovation et à la créativité

Les conditions-cadres qualitatives

Il faut rajouter des conditions-cadres difficilement mesurables mais qui ont un impact sur les choix d'une décision d'implantation ou le bien-être des habitants et qui relèvent plus de l'attractivité que de la compétitivité, bien qu'ils aient aussi un impact sur la créativité et donc sur la compétitivité :

- la beauté et la diversité des paysages, du patrimoine naturel, urbain et rural
- la qualité, l'efficacité des équipements et des services publics (culture, sport, santé, etc...) et notamment la qualité des établissements scolaires et universitaires
- l'ambiance urbaine
- le climat
- La qualité de l'environnement
- la qualité de l'offre résidentielle.
- la qualité du climat et de l'environnement urbain dans la perspective du changement climatique

Ces conditions-cadres qualitatives prennent de plus en plus d'importance pour les choix résidentiels comme pour les choix économiques. Les mutations dans l'organisation du travail (en particulier le télétravail), vont donner à ce paramètre une importance croissante.

Les autres paramètres

Pour les entreprises, l'accès à la ressource humaine, aux cerveaux joue sur deux paramètres :

⇒ L'évolution des techniques et de l'économie transforme le monde de l'entreprise en permanence. La ressource humaine formée et mobile devient une « donnée stratégique » et rare à l'échelle européenne, en particulier pour les emplois de haut niveau (emplois métropolitains). Les facteurs d'attractivité des entreprises deviennent donc aussi de plus en plus dépendants de la qualité des services à la population concernée, c'est-à-dire à la population des cadres.

⇒ La présence d'une ressource humaine qui dépend en partie de la structure par âge de la population et de l'attractivité résidentielle du territoire. C'est sur ce critère que les intérêts des entreprises et de la population se rejoignent.

- La qualité de l'enseignement pour les enfants
- La qualité de l'offre culturelle et sportive
- La qualité de l'offre en logements
- La qualité du périscolaire
- La qualité de l'accompagnement pour l'emploi du conjoint
- La qualité de l'accueil
- La qualité de l'accessibilité

D'une façon plus générale ce sont alors les facteurs de l'épanouissement de l'être humain qui deviennent des facteurs stratégiques pour le développement économique du



territoire. L'Occitanie peut jouer sur les deux tableaux plus facilement que beaucoup d'autres territoires.

L'attractivité résidentielle du territoire, devient un facteur de compétitivité des entreprises dans le contexte démographique européen.

Parfois, d'autres conditions moins rationnelles entrent aussi en ligne de compte. L'histoire économique regorge d'anecdotes sur le sujet, mais sur le long terme, et dans le système économique mondial actuel, sans nier les facteurs émotionnels, les décisions de localisation se fondent sur des critères bien rationnels et concrets.

2.4. La mutation des facteurs d'attractivité

Le numérique, le changement climatique ou les dynamiques démographiques se conjuguent pour permettre l'émergence d'une attractivité nouvelle des territoires ruraux et de montagne.

Le numérique permet le travail à distance pour de nombreuses activités tertiaires et l'accès à de nombreuses ressources. Il permet le développement de l'e.commerce, de la formation à distance, de la télémédecine et globalement de s'affranchir de la distance pour de nombreuses activités et de nombreux services. Dès lors que le territoire rural offre des conditions de logement et de services de base suffisants, la proximité physique ne joue plus un rôle aussi important qu'avant.

La qualité du climat, des paysages, la possibilité de pratiquer des activités sportives variées, dans un environnement exempt de pollution, tout en disposant de toutes les ressources d'un puissant réseau de grandes agglomérations, deviennent des facteurs d'attractivité qui en Occitanie peuvent trouver leur pleine expression.

A choisir à exercer son métier chez Airbus à Hambourg, à Brème en logeant dans la campagne de Basse Saxe ou en Occitanie... il n'y a pas photo.

Le changement climatique peut donner un avantage intéressant aux territoires ruraux et de montagne moins affectés par les chaleurs urbaines et les pollutions de plaine. Là aussi, l'Occitanie a de la matière !

Le dynamisme de la démographie La première ressource stratégique des entreprises, ce sont les femmes et les hommes qui y travaillent. On observe des tensions grandissantes sur le marché du travail de certaines régions allemandes, ou encore au Luxembourg pour des raisons identiques. Ces régions européennes manquent de ressources humaines et vont en manquer beaucoup plus dans les années à venir. La régulation s'opère encore aujourd'hui dans ces régions par les migrations transfrontalières (qui posent d'énormes problèmes d'infrastructures de transport), mais aussi de plus en plus par des migrations à plus grande échelle, pour lesquelles, la qualité du lieu de travail et du lieu de résidence deviennent stratégiques. Dans ce contexte, le dynamisme démographique d'un territoire devient un facteur d'attractivité... à un certain nombre de conditions.

Ces changements offrent de nouvelles opportunités d'aménagement.



CHAPITRE 3 : L'ACCELERATION DU PHENOMENE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1. Les tendances prospectives

3.1.1. Des évolutions des paramètres climatiques à prévoir...

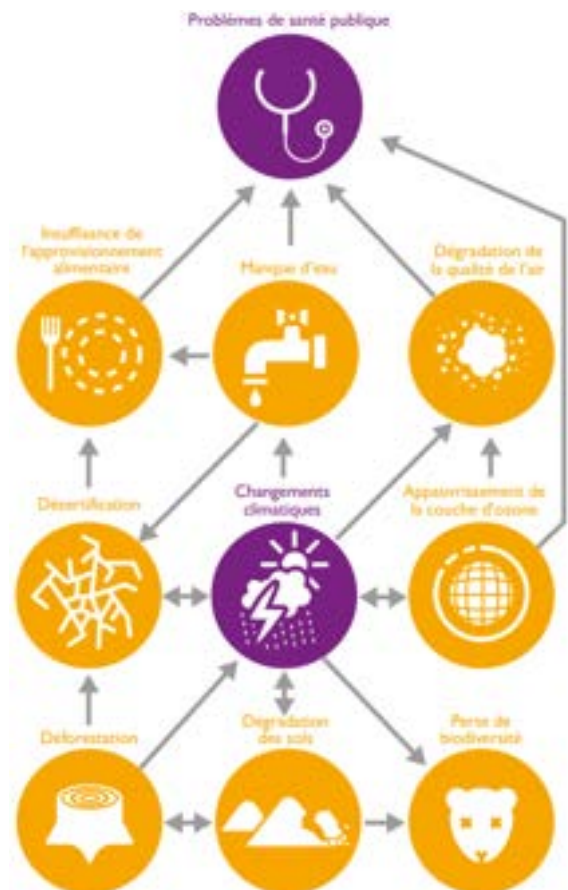
Les dérèglements climatiques pourraient se traduire de trois manières :

- Une tendance au réchauffement avec une augmentation globale des températures
 - Des hivers plus doux ¹²⁹ : diminution du nombre de jours de gel, diminution de la couverture de neige et de glace dans les zones de montagne notamment, etc.
 - Des étés plus chauds : augmentation des jours avec des températures extrêmes, etc.
- Une transformation du rythme des précipitations
 - Un volume de précipitations en hausse ...
 - ... mais sur un nombre moindre de jours de pluie
 - Une tendance au ruissellement excessif, un renforcement des sécheresses
- La récurrence d'évènements climatiques extrêmes
 - Une augmentation du rythme des canicules
 - Un accroissement du risque d'inondation
 - Une multiplication des phénomènes de tempêtes, cyclones, ouragans etc.

3.1.2.... avec des effets « géographiques » déjà mesurables...

- Une fragilisation de la ressource en eau, et plus globalement des ressources naturelles (air, sols, etc.)
 - En quantité
 - Et en qualité
- Une aggravation des risques naturels
 - Des phénomènes d'inondations liés à des pluies extrêmes (épisodes cévenols amplifiés)
 - Une hausse du niveau de la mer et risque de submersion marine et d'érosion littorale
- Une transformation de la biodiversité et des écosystèmes
 - Une transformation des paysages et des activités agricoles
 - Une évolution des forêts et de leur capacité à stocker du carbone, augmentation des feux de forêts.
 - Un réchauffement et acidification des océans
 - Une diminution de l'enneigement des zones de montagne.

Source : *Illustrations des effets du changement climatique*
ADEME, 2015



129

Cette tendance est actuellement discutée et ne fait pas l'objet d'un consensus. Dans notre hémisphère et à nos latitudes, il n'est pas impossible que des effets inverses soient observés en hiver, alors même que la moyenne annuelle des températures augmentent. Autrement dit ce sont les amplitudes thermiques annuelles qui pourraient augmenter avec une augmentation des températures moyennes actuelles.

3.1.3.... et des effets directs sur la présence et les activités humaines

Les effets du changement climatique se traduiront par des effets directs sur la présence et les activités humaines et une hausse concrète des facteurs de vulnérabilité :

- Des vulnérabilités « sanitaires »

- Transformation des rythmes de morbidité (en baisse en hiver et en hausse en été)
- Accentuation des pics de chaleurs en milieux urbains
- Augmentation des maladies liées aux températures extrêmes et au taux d'ensoleillement (cancers de la peau, problèmes cardiaques, déshydratation, etc.)
- Apparition de maladies tropicales dans des zones tempérées
- Dégradation de la qualité de l'air avec une accentuation de la pollution (en particulier à l'ozone) et conséquences sanitaires (asthme, problèmes cardiaques, allergies, etc.)
- Développement de risques sanitaires liés à la qualité des eaux (consommation et baignade)
- Renforcement des risques de pollution liés aux pluies.

- Des vulnérabilités « économiques » qui auront un coût

- Transformation des activités littorales (pêche et aquaculture où une élévation de la température de l'eau est susceptible d'entraîner des modifications des aires de répartition des espèces sauvages et des problèmes d'adaptation des espèces élevées (accroissement des risques de mortalités d'huîtres et de moules...), tourisme balnéaire, etc.)
- Transformation des activités de montagne (pastoralisme, tourisme hivernal, sylviculture, etc.)
- Transformation des activités agricoles et viticoles (mutations des productions et des pratiques, ressource en eau disponible, qualité des productions, développement de productions agricoles à haute valeur naturelle, etc.)
- Transformation des besoins et des sources d'énergie (saisonnalité des besoins en énergie de chauffage ou de refroidissement, transformation des sources de production d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, biomasse))
- Transformation de l'économie des activités polluantes (industrie, agriculture, transports, etc.) dans le cadre d'une stratégie globale des réductions des gaz à effet de serre
- Transformation de l'économie de la santé (coûts des prises en charge des vulnérabilités sanitaires) (cf. point précédent)
- Transformation de l'économie de « l'aménagement adapté » (amélioration des conditions d'habitat et construction bio-climatiques, évolution des modes de transport, sécurisation des équipements et des infrastructures, prévention des risques naturels, politique de préservation des milieux, etc.), recherche d'une « bioclimatisation » des villes par un verdissement généralisé, rafraîchissement par évapotranspiration des végétaux, augmentation de la surface de la canopée en milieu urbain pour accroître les zones ombragées, lutte contre les îlots de chaleur urbain, végétalisation des sols, des toitures, des murs.

- Des vulnérabilités « humaines »

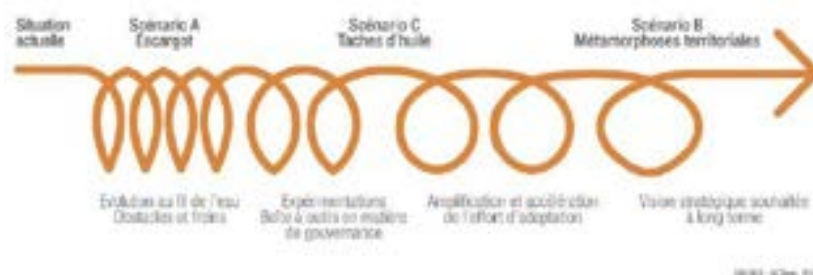
- Accroissement des tensions autour de la ressource en eau (disponibilité/quantité)
- Multiplication des risques naturels, notamment dans des zones denses (littoral) et en forêt (incendies)
- Effets du réchauffement dans les villes (îlot de chaleur, confort, ralentissement des activités, etc.)
- Apparition des « réfugiés climatiques » et déplacement de populations
- Menaces sur la sécurisation des productions alimentaires
- Modification des pratiques et des comportements collectifs et individuels

3.1.4. Le déploiement de stratégies d'adaptation



En France comme à l'échelon européen et national, de nombreuses études nationales ou infranationales (et notamment interrégionales) ont permis de réaliser des exercices de prospective appliqués au changement climatique, de façon à dessiner les évolutions possibles et ainsi définir des scénarios climatiques pour proposer des pistes d'orientation/adaptation en réponse. Différents types de scénarii climatiques ont ainsi permis de mettre en exergue la multiplicité d'incidences et de pressions potentielles sur les territoires selon les dynamiques socio-économiques locales, le fonctionnement territorial, les horizons temporels, des contraintes externes, etc. Ces scénarii ont servi de base à la construction de stratégies d'adaptation des territoires aux changements climatiques évolutifs.

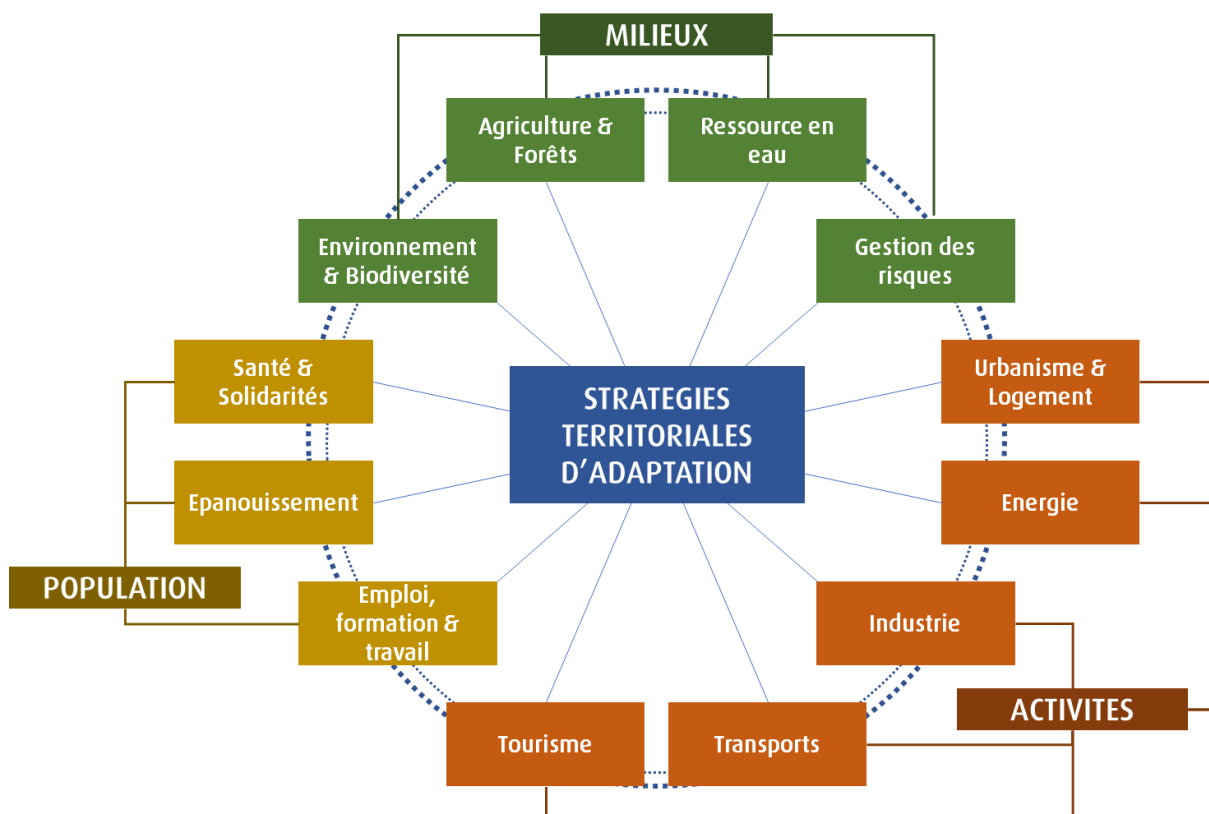
Figure 2 : Des scénarios complémentaires dans le temps



Source : *L'adaptation des territoires au changement climatique*, CGET, 2015

Agir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation implique nécessairement de :

1/ Favoriser les approches transversales



2/ Déployer des approches à différentes échelles

Au niveau supra-territorial, plusieurs cadres stratégiques d'intervention participent et participeront à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'adaptation :

- Au niveau international Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ; accords de Paris (nouvel accord mondial sur le changement climatique, après le Protocole de Kyoto, avec mise en œuvre des engagements à partir de 2020) ; Programme des Nations Unies pour l'Environnement ; réseau des grandes métropoles internationales, etc.
- Au niveau européen stratégie d'adaptation au changement climatique pour l'UE ; stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité (SUEB), ...
- Au niveau national deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (en cours) ; stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui vise une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 70% en 2050 ainsi qu'une baisse de la consommation d'énergie finale de 49% ; Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ; Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) ; Plan National Santé Environnement (PNSE3 2015-2019), ...

L'échelon régional participe également à la prise en compte de ces enjeux. L'Occitanie peut notamment s'appuyer sur :

- Deux Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) réalisés aux échelles des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et qui seront fusionnés pour être intégrés au futur SRADDET. Ils fixent un certain nombre d'orientations
- L'ambition régionale d'être la première région à énergie positive (Stratégie REPOS) qui participera activement à la lutte contre et à l'adaptation au changement climatique
- Plus globalement, la dimension transversale des effets du changement climatique et des défis de l'adaptation doit aujourd'hui impacter l'ensemble des politiques publiques régionales à travers :
 - l'élaboration du SRADDET pour une réflexion globale pour un fonctionnement et un aménagement du territoire adaptés aux changements climatiques (organisation de l'espace, définition des mobilités, préservation des espaces, etc.)
 - l'élaboration de stratégies économiques régionales adaptées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ou du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDET)
 - le déploiement de politiques transversales stratégiques : plan littoral 21, stratégie régionale de gestion de l'eau durable
 - la révision de l'ensemble des politiques sectorielles au regard des défis liés au changement climatique décrits précédemment : la préservation de la biodiversité (Schéma régional de biodiversité, révision des SRCE), la mise en œuvre d'une politique sanitaire (Schéma régional de santé en lien avec l'ARS), le déploiement d'une politique de formation anticipatrice, etc.

Localement, les documents de planification (SCOT, PLUI, SDAGE, Contrats de rivière, PPRI, plans de massifs, etc.) ou de stratégies locales (Agenda 21, Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), Territoire à énergie positive pour la croissance verte) doivent désormais participer à la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique. Les territoires de la région Occitanie sont aujourd'hui dotés de 52 PCAET (réalisés par des Conseils départements, des intercommunalités ou des syndicats mixtes (PNR, Pays, PÉTR). A noter que ces démarches de développement durable territorial, centrées sur la transition énergétique, sont désormais obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Avec 51 intercommunalités concernées, la Région Occitanie devrait observer prochainement une amélioration de la prise en compte de ces enjeux au niveau local.



3/ Prendre en compte les stratégies d'adaptation des habitants au changement climatique. Une interrogation sur le comportement des populations et de leurs nouvelles logiques résidentielles

Les familles qui disposent des moyens nécessaires pour choisir un lieu de résidence vont (avec d'autres critères) adapter leur stratégie résidentielle au changement climatique. Les lieux protégés des problèmes de santé liés à la qualité de l'environnement (pollution, chaleur), au climat plus supportable été et hiver vont être plus recherchés. La conjonction de la liberté de lieu de travail apportée par le numérique et de la recherche de lieu plus agréable que la ville accablée par la chaleur va se traduire par une attractivité accentuée des milieux ruraux et d'altitude. Ces phénomènes sont déjà observables dans certaines vallées de montagne. Des pratiques de double résidence existent depuis très longtemps dans certaines régions françaises. A ce titre la région dispose de tous les atouts pour répondre à ce type d'attente. Mais, la question est de savoir si l'on ne va pas observer un phénomène qui va se traduire par une discrimination sociale inverse à celle d'aujourd'hui. Des villes appauvries par le départ des habitants les plus aisés vers les milieux ruraux et de montagne, les zones rurales et d'altitude enrichies par les populations aisées fuyant les villes devenues invivables l'été. Selon l'ampleur du mouvement, on peut imaginer s'appuyer sur ces comportements pour reconquérir des territoires délaissés, sans discrimination, à un certain nombre de conditions.

3.2. Et en Occitanie ? Des territoires et des défis

Les éclairages territoriaux suivants n'ont pas prétention à être exhaustifs, mais à éclairer une traduction des enjeux des effets et d'adaptation du changement climatique sur les différents territoires d'Occitanie.

De par sa géographie et de par ses implantations et activités humaines, l'ensemble du territoire d'Occitanie est aujourd'hui soumis aux aléas du changement climatique.

3.2.1. Dans les zones de montagne

TENDANCES Sur la base d'une augmentation uniforme de température de 1,8°C, des simulations de Météo France prévoient que la durée d'enneigement des massifs pyrénéens, actuellement de 75 jours par an à 1500 mètres d'altitude, diminuerait de 30 à 49 jours par an entre 1 500 et 2 500 m d'altitude.

Les Pyrénées ou le Massif Central seraient également concernés par une baisse globale du cumul de précipitations, mais surtout une variation de leur répartition annuelle.

Ces changements climatiques se traduiront notamment par une réduction de la surface de glaciers, une diminution de la couverture neigeuse, une réduction de la disponibilité en eaux de surface, une réduction du niveau des eaux souterraines ou une augmentation de l'évapotranspiration.

Une accentuation des « épisodes cévenols » c'est-à-dire de fortes précipitations avec les inondations concomitantes est probable.

EFFETS POSSIBLES & QUESTIONNEMENTS PROSPECTIFS Ces phénomènes auront des conséquences directes sur les territoires de montagne, leurs organisations et fonctionnements et leurs activités :

- La baisse d'activités des stations de sport d'hiver et une fragilisation de la couche neigeuse
- Des transformations paysagères (lacs et barrages), mais aussi de la faune et de la flore qui participent également à l'attractivité touristique estivale des Pyrénées ou du Massif Central



- Une transformation de la saisonnalité de l'agriculture et du pastoralisme : diminution de la ressource en eau pour l'irrigation, risque accru de stress hydrique (des sécheresses estivales intenses et une pénurie d'eau pour l'agriculture de montagne, etc.).
- La régulation des rythmes de la production hydroélectrique des principaux barrages des Pyrénées
- La transformation de la forêt d'altitude, de son potentiel d'exploitation et de sa gestion (risque de sécheresse, hausse du risque d'incendie de forêt, développement de nouvelles maladies)
- Une fragilisation du tissu industriel mobilisant une forte quantité d'eau
- Etc.

A l'inverse, des évolutions seront à intégrer en tant qu'opportunités :

- Une amélioration des problématiques d'accessibilité et d'isolement saisonnier de certains territoires et certaines populations
- Une réduction des coûts humains et matériels mobilisés pour le déneigement des routes
- La diminution des périodes de gel pour les productions agricoles
- Etc.

3.2.2. Dans les espaces littoraux

TENDANCES A l'heure actuelle, tous les modèles d'échelle globale tendent à une élévation future du niveau marin. Ils présentent cependant une importante variabilité avec des taux d'élévation allant de 4 à 10 mm/an en 2100 ce qui entrainerait une élévation maximale d'un mètre dans l'hypothèse la plus pessimiste. A l'échelle du Languedoc-Roussillon, les observations passées du niveau marin montrent une élévation relative de l'ordre de 2 à 3 mm/an ce qui confirme la tendance des modèles d'échelle globale. Cette tendance mondiale participe à l'accélération de l'érosion du littoral déjà localement aggravées par des facteurs anthropiques (artificialisation du littoral, déstabilisation des dunes, barrages réduisant les apports sédimentaires) qui peuvent aggraver fortement ce phénomène. On estime que 22% du linéaire côtier est soumis à l'érosion. Les estimations d'élévation du niveau marin tablent parfois sur des hausses pouvant aller jusqu'à 1 m à l'horizon 2100.

En parallèle, le réchauffement climatique conduit à l'intensification des épisodes climatiques extrêmes (tempêtes marines) qui intensifie le phénomène de submersion marine auquel le littoral occitan est déjà particulièrement soumis. Les tempêtes marines et les inondations continentales étant en partie provoquées par les mêmes phénomènes, il est possible d'avoir une concomitance des 2 manifestations (crues, élévation du niveau de la mer).

Ces doubles conséquences du changement climatique impacteront les 220 kilomètres de côte, les 30 communes littorales et les 25 communes riveraines d'étangs salés, les populations résidentes actuelles (1,4 millions d'habitants) et de demain (les départements littoraux observent aujourd'hui les projections de population les plus soutenues) ainsi que les activités économiques qui représentent un poids économique majeur (tourisme, pêche, plaisance, etc.)

EFFETS POSSIBLES & QUESTIONNEMENTS PROSPECTIFS Ces phénomènes auront des conséquences directes sur les espaces littoraux, leurs organisations et fonctionnements et leurs activités :

- Le risque d'intensification des évènements de submersions marines (tempêtes) et d'érosion liée à la hausse globale du niveau de la mer et les conséquences sur le réaménagement et le redéveloppement du littoral :



- Dynamiques de relocalisation de zones d'habitations et d'activités (ports, campings ou hôtels, etc.) qui impactent les 1,3 million d'habitants actuels et dont le nombre est destiné à augmenter au regard des dynamiques démographiques régionales
- Augmentation des risques naturels sur les infrastructures côtières (routes, rail, ports)
- Mutation du tourisme littoral avec une offre à réinventer dans les 20 stations balnéaires de la région et une demande en évolution pour les 8 millions de touristes annuels
- Un renforcement des épisodes extrêmes (épisodes cévenols) sur la bande rétro-littorale et des conséquences directes sur la bande côtière
- Une attractivité renforcée du fait d'un climat plus propice
- Un changement de la gouvernance du littoral

3.2.3. Dans les villes

TENDANCES Les modifications structurelles des villes se font sur des périodes de temps relativement longues. Dans la plupart des villes, les structures urbaines ont été créées au cours des siècles. Un bâtiment urbain a une durée de vie de 50 à plus de 100 ans. Les villes sont aujourd'hui peu adaptées aux effets du changement climatique et sont également peu adaptables.

Elles devront pourtant faire face à

- L'élévation des températures (moins de jours et de nuits frais et davantage de jours et de nuits chauds) et la multiplication des vagues de chaleur et de canicule aggravées en ville par l'effet d'îlot de chaleur urbain, le faible niveau d'équipement de climatisation du bâti et l'ancienneté du bâti et son faible niveau de qualité énergétique
- L'aggravation de la pollution de l'air et des maladies induites
- Leur faible capacité à absorber les épisodes de fortes pluies : absence de sols non-artificialisés.

EFFETS POSSIBLES & QUESTIONNEMENTS PROSPECTIFS Le réchauffement climatique aura des conséquences directes sur les villes, leurs organisations et fonctionnements, leurs aménagements et leurs activités :

- Une hausse significative des facteurs d'inconfort, notamment pour les populations socialement fragiles ou les populations âgées
- Une augmentation exponentielle du parc de logements inadaptés
- Une dégradation de la « productivité économique » des villes au regard du renforcement des facteurs d'inconfort
- Un risque de saturations et dé-sécurisation des réseaux en tout genre (pollutions et nuisances, consommation énergétique, impacts économiques, etc.) avec également des conséquences économiques.

Face à l'intensification de ces problématiques, l'adaptation au changement climatique constitue également une opportunité de déploiement de stratégies volontaristes en faveur d'une ville durable. Pour adapter les villes aux vagues de chaleur futures et aux effets de changements climatiques, il est donc nécessaire de commencer dès à présent à changer les normes de construction et les politiques de planification urbaine à travers :



- La transformation vers un tissu urbain durable (qualité énergétique, adaptation aux variations climatiques)
- Le déploiement d'un réseau de transports collectifs hyper-performant et le déploiement de transports durables
- Le soutien à la nature en ville comme régulateur climatique, vers des villes bioclimatisées grâce au développement du couvert végétal, (toitures, murs, parcs et jardins, alignement d'arbres, limitation des sources de chaleur en ville (mobilité décarbonée), perméabilisation des sols, présence de l'eau, circulation d'air,

3.2.4. Dans des espaces agricoles en renouveau

Le changement climatique peut donner une nouvelle attractivité aux territoires ruraux. La conjonction d'une meilleure qualité de l'air et de l'eau, d'une potentielle garantie d'alimentation de qualité, d'un climat plus tempéré et de températures plus douces qu'en milieu urbain, de coûts de l'immobilier et du foncier moins élevés, de la possibilité de travailler et de faire ses achats à distance, tout comme celles de se former à distance offrent une nouvelle attractivité potentielle aux territoires ruraux.

Cette attractivité repose sur des critères financiers (moins de coûts de déplacements, et de logements) et des critères qualitatifs objectifs (taux de particules fines, et de polluants atmosphériques).

Cette nouvelle attractivité est conditionnée à la qualité des réseaux (fibre, 5G) accessibles en milieu rural qui transforme les critères d'organisation de l'espace reposant antérieurement sur la proximité physique. Elle repose sur des tendances déjà observées dans certains métiers qui recourent massivement aux compétences de la classe créative et dans certains secteurs d'activité, à distance importante des grandes agglomérations, tout en permettant un aller-retour confortable dans la demi-journée.

DES PRATIQUES AGRICOLES EN MUTATION

Le réchauffement climatique participera à transformer les productions agricoles localement avec :

- une augmentation des épisodes cévenols, c'est-à-dire de fortes précipitations avec les inondations concomitantes
- des sécheresses estivales intenses avec un risque accru d'incendies de forêt et une pénurie d'eau pour l'agriculture.

Ces évolutions climatiques contraindront quantitativement et qualitativement les productions et les rendements agricoles. Elles participeront également à transformer le calendrier phénologique des productions régionales (viticulture, arboriculture, maraîchage).

En parallèle d'enjeux d'adaptation économique et environnemental (valorisation locale, développement du bio, compétitivité, etc.), les tendances climatiques pourraient ainsi mettre à mal les atouts et les spécificités de l'agriculture régionale avec des impacts :

- sur la qualité et la quantité de production viticole,
- sur les productions de qualité (plus de 250 AOP/AOC)
- sur la résilience de l'économie agricole régionale marquée par une activité très fragmentée avec très peu de grandes structures

Enfin, dans une approche purement concurrentielle, l'agriculture Occitanie devra faire face à de nouvelles régions concurrentes sur ces marchés privilégiés (notamment le vin).

Les pratiques agricoles devraient donc s'orienter vers des pratiques qui maximisent production alimentaire, biodiversité et séquestration de CO² : soit un retour vers l'agriculture à haute valeur naturelle ainsi que le développement de l'agroforesterie. Dans ce domaine, il faut noter les compétences de haut niveau de l'INRA et de l'université de Montpellier.



Au-delà d'une mutation des productions et des pratiques agricoles, il convient également de prévoir la transformation des paysages occitans qui implique une rigueur accrue de la politique sylvicole aussi bien pour protéger la forêt que pour diminuer les risques d'inondations.

POUR LES HABITANTS

La prise en compte des stratégies d'adaptation des habitants au changement climatique. Une interrogation sur le comportement des populations et de leurs nouvelles logiques résidentielles. Les réponses possibles des collectivités

- Les familles qui disposent des moyens pour choisir un lieu de résidence vont adapter leur stratégie résidentielle au changement climatique. Les lieux protégés des problèmes de santé, les lieux au climat plus supportables été et hiver vont être plus recherchés. La conjonction de la liberté de lieu de travail apportée par le numérique et de la recherche de lieu plus agréables que la ville accablée par la chaleur va se traduire par une attractivité accentuée des milieux ruraux et d'altitude. Ces phénomènes sont déjà observables dans certaines vallées de montagne et des pratiques de double résidence existent depuis très longtemps dans certaines régions françaises. A ce titre la région dispose de tous les atouts pour répondre à ce type d'attente. Mais, la question est de savoir si l'on ne va pas observer un phénomène qui va se traduire par une discrimination sociale inverse à celle d'aujourd'hui. Des villes appauvries par le départ des habitants les plus aisés vers les milieux ruraux et de montagne, les zones rurale et d'altitude enrichies par les populations aisées fuyant les villes devenues invivables l'été. Selon l'ampleur du mouvement, on peut imaginer s'appuyer sur ces comportements pour reconquérir des territoires délaissés, sans discrimination, à un certain nombre de conditions.
- A l'inverse, les agglomérations vont devoir déployer des stratégies qui permettent de conserver leur attractivité, leur capacité à produire du bien-être, en particulier le bien-être thermique. L'espace urbain va probablement devoir être optimisé selon des critères différents parmi lesquels un arbitrage entre place occupée par la voiture, place dévolue à la nature, espace perméable et imperméable va devoir être systématique. Les plans locaux d'urbanisme vont intégrer des critères relatifs à l'étendue de la canopée en milieu urbain, à la couleur des matériaux, aux circulations d'air en milieu urbain dans l'objectif de limiter le recours à la climatisation et à toute forme de consommations d'énergie génératrice de chaleur.

SOURCES

- *Etude sur l'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées*, Observatoire Pyrénéen du changement climatique, 2013
- *Démarche Littoral Languedoc-Roussillon 2050*, DREAL Languedoc-Roussillon, 2015
- *Schémas régionaux Climat Air Energie Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées*, Préfectures et Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, 2015
- *Scénario Région à Energie Positive*, Région Occitanie, 2017
- *Guide pour l'adaptation au changement climatique des villes*, Banque Mondiale, 2016
- *Étude des effets du changement climatique dans le Grand Sud-Est*, DATAR, 2010.



CHAPITRE 4 : LA MUTATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE ET LA STRATEGIE REPOS

4.1. Le contexte énergétique de l'Occitanie

La stratégie RéPOS (Région à énergie Positive) de l'Occitanie s'inscrit dans un paysage stratégique en pleine mutation, fondé sur la transition vers un modèle énergétique plus sobre et largement décarboné, et par une décentralisation des systèmes énergétiques. Ce contexte nécessite la capacité pour la Région à se projeter à long terme pour envisager une mutation fondamentale du modèle énergétique.

Il suppose également la capacité à piloter un système énergétique de plus en plus hybride (centralisé / décentralisé), dans un environnement forcément instable compte tenu des connexions permanentes entre disponibilité des ressources énergétiques fossiles, contexte géopolitique, équilibre des marchés énergétiques, stratégies de régulation aux échelles mondiale, européenne et nationale, arrivée à maturité de nouvelles technologies et rythme de déploiement des énergies renouvelables.

TENDANCES LOURDES

→ La transition vers la sobriété énergétique et une énergie décarbonée

A l'échelle européenne Paquet énergie-climat de 2014, avec quatre objectifs chiffrés pour 2030 :

- Réduction des émissions de CO₂ d'au moins 40 % par rapport à 1990
- Une part d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans l'énergie consommée (au sein de l'Union Européenne dans son ensemble, et non de chaque État membre). Dans ce cadre, chaque État membre s'est vu assigner des objectifs individuels contraignants
- Une amélioration de l'efficacité énergétique de 27 %
- 15% d'interconnexion des réseaux énergétiques européens.

Sur le long terme, l'objectif est de réduire de 80 à 95 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

A l'échelle nationale Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015), visant à « préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement ». Ses objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4)
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.



En parallèle, le Plan Climat du gouvernement (2017) prévoit :

- De produire une électricité sans carbone et interdire l'exploitation des hydrocarbures ; à horizon 2040 plus de production de charbon et pétrole en France
- D'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050
- De mettre fin à la vente de voiture émettant des gaz à effet de serre à horizon 2040.

➔ **D'un système énergétique centralisé vers un système décentralisé**

Il y a, sur la longue période, une remise en question progressive des systèmes énergétiques centralisés.

Avec l'épuisement des énergies fossiles et l'accélération du changement climatique, la montée en puissance des énergies renouvelables s'accélère. Combinée aux opportunités offertes par les outils de pilotage numérique, elle permet d'envisager l'émergence de plus en plus rapide de systèmes énergétiques décentralisés.

Conditions du déploiement massif de systèmes décentralisés : la maturité et le coût des technologies de stockage de l'électricité, et la mise en place de capacités de pilotage / régulation d'un système pour garantir en permanence l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie.

On ne passera pas brutalement d'un modèle à l'autre, mais on s'engage certainement dans une transition qui prendra plusieurs décennies avec un modèle hybride combinant les deux. Un modèle hybride plus complexe et coûteux car fondé sur une double logique (centralisé et décentralisé), avec la nécessité de gérer une offre structurellement excédentaire.

➔ **Un système en transition délicate : illustration à travers la crise du système électrique européen**

L'ouverture des marchés et l'intégration massive des énergies renouvelables dans la production d'électricité rendent l'exploitation du système électrique beaucoup plus complexe et requièrent une coordination accrue des réseaux électriques européens (développement des smart grids transfrontaliers –cf projet PEGASE, Pan European Grid Advances Simulation and State estimation).

Le rôle de la crise économique sur l'évolution du marché

La crise économique a considérablement réduit la demande en électricité, créant une baisse de la demande de 10 % alors que la production d'énergies renouvelables et thermiques a augmenté, provoquant une situation de surcapacité et une baisse des prix de gros, devenus plus volatils.

Le rôle des ENR dans la crise actuelle

L'introduction d'un volume important de capacités d'EnR (Energie Renouvelable) intermittentes sur le réseau, à un rythme soutenu, a augmenté les problèmes d'intermittence, affaibli la sécurité d'approvisionnement et menacé le modèle économique de certaines centrales électriques (le facteur de charge des centrales à gaz est réduit, les prix plus bas en période de pointe affectent le modèle économique de pompage-turbinage). Il faut souligner que le développement des ENR a été plus rapide que celui des réseaux électriques, ce qui crée un goulet d'étranglement quand les volumes d'ENR sont plus importants, le développement des infrastructures de réseaux prenant beaucoup plus de temps que celui des ENR. En effet, les infrastructures de réseaux sont sujettes à des procédures administratives longues et les projets sont souvent entravés par le manque d'acceptation des populations locales.



Les contradictions européennes

L'Europe de l'énergie repose sur deux piliers : d'une part, la création au début des années 90 d'un marché intérieur de l'électricité intégré et libéralisé qui devait permettre une baisse des prix pour les ménages et les entreprises ; d'autre part, le « paquet climat-énergie » qui posait fin 2008 des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Pourtant, l'Europe de l'énergie est aujourd'hui en crise. Les objectifs de la politique énergétique et climatique européenne (sécurité d'approvisionnement, préservation du pouvoir d'achat et de la compétitivité, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre) sont mis à mal par trois facteurs principaux :

- La crise économique, qui a fait baisser la demande électrique bien en-deçà des prévisions, provoquant ainsi une situation de surcapacité
- L'augmentation rapide de la part des énergies renouvelables variables (éolien et solaire photovoltaïque), subventionnées « hors marché » et bénéficiant d'un accès prioritaire sur le réseau électrique, dans un mix énergétique européen déjà en surcapacité ;
- La révolution du gaz de schiste aux Etats-Unis qui remet le charbon au centre de la scène européenne. Parallèlement à la crise économique, le développement de la production de gaz de schiste aux États-Unis est intervenu dans une période de prix des combustibles fossiles élevés, avant 2008. Les prix du gaz naturel aux États-Unis ont été divisés par deux au cours des cinq dernières années. Cela a entraîné un mouvement important du charbon vers le gaz aux États-Unis, qui a rendu disponibles des quantités importantes de charbon, à un faible coût, sur le marché européen. En Europe, les prix du charbon ont baissé de 20 % entre le début et la fin de l'année 2012. Ainsi, la production d'électricité à partir du charbon a augmenté dans la plupart des pays européens alors que la production des centrales au gaz a baissé entre 2011 et 2012.

4.2. Les problématiques énergétiques de l'Occitanie

MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

L'histoire énergétique de l'Occitanie résume et d'une certaine façon préfigure l'histoire énergétique mondiale. Elle témoigne de la permanence et de la nécessité des transitions énergétiques, quelles qu'en soient les causes et les objectifs.

Elle a produit du charbon (Carmaux, Decazeville, Alès) et du gaz (premier gisement de gaz découvert en France à Saint-Marcet), elle a été exportatrice nette d'énergie primaire à l'époque du « tout carbone ». Elle a aussi été précurseur en matière d'hydroélectricité et elle joue un rôle majeur en matière de production et d'équilibre du réseau électrique national grâce à ses barrages hydroélectriques de lac et d'éclusée. Elle a aussi été à la pointe du solaire (Odeillo). Elle dispose de substantielles ressources en énergie éolienne. Elle est enfin présente dans plusieurs maillons de la filière nucléaire. Elle a joué un rôle dans l'industrie pétrolière (Frontignan).

Elle a donc déjà connu de nombreuses transitions énergétiques. Et elle se lance dans la prochaine avec des ambitions à la hauteur de ses expériences.

Toutes les régions européennes ne sont pas aussi bien armées que l'Occitanie devant les problématiques énergétiques.



→ Les consommations

Sur le plan de la consommation, si toutes les régions sont exposées à peu près de la même façon aux mêmes marchés des hydrocarbures et du charbon, et qu'elles affichent toutes à peu près les mêmes courbes de charges de consommation électrique, la fiscalité, les réglementations européennes et de chaque pays, les politiques publiques visant à favoriser telle ou telle énergie induisent des différences substantielles de comportements et d'achat des consommateurs, entreprises ou particuliers. Le parc de véhicule diesel français en est un excellent exemple, tout comme le parc norvégien de véhicules électriques. Sur un autre plan, le prix et la sécurité d'alimentation en électricité conduisent certaines entreprises à choisir plutôt tel ou tel pays ou région. A titre d'exemple, il ne viendrait pas à l'esprit d'un responsable de Data center de s'implanter à la pointe bretonne sans garantie expresse de sécurité d'approvisionnement permanente.

→ Les productions

Sur le plan des productions, la disposition ou non de ressources locales de charbon, d'hydrocarbures ou d'énergies renouvelables orientent les politiques publiques énergétiques dans des trajectoires parfois contradictoires à l'échelle européenne.

La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est un objectif mondial, mais la mise en œuvre des moyens nécessaires à atteindre cet objectif se heurte parfois aux contradictions d'un marché mondial et européen de l'énergie et surtout de l'électricité qui n'a pas encore trouvé son équilibre. L'arrivée massive de charbon bon marché américain et australien lié à la mise en exploitation des gaz de schiste américain a dissuadé les électriciens allemands de fermer leurs centrales au charbon. De même la baisse des prix à la pompe hydrocarbures et les ratés du marché du carbone ralentissent la pénétration des mobilités douces, quelles que soient les bonnes volontés.

Néanmoins, les politiques énergétiques publiques puissantes comme celles adoptées en Norvège démontrent que l'on peut atteindre des objectifs qui paraissent encore utopiques il y a quelques années. La prospective énergétique régionale ne peut pas s'affranchir complètement de l'évolution des marchés mondiaux et européens de l'énergie, mais elle peut trouver une base à la fois solide et flexible pour atteindre les objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre, tout comme pour répondre dans les meilleures conditions à la sécurité de l'approvisionnement et aux fluctuations de la demande.

Et à l'intérieur d'un marché national, certaines régions sont mieux armées que d'autres pour atteindre des objectifs ambitieux de pénétration des énergies renouvelables. C'est le cas de l'Occitanie dont les potentiels de production d'énergie renouvelable sont importants. Ce qui permet également de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses en matière de mobilité électrique, mais dans des limites qui peuvent être vite atteintes.

BILAN ENERGETIQUE

L'Occitanie dispose d'un bilan énergétique marqué par la forte prédominance des consommations liées au résidentiel et au transport, elles même influencées par le poids du tourisme dans les consommations résidentielles et de carburants.



L'Occitanie produit en énergies renouvelables 44% de sa consommation électrique, et 19% de sa consommation énergétique totale. Malgré un bilan électrique légèrement déficitaire (si l'on inclut la production d'origine nucléaire), l'Occitanie dispose d'une vocation électrique tirée de sa géographie et de son climat.

Elle joue déjà un rôle significatif de production d'électricité renouvelable (la deuxième en France après Auvergne Rhône Alpes). La région dispose de trois potentiels majeurs de production d'électricité renouvelable, hautement valorisables : l'hydroélectrique, l'éolien et le solaire.

4.3. La stratégie RéPOS

4.3.1. Le contenu de l'ambition

La transition énergétique de la région Occitanie est marquée par la forte ambition impulsée en novembre 2016 par l'exécutif de la nouvelle collectivité régionale : « devenir la première Région à Energie Positive d'Europe en 2050 » (RéPOS), mais aussi par la volonté de la collectivité régionale de s'imposer comme un « chef de file » très impliqué au plan stratégique et opérationnel dans la transition énergétique (ce qui correspond d'ailleurs désormais au rôle de chaque Région défini par la loi NOTRe).

Le scénario RéPOS en quelques points majeurs :

- Il suppose qu'à l'horizon 2050, le niveau de production énergétique renouvelable de la région corresponde à celui de l'énergie consommée (le taux de couverture étant à ce jour de 19%)
- Pour atteindre ce scénario, il faut une progression de 250% de la production d'énergies renouvelables, et une baisse de 39% de la consommation énergétique globale (sachant que 80% de la consommation actuelle relèvent du résidentiel et du transport, et que la région va gagner près de 1,5 million d'habitants)
- La consommation énergétique régionale passerait de 124 TWh en 2015 à 75,7 TWh, l'essentiel de l'économie reposant sur le secteur des transports (de 47 TWh à 18,4 TWh, soit près de 60% de l'économie totale).

Le premier semestre de l'année 2017 a été consacré à un travail partenarial (pilote par la Région) d'élaboration d'un scénario et d'une trajectoire de transition énergétique jusqu'en 2050.

Les premiers dispositifs mis en place ou annoncés dessinent les contours d'une collectivité régionale souhaitant assumer son rôle de chef de file sur la transition énergétique (avec une ambition forte à long terme, un rôle d'impulsion et un outillage opérationnel et financier, l'Agence régionale de l'énergie), mais aussi une forte dimension partenariale (appels à projets, refonte des contrats territoriaux intégrant une dimension énergétique, annonce prochaine de dix chantiers opérationnels partenariaux sur la transition énergétique...).

4.3.2. Les perspectives de mise en œuvre de la stratégie RéPOS

Les prochains mois doivent voir se compléter la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale, ainsi que son outillage opérationnel et financier.

Il est en effet prévu le déploiement d'outils ambitieux :

- Installation, début 2018, de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC). Il s'agit d'une SPL, financée à 95% par la Région. Elle a vocation à constituer l'opérateur financier de la transition énergétique en Occitanie, en accompagnant l'émergence de projets de production d'énergie



renouvelable (financement de projets, prises de participation dans des projets démonstrateurs...), de rénovation énergétique des bâtiments (dispositif de tiers financement pour accompagner la massification) ou de mobilité durable

- Annonce en décembre 2017 du volet opérationnel de la stratégie RéPOS, autour de dix grands chantiers de la transition énergétique
- Partenariat entre la Région et le pôle énergie (regroupement régional des 13 syndicats départementaux d'énergie), visant à déployer l'ambition régionale au sein des territoires
- Déploiement d'appels à projet dont celui sur l'autoconsommation et l'éolien en mer.

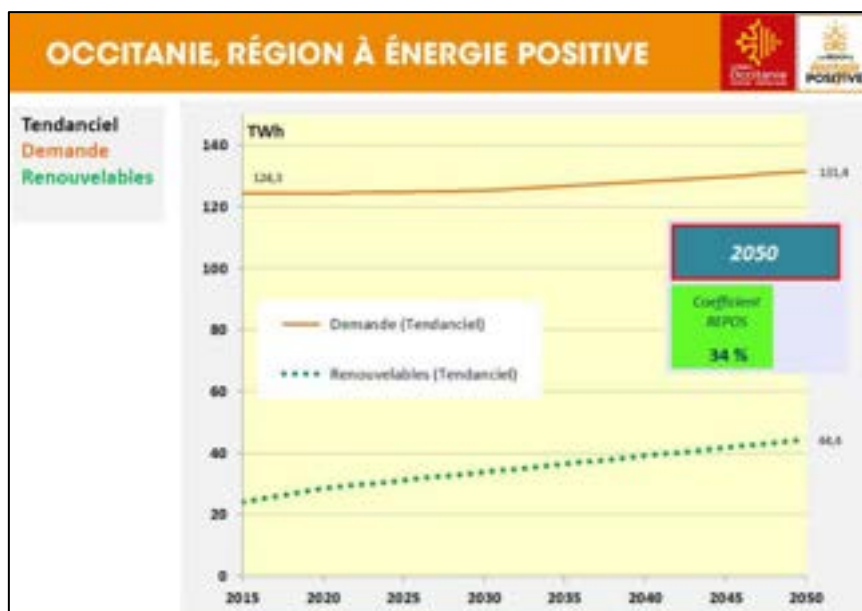
La question de l'intégration de la stratégie énergétique au sein des politiques régionales reste encore en question, dans un contexte où le SRADDET n'a pas inscrit la transition énergétique comme une priorité transversale à l'ensemble de l'action régionale.

A ce jour, le SRADDET se concentre avant tout sur les problématiques d'attractivité et d'accueil, de complémentarités et solidarités entre territoires, et de rayonnement interne et externe à la région ; avec une prise en compte transversale de la problématique du changement climatique.

QUELLE TRAJECTOIRE DE TRANSITION ENERGETIQUE ?

La réussite du scénario RéPOS repose sur deux leviers essentiels, dont la dynamique actuelle semble peu favorable :

- Production d'énergies renouvelables, qui stagne depuis plusieurs années (dépendance de la production hydro-électrique aux précipitations, difficultés de déploiement de l'éolien terrestre)
- Consommation énergétique, qui est également stable (avec cependant une amélioration de l'énergie finale consommée par habitant, compensée par le dynamisme de la démographie régionale).



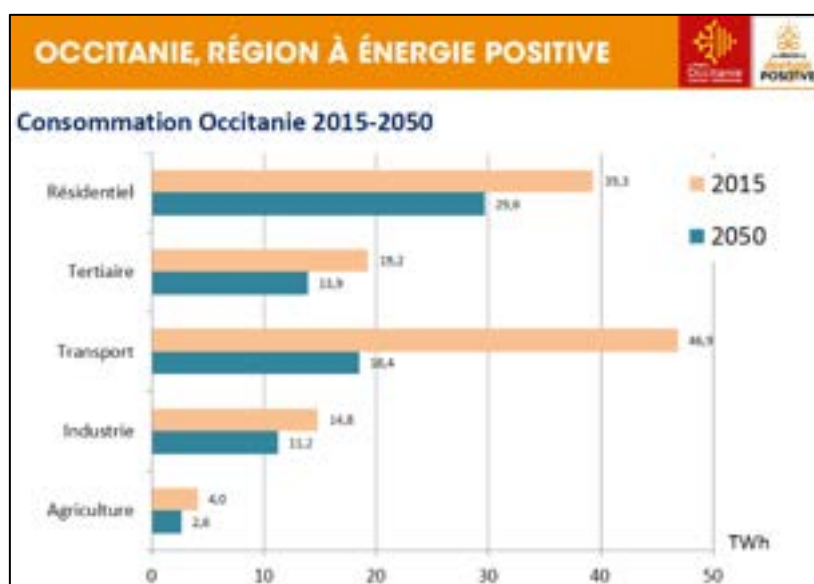
La région Occitanie peut se prévaloir d'atouts considérables pour atteindre cet objectif :

- Capacité et diversité actuelles en termes de production en énergies renouvelables

- Existence de filières économiques locales en matière de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, filières hydrogène et énergies marines en structuration) et de rénovation énergétique
- Importantes capacités de recherches régionales dans la chimie verte, le stockage de l'énergie et le solaire...

Elle fait également face à plusieurs défis de taille :

- La lenteur du processus de rénovation énergétique des logements. Celle-ci devrait atteindre le rythme de 52 000 rénovations par an jusqu'en 2030 et 75 000 à horizon 2050. A ce jour, il s'élève à 42 000, mais il s'agit le plus souvent de rénovations énergétiques partielles, avec un impact limité sur l'amélioration des performances des logements
- La réduction des consommations énergétiques, qui repose en grande partie sur le secteur des transports, et sur la promesse d'une réduction en très grande part liée à l'évolution des motorisations, au déploiement du véhicule électrique et à l'amélioration de l'efficacité des systèmes de mobilité grâce au numérique.



ZOOM SUR LA MOBILITE ELECTRIQUE Aujourd'hui, environ 63 000 véhicules électriques et 285 000 hybrides circulent en France sur les 32 millions de véhicules, soit 1,1% du parc de voitures particulières. Cette proportion atteint moins de 0,9% en Occitanie pour un peu plus de 26 000 véhicules en circulation.

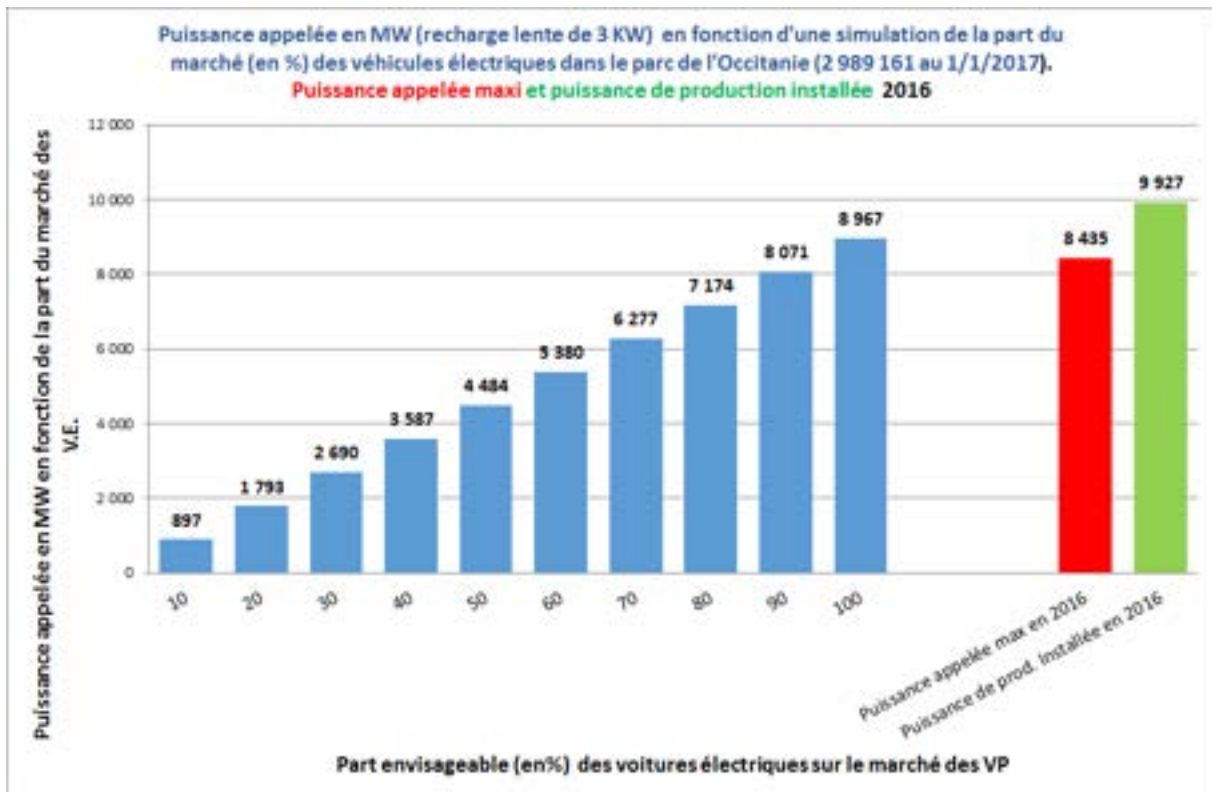
Les dernières années ont marqué une accélération dans développement des véhicules électriques avec une hausse significative des immatriculations ; les évolutions technologiques devraient confirmer cette tendance. Certaines estimations prévoient à plus de 350.000 le nombre de véhicules 100% électrique le parc en circulation à l'horizon 2020 en France. D'autres tablent sur un parc électrique qui pourrait représenter jusqu'à 30% des véhicules en circulation à l'horizon 2030.

L'accélération du développement du parc de véhicules électriques entrainera de fait une hausse des besoins en électricité qui viendra impacter de manière significative le total des consommations d'énergie. Si ERDF estime que la mise en circulation de 2 millions de véhicules électriques n'induirait que 2% de consommation électrique supplémentaire par an à l'échelle



nationale, elle renforcera nécessairement les enjeux de stockage. En effet, la recharge simultanée d'un tel parc pourrait participer à déstabiliser le réseau et constituer une source supplémentaire de tensions sur les sources de production d'énergie d'Occitanie.

Mais un scénario « norvégien » pourrait conduire à une proportion beaucoup plus importante de véhicules électriques et impacter beaucoup plus fortement le réseau électrique. (environ 2000 MW de puissance appelée supplémentaire dans l'hypothèse d'un parc composé à 20% de véhicules électriques. Voir graphique ci-dessous)



- Le changement de rythme en matière de production d'énergies renouvelables

- Difficultés actuelles de déploiement des EnR terrestres (nombreux contentieux) ; fortes incertitudes pour le développement voire le maintien de la capacité de production hydro-électrique (impacts du changement climatique, particulièrement importants en Occitanie)

- Déploiement de l'éolien en mer (actuellement aucune capacité de production, mais un potentiel intéressant), développement du photovoltaïque sans impact majeur sur les terres agricoles (valorisation des toitures et des espaces artificialisés non utilisés, notamment).

- Un risque de diminution de la production d'énergie hydraulique

- Si le réchauffement climatique devrait entraîner une baisse des besoins énergétiques, la diminution des précipitations et de l'enneigement des Pyrénées pourront inversement impacter la production énergétique hydraulique qui constitue aujourd'hui un atout majeur de l'Occitanie.



- L'anticipation d'une crise immédiate de l'énergie fossile dans une région fortement dépendante

- Si la transition énergétique est aujourd'hui engagée, elle ne met pas l'Occitanie à l'abri des conséquences d'une crise pétrolière à court terme liée à un contexte géopolitique instable (Iran, Arabie-Saoudite, Venezuela ou Russie) ou des effets des choix stratégiques des pays producteurs de pétrole (diminution de la production pétrolière et effets prévisibles sur la hausse des coûts)

- L'hyper-dépendance à la voiture individuelle observée en Occitanie (78% des actifs vont travailler en voiture individuelle contre 69,8% en France ; 85% de ménages motorisés contre 81,1% en France ; 37,3% de ménages bimotorisés contre 34,4% en France) pourrait conduire à des impacts immédiats et significatifs dans la Région en terme de précarité énergétique des ménages

- Ce risque est directement conforté par les dynamiques territoriales observées en Occitanie qui soulignent une concentration de la croissance dans des couronnes périurbaines et péri-rurales de plus en plus éloignées des métropoles et des grands pôles régionaux.

- La capacité à absorber la croissance démographique L'Occitanie devra également relever le défi d'une croissance démographique soutenue (un million d'habitants supplémentaires attendus à l'horizon 2030). Aujourd'hui, en Occitanie, 100 000 habitants consomment annuellement en moyenne 288 GWh (contre 255 GWh en France). Sans modification des pratiques de consommation, le million d'habitants supplémentaires nécessiterait une production énergétique de 2 880 GWh en plus. Ces chiffres démontrent l'importance de l'effort à engager en matière de sobriété des usages énergétiques.

4.4. Des éléments d'interpellation stratégique

La transition énergétique de l'Occitanie peut s'appuyer sur des potentiels indéniables, mais aussi des obstacles relativement classiques tels que le rythme de déploiement des capacités d'énergie éolienne ou de rénovation énergétique des logements.

Au-delà de ces aspects, l'ambition affichée par la stratégie RéPOS nécessite une réflexion de fond sur la capacité de mobilisation et d'intervention de la Région pour atteindre ses objectifs, dans un environnement mouvant et dans un écosystème d'acteurs locaux qui se recompose.

4.4.1. Quelle opérationnalité de la stratégie RéPOS ?

La dimension opérationnelle de la stratégie REPOS reste encore à ce jour embryonnaire.

Au-delà des dispositifs classiques (appels à projets, aides au financement, appui technique aux particuliers et aux filières...), l'atteinte de la stratégie RéPOS dépend d'outils et de leviers qui sont en cours de déploiement :

- L'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat sert de « bras armé » de la Région en matière d'ingénierie et de financement, installé depuis janvier 2018
- Un programme de 10 chantiers opérationnels doit être annoncé, définissant une stratégie concrète pour la Région
- Un chiffrage du coût et des bénéfices de la stratégie RéPOS est disponible.

Ce volet opérationnel est d'autant plus attendu que plusieurs chantiers essentiels connaissent une avancée difficile ou contrariée, comme celui de la montée en puissance de la rénovation énergétique des logements ou celui de la production éolienne.



Par ailleurs, les modalités de déploiement de l'éolien en mer, ainsi que l'arrivée à maturité de la filière hydrogène restent à préciser.

4.4.2. Quelle cohérence des stratégies territoriales ?

La cohérence des stratégies territoriales, aux échelles régionale et infrarégionale, constitue un volet majeur de la réussite de la stratégie RéPOS.

En effet, la Région en tant que chef de file sur le développement économique / innovation (SRDEII) et l'aménagement du territoire / les transports (SRADDET) se situe au cœur du défi de la transition énergétique du territoire régional.

Sa capacité à intégrer de manière transversale la question énergétique dans le SRDEII (Schéma régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation, stratégie de la recherche et de l'innovation, soutien aux filières, appui à la constitution d'écosystèmes autour de la rénovation énergétique ou de filières telles que l'éolien en mer ou l'hydrogène...) et dans le SRADDET (stratégie en faveur d'une mobilité décarbonée, orientations vers un aménagement du territoire plus sobre en énergie...) constitue un critère majeur de réussite de la stratégie RéPOS.

La relation aux territoires est également essentielle, car ce sont eux qui seront à la manœuvre pour agir concrètement sur de très importants volets de la stratégie de transition énergétique : déploiement des énergies renouvelables, mise en place d'un urbanisme durable, déploiement des stratégies de mobilité, évolution des réseaux énergétiques et de leur pilotage...

Cette relation pourra se traduire de différentes manières :

- La capacité à relayer, dans les stratégies locales d'aménagement et de transport, l'orientation donnée en faveur d'un modèle de développement plus sobre en énergie. Cela reposera sur la mise en œuvre du SRADDET (dans sa version actuelle, mais aussi dans ses versions ultérieures), ainsi que dans la définition de critères de contractualisation intégrant fortement la dimension énergétique (la nouvelle politique contractuelle semble aller dans le sens d'un renforcement des attentes régionales en matière de transition énergétique).
- La capacité à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de stratégies de planification énergétique. Si les métropoles de Toulouse et Montpellier disposent déjà des compétences et de l'ingénierie leur permettant de déployer des stratégies intégrées en matière de planification et de programmation énergétique, la situation est plus difficile pour les territoires de petite taille. Réaliser un diagnostic des productions et des besoins énergétiques, cartographier les réseaux énergétiques de distribution et de transport d'énergie, identifier les sources de gisements d'économies d'énergies et des potentiels de production ou de récupération d'énergie, définir un plan de développement des réseaux énergétiques, de leurs complémentarités (électricité-gaz, électricité et chaleur...) et de leur pilotage... Autant de dimensions sur lesquelles nombre de territoires ne disposent pas de l'ingénierie suffisante, et auront d'importants besoins d'accompagnement.
- La stratégie régionale pourrait également être relayée au niveau des Syndicats d'énergie, que ce soit en termes d'évolution des réseaux, de pilotage intelligent ou de déploiement de la mobilité électrique. A ce titre, le partenariat entre la Région et l'Entente régionale des syndicats d'énergie constitue une première base intéressante.
- Plus globalement, la responsabilité de « chef de file » de la Région en matière énergétique peut se traduire par une action transversale en matière de coordination, d'impulsion, de clarification des dispositifs d'aide, de mise en réseau, de soutien à des projets innovants, ou encore d'accompagnement des différents acteurs (publics, économiques, associatifs, habitants) concernés.



En somme, il s'agit de donner un contenu concret et opérationnel à la notion de « Région partenaire » mise en avant par la Présidente de l'exécutif régional, et qui constitue une clé dans la réussite de la stratégie RéPOS.

A plus long terme, il s'agit de s'interroger sur la place de la Région dans un écosystème d'acteurs qui va continuer à se complexifier. Au sein d'un système énergétique plus décentralisé au sein duquel cohabiteront de plus en plus d'acteurs, les fonctions de pilotage, d'animation, de mise en réseau et surtout de régulation constitueront des fonctions essentielles qu'il reviendra probablement à la Région d'assurer.

4.4.3. Quelle capacité à articuler les temporalités ?

RéPOS constitue une stratégie volontariste et ambitieuse de long terme, dans un contexte marqué par les incertitudes.

Comment aborder cette équation à plusieurs inconnues :

- Evolution du contexte énergétique international et du marché de l'énergie européen
- Evolutions technologiques marquées par une accélération, et par l'arrivée inattendue de ruptures majeures (véhicule sans chauffeur, technologies de stockage de l'énergie...)
- Incertitudes sur l'impact de la révolution numérique sur les modes de vie, et particulièrement sur les mobilités (volet essentiel de la stratégie RéPOS)
- Etc.

Ce contexte rend d'autant plus important de pouvoir continuer à conserver un cap de long terme et à le garantir dans la durée, au-delà des cycles électoraux. En effet, l'inertie des systèmes énergétiques (et des paramètres qui dimensionnent les besoins et les capacités de production : formes urbaines, capacités de déploiement des énergies renouvelables, évolution des modes de vie...) est telle que leur inflexion ne peut que s'inscrire dans la durée. Par ailleurs, l'engagement des acteurs économiques dans l'émergence de nouvelles filières ou de nouvelles solutions techniques nécessite qu'il y ait une réelle visibilité à long terme sur la pertinence de leurs investissements.

Mais cette continuité stratégique de la Région doit pouvoir se combiner avec une souplesse et une réactivité de chaque instant. Réaliser un pari stratégique sur une filière émergente, ajuster les stratégies d'aménagement ou de mobilité en fonction de l'évolution des usages notamment liés au numérique, adapter le rythme et les conditions de déploiement du véhicule électrique en fonction des capacités du réseau...

Cela renforce, plus globalement, la nécessité de pouvoir en permanence articuler vision de long terme, capacité de veille prospective et souplesse dans les modalités d'intervention.

SOURCES

- *Bilan électrique et perspectives Occitanie*, RTE, 2016
- *Bilan électrique et perspectives France*, RTE, 2016
- *Statistiques Production Consommation Echanges*, RTE, 2016
- *Scénario Région à Energie Positive*, Région Occitanie, 2017
- *Recensement INSEE*, INSEE, 2014
- *Schémas régionaux Climat Air Energie Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées*, Préfectures et Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, 2015



- *Evaluation et territorialisation des besoins en logements en Languedoc-Roussillon aux horizons 2020-2030*, DREAL Languedoc-Roussillon, 2015
- *Voiture électrique – Prévisions et Perspectives*, Agence internationale de l'énergie, 2015
- *Observatoire de la transition énergétique des territoires*, Futuribles pour RTE et la Caisse des Dépôts, 2017



CHAPITRE 5 : LES NOUVELLES MOBILITES

Le changement d'échelle régionale impose un changement de braquet dans la conception des politiques d'aménagement. L'Occitanie est un maillon clé dans les transports entre l'est et l'ouest de la Méditerranée, entre le nord et le sud-ouest de l'Europe.

A ce titre, les objectifs européens d'accessibilité internationale sont parfaitement convergents à travers les objectifs régionaux d'une amélioration de l'accessibilité régionale et des axes qui rejoignent Montpellier à Toulouse ou encore Toulouse et Montpellier à Barcelone, Marseille ou Bordeaux.

Mais aussi à travers le futur SRADDET pour une amélioration de la proximité dans une région où certains territoires des confins de la Lozère et du Gard, de l'Aveyron et du Tarn ou encore de l'Aude et des Pyrénées Orientales et de l'Ariège sont très éloignés des services de la vie courante.

En ce sens, l'enjeu des mobilités s'étend au quotidien de tous ses habitants, de ses entreprises ou des touristes qui la visitent pour l'ensemble desquels, il s'agit de transformer un territoire étendu en territoire vécu et équitable, ou pour se rendre de Mende à Toulouse ou de Mazamet à Montpellier en transport en commun il serait préférable de mettre moins de la demi-journée. Dans ce contexte les mutations numériques offrent de nouvelles opportunités capitales pour la région.

En termes de mobilités, la région Occitanie se caractérise par :

- De fortes distances et l'existence de territoires aussi bien éloignés de Paris que de la capitale régionale (Mende par exemple)
- Une forte dépendance à la voiture individuelle (78% des actifs vont travailler en voiture individuelle contre 69,8% en France ; 85% de ménages motorisés contre 81,1% en France ; 37,3% de ménages bimotorisés contre 34,4% en France)
- Des dynamiques territoriales qui favorisent l'éloignement croissant des emplois et des services et suscitent nécessairement des besoins en mobilité
- Un important maillage en infrastructures de transport
- Des perspectives de densification des réseaux de transports collectifs et une volonté politique forte (réouverture de lignes TER, projet de LGV, contexte de prise de compétence régionale du transport interurbain, etc.

Les perspectives d'évolution sont nombreuses. L'accessibilité interne et externe de la région va être transformée par le numérique et les différentes évolutions technologiques. Que ce soient le commerce, les services, la santé, le travail, toute une série de besoins en déplacement peuvent et doivent être modifiés pour des nécessités climatiques aussi bien que pour la qualité de vie des habitants des agglomérations et des territoires ruraux.

5.1. Des mobilités en mutation

TENDANCES LOURDES

Les évolutions technologiques et les nécessités environnementales vont transformer les mobilités autour de plusieurs grandes tendances



5.1.1. La mobilité partagée

Le constat de la durée d'usage de la voiture particulière (5% du temps), de son niveau d'occupation de l'espace public (>50%) et de taux d'occupation des véhicules européens inférieur à 1,1 personne a depuis plusieurs années incité les pouvoirs publics à agir sur les pratiques de mobilité. Pour des raisons économiques, environnementales, de gestion des nuisances, d'occupation de l'espace ou de praticité (se garer en ville), la mobilité partagée s'est développée ces dernières années et continuera de se développer à l'avenir. En effet, la voiture restera un moyen de déplacement majeur : les transports collectifs ne draineront pas l'ensemble des territoires et ne seront jamais adaptés à tous les besoins (en termes de cadencement ou d'horaires) dans les zones moins denses.

Le passage à une moyenne de deux personnes par véhicule pourrait permettre de réaliser des économies en terme d'énergie et une réduction des rejets de gaz à effet de serre conséquents.

La généralisation de la mobilité partagée se traduira de différentes manières :

Par une tendance à la facilitation au covoiturage

La majorité des collectivités territoriales mènent aujourd'hui des politiques incitatives (développement d'aires et de stations de covoiturage, création de plateformes de covoiturage, etc.). A terme, d'autres incitations pourraient être imaginées ou expérimentées : mise en place de voies donnant la priorité aux voitures comportant plusieurs personnes ; rémunération des covoitureurs ; etc.

Dans le monde de l'entreprise qui observe une tendance à la diminution des véhicules professionnels individuels et une hausse des flottes de véhicules d'entreprise. Cette tendance permet de réduire la taille du parc automobile des particuliers et incite au covoiturage au sein des entreprises pour les déplacements professionnels et personnels. Il est par ailleurs à noter que cette tendance soutient activement le développement du parc électrique et hybride.

Pour autant, le covoiturage répond aujourd'hui davantage aux déplacements exceptionnels (exemple de Blablacar) alors qu'il existe un réel besoin de le développer sur les flux quotidiens. Il existe encore de réelles perspectives qui devront se traduire par une organisation impliquant les acteurs des flux quotidiens (entreprises, services, etc.)

Par le développement de services d'autopartage

La mobilité partagée s'est récemment organisée dans les métropoles françaises par le développement d'un autopartage « en trace directe » (de type Mobility à Bâle) essentiellement adapté aux zones très denses. Même si l'autopartage a besoin d'une logistique spécifique (espace dédié, bornes de rechargement), les évolutions technologiques devraient permettre de poursuivre son déploiement et son extension à l'échelle de bassins de vie plus vastes. En 2040, 80% de la mobilité urbaine pourrait être partagée et non plus liée à la propriété d'un véhicule.

Pour autant il existe des perspectives de développement :

- A travers de nouvelles modalités d'autopartage comme :

- l'autopartage entre particuliers qui pourrait également être soutenu par les pouvoirs publics ou bénéficier d'une résonance semblable à celle de Blablacar
- le free-floating (aujourd'hui peu développé en France) qui permet de laisser le véhicule loué où l'on veut dans une aire délimitée.

- A travers une diffusion aux territoires ruraux ou moins denses où les enjeux de mobilités sont prégnants. En Occitanie, les nombreux secteurs de montagne et de faibles densités, l'organisation



territoriale, le rayonnement économique des métropoles et les caractéristiques sociodémographiques confortent l'intérêt d'un développement :

- A travers un appui au développement des offres d'autopartage

- D'une part avec le soutien des constructeurs ; le développement de l'autopartage étant fortement dépendant des stratégies des constructeurs locaux. En Allemagne par exemple, son développement est important car il existe des synergies entre des constructeurs prêts à investir, des gestionnaires de parking et des transporteurs publics. Dans ce cas, les services partagés sont d'abord et avant tout des moyens pour les entreprises automobiles de faire valoir des options technologiques « innovantes », de toucher des clientèles nouvelles et de créer des synergies avec les pouvoirs publics.
- D'autre part à travers une innovation dans les outils. En effet, si la tendance est aujourd'hui au développement des mobilités partagées, peu de solutions de mobilités partagées ont encore bouleversé le secteur des transports malgré un enjeu réel. Des perspectives d'innovation sont donc à espérer dans le domaine : automatisation du covoiturage et de la recherche des covoitureurs, etc.

- A travers la convergence entre l'intérêt des entreprises, la santé publique et la qualité de l'environnement.

- Dans les espaces urbains denses où le foncier est rare et son prix élevé, les entreprises cherchent à limiter au maximum la part des déplacements domicile travail en voiture particulière. Cela évite la construction de parkings, libère des espaces pour les activités de production dont la valeur ajoutée est incomparablement supérieure à celle des places de parkings. L'incitation à l'usage du covoiturage, des transports doux et des transports en commun pour les déplacements domicile travail en relation avec les politiques publiques a pris beaucoup d'ampleur dans les pays germaniques et nordiques, associée à celle de la prévention des risques d'obésité et à la protection de l'environnement.

5.1.2. La mobilité connectée, travail à distance, e-commerce, e-médecine, etc.

Des perspectives existent également sur les évolutions des besoins en mobilité. En effet, et si certains besoins en déplacements ne pourront être supprimés, le numérique va offrir de nouvelles possibilités dans l'accès au travail et aux services. Les champs des possibles sont nombreux et ont commencé à être explorés.

Les tendances actuelles soulignent un accroissement du télétravail et de l'accès numérique aux services qui devraient se poursuivre, soutenu par une couverture numérique de plus en plus performante et des évolutions technologiques toujours plus nombreuses.

La transition numérique impacte et impactera l'ensemble des services à la population et permettra de limiter un certain nombre de flux : e-santé (consultations à distance, etc.), e-commerces (livraisons, etc.), e-formation (cours en ligne), e-culture (spectacle en ligne, médiathèques), etc.

A noter néanmoins que, bien que la poursuite de l'essor de l'e-commerce devrait limiter les flux de consommateurs, l'essor de l'e-commerce augmentera en revanche la mobilité « utilitaire » des livraisons des biens achetés en ligne. Il conviendra nécessairement de repenser la logistique du dernier kilomètre, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'ACCELERATION DES PROCESSUS D'INNOVATION DANS LA MOBILITE

⇒ La mobilité électrique

→ cf. fiche n°3 sur les enjeux énergétiques



Aujourd'hui, environ 63 000 véhicules électriques et 285 000 hybrides circulent en France sur les 32 millions de véhicules, soit 1,1% du parc de voitures particulières. Cette proportion atteint moins de 0,9% en Occitanie pour un peu plus de 26 000 véhicules en circulation.

Les dernières années ont marqué une accélération dans le développement des véhicules électriques avec une hausse significative des immatriculations ; les évolutions technologiques devraient confirmer cette tendance. Certaines estimations prévoient à plus de 350.000 le nombre de véhicules 100% électriques dans le parc en circulation à l'horizon 2020.

Si tous les indicateurs pointent une hausse du parc récente et à venir, sa croissance est aujourd'hui essentiellement portée par les commandes publiques et les projets d'expérimentations. Et malgré une réelle dynamique, le développement du parc reste encore en-deçà des perspectives imaginées il y a quinze ans en raison d'une technologie qui peine encore à convaincre et dont l'offre et la demande ne sont pas encore structurées.

Au-delà d'enjeux prospectifs sur les besoins énergétiques engendrés par la croissance du parc automobile électrique, elle impliquera des compromis industriels et politiques forts :

- un accompagnement à l'intensification du déploiement de bornes de rechargements aussi bien en ville qu'en zones périurbaines et rurales et sur des sites stratégiques (infrastructures, grands équipements, etc.)
- un appui à la R&D de l'industrie automobile en réponse d'une part à la crise industrielle, à la fragilisation et à la perte de compétitivité du secteur, d'autre part aux objectifs environnementaux nationaux et internationaux.

⇒ **La mobilité autonome**

L'autre grande perspective de mutations de la mobilité en voiture repose sur l'essor des voitures autonomes. Encore au stade des expérimentations, elles s'inscrivent dans différentes perspectives d'évolution :

- Des modèles hybrides avec des fonctions de voiture autonome qui existent déjà avec des options de conduite automatique dans certaines circonstances
- Des modèles 100% autonome sans volant ni pédale

Dans les deux cas, la voiture autonome offre un grand nombre de perspectives

- La fin des problématiques d'isolement des publics non-mobiles qui devraient accroître avec le vieillissement de la population
- Le développement à terme de transports collectifs autonomes et la possibilité de déployer une offre dans des secteurs peu denses en s'affranchissant des enjeux de remplissage et de rentabilité économique
- Le développement de nouveaux transports urbains comme de taxis-robots
- Des mutations dans le secteur de la logistique et du transport de marchandises, et plus...
- Globalement, une réduction du nombre de véhicules, une diminution des problématiques de stationnement et une libération des espaces aujourd'hui occupés par la voiture.

Mais elle pose aussi un certain nombre de questions

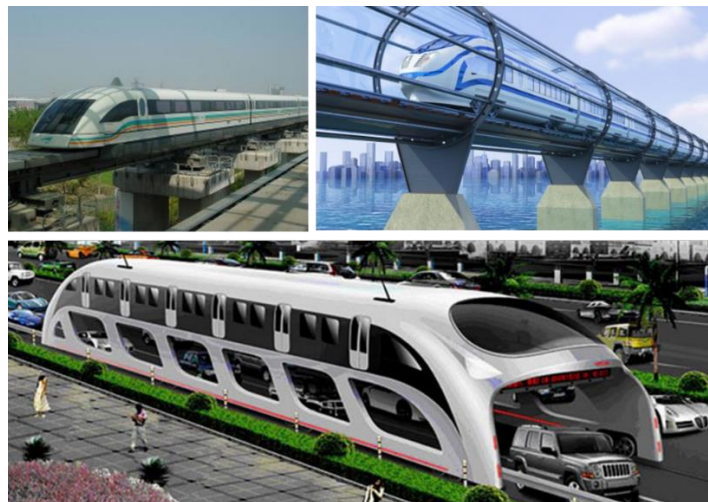
- Quelle acceptation sociale ?
- Quelle confiance technologique ? Quelle sécurité ? Quelles formes d'assurance ?
- Quels réaménagements des espaces publics et à quels coûts ?
- Quelle adaptation de la filière « mobilités » au sens large ? (quel avenir des emplois de transporteurs, d'auto-écoles, etc.)



DES PERSPECTIVES D'INNOVATION TOUJOURS PLUS IMPORTANTES

Les innovations dans les transports sont nombreuses et ouvrent des perspectives constamment renouvelées. Certaines au stade de l'expérimentation ou de la simple réflexion pourraient transformer les mobilités individuelles et collectives en termes d'organisation, de rapidité, etc. :

- La voiture volante
- Le train à sustentation magnétique moins consommateur d'énergie
- Le projet Hyperloop, affranchi de la résistance de l'air en évoluant dans des tubes sous vide, ce train pourrait ainsi être capable d'atteindre les 1300 km/h. La Région Occitanie est d'ailleurs pleinement concernée par ce projet avec l'implantation à Toulouse de la société Hyperloop Transportation Technologies qui prévoit la création d'un centre de recherche et développement (R&D) européen, d'une piste d'essai de 1 km de long, d'une plateforme technologique et d'un incubateur de start-up travaillant sur des sujets connexes au programme d'Hyperloop
- Le projet SkyTran qui, via l'usage de petites capsules perchées sur des rails placés à 6m du sol, atteindrait jusqu'à 70km/h et qui servirait principalement à désengorger le trafic en ville
- Le 3D Express Coach qui sous la forme d'un bus enjambant les infrastructures et les réseaux saturés.



5.2. Les éléments d'interpellation stratégique

En résumé, l'ensemble des transformations évoquées vont modifier l'usage des infrastructures routières urbaines et interurbaines et potentiellement modifier les besoins en transport en commun. Les champs de l'aménagement et du développement territorial impactés sont nombreux et soulèvent de grands défis et perspectives. Les évolutions pourront :

- dégager de larges surfaces pour les transports doux et la bio climatisation végétale potentiellement nécessaire des agglomérations. Elles pourraient être exploitées aussi bien dans le cadre de la stratégie RÉPOS que dans le cadre d'un usage optimisé des espaces publics urbains et ruraux
- minimiser les besoins en infrastructures potentiellement nécessaires pour répondre à l'accroissement de la population
- faciliter la mobilité des populations âgées, dont le nombre va sensiblement augmenter dans les prochaines années
- Rompre avec la dichotomie des approches de la mobilité entre espaces ruraux et urbains
- accompagner le développement de nouveaux produits touristiques.

ET DANS LES ESPACES RURAUX ?

Ces transformations de la mobilité constituent une réelle opportunité pour améliorer l'accessibilité des territoires ruraux.

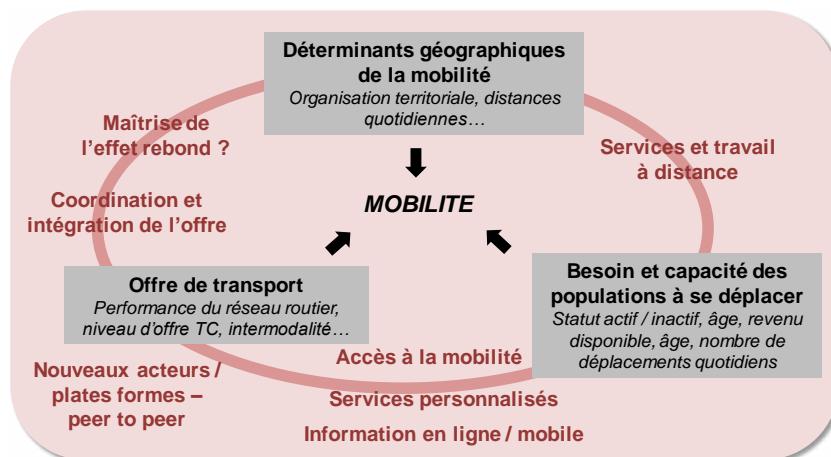
Elles supposent que les acteurs de ces territoires soient en mesure de mettre en relation et d'organiser la complémentarité des nouvelles offres de mobilité (co-voiturage, autopartage, véhicules électriques, et demain véhicule autonome) en réponse aux besoins de leurs populations, mais aussi de mettre en œuvre des stratégies d'urbanisme, de logement, de développement économique et commerciale permettant d'optimiser les conditions de mobilité sur leur territoire. Elles peuvent être associées à des démarches de circularisation de l'économie locale et de reconquête des centres des petits bourgs centres (monnaie locale associée au covoiturage par exemple).

En somme, la transition numérique et énergétique offre aux territoires ruraux de nouvelles opportunités pour repenser les conditions de leur mobilité, leur économie locale, mais leur adresse également un défi organisationnel et technique :

- Comment orienter les nouvelles offres de mobilité au service du bien commun sur le territoire, et non au seul bénéfice économique des opérateurs de mobilité ? (par exemple par la création de monnaie locale utilisable pour payer le service de covoiturage)
- Comment organiser une mobilité dans une perspective de l'amélioration de l'accessibilité du territoire, mais aussi de la diminution des impacts environnementaux ?

Tout ceci soulève la question des capacités d'ingénierie des territoires ruraux, et de leur aptitude à travailler entre acteurs publics, privés et citoyens.





L'organisation de la mobilité à l'heure de la transition numérique, un défi pour l'ingénierie des territoires.

Future Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

Actuellement en cours d'arbitrage, ce texte fixe la programmation financière et opérationnelle des projets d'investissements pour 2018-2037, réorganise la gouvernance des mobilités à l'échelle territoriale et prévoit de nouvelles sources de financement.

De nouveaux sujets apporteront leur lot de questionnements et d'évolutions dans les années à venir : la mobilité autonome, à divers degrés d'autonomie, l'impression 3D, les maquettes numériques, l'usage des données (open data, self data, etc.), le positionnement des GAFAs¹³⁰ sur divers services, la place des majors du e-commerce... Les politiques publiques, sur la smart city, les villes moyennes ou les territoires peu denses devront tenir compte non seulement de la mobilité des personnes mais aussi de celle des marchandises.

¹³⁰

L'acronyme GAFAs désigne quatre des entreprises les plus puissantes du monde de l'internet: Google, Apple, Facebook et Amazon.



CHAPITRE 6 : LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET TECHNOLOGIQUE

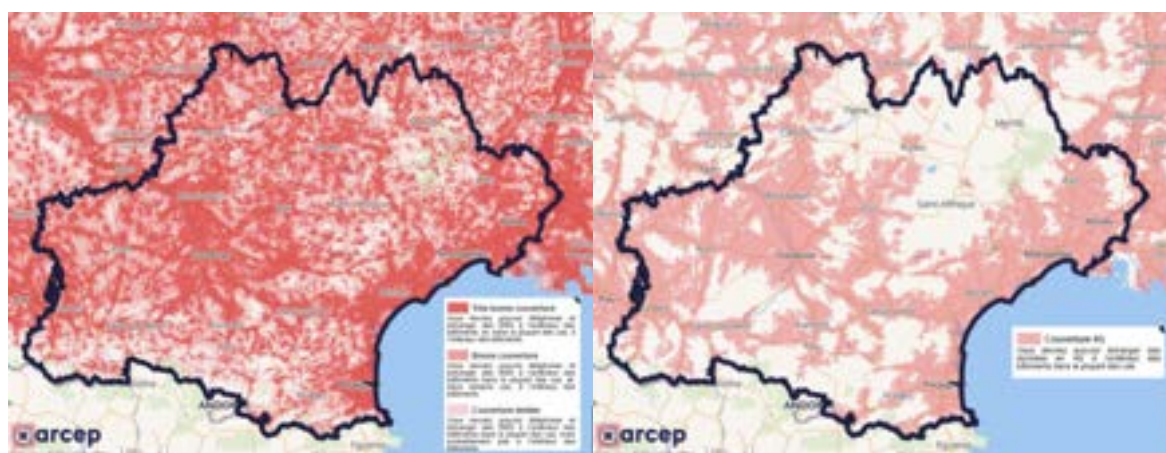
6.1. Les effets possibles et les enjeux nationaux et locaux de la transformation numérique et technologique

6.1.1. Le préalable de la couverture numérique et téléphonique

La poursuite et la finalisation des couvertures numérique et téléphoniques constituent des préalables indispensables à l'outillage des territoires en vue d'entraîner les effets leviers promis et imaginables du numérique.

En terme de couverture numérique, l'ensemble du territoire français est concerné par cette évolution dans le cadre du Plan France Numérique 2020 qui prévoit de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit (THD) d'ici 2022. Plus localement, les territoires d'Occitanie sont engagés dans cette couverture à travers différents Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui devraient participer à assurer une couverture de qualité à un horizon plus ou moins long. A titre d'exemple, en 2017, le département du Gers recensait le premier habitant d'Occitanie connecté à la fibre. Soutenu par la Région, le Conseil départemental du Gers s'est ainsi engagé à relier à la fibre 2 habitants sur 3 du département à l'horizon 2021.

Si la couverture numérique focalise les investissements publics, la couverture téléphonique 3G/4G n'en reste pas moins un enjeu majeur. De plus en plus de services (y compris publics) ont déployé leur application téléphonique ces dernières années, et on estime aujourd'hui que plus du quart du e-commerce s'effectue par smartphone. La couverture téléphonique reste également un enjeu d'accès aux fonctions de sécurité pour de nombreux territoires. Ces dernières années, les politiques publiques ont permis de résorber les zones blanches de téléphonie en centre de bourgs, y compris en Occitanie ; mais des enjeux d'améliorations persistent localement (cf. carte de droite).



Etat de la couverture téléphonique « Voix et SMS » (carte de gauche) et 4G (carte de droite)
Source : ARCEP, 2017

Des enjeux forts se dessinent également sur l'accès à l'internet mobile : à l'horizon 2024, 95% de la population de France métropolitaine devra être couverte en 4G et a minima 90% de la

population de chaque département. Les ambitions fixées au niveau nationale impliqueront une réelle amélioration de la couverture sur les territoires ruraux ou de montagne d'Occitanie (Lozère, Aveyron, Lot, départements des Pyrénées, etc.), mais aussi sur certains secteurs plus denses (Gard rhodanien, vallée du Lot, périphérie de Toulouse, etc.) (cf. *carte de gauche*)

6.1.2. La quatrième révolution industrielle

6.1.2.1. Vers un renouveau économique...

Les mutations numériques, mais aussi technologiques, vont participer à un renouveau économique global en deux points

La mutation continue d'une filière économique ...

Premier acteur de la transition numérique, la filière du secteur numérique emploie en France, selon les définitions, entre 700 et 860 000 salariés en équivalent temps plein auxquels s'ajoutent environ 80 000 personnes exerçant ces activités comme indépendants.

Il s'agit également d'une filière dynamique en Occitanie. Selon le Conseil régional, elle représente en Occitanie 9 800 entreprises pour 50 000 emplois directs et génère entre 10 à 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Elle s'appuie sur deux clusters d'entreprises numériques (FrenchSouth Digital à Montpellier et Digital Plane à Toulouse). Elle rayonne également à travers ses deux métropoles labellisées French Tech (Toulouse et Montpellier) en pointe (Toulouse est la deuxième ville française en nombre de sociétés et d'emplois créés par les start-up entre 2014 et 2016 et Montpellier dispose du tissu de start-up représentant la plus grande part de l'économie locale). Les rapprochements amorcés entre les deux clusters depuis la fusion des deux ex-Régions participent au rayonnement de l'Occitanie en ex-Midi-Pyrénées en matière de systèmes embarqués, géolocalisation, internet des objets et solutions BtoB ; en ex-Languedoc-Roussillon, dans le multimédia, la santé, les jeux vidéo et les applications liées aux sports et aux divertissements.

Porteuse des évolutions économiques, la filière numérique bénéficie de politiques publiques de soutien de développement à travers un appui aux pôles de compétitivité et aux clusters, (ex : initiative French Tech ou le Plan numérique à l'école, lancé en 2015). Ces évolutions participeront nécessairement à la croissance de la filière.

L'exercice de prospective des Métiers et Qualifications réalisé par France Stratégie et la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques), publié en 2015, a proposé des projections d'emplois par métiers et qualifications à l'horizon 2022 selon la nomenclature des familles professionnelles. Dans le scénario central, 110 000 emplois seraient créés entre 2012 et 2022 pour les métiers de l'informatique et des télécommunications, soit une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 1,8 % (contre 0,7 % pour l'ensemble des métiers). A noter que la croissance des emplois numériques souligne des différences entre les métiers et indique des besoins significatifs sur les métiers de développeur et dans une moindre mesure sur les métiers liés aux réseaux sociaux qui font figure de nouvelles places publiques (social media manager), ceux liés aux solutions Cloud (ingénieurs et architectes Cloud), les métiers de l'analyse de données massives (data scientist, data officer), les responsables et spécialistes de la cybersécurité.

... au service de la mutation et de l'innovation de toutes les filières

Au-delà des emplois et des métiers du numérique, il s'agit de comprendre les enjeux de la diffusion des technologies au sein de nombreux domaines. D'une part, une proportion



importante des métiers du numérique est créée hors de ces secteurs dits numériques (services, commerces, tourisms, transport) et d'autre part les innovations numérique et technologique contribueront à transformer l'ensemble des filières. Quelques chiffres clés, issus du rapport McKinsey de 2015, soulignent ces tendances qui concernent l'ensemble de l'économie française :

- 1 000 milliards d'euros, c'est le potentiel de création de valeur des technologies du numérique d'ici 2025 en France
- x3, c'est la croissance de la valeur du commerce en ligne en France depuis 2007
- x6, c'est la croissance des ventes de smartphones en France depuis 2008
- x3, c'est l'augmentation de l'utilisation des services bancaires en ligne entre 2006 et 2012.

S'il n'est pas possible ici de dresser l'ensemble des mutations économiques possibles, il peut être dressé un certain nombre de tendances qu'il conviendra d'intégrer notamment dans trois filières fortes d'Occitanie

La construction Parmi les régions les plus attractives de France, la question de l'évolution de la filière de la construction apparait comme un enjeu majeur. En 2014, la ministre du Logement lançait le "Plan Transition Numérique dans le Bâtiment" afin de démultiplier le nombre de constructions neuves en s'appuyant sur les nouvelles technologies. Dans le processus de construction avec l'utilisation généralisée d'outils numériques comme la maquette numérique procure à tous les acteurs d'un chantier (constructeur, architecte, pouvoirs publics locaux et maître d'ouvrage), une visibilité en temps réel sur le respect des coûts et des délais. Au-delà de la phase de conception, les outils numériques permettent également aux acteurs de la construction d'adapter leur offre et de la rendre compatible avec un écosystème de plus en plus numérique, intégrant les systèmes domotiques ou de gestion "intelligente" des réseaux d'énergie et d'éclairage notamment.

La Santé Les emplois de la santé sont surreprésentés en Occitanie par rapport à la moyenne nationale. La région est également concernée par les problématiques de déserts médicaux et de raréfaction des moyens financiers qui confortent l'enjeu et l'intérêt du développement de la e-santé qui impactera aussi bien l'activité des professionnels que l'utilisation des patients. L'innovation et la e-santé constituent un axe phare de la stratégie nationale de santé.

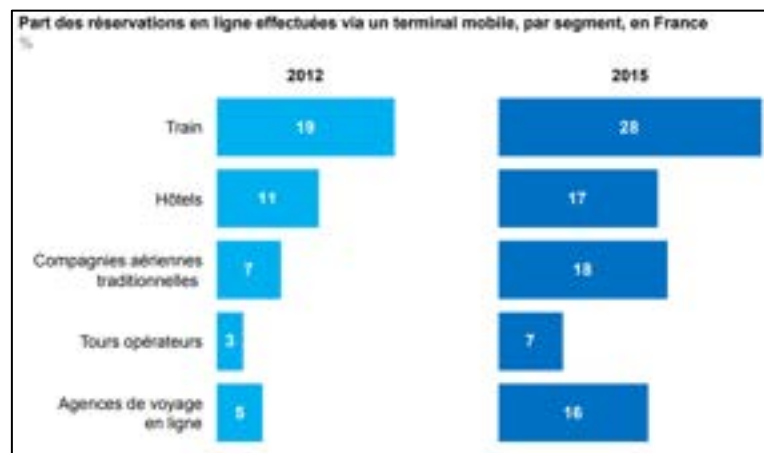
Le numérique fera ainsi nécessairement évoluer l'offre de santé et son accessibilité :

- Développement d'outils interactifs d'information sur la santé utilisables par les publics les plus fragiles ou isolés
- Poursuite du développement de la télémédecine pour améliorer l'exercice des professionnels, la télésurveillance, la mise en place de dossier médical partagé, la dématérialisation des ordonnances, etc.
- Amélioration de la veille sanitaire au niveau national
- Progrès continu des techniques médicales.

Le Tourisme L'attractivité de l'Occitanie repose également sur ses nombreux atouts touristiques qu'il conviendra de conforter. Le tourisme est l'un des secteurs dont la "maturité" numérique est la plus avancée. Néanmoins, dans un paysage bouleversé par l'arrivée de nouveaux acteurs, la capacité d'adaptation continue des acteurs du tourisme est indispensable pour confirmer les mutations engagées à toutes les étapes :



- dans sa dimension commerciale avec la prise en compte de la montée en puissance du mobile dans l'expérience touristique. En 2012, les réservations mobiles représentaient déjà 7 % du total des réservations (principalement des billets de train) et cette proportion est appelée à devenir majoritaire à terme.



Source : PhoCusWright, 2013

- dans les stratégies de visibilité et de promotion avec un travail sur la e-réputation ou sur la modernisation des offices de tourisme, mais aussi sur le développement d'applications en réalité augmentée, l'utilisation des « flashcodes », bornes interactives et e-guides
- dans l'émergence de stratégies territorialisées : marque territoire, plateforme globale de réservations, pass touristique, etc.
- dans le pilotage avec le développement d'outils partagés d'observation ou du big data.

6.1.2.2.... et une réorganisation du monde du travail

Au-delà d'une mutation profonde de l'ensemble des filières économiques, les innovations numériques et technologiques vont participer à transformer le tissu économique. En effet, les innovations numériques et technologiques détruisent et créent des emplois, mais surtout en transforment et contribuent à redéfinir l'organisation du monde du travail.

Plusieurs déterminants et tendances de « réorganisations » sont à envisager :

Quel degré d'automatisation ?

En préalable, il est nécessaire de noter que l'autonomisation d'une partie des emplois ne dépend pas que des mutations technologiques mais relève aussi de choix stratégiques déterminés par les modes d'organisation du travail, l'acceptabilité sociale et la rentabilité anticipée.

La disponibilité d'une technologie ne préjuge pas de son usage. Concrètement, les industries automobiles ne sont pas aujourd'hui au même degré d'automatisation d'un pays à l'autre. Autre exemple, il est techniquement possible d'automatiser les emplois de caissiers depuis plus de dix ans ; il reste pourtant 185 000 emplois en France.

Par ailleurs, la robotisation d'une activité ne signifie pas nécessairement la diminution du nombre d'emplois. France Stratégie rappelle que si l'industrie automobile allemande est une des plus robotisées au monde, elle emploie 100 000 salariés de plus qu'il y a vingt ans. Il existe une tendance globale à la transformation du contenu des métiers et à un recentrage sur des tâches peu automatisables.

Enfin, la mutation technologique du monde du travail s'accompagnera également d'une création directe d'emplois en recherche-développement pour la conception, la production, l'intégration ou le fonctionnement des automates et de l'intelligence artificielle.

Automatisation des tâches, intelligence artificielle et disparition des emplois

A partir de ces précautions d'analyse, il convient de s'accorder sur le fait que les innovations technologiques actuelles contribuent au développement de la robotisation et participent de fait à l'automatisation d'un certain nombre de tâches. Si ces tendances participeront à des gains réels de productivité, elles se traduiront également par des destructions d'emplois. Plusieurs hypothèses permettent d'imaginer l'ampleur du phénomène.

En 2013, les économistes Frey et Osborne estimaient que 45% des emplois américains actuels et 35 % des emplois britanniques étaient substituables par des technologies et soulevaient le risque d'un « chômage technologique » massif. Une autre étude plus récente de Mac Kinsey¹³¹ évalue à 30% les emplois substituables en France à l'horizon 2030 .

Depuis, de nombreuses études ont permis de relativiser cet effet. Autour d'une approche plus fine par tâche, il a été démontré que la substitution devait être estimée par tâche et non par emploi entier. Concrètement, la machine remplacerait l'homme sur certaines tâches ; pour d'autres, l'homme restera irremplaçable (travail collectif, flexibilité, interactions) pour le moment.

France Stratégie estime qu'en 2016, 15% des emplois français étaient réellement automatisables tandis que l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) considérait que 9% des emplois des pays membres étaient concernés. Ces études basent leur estimation sur une approche plus fine par tâche.

Si le scénario d'un chômage technologique de masse semble être aujourd'hui en partie écarté, il est à noter que le scénario le « plus optimiste » de l'OCDE représenterait néanmoins plus de 2 400 000 emplois potentiellement supprimés, et autant de nouveaux chômeurs en France. En Occitanie, le stock d'emplois vulnérables s'élèverait à plus de 200 000.

Ces estimations minimales nécessitent d'intégrer des transformations que nous ne pouvons imaginer aujourd'hui. Les potentiels technologiques de l'automatisation et de l'intelligence artificielle (impression 3D, Big Data, algorithmes modernes d'intelligence artificielle, etc.) permettront nécessairement d'élargir le champ des possibles et de substituer des emplois encore irremplaçables aujourd'hui. En ce sens, l'étude récente du Conseil d'orientation pour l'emploi estime que moins de 10 % des emplois sont exposés et près de 50 % ont un contenu susceptible d'évoluer (soit 12,9 millions d'emplois en France et plus d'1 million en Occitanie).

Des conséquences sociales

Au-delà d'estimations chiffrées précises qu'il est difficile de dresser, la suppression d'emplois (quelle que soit son ampleur) aura nécessairement des conséquences sociales. Il est indispensable de les anticiper et de définir les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour accompagner le mouvement de manière constructive et en préservant les personnes touchées.

L'hypothèse d'une robotisation se traduisant par une suppression massive d'emplois interroge d'abord le modèle social existant. Quels seront les effets sur le volume des cotisations sociales ?

131

JOB'S LOST, JOBS GAINED: WORKFORCE TRANSITIONS IN A TIME OF AUTOMATION (December 2017)



Quelles incidences sur le modèle français de protection des assurances chômage, maladie ou vieillesse ? Cette hypothèse interroge dès à présent le modèle de solidarités existantes et met au débat l'hypothèse d'un revenu universel ou d'une taxe robot.

Une diminution du temps de travail par emploi peut aussi constituer un élément de la solution.

L'automatisation aura également des effets variables selon les filières et selon les types d'emplois. Plusieurs études analysent le degré d'exposition des différents emplois et il en ressort globalement un risque de contraction plus élevé des emplois non qualifiés. Les emplois potentiellement automatisables sont plus présents dans l'industrie (25%) que dans les services (13%). Globalement, les catégories socio-professionnelles les plus modestes aujourd'hui sont les plus vulnérables aux mutations économiques de demain. Une récente étude du Future of Humanity Institute a mis en avant que les intelligences artificielles pourraient surpasser les humains dans certains domaines dès la prochaine décennie. Tous domaines confondus, certains chercheurs estiment, qu'à l'horizon 2060, les intelligences artificielles ont une chance sur deux de pouvoir surpasser les humains pour à peu près n'importe quelle tâche.

L'émergence des travailleurs indépendants

Un autre aspect de l'automatisation des tâches se traduirait par une progression des emplois indépendants, d'autoentrepreneurs ou en freelance. Cette tendance se mesure déjà aujourd'hui avec la prolifération des espaces de '*coworking*'.

Au-delà d'une mutation du statut des travailleurs, l'indépendance se mesurera également par une généralisation du télétravail. En 2016, 16,7 % des Français ont télétravaillé plus d'une journée par semaine ; la majorité (64 %) le faisant de chez eux, et 21 % dans des bureaux mis à disposition par leur entreprise. La couverture territoriale globale en très haut débit à l'horizon 10-15 ans, combinée aux dynamiques territoriales actuelles de croissance des couronnes périurbaines éloignées et des espaces ruraux, pourraient contribuer à accélérer la pratique du télétravail, à terme.

Globalement, ces tendances devraient conduire à une augmentation des gains de productivité et une baisse du temps de travail. Ces évolutions participeront à une augmentation et une aspiration aux temps libérés qui doivent interroger d'autres dimensions sociétales.

6.1.3. Des mobilités réinventées

Des besoins en évolution

Le développement des services numériques et l'augmentation du télétravail pourraient contribuer à réduire les besoins de mobilité. A noter que les besoins seront également transformés du fait des dynamiques sociodémographiques (vieillesse) ou territoriales (croissance périurbaine et rurale)

Le numérique au service des mobilités durables

Les pratiques seront également concernées par des évolutions. Les outils numériques ont récemment participé à développer les systèmes de covoiturage ou d'autopartage et cette tendance devrait se poursuivre. Les outils numériques représentent également un levier du report des flux vers les transports collectifs, en faveur de l'enjeu de multimodalité.

De nouvelles formes de mobilités aux effets multiples



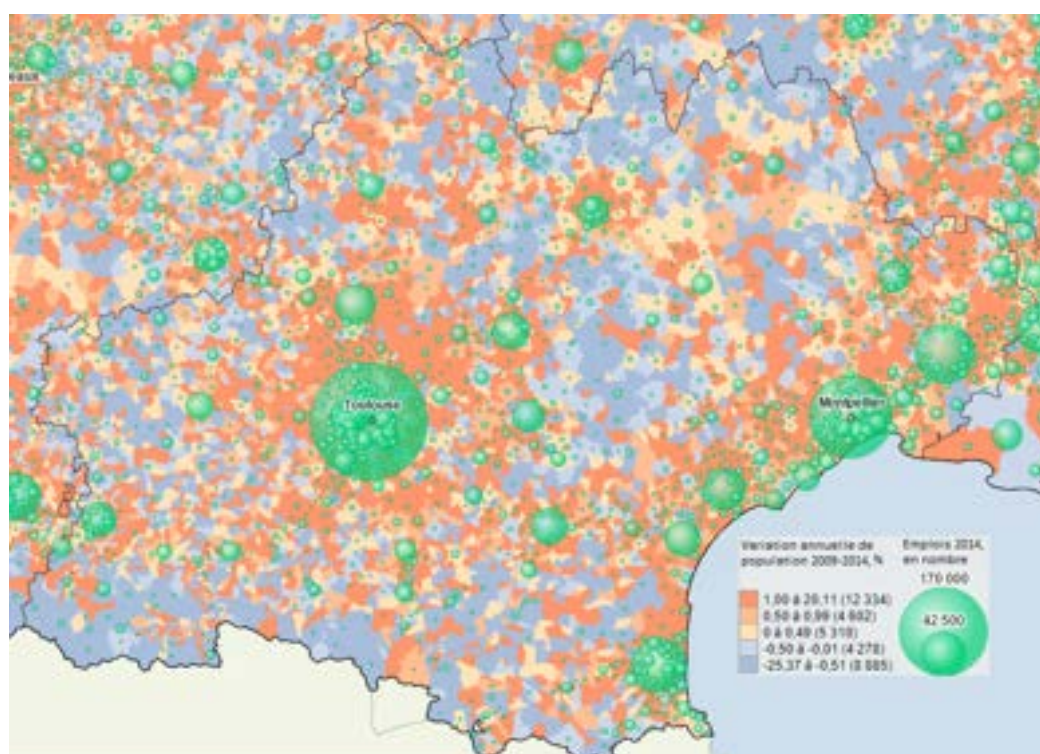
Enfin, le développement de la voiture électrique (environ 30 000 véhicules 100% électriques en Occitanie à l'horizon 2020) révolutionnera également les modalités de déplacements et participera à l'adaptation au changement climatique ou aux évolutions énergétiques. A plus long terme, la voiture volante ou la voiture autonome et intelligente participeront également à transformer les mobilités des populations. Mais les effets parallèles seront nombreux pour l'écosystème de l'automobile (pétroliers, constructeurs, garagistes, auto-écoles etc.), les consommations énergétiques, le secteur de la logistique (trains et camions autonomes, etc.), l'aménagement (smart cities, smart mobility, etc.) et les infrastructures (sécurisation des axes, réaménagement de l'espace public et des espaces de stationnement, etc.), la fiscalité automobile, les assurances, etc.

6.1.4. Vers une nouvelle géographie ?

Un rééquilibrage de la géographie de l'emploi ?

Les dynamiques territoriales des trente dernières années ont été marquées par un double phénomène d'étalement des densités résidentielles (périurbanisation et renouveau récent des espaces ruraux) et, à l'inverse, d'hyper-concentration des emplois tertiaires dans les pôles urbains et en particulier dans les métropoles.

L'Occitanie a largement suivi ces tendances avec une hyper-concentration de l'emploi dans les grandes métropoles. Les 4 principales unités urbaines (Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes) concentrent ainsi 30% de la population et 40% des emplois régionaux. Cette tendance s'est d'ailleurs confirmée dans le temps avec une hausse du poids démographique de +1% par rapport à 1990 contre +5% pour le poids économique.



Dynamiques démographiques et répartition de l'emploi 2009-2014

Source : INSEE, 2014 & Observatoire des Territoires – CGET, 2017

Au-delà de mutations organisationnelles des filières et des emplois, l'émergence de l'économie numérique pourrait également participer à transformer la géographie économique et les dynamiques territoriales. L'amélioration de la couverture numérique des espaces peu denses, la généralisation du télétravail, la diffusion de l'automatisation, etc. conduiront à un rééquilibrage de la répartition des emplois et des services entre les villes et leurs couronnes périurbaines ou rurales.

Le rapport de dépendance économique des espaces périurbains ou ruraux sera ainsi redéfini et la quatrième révolution industrielle pourrait alors participer à une autonomisation de ces territoires. Ce « retour économique » participera au redéploiement de fonctions résidentielles sur ces espaces en termes de services ou de transports.

Des emplois numériques concentrés dans les métropoles ?

En parallèle, il est à noter que si le secteur numérique devrait être créateur d'emplois, la répartition de cette croissance économique interroge. Une étude récente du Grand Paris, confirme la création d'emplois mais avec de fortes inégalités territoriales. Sur 58 000 emplois numériques créés entre 2007 et 2014, plus de 80% l'ont été dans un nombre restreint de villes et, pour 10 000 d'entre eux, à Paris. En Occitanie, la filière numérique pourrait ainsi conforter le poids des deux métropoles de Toulouse et Montpellier avec un faible effet de redistribution sur les territoires périphériques.

6.2. Des territoires et des défis

6.2.1. Les enseignements globaux de la transformation numérique

La transformation numérique a cela de particulier qu'elle impacte de manière systémique les différents champs de notre société : la création de valeurs, le fonctionnement des organisations et des réseaux d'acteurs, les processus d'innovations, la manière de construire et de gérer les villes, de piloter les systèmes énergétiques, de se déplacer, de faire ses achats...

Quelle est la signification de tous ces changements d'un point de vue territorial ?

Plusieurs lignes de force peuvent être ici évoquées :

- La révolution numérique est largement ambivalente, dans la mesure où elle se traduit actuellement plutôt par des concentrations accrues de richesses (à l'échelle de la Silicon Valley au niveau planétaire, aussi bien qu'à celle des métropoles au niveau national). Cependant elle peut aussi constituer un puissant facteur de relocalisation des activités et de l'emploi sur les territoires... pour autant que les acteurs locaux soient capables de constituer des écosystèmes de proximité favorables.
- Avec la révolution numérique, il y a moins substitution d'objets physiques par une « couche » numérique, qu'hybridation entre les deux. Cette hybridation s'observe dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la mobilité, des séjours touristiques ou des pratiques commerciales.
- Le numérique et l'automatisation impactent les emplois et les métiers, avec un effet de destruction des emplois les plus automatisables, mais aussi et surtout de transformation des métiers : il y a là pour les territoires un enjeu majeur de formation continue et d'accompagnement des actifs dans l'évolution de leurs métiers.
- Le numérique permet une formidable accélération des échanges, des mobilités et des connexions entre les acteurs. En ce sens, il introduit une plus grande « fluidité » dans la



manière dont les habitants vivent leur territoire au quotidien : organisation des mobilités, usages des lieux, pratiques sociales, attentes en termes de services...

Ces changements ont aussi des conséquences importantes pour les collectivités :

- La fluidité permanente et les ruptures technologiques accélérées interpellent les collectivités sur leur capacité à appréhender ces changements rapides, et à les articuler avec des temporalités plus longues (horizon de la transition énergétique, durée de vie des bâtiments et des infrastructures...)
- La transition numérique entraîne des recompositions rapides des jeux d'acteurs : de nouveaux acteurs apparaissent brusquement (ex commerce, mobilité...), les frontières traditionnelles entre acteurs publics, privés ou citoyens sont remises en question.

Derrière ces éléments, c'est la nature du rôle de la collectivité qui se trouve radicalement modifiée. Sa capacité à organiser, accompagner et animer un écosystème d'acteurs s'avère de plus en plus déterminante pour le devenir du territoire.

6.2.2. Les défis pour les territoires ruraux

Les territoires ruraux ont subi plusieurs décennies de mutations qui les ont déstabilisés : désindustrialisation, évolution des pratiques commerciales, tendance au départ des services publics, périurbanisation lointaine et installation de néo-ruraux... En somme, si certains territoires ruraux ont regagné en attractivité résidentielle, ils sont devenus pour beaucoup d'entre eux plus dépendants des territoires urbains.

La révolution numérique peut constituer pour eux un changement de paradigme.

De manière théorique, la révolution numérique peut signifier :

- Une mobilité plus facile, grâce à l'optimisation du partage des véhicules et des connexions entre modes de transport et, demain, la diffusion du véhicule sans chauffeur
- Une plus grande attractivité pour l'installation d'actifs à distance de la ville, grâce à l'accès au très haut débit
- La perspective d'une décentralisation de certaines productions de biens, grâce au déploiement des techniques d'impression 3D
- L'accès à certains services dématérialisés, tels que la santé, les services administratifs, les loisirs ou la culture, ou encore la domotique pour les personnes âgées.

En somme, le numérique peut contribuer à desserrer certaines des contraintes qui pèsent sur les espaces ruraux, et leur offre en théorie la possibilité de proposer un cadre de vie de qualité et des conditions favorables à l'activité économique.

Cependant, cette reconquête des territoires ruraux ne sera pas spontanée et devra s'organiser.

Au-delà de la présence d'une infrastructure donnant accès au très haut débit, c'est la capacité d'un territoire rural à proposer un écosystème favorable aux actifs, aux entreprises et aux habitants qui sera déterminante.

Au-delà des stratégies d'accueil classiques, il s'agira d'être en capacité de fournir aux acteurs les conditions nécessaires pour leur activité sur le territoire : organisation de parcours touristiques



intégrés, mise en système des différentes offres de mobilité, mise en place d'un écosystème local favorable à l'innovation et à l'émergence de nouvelles activités...

C'est donc la capacité du territoire à faire du lien, à accompagner, à coordonner, à réguler. Bref, c'est à ce dernier à être le chef d'orchestre de différents écosystèmes cohabitant sur le territoire. Mais c'est aussi son aptitude à bénéficier de la valeur ainsi créée, en permettant à ses artisans et à ses commerces de capter les dépenses générées, mais aussi en exploitant les données numériques pour fidéliser les clients ou adapter les services rendus.

Au-delà de la posture nouvelle que cela implique pour la collectivité, c'est donc aussi sa capacité d'ingénierie qui est en question : capacité à comprendre et à maîtriser des systèmes techniques de plus en plus complexe, et capacité à dialoguer (et à négocier) avec des acteurs très puissants et structurés (acteurs de plates-formes venus du secteur d'internet, par exemple).

SOURCES

- *Recensement INSEE*, INSEE, 2014
- *L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore*, France Stratégie, 2016
- *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle*, France Stratégie, 2017
- *Automatisation, numérisation et emploi - Tome 1 : Les impacts sur le volume, la structure et la localisation de l'emploi*, Conseil d'orientation pour l'emploi, 2017
- *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*, Conseil économique social et environnemental, 2015
- *Vision prospective partagée des emplois et des compétences La filière numérique*, France Stratégie, 2016
- *Accélérer la mutation numérique des entreprises : un gisement de croissance et de compétitivité pour la France*, McKinsey France, 2015
- *Intégrer le numérique dans les stratégies touristiques*, Territoires Conseils, 2017

CHAPITRE 7 : LES EVOLUTIONS DE L'EUROPE

La dimension européenne de l'Occitanie, ses productions industrielles stratégiques pour l'économie de l'Union, sa position frontalière, en font un espace stratégique d'échelle européenne.

L'Occitanie ne s'inscrit pas dans l'Europe, l'Occitanie fait l'Europe.

7.1. L'Europe en tant qu'institution

De nombreuses analyses (en particulier celles de France Stratégie) questionnent l'organisation actuelle de l'Europe actuelle et ses évolutions futures. Toutes pointent l'obligation du changement. Certains envisagés aujourd'hui sont indispensables, notamment en matière de gestion des fonds structurels.

DE LA RIGUEUR DANS LA GESTION DES FONDS STRUCTURELS

Le futur cadre financier pluriannuel (CFE) de l'Union européenne pour 2021-2027 est pris dans un effet ciseau avec, d'un côté, le Brexit (qui va engendrer une perte sèche de 10 milliards d'euros annuels dans le budget européen. Il mettra notamment sous forte pression la part de la PAC et la politique régionale) et le financement de nouvelles priorités répondant aux défis géopolitiques actuels (défense, migrants...). Les négociations seront très politiques et plutôt top-down, avec un rôle prédominant de Bercy par rapport aux autres administrations. La mobilisation locale est certes nécessaire pour qualifier la Région pour tout ou partie des futures enveloppes sectorielles et/ou régionalisées. Mais elle doit associer toutes les autres Régions en particulier pour le maintien du bénéfice de la politique de cohésion, dont l'échelon d'éligibilité doit être vu au niveau infrarégional.

PLUS DE CONVERGENCE DANS LES POLITIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES

Depuis 2010, la zone euro a engagé des réformes qui lui ont jusqu'ici permis de préserver son intégrité mais pas la cohérence de son architecture. Pour corriger cette situation précaire, les États membres vont devoir repenser le compromis de Maastricht. Trois modèles différents, qui ont chacun leur cohérence, sont a priori envisageables.

Le premier acterait un retour aux principes d'origine, assortis de dispositifs complémentaires pour assurer la crédibilité de la règle stricte de non-solidarité des pays sur leurs dettes publiques respectives. Il permettrait de rétablir la souveraineté budgétaire des États membres, mais avec le risque que cela conduise à des crises de finances publiques plus fréquentes et plus coûteuses.

Le deuxième modèle, qui passerait par une intégration budgétaire renforcée et une part de coresponsabilité sur les dettes publiques, apporterait la stabilité mais supposerait de placer la souveraineté budgétaire des parlements nationaux sous le contrôle d'un échelon législatif européen.

Une troisième voie consisterait à décliner à l'échelle de la zone euro le modèle américain : la fonction de stabilisation macroéconomique serait assurée par un budget commun mais les États membres resteraient seuls responsables de leurs dettes, en contrepartie d'une plus grande latitude dans la définition des orientations budgétaires nationales.



MATRICE DES CHOIX ET MODÈLES D'ARCHITECTURE POUR LA ZONE EURO

	Stabilisation au centre Budget zone euro	Stabilisation coordonnée Coordination budgétaire	Pas de stabilisation Budgets nationaux
Pas de solidarité + Souveraineté budgétaire	Modèle États-Unis (Option 3)	Inopérant	Maastricht 2.0 (Option 1)
Solidarité + Encadrement par les règles	Intégration renforcée (option 2)		Inopérant

Les choix seront en partie conditionnés par la convergence ou non des politiques publiques des pays membres. Politique budgétaire, politique économique et sociale, politique de défense, etc. Or celles-ci sont en partie tributaire des situations démographiques de chaque pays et des taux de dépendance démographique qui font peser une charge plus ou moins lourde sur les budgets de chaque pays membre.

La zone euro est à la peine, parce qu'elle a atteint les limites de ce qui pouvait être fait sans reposer la question du paradigme institutionnel à la base de son fonctionnement. Dans ce contexte, des transformations majeures sont à attendre dans le fonctionnement de l'Europe et de la zone Euro.

In fine, la Région sera probablement confrontée à un éventail de situations qui iront :

- de la mise en place de l'Europe sociale avec une harmonisation des conditions cadres fiscales et sociales du développement
- au retour à la situation avant l'Euro, avec son cortège de dévaluation compétitive, et un probable retour à l'inflation dans un certain nombre de pays.

La politique nationale va devoir évoluer sur deux axes

L'axe de l'économie et de l'emploi qui lui-même se décline en séries d'orientations

Carte 1 – Taux d'emploi (20-64 ans), 2013



- Le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer de 69 %, actuellement, à au moins 75 %, notamment par une plus grande participation des femmes, des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre
- l'objectif actuel de l'UE est d'investir 3 % du PIB dans la R&D. Cet objectif est parvenu à attirer l'attention sur la nécessité à la fois pour les secteurs public et privé d'investir dans la R&D, mais il se concentre sur les ressources plutôt que sur l'impact. Il est absolument nécessaire d'améliorer les conditions de la R&D privée au sein de l'UE et de nombreuses mesures proposées dans cette stratégie se proposent de le faire. Il est évident aussi qu'en considérant la R&D et l'innovation ensemble, nous atteindrons un ensemble plus large de dépenses davantage pertinent pour les activités commerciales et les éléments moteurs de la productivité. La Commission propose de maintenir l'objectif de 3 % tout en concevant un indicateur qui refléterait l'intensité de la R&D et de l'innovation
- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30 % si les conditions sont favorables ; faire passer la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie à 20 %; accroître de 20 % notre efficacité énergétique
- l'objectif en matière de réussite scolaire doit permettre de régler le problème de l'abandon scolaire dont le taux, qui est actuellement de 15 %, doit être ramené à 10 % et d'augmenter la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire de 31 % à au moins 40 % en 2020;
- le nombre d'Européens vivant en dessous des seuils de pauvreté nationaux doit être réduit de 25 % afin de permettre à 20 millions de personnes de sortir de cette situation.

L'axe de la réforme de l'Europe sociale

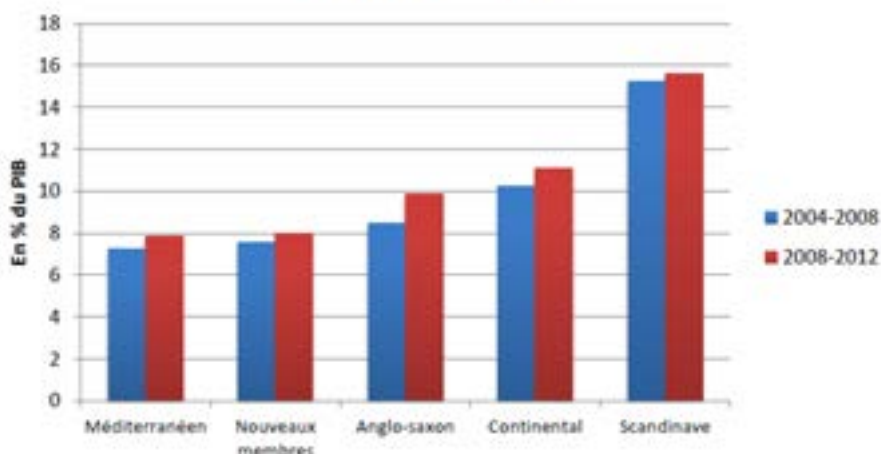
La générosité du système français de protection sociale a beaucoup reposé par le passé sur un contexte démographique exceptionnel et plus récemment sur un recours de plus en plus systématique aux déficits. Le vieillissement démographique rend la poursuite de cette tendance non soutenable pour les années à venir. À titre d'illustration, si nous avons aujourd'hui la structure démographique de 2030, tout en conservant, à chaque âge, les dépenses par tête de protection sociale de 2011, il faudrait augmenter immédiatement de 21 % les prélèvements moyens qui la financent, pour ne pas creuser davantage les déficits.

Cette situation n'est pas propre à la France. Alors qu'il apparaît nécessaire de rééquilibrer les modèles de croissance et de moderniser les États providence européens pour relancer les processus de convergence, depuis 2010, l'impact des plans d'ajustement a plutôt contribué à creuser les écarts entre les pays. Depuis la crise, les plus performants socialement se maintiennent (pays nordiques), voire se renforcent (Allemagne, Autriche), quand les moins bons sont contraints de restreindre leurs dépenses et leurs politiques sociales, en réponse à des niveaux d'endettement et de déficits publics excessifs (sud de l'Europe). La tendance est à une dualisation de l'Europe, avec une érosion du capital humain et un risque d'affaiblissement durable du potentiel de croissance dans la périphérie sud et est de l'Union et de la zone euro.

Les systèmes de protection sociale se différencient notamment selon le degré d'investissement dans le capital humain qu'ils génèrent (investissement social dans les politiques de la petite enfance, d'éducation, de formation tout au long de la vie, d'aide aux jeunes, politiques actives du marché du travail, politiques de conciliation entre vie familiale et professionnelle). Les systèmes de protection sociale du nord de l'Europe ont mieux réussi à tourner leurs dépenses sociales vers la qualification et la mobilisation de la main-d'œuvre que les systèmes du sud de l'Europe.



Graphique 2 – Niveau d'investissement social selon les modèles sociaux européens, en % du PIB, 2004-2012



De nombreuses réformes sont donc à venir, aux échelles aussi bien européennes que nationales. La Région peut contribuer à anticiper ces réformes en tant que force de propositions d'autant plus légitime que c'est une région industrielle stratégique pour l'Europe. Elle peut expérimenter certaines évolutions à venir. Elle peut s'adapter et se préparer à ces réformes.

QUELQUES ORIENTATIONS POSSIBLES DE LA REGION. DES INNOVATIONS D'ECHELLE EUROPEENNE DANS LE DOMAINE SOCIAL ET DE LA FORMATION.

Une expérimentation de l'Europe sociale.

Compte tenu de ces incertitudes, et du poids stratégique que représentent certaines productions industrielles régionales pour l'Europe, certaines expérimentations pourraient être lancées qui devanceraient les mutations européennes probables. C'est notamment le cas des zones d'activités européennes, dans lesquelles pourraient être appliquées des réglementations sociales et une fiscalité européenne. La présence d'Airbus industrie répartie entre un grand nombre de sites européens pourrait :

- faciliter la réflexion sur la construction concrète de l'Europe du futur. Dans ce sens, l'Occitanie ne serait pas seulement une Région parmi d'autres au niveau européen mais une Région qui avec ses partenaires d'Airbus, construit concrètement l'Europe
- expérimenter des solutions qui préfigureraient l'Europe sociale de demain, sans laquelle, l'Europe risque d'être encaimée pour longtemps.

Une expérimentation de l'Europe de la formation

De nombreuses initiatives visant à aller au-delà d'Erasmus ont été engagées dans plusieurs régions frontalières. Toutes visent à permettre aux étudiants de suivre des cursus de formation intégrés réellement multiculturels (formations bi ou trilingues et surtout formation dans chaque culture managériale de chaque pays partenaire) permettant aux diplômés de travailler dans n'importe quel type d'entreprise n'importe où dans le monde. Ces formations permettent à chacun non seulement de parler dans la langue de l'autre mais aussi de penser dans sa culture. Compte tenu de l'outil de formation supérieur de haut niveau dont dispose la Région, de sa position frontalière avec l'Espagne, elle peut viser un certain nombre de créneaux sur lesquels ses compétences sont reconnues au niveau mondial ou européen et national. L'attractivité de la région se joue aussi sur ces créneaux.

7.2. L'Europe en tant qu'espace socio-économique

L'Occitanie occupe une place stratégique à part en Europe sur le plan économique.

Compte tenu de son poids dans la balance commerciale française et européenne, et de la compétition économique mondiale pour laquelle elle est en première ligne, la compétitivité économique régionale est un enjeu capital. Elle contribue à la compétitivité nationale et européenne. Dans ce cadre, tous les leviers dont dispose la région sur ce plan sont en jeu :

- Accessibilité nationale, européenne et mondiale
- Formation de la ressource humaine
- Qualité de vie, etc (voir le chapitre attractivité).

La dynamique démographique constitue un atout majeur d'échelle européenne dans ce contexte. Il s'agit d'attirer et de former la ressource humaine de niveau mondial.

Cette situation constitue aussi un levier dans les négociations avec l'Europe notamment sur le plan du financement des infrastructures et des grands projets scientifiques, industriels ou de formation, parce que l'attractivité et la compétitivité régionale sont un enjeu de dimension européenne et mondiale.

7.3. La Région en tant qu'espace frontalier européen

De nombreuses innovations naissent sur les frontières, à travers des échanges d'expériences, la valorisation de complémentarités, la recherche de masse critique pour construire de nouveaux équipements, la mutualisation d'équipements ou de services communs.

Le potentiel d'innovations est d'autant plus important que le triangle Toulouse Montpellier Barcelone atteint une taille critique de niveau mondial.

Sur ce plan, les autres espaces frontaliers européens ont démontré les effets positifs du fonctionnement en réseau de villes orienté en particulier vers l'innovation, la recherche, la formation supérieurs.

La région dispose d'un grand nombre d'atouts dont elle peut jouer dans le concert mondial.

Sa puissance, son audience et sa séduction sont d'autant plus importantes qu'elles s'appuient aujourd'hui sur un territoire que sa dimension européenne permet d'exprimer encore beaucoup plus qu'avant.